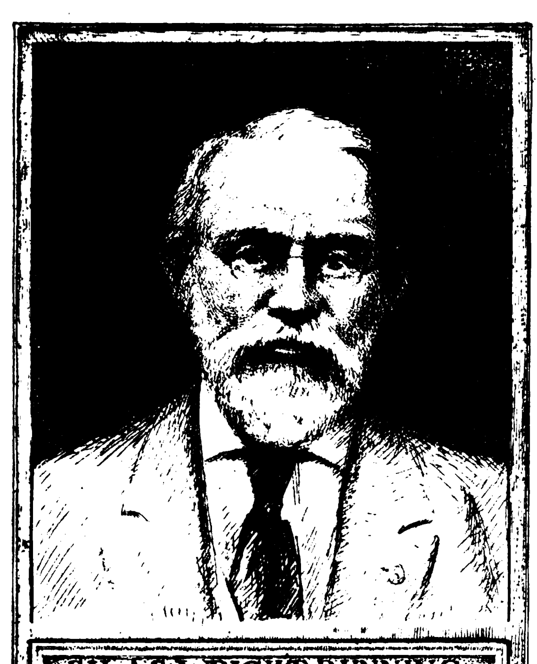
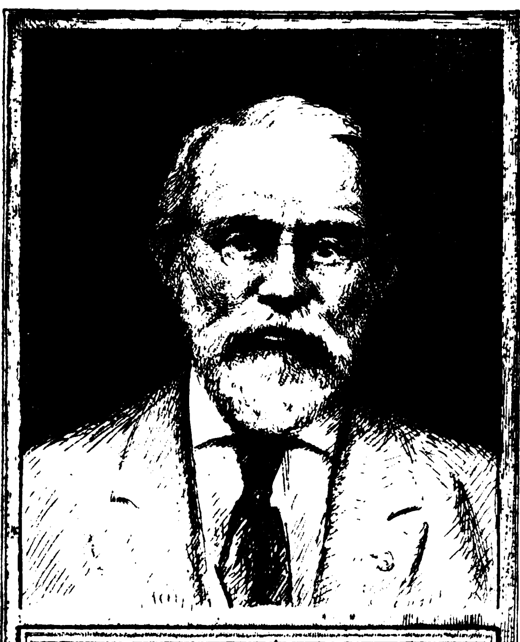










ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN

La publication dans les *Annales* n'implique pas, pour la Société, la responsabilité des articles insérés.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

(AGRICULTURE, ~~SCIENCES~~, LETTRES ET ARTS)

DE L'AIN

TOME XXIII

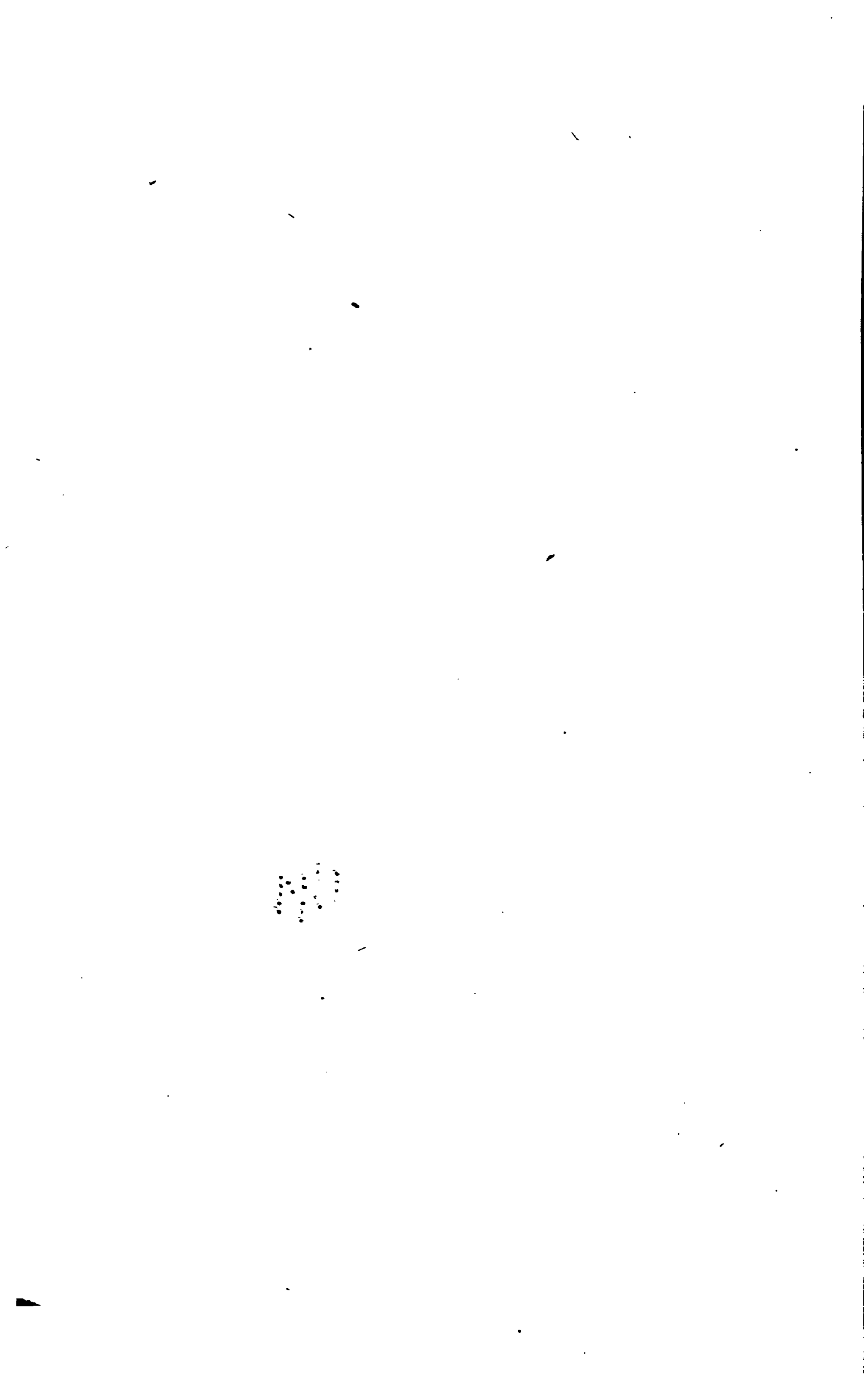
1890

BOURG

ANCIENNE IMPRIMERIE DUFOUR

IMPRIMERIE V. AUTHIER

1890



NOTICE

SUR LE

CHATEAU DE JASSERON

Notre siècle est un siècle de transformations, on pourrait dire de révolutions.

Sous nos yeux et presque à notre insu, les nouveaux agents que l'homme a récemment découverts et asservis modifient profondément, tantôt brusquement, tantôt insensiblement, les relations sociales et économiques, renversant les théories précédemment admises, bouleversant l'art de la guerre, changeant les conditions de défense des pays. Bon gré mal gré, il faut marcher de l'avant et toujours de l'avant, sans trève ni repos, et en raison même peut-être de cette fièvre qui nous emporte vers l'inconnu, nous nous attardons plus volontiers au passé, nous aimons à revivre avec nos aïeux, nous nous intéressons à leurs mœurs et à leurs coutumes, recherchant patiemment et interrogeant anxieusement les vestiges qu'ils ont laissés. Ces vestiges malheureusement disparaissent chaque jour, les ruines de nos châteaux-forts perdent à chaque hiver quelques rangées de pierre, quand l'incurie et l'indifférence du paysan ou le marteau de l'industriel ne viennent pas hâter l'œuvre impitoyable du temps.

Notre région est des plus riches en souvenirs du passé : dans un mémoire publié dans l'Annuaire du département

de l'Ain en 1825, un des hommes qui ont marqué dans notre histoire locale, M. Th. Riboud avait déjà indiqué tout le parti que l'on pourrait tirer de leur étude pour l'histoire de notre région. Malheureusement, il s'est presque borné à la description détaillée du château qu'il avait sous les yeux, celui de Jasseron, au pied duquel il résidait une partie de l'année.

Depuis cette époque que de changements! Les murs de l'enceinte extérieure, les tours qui les flanquaient ont achevé de s'écrouler, comblant de leurs débris les fossés; les emplacements des constructions qui occupaient la première cour, envahis par les broussailles, ne se distinguent plus qu'avec peine, les cheminées du xve siècle, les encadrements des portes et des fenêtres, les pierres de l'un des angles du donjon ont été enlevés pour servir de matériaux de construction, le donjon s'est découronné de la hauteur d'un étage, et peut-être avant qu'il soit longtemps, ces ruines pittoresques dont la silhouette si caractéristique est connue de toute la Bresse, qui ont été le témoin de tant de jeux, auxquelles se rattachent tant de souvenirs de jeunesse, n'existeront plus qu'à l'état d'informes débris.

Avant qu'il en soit ainsi une visite au château de Jasseron reconstitué offrira peut-être quelque intérêt, surtout si elle inspire à quelques-uns des hommes si compétents que nous comptons parmi nos compatriotes la pensée soit de nous promener à travers les enceintes successives du Bourg du Moyen-Age, soit de nous faire revivre quelques instants dans nos autres vieilles forteresses et nos antiques abbayes. Pour rendre cette visite plus intéressante, et permettre au lecteur de suivre plus facilement notre description, nous joignons à cette notice trois croquis :

le premier donne le plan du château; le second le représente en perspective cavalière prise du côté de l'est, tel qu'il devait être vers la fin du quatorzième siècle, autant du moins qu'on peut le présumer d'après les parties existant encore et ce que nous savons de l'architecture des châteaux de cette époque; le troisième donne une vue des ruines, prise il y a une cinquantaine d'années de la montagne des Conches; elle montre à droite la grosse tour du nord, le dernier réduit de la défense qui avait alors un et même deux étages de plus qu'aujourd'hui; à gauche la façade principale des bâtiments d'habitation, puis ce qui subsiste encore de la face S.-E. de l'enceinte qui regardait le ravin de Tiremale.

De tous les passages qui de Bourg conduisent en Comté, un des plus faciles et par suite un des plus anciennement suivis est celui qui est marqué par la route de Bourg à Thoirette, par Jasseron, et les menhirs de Thiole. A Jasseron, une colline isolée se détache de la chaîne du Revermont, laissant entre elle et le massif des Conches et de Cuiron un couloir étroit dont la pente est assez faible pour que les charrois aient pu le suivre de tout temps sans difficultés; les divers occupants du sol ont donc dû nécessairement chercher successivement à le maîtriser.

La poype du prieuré de Jasseron, le camp ou oppidum gaulois de Cuiron, improprement appelé camp de César, où M. Ch. Tardy et M. Ecuer ont trouvé dans une tombe une arme en pierre, un oppidum analogue qui existait sur la colline, à l'est de Meillonnas, en face de celle des Conches et auprès des fours à chaux de France, en sont des témoins bien antérieurs à la domination des Romains.

Ceux-ci occupèrent sur cette ligne, à partir de Brou, un

point entre les Sardières et le Dévora, Jasseron lui-même, la colline nord-est et le col entre la montagne de Cuiron et la Chapelle des Conches. Sur tous ces points on a retrouvé des tuiles romaines, et sur quelques-uns d'entre eux des monnaies ; mais à en juger par les débris mis à jour à Jasseron, la station qui y avait été établie devait être importante. Au pied de la colline, notamment dans la propriété de M. Riboud, aujourd'hui le couvent des sœurs de Saint-Joseph, on a trouvé des fragments de vases et de poteries, un poignard en bronze, une bague en or avec une cornaline gravée en creux, et à un mètre environ de profondeur des scories vitreuses et ferrugineuses au milieu d'un lit épais de cendres compactes. A quelques pas de là, se voyaient encore, il y a une cinquantaine d'années, les restes de deux faces d'une tour carrée très solide.

Sur la colline, à l'emplacement même du château du Moyen-Age, il existait un poste militaire fortifié ; le fossé du nord, la partie inférieure du donjon, dont l'appareil est absolument différent de celui des autres murailles, le tertre du donjon, les citernes, datent très probablement de cette époque. Les constructions qui y avaient été élevées étaient en tous cas considérables, à en juger par la grande quantité de fragments de larges tuiles et briques rougeâtres réemployées dans les maçonneries du château féodal.

Aucun document ne permet de fixer avec quelque exactitude la date à laquelle celui-ci fut établi ; il se peut même que l'occupation de la colline de Jasseron ait été ininterrompue, que le poste romain ait été d'abord utilisé, puis transformé petit à petit, tant pour en améliorer la défense, que pour remplacer les parties détruites

par le temps, la guerre ou l'incendie. En tous cas, il a appartenu de très bonne heure aux seigneurs de Coligny, s'il n'a pas été construit par eux ; une vieille chronique, citée par Guichenon, rapporte que vers 974, Richer de Coligny, fils de Manassès, seigneur de Coligny (1) se rendant moine en l'abbaye de Saint-Claude, fit don à ce monastère de son château de Jasseron et de toutes ses dépendances.

Les abbés de Saint-Claude le conservèrent uni à leur mense jusque vers 1212, où Bernard de Thoire, évêque de Belley et abbé de Saint-Claude l'engagea à son neveu Etienne, sire de Thoire et de Villars. Ce dernier ne garda la terre de Jasseron que quelques années, après lesquelles elle fut inféodée en partie par l'abbé de Saint-Claude à Amé, seigneur de Coligny et d'Andelot à charge de fief, ainsi qu'en fait expressément mention un traité passé en 1231 par Amé, neveu du précédent, avec l'abbaye de Saint-Claude. En février 1273, elle fut engagée, par Etienne II de Coligny, à l'abbé de Saint-Claude, pour 675 livres viennois et une redevance annuelle de 10 livres viennois, pendant la durée de l'obligation.

En 1281, une convention faite entre les mêmes personnages règle à nouveau le partage entre l'abbé et le seigneur d'Andelot, de la terre, des revenus et des droits de Jasseron. Il y était spécifié que le château de Jasseron demeurerait au seigneur de Coligny *in feodum reddibile*, c'est-à-dire à charge de le rendre quand il serait redemandé, que la seigneurie de Saint-Just appartiendrait à l'abbé et que le village de Jasseron serait rendu franc.

(1) Voir : Guichenon; Guigues (Topographie historique) ; Dubouchet ; La Teyssonnière.

Ce même Etienne de Coligny, et l'abbé de Saint-Claude Guillaume de Villars tinrent cette dernière promesse, d'abord par une charte d'affranchissement, en 1283, puis par des lettres datées de Jasseron, le onzième jour avant la fête de Saint-Georges de l'an 1304. Il est fait mention en ces termes, dans cette charte, du service de garde dû par les habitants du bourg :

« Ceux qui habitent et habiteront cette ville dans les limites de sa franchise ne seront obligés de nous servir dans aucune de nos guerres contre qui que ce soit, ni de faire partie de la garnison d'aucun de nos châteaux, ni de servir dans notre armée, ni de découcher, ni de monter la garde dans aucun de nos châteaux, excepté pour le château de la ville... Les dits hommes ne seront pas tenus de rejoindre au cas de guerre soit pour nos châtellenies, soit pour toute autre ville que celle qu'ils habitent.

« Si on a ordonné à quelqu'un d'aller guetter et s'il ne l'a pas fait, il fera la garde pendant deux des nuits suivantes, ou il paiera 4 deniers viennois; celui qui aura été désigné par le châtelain pour ordonner d'aller garder sera cru sur sa déclaration lorsqu'il dénoncera ceux qui n'ont pas gardé... Le propriétaire ou le locataire d'une maison dans laquelle sa femme ou sa fille sera au lit, en couches, ne devra la garde ni le jour ni la nuit et sera exempté des chevauchées ou service militaire jusqu'à ce que l'accouchée ait entendu la messe ».

En 1307, le seigneur d'Andelot fut contraint de vendre la terre et le château de Jasseron à Amé II, comte de Savoie, qui voulait avoir toute l'ancienne seigneurie du Revermont. Jasseron resta dès lors simple châtellenie des comtes et ducs de Savoie, jusqu'à l'inféodation et à l'érec-

tion, le 29 juin 1586, par le duc Charles-Emmanuel, en faveur de Joachim de Rye, seigneur de Saint-Claude, du marquisat de Treffort auquel il fut annexé.

La terre de Jasseron passa sucessivement par héritage entre les mains de Ferdinand de Longwy, archevêque de Besançon, puis de François de Créqui de Bonne, duc de Lesdiguières. Ce dernier la vendit en 1648 à Rostain Antoine d'Urre, chevalier, seigneur d'Aiguebonne, gouverneur de Casale et du duché de Montferrat, qui la laissa en 1671, à son gendre, Pierre Perrachon, comte de Bury.

En 1735, elle fut achetée à cette dernière famille par Antoine-Philibert de Grollier, chevalier, seigneur de Grand-Pré. Son fils, Pierre-Louis, marquis de Grollier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était seigneur de Treffort, Pont-d'Ain, Tossiat, Ceyzériat et Jasseron lors de la convocation des Etats généraux.

A ce moment, il y avait plus de deux cents ans que le château féodal n'était qu'une ruine ; à quelle époque et par suite de quelles circonstances a-t-il été ou détruit, ou abandonné pour une demeure plus commode construite au milieu du village ? il est impossible de le préciser avec certitude; mais, d'une part, la présence constatée par M. Riboud, de cheminées du xve siècle dans la partie du château réservée à l'habitation, et de l'autre, ce fait qu'au commencement du xviie siècle, le souvenir de ces événements était assez lointain pour que Guichenon ne le mentionne pas, font que l'on peut admettre, avec quelque vraisemblance, que ce fut vers la fin du xve siècle ou le commencement du xvie siècle et certainement avant la constitution du marquisat de Treffort que le château de Jasseron fut détruit ou abandonné. Il est également pro-

bable qu'il n'a pas été démantelé à la suite d'un fait de guerre, mais que les toitures, puis les murailles, laissées sans entretien, se sont simplement écroulées ou ont été démolies par les habitants des villages voisins qui sont venus y prendre les matériaux à leur convenance ; les portes cintrées, les fenêtres à croisillons qui, encastrées au milieu d'une maçonnerie grossière, donnent aujourd'hui accès dans des écuries ou éclairent des greniers à foin en proviennent certainement ; ses défenses n'étaient plus du reste depuis longtemps à la hauteur des exigences de la guerre.

La colline, sur laquelle les Romains avaient établi les premiers un poste fortifié pour commander la route conduisant en Comté, est absolument isolée ; très allongée dans la direction sud-ouest nord-est, elle confine par une de ses extrémités au village de Jasseron, par l'autre, à celui de Meillonnas, et domine de 175 mètres environ soit la plaine soit le vallon de Tiremale qui la sépare de la montagne des Conches. Son arête est très étroite et les pentes qui en descendent à l'ouest ou à l'est, sont sensiblement uniformes, et fortement accentuées surtout du côté de Tiremale où elles sont couronnées par quelques escarpements. Dans le sens de la longueur, la pente est très inégalement répartie, très peu sensible dans toute la partie centrale, elle s'accentue brusquement aux deux extrémités.

Le poste romain, puis, après lui, le château féodal, a été assis sur l'extrémité sud de la montagne, à 500 mètres à vol d'oiseau de l'église de Jasseron, un peu au-dessous du changement de pente, de telle sorte que les parties les plus au nord dominent celles qui sont au sud,

et sont elles-mêmes dominées par le terrain s'étendant au delà, vers le nord, et que par suite de l'étroitesse de l'arête, toutes celles qui sont à droite et à gauche de la ligne médiane sont fortement en contre-bas de celle-ci. Sa plus grande longueur était de 135 mètres; sa plus grande largeur de 120 mètres; il couvrait une superficie de trois quarts d'hectare environ.

Il présente deux parties distinctes : l'enceinte extérieure, et le château proprement dit.

L'enceinte extérieure a sensiblement la forme d'un pentagone irrégulier. La face sud-est est sensiblement parallèle au ravin de Tiremale et a 68 mètres de long. La face nord-est est perpendiculaire à celle-ci et a 105 mètres de long. Les trois autres côtés sud-ouest, ouest et nord-ouest, ayant chacun une cinquantaine de mètres, joignent les deux premiers et forment un polygone sensiblement régulier.

Cette enceinte comptait neuf tours carrées d'importances diverses, une à chaque angle, deux à droite et à gauche de la porte, deux autres sur la face sud-est; aucune ne faisait saillie à l'extérieur du mur d'enceinte.

Le château proprement dit est rectangulaire; il est encastré d'une dizaine de mètres dans la face nord-est de l'enceinte extérieure, qu'il sépare ainsi en deux parties inégales; son plus grand côté a 60 mètres de longueur et est parallèle à la direction générale de la montagne; le plus petit, comptant 45 mètres environ, lui est par suite perpendiculaire. Au milieu de la face nord-est du château, et en très légère saillie sur l'extérieur se trouve un donjon en forme de fer à cheval.

La face sud-ouest de l'enceinte extérieure, la partie de la face nord-est de cette même enceinte qui est à l'ouest

du château, les faces nord-ouest, nord-est et sud-ouest du château sont précédées de fossés taillés dans le roc ; les faces ouest et nord-ouest de l'enceinte ont en avant d'elles une petite esplanade ; du côté de Tiremale les murs de l'enceinte et du château sont au bord même de la pente qu'on s'est contenté de raidir.

On avait accès dans l'enceinte extérieure par le milieu de la face sud-ouest qui présente en ce point un léger rentrant. L'entrée était défendue par un double corps de garde avec pont-levis et herse, et couverte en outre par une demi-lune palissadée avec fossé et pont à bascule. Un chemin praticable aux chevaux, aux bêtes de somme et aux chars du pays, qui est suivi encore aujourd'hui, y conduit directement du village de Jasseron par le dos de la croupe ; une plate-forme établie sur le côté ouest, à peu près à mi-hauteur, permettait aux voitures montant et descendant de se croiser, et formait un palier de repos pour les attelages. Dans la dernière partie du parcours, du côté de Tiremale, le chemin était rétréci par des carrières, tracé en ligne droite, et enfilé, par conséquent, tant des deux tours du corps de garde que de la demi-lune.

Après avoir franchi le fossé qui avait en ce point 9 mètres de largeur sur 6 de profondeur, on pénétrait par une voûte dans une cour étroite et complètement fermée au nord, du côté du château, par une seconde enceinte formant retranchement intérieur ; celle-ci s'appuyait à l'ouest sur la tour d'angle la plus voisine de la porte, à l'est sur une autre tour se détachant à moitié à l'intérieur de la face sud-est de l'enceinte. On passait sous une seconde porte située dans un rentrant prononcé entre un bâtiment carré massif et une tour en forme de fer à cheval très

allongé dont on ne peut guère s'expliquer la présence que par la préexistence de constructions antérieures. On entrait, alors, dans une seconde cour de forme irrégulière fortement en pente, occupée sur le versant ouest et sur l'arête même par des communs, des bâtiments pour la domesticité, des écuries, des hangars, et sur la plus grande partie du versant sud par une série de réservoirs d'eau à ciel ouvert. A l'ouest, un mur polygonal défensif, reliait entre eux les divers bâtiments d'exploitation, et partait de la tour d'angle dont il a déjà été question pour aboutir à la face nord-est de l'enceinte, tout près de l'endroit où elle se soudait au château ; il isolait cette cour des faces ouest, nord-ouest et nord-est, et formait ainsi pour l'assaillant qui aurait fait brèche dans cette partie, un retranchement intérieur analogue à celui qui se trouvait au nord de l'entrée principale.

De cette cour, on pénétrait enfin dans la cour du château principal par une porte pratiquée sur la face nord-ouest, que précédait peut-être un fossé avec pont-levis, mais qui était en tout cas bien protégée par les bâtiments en arrière. La porte franchie et après avoir passé entre une tour carrée d'angle servant de corps de garde à droite et un bâtiment plus important, appuyé sur la face nord-ouest, à gauche, on se trouvait dans une cour régulière en face des bâtiments principaux d'habitation qui occupaient toute la face sud-est et se composaient de deux parties distinctes reliées entre elles par un pavillon central contenant l'escalier.

Tout à fait sur la gauche, reposant sur un tertre arrondi de 3 à 4 mètres de haut et en saillie de 5 à 6 mètres sur la face nord-est, s'apercevait le donjon. Tout auprès,

une poterne étroite permettait de gagner directement la campagne et débouchait dans le fossé nord.

La cour du château principal était la seule qui fût nivelée. Dans la seconde cour, par suite de l'escarpement du sol, des réservoirs, des bâtiments, il n'y avait guère d'espace praticable en dehors du chemin conduisant au château. Dans la première cour, le sol avait été laissé tel quel et on avait même rétréci à dessein au moyen d'excavations le passage conduisant de la porte de la première enceinte à la seconde.

De toutes ces parties, le donjon, les faces nord-est, sud-est et sud-ouest du château et quelques parties des faces sud-est, ouest et nord-ouest de l'enceinte, sont les seules qui ne soient pas entièrement écroulées ; toutes les autres sont arasées au niveau du sol, mais grâce aux fondations qui sont encore nettement visibles sur la plupart des points et aux amas de pierres qui se sont effondrées dans les caves on ne peut conserver aucun doute ni sur leur forme, ni sur leur emplacement, surtout en s'aidant de la description donnée par M. Riboud. D'après son témoignage, vers le commencement de ce siècle, les montants de la porte principale existaient encore sur une hauteur de 6 à 7 mètres, et en 1825, au moment où il écrivait, non seulement les murs des deux enceintes successives, et ceux des tours avaient encore une hauteur de 5 à 6 mètres, mais ceux des bâtiments d'exploitation sortaient du sol de 1 mètre environ. Les réservoirs notamment étaient parfaitement visibles, ils se composaient d'une série de compartiments creusés dans le roc et étagés du nord au sud de telle sorte que le trop plein de l'un s'écoulait dans le suivant.

Les eaux pluviales qu'ils recueillaient étaient probable-

ment utilisées pour les animaux et les usages domestiques. L'eau potable était fournie par des citernes voûtées qui se trouvaient tant dans les cours intérieures que dans celle du château ; il n'en subsiste plus qu'une seule dans cette dernière cour et bien qu'encombrée de pierres, elle a servi de refuge il y a quelques années à un vieux carrier auquel elle fournissait en même temps assez d'eau pour son usage.

Ces citernes auraient été d'après la tradition en nombre considérable, et les fouilles pratiquées dans l'espoir de trouver des trésors en auraient fait, ainsi que le raconte M. Riboud, découvrir plusieurs. On doit cependant dire que le carrier dont il vient d'être question a lui aussi, abusant de la tolérance du propriétaire actuel du château, souvent absent de Jasseron, miné le sol, abattu des pans de murs, dans l'espoir de découvrir quelque souterrain où il pût soit se retirer lui-même, soit remiser son bois, sans obtenir d'autres résultats que de détruire le rideau de lierre qui depuis des siècles recouvrait par partie les murailles, et de faciliter par des brèches ouvertes maladroitement l'action dévastatrice du temps, des vents et de la pluie. D'un autre côté, une vieille tradition qui a cours dans le pays, mais que ne confirme aucun acte écrit, rapporte que chaque famille du village devait monter chaque jour au château deux seaux d'eau ; s'il en était ainsi, l'approvisionnement des citernes devait être réservé pour le cas de siège.

Les murs de l'enceinte extérieure, et à fortiori ceux de l'enceinte intermédiaire, n'ont ni les uns ni les autres l'épaisseur suffisante pour permettre de circuler sur leur sommet ; le chemin de ronde, longeant les remparts, devait donc consister en un simple échafaudage en planches

auquel on avait accès par les tours d'angle et qui était supporté d'une part par le mur, de l'autre par des piliers en bois. En cas d'attaque, ce chemin de ronde était complété par des hourds, c'est-à-dire des balcons en charpente faisant saillie extérieurement, et permettant de découvrir et de battre le pied des tours et des murs d'enceinte.

Les tours, plus élevées que le reste de l'enceinte, plus particulièrement sur les faces regardant l'ouest, ne flanquaient pas les faces, mais elles fournissaient un logement à la garnison, isolaient les diverses parties les unes des autres, et obligeaient l'ennemi une fois maître de l'une d'elles à de nouveaux efforts pour s'emparer des autres. De ces tours, une surtout était particulièrement importante ; c'est celle qui se trouvait à l'intersection des faces ouest et sud-ouest, c'est-à-dire à gauche de l'entrée principale en venant de Jasseron ; non-seulement, en effet, elle battait un point dangereux, mais elle servait d'appui aux deux retranchements intérieurs préparés à l'avance en arrière de la première enceinte, et sa chute eût permis à l'assaillant de prendre pied de suite dans la seconde cour.

Les murailles du château étaient plus épaisses, surtout celle de la face nord-est qui comportait un chemin de ronde au sommet, et qui subsiste encore presque en entier ; l'épaisseur de cette dernière mesurée à la poterne dépasse 2 mètres 50 centimètres, et sa hauteur actuelle au-dessus du sol de la cour est de 5 à 6 mètres ; en outre elle est précédée d'un énorme fossé taillé grossièrement dans le roc, d'une largeur au sommet de plus de 10 mètres, et de 7 à 8 mètres de profondeur. Ce fossé se prolongeait tant sur la face nord-ouest du château que sur la face nord-est de

l'enceinte ; il isolait ainsi complètement du reste de la montagne les défenses du nord, ce qui était d'autant plus important que le terrain allant en montant, le commandement que le défenseur avait du sommet de ses murailles, était diminué dans une forte proportion. Cet inconvénient était moindre cependant qu'il ne semble au premier abord, car, au Moyen-Age, l'assiégeant étant obligé, soit qu'il voulût faire brèche à la mine, soit qu'il voulût, au moyen de tours en charpente, accéder sur le sommet même des murailles, de s'avancer jusqu'au pied des murs, le défenseur retrouvait à ce dernier moment, par suite de la profondeur du fossé, tous ses avantages.

La poterne pratiquée dans cette face, n'était protégée par aucun artifice particulier, mais elle est très étroite, ne peut livrer passage qu'à un homme à la fois, et la porte s'ouvrant de dehors en dedans, était maintenue par de grandes barres de bois, s'engageant des deux côtés dans la muraille dans des logements qui subsistent encore.

Le donjon, qui constituait le réduit de la défense, est en forme de fer à cheval, et a dans les deux sens, mesuré à l'extérieur, un diamètre de 8 mètres environ. Ses murs ont au niveau du sol 2 mètres et plus d'épaisseur. Sa partie cylindrique est engagée dans la muraille de la face nord-est, mais sans faire corps avec celle-ci qu'elle déborde légèrement. Cette circonstance vient à l'appui de l'hypothèse d'après laquelle le bas de la tour serait de construction romaine, et aurait été simplement utilisé tel quel, lors de l'établissement du château féodal : mais on peut également l'expliquer par ce fait que l'on ne voulait pas que la solidité du donjon fût compromise par l'écroulement des parties voisines de l'enceinte auxquelles il servait du reste de

coin par sa forme même, et qu'il soutenait contre une poussée du dehors.

Du côté de l'extérieur, la muraille du donjon descend presque jusqu'au fond du fossé, en suivant l'inclinaison d'un gros rocher sur lequel elle s'appuie, mais de l'autre côté, elle repose sur un tertre de 3 à 4 mètres de hauteur, qui n'est évidemment qu'un témoin du sol primitif, ménagé tout autour lors du nivellement de la cour, nivellement qui a été par suite postérieur à la construction de la tour.

Le donjon dont un étage était déjà tombé en 1825, et qui depuis une quarantaine d'années en a presque perdu un second, devait avoir 27 mètres environ de hauteur au-dessus du fond du fossé, non compris la toiture et la guette.

Il comptait primitivement 5 étages; mais, à la fin du XIII[e] siècle ou dans le commencement du XIV[e] siècle, vraisemblablement lors des travaux qui durent être exécutés après la cession de la terre de Jasseron à la maison de Savoie, il a dû être surélevé d'un étage.

A l'extérieur, la muraille du donjon est verticale, mais à l'intérieur, chaque étage est en retrait sur l'étage précédent, de sorte que l'épaisseur des murs diminue rapidement au fur et à mesure que l'on s'élève. La console, laissée ainsi libre sur tout le pourtour, supportait les planchers; aucun étage n'était voûté. Comme l'on n'aperçoit aucune trace d'escalier, il est à supposer que la communication entre les différents étages se faisait au moyen d'échelles et de trappes.

L'étage inférieur est bas; il ne présente aucune ouverture, et devait servir soit de cachot, soit de magasin.

L'étage suivant est plus élevé, il est percé du côté de la

campagne d'une meurtrière très étroite qui a été extérieurement bouchée avec du bois, et dans la face regardant le nord-ouest d'une large baie cintrée et légèrement conique.

C'est par cette baie que l'on avait accès dans le donjon ; elle était reliée en effet, par un pont volant au chemin de ronde du mur d'enceinte ; les trous dans lesquels étaient placés les supports s'aperçoivent encore très distinctement, et ne peuvent laisser de doute à cet égard. Cette communication pouvait en cas de besoin être complètement supprimée, et l'ouverture fermée par de solides vantaux consolidés à l'intérieur par des barres d'appui.

Le troisième étage était utilisé comme logement, il était éclairé au sud du côté de la cour par une fenêtre en forme de créneau, très élevée, coupée en deux par une traverse, mais dont la largeur n'est pas suffisante pour permettre à un homme de s'y glisser. Un canal circulaire, terminé par une petite gargouille, traversait la face nord, et versait dans le fossé les eaux ménagères ; une cheminée existait dans l'angle sud-ouest.

Le quatrième étage, beaucoup moins élevé que les autres, était éclairé au sud par une meurtrière de dimensions plus restreintes que les précédentes.

Le cinquième a été pendant longtemps l'étage de défense, il était percé de larges créneaux et garni en temps de guerre de hourds extérieurs très saillants, reposant sur des pièces de bois formant corbeaux et passant par des trous pratiqués dans la muraille au-dessous des créneaux.

Lors de la surélévation de la tour, les créneaux ont été masqués par des maçonneries de remplissage et on n'en a laissé subsister qu'un seul sur la face sud-est, tout près

de l'angle intérieur ; il a été alors muni de corbeaux en pierre qui n'existaient pas aux autres, et utilisé depuis comme fenêtre pour éclairer l'étage de défense qui a été vraisemblablement habité.

Le sixième étage constituait un second étage de défense qui pouvait être utilisé concurremment avec le premier, en établissant des hourds dépassant en saillie ceux de l'étage inférieur ; peut-être était-il muni de machicoulis en pierre. Cet étage n'était recouvert qu'en partie par la toiture, tout autour régnait un chemin de ronde et à l'un des angles devait se trouver la guette, sorte de petite tour carrée assez élevée pour que de son sommet on pût discerner tous les alentours du château sans être gêné par les toitures.

Actuellement, sur la face nord-ouest restée la plus élevée, le donjon est arrasé à hauteur du cinquième étage, mais sur la face sud-est cet étage est presque complètement écroulé et il est à prévoir que d'ici peu tout l'angle sud-est dont les pierres ont été malheureusement enlevées vers 1840 pour bâtir une terrasse dans une maison du village, tombera en entier, entraînant probablement avec lui la moitié de la tour.

Au point de vue même des détails de la construction, le donjon présente dans ses diverses parties des différences caractéristiques. La partie semi-cylindrique, est, jusqu'au niveau de la muraille, c'est-à-dire jusqu'à hauteur du plancher du troisième étage, recouverte à l'extérieur de pierres de taille blanches, rectangulaires, de moyenne dimension, d'une perfection de joint absolue, qui ont résisté jusqu'à présent à toutes les intempéries des saisons. La beauté de cet appareil que l'on ne retrouve dans

aucune autre portion du château permet avec grande vraisemblance d'avancer que toute cette partie de la tour est de construction romaine. Sur la cour intérieure, la partie correspondante est en moellons carrés, assez gros, de teinte grisâtre, d'un appareil beaucoup moins soigné, mais où l'on ne voit pas de traces de tuiles ou de briques romaines. Du troisième étage au sommet, les matériaux sont encore plus petits et plus irréguliers, aussi bien dans la face semi-cylindrique regardant l'extérieur que dans les autres.

A la base même de la tour, sur la face nord-ouest, il existe actuellement une ouverture permettant de pénétrer dans l'intérieur ; elle ne fut pratiquée qu'au commencement de ce siècle par des particuliers qui voulaient rechercher les trésors enfouis, d'après la tradition, dans les souterrains de la tour ; ils déblayèrent le sol des décombres qui y étaient entassés, mais partout ils ne rencontrèrent que le roc.

Cette croyance à l'existence d'un trésor a donné lieu à une gracieuse légende :

Chaque année, raconte-t-on, le jour de Noël, au moment où la cloche de l'église du village sonne le premier coup de minuit, le roc sur lequel repose le donjon tourne sur lui-même, laissant grande ouverte l'entrée des souterrains où sont renfermés des trésors inestimables ; mais dès que la dernière vibration du douzième coup de minuit s'est éteinte, le rocher se replace, fermant toute issue à l'imprudent audacieux qui se sera attardé ne sachant pas borner ses désirs.

Or, il advint qu'une pauvre veuve du village que la mort de son mari avait laissée sans ressources, voulut demander au trésor de quoi assurer sa vie et celle de son

jeune enfant. Elle monte donc aux ruines à la veillée de Noël, tenant dans ses bras son fils qu'elle n'a voulu confier à personne, pour ne pas révéler son secret. Le premier coup de minuit sonne, le souterrain s'ouvre, elle s'y précipite et reste un instant éblouie devant tout ce qu'elle voit à la lueur de la lanterne dont elle s'est munie ; le temps presse, presque inconsciemment elle dépose son enfant sur le sol et d'une main relevant les plis de sa robe, de l'autre elle y entasse or, pierreries, tout ce qu'elle peut saisir de ses mains enfiévrées ; soudain, le douzième coup se fait entendre, à demi folle d'épouvante elle se précipite vers l'issue, et elle ne l'a pas franchie que le rocher se referme derrière elle. Remise de sa frayeur, elle cherche son fils ; ô terreur ! elle l'a laissé dans le souterrain ; prières, supplications, larmes et cris désespérés, tout est inutile, la pierre reste immobile, elle ne s'ouvrira que dans une année à pareille heure. La pauvre veuve descend au village, plus désespérée malgré sa richesse que lorsqu'elle avait gravi la pente de la colline, mais au fond du cœur elle garde encore un espoir ; Dieu qui a déjà fait un miracle, en faisant ouvrir le souterrain, peut en faire un autre en lui rendant son fils, elle priera avec tant de ferveur la bonne Vierge d'intercéder pour elle ; si sa prière est exaucée, elle construira, elle en fait le vœu solennel, une chapelle en son honneur sur le sommet de la montagne qui regarde le château.

L'année se passe, Noël arrive, le premier coup de minuit sonne, la mère attend anxieuse devant le rocher, il s'entr'ouvre, de nouveau elle se jette dans la caverne ; ô bonheur ! son enfant est vivant devant elle ; sans plus songer au trésor, elle le saisit dans ses bras et l'emporte. Quelques mois plus tard elle avait tenu sa promesse, et

la chapelle des Conches rappelait aux habitants de la plaine comme à ceux de la montagne le miracle qui s'était accompli.

L'habitation seigneuriale occupait, comme il a été dit, toute la façade du château donnant sur le ravin de Tiremale. Une attaque de ce côté paraissait si peu vraisemblable que l'on n'avait pas craint d'éclairer largement les grandes salles du haut. Toute la façade donnant sur la cour s'est écroulée, mais celle donnant sur l'extérieur est encore debout, quoique fort délabrée, et il est possible de se rendre un compte exact de la disposition même des appartements.

Il y avait en réalité de ce côté trois bâtiments distincts ; un tout à fait au nord, à l'angle des faces nord-est et sud-est, de 14 mètres de longueur sur 12 de largeur, et comptant trois étages dont un en contre-bas du sol de la conr. Cet étage bas était divisé en deux salles ; l'une, la plus au nord n'était éclairée que par deux soupiraux, très étroits, percés en biais, de haut en bas, dans la muraille, et garnis à leur ouverture intérieure de barreaux de fer qui empêchaient de s'approcher de l'ouverture extérieure. C'était par suite, soit une cave, soit plus probablement une prison. La salle qui y faisait suite était éclairée par un seul soupirail mais plus grand. L'étage au-dessus ne formait qu'une seule salle de trois mètres de haut environ, qui recevait le jour du côté du ravin de Tiremale par une fenêtre cintrée haute mais étroite. Au-dessus de cette salle, il y en avait deux autres; celle du nord était percée de deux fenêtres, une de plain-pied avec le plancher et munie extérieurement de corbeaux de pierre, donne sur le fossé nord ; la deuxième fenêtre dont le seuil est plus élevé donne sur le ravin de Tiremale. La seconde salle n'a qu'une

seule fenêtre cintrée sur Tiremale. Ces deux derniers étages étaient certainement munis de cheminées, mais celles-ci devaient se trouver sur la façade intérieure aujourd'hui complètement écroulée. Au-dessus du second étage, il y avait une plate-forme, avec parapet défensif et chemin de ronde au pourtour de la toiture.

A ce premier bâtiment faisait suite un second de même largeur, mais de 11 mètres seulement de longueur et contenant l'escalier ; il prenait jour sur le ravin de Tiremale par une fenêtre à chaque palier, et était très probablement plus élevé.

Le troisième bâtiment de 15 mètres de large sur 20 de long, formait l'angle sud du château. En contre-bas de la cour et sans communication avec l'escalier central, il se trouvait deux salles ; la première, de 7 mètres de long, était éclairée par deux fenêtres carrées de petites dimensions ; la seconde, de 13 mètres de long, avait deux fenêtres basses, cintrées, et, en sus, communiquait, par une poterne étroite et au moyen d'un pont volant, avec le chemin de ronde de la face nord-est de l'enceinte extérieure qui venait se souder à la muraille du château, à 5 ou 6 mètres de l'angle sud ; elle servait donc très probablement de salle des gardes. Le montant sud de la poterne est seul encore visible, le montant nord s'est écroulé en même temps que le mur d'enceinte, laissant ouverte dans la muraille une brèche béante.

Au-dessus de ces deux salles et leur correspondant exactement, il y en avait deux autres de 6 mètres de hauteur, largement éclairées sur Tiremale par de vastes fenêtres cintrées pareilles à des fenêtres d'église. La plus grande avait une cheminée monumentale sur la face sud, donnant sur la cour de la deuxième enceinte. Cette cheminée, qui

a été transportée dans une des maisons du village où elle existe encore, était en pierres de taille ; le manteau supporté par un faisceau de petites colonnes était orné d'un écusson très simple avec armoiries peintes.

Au-dessus de ces dernières salles se trouvait l'étage de défense, avec ses meurtrières, ses créneaux, ses hourds en charpente et son chemin de ronde.

Les fenêtres extérieures étaient garnies de barreaux de fer qui n'ont été enlevés qu'après 1825. A ce moment, les cheminées du xv[e] siècle placées sur les façades donnant sur la cour intérieure existaient encore, et on y voyait, dit M. Riboud, la trace des grands feux qu'y faisaient les seigneurs.

Au commencement du siècle, la façade donnant sur le ravin de Tiremale avait encore 16 mètres de hauteur, mais comme elle était déjà ravalée d'un étage, on peut admettre que son élévation primitive était d'une vingtaine de mètres mesurée à l'extérieur et de 10 seulement sur la cour intérieure. Par suite de l'assiette même du château, la hauteur extérieure des murailles n'était du reste pas uniforme; le terrain étant fortement en pente du nord au sud, elle augmentait rapidement au fur et à mesure que l'on s'éloignait du fossé du nord. C'est ce qui explique que l'on ait pu donner aux fenêtres des différentes salles du bas des dimensions de plus en plus grandes.

Cette façade était du reste très efficacement flanquée par la branche est de la face nord-est de l'enceinte extérieure ; la pente de la montagne, déjà très forte, avait été en outre raidie, de telle sorte que l'on était fondé à regarder ce côté comme à l'abri de toute attaque.

De l'autre côté de la cour, vis-à-vis cette série de bâtiments, se trouvait à l'angle ouest une tour carrée

servant de corps de garde, et en face un bâtiment plus considérable destiné à l'habitation ; de l'un et de l'autre il ne reste rien de visible en dehors du sol.

Le long des faces ouest et nord-ouest de l'enceinte extérieure, règne, comme on l'a déjà dit, une esplanade d'une dizaine de mètres de large, dont une partie est couverte des débris de la muraille écroulée et dont l'autre est actuellement plantée d'une allée de pins. Cette esplanade prolongeait le fond des fossés de la face sud-ouest, et de la face nord-est de la première enceinte, et les reliait entre eux. M. Riboud y voit un ravelin, ou ouvrage en terre bien nivelé permettant à la garnison de manœuvrer au dehors et de repousser les assaillants ; il eût été alors palissadé et eût constitué une sorte de lice, permettant avec la demi-lune de l'entrée de grouper les forces que l'on voulait employer à une action extérieure. En dehors même de cette hypothèse en somme très vraisemblable, l'établissement de cette esplanade au pied des faces ouest et nord-ouest de l'enceinte était une nécessité même de la construction, la pente de la montagne sur le versant n'étant pas assez forte pour que l'on ait pu donner à l'enceinte une hauteur suffisante sans recouper le terrain en forme de gradin.

Le château de Jasseron formait donc au total, dans son ensemble, une œuvre colossale ; pour s'en rendre compte il suffit de remarquer qu'en ajoutant au développement total de la première enceinte, 220 mètres, celui de la seconde enceinte, 125 mètres, celui de la troisième, ou du château proprement dit, 150 mètres, celui des façades intérieures des divers bâtiments, 750 mètres, on obtient

pour la longueur totale de maçonneries mises bout à bout 1.250 mètres.

Les déblais des fossés, des réservoirs, les deux carrières qui sont dans l'angle compris entre la demi-lune et la face sud-ouest, n'auraient pu fournir la quantité de matériaux nécessaires. Ceux-ci ont donc dû être empruntés en partie aux immenses carrières qui se trouvent au bas même de la montagne, dans le ravin de Tiremale, à l'extrémité nord-est du village de Jasseron.

La garnison de guerre devait se composer de 200 à 250 hommes ; elle comprenait sans aucun doute un noyau de soldats de profession qui en assurait la garde lorsqu'aucune agression ne paraissait à craindre, et était renforcée en cas de besoin par la population mâle et valide de Jasseron, de Sanciat et très probablement de Ceyzériat.

Le château tirait du reste sa force surtout de son assiette et de la difficulté que l'assaillant devait trouver à faire ses travaux d'approche. Du côté de Tiremale la déclivité du sol est telle qu'une attaque était considérée comme improbable. Au sud par le chemin de Jasseron elle était possible ; aussi les défenses avaient-elles été accumulées de ce côté, et renforcées par une très grosse tour. A l'ouest, le terrain ne s'y opposait pas d'une façon absolue, mais cependant présentait encore une pente assez forte pour la rendre invraisemblable.

Au nord, l'assiégeant trouvait des conditions assez favorables, mais d'une part, il était arrêté par le grand fossé, de l'autre, s'il attaquait soit la grande face nord-est de l'enceinte, soit la face nord-ouest du château, il se trouvait dans un rentrant très prononcé et battu à la fois de flanc et de face, pris même à dos. S'il attaquait directement le donjon et la face nord-est du château, il se heurtait à des

murailles d'une épaisseur énorme et capables de défier tous ses efforts.

Enfin, la montagne devait être couverte de bois dans toute sa partie nord, et les communications par suite difficiles pour l'approvisionnement de ses machines de siège.

Les constructeurs du château semblent donc avoir eu surtout en vue une attaque par le sud-ouest ; de ce côté, il fallait s'emparer de la demi-lune, franchir le fossé et se rendre maître de la première porte. On débouchait alors dans une cour étroite, au sol tourmenté d'où l'on était battu de tous côtés par les projectiles du défenseur, occupant la seconde enceinte. Une attaque sur la partie est de celle-ci n'eût pas mené à grand'chose, car immédiatement en arrière se trouvaient les réservoirs qui auraient gêné la continuation de la marche ; en outre, il eût été facile au défenseur d'organiser sur l'arête même un second retranchement ; il fallait donc enlever la seconde porte qui était placée dans un rentrant très prononcé et bien défendue.

Une fois en possession de la seconde enceinte, il restait encore à prendre le château lui-même qui, précédé d'un fossé, formait un obstacle très sérieux, puis le donjon qui était le dernier refuge de la garnison. On pouvait donc espérer arrêter l'assaillant assez longtemps pour permettre au Suzerain de réunir ses hommes d'armes et de venir faire lever le siège, faute de quoi le château devait nécessairement succomber, quelque vaillante que fût la garnison.

Il en était en effet, au Moyen-Age, comme il en est de nos jours : toute place investie, c'est-à-dire privée de communication avec l'extérieur, peut être assiégée, si l'assail-

lant dispose de moyens suffisants; toute place assiégée est une place prise si l'assiégeant y consacre suffisamment de temps et de forces. Est-ce à dire pour cela que la fortification est inutile puisqu'elle ne peut donner une sécurité absolue ? Non certes, mais elle n'est pas *ce qu'un vain peuple pense* et l'on n'est en droit de lui demander que ce qu'elle peut donner : obliger l'ennemi à déployer pour l'attaque plus de moyens qu'on en emploie soi-même pour la défense; tenir assez longtemps pour lasser les forces de l'ennemi ou permettre de réunir une troupe de secours.

Jusque vers le XIVe siècle, le château de Jasseron remplissait certainement ces conditions, et plus d'une fois il a dû offrir un refuge aux populations environnantes ; mais au fur et à mesure des progrès de la poliorcétique son enceinte n'étant pas flanquée par des tours saillantes, n'étant pas munie de machicoulis en pierre, et n'offrant qu'une épaisseur peu considérable de maçonneries, devint de plus en plus vulnérable; puis, lorsque l'usage de l'artillerie fut assez répandu pour que l'on pût faire brèche à distance, ses défenses dominées par le nord devinrent plus apparentes que réelles, enfin elles furent abandonnées comme complètement inutiles.

Néanmoins, le château de Jasseron est resté vaillamment debout plusieurs siècles et si l'on songe que la citadelle de Bourg, réputée une des plus fortes du temps, commencée en 1569 et démolie en 1611, n'a duré qu'une cinquantaine d'années, que quelques-uns des forts que nous venons de construire depuis 1872, devenus sans valeur devant les obus à la mélinite, ont été déclassés avant même d'avoir reçu l'épreuve du feu, on ne peut s'empêcher en regardant ce vieux vétéran du Moyen-Age, con-

temporain peut-être de Charlemagne, d'un certain sentiment de respect et en même temps d'admiration pour ce que nos aïeux ont pu faire sans le secours des puissants moyens que la science a depuis mis à notre disposition (1).

P. X.

---

(1) Il est bon de faire remarquer que tous les chiffres donnés pour les longueurs des diverses faces, des hauteurs et épaisseurs des murailles ne sont qu'approximatifs, le levé a été fait au pas, aucune mesure exacte n'a été prise, il eût fallu pour cela trop de temps et des moyens hors de proportion avec le but que l'on se proposait d'atteindre. (Jasseron 1889.)

DE AMENTO

Etude comparative sur le Doigtier à sagaie des Canaques et l'Amentum à javelot des Anciens.

Lorsque nous traduisions, au collège, les auteurs anciens, nos professeurs nous enseignaient que l'*Amentum* était une longue lanière de cuir que le guerrier attachait par un bout à son javelot et dont il tenait à la main l'autre extrémité.

« De cette façon, nous disaient-ils, le guerrier pouvait ramener à lui son arme, quand elle n'avait pas frappé le but, et s'en servir à nouveau, ou bien, utilisant son javelot comme un harpon, le planter dans le bouclier de son adversaire et forcer ce dernier à se découvrir en tirant fortement sur la lanière ».

Je crois même que les dictionnaires et lexiques d'alors, ceux de Quicherat entre autres, nous confirmaient dans la croyance de cet emploi par trop généralisé de l'*Amentum*.

Grand donc fut mon étonnement quand, à mon arrivée en Nouvelle-Calédonie, je vis les Canaques se servir d'une sorte d'*Amentum* très court, qu'ils n'abandonnaient pas en lançant leur sagaie, et dont ils usaient pour imprimer à cette arme un mouvement de rotation sur son axe.

J'avais vu antérieurement diverses peuplades se servir de la sagaie, notamment les différentes tribus de Madagascar ; mais aucune n'emploie d'*Amentum*.

Je me mis alors à étudier la façon canaque de lancer la sagaie, pensant qu'elle pouvait avoir quelque corrélation avec l'une des manières dont les Grecs et les Romains se servaient du javelot, et c'est le résultat de cette observation que j'entreprends de décrire ici.

Ensuite je dirai quelques mots des sagaies lancées sans *amentum* et je tâcherai, par comparaison, d'en déduire les procédés possibles dont pouvaient user les Anciens.

Les sagaies canaques sont de diverses sortes : Elles diffèrent de forme et de longueur, et, par suite, de poids, suivant l'usage auquel elles sont destinées, et aussi, suivant la force et la taille de l'indigène qui doit les employer.

La sagaie de pêche, par exemple, est terminée par plusieurs pointes et se lance sans *amentum* ; elle est plus grosse que toutes les autres et par conséquent plus pesante.

La sagaie d'exercice est plus courte et plus légère que la sagaie de guerre.

La sagaie de *pilou-pilou* (ou sagaie de fête) est plus longue et plus grosse que la sagaie de combat ; elle est en outre, la plupart du temps, surchargée d'ornements qui la rendent lourde, peu maniable et offrent à l'air une grande résistance. Elle ne peut servir qu'au combat assez rapproché, mais son poids lui donne une force de pénétration considérable.

Quant à la sagaie de guerre, celle qui doit principalement nous occuper, c'est une simple tige de bois de fer, d'environ deux mètres de longueur sur à peu près un centimètre et demi de diamètre au milieu.

La partie la plus épaisse de l'arme se trouve généralement vers le tiers de la longueur en partant du bout antérieur et, à cet endroit, atteint un diamètre de deux centimètres environ.

A partir de ce renflement, la hampe va en s'amincissant de façon à se terminer en pointe aux deux extrémités.

Mais la civilisation a plus ou moins pénétré dans les tribus canaques, et les indigènes de la Nouvelle-Calédonie, qui n'en sont encore qu'à la période appelée communément et malgré Quicherat, « âge de pierre, époque de la pierre polie » ont appris de nous l'usage du fer et ils se servent très souvent de ce métal dans la fabrication de leurs armes.

Les magnifiques haches en serpentine ou en jade ont fait place aux vulgaires tomahawks en acier, et les seules qui existent encore sont entre les mains des chefs qui les considèrent pour ainsi dire comme leur sceptre, comme l'insigne de leur dignité.

Pour le même motif, les sagaies de guerre ne sont plus exclusivement taillées dans un tronc de bois de fer; un roseau en forme souvent la hampe, et la pointe se compose alors d'un bout de fil de fer de 20 à 30 centimètres de longueur que les indigènes savent fort bien emprunter au besoin, soit aux fils qui closent les paddocks des colons, soit aux lignes télégraphiques.

Ces sagaies nouveau modèle, un peu moins longues et plus légères que les anciennes, sont fort appréciées par les natifs, et elles forment l'armement d'ordonnance des Canaques employés à la police indigène.

Par suite de cette construction, le centre de gravité se trouve plus rapproché de l'avant que de l'arrière de l'arme et, je le dis en passant, cette particularité se fait remar-

quer dans les javelots de tous les peuples et de toutes les époques.

Voyons maintenant comment est confectionné l'*amentum* canaque.

Les colons de la Nouvelle-Calédonie donnent à cet ustensile le nom de *Doigtier*, en raison de l'habitude qu'ont les indigènes de le porter continuellement à l'index de la main droite. Les Canaques l'appellent *Khan*, c'est-à-dire : « ce qui lance ».

Le doigtier est une corde d'environ vingt centimètres de longueur sur six à sept millimètres de diamètre.

Cette corde est formée d'une douzaine de torons tressés comme l'enveloppe des mèches à briquet.

Le fil qui sert à sa fabrication est généralement tiré de l'écorce d'un arbre appartenant à la famille des Malvacées et qu'on appelle en Calédonie *Bourao*.

Le doigtier se termine, à l'une de ses extrémités, par un nœud simple, et à l'autre par une boucle dont la face intérieure est aplatie. Cette boucle est tressée en même temps que la branche, et son épaisseur est égale à la moitié de celle de cette branche. (Fig. I.)

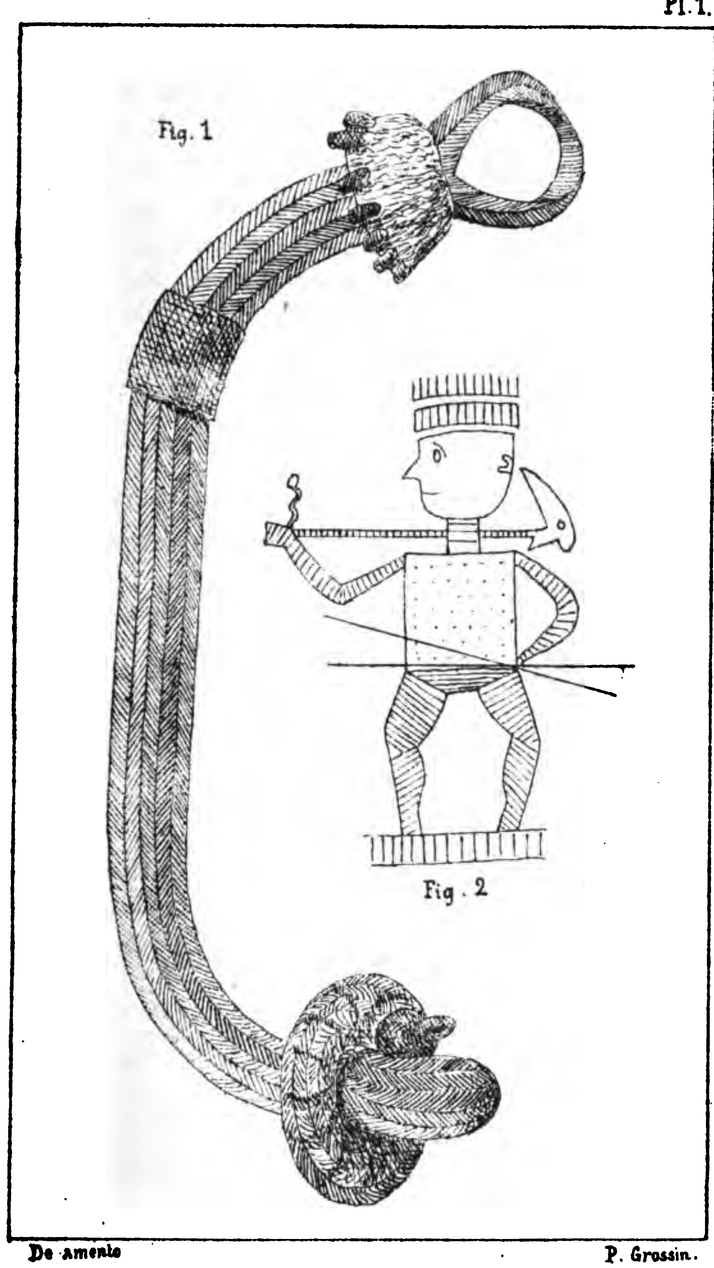
Le doigtier est, la plupart du temps, orné de poil de roussette et de petites tresses en fibres de cocotier.

La partie de cet ustensile qui, dans l'enroulement, doit s'appliquer sur la sagaie est également aplatie.

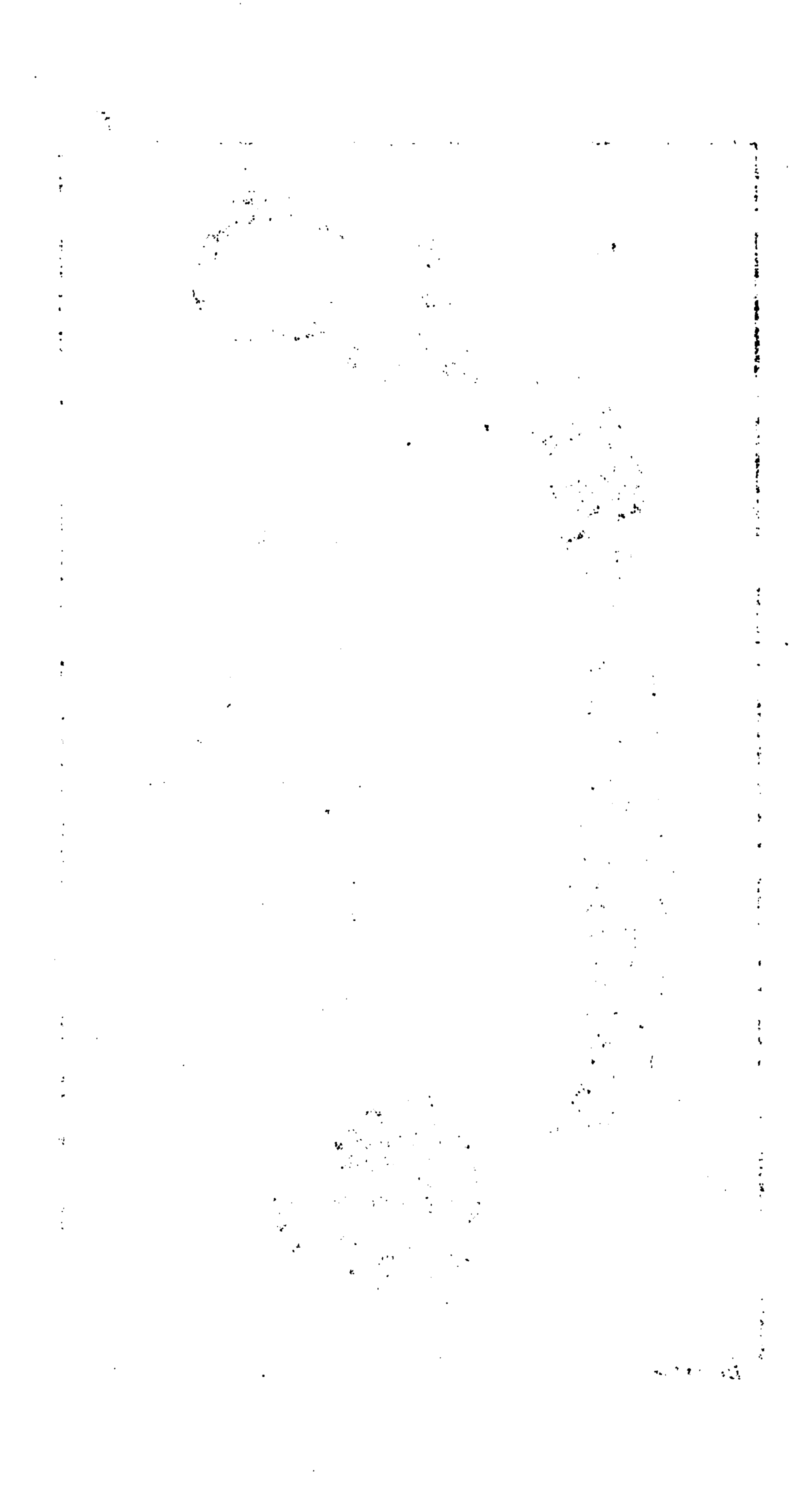
Les doigtiers servant à lancer des sagaies plus longues et plus grosses sont de dimension plus grande, mais leur épaisseur ne paraît pas varier.

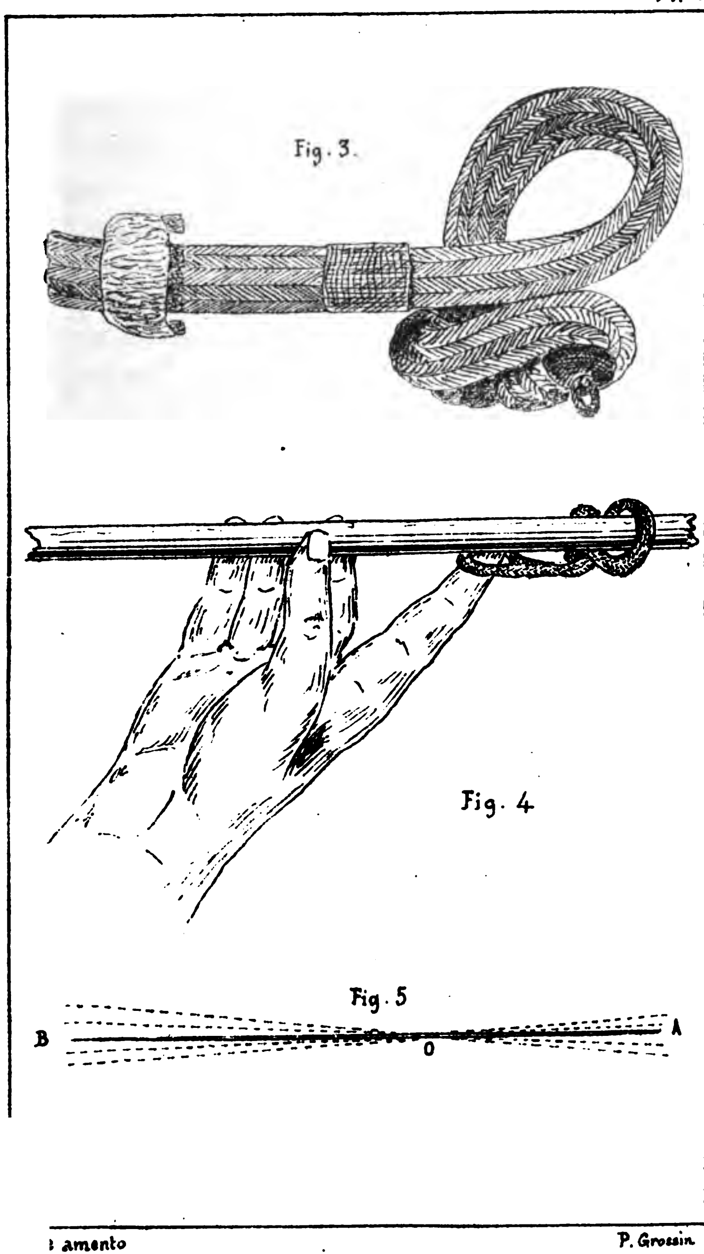
Comme je l'ai déjà dit, le Canaque porte continuellement le doigtier à la phalangine de l'index droit et, sur les grossiers dessins où par hasard les artistes de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas indiqué très fortement le sexe de

Pl. 1.



De amento P. Grossin.





: amento P. Grossin

l'individu, c'est un des moyens pouvant servir à distinguer l'homme de la femme. (Fig. 2.)

Pour porter le doigtier, le Canaque engage l'extrémité de l'index dans la boucle, la branche du côté du dos de la main.

L'opération de lancer la sagaie peut se diviser en cinq mouvements qui sont :

1er *Mouvement.* — Tenir la sagaie dans la main droite, la pointe en avant et légèrement en l'air, et la peser de façon à en trouver rapidement le centre de gravité, quand ce centre de gravité n'a pas été, au préalable, marqué par un dessin ou un ornement en poil de roussette.

2e *Mouvement.* — Renverser la sagaie la pointe en arrière et dirigée obliquement vers la terre, l'arme touchant le dessous de l'avant-bras.

3e *Mouvement.* — Fixer le doigtier autour de la sagaie en se servant de la main gauche, l'enrouler de façon que la branche soit appuyée contre le nœud après avoir fait un seul tour autour de la hampe et obliquement à l'axe, le nœud étant placé à droite de l'arme et un peu en arrière du centre de gravité ; tendre le doigtier avec l'index.

4e *Mouvement.* — Faire décrire à l'extrémité antérieure de la sagaie un arc de cercle d'arrière en avant qui ramène la pointe dans la direction du but ; saisir la hampe, à hauteur du centre de gravité, avec le pouce et les trois derniers doigts allongés, le pouce à gauche, les trois derniers doigts à droite, achever de tendre le doigtier avec l'index dont l'extrémité s'appuie sous la sagaie et placer celle-ci horizontalement à hauteur de l'œil, le bras droit plié, la main légèrement en arrière de la tête, et viser le but. (Fig. 3 et 4.)

5e *Mouvement.* — Lancer la sagaie en allongeant vigoureusement le bras droit de toute sa longueur et en appuyant le coup avec l'index ; porter en même temps, par un coup sec, la paume de la main légèrement en dessus, de manière que le nœud, en abandonnant l'arme, lui imprime un rapide mouvement de rotation de droite à gauche.

Si l'on compare alors la sagaie à une corde qui vibre, — et la longue sagaie canaque lancée avec le doigtier vibre (1), — on voit que le centre de gravité de l'arme devient, pendant sa translation, un nœud de vibrations très apparent qui sert en outre de sommet commun à deux cônes, de hauteur inégale, engendrés par la révolution des deux parties A O, O B de la sagaie. (Fig. 5.)

La sagaie de guerre ainsi lancée par un bras vigoureux et exercé peut porter à une distance utile de 40 à 50 mètres. Avec la sagaie en roseau armée d'une tige de fer, on obtient une portée un peu supérieure.

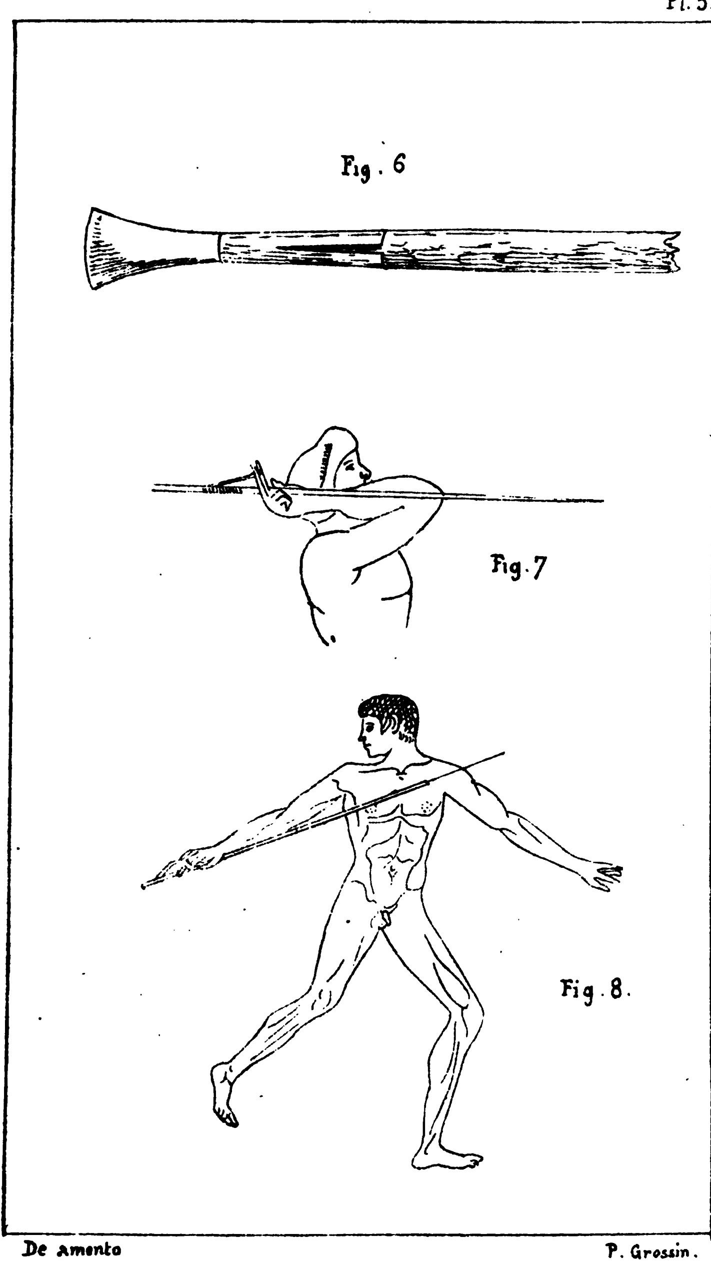
Mais, quelle que soit l'adresse d'un guerrier habile, il arrive souvent, au-delà de 20 à 25 mètres, qu'un but de peu d'épaisseur soit manqué.

En effet, la dérivation à gauche, — due au mouvement de rotation qui a lieu de droite à gauche — est encore augmentée par le mouvement du poignet qui se porte forcément de ce côté lorsqu'on exécute le 5e mouvement.

---

(1) Il paraît en avoir été de même des premières javelines romaines, du moins les vers ci-après de Virgile permettent de le supposer, car le verbe *vibrare* ne doit pas se traduire seulement par « *brandir, lancer* », mais aussi, comme l'indique sa racine, par : *Lancer en faisant vibrer :*

Protendunt longè dextris, et spicula vibrant.
..... Excusso jaculum vibrare lacerto.



De amento

P. Grossin.

La déviation provenant de cette dernière cause est particulièrement très sensible chez ceux qui débutent dans le maniement de la sagaie.

A la distance de 20 mètres, j'ai vu manquer nombre de fois, par les meilleurs tireurs armés d'une sagaie en bois de fer, une calebasse servant de cible ; car, même en corrigeant la dérivation par un pointage à droite du but, l'écart probable (1) atteint au but en blanc une moyenne approximative de 5 à 10 centimètres, suivant la vitesse initiale imprimée à l'arme par le bras qui la lance.

Voilà les résultats obtenus avec l'*Amentum* canaque.

Mais, avant de passer aux sagaies pour l'emploi desquelles l'*Amentum* n'est pas en usage, disons en outre que le Canaque obtient d'assez bons résultats en lançant sa sagaie sans doigtier. Sans cet ustensile en effet, et par un certain coup de poignet encore assez facile à acquérir, il sait lui imprimer quand même un mouvement de rotation qui la maintient à peu près dans le plan de tir et l'empêche de basculer.

C'est ainsi, d'ailleurs, que les indigènes des Nouvelles-Hébrides et des Salomon lancent leurs longues sagaies armées de pointes en os humains.

Les sagaies employées sur le continent africain et par les peuplades de Madagascar sont trop connues pour avoir besoin d'une description minutieuse.

Elles sont armées d'une lance en fer et l'extrémité inférieure de la hampe est munie d'un embout de même métal, long et aplati. (Fig. 6.)

Cet embout est destiné, non-seulement à équilibrer

---

(1) L'écart probable est égal au rayon de la base du cône engendré par la révolution de la partie A O de l'arme comprise entre la pointe et le centre de gravité.

l'arme en faisant presque contre-poids à la lance, mais encore à permettre à celui qui est porteur d'une sagaie de s'en servir en marchant comme d'un bâton de montagne.

Les Antimoros, qui sont réputés comme les meilleurs sagayeurs de Madagascar, ont adopté un fer de lance, à arête centrale renforcée et plus étroit que celui généralement en usage chez les autres peuplades.

Les sagaies des Betsimissarakas et des Fort-Dauphin ont également le fer plus effilé que celui des sagaies hovas, et leur portée est un peu supérieure à celle de ces dernières.

Pour lancer la sagaie, les guerriers de ces différents pays la saisissent à pleine main au centre de gravité, l'avant-bras droit faisant avec l'horizontale un angle d'environ 70 à 80 degrés, et ils la jettent, pour ainsi dire, droit devant eux après l'avoir balancée une ou deux fois au-dessus de l'épaule droite, la main placée légèrement au-dessus et en arrière de l'oreille.

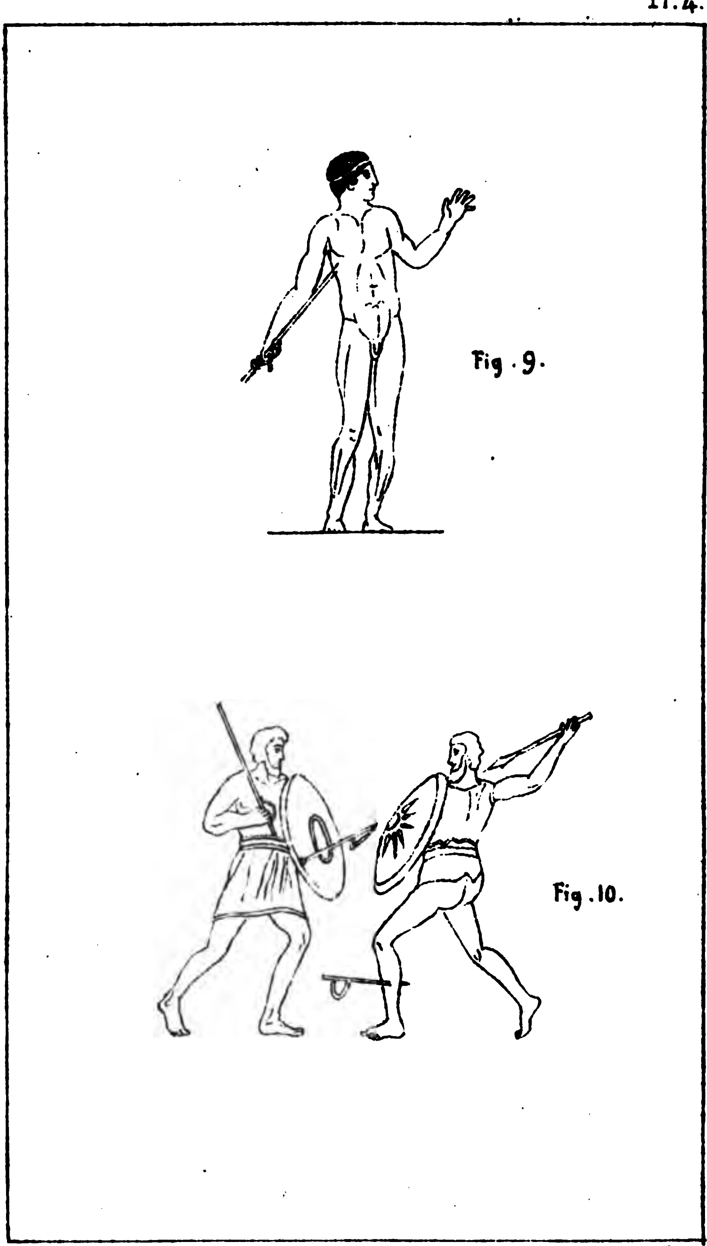
Ils tiennent de préférence le tranchant vertical, et obtiennent une portée efficace de 15 à 20 mètres.

Ces sagaies, bien entendu, décrivent leur trajectoire sans être animées d'aucun mouvement de rotation sur leur axe.

Mais jamais je n'ai vu un seul sagayeur tenir son arme comme tient son javelot le lutteur représenté par la figure 250 du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (fig. 7) (1), et je crois pouvoir affirmer que cette position est absolument impossible à prendre pour brandir et lancer le javelot.

---

(1) Les figures empruntées à ce *Dictionnaire* (Hachette, éditeur) l'ont été avec l'autorisation de M. Saglio.



De Amento F. Grossin.

Cela dit, passons à l'*Amentum* des Romains.

Comment les Anciens employaient-ils l'*Amentum?*

Ici la question devient difficile ; et, après l'article de M. Saglio dans son *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, il ne reste plus place que pour des hypothèses prenant naissance dans la façon actuelle d'opérer des peuplades encore à l'aurore de la civilisation.

Néanmoins, j'essaierai d'appuyer mes conjectures aussi bien sur mes observations et mes expériences personnelles que sur les figures qui accompagnent le mot *amentum* dans le *Dictionnaire* précité, tout en discutant ces figures.

Je prends les habitants de la Grèce et de l'Italie lorsqu'ils en étaient encore à l'âge de pierre ou, pour mieux préciser, lorsque tout métal leur était inconnu.

Est-il contraire à la raison d'admettre qu'eux aussi, comme les Canaques actuels, eussent des javelines dont la pointe était simplement durcie au feu ?

Je ne le pense pas.

Ils avaient en outre, pour armer leurs dards, une ressource qui fait défaut aux Canaques : les os des mammifères d'alors et les bois des cerfs et des rennes.

Les javelines devaient donc, dès les premiers âges du moins, être fabriquées de telle sorte qu'elles pouvaient être lancées avec un *amentum* destiné à leur imprimer un mouvement de rotation et à augmenter leur portée.

Les figures 250 (fig. 7), 251 (fig. 8) et 252 (fig. 9) du *Dictionnaire des antiquités* — sous la réserve de l'*amentum* — nous fournissent la preuve que ces armes étaient ainsi confectionnées.

Alors, l'arme par excellence était une javeline à longue portée à laquelle on imprimait, pendant sa translation,

un mouvement de rotation sur son axe en la lançant au moyen d'une lanière de cuir qui s'appelait *amentum* en Italie, » *Amma* (1), » *Agkûle*, *Mesàgkulon* en Grèce.

Ces javelines devaient surtout servir à la chasse ; car l'homme primitif, obligé de lutter continuellement contre des fauves dangereux, fut instinctivement poussé à chercher des armes offensives qui lui permissent d'attaquer ses ennemis de loin et de se soustraire à leur choc redoutable.

Si je n'ai pas parlé de la sagaie de chasse dans l'énumération des sagaies calédoniennes, c'est que dans ce pays le gibier manquait avant notre arrivée, ou plutôt il n'y avait qu'un seul gibier : l'homme.

Suivons maintenant les progrès de la civilisation :

Les hommes étant, suivant l'expression d'Aristote, des êtres essentiellement sociables (2), sentent le besoin de se réunir, soit par instinct, soit pour résister à l'envahissement de voisins trop nombreux, soit enfin pour s'emparer eux-mêmes des terrains de chasse environnants.

Le bronze a été découvert et, naturellement, c'est dans la fabrication des armes qu'il a trouvé son premier emploi.

Réunis en troupe, les hommes combattent de plus près. La discipline les réunit et les maintient rassemblés, l'escarmouche devient combat ; la lutte d'homme à homme fait le plus souvent place à la lutte de groupe à groupe dans laquelle, suivant une expression moderne, on se sent les coudes.

---

(1) *Amentum* doit venir du mot grec » *Amma* dont la racine est le verbe *Aptô* lier.

(2) *Phùsei mén ésin ànthrôpos zôon, politikôn.*

Comme arme à longue portée on possède alors l'arc, la fronde peut-être, et les armes défensives font leur apparition.

Pour combattre en ordre serré la javeline ancienne est trop encombrante ; pour percer les armes défensives elle est trop légère et n'a pas assez de force de pénétration.

Aussi, avant de connaître la formule du choc, $C = MV^2$, les Anciens la mettent-ils en application, et le javelot court et pesant, à pointe d'airain d'abord et de fer ensuite, remplace-t-il la longue et légère javeline.

Seulement la forme de la pointe change ; et l'expérience ou la tradition aidant, on modèle approximativement cette pointe sur les lances de pierre qui servaient jadis pour les plus ou moins rares corps-à-corps.

Car, dans la nécessité où l'on se trouve de rendre le dard plus lourd, on est conduit à adopter une forme de pointe qui, tout en présentant la plus grande facilité de pénétration possible, permette de réunir une quantité de métal suffisante pour donner au choc la force que l'on recherche.

Ne pouvant plus augmenter la vitesse V, on augmente la masse M.

La figure 253 (fig. 10) nous montre le javelot ainsi transformé.

Seulement, comme la nouvelle arme ne peut plus, à cause de sa forme, recevoir un mouvement de rotation, l'*amentum* est remplacé par le *lorum* et la *amentata hasta* devient, comme l'appelle Ennius, la *ansata hasta*.

Arrivons rapidement à la légion romaine.

En plus de son glaive espagnol, le vélite était armé de 7 javelots de trois pieds de long au moins, et auxquels

les auteurs latins semblent donner indifféremment les noms de *hasta*, de *spiculum*, de *telum* ou de *jaculum*.

Le *pilum* était l'arme des soldats pesamment armés et des cavaliers.

Disons ici un mot de cette arme, reconstituée par Quicherat, avant d'arriver à l'étude de la *hasta ansata*.

« Le *pilum*, dit Quicherat d'après Tite-Live, était une « arme longue et lourde, à la fois d'hast et de jet, et qu'on « lançait comme un javelot ».

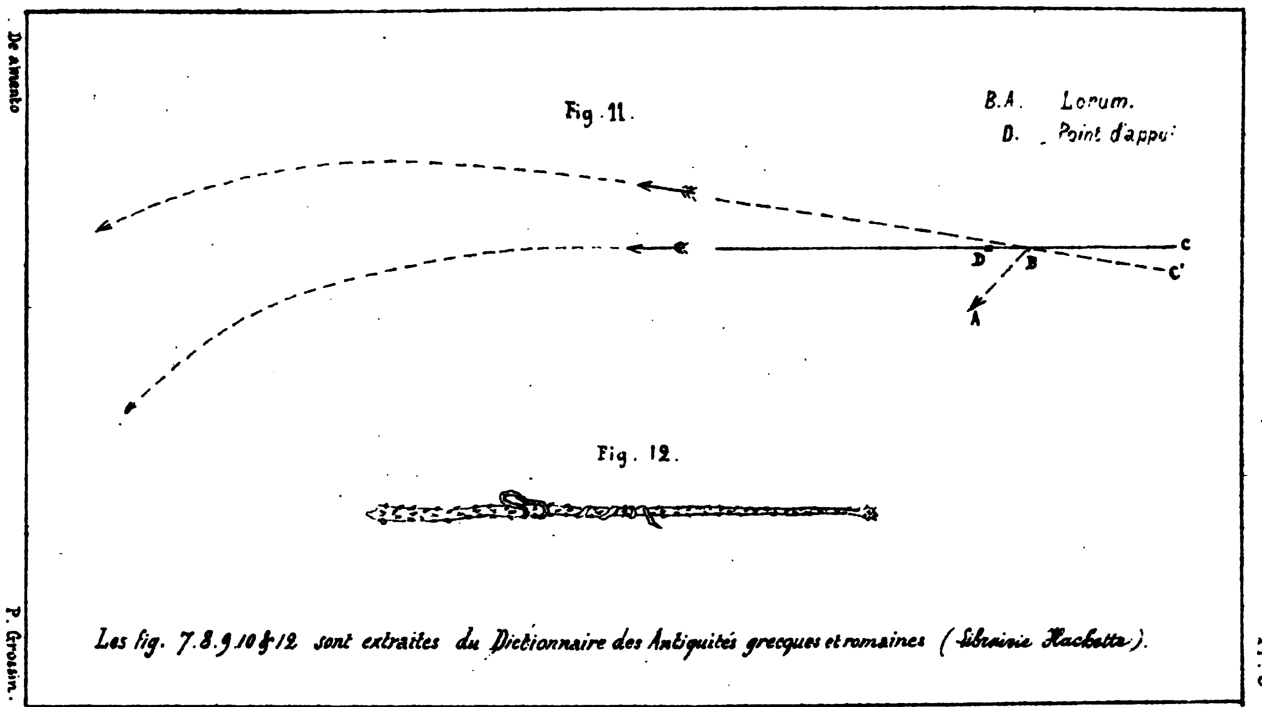
J'avoue humblement que cette définition m'a toujours laissé rêveur, et qu'elle me paraîtrait plus exacte, malgré les citations empruntées à César, à Tite-Live et à Polybe, si elle était ainsi rédigée :

« Le *pilum* était une arme d'hast, longue et lourde, et « qu'on lançait parfois comme un javelot, contre un en- « nemi très rapproché ».

Notre lance moderne est bien plus légère que ne l'était le *pilum*, et il ne viendra certainement à l'esprit de personne de la considérer comme une arme à la fois d'hast et de jet.

Et cependant l'on peut lire dans les *Avant-postes de Cavalerie légère de De Brack* l'anecdote suivante qui prouve que la lance servit au moins une fois comme arme de jet.

Voici cette anecdote, telle que la raconte De Brack : « A Waterloo, lorsque nous chargeâmes les carrés an- « glais, un de nos lanciers, ne pouvant enfoncer le rem- « part de baïonnettes qu'ils nous opposaient, se leva sur « ses étriers et lança son arme comme un *Djérid*; la « lance traversa un fantassin dont la mort nous aurait « ouvert un passage si le créneau n'avait été vite bou- « ché ».



Les fig. 7.8.9.10 & 12 sont extraites du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines (Librairie Hachette).

De amento

P. Grossin.

Bourg. Lith. E Berléa, rue des Bons-Enfants. 17.

Revenons au *pilum*. La forme de cette arme exclut évidemment toute idée d'emploi de l'*amentum*, et son poids devait également empêcher qu'on munît sa hampe d'une anse quelconque. Il reste donc en dehors de notre cadre et nous ne l'avons cité que pour mémoire.

Voyons maintenant l'utilité du *lorum* et examinons l'emploi de la boucle qu'il formait.

Je prends, par exemple, un javelot de 1 mètre à 1 mètre 25 centimètres de longueur, d'un poids de un kilogramme et demi environ, et je le lance horizontalement droit devant moi.

La pointe de ce javelot, beaucoup plus lourde que son extrémité postérieure, s'incline rapidement vers la terre sous l'action de la pesanteur et tombe à quelques mètres.

Si j'adapte au tiers postérieur de la hampe une courroie formant une boucle de huit à dix centimètres de longueur, et si je me sers de ce *lorum* pour appuyer le coup avec l'index et le médius, la hampe étant placée entre ces deux doigts, qu'arrivera-t-il ?

Le javelot, prenant appui sur les deux derniers doigts et le pouce de la main droite, est sollicité par trois forces : 1° la vitesse initiale, 2° l'impulsion du *lorum*, 3° la pesanteur (1).

Or le *lorum*, en continuant l'impulsion donnée par la détente de la main, agit aussi sur le bras du levier B C de haut en bas ; la pointe du javelot se trouve donc relevée. (Fig. 11.)

Si, au lieu de placer cette boucle en dessous, je la place, au contraire, en dessus de la hampe, ainsi que le montre la figure 7, j'aurai *peut-être*, comme résultat final, aug-

(1) Il est fait abstraction de la résistance de l'air.

menté la pénétration de mon arme, mais à coup sûr j'aurai diminué sa portée.

J'aime donc mieux, comme peut le faire supposer la figure 9, croire que la boucle ou anse formée par le *lorum* se trouvait en dessous et non en dessus de la hampe quand on lançait l'arme.

Maintenant, peut-on me demander, à quelle distance les Anciens lançaient-ils leurs javelots ?

Ici encore, il est nécessaire de distinguer entre les armes à longue portée à *amentum* mobile et celles à courte portée à *lorum* fixe.

Rien ne nous empêche d'admettre que les premières javelines aient pu avoir une portée moyenne d'environ quarante mètres. Quant aux secondes, c'est-à-dire quant aux javelots des vélites romains, leur portée efficace devait être très réduite et varier entre 8 et 10 mètres. En effet, ces javelots étaient relativement courts et, pour ces armes, la portée est presque, dans certaines limites et à poids égal, proportionnelle à la longueur.

A l'appui de ma théorie concernant l'emploi de l'*amentum* primitif que l'on me permette quelques citations.

Cum jaculum parvâ Libys amentavit habenâ, dit Lucain dans la Pharsale.

Donc, à un moment donné, l'*amentum* était mobile. Et si, en outre, l'adjectif *parvâ* peut être entendu comme qualifiant aussi bien la longueur que la grosseur de l'*habenâ*, il en résulte que l'*amentum* ne pouvait pas s'enrouler beaucoup de fois autour du *jaculum* et que, par conséquent, il avait à peu près les dimensions du doigtier canaque.

M. Saglio dit, dans son article sur l'*amentum*, que le

mot grec *Mesàgkulon*, synonyme du mot latin *amentum*, finit par désigner le javelot lui-même.

Quicherat père en dit autant de l'*amentum* ; et le vers suivant de Virgile qu'il cite comme exemple me paraît on ne peut plus mal choisi pour sa théorie, on ne peut mieux pour la mienne : « *Intendunt acres arcus, amentaque torquent* ».

Analysons en effet cet hexamètre et traduisons-le, comme le veut Quicherat père :

« Ils bandent leurs arcs et lancent leurs javelots. »

Est-ce bien là ce qu'a voulu dire Virgile ? J'en doute.

Il y a, au contraire, dans les deux actions représentées comme simultanées de bander l'arc, et d'enrouler l'*amentum* deux mouvements préparatoires qui seront suivis par deux opérations d'exécution également simultanées de décocher la flèche et de lancer le javelot. Je traduirai donc :

« Ils bandent leurs arcs et enroulent leurs *amenta*. »

De là, je conclurai qu'il exista aussi un *amentum* qu'on n'appliquait à la hampe du javelot qu'au moment de lancer celui-ci, comme on ne bande l'arc que pour décocher immédiatement la flèche.

Je sais bien que pour le sens du verbe *torquere* l'on m'opposera des citations de Virgile (1), d'Ovide (2), de Lucain (3) et de Cicéron (4).

---

(1) .... Validis ingentem viribus hastam
Contorsit.

(2) .... Contorquent lenta lacertis
Spicula.
.... Torquet tela manu.

(3) .... Torquentur tela lacertis.

(4) Torquere hastas.

Je ne demande pas mieux, car c'est justement sur ce mot que repose en partie ma thèse.

J'admets que les verbes *torquere*, *contorquere*, veulent dire le plus souvent : *Brandir*, *lancer* : mais si l'on veut bien se reporter à la racine du mot, on en conclura, comme moi, que *torquere*, lorsqu'il a pour régime direct *hastam*, *spiculum*, *jaculum* ou *telum*, indique qu'en lançant l'arme on lui imprimait un mouvement de rotation.

Ennius, qui malgré les défauts de sa poésie rurale, dit toujours ce qu'il veut dire ; Ennius, chez qui la force de l'expression et la clarté compensent le défaut d'élégance et la rudesse ; Ennius, en parlant probablement de javelots lancés sans tourner sur eux-mêmes, dit : « *Hastati spargunt hastas* » ; et Virgile lui-même, à qui la lecture d'Ennius ne fut peut-être pas inutile, emploie aussi cette expression : *spargere tela*, expression qui, abstraction faite du nombre, n'a plus la même signification que *torquere tela*.

Il en est des mots, dans les langues anciennes, comme des dessins que nous a laissés l'antiquité.

Les premiers ont pu être quelquefois détournés de leur sens littéral par les poètes ; les seconds produits par des artistes qui n'avaient peut-être pas toute la compétence voulue et la science nécessaire pour représenter fidèlement telle ou telle action.

En outre, certain épisode reproduit par la sculpture ou la peinture, s'il subsiste seul après plusieurs siècles, peut induire en erreur celui qui s'en sert comme preuve pour conclure du particulier, qu'il croit connaître, au général, qu'il ignore.

Nous en voyons tous les jours des exemples.

Si, dans deux mille ans, le magnifique tableau des « *Dernières Cartouches* » servait, à l'exclusion de tout autre document, à l'étude de l'habillement de l'armée française en 1870, le chercheur qui soutiendrait que l'infanterie de marine portait alors le pantalon garance commettrait hardiment une erreur que lui garantiraient comme vérité et la valeur de l'œuvre et le nom célèbre de l'artiste.

Qu'un cataclysme quelconque engloutisse la magnifique statue de Joubert qui orne la cour de la Préfecture à Bourg, et qu'un archéologue, vivant en l'an 4,000, ait le bonheur de la rendre à la lumière, n'aura-t-il pas beau jeu alors pour affirmer que les généraux de la Révolution combattaient à pied, armés d'un fusil, comme les simples grenadiers ?

Je n'ai d'autre but, par cette trop longue digression, que de mettre le chercheur en garde contre des hypothèses que peut faire naître dans son esprit, la représentation d'un cas particulier, alors surtout que l'œuvre peut avoir été exécutée par un artiste plus ou moins compétent et plus ou moins habile à représenter en perspective les différentes parties des objets.

Revenons maintenant à la question qui nous occupe :

Le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* nous montre un *amentum* qui s'enroule plusieurs autour de la hampe d'une soi-disant arme de jet. (Fig. 254), (fig. 12.)

Faut-il admettre pour cela que les Romains faisaient faire plusieurs tours à leur *amentum* ?

Sans hésiter, je réponds : oui, si la lanière devait rester fixée à l'arme après le jet ; non, si l'*amentum* devait abandonner l'arme.

La lanière, enroulée plusieurs fois, pouvait être fixée à la hampe comme celle de nos lances modernes, et former la boucle solide qui permettait de l'utiliser.

Mais il est absolument impossible de lancer une sagaie autour de laquelle le doigtier forme plusieurs tours ; car, au lieu de recevoir une nouvelle impulsion de cet ustensile, elle est arrêtée par lui dans son élan. Elle acquiert bien un mouvement rapide de rotation sur son axe, mais elle tourne sur place, sans exécuter de mouvement de translation, et tombe aux pieds de celui qui la lance. La sagaie, dans la circonstance, se comporte comme une toupie.

L'expérience est facile à faire.

Qu'on me permette enfin un dernier argument tiré de la balistique moderne, et que j'exprimerai ainsi :

Si dans un canon, dont les rayures héliçoïdales sont à pas excessivement court, on lance un projectile animé d'une vitesse initiale excessivement grande, qu'arrive-t-il ?

Loin de suivre les rayures et de prendre le mouvement de rotation qu'elles doivent lui imprimer, le projectile frappe contre les flancs de ces rayures, s'y déchire et finalement perd la plus grande partie de sa portée et de sa justesse.

Il en est de même pour les sagaies, qu'on est naturellement amené à comparer aux projectiles des armes rayées.

En résumé, l'étude de l'armement actuel de certaines peuplades dont la civilisation est encore à son début, peut faire raisonnablement supposer que les Grecs et les Romains ont dû posséder, ensemble peut-être, mais plutôt l'une après l'autre, deux espèces de javelots :

1° Le javelot long et léger, à grande portée, dont la pointe était effilée, et qui tournait sur lui-même en décrivant sa trajectoire (1) ;

2° Le javelot court et pesant, à portée réduite, dont le dard était large et épais et auquel on ne pouvait pas imprimer ce mouvement de rotation.

Le premier javelot était lancé à l'aide d'une courte lanière, *parvâ habenâ*, appelée *amentum*, qui s'enroulait vers le milieu de la hampe et restait, après le jet, dans la main du soldat.

Au second au contraire, dont la forme exclut toute possibilité de rotation sur son axe, on donnait une trajectoire plus tendue et une force de pénétration plus grande au moyen d'une courroie fixe, *lorum*, formant boucle et attachée à la partie postérieure de la hampe.

Enfin, si le *lorum* conserva le nom primitif d'*amentum* qui lui fut plus tard continuellement, mais peut-être improprement, attribué par les auteurs latins, c'est probablement en vertu de la routine qui fit survivre le mot à la chose.

Ne voyons-nous pas l'arme actuelle de notre infanterie porter encore le nom de *fusil*, alors qu'elle n'a plus rien de commun avec le briquet servant à faire jaillir les étincelles du silex — en italien *fucile* — d'où elle tira sa dénomination primitive ?

P. GROSSIN.

---

(1) Le revers d'un magnifique denier d'argent, provenant d'Izernore et frappé sous Vespasien vers l'an 830 de la fondation de Rome (en 78 de l'ère chrétienne), représente Mars debout tenant dans la main droite une longue haste qui réunit toutes les conditions nécessaires pour pouvoir être lancée à l'aide d'un *amentum* mobile.

GÉOLOGIE PROPREMENT DITE

STRATIGRAPHIE

Nous avons maintenant à nous occuper de la constitution géologique du sol, et à étudier les relations des terrains entre eux et leurs caractères principaux.

La puissance des terrains secondaires nous oblige à y faire un certain nombre de grandes divisions, afin d'en faire plus facilement l'étude.

Je crois préférable, dans ce but, de prendre pour base la Pétrographie, et de faire des divisions reproduisant à peu près fidèlement les faits observés.

L'observation montre, dans toute l'étendue du Département, que les terrains secondaires peuvent se diviser en 5 parties, basées sur la couleur des roches qui les constituent.

On a en effet, à la base, sur une soixantaine de mètres d'épaisseur, un ensemble de roches noires ou bleuâtres, caractéristiques, sans ressemblance avec celle des autres parties ; au-dessus, une masse de roches brunes ou rougeâtres, de 200 mètres, différant complètement des précédentes et des suivantes ; puis 100 mètres de roches grises ; plus haut, 200 mètres de roches blanches ou blanchâtres, et enfin une centaine de mètres de roches

jaunes. Ces divisions, bien tranchées dans la nature, doivent être conservées.

De là cinq grandes divisions naturelles, auxquelles on pourrait donner les noms de 1° Jura noir ; 2° Jura brun ; 3° Jura gris ; 4° Jura blanc ; 5° Jura jaune.

La texture des roches dans les divisions 2°, 3° et 4° étant parfois très particulière et formée de petits grains arrondis, espèces d'œufs de poisson, ou comme on dit, étant oolithique, on a souvent donné à ces divisions le nom d'oolithe. Alors le Jura brun devient le groupe oolithique inférieur ; le Jura gris devient l'oolithe moyenne, et le Jura blanc, l'oolithe supérieure. Quant au Jura noir on le désigne communément sous le nom de Lias, et le Jura jaune sous celui de Néocomien ou Crétacé.

Je ne fais qu'indiquer le groupe du Trias, au-dessous de Lias, parce qu'il n'est représenté qu'en partie, et sur quelques points seulement.

Les limites de ces groupes sont d'ailleurs assez nettement tracées.

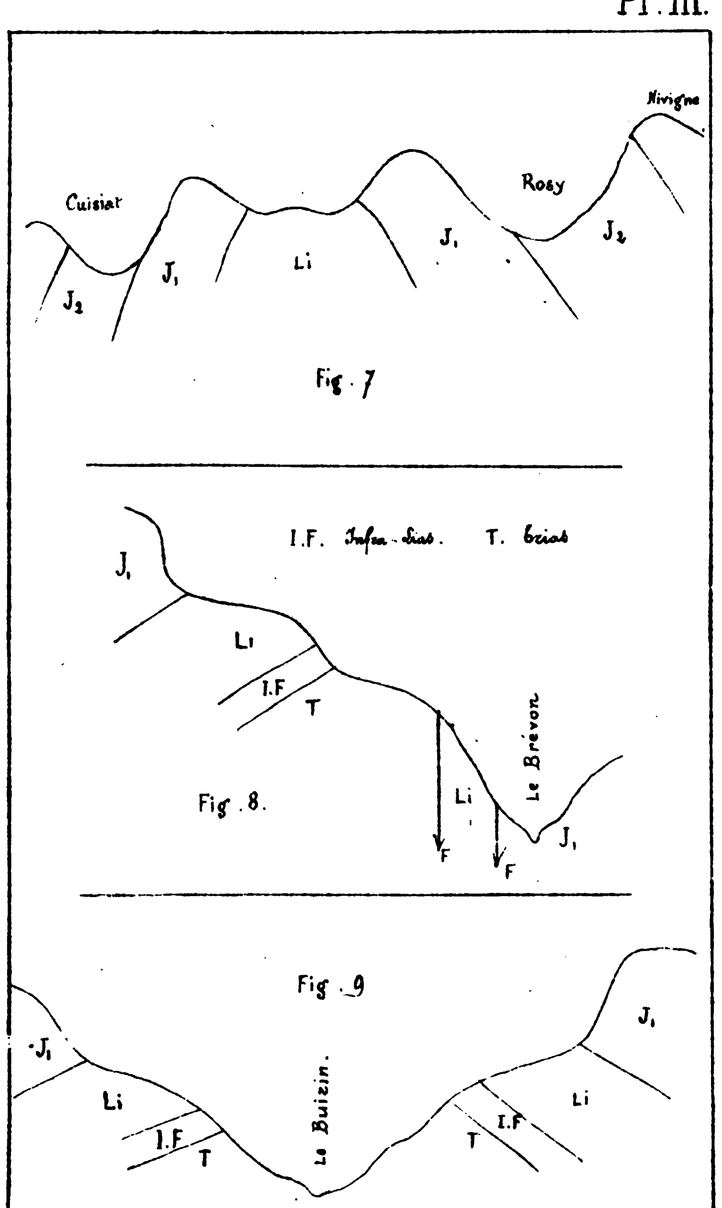
Ainsi le Lias est limité à la base par des argiles de diverses couleurs ; la ligne de séparation du Lias et de l'oolithe inférieure est indiquée par la présence d'une couche ferrugineuse très caractéristique ; celle de l'oolithe inférieure et de l'oolithe moyenne, par une couche ferrugineuse très différente de la première ; celle de l'oolithe moyenne et de l'oolithe supérieure, par une couche ferrugineuse également, mais incomparablement moins que les deux précédentes, et facile à reconnaître. Quant à la ligne de séparation de l'oolithe supérieure et du Néocomien, elle est le plus souvent bien indiquée par la différence de coloration des roches, ou même quelquefois par une couche de cailloux roulés dont l'allure est caractéristique.

La puissance de chacun de ces 5 groupes est encore considérable. Elle est suffisante pour motiver l'établissement de sous-divisions plus ou moins importantes ; et bien que celles-ci ne puissent être aussi tranchées pétrographiquement que les 5 divisions précédentes, il n'est pas moins possible de les baser sur une étude purement pétrographique. Il n'arrive jamais, en effet, que sur une épaisseur de 100 ou 200 mètres, les roches conservent exactement les mêmes caractères. Leur composition et leur couleur ont changé plusieurs fois ; des roches dures succèdent à des roches tendres ; des roches foncées à des roches claires, etc., et ces changements sont assez répétés pour permettre un certain nombre de sous-groupes assez suffisamment caractérisés.

On pourrait peut-être, mais difficilement, baser ces divisions uniquement sur la Paléontologie, d'après la nature des fossiles enfouis dans les diverses assises. J'y trouve deux inconvénients : d'abord la rareté de ces débris dans telle ou telle couche ; et ensuite la difficulté de leur étude, qui fait que des fossiles, identiques pour certains observateurs, sont différents pour d'autres, d'où il ne peut que résulter de la confusion ; d'ailleurs je crois que des fossiles identiques peuvent ne pas appartenir nécessairement à une même couche, et que de même des fossiles différents peuvent fort bien appartenir à des assises contemporaines.

Le mieux est donc, à mon avis, de se guider sur la Pétrographie et la Paléontologie, en même temps, autant que cela est possible, les deux méthodes devant se compléter l'une l'autre.

C'est de cette manière que j'ai établi les divisions indiquées pour les différents terrains ; elles ne coïncide-


Nivigne
Cuisiat
Rosy
J₁
J₂
Li
Fig. 7
I.F. Infra-Lias. T. Trias
Li
I.F
T
Le Brévon
Fig. 8.
F
Fig. 9
Li
I.F
T
Le Buizin.

ront pas toujours avec celles établies par certains auteurs. Je m'en préoccupe peu. Que telle ou telle couche soit rapportée à telle ou telle division précédente ou suivante, cela est au fond peu important, parce que ce n'est souvent qu'une question d'accolade ; et mon but est simplement de faire la stratigraphie des terrains, c'est-à-dire d'indiquer, d'une façon aussi nette que possible, leur composition pétrographique, et de marquer la place que chacun d'eux occupe dans la série des terrains secondaires.

TERRAIN TRIASIQUE

Le Trias.

Le Trias est le plus ancien des terrains secondaires qui soit représenté dans le département. Sa monographie ne peut être bien longue, car en premier lieu, il ne se rencontre que sur quelques points du Département ; en deuxième lieu, il ne laisse apercevoir que quelques-unes de ses assises dans la formation supérieure ; et enfin comme il est presque entièrement marneux, masqué soit par des éboulis ou par des glissements et recouvert généralement de végétation, il se prête peu à l'observation, et les coupes très détaillées sont impossibles.

Le seul affleurement dans la partie la plus méridionale se trouve à Fay.

Fay. — Le hameau dont il s'agit est situé près de Souclin, dans une espèce d'entonnoir entouré presque de tous côtés par les assises rocheuses et élevées du J^1.

Le fond est formé soit de Lias, soit et surtout de Trias. Un petit chemin qui part de Fay, traverse le Buizin et se dirige vers l'Ouest, entamant les assises triasiques; sur les talus on peut étudier leur composition générale.

C'est sur l'un d'eux que, — il y a quelques années — on aperçut une *pierre blanche,* douce au toucher, sans analogie avec celles de la région, et qui fut reconnue, après examen, pour un morceau de gypse. Des puits, en vue d'une exploitation, furent faits, il y a 4 ou 5 ans, par M. le comte de Jonage ; mais on n'est pas allé plus loin, on est resté aux sondages. L'un de ces puits se trouve à droite du petit chemin venant de Fay, et a été conservé : c'est le plus important.

La formation supérieure au Gypse peut se diviser en deux parties.

La partie supérieure comprend des argiles bariolées de diverses couleurs qui ont reçu le nom d'argiles irisées. Ces argiles en feuillets très minces, à pâte fine et serrée, se brisent en plaquettes assez dures, très plastiques après les pluies. Elles sont de couleur jaunâtre, verdâtre, violette, blanchâtre, rouge de brique et rouge lie de vin. L'intensité de leur coloration due à des oxydes de fer et de cuivre, les distingue nettement des marnes ou argiles des étages supérieurs et permet de les apercevoir de loin. Ces marnes sont ordinairement sans fossiles et leur puissance est de 8 à 10 mètres.

Dans la partie inférieure, on trouve des marnes argileuses, généralement de couleur verte, rouge de brique et lie de vin, alternant avec quelques bancs de calcaire dolomitique cloisonné, de couleur brune ; les cellules sont séparées par des cloisons de 2 à 3 millimètres d'épaisseur, résistantes et renfermant une sorte de poussière jaune d'or,

tachant fortement les doigts. Vers le bas, les argiles prennent une teinte foncée tournant au noir ; on y rencontre une mince assise gréseuse, sans consistance, et fortement micacée, qui recouvre une couche de 60 à 80 centimètres d'épaisseur d'argile très noire.

La puissance de cette masse argileuse est de 10 m. environ, et, comme la première, elle est peu ou point fossilifère.

Au-dessous se trouve la couche gypseuse.

Elle comprend, en allant de haut en bas : 1° quelques bancs de dolomie grisâtre ou jaune blanchâtre, tendre et parsemée à l'intérieur de petites taches noires ; 2° du gypse fibreux de couleur noire, puis du gypse fibreux d'un beau blanc plutôt brillant que mat, intercalés d'argiles rouges, noires et violettes. Ces deux parties ont environ 1 m. 70 d'épaisseur. Ce nombre résulte d'un sondage pratiqué un peu plus bas que le premier et qui a atteint presque immédiatement la couche gypseuse ; enfin 3° des bancs bien stratifiés et épais de gypse saccharoïde, d'un blanc mat, assez dur, et dont la puissance est supérieure à 4 mètres. Le sondage s'est arrêté dans cette couche.

J'ai dit précédemment que dans les argiles supérieures au gypse on trouvait des calcaires dolomitiques cloisonnés. A en juger par les débris trouvés à l'ouverture du puits principal, les bancs sont discontinus et probablement même ces calcaires ne se trouvent qu'en rognons isolés au milieu des argiles.

Gratoux. — Pl. III, Fig. 8. — Nous retrouvons un affleurement de Trias près de Saint-Rambert, tout près du hameau de Gratoux. On a tenté là, il y a une trentaine d'années, l'exploitation du gypse. Un puits profond

d'un peu plus de 50 mètres fut creusé, et pour amener plus facilement le gypse au point d'où on devait le transporter, on créa un tunnel dont l'ouverture est à flanc de coteau, peu au-dessous du chemin vicinal allant à Saint-Rambert. L'exploitation fut arrêtée faute de capitaux suffisants.

Au-dessous des grès infra-liasiquess on trouve comme à Fay une dizaine de mètres de marnes irisées. Elles recouvrent 4 mètres de bancs durs, bien lités, faciles à observer, mais visibles seulement sur une faible étendue en longueur. Ces bancs se composent de calcaire jaunâtre cloisonné, assez différent de celui indiqué plus bas à Fay; puis de bancs dolomitiques gris, dont l'intérieur est parsemé de petites taches rougeâtres, et renferme des myriades de petites encrines dont la section ressort en blanc jaune sale, et forme de petites taches circulaires de 1 à 2 millimètres de diamètre et percées au centre. Ces bancs reposent sur des calcaires grisâtres, jaunâtres, criblés de petites cavités plus longues que larges et donnant à la roche un aspect caractéristique. Je n'ai rencontré, en dehors du Trias, des calcaires présentant de pareilles cavités, que dans l'étage oxfordien et encore dans une seule localité, non loin de la Chartreuse de Sélignat, tout près du col où passe la route descendant à Corveissiat.

Ces bancs se trouvent-ils à Fay? C'est au moins probable, bien que l'on ne puisse les observer. J'ai en effet trouvé dans les champs où se montrent les marnes du Trias, des roches arrachées par la charrue et appartenant à des calcaires à encrines, en tous points semblables à ceux de Gratoux.

La partie qui s'étend ensuite au-dessous de ces bancs rocheux, est formée d'abord d'une couche de plusieurs

mètres de marnes verdâtres sans mélange de marnes autrement colorées ; puis jusqu'au gypse, d'une marne argileuse d'environ vingt-cinq mètres de puissance. Ces argiles qu'on peut assez bien observer, grâce à des ravinements dus à des filets d'eau temporaires, paraissent entièrement grisâtres et vers le bas noirâtres. Elles diffèrent donc de celles de Fay qui sont intercalées de marnes colorées et qui sont bien moins puissantes. Enfin les glissements et la végétation ne permettent pas de dire si les calcaires cloisonnés placés, à Fay, à quelques mètres au-dessus de la couche gypseuse existent à Gratoux.

La puissance des assises triasiques au-dessus des bancs de gypse, qui est de 20 mètres environ à Fay, est ici de 50 à 55 mètres.

Dans cette région sud du Département on ne rencontre plus le Trias qu'à Vaux-Fevroux. Il se retrouve à l'extrémité nord occidentale dans la combe de Dancia, sur le bord et à gauche du chemin venant de Pressiat. Mais on ne peut guère que constater sa présence. Une coupe est impossible. Ce qu'on peut dire, c'est que les argiles irisées existent et c'est probablement la partie qui est au-dessus du gypse, car il y a près d'elle une masse de 4 à 5 mètres de bancs calcaires, dont l'intérieur est criblé de vacuoles en tout semblables à celles que j'ai indiquées à Gratoux, d'où il résulterait que les deux masses rocheuses doivent être placées au même niveau. Quelle est la puissance de ces marnes ? Un sondage seul pourrait l'indiquer. Ce qui est certain c'est qu'on a trouvé le gypse, car il y a dans les champs environnants des pierres rougies par le feu, provenant probablement de fours, et au milieu de ces pierres, de gros blocs de gypse ayant tous subi, à l'extérieur, sur une surface plus ou moins

considérable, un commencement de vitrification. Ce gypse est entièrement semblable au gypse saccharoïde de Fay.

Ajoutons aussi que l'assise gypsifère a été rencontrée dans la percée du tunnel de Nurieu.

Champfromier. — Enfin cette partie supérieure du Trias se voit encore près de Champfromier, au lieu dit les Sauges. On y a autrefois extrait du gypse et l'extraction présente sur Fay et Gratoux l'avantage de pouvoir être faite à ciel ouvert.

En voici la coupe (1) :

1° A la base, gypse compact, quelquefois grenu et fibreux, blanc, gris cendré ou blanchâtre, veiné de brun et surtout de rose. La couleur rougeâtre paraît dominer et généralement il offre l'aspect et la texture du gypse anhydre. Epaisseur 8 à 10 m. A signaler de l'albâtre, et de plus de la dolomie granitoïde gypseuse dont on trouve des fragments à côté et au-dessus de l'escarpement formé par l'ouverture de la carrière.

2° Au-dessus, argile noire schisteuse, tendre, friable, se délitant en plaquettes avec des maculatures rougeâtres dues à l'oxyde de fer.

3° Calcaire de couleur jaunâtre ou grise en minces assises et en blocs disjoints intercalés dans les marnes, contenant des rognons de fer sulfuré, des débris de plantes.

4° Argiles irisées de couleur rouge, blanche et verte sans fossiles. La mobilité de cette couche ne permet pas de déterminer son épaisseur : on peut l'évaluer avec celles des couches 2 et 3 à une dizaine de mètres.

On voit ainsi que le Trias de Champfromier n'est pas bien différent de celui de Fay.

---

(1) L'abbé Tournier. Notes géologiques.

Toutes ces assises sont peu fossilifères. Pour ma part je n'y ai jamais rencontré de fossiles, peut-être n'ai-je pas cherché avec assez de patience. Pourtant si l'on en croit M. le garde-général Millet qui a fait en 1838 une monographie du Trias de Gratoux, les calcaires jaunes intercalés dans les marnes contiennent des os, des dents et quelques coquilles. Les marnes contiennent beaucoup de dents, des os et des vertèbres appartenant à de grands sauriens ; les marnes verdâtres renferment particulièrement de nombreuses vertèbres qui ont de 15 à 20 millimètres en longueur et en largeur, et des plaques osseuses de plusieurs décimètres carrés ; l'une des faces est lisse et polie, l'autre est chagrinée et rappelle certains lichens adhérents aux pierres.

Infra-Lias.

Cette division, d'une faible épaisseur, s'étend de la partie supérieure du Trias au calcaire à Gryphées. C'est pour me conformer à l'usage que j'en fais un étage spécial ; il serait peut-être plus naturel de rattacher ce terrain au Trias, avec lequel il a, à Fay du moins, de grandes affinités.

Je ne le connais qu'à Fay, bien qu'il existe à Gratoux et Champfromier ; mais il est généralement recouvert de végétation et on ne peut l'étudier. C'est grâce à un petit chemin de desserte qui le traverse presque en entier et qui l'a entamé suffisamment, que j'ai pu en prendre une coupe assez détaillée.

Voici sa composition, en commençant par la partie supérieure :

Au-dessous des calcaires gréseux terminant les calcaires à gryphées arquées, on trouve des bancs de couleur bleuâtre à l'intérieur et grisâtre à l'extérieur. Ces bancs très compacts et très fins deviennent peu à peu marneux en descendant ; ils n'ont que 2 mètres de puissance. Ils surmontent un banc de 0 m. 2 de grès fin, de couleur blanchâtre ou brunâtre à l'intérieur et d'une grande ténacité. Au-dessous on trouve un mètre d'argile, d'abord rouge, puis verte, le rouge dominant et assez semblable aux marnes irisées. Ce banc recouvre 80 centimètres d'un calcaire bleuâtre, très fossilifère. Un grand nombre de coquilles y forment lumachelle, mais elles sont brisées, enchevêtrées les unes dans les autres et à peu près indéterminables : pourtant on y reconnaît des myes en grande quantité.

On trouve ensuite dans l'ordre suivant :

1° De minces bancs de 3 à 4 centimètres d'épaisseur d'un calcaire noirâtre assez résistant, semblables à quelques calcaires des zones inférieures du Lias et, quand on le casse, d'une odeur rappelant celle de la vase des marais.

2° Une assise de marne grisâtre, de 2 mètres d'épaisseur.

3° Une trentaine de centimètres d'un calcaire jaunâtre, assez semblable aux calcaires dolomitiques du Trias ; il est divisé comme eux par un grand nombre de lignes de chaux carbonatée qui forment des espèces de petits rectangles à la surface.

4° De marnes noirâtres et jaunâtres, épaisseur 40 centimètres.

5° Enfin une trentaine de centimètres de calcaire de couleur noire ou bleu noirâtre à l'intérieur, grisâtre à l'extérieur, et rappelant un peu le calcaire à Bélemnite du Lias.

Au-dessous de ces couches se trouve une assise de 4 mètres de marnes schisteuses noires intercalées entre quelques bancs de calcaire jaune, pointillé de noir et veiné de lignes bleues ou noires. Les marnes sont d'un noir glacé intense ; elles sont en fragments minces : on dirait de petits carrés, de 1 à 2 centimètres de côté, découpés dans une feuille de papier. Les calcaires jaunes de la base passent à un calcaire gris-blanc, un peu grossier. Ils recouvrent une alternance de marnes grises et de bancs de grès. Les grès supérieurs sont blanchâtres avec taches ocreuses ; ils sont formés de grains de quartz assez gros, mais faiblement agglutinés ; plus bas, les grès sont plus blancs, plus fins et plus durs, parfois oolithiques. On les a exploités à Vaux-Fevroux et à Fay, comme pierres à aiguiser. La puissance de ces marnes et grès est de 4 mètres environ ; l'épaisseur des bancs est de 50 centimètres. Ils terminent l'Infra-Lias.

La puissance totale de cette division est de 15 mètres.

Comme on le voit, cet étage est peu fossilifère. « Quelques-uns des bancs de grès pourraient être considérés comme une espèce de conglomérat formé de fragments de calcaire, d'os, de dents et autres débris de Sauriens et de poissons. On y trouve particulièrement de longues dents, fines et aiguës, et striées à la base. » (Millet.)

Quant à moi, j'en ai brisé bien des fragments à Fay et à Gratoux, mais je n'ai jamais rencontré de débris d'animaux. Ceci prouve au moins que si les fossiles existent réellement dans ces couches, ils sont assez rares.

Le Trias, comme l'Infra-Lias, a peu d'étendue, qu'on le considère dans la partie méridionale ou septentrionale du département. Il ne se rencontre qu'en surfaces mamelonnées, avec pente variable, mais ordinairement faible, au pied des calcaires à gryphées. Quelquefois, comme à Gratoux, son inclinaison est celle du Lias, et on n'a plus ainsi qu'une surface s'étendant en pente douce au-dessous d'un escarpement de J^1.

TERRAINS JURASSIQUES

I

Lias.

Le Lias ouvre la longue série des terrains Jurassiques. Il se trouve généralement là où se trouve le précédent ; mais on le rencontre aussi, au moins en partie, sur un assez grand nombre de points, où ne se montre pas le Trias. Il apparaît surtout dans la région sud-occidentale du département, au fond ou sur le flanc des vallées dont la naissance est due à des failles nombreuses qui ont disloqué cette partie du massif montagneux. Terrain à peu près complètement marneux, il est ordinairement couvert de cultures ou de prairies; et se prête ainsi très mal à l'observation. Pourtant comme ses affleurements sont assez nombreux, on peut, avec de la patience et des observations répétées, rapprocher les coupes qu'il fournit, et en tirer des indications précises sur sa composition et sa puissance, au moins dans la région sud-occidentale.

Ses limites inclusives sont, en bas, les calcaires à gryphées et, en haut, les bancs de minerai de fer. La limite inférieure est précise. La supérieure l'est beaucoup moins, et il est assez difficile de l'établir. En la fixant aux bancs ferrugineux, on a l'avantage d'une couche qui se trouve partout et avec les mêmes caractères.

Le Lias présente deux parties distinctes : la supérieure, essentiellement marneuse, l'autre exclusivement calcaire. Cette division en deux parties me paraît préférable aux assez nombreuses divisions qu'on y a introduites, divisions basées sur la présence de tels ou tels fossiles, d'autant plus que ceux-ci ne me semblent pas aussi répandus dans la partie marneuse qu'on pourrait le croire généralement.

I. — Division inférieure

Étage calcaire.

Vaux-Fevroux. — La partie supérieure de cet étage est formée de calcaires marneux, de couleur gris-jaunâtre à l'extérieur et bleuâtre à l'intérieur. Des couches minces de marnes schisteuses bleu foncé, alternent avec les bancs calcaires : ces bancs ont une épaisseur de 10 à 15 centimètres. Les marnes renferment beaucoup de Bélemnites : Bélemnites acutus, niger, clavatus. Les calcaires en contiennent davantage ; c'est pour cela qu'on les nomme calcaires Bélemnites. Ces Bélemnites sont remarquables par leur intérieur rayonné, brillant dans les cassures, et par le velouté de leur surface. Elles tranchent fortement par leur belle couleur noire sur le bleu du cal-

caire et lui donnent un aspect facilement reconnaissable. Elles sont accompagnées de nombreux pentacrines qui ressortent en bleu-jaunâtre. Ces fossiles sont bien conservés. La puissance des calcaires à Bélemnites ne dépasse pas 3 mètres dans la région de Lagnieu, à Vaux-Fevroux, Fay, Villeneuve, Bouis, etc.

La partie supérieure est peu visible parce que la végétation l'a ordinairement envahie. On ne peut guère l'observer qu'à Vaux-Fevroux. Quand on quitte cette dernière localité en suivant le chemin qui va à Torcieu, on trouve près du Buizin une ancienne carrière, tout près de laquelle une légère cassure a mis à nu les dernières couches de calcaires à Bélemnites. On voit nettement ceux-ci devenir de plus en plus marneux et passer aux marnes qui les recouvrent. Dans la couche de passage, les Bélemnites sont excessivement nombreuses et on peut les ramasser à pleines mains.

Les calcaires à Bélemnites recouvrent 4 à 5 mètres de calcaires de couleur brune à l'extérieur et bleu foncé à l'intérieur, avec nombreuses petites taches d'oxyde de fer. Quelques bancs renferment à l'intérieur des veines blanchâtres de carbonate de chaux. Tous ces bancs sont minces, leur épaisseur ne dépasse pas 8 à 10 centimètres. Ils sont séparés les uns des autres par de faibles couches de marnes schisteuses, de couleur noirâtre ou bleu foncé. Ils sont cassés perpendiculairement aux strates et figurent au loin des murs décrépits ou lézardés. Ils renferment des Ostrœa cymbium, et à la partie inférieure des Ostrœa arcuata. On y rencontre également des Bélemnites, des Térébratules, des Pholadomyes, de petites Ammonites et des Spirifers : Spirifer Valcotii, tous assez bien conservés. Plus bas les calcaires, toujours aussi compacts,

et de même couleur, présentent des points noirs très brillants dans leur intérieur ; les bancs sont plus épais ; leur épaisseur est de 20 à 30 centimètres. De minces couches d'une marne noire, semblable à la vase des marais, sont intercalées entre les bancs : on y rencontre des Bélemnites. Les bancs renferment des Gryphées arquées et sur un mètre d'épaisseur environ, ils en présentent une vraie lumachelle : on en compte jusqu'à 500 dans moins d'un mètre cube. Elles sont accompagnées, là où il n'y a pas lumachelle, de Peignes, de Pentacrines, de Pholadomyes, de Térébratules, de Nautiles et d'Ammonites, la plupart de grandes dimensions. Puis les Gryphées tendent à disparaître en même temps que la roche change de composition. Les Ammonites sont moins nombreuses et représentées par l'Ammonite angulatus. Les bancs restent toujours bleuâtres à l'intérieur, mais le calcaire disparaît peu à peu ; de nombreuses taches blanches apparaissent et enfin on arrive aux bancs gréseux, bleuâtres, dépourvus de fossiles, qui forment la partie supérieure de l'Infra-Lias.

La puissance de la division inférieure du Lias est de 10 mètres. Ses calcaires, peu sujets à se déliter, se trouvent dans des escarpements et sont généralement couverts de broussailles. Ils donnent une excellente pierre à bâtir exploitée à Vaux-Fevroux, Fay, pl. III, fig. 9, Saint-Rambert, etc. Les carriers l'appellent pierre de marbre, à cause de sa facilité à prendre le poli. Les nombreuses Gryphées qu'elle contient, les Pentacrines, donnent des sections qui ressortent en blanc sur le bleu très foncé de la roche et produisent un assez bel effet.

Ces calcaires ne se trouvent pas toujours là où le Lias apparaît. En beaucoup de points, en effet, on ne rencontre que des lambeaux de ce terrain. C'est surtout dans la

région de Lagnieu, à Vaux-Fevroux, Bouis, Villebois, Soudon, Fay, Lagnieu, qu'on rencontre les calcaires à gryphées. On ne les retrouve plus dans la partie méridionale du département, qu'à Bons, à 2 ou 300 mètres de distance de la gare du chemin de fer de Virieu-le-Grand à Belley.

Bons. — « Quand on quitte la route départementale de Belley à Champagne, au bas de la montée de Bons, pour entrer dans la petite gorge où sont les fours à chaux, on trouve les escarpements du terrain Liasique dont les couches sont bien inclinées ; ce calcaire est bleu-noirâtre, bien stratifié, à surfaces affectant des teintes gris-jaunâtre et rougeâtres, les strates sont séparées par de petits lits de marne noirâtre ; souvent les surfaces présentent des parties saillantes plus ou moins sphéroïdales ; quelquefois ce sont des nodules irréguliers de la grosseur du poing et de la tête ; ces nodules composent des couches entières et forment ainsi de véritables conglomérats ; les bancs ont des épaisseurs variables, de 8, 30 et 40 centimètres ; ils sont souvent traversés par des veines de spath calcaire ; ils renferment des cristallisations de chaux carbonatée ; des Gryphées arquées et obliques très abondantes composent quelquefois des bancs entiers ; les autres fossiles sont des Ammonites, des Nautiles, des Peignes, des Pinnes, des Pentacrinites, des Spirifers, des Bivalves ; on y rencontre aussi des débris de bois, de Sauriens et de poissons. » (Millet, mémoires scientifiques sur le département de l'Ain.)

Cette description montre que les calcaires du Lias inférieur ne diffèrent pas ici de ceux de Bouis ou de Fay. La texture et la couleur du calcaire sont les mêmes ; ce sont les mêmes fossiles. La différence importante à signaler

est dans l'épaisseur des couches qui atteint à Bons 25 à 30 mètres, tandis qu'à Bouis, à Fay, à Gratoux, elle ne dépasse pas 10 mètres.

Nous ne retrouvons plus ces calcaires que vers le nord. A Saint-Jérôme, sur le chemin qui va de Jujurieux à Corlier, on trouve une bonne coupe du Lias. Mais la partie inférieure n'est représentée que par les calcaires à Bélemnites ; encore n'en trouve-t-on que la partie supérieure. Elle est visible sur cinq mètres seulement et consiste en calcaire marneux, gris, ou jaunâtre un peu ferrugineux, avec des interpositions marneuses de faible épaisseur. Marnes et calcaires renferment un grand nombre de Bélemnites bien noires, dont l'aspect est exactement celui des mêmes fossiles dans les couches de Fay ou Vaux-Fevroux. L'épaisseur de ces couches dans ces dernières localités étant de 2 à 3 mètres, on peut conjecturer que le Lias augmente de puissance quand on s'avance vers le nord.

Pressiat. — Les calcaires à gryphées se rencontrent encore à Cuisiat et entre Pressiat et Dancia, à l'extrémité nord-occidentale du département. Leur composition paraît différente de celle du Bas-Bugey.

Le calcaire, au lieu d'être d'un bleu foncé brillant, est terne, et d'un noir sale ; la texture est moins fine, la compacité moins grande et la roche moins dure. Le calcaire à Bélemnites, placé au-dessus du calcaire à Gryphées, est plus marneux et les interpositions marneuses ont plus d'épaisseur ; mais il a le même aspect jaunâtre, ou rougeâtre. Quant aux fossiles, ce sont toujours, en majorité, des Bélemnites d'un beau noir intense et velouté.

Heyriat. — A Heyriat, les Gryphées se montrent très nombreuses, dans des bancs très durs, d'un bleu très foncé,

maculé de taches de fer. On ne voit ces bancs que sur 2 à 3 mètres d'épaisseur ; ils reposent sur des calcaires de même compacité et de couleur plutôt noire que bleue où les fossiles sont de beaucoup moins abondants.

Champfromier. — Enfin les mêmes calcaires s'observent à Champfromier. Mais il est difficile d'en évaluer la puissance, par les mêmes raisons qu'à Heyriat : des cassures nombreuses et une végétation gênante. Comme dans le Bas-Bugey, le calcaire à gryphées a une texture grenue et une couleur grisâtre dans les bancs inférieurs, au lieu que dans les bancs supérieurs, la couleur est bleue noirâtre et la texture compacte. Il renferme du reste les mêmes fossiles. Il est surmonté des calcaires à Bélemnites qui sont marneux, sujets à se désagréger et de couleur grise plutôt que gris-jaunâtre ou rougeâtre.

II. — DIVISION SUPÉRIEURE

Étage marneux.

La partie marneuse du Lias, ai-je dit plus haut, est d'observation difficile. La description suivante résulte de l'étude de ces marnes faite en plusieurs points assez rapprochés, les coupes prises çà et là se rattachant facilement l'une à l'autre, parce que les terrains sont peu différents quand il s'agit de points peu éloignés les uns des autres et qu'avec un peu de patience et des observations répétées on finit par trouver les points de repère nécessaires.

L'étude des différentes parties de cet étage a été faite, à Lagnieu, sur le chemin allant à Bramafan par le Pavillon ; à Fay sur un chemin qui a fortement entamé les marnes vers la partie inférieure, au Crêt de Pont et à Soudon.

On a ainsi pour l'étage marneux, la composition suivante ; la coupe est prise de bas en haut :

1° Des marnes gris-jaunâtre et bleuâtre à la partie inférieure. L'aspect est terreux, la texture schisteuse, en bancs de 1 à 2 centimètres. On y trouve des plaquettes d'oxyde de fer et de nombreux rognons marneux, de la grosseur d'une noix à celle du poing, avec fer sulfuré jaune à l'intérieur. Puissance 8 mètres.

2° Des marnes gris noirâtre, peu schisteuses, plutôt sableuses, non micacées et contenant de petits grains blancs de quartz. Puissance 5 mètres.

3° Des marnes schisteuses bleu grisâtre avec rognons marneux à enveloppes concentriques de couleur brun foncé contenant à l'intérieur du fer oxydé. Puissance 8 mètres.

4° Des marnes schisteuses et micacées brun jaunâtre avec alternance ou mélange de marnes bleuâtres, celles-ci dominant à la partie inférieure ; ces marnes bleues sont plutôt grumeleuses tandis que les autres sont schisteuses, en bancs de 2 à 3 centimètres et d'aspect terreux assez prononcé. Les marnes bleues contiennent, à Fay du moins, des rognons calcaréo-marneux d'un bleu très foncé, et des débris de coquilles de faibles dimensions et la plupart du temps indéterminables. Puissance 4 mètres.

5° Des marnes schisteuses gris bleuâtre ou jaunâtre, analogues aux marnes 1° et 3°. Puissance 8 mètres.

6° Des marnes schisteuses, en feuillets minces, très micacées et de couleur bleu foncé, mais grises par altéra-

tion à l'air. A la partie supérieure elles sont noires et ferrugineuses. Puissance 4 mètres.

Ces différentes assises marneuses alternent (sauf dans les marnes 2° où je n'en ai pas rencontré) avec des bancs marneux de couleur grisâtre à l'extérieur, bleuâtre à l'intérieur et dont l'épaisseur est de 10 à 15 centimètres. Ils sont divisés perpendiculairement aux strates, en espèces de parallélipipèdes rectangles d'environ 30 centimètres de longueur, à surface à peu près lisse, et dont l'ensemble figure assez bien des pavés alignés. Ces bancs sont peu nombreux, de sorte que les marnes ont beaucoup plus d'importance.

Les marnes 3°, en particulier, ne contiennent qu'un banc de 30 à 40 centimètres d'épaisseur, formé d'une marne dure, jaunâtre ou plutôt brunâtre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Toutes ces assises, sauf celles 1° et 2°, me paraissent à peu près non fossilifères. A Fay et à Lagnieu où j'ai pu les observer sur une assez grande étendue, et y faire des recherches minutieuses et répétées, je n'ai trouvé aucun fossile.

A Torcieu, à Vaux-Fevroux, j'ai trouvé au contraire dans les assises 1° et 2° un grand nombre de Bélemnites et beaucoup d'Ammonites, dont plusieurs en fer oxydé.

Entre autres, il y a beaucoup d'Ammonites bifrons, et les Turbos, les Astartes ne sont pas très rares.

Telle est, dans les différentes localités citées, dans la région de Clézieu à Lagnieu, la composition de presque toute la masse de l'étage marneux du Lias.

Bons. — Elle est peu différente, à Bons, au point de vue pétrographique, mais a une plus grande puissance. Elle se compose de marnes grises, noirâtres, contenant des

nodules ferrugineux, et recouvertes par des marnes feuilletées, grises et micacées. Sa puissance est de plus de 40 mètres, et ses fossiles sont peu nombreux.

Saint-Jérôme. — A Saint-Jérôme, l'étage marneux se trouve sur la route déjà indiquée et en concordance avec le calcaire à Bélemnites. C'est le seul endroit du département où l'observation soit très facile et où on puisse prendre une bonne coupe, les couches étant entamées par la route et se trouvant, sur presque toute l'étendue des marnes, bien à découvert.

A la base la couche comprend 40 mètres de marnes schisteuses, bleu noirâtre, mélangées de marnes schisteuses ou sableuses grisâtres. On y rencontre une grande quantité de corps de forme cylindrique ou conique, aplatis généralement, à surface rugueuse, et renfermant dans leur intérieur un canal rempli de cristaux de carbonate de chaux.

Cette assise est recouverte par vingt mètres de marnes grises, ou d'un brun jaunâtre à l'extérieur, d'un aspect noirâtre terreux à l'intérieur; elles sont schisteuses en bancs de 1 à 2 centimètres, et fort semblables à celles de Fay situées au même niveau. Ces marnes sont un peu sèches et moins plastiques que les supérieures. Elles sont intercalées de bancs très marneux, de même couleur que les marnes et formés de marne durcie. Ces bancs au nombre de 4 ou 5 sont séparés par des intervalles à peu près égaux. Marnes et bancs marneux renferment des nodules, de grosseur variable, de couleur jaunâtre ou brun foncé, à enveloppes multiples et concentriques, dans l'intérieur desquelles on rencontre du fer oxydé, ou le plus souvent des cristaux jaune d'or de fer sulfuré. Au-dessus de ces

marnes terreuses se placent 7 ou 8 mètres de marnes schisteuses, bien feuilletées, de couleur bleu noirâtre, et ressemblant ainsi à toutes celles qui se placent à ce niveau. Toutes ces couches sont peu fossilifères.

Vers le nord on n'a plus que des lambeaux de l'étage marneux à observer. A Pressiat, la partie moyenne ou supérieure, avec nodules ferrugineux, est plutôt grumeleuse en majeure partie que schisteuse et dans tous les cas on n'y trouve pas les marnes terreuses de Fay. A Heyriat, les 8 mètres de marnes adjacentes au minerai sont schisteuses et micacées, et les suivants au lieu d'être bruns et schisteux en bancs de 1 à 2 centimètres sont bleuâtres et très feuilletés. C'est encore le même aspect à Champfromier.

Au-dessus de ces couches marneuses se place une petite assise sujette à des variations nombreuses, même sur des points très rapprochés.

Fay. — A Fay, elle se compose d'abord de quelques mètres de marne dure, ferrugineuse, schisteuse en bancs de 1/2 centimètre et criblée de petites encrines ressortant en blanc jaunâtre. Elle supporte 50 centimètres d'une marne bleue très dure, renfermant des Ammonites et des Bélemnites. Au-dessus, se trouvent, sur 1 à 2 mètres d'épaisseur, des bancs très ferrugineux, à très nombreuses oolithes fines et jaunâtres, peu dures et très riches en fossiles : Ammonites, Bélemnites, Nautiles, Gastéropodes, etc., etc.

Les Ammonites sont souvent formées presque en entier de carbonate de chaux, et elles sont ainsi très fragiles. Les Bélemnites sont plus résistantes ; quelques-unes étaient de grande taille, car on trouve quelques cônes

dont le diamètre n'a pas moins de 4 à 5 centimètres à la partie moyenne.

Ces deux ou trois bancs ferrugineux, dont les moins riches sont d'aspect rougeâtre, les autres étant d'un beau gris de fer tirant sur le noir, sont surmontés de 4 ou 5 mètres de ces marnes schisteuses, ferrugineuses, et criblées d'Encrines que nous venons de signaler, il y a un instant, au-dessous du fer.

L'allure de ces couches, au-delà de Soudon, sur le chemin de Portes, est un peu différente.

Soudon à Portes. — Comme le nouveau chemin les a tranchées sur une certaine longueur, on peut y prendre une coupe précise et détaillée.

Au-dessus des marnes schisteuses, grises et micacées, à Ammonites bifrons, etc., on trouve un mètre d'une marne ferrugineuse, rougeâtre, peu riche, et criblée d'oolithes jaunes de fer. Elle est surmontée de trente centimètres de marne grise micacée analogue à la précédente. Cette marne supporte une couche de fer qui a 80 centimètres d'épaisseur, et qui, d'un beau gris noir brillant, est la partie la plus riche de l'assise ; quatre mètres de calcaire à Encrines recouvrent le banc de fer ; ces bancs sont compacts, de couleur bleue avec taches noires et maculés de fer : c'est à très peu près l'aspect des calcaires à Gryphées arquées.

Ils sont surmontés de cinq mètres de calcaires marneux à Encrines, gris noirâtre et criblés d'oolithes fines ferrugineuses, auxquels succèdent des calcaires ferrugineux à Encrines également, mais sans oolithes. Au-dessus sont les calcaires marneux, jaunâtres à l'extérieur, bleuâtres à l'intérieur, que l'on retrouve à peu près partout et qui font partie de l'oolithe inférieure et non du Lias.

Le banc de fer présente un grand nombre de fossiles, les mêmes qu'à Fay ; mais les bancs pauvres en oolithes, qui lui sont inférieurs ou ceux qui lui sont supérieurs, en renferment beaucoup moins.

Bouis. — Le partie supérieure du Lias est visible également vers Bouis. On y peut observer le passage de ce terrain au J_1. La chaîne dont l'axe est parallèle à la direction de la route de Villebois à Serrières y a été cassée perpendiculairement à cet axe : c'est dans cette cassure que coule le Rhéby. Un chemin venant de Villebois pour aller à la Courrerie a fortement entamé la roche, et la tranchée a découvert sur une vingtaine de mètres de longueur les dernières couches du Jurassique inférieur et les couches ferrugineuses qui sont au-dessous. Des bois, ou des broussailles ne permettent pas de voir nettement sur quoi reposent le banc de fer; mais il est à peu près certain qu'il fait suite à des marnes noires, schisteuses et micacées.

L'observation montre que le banc de fer, qui a à peu près deux mètres d'épaisseur, est recouvert par trente centimètres d'une marne bleue très dure, analogue à celle sur laquelle repose, à Fay, le banc de minerai. Cette marne supporte six mètres de calcaires marneux, schisteux, très ferrugineux et criblés de taches blanches dues à des Encrines. C'est la même couche que celle de Fay, par la composition, mais elle diffère des couches du même niveau de la route de Soudon à Portes.

Si maintenant nous nous dirigeons plus au sud, nous retrouvons la couche de fer au hameau de Vollien.

Vollien. — Elle traverse le chemin qui vient de Virieu-le-Grand. Elle consiste en une marne oolithique,

rouge, ferrugineuse, moins riche qu'à Fay ou à Villebois et dénuée de fossiles ; elle est adjacente, à sa partie supérieure, à des couches très schisteuses, gréseuses, d'un gris noir foncé, analogues pour la composition et la couleur à celles qu'on retrouve à Bons, dix ou quinze mètres plus haut. Elle passe, vers le bas, à une marne dure schisteuse, de couleur bleue, parsemée d'oolithes jaunes ferrugineuses, mais ne contenant presque point de fer. Au-dessous sont des marnes bleuâtres micacées. Ici le banc de fer n'est pas recouvert par les couches ferrugineuses qui existent dans la région de Lagnieu.

Jujurieux. — A Jujurieux le banc de fer a trente centimètres d'épaisseur ; il est surmonté de cinquante centimètres de marne noire, intercalée de parties ferrugineuses et qui renferment des Ammonites et des Bélemnites comme le banc précédent. Ils supportent deux mètres d'une marne dure gris bleuâtre ne renfermant plus que très peu d'oolithes ferrugineuses, et passant insensiblement aux assises gréseuses et grisâtres du J^1. Vers le bas la couche de fer repose sur une couche d'épaisseur inconnue analogue à la précédente. Cette petite assise se trouve sur la route allant de Jujurieux à Corlier, au fond du ruisseau qui a sa source au nord du hameau de Cornelle, et en face du sentier qui va à Poncieux.

Saint-Martin-du-Mont. — A Saint-Martin-du-Mont nous retrouvons le banc de fer oolithique. La couche ferrugineuse repose sur des marnes grises, schisteuses et micacées, tandis qu'elle est recouverte par un calcaire marneux à texture schistoïde, très ferrugineux et renfermant de nombreuses Encrines. C'est, sauf l'épaisseur, l'allure des couches de Bouis.

Heyriat. — Plus au nord, à Heyriat, nous pouvons observer le passage du fer aux couches supérieures. Ici les couches ferrugineuses à Encrines font défaut, le banc de fer est recouvert, comme à Vollien, directement par des calcaires marneux ou sablonneux, schisteux et d'un gris noir bien prononcé. Il repose sur des marnes schisteuses grises et micacées.

On voit ainsi que le banc de fer proprement dit se rencontre partout, soit qu'il existe seul, soit qu'il se trouve intercalé entre des bancs ferrugineux également. Sa puissance varie de 80 centimètres à 2 mètres. Il a été exploité il y a une quarantaine d'années sur un grand nombre de points ; mais son peu de richesse en a fait abandonner l'exploitation. Il n'est plus exploité aujourd'hui qu'à Villebois, au pied des rochers qui courent parallèlement au Rhône, de Villebois à Serrières-de-Briord ; il n'est pas traité sur place, mais envoyé aux usines de Rive de-Gier.

Si la couche de minerai est constante, il n'en est pas de même des couches ferrugineuses qui la recouvrent ou la supportent, puisque ces couches manquent sur divers points, ou ont des épaisseurs différentes.

La présence d'Encrines dans les bancs supérieurs à la couche de fer est un motif de penser qu'ils font partie du J^1 ; mais alors il faut aussi y rattacher les bancs identiques de Fay, sur lesquels repose le banc de fer. Celui-ci ferait donc partie du J^1. Dès lors, le Lias commencerait aux couches schisteuses, micacées, gris bleuâtre qui supportent les couches ferrugineuses. Cette manière de voir est peut-être celle qu'il conviendrait d'adopter. Elle est d'ailleurs soutenue par quelques géologues qui font de ces couches une zone à part, une sorte de sous-étage infra-ooli-

thique. Pourtant, les fossiles qui se rencontrent généralement en si grand nombre dans la couche de fer paraissent se rattacher plus intimement à ceux des couches marneuses supérieures du Lias qu'à ceux du J[1]. Les couches ferrugineuses marqueraient donc la fin d'une époque où régnaient surtout les Ammonites et les Bélemnites, et le début d'une époque différente où ces fossiles seront de beaucoup moins nombreux, mais où les Crinoïdes seront en majorité, du moins dans la majeure partie des assises. On ne peut donc d'une manière précise fixer la limite entre le Lias et le J[1]. Et de fait il n'y en a pas, la sédimentation n'ayant pas été interrompue. Toutefois, comme il est bon de conserver les divisions faites dans les diverses parties des terrains jurassiques, divisions souvent arbitraires, je placerai dans le Lias les couches ferrugineuses accompagnant le banc de fer et je ferai commencer le J[1] aux couches gréseuses schisteuses en général, grises ou jaunâtres, superposées aux couches ferrugineuses. Ceci suppose que ces couches sont contemporaines, ce qui peut n'être pas tout à fait vrai ; le banc de fer d'Heyriat, par exemple, n'est pas nécessairement la suite de celui de Fay ou de Bons. Mais comme il ne s'agit ici que d'une étendue assez restreinte, celle du département, il n'y a aucun inconvénient à admettre cette contemporanéité. Il n'en serait plus de même si une étude des terrains se poursuivait sur une plus grande surface ; alors, synchroniser des couches identiques par leur nature minéralogique et les rapporter à un même horizon, pourrait entraîner dans des erreurs manifestes. C'est ainsi que la couche ferrugineuse exploitée dans la Haute-Marne et dans Saône-et-Loire correspond à la couche à Pecten personatus, synchronique du calcaire à fucoïdes du Lyonnais ;

que celle de la Nièvre est au-dessus du calcaire à Entroques et pénètre même dans le calcaire à Polypiers, tandis que celle de l'Ain est évidemment située à un niveau plus bas.

La puissance du Lias est variable ; d'environ 60 mètres à Fay et à Gratoux, elle est de plus de 80 mètres à Bons. Vers le nord elle paraît augmenter. A Saint-Jérôme, l'étage marneux a plus de 70 mètres et l'étage des calcaires est certainement plus épais que celui de Fay, puisque le calcaire à Bélemnites a plus de 5 mètres ; et à Heyriat, des bancs ferrugineux au calcaire à Gryphées, il y a bien 60 mètres.

Formes du sol. — Le Lias forme des pentes douces ou de petits mamelons arrondis au pied des calcaires escarpés de l'oolithe inférieure. Il s'observe sur le flanc ou au fond de vallées profondes dues ordinairement à des fractures qui se sont produites dans la direction des chaînes ou perpendiculairement. Presque toujours, les strates, disloquées par les failles ou les glissements, ont reçu les inclinaisons les plus diverses. Ces accidents permettent en général de suivre les diverses assises et d'en saisir facilement l'ensemble. Il en est ainsi pour l'étage calcaire à Vaux-Fevroux, où l'inclinaison E. O est assez prononcée, à Fay où il se trouve en plusieurs endroits sous des inclinaisons différentes. Les marnes sont plus difficiles à observer parce qu'elles ont été envahies par la végétation, et ce n'est guère que dans les tranchées faites pour les chemins qu'on peut les étudier utilement.

De la différence pétrographique des terrains du Lias, il est facile de conclure que quand on aura trouvé ce terrain dans une localité, il faudra chercher les parties marneuses dans les endroits cultivés ou dans ceux où il y aura des

éboulis et des dégradations, et les calcaires dans les endroits stériles ou légèrement boisés.

Les roches du Lias le distinguent nettement du Jurassique inférieur où les roches sont presque entièrement calcaires, et du Trias où elles sont gréseuses ou gypseuses. Il n'est pas moins bien caractérisé par ses fossiles. Les Ammonites et les Bélemnites y apparaissent pour la première fois et en très grand nombre, et les dernières y sont si nombreuses que tous les autres terrains du Jura n'en donnent pas une égale quantité ; elles disparaissent presque complètement avec les couches ferrugineuses et ne sont plus représentées dans le J_1 que par de rares individus. Les Nautiles y font également leur première apparition. Enfin, les mers liasiques étaient parcourues par des reptiles monstrueux et bizarres, les Ichtyosaures, les Plésiosaures dont quelques-uns atteignaient 20 à 25 mètres de longueur, et que les âges précédents n'avaient point connus.

La composition du Lias est résumée dans le tableau suivant :

Tableau résumant la composition du Lias.

DIVISIONS	FAY ET VAUX	BONS	JUJURIEUX	HEYRIAT	CHAMPFROMIER
1° Etage	1° Couche oolithique et ferrugineuse : Ammonites, Bélemnites ;	1° Couche oolithique et ferrugineuse, les oolithes diminuent en même temps que le fer disparaît. Peu ou point de fossiles.	1° Couche de 30 cent. très chargée de fer, et intercalée entre des couches marneuses peu ferrugineuses.	1° Couche oolithique, très ferrugineuse : Ammonites, Bélemnites.	1° Calcaires marneux à oolithes de fer.
	Epaisseur : 1 à 2^{m}.	Epaisseur : 1 mètre.		Epaisseur : 80 cent.	
Marneux	2° Calcaires marneux très schisteux : Oxyde de fer, turbos, Amm.-Bifrons, etc.	2° Marnes schisteuses bleuâtres ou noirâtres, et grisâtres.	2° Marnes schisteuses sableuses, grisâtres ou noirâtres; quelques bancs interposés Peu de fossiles.	2° Marnes très schisteuses, micacées, grisâtres ou bleuâtres.	2° Marnes feuilletées grises, puis noirâtres. Ammonites, Bélemnites.
	Epaisseur : 37 mètres	Epaisseur : plus de 40 mètres.	Epaisseur : 60 mètr.	Epaisseur : au moins 50 mètres.	

2° Etage	1° Calcaire gris, bleuâtre, à Bélemnites : Bélemnites nombreuses, pentacrines, etc.	1° Calcaires un peu marneux, à Bélemnites.	1° Calcaires marneux à Bélemnites, intercalés de lits très schisteux.	Végétation.	1° Calcaires marneux à Bélemnites, de couleur grise, un peu jaunâtre.
	Epaisseur : 2 à 3 mètres.		Epaisseur : au moins 5 mètres.		
Calcaire	2° Calcaire bleu foncé avec points rouges, à Ostrœa cymbium, spirifer, etc. Et plus bas avec points noirs : térébratules, ammonites, peignes, ostrœa arcuata, etc.	2° Calcaire gris, bleuâtre, taché de fer; nodules irréguliers; ostrœa cymbium, ostrœa arcuata, peignes, nautiles, ammonites, etc.	Lacune.	2° Calcaire bleu foncé taché de fer, à très nombreuses ostrœa arcuata, qui diminuent quand on descend vers la partie tout à fait inférieure du Lias.	2° Calcaire bleu foncé et, au-dessous, calcaire gris bleuâtre; ostrœa cymbium, ostrœa arcuata, etc.
	Epaisseur : 8 mètres.	Epaisseur : 25 à 30 mètres.			

II

Terrain jurassique inférieur.

Au-dessus de l'oolithe ferrugineuse du Lias vient, en stratification concordante, la formation désignée sous le nom d'Oolithe inférieure ou Jurassique inférieur. Ses limites exclusives sont, en bas, l'oolithe du Lias, en haut l'oolithe ferrugineuse callovienne.

Elle est formée de roches calcaires dures et massives, séparées, de distance en distance, par des bancs marneux dont l'épaisseur est variable, et prend ordinairement, vers la partie supérieure de plus grandes proportions. Ses puissantes assises disséminées un peu partout, mais surtout dans la région occidentale ou sud-occidentale du département, sont ployées en voûtes gigantesques ou forment des plateaux à surface horizontale ou plus ou moins inclinée, et couverts de bois ou de cultures dans les parties marneuses. D'autres fois elles s'étendent en crêts abrupts couronnant des combes liasiques ou supportant des combes oxfordiennes.

Elles sont facilement reconnaissables, même à distance. Outre les caractères précédents, elles présentent en effet des teintes qui tranchent nettement sur celles des autres formations ; les teintes sont généralement brunes, rousses ou rougeâtres ; et dans les parties livrées à la culture, la terre végétale prend une couleur brun rouge contrastant avec les teintes pâles, grises ou blanchâtres, de l'Oxfordien ou du Jurassique supérieur. Cette couleur foncée des

roches explique la dénomination de Jura brun donnée par quelques auteurs à cette partie des terrains secondaires. Cette coloration, plus accentuée et tirant sur le noir dans les parties inférieures de la formation, diminue d'intensité à mesure qu'on s'élève, les teintes pâlissent se rapprochant de celles de l'Oxfordien ; de telle sorte qu'en certaines localités le passage d'une formation à l'autre est insensible, et que ces caractères si tranchés ailleurs ne suffiraient plus à distinguer des assises placées pourtant dans des étages différents.

Les fossiles présentent des caractères non moins nets ; ils ne sont généralement pas les mêmes dans les diverses parties du J_1 ; néanmoins on peut remarquer, comme trait caractéristique, que les Crinoïdes se succèdent dans toute l'épaisseur de l'étage, qui en beaucoup d'endroits se termine par des couches pétries des débris de ces animaux. Le Jurassique inférieur apparaît donc comme une puissante assise offrant, soit au point de vue pétrographique, soit à certains égards au point de vue paléontologique, un ensemble homogène et se distinguant nettement des formations au milieu desquelles il est intercalé.

Divisions

D'Orbigny établit dans ce terrain deux divisions : l'une, inférieure, désignée sous le nom de Bajocien, l'autre, supérieure, sous le nom de Bathonien. Le Frère Ogérien dans sa géologie du département du Jura subdivise ces deux divisions en dix zones désignées chacune par le nom d'un fossile caractéristique. La rareté ou l'absence de ces fossiles rendent ces divisions un peu arbitraires. Il semble préférable de tenir grand compte de la pétrographie, ce qui n'empêche pas de conserver la dénomination tirée des

fossiles, quand ceux-ci sont abondants et caractérisent parfaitement les couches qui leur empruntent leur nom. Ce mode de division a peut-être l'avantage d'être plus simple et de reproduire plus exactement la physionomie des couches.

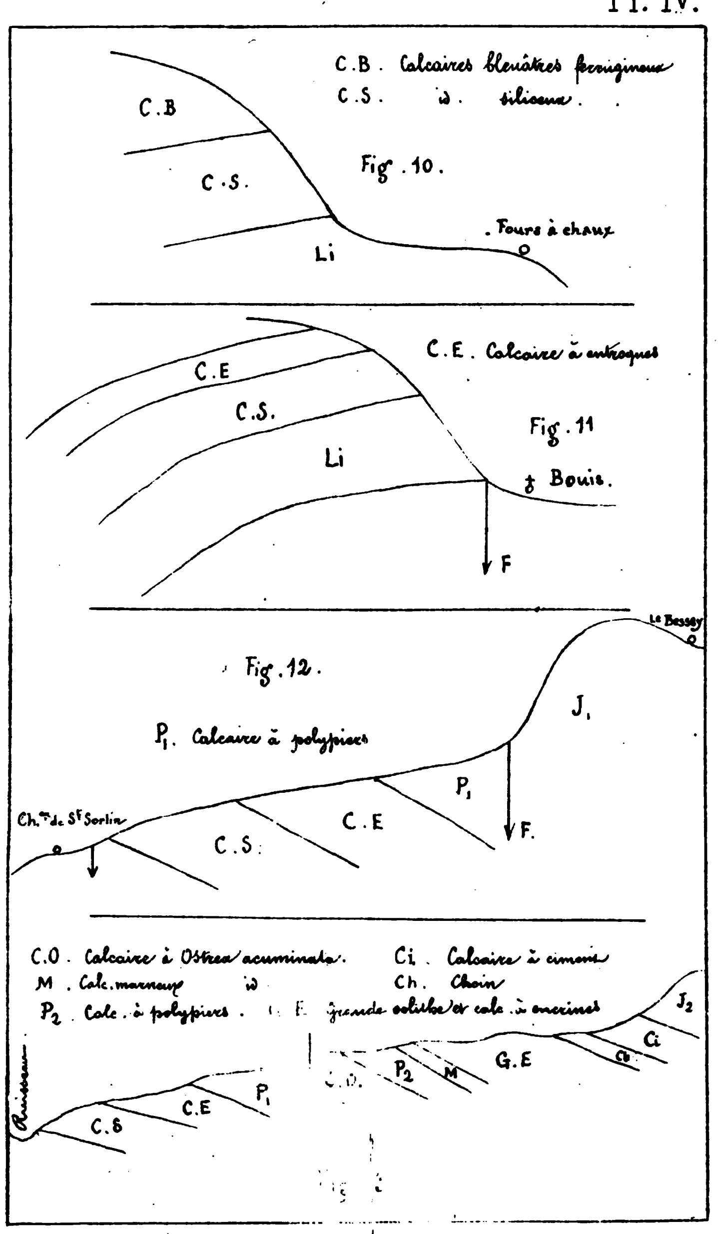
On peut alors subdiviser le Jurassique inférieur en dix parties qui sont, en allant de bas en haut :

1° Calcaire siliceux ;
2° Calcaires à Entroques ;
3° Calcaires inférieurs à Polypiers ;
4° Calcaires à Ostrœa acuminata ;
5° Calcaires supérieurs à Polypiers ;
6° Marnes à Ostrœa acuminata ;
7° Grande oolithe ;
8° Calcaires blanchâtres à Encrines et oolithes ;
9° Le Choin ;
10° Cornbrash et Delle nacrée.

1re Division

Calcaires siliceux.

La partie inférieure de cette division ne se montre qu'assez rarement, et là seulement où apparaissent les couches supérieures du Lias, c'est-à-dire en somme sur des points assez clairsemés. D'ailleurs, la végétation qui l'a souvent envahie en rend l'observation difficile ; et ce n'est que là où des chemins la mettent à jour, et si la stratification s'y prête, qu'on peut étudier sa composition. C'est surtout et presque uniquement dans la région sud-occidentale qu'elle apparaît en affleurements en général de peu de puissance verticale ; mais ils sont assez nombreux pour permettre des observations un peu précises. Les


C.B. Calcaires bleuâtres ferrugineux
C.S. id. siliceux.
C.B
C.S.
Li
Fig. 10.
Fours à chaux
C.E. Calcaire à entroques
C.E
C.S.
Li
Fig. 11
Bouis.
F
Le Bessey
Fig. 12.
J1
P1. Calcaire à polypiers
P1
Ch.te de St Sorlin
C.E
C.S.
F.
C.O. Calcaire à Ostrea acuminata.
Ci. Calcaire à ciment
M. Calc. marneux id
Ch. Choin
P2. Calc. à polypiers.
G.E grande oolithe et calc. à encrines
J2
Ci
G.E
P2
M
Ruisseau
P1
C.E
C.S

quelques coupes que nous en allons donner, et qui sont prises en des points éloignés, suffiront à en donner une idée exacte.

Les points principaux où elle est à découvert sont Souclin, Bouis, Culoz, etc., dans le Bas-Bugey ; Bolozon et Heyriat dans les Berthiand ; Cuisiat, Salles dans le Revermont ; les environs de Champfromier dans le Haut-Bugey.

Bouis. — Vers Bouis on l'observe le long d'un chemin allant de Villebois à la Courrerie, et qui dans ces dernières années a été élargi et a entamé les couches sur une certaine longueur. (Pl. IV, fig. 11.)

Immédiatement au-dessus des deux bancs de minerai de fer, si riches en fossiles liasiques, se montre une couche de vingt centimètres de marne dure, bleu noirâtre, avec des fossiles de la couche inférieure, mais en bien moins grande quantité, et donnant quand on la casse, une odeur de vase assez prononcée. Elle est surmontée d'un ensemble de calcaires ou plutôt de marnes dures, à texture lamellaire, très ferrugineuses, en bancs épais présentant une puissance de six mètres. Ces bancs sont pétris de petits crinoïdes que la cassure fait ressortir en blanc mat sur le rouge de la roche.

Au-dessus se placent quatre mètres de bancs marneux, sableux, gris sale ou légèrement bleuâtres, épais et séparés les uns des autres par des parties plus schisteuses, s'effritant et se délitant facilement. Ils supportent deux mètres et demi d'un calcaire gris blanchâtre ou jaunâtre, un peu sableux, criblé de petits points rouges et d'une assez grande solidité.

A ces bancs est superposée une masse d'aspect à peu près uniforme, de vingt-cinq mètres de puissance, formée

de calcaires blanchâtres avec petits points rouges ou de calcaires bleuâtres ; de calcaires ferrugineux jaunâtres ; de calcaires brun jaunâtre, terreux, schistoïdes, en bancs minces, ou bleuâtres avec chailles siliceuses nombreuses, et enfin de calcaires rougeâtres ou bleuâtres entremêlés de parties siliceuses, mais en moins grande quantité.

Tous ces bancs, généralement de cinq à huit centimètres d'épaisseur, alternent avec de petites couches schistoïdes et argileuses, épaisses de quelques centimètres seulement. Ces interpositions schisteuses et la présence de chailles siliceuses rendent cette assise peu homogène et susceptible de se briser facilement. Elle est extrêmement pauvre en fossiles. Mais peut-être leur rareté tient-elle au peu de surface que présentent les bancs dans les points où il est possible de les observer.

Route de Soudon à Portes. — A l'est de Bouis, sur le chemin de Lagnieu et Soudon à Portes, et à égale distance de Soudon et de la Chartreuse, on trouve sur une faible longueur un affleurement du Lias et de la partie inférieure du J_1. Au-dessus des bancs ferrugineux et oolithiques se montrent, sur une épaisseur verticale de quatre mètres, des bancs minces très durs et très compacts de calcaires bleu noirâtre, à Encrines, parsemés de taches noires et maculés de points rouges. Ces bancs, sont presque identiques, sauf les Encrines, à ceux à Gryphées arquées du Lias. Ils supportent 8 mètres de calcaires ferrugineux, également à Encrines, minces, peu durs, peu compacts, mais très marneux, de couleur gris noir, et oolithiques dans la partie inférieure. A ces bancs sont superposées des couches entièrement différentes.

Elles consistent en un calcaire marneux de couleur gris jaunâtre à l'extérieur, grisâtre ou bleu noir à l'intérieur ;

quelquefois la couleur est jaune à l'intérieur et la roche est criblée de points noirs ou maculée de raies noires qui lui donnent absolument l'aspect des roches dolomitiques du Keuper (partie supérieure du Trias). Ces couches, en bancs de vingt centimètres, très délitables, au moins quelques-unes, sont intercalées de parties schisteuses grises ou un peu bleuâtres et micacées. Elles offrent une puissance de 7 à 8 mètres et paraissent représenter les couches schisteuses de Bouis. Elles supportent vingt mètres de calcaires durs, très minces, généralement roux, avec parties bleuâtres et plus dures, et mélangées de parties siliceuses ou de nombreuses chailles d'aspect blanchâtre, formant parfois des bancs entiers. La masse est ordinairement fissurée, brisée, surtout quand les couches ne sont pas horizontales.

Elle est toujours plus ou moins ferrugineuse, mais quelquefois elle montre une coloration assez intense s'étendant sur une surface plus ou moins considérable. Sa disposition en bancs minces, sa texture serrée, ses roches gris brun, siliceuses ou gréseuses, lui donnent un aspect tout à fait caractéristique, qui ne se retrouve plus dans les autres parties du J_1 et qui est facilement reconnaissable.

La puissance totale de cette première division est de quarante mètres.

Les mêmes couches se montrent à Fay et à Bramafan (Lagnieu). A Fay, on constate que les roches schisteuses de Bouis font défaut, mais les calcaires ferrugineux à Encrines existent. A Bramafan la partie supérieure est en majeure partie formée de roches jaunâtres criblées de fines taches rouges à l'intérieur, allure que l'on retrouve aussi à Fay. Les calcaires jaunâtres à aspect dolomitique s'y ren-

contrent également et reposent sur une couche tendre semblable à celle de Bouis ; mais à Bramafan cette couche est presque entièrement schisteuse, sans alternances avec des calcaires, légèrement micacée, de couleur gris bleu tirant sur le noir ; sa masse est entremêlée de bancs de vingt centimètres environ, très peu durs, à texture schistoïde, et bien loin, comme on le voit, d'offrir la compacité des bancs du même niveau de Bouis.

Tous ces calcaires sont peu fossilifères ; çà et là pourtant, dans les minces couches marneuses qui séparent les bancs, on trouve quelques Bélemnites en assez bon état.

Serrières-sur-Câline. — On les retrouve dans la gorge de la Câline, près de Serrières, et aux environs de Torcieu. Ils présentent avec ceux de Fay une telle analogie qu'il est inutile d'en faire la monographie.

Vers l'est, la disposition des couches est un peu différente.

Culoz. — La partie inférieure du J^1 est visible près de la gare de Culoz, dans le petit monticule qui se trouve entre la gare et le chemin d'Artemare et dont les pentes sont fortement inclinées à l'est. Les couches ont été sur la route mises à découvert sur quelque longueur, et à l'opposé, des dégradations, près de la voie, permettent également de les étudier. Les parties adjacentes au Lias ne peuvent pourtant être observées, car elles sont masquées soit par des éboulis, soit par la végétation. La partie visible est formée de calcaires marneux, gris bleuâtre à l'extérieur, bleu noirâtre à l'intérieur, fissurés et disloqués et figurant à peu près des pavés ou des murs disjoints. Vers le milieu ils sont intercalés de couches beaucoup plus marneuses, très schisteuses, grises ou bleu noirâtre, bien micacées,

alternant avec les calcaires. Ces bancs et ces couches schisteuses sont à peu près d'égale épaisseur, un mètre environ, de telle sorte que à une couche schisteuse succède une couche de bancs toujours marneux, mais bien plus compacts. Ces alternances assez régulières sont visibles sur 14 mètres d'épaisseur. Ce sont elles qui facilitent la désagrégation de la partie tout à fait inférieure du J[1]; et comme les parties marneuses ont glissé sur les assises qui sont au-dessous et les ont recouvertes, il en est résulté que le Lias supérieur qui eût pu être visible, grâce à la disposition du terrain, est complètement masqué.

Cette masse de calcaires et de marnes représente certainement les couches schisteuses de Bouis, avec cette différence pourtant que les parties marneuses y dominent, au lieu qu'à Bouis les calcaires ont plus d'importance. Il résulte de cette assimilation que la lacune qui existe entre la partie inférieure du J[1] et les bancs ferrugineux du Lias ne doit être que de quelques mètres.

Les couches subissent ensuite une interruption d'une douzaine de mètres ; puis elles sont surmontées de calcaires en bancs épais, roux, mais surtout bleuâtres à l'intérieur, marneux vers le bas, et se liant insensiblement avec ceux qui les supportent. Ils sont recouverts par des bancs gris brun, peu épais, roux, terreux avec taches bleues, et peu pénétrés de chailles.

Toutes ces couches paraissent peu riches en fossiles, même dans la partie inférieure où les recherches sont cependant des plus faciles. Leur puissance peut être évaluée à 50 mètres.

Vollien et Bons. — Cette épaisseur semble être moindre vers le sud, à Vollien et vers Bons, et n'y atteindre au plus que 30 à 40 mètres. Les couches affleurant dans

ces localités sont (Pl. IV. fig. 10) çà et là recouvertes par la végétation ; mais les coupes se complètent l'une l'autre, les parties qui manquent à Vollien se retrouvant à Bons.

Les bancs de minerai y sont surmontés de calcaires schisteux gris noirâtre, à texture schistoïde ; ou plus compacts, en minces bancs, jaunâtres et gréseux. Au-dessus se place un ensemble de bancs peu solides, bien lités, de 25 à 40 centimètres d'épaisseur, entremêlés de petites assises de marne sèche, grise ou noirâtre et peu micacée ; le calcaire est gris marneux bleuâtre à l'intérieur et rayé de noir ; l'extérieur est gris jaunâtre ou plutôt gris brun foncé, et d'une coloration plus intense qu'à Soudon, par exemple.

Dans les parties schisteuses on rencontre un assez grand nombre de petites Encrines ; mais elles sont moins nombreuses qu'à Bouis et la roche qui les renferme est moins ferrugineuse. Les bancs, au moins les plus inférieurs, contiennent entre autres fossiles des Ammonites dont quelques-unes d'assez forte taille.

A ces couches succèdent des bancs minces, grisâtres, ou bleuâtres, légèrement tachés de rouge, et qui passent d'une manière graduelle aux bancs à Entroques de la deuxième division. A noter que les chailles siliceuses y sont peu fréquentes, et qu'il y a de ce fait une assez grande différence entre ces bancs et ceux du même niveau de la région de Lagnieu ; cette différence est peut-être sans grande importance, mais, dans une étude de détail, elle m'a paru utile à signaler.

Vers le nord l'allure de ces couches est encore à peu près la même, sauf quelques modifications locales dans telle ou telle de leur partie.

Jujurieux-Poncieu. — A Jujurieux les bancs superposés aux calcaires ferrugineux du Lias sont extrêmement schisteux. Ils sont formés d'une masse considérable de marnes argileuses, sèches, en petits bancs, noires ou bleu foncé, micacées, séparées par des bancs minces disloqués, de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, bleu gris ou bleu noirâtre à l'intérieur, gris à l'extérieur, sans reflets jaunâtres comme cela arrive ordinairement, et même non loin de là à Saint-Jérôme, où les derniers bancs sont visibles sur la route allant à Corlier et où ils présentent les mêmes apparences qu'à Bouis ou Soudon. Cette partie inférieure du J^1 est ainsi bien plus marneuse que dans les stations précédentes et c'est, des localités que je connais, celle de Jujurieux où ce caractère est le plus prononcé.

Ces marnes schisteuses font place à des bancs plus durs, gris, terreux, gréseux, tachés de blanc, rayés de brun et vers le haut à des calcaires minces, jaunâtres, teintés de bleu et renfermant un grand nombre de chailles, parfois en assez grande quantité pour former des petits bancs siliceux de 4 à 5 centimètres d'épaisseur. Le silex est grossier, gris sale et fortement carié.

Une disposition à peu près identique se montre non loin des granges de Faysse et dans le massif de l'Avocat, où l'on trouve quelques bancs siliceux appartenant au même niveau.

Ces couches, soit marneuses, soit calcaires, sont à peu près dénuées de fossiles. Leur puissance peut s'évaluer approximativement à une soixantaine de mètres.

Elle paraît peu changer quand on remonte plus au nord. Nous la retrouvons moindre seulement de quelques mètres dans les Berthiand. Dans cette région, Heyriat est la seule localité où on puisse observer la partie inférieure du J^1.

Heyriat. — On en aperçoit complètement les couches sur le chemin vicinal venant de Intriat, à un kilomètre avant le hameau d'Heyriat. Les bancs qui font suite à l'oolithe ferrugineuse du Lias sont d'aspect gris bleuâtre, gris noirâtre, avec interposition de couches schisteuses minces, argileuses et non micacées ; ils supportent environ huit mètres de calcaires schisteux, assez résistants, de couleur bleu jaunâtre ou grisâtre, tachés de noir et peut-être un peu moins foncés que les précédents. Ces calcaires alternent avec de petites couches argilo-marneuses, très schisteuses, mais peu ou point fossilifères.

Viennent ensuite, sur une épaisseur de 14 mètres, des bancs gréseux ou sableux, jaune brun, terreux, à peu près analogues à ceux de ce niveau dans le Bas-Bugey. Le tout est surmonté de calcaires compacts, en bancs de faible épaisseur, de couleur grise, irrégulièrement tachés de noir ; ces bancs présentent de distance en distance des taches de silice plus ou moins étendues, de couleur gris blanchâtre, en même temps que de nombreux rognons siliceux très durs et en général rosés ou blanchâtres. L'épaisseur de ces bancs siliceux est de 18 mètres.

Les mêmes couches se retrouvent au sud d'Heyriat, en deux endroits : au sortir de Bolozon sur le chemin vicinal allant à Napt, et près de Mornay sur le chemin partant de la route de Serrières à Nantua et conduisant au hameau de Vers.

Mais on n'en aperçoit pas la partie tout à fait inférieure. Le reste reproduit à peu près la pétrographie et l'allure d'Heyriat. Il faut noter peut-être qu'au-dessous des bancs siliceux à chailles alternant avec de minces lits de marne argileuse grisâtre, on trouve deux ou trois couches de 60 centimètres d'épaisseur, de marne sableuse

micacée et de couleur noire ou bleu foncé qui ne sont pas à Heyriat ; elles surmontent des bancs marneux de couleur jaune pâle ou grise, avec maculatures noirâtres. Ce sont les couches les plus inférieures qu'on puisse observer ; et comme elles représentent certainement les couches de huit mètres d'épaisseur indiquées à Heyriat, on peut dire que la lacune signalée à leur base n'est pas de plus de quinze mètres.

Dans le Revermont les affleurements sont peu nombreux.

Pressiat. — Le plus important est celui de Pressiat. La partie inférieure n'est pas visible complètement ; mais on en peut observer des lambeaux qui permettent néanmoins de juger de sa composition et de la comparer à celle des localités où la division est entièrement connue.

L'assise se compose d'abord de 15 à 20 mètres de bancs bien lités, de 20 à 30 centimètres d'épaisseur, de couleur gris jaunâtre à l'extérieur, gris bleuâtre à l'intérieur, très marneux, peu résistants et susceptibles de se désagréger facilement. Ils alternent avec de minces couches de marnes sèches, schisteuses, bleu grisâtre, reproduisant la couleur des calcaires au milieu desquels elles sont interposées. La couleur de la roche, l'épaisseur des bancs sont identiques à celles qu'on observe dans les couches contemporaines du Bas-Bugey et de Heyriat, par exemple. Ces calcaires sont recouverts par 80 centimètres de marne schisteuse, bleu noirâtre, un peu micacée et par des bancs de 30 à 40 centimètres d'épaisseur, bruns à l'extérieur, à texture grossière, peu résistants, paraissant sableux ou gréseux, terreux et bruns à l'intérieur avec des raies noires.

Ils supportent une douzaine de mètres de bancs à peu

près semblables, moins épais, un peu moins grossiers peut-être, et alternant avec des couches de marnes sèches schisteuses. Leur couleur est un peu plus pâle et plus claire que celle des calcaires qui précèdent. Ils se désagrègent assez facilement, donnant une espèce de terre jaune grisâtre, sèche et sableuse. Toutes ces couches paraissent ne contenir aucun fossile.

Leur puissance verticale est à peu de chose près d'une quarantaine de mètres, en supposant que les couches bleu jaunâtre de la base sont, comme à Heyriat par exemple, à une douzaine de mètres du Lias. On a ainsi une puissance un peu moindre qu'à Heyriat, la localité qui en est la plus rapprochée. La composition également est à peu près la même, avec cette différence pourtant qu'on ne trouve pas ici les chailles siliceuses qui sont à Heyriat et qui ont été signalées aussi dans les diverses stations du Bas-Bugey.

Un autre affleurement se rencontre entre Salles et Gravelles ; mais il est peu important. Nous avons déjà dit que le fer liasique y était recouvert par une couche marneuse, à texture schistoïde, ferrugineuse et à nombreuses Encrines. Plus haut, il y a interruption des couches et on ne peut plus guère en apercevoir çà et là que quelques bancs. Ce que l'on peut en voir suffit pour montrer que les bancs siliceux jaunâtres et très minces observés généralement à ce niveau y sont représentés et qu'il doit y avoir peu de différence entre cette station et les précédentes.

Vers l'est cette partie inférieure du J [1] affleure près de Nantua ; mais la végétation en masque la plus grande partie ; on peut affirmer pourtant que les bancs siliceux minces y sont représentés.

Ruty. — Enfin les mêmes couches se retrouvent, mais en partie seulement, sur le chemin allant de Ruty à Montanges. La partie visible comprend une quinzaine de mètres de calcaires peu épais, gris jaunâtre à l'extérieur, gris bleuâtre à l'intérieur, ou entièrement bleu foncé. Ils alternent avec des marnes sèches grises, bleues ou noirâtres, à texture schisteuse et légèrement micacées. Quelques parties sont grises, avec raies d'un beau noir intense, criblées de petites taches blanchâtres, et elles prennent ainsi un aspect sableux ou gréseux, assez caractéristique et ordinairement particulier aux couches du J^1 peu distantes du Lias. Les calcaires sont tendres et se désagrègent facilement, de sorte que l'assise se présente comme un ensemble plutôt marneux que formé de roches solides. Il retient d'ailleurs facilement l'eau, et c'est sur ses couches que sont étalés les prés verts et bien fournis qui entourent vers sa partie supérieure le hameau de Ruty.

Ce lambeau de J^1 paraît peu fossilifère.

2e DIVISION

Calcaires à Entroques.

Cette assise tire son nom d'un gros crinoïde, le Pentacrinus bajocensis, qui y est très fréquent. Nous commençons par étudier le Bas-Bugey.

Soudon. — La chaîne qui court parallèlement au Rhône, au-dessus du plateau de Gratet qu'une faille a détaché du massif principal, a été entamée sur un kilomètre de longueur près du moulin Taroz, en avant de Soudon, par le chemin vicinal de Lagnieu à Portes. On y trouve une bonne coupe du J^1.

Après les bancs siliceux de la partie inférieure, vien-

nent dans la série montante des assises, des calcaires ferrugineux, roux à l'extérieur, bleu foncé à l'intérieur. Les bancs ont 20 à 25 centimètres d'épaisseur, sont très durs, très compacts et donnent une excellente pierre à bâtir. On l'exploite à Vaux-Fevroux sur 2 à 3 mètres d'épaisseur. Au-dessus se trouvent des calcaires durs, de couleur brun foncé à l'extérieur, avec des myriades d'Encrines faisant saillie sur la roche. Ces calcaires sont ferrugineux, de couleur brune ou bleue à l'intérieur, avec nombreuses maculatures de fer. Les Encrines ressortent dans la cassure en brun jaune et donnent à la roche un aspect miroitant. Ils sont en minces bancs de 5 à 6 centimètres, entremêlés de bancs plus épais et séparés de distance en distance par de faibles couches de marne bleu noirâtre ; ils contiennent quelques fossiles difficiles à extraire à cause de la dureté du calcaire : ce sont surtout des Pholadomyes. Ils ont une puissance d'à peu près 10 mètres ; ils sont très faciles à reconnaître et forment un bon horizon géologique, car ils se montrent à peu près partout à ce niveau ; leur stratification est parfois irrégulière.

Les bancs qui suivent, sans cesser d'être furrugineux, le sont infiniment moins ; les taches siliceuses reparaissent ainsi que les chailles ; la texture est compacte, serrée ; la couleur devient brune, ou rougeâtre souvent avec des taches bleues ; quelques bancs sont tachetés de fines oolithes rouges ressortant bien sur un fond rosâtre ; il y a de minces alternances de marne bleuâtre, ou de calcaires moins compacts à texture schistoïde. Dans les faces de joint on trouve de minces feuillets de marne sableuse rougeâtre ou brunâtre qui colore la surface de la roche et lui donne une apparence rubannée. Cette assise a une épaisseur de 8 mètres. Les fossiles sont peu nombreux :

on y rencontre quelques Bélemnites. Elle est surmontée d'une masse homogène de 15 mètres de puissance verticale formée de roches à extérieur roux foncé. La couleur est roussâtre ou brune à l'intérieur ; la texture est peu serrée, souvent schisteuse. La roche est tendre, d'une désagrégation facile, sableuse, et en bancs peu épais en général ; la stratification est confuse et irrégulière. La masse, principalement dans sa partie inférieure, présente quelques Bélemnites et surtout de nombreuses Pholadomyes, dont la plupart sont mal conservées, cassées et enchevêtrées les unes dans les autres.

Ces bancs sableux sont recouverts par des bancs de couleur brun foncé à l'extérieur, et bleu foncé, brun pâle ou blanchâtres à l'intérieur. Les uns sont épais, les autres plus minces ; ils sont généralement durs, sauf quelques bancs qui sont gris sableux. Des myriades d'Encrines, de Pentacrines ; des débris d'oursins et de coquilles brisées et indéterminables apparaissent en saillie à la surface des bancs. Les crinoïdes donnent naissance à une multitude de taches blanches ou grises se détachant sur un fond brun ou gris blanchâtre et donnant parfois à la roche un aspect miroitant. Souvent celle-ci est maculée de fines taches de couleur rouge brique, et laisse voir de nombreuses géodes.

Une assise de quatre mètres d'épaisseur formée par des bancs minces sans fossiles, lardés de nombreuses chailles siliceuses, partage en deux la masse des calcaires à Entroques ; et les bancs siliceux avec taches bleues et chailles alternent dès lors sur 5 à 6 mètres d'épaisseur avec quelques couches marneuses blanchâtres et des bancs à crinoïdes dont quelques-uns sont plus pâles et annoncent une autre formation.

Saint-Sorlin (Pl. IV, fig. 12). — Vers Saint-Sorlin on peut observer les mêmes couches; la route qui passe au-dessus du château a mis les roches à nu et on peut les étudier banc par banc.

A la base on a 8 mètres de calcaires bleus ferrugineux à Echinodermes, surmontés de 25 mètres de calcaires en bancs minces, de couleur rousse, un peu ferrugineuse, moins sableux et plus résistants qu'à Soudon, mais moins fossilifères. Les calcaires à Entroques qui viennent ensuite, sont, sur 4 mètres d'épaisseur en gros bancs, gris blanchâtre à l'intérieur et fortement tachés de fer ; l'aspect est différent de ceux du moulin Taroz. La roche est criblée de nombreux Echinodermes, qui se trouvent seulement dans ces bancs et ont disparu dans les suivants. Ceux-ci sont recouverts par des bancs minces, puis plus épais séparés par de petites couches schisteuses. De nombreux rognons siliceux détruisent l'homogénéité des calcaires qui paraissent complètement disloqués.

La puissance de ces couches est de 58 mètres. C'est un peu plus qu'à Soudon. Les deux assises, comme on le voit, ne présentent que de légères différences, différences qui doivent d'ailleurs se reproduire pour toutes les couches prises en détail, et observées sur des points même assez rapprochés. Ainsi, à 4 ou 500 mètres du château, à la sortie du petit bois qu'on trouve en allant vers Vachine, les bancs à Encrines de la base sont plus marneux, et les émissions ferrugineuses les ont envahis, leur donnant une coloration rouge très intense.

Au sortir de Soudon, les émissions ont coloré en rouge pâle des couches de la même assise, mais situées à un autre niveau. Sur la même route, avant d'arriver à la Courrerie, ces colorations n'existent plus ; mais les calcaires à

Encrines de la base sont plus épais qu'au moulin Taroz et plus ressemblants avec ceux qu'on rencontre dans la gorge de Vaux-Fevroux ; au contraire, près du Bessey en montant la route de Clézieu, on trouve à ce niveau des bancs ferrugineux très minces, s'enlevant par dalles de quelques centimètres seulement d'épaisseur.

Plus à l'est, l'allure des couches n'est pas sensiblement modifiée.

Culoz. — Les calcaires de la division 1° deviennent vers le haut de plus en plus tachés de fer. Ils passent à des bancs ferrugineux qu'on n'aperçoit qu'imparfaitement, mais qui ne peuvent avoir plus de 7 à 8 mètres d'épaisseur ; quelques-uns peuvent donner une bonne pierre à bâtir. Ils sont surmontés d'une masse de calcaires d'une puissance considérable, et paraissant avoir une composition uniforme. C'est une suite de bancs gris à l'extérieur, bleu noirâtre à l'intérieur, à texture peu serrée, grossière et parfois schisteuse. Ils renferment comme la plus grande partie des bancs de ce niveau un grand nombre de chailles siliceuses grisâtres intercalées dans des bancs minces, à texture compacte, de couleur grise fortement mêlée de bleu ; parfois les chailles sont si serrées qu'elles forment des bancs entiers.

A la suite on trouve de gros bancs bien lités, de couleur gris bleuâtre à l'intérieur, avec de nombreuses taches de fer, présentant une grande quantité d'Entroques qui donnent au calcaire un aspect miroitant. Ces bancs sont exploités et peuvent donner pour la bâtisse de bons matériaux. Le reste de l'assise est peu commode à étudier.

La puissance de cette 2ᵉ division paraît ici considérable et semble atteindre plus de 70 mètres.

Vollien. — Nous en retrouvons un affleurement à quelque distance, dans le Jura méridional, à proximité du hameau de Vollien. Mais la partie supérieure est d'observation difficile, à cause de la végétation.

A la base se montrent des calcaires dont l'intérieur est brun, l'intérieur bleuâtre; ils sont en bancs peu épais, fortement maculés de fer et présentent de nombreuses Encrines, de faibles dimensions, rendant la roche miroitante et ressortant en relief à la surface extérieure. Ils sont recouverts par des bancs épais de même couleur ou même plus pâles, tendres, pouvant se désagréger facilement et donnant alors une marne blanchâtre rude au toucher. Les Encrines y font défaut ou du moins y sont très peu nombreuses. Elles reparaissent bientôt dans des bancs très durs, jaune brun à l'extérieur, bleuâtres à l'intérieur, et s'y montrent en quantité considérable, hérissant de rugosités la surface de la roche et donnant dans la cassure une multitude de taches blanches.

Ces bancs sont surmontés de calcaires bleu foncé, à Encrines également, mais beaucoup plus ferrugineux et qui paraissent assez épais, à en juger du moins par quelques lambeaux qu'on aperçoit à travers le gazon qui les recouvre. Du reste, un peu plus loin au nord-est de Bons, on rencontre à ce niveau des bancs épais et qui pourraient être avantageusement exploités. Tous ces bancs à Encrines qui représentent la partie inférieure de la 2e division du J [1] ont une puissance supérieure à celle que nous avons trouvée jusqu'ici : Elle est certainement supérieure à 15 mètres.

Bien que les coupes relevées à Culoz et à Bons soient incomplètes, la dernière surtout, on voit néanmoins que la composition générale est celle de la région de Lagnieu ;

les différences ne portent guère que sur la puissance des couches et ne consistent qu'en quelques changements dans les détails. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, la couche à Encrines de la base toujours divisée en parties plus minces et plus tendres, est à Vollien, non seulement plus épaisse mais encore plus marneuse.

En remontant vers le nord nous allons retrouver des variations du même genre.

Jujurieux-Poncieu (Pl. IV, fig. 13). — Le premier affleurement à signaler est celui de Jujurieux-Poncieu.

Ici des calcaires à Entroques se montrent à la base en bancs épais, gris noir à l'extérieur, gris bleuâtre à l'intérieur avec nombreuses taches rouges. Leur teinte est moins foncée qu'à Villebois, par exemple, ou plus haut, à Heyriat; leur aspect est plutôt celui de la partie supérieure de l'assise, en sorte que la base et le sommet ne présentent pas sous ce rapport une bien grande différence. Ces calcaires sont entremêlés de bancs siliceux, grisâtres, analogues à ceux indiqués jusqu'à présent. Ils supportent une vingtaine de mètres de bancs, dont les uns sont minces, de couleur grise sans Entroques, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, et dont les autres au contraire, à nombreuses Entroques, sont très épais et très durs. Ils se terminent par 6 à 7 mètres de bancs épais, durs, de couleur blanc bleuâtre à l'intérieur, et pétris de crinoïdes, ce qui leur donne un aspect particulier mais non miroitant; ils sont maculés de taches rouges, moins nombreuses pourtant que dans les calcaires de la base, et leur surface extérieure est hérissée de coquilles brisées, indéterminables. Ce dernier caractère s'observe en général dans tous les bancs à Entroques; mais on ne peut le prendre pour guide dans le diagnostic des roches, parce qu'il se retrouve

dans les calcaires de la Dalle nacrée et surtout dans ceux à Ostrœa accuminata qui, de plus, présentent souvent à l'extérieur la même coloration brun foncé.

La puissance de ces couches est d'environ 40 mètres.

Bolozon. — Elle est supérieure à Bolozon, où on peut la mesurer facilement et où elle atteint 60 mètres. Là, au-dessus des bancs siliceux terminant la division précédente, se trouvent quatre mètres de calcaires ferrugineux à Crinoïdes, gris bleuâtre ou jaune brun foncé, puis quatre mètres des mêmes calcaires avec intercalation de chailles siliceuses. Une couche schisteuse, d'un brun noir, de 5 mètres d'épaisseur les surmonte, et supporte à son tour une masse de quarante mètres de calcaires en bancs d'épaisseur variable ; ces bancs de couleur roux foncé, avec lumachelle de crinoïdes et de coquilles brisées à la surface extérieure, sont bleuâtres à l'intérieur, maculés de rouge et de grosses Entroques y tachant la roche en gris blanchâtre. Des couches schisteuses, grises ou bleuâtres sans Entroques ; ou des bancs siliceux de 2 mètres d'épaisseur sont interposés entre les bancs à crinoïdes.

Le calcaire prend ensuite une teinte plus claire, blanchâtre ou d'un bleu pâle, avec petites taches de fer ; il est littéralement pétri de crinoïdes, sans être miroitant, et a la plus grande analogie avec celui de Jujurieux. Il a quelque ressemblance avec certains calcaires placés à un niveau plus élevé, que les carriers désignent sous le nom de petit granite. Quelques bancs sont exploités et donnent une excellente pierre, très dure et très résistante.

Plus haut les Entroques disparaissent et le calcaire passe insensiblement au calcaire à Polypiers de la division suivante :

Vers et Heyriat. — Les mêmes couches reparaissent non loin de Vers, sur le versant oriental des Berthiand. Ce qui est à noter c'est que, à la base elles présentent des calcaires ferrugineux en bancs épais, sur 8 mètres de hauteur, et qui sont surmontés de bancs minces, également ferrugineux, à crinoïdes et dont la puissance atteint 15 mètres. Il y a donc là plus de 20 mètres de calcaires ferrugineux à Encrines, tandis qu'il n'y en a guère que la moitié à Bolozon. Ces calcaires ont une grande ressemblance avec ceux du Bas-Bugey.

Ils sont recouverts par des bancs à Entroques dont la stratification est irrégulière, en sorte que les bancs n'ont point une épaisseur uniforme, mais s'amincissent souvent et vont s'intercaler à la manière d'un coin, dans les couches adjacentes.

Les calcaires à Entroques se montrent aussi un peu plus au sud, d'abord près des granges Berthiand où leurs gros bancs sont exploités ; et entre Chapiat et Etables, plus près de cette dernière localité, où leurs caractères sont un peu différents, les couches paraissant plus marneuses.

Vers Heyriat on n'en rencontre que la partie inférieure ; ils ont la plus grande analogie avec ceux de Bolozon. Au-dessous on voit les calcaires ferrugineux à Encrines, très ressemblants avec ceux de Vers, ou de Soudon, mais qui n'ont pas plus de 10 mètres d'épaisseur.

Les affleurements sont rares dans le Revermont. A Journans on n'a qu'une partie des calcaires à Entroques : ils ont l'aspect ordinaire, que nous allons retrouver d'ailleurs plus haut, à Pressiat.

Pressiat. — Ici nous avons une coupe complète et très intéressante, parfaitement limitée en bas par les bancs ferrugineux, en haut par les calcaires à Polypiers.

Les bancs schisteux dont nous avons parlé précédemment à propos de la première division, sont recouverts par des calcaires grisâtres, un peu blanchâtres, compacts, épais, avec petites taches de fer, puis par des calcaires bien lités, mais très minces, n'ayant pas plus de quatre à cinq centimètres d'épaisseur ; à la surface ils présentent un grand nombre de coquilles brisées et surtout une prodigieuse quantité d'Encrines ; leur couleur est brun rougeâtre. A l'intérieur le calcaire est grossier, rougeâtre et miroitant, les Encrines ressortant en blanc mat ou brun sur une pâte de couleur beaucoup plus foncée. C'est absolument l'analogue du calcaire de Soudon, d'Heyriat, calcaire que l'on retrouve partout où l'on peut observer la base de la division actuelle et qui forme un excellent point de repère. Ces bancs ferrugineux se continuent plus haut sur 7 mètres d'épaisseur ; mais les crinoïdes sont bien moins nombreux et la couleur à l'intérieur est un peu plus pâle ; ils sont épais de 30 à 40 centimètres ; leur surface extérieure est gris jaunâtre et présente de grandes raies rouges, sinueuses, qui lui donnent une apparence rubannée. Ils sont exploités et donnent de bons matériaux.

Ils supportent une dizaine de mètres de calcaires un peu grossiers, miroitants, jaunâtres, lumachelliques et dont les supérieurs sont parsemés de petites taches bleuâtres ou verdâtres. Les 30 mètres qui suivent sont formés de bancs de 20 centimètres, à texture assez fine, bleuâtres ou grisâtres, et montrant une grande quantité de chailles siliceuses qui divisent les bancs, les disloquent entièrement et les rendent impropres à la maçonnerie. Il n'en est pas de même de ceux qui les surmontent et qui sont exploités

partout où ils se montrent à la surface du sol. Ce sont des bancs d'une épaisseur de 20 à 30 centimètres, roux et lumachelliques à l'extérieur, blancs ou blanchâtres à l'intérieur, tachés de rouge et pétris de myriades d'Encrines.

Plus haut les Encrines disparaissent et l'assise se termine par des bancs minces, de 10 centimètres, à texture plus serrée, un peu saccharoïdes, à extérieur jaunâtre et dont l'intérieur est gris, avec des taches bleues. Leur compacité, leur dureté font qu'ils sont employés pour la bâtisse. Toutes ces assises, à part les Encrines qui font lumachelle dans quelques bancs, sont extrêmement peu fossilifères.

Leur puissance est considérable : elle n'a pas moins de 90 mètres. C'est probablement la plus grande épaisseur que l'on puisse constater, à ce niveau, dans le département.

Dans la région de Nantua les calcaires à Entroques affleurent rarement et il est difficile d'en indiquer la composition et la puissance.

On les trouve à Montréal, où leur allure est à peu près celle de Bolozon, au moins à leur partie supérieure.

Aux environs de Champfromier, ils sont formés de bancs épais, bruns à l'extérieur, roussâtres à l'intérieur, et leur surface est hérissée de débris de crinoïdes et de petits fragments de coquilles indéterminables. Leur puissance paraît n'être, d'après l'abbé Tournier, que d'une dizaine de mètres.

Elle semble plus considérable au crêt de Chalam, et atteindre une vingtaine de mètres. L'assise y présente d'ailleurs les caractères qu'elle présente à Champfromier, sauf pourtant qu'elle est plus riche en rognons siliceux.

JACQUEMIN.

(A suivre.)

VARIATIONS DU RANZ DES VACHES

(Traduites du *Guillaume-Tell* de SCHILLER.)

LE PÊCHEUR.

Du lac, bain pur, l'onde est riante ;
L'enfant, dormant sur les bords verts,
Entend une voix ravissante
Comme la flûte des concerts.

Céleste volupté ! mollement il s'éveille ;
Les flots baignent son sein rempli d'un doux émoi,
La voix du fond des eaux vient lui dire à l'oreille :
J'ai surpris ton sommeil et t'attire avec moi.

LE BERGER.

Adieu les riants pâturages,
Sur les prés plus d'éclat vermeil ;
O pâtres, quittons les alpages,
De l'été s'en va le soleil.

Les bergers de nouveau graviront la montagne
Quand viendra le coucou, quand les fleurs renaîtront,
Lorsque des chants joyeux rempliront la campagne
Et qu'avec mai, plus purs, les ruisseaux couleront.

LE CHASSEUR.

Le chasseur, sur des champs de glace
Où rien ne verdit au printemps,
Semble s'élancer dans l'espace ;
A ses pieds tombent les torrents.

Hardiment il s'avance, en vain la foudre gronde,
Sillonnant le sentier de ses brûlants carreaux.
Là plane le vertige ; il aperçoit le monde
A travers le nuage, ainsi que sous des eaux. (1)

J. MARION.

(1) Nous reproduisons avec empressement cette pièce qui fait partie d'une publication récente de M. Martin, membre du Conseil général et de la Société d'Émulation de l'Ain, intitulée : LA SUISSE ET LE PAYS DE GEX. (Seconde édition. Bellegarde, A. Albert, 1890.)

JEAN BRUNET

J'avais sept ans, âge où, selon les docteurs, on distingue le bien du mal. Et des sept péchés capitaux celui auquel j'étais le plus incliné était la gourmandise. Du balcon de la chambre où je suis né, orné de deux hortensias n'ayant jamais vu le soleil, à travers une rue étroite et sombre, je voyais en face, au-dessous de moi, l'étalage séduisant de la mère Barnabas. Quand les premières pêches, les premiers raisins de la saison y faisaient leur apparition, je faisais, moi, le ferme propos d'être sage toute la journée. Le soir, pour me récompenser de cette bonne conduite non exempte d'arrière-pensées, ma mère me donnait une pièce de deux sous. Muni de ce capital, je descendais à la rue et entamais avec la vieille fruitière une opération commerciale qui me faisait battre le cœur. Elle ne voulait me donner pour mes dix centimes que six pêches. J'en voulais dix (il y a de cela soixante-cinq ans). Après une grande dépense d'éloquence de part et d'autre, j'étais battu ; en outre, je restais persuadé que mes prétentions étaient exagérées. Nota : dans toutes les discussions de ce genre que j'ai eues, même dans les discussions d'un genre assez différent, il en a toujours été de même ; car j'ai à entrer dans les raisons de mes adversaires une facilité surprenante.

Pendant l'émouvante discussion, je voyais, de la boutique voisine du menuisier Brunet, gendre de la vieille, sortir le nez de mon camarade, Jean Brunet. Jean épiait le résultat, y étant intéressé comme moi. Ma défaite consommée, je lui faisais signe. Et nous montions *quatre à quatre* l'escalier de la maison de mon père. Tout en haut, sous une claire-voie versant la lumière, à la porte du grenier, il y avait un large et long palier lequel fut ma première propriété. Je l'avais occupée à la manière antique, nul n'y contredisant : j'y avais rangé dans un bel ordre tous mes jouets, soldats de plomb, moutons de bois, chevaux et chameaux de carton : mes livres, *Berquin*, les *Contes de Perrault*, *Robinson Crusoé*, et mes images d'un sou pièce représentant les Sept merveilles du monde, le Juif Errant, la Cour de Louis XIV, les Adieux de Fontainebleau, le Champ d'Asyle, etc., etc. En face de la porte du grenier, il y avait un placard grillé : nous l'appelions notre ménagerie. Nous y avons logé successivement une famille de cabiais, douces petites bêtes que l'hiver tua — un lézard vert superbe auquel nous apportions tous les jours quelque mets nouveau ; mais rien ne le tenta. Il voulait *vivre libre ou mourir* et mourut le huitième jour de captivité. Ce fut mon premier chagrin et remords. — Et combien de moineaux ? Je les apprivoisais très bien, puis les chats les dévoraient : d'où vient ma haine pour ces petits félins féroces et mielleux. — Une jeune chouette, très grave, mais point stoïcienne, et qui mangeait avec dignité ce que nous lui servions. Elle ne se privait pas les soirs de sa chanson stridente et mélancolique. Les voisins, persuadés que cette chanson était un présage de mort, se plaignirent à *la police* qui enjoignit à ma mère d'élargir tôt cette bête

de mauvais augure ; je ne l'ai pas encore pardonné à la police... Est-ce tout ? Non, il y avait au mur une grande peinture représentant un intérieur de forêt. Au premier plan Apollon relevait Hyacinthe mourant. Nous ne comprenions rien à la scène mythologique. Mais quels voyages pleins de charmes et de terreur nos imaginations faisaient dans cette forêt puissante, profonde, moitié sombre, moitié lumineuse, la première que j'ai adorée !... Que de belles heures nous avons passées là, Jean et moi, de notre septième à notre onzième année, jouant, lisant, rêvant et mangeant des pêches ! Je pense que ce fut le plus heureux temps de notre vie. Et certainement les pêches de ce temps-là étaient meilleures que celles d'aujourd'hui.

A onze ans on nous prépara à notre première communion. Il n'y avait alors dans cette ville de 8,000 âmes que trois prêtres, le curé et ses deux vicaires, l'un desquels était notre confesseur, un vieil abbé Turlet, qui dans l'émigration s'était fait fendeur de bois pour vivre. Il était dur pour lui-même et pour les autres. L'hiver, à six heures du matin, couvert d'une *roupe* ou capote de soldat, il nous *faisait* le catéchisme dans une salle sans feu, une heure durant. Nous sortions de là à moitié morts de froid, de faim et de sommeil, mal disposés à aimer Dieu. Nous reçûmes Jésus-Christ, le 25 mai 1825, jour du sacre de Charles X. J'étais un ferme croyant et plein de bon vouloir : mais le jeûne eucharistique ne finit pas avant dix heures ; nous étions levés depuis cinq ; et nous fûmes, mon convive à la Sainte table et moi, hébétés par la migraine toute la journée.

Le soir, la ville illumina tout entière : les pauvres depuis huit jours ramassaient des escargots qui, remplis

d'huile, de leurs lucarnes, regardaient gaiement les passants. Que d'illuminations nous avons vues depuis, pleines de promesses comme celle-là et qui les ont tenues de même !

Au lendemain Jean entra *en apprentissage*. L'éducation des enfants d'ouvriers est assurément plus *pratique* et plus sensée que la nôtre. On les prépare plus tôt et plus directement à la vie. Ils ont de meilleure heure le sentiment juste de ses duretés et de ses nécessités. A cet âge enivré d'espoir quand même, ils s'y résignent aisément.

Ils travaillent plus tôt ; ils gagnent plus tôt ; ils sont plus tôt des hommes. Le père Brunet était mort un an en çà. Sa femme, la Jacqueline Barnabas avait repris son ancien métier de couturière à la journée. Elle partait le matin à huit heures, et rentrait à huit le soir ayant gagné douze sous et sa nourriture. Jean vivait chez sa grand'mère, à charge à toutes deux, et le sentant. Il était donc allé s'offrir comme apprenti à Jean Boulon, frère cadet de la mère Barnabas, et son parrain. Celui-ci, gros tailleur de pierre et petit propriétaire, accueillit son filleul à bras ouverts, le traita bien, à savoir rudement et justement, et le mit assez vite en état de gagner sa vie.

Cependant, j'étais entré au collège communal, sur ses bancs de chêne noueux, plié en quatre dûment, j'apprenais le grec de professeurs qui ne le savaient pas. En cette année 1830 employée tout entière à lire que bien que mal ce *Peri stephanou* dont je n'entends plus dix lignes, l'apprenti Jean Brunet était reçu compagnon et partait pour faire son tour de France.

Après avoir perdu six ou sept belles années au collège, j'allai en perdre trois autres assez tristes à Paris. Quand je revins ayant parachevé une éducation spéciale qui

allait faire de moi ce que les bonnes gens appellent un *propre à rien* et les gens polis un homme de loisir, je retrouvai Jean quasiment *établi*.

Que j'ai donc regret de traduire son propos dans une langue moins naïve que la sienne ! Je lui parlais de son Tour de France : il me dit : « Oh ! les bonnes journées ! Je n'en ai pas revu de semblables et n'en reverrai plus. J'allais libre comme l'air ; sûr du pain du jour et de celui du lendemain, sans regret du passé, sans souci de l'avenir ; confiant dans ma vigueur intacte, ne doutant pas plus de la retrouver en me réveillant que je ne doutais de voir revenir le soleil ; si joyeux et si fier de me suffire ; de plus en plus émerveillé, en gagnant pays, de voir de mes yeux comme la France est grande, comme elle est partout la même et partout différente, et toujours gaie et belle... plus émerveillé que vous ne seriez, vous qui apprenez cela dans vos livres : moi, ignorant, j'en avais toute la surprise et tout le contentement. Je m'arrêtais où je me trouvais bien, où les gens étaient braves, l'ouvrage plaisant, le pays heureux, le vin généreux et pas cher. Je ne connaissais pas la fatigue, ni les mauvaises nuits, ni les mauvaises femmes. Je me moquais du mauvais temps. Aux compagnons qui étaient dans la peine je tâchais de faire part de mon contentement ; j'en avais une provision qui me semblait devoir durer toute une vie...

— Et le pays ? Et les deux vieilles femmes ?

— Oh ! Je ne les oubliais pas. Pendant mon absence qui fut de six années, la seule de la famille qui eût la main à la plume, la Suzanne Boulon, ma cousine, me donnait de leurs nouvelles, et je leur faisais passer des miennes *aux occasions* »... Pour expliquer ce dernier mot, il faut savoir qu'une lettre de Bordeaux ou de Nan-

tes coûtait à Montbeney un franc, le prix de deux livres et demie de bœuf ou de cinq litres de vin bon et franc.

En 1835, la mère Barnabas, née le jour de la bataille de Fontenoy, donc nonagénaire, sans autrement maladier, cessa de se lever. Sa fille, afin de la garder, cessa ses *journées*. On faisait le pain chez Boulon le samedi pour huit jours : le dimanche, Boulon apportait aux deux femmes une *miche* de sept livres. Et Jean, qui leur avait toujours fait tenir une part de ses gains, leur envoya une somme pour payer leur loyer et procurer à sa mère-grand une soupe grasse et une goutte de vin tous les jours.

Cela dura treize mois, au bout desquels la nonagénaire alla à Dieu. Au retour du cimetière son frère prit une attaque dont il resta paralysé du côté gauche. Il n'avait que soixante et dix ans, mais il avait beaucoup peiné. La Boulonne lui dit qu'ils avaient de quoi vivre, qu'il ne pouvait plus travailler, et lui proposa de vendre son chantier. Mais il venait justement de prendre l'entreprise de la taille d'une église de village qui devait durer deux ans et lui assurait un gros bénéfice : d'y renoncer lui crevait le cœur. Il fit donc mander à son neveu de revenir au pays, lui offrant d'entrer chez lui comme contremaître, moyennant son entretien et une part raisonnable dans les bénéfices.

Jean, à la nouvelle de la mort de sa grand'mère et de la maladie de son oncle, pris de l'envie de rentrer au pays et dans la famille, accepta bien vite une offre d'ailleurs si avantageuse pour lui. Il était parti à 17 ans, il revenait en ayant 23, un peu jeune sans doute pour conduire un atelier nombreux d'ouvriers dont la plupart l'avaient vu petit. Mais ce grand garçon brun, maigre,

bien découplé, à la *poigne* vigoureuse, à la figure douce et résolue, à la voix froide et ferme, imposait par un sérieux qui n'était pas joué. « Pour n'avoir pas de barbe, c'est tout de même un mâle », disait les ouvriers. Vêtu comme eux, travaillant avec eux, il se distinguait d'eux par la propreté rigoureuse de sa tenue, la douceur habituelle de son propos et de ses manières, et plus encore par une régularité d'habitudes que la pauvreté n'impose pas à l'ouvrier s'il n'en a pas l'instinct ou le goût. Il n'était ni buveur ni joueur ; il ne suivait point le soir les jeunes filles. Ses camarades riaient. Il leur disait d'un grand sang-froid : « J'ai assez à faire pour le présent de vivre et de faire vivre la Jacqueline Brunet. Quand elle ne sera plus là pour tremper la soupe, tenir mon linge en ordre et filer pour m'en faire de neuf, car dans notre état on use beaucoup ; je chercherai une femme »...

Mais il donnait du bien-être à sa mère et même mettait quelque argent de côté. Il me consulta pour le placer. « Je compte me marier à trente ans, me disait-il. Il fera bon alors d'avoir un peu d'avance, car au dire de la Jacqueline, une fille d'à présent coûte d'entretien trois fois ce qu'elle coûtait de son temps »...

D'ailleurs, grâce au « neveu », les affaires de la maison allaient comme d'habitude. Les engagements pris par Jean Boulon furent tenus et de notables profits réalisés.

A l'opposé des ménages ouvriers d'à présent (et d'autres ménages encore) où les plaisirs du mari et du père ne sont pas ceux de la femme et des enfants, ces bonnes gens, qui travaillaient ensemble, se reposaient et se distrayaient ensemble. Leur principal plaisir était, le dimanche après messe ouïe, de louer une voiture à âne, trente sous. On y faisait monter le paralytique avec la

Boulonne et la Brunet. Le panier aux provisions se balançait derrière. Jean suivait à pied avec Suzanne. On allait dîner au Brecard, domaine acquis par Boulon en 1815 (époque où la terre était à rien) ; qui rapportait 1,200 livres, plus des redevances en blé, pommes de terre, chanvre, etc. On revenait à la nuit tombante. La route faite cent ans en çà par la province, non entretenue, était quasiment à l'état de nature, tapissée de gazon, coupée de ruisseaux, bordée d'épais buissons hauts de six pieds de roi, faisant parfois une voûte sous laquelle on ne voyait plus les étoiles et on ne se voyait guères non plus. Qu'un garçon fait comme Jean et une fille ne manquant pas d'agréments comme sa cousine vivant sous le même toit eussent pris du goût l'un pour l'autre, ce n'est pour étonner personne. Peut-être en ces promenades des beaux soirs d'été Suzanne laissa voir à Jean sa complaisance pour lui : mais étant pauvre il eût cru mal agir en profitant de sa situation. Suzanne risqua un soir de lui demander un conseil : la Boulonne voulait lui faire accepter un parti éblouissant, un lieutenant d'infanterie nommée Hurty qui la recherchait ; il n'était pas mal de sa personne, cependant elle ne se sentait aucun goût pour lui... Cette confidence en eût facilité une autre et peut-être la provoquait. En la faisant la belle fille regardait son cousin : elle vit une faible rougeur colorer sa joue brune ; il parut sur sa lèvre un sourire un peu triste ; ses yeux regardèrent un temps le couchant rouge et or, puis se baissèrent comme éblouis. Il lui répondit de sa voix froide qui ne tremblait pas, mais se voilait, qu'elle eût à consulter son père moins affolé par ce qui brille que la mère Boulon. Suzanne comprit ce qui se passait dans cette âme honnête et changea non pas d'idée, mais de plan.

Revenons, sans quoi on comprendrait mal les suites.

Cette Boulonne, éblouie par l'uniforme, était en son nom Huguette Christin et fille d'un gros mercier. Sa mère étant morte de bonne heure elle l'avait remplacée toute jeune au comptoir où elle avait contracté l'âpreté au gain des femmes dans le commerce et une manie des grandeurs outrée. Sa boutique étant la mieux fournie de la ville et la seule qui reçût de Paris deux envois par an, était aussi la plus fréquentée. Le *meilleur monde* notamment s'y donnait rendez-vous à l'arrivée des nouveautés de printemps et d'hiver : la marchande fut donc conduite, pour le mieux accueillir assurément, à imiter ses façons ou ses grimaces de son mieux ; puis à s'engouer de lui. D'ailleurs pêle-mêle avec cet engouement et avec des prétentions plus ou moins fondées à la distinction des manières, elle conservait une grande simplicité d'habitudes. A son père, *Monsieur* Christin, plus tard à son mari, *Monsieur* Boulon, elle ne demanda jamais plus de douze écus (36 fr.) par an pour ses épingles. Sa mise était fort propre et unie ; mais une servante d'aujourd'hui rougirait de ses petites robes justes et de ses petits bonnets modestes. La faillite du *Chat borgne*, grosse maison de Lyon où Christin avait placé ses économies (à 9 du 100, ce qui était le taux d'alors), ruina le brave homme et le fit mourir de chagrin. La demoiselle Huguette qui avait refusé « des partis superbes » se résigna à épouser Jean Boulon. Elle lui fut bonne femme et fidèle ; mais elle répétait souvent qu'il n'avait tenu qu'à elle de se marier avec un petit rentier ou même avec un juge suppléant... Elle était très majeure, et ils n'eurent qu'une fille. La Boulonne, qui appelait son chat Fingal, voulait nommer cette fille Andromède ; à l'Etat-civil on dit au père venant

faire la déclaration que le prêtre au baptême refuserait d'affubler l'enfant de ce nom païen. « Mettez donc Suzanne », dit le bonhomme.

Suzanne entra chez les Bernardines à sept ans : ces Dames ont trois classes. En la 1re, gratuite, on apprend à lire, à écrire, à compter, à tricoter un bas, à ourler un mouchoir. En la 2e, rétribuée convenablement, on enseigne la grammaire, l'histoire, la géographie, le solfège, à broder et à danser. En la 3e assez chère, il y a des cours de dessin, de piano. Les élèves des trois classes se rencontrent au catéchisme et aux offices, mais ne s'y mêlent pas. La Boulonne voulait mettre sa fille dans la 3e ; son mari s'y refusa. Suzanne entra dans la 2e, avec les filles de la petite et moyenne bourgeoisie, et y resta quelque huit ans.

Quand elle en sortit, c'était une fille de belle venue, grande, large d'épaules, très blanche. Ses traits étaient irréguliers, mais gracieux : elle avait les pommettes un peu saillantes, le menton pointu ; de beaux cheveux blonds crespelés ; une bouche très mignonne ; et de grands yeux de chatte ; d'or pâle ; lumineux ; d'une fixité et tranquillité singulière, un peu inquiétante... les sens exigeants, impérieux ; de raison médiocrement ; d'esprit point ; quelque astuce déjà ; beaucoup de volonté. « Elle ne ressemble ni à père, ni à mère, disait la Boulonne. De figure, c'est tout le portrait du Saint-Michel de Saint-Andoche : ma chaise est dans sa chapelle où j'entends la messe, vêpres et complies depuis tantôt trente ans. Pour le caractère elle tient plutôt un peu de la méchante bête que le bon ange a sous les pieds »...

Pour son père Suzanne avait un attachement véritable, tout instinctif d'ailleurs et auquel on ne pouvait guères

donner le nom de piété filiale, car elle rougissait du bonhomme et évitait de sortir avec lui. Quant à sa mère, je n'ose pas dire qu'elle la haïssait, mais elle se comportait habituellement avec elle comme s'il en était ainsi. Ce sobriquet si vulgaire contre lequel Huguette Christin n'avait jamais songé à protester, *la Boulonne*, désespérait sa fille ; elle en gardait rancune à celle qui l'acceptait autant et plus qu'à ceux qui l'en affublaient.

Tout ce que faisait la pauvre femme, tout ce qu'elle disait avait le don de lui déplaire. Si devant elle sa mère prêchait le ménage et l'épargne ou se laissait aller à commettre quelque lésinerie, elle se hâtait d'étaler des sentiments romanesques et une largeur d'idées affectés. Si la brave Boulonne reparlait vaniteusement des *pratiques* aristocratiques fréquentant jadis chez son père, ou de son juge suppléant ; Mlle Suzanne se faisait vite jacobine. Véritablement elle l'était un peu, par accès, se souvenant d'avoir été, elle fille d'ouvrier, traitée de haut en bas au couvent par des filles de bourgeois. Cette jacobine avait d'ailleurs rapporté de ce même couvent un ou deux travers que n'avaient pas les *Tricoteuses* : à savoir un goût effréné pour la parure et tous les luxes. Depuis Eve, à qui le serpent l'inocula, beaucoup de petites filles ont ce goût-là en naissant, et dans les plus saintes maisons, celles qui l'ont le donnent à celles qui ne l'ont pas. La Boulonne, qui portait la même robe cinq ou six ans et vivait sur une chaise de paille, ne parvenait pas à le réfréner. Secondement une dévotion capricieuse, intermittente comme son jacobinisme, qui était un autre sujet de querelle entre sa mère et elle.

Non que la Boulonne fût mécréante, ô ciel ! Elle avait la foi du charbonnier, très simple et très droite. Son édu-

cation religieuse remontait à 1800, époque où les 8,000 *âmes* de Montbeney n'avaient qu'un seul pasteur, le vénérable curé Raquin qui ne pouvait trop suffire à sa tâche qu'en la réduisant au strict nécessaire. La Boulonne donc faisait une courte prière du soir en famille ; entendait messe le dimanche ; portait le mercredi des Cendres son petit écu (3 francs) à la cure, moyennant quoi la grosse Jeanne, vierge sexagénaire pesant deux cent vingt livres (110 kilos), cuisinière, trésorière, et vice-reine du lieu, lui octroyait en l'absence de son maître la permission de faire gras en carême ; enfin dûment confessée et absoute, recevait son créateur à Pâques humblement selon la prescription des commandements de l'Eglise, réduits de dix à cinq après le Concordat. Cela fait, elle vivait en joie, secourable au prochain quand cela ne lui coûtait rien, et obéissante à son mari quand elle ne pouvait faire mieux.

Autrement capricieuse, et ambitieuse, et romanesque, et romantique était la dévotion de M[lle] Suzanne. Elle la devait moins aux Dames Bernardines, personnes fort simples, qu'à deux aumôniers successifs de leur maison. Au Père Hartmann, jeune juif lyonnais converti, exalté comme les convertis sont toujours : cette exaltation devenant contagieuse et faisant bruit, il fut remplacé par le Père Launette plus âgé et assez froid. Celui-ci fonda à Montbeney une Bibliothèque chrétienne alimentée par les romans pieux dont une imprimerie de Tours inondait la France et dont le débit et l'influence ont été et sont encore si grands. Cette littérature ignorée des lettrés a rendu des croyants aux Vierges antiques de Fourvières, du Puy, de Rocamadour et en donne de non moins fervents à leurs sœurs cadettes de la Salette et de Lourdes.

(Le Paris de Voltaire s'est gaussé de ces dévotions de province. Il en a été puni : il a vu Lacordaire, aux Carmes, se faire attacher à une croix et y rester trois heures suspendu : il a vu, hélas ! le général qu'il avait choisi pour le défendre contre les Prussiens se remettre de sa tâche à sainte Geneviève.) A ceux qui vivent de cette nourriture, elle augmente la foi et diminue la raison : ils en perdent tout équilibre, sont sujets à des chutes, relèvements, envolées et rechutes qui leur cassent les ailes. Notre Suzanne se guindait volontiers au troisième ciel, pour de cette région sublime mieux prendre en pitié « ce plancher des vaches » où sa mère piteusement restait... Mais quoi ! n'ayant plus trop de l'archange que sa chevelure d'or, elle séjournait peu sur les bleus sommets et de ses chutes ne laissait pas de faire rire le diable.

On avait conté ici assez au long ce *voyage* qu'elle fit aux Conches pour demander à un ermite en odeur de sainteté et ayant des visions la guérison de son père. Le saint homme n'ayant rien voulu promettre que ses prières et n'ayant rien prédit du tout, la pèlerine avisa, en descendant la montagne, que le hameau de Tréconnas qui est au pied, de temps immémorial endiablé, possédait encore trois sorcières — et en alla consulter une — oh ! en frémissant — et ayant pleine conscience de son péché. — Mais quoi ? frémir a du charme et pécher de temps à autre est délicieux... J'avais dit les deux scènes comme elles m'avaient été dites, en un curieux jargon suranné qu'agrémentaient quelques images romantiques sentant notre grande époque. Je les ôte ; elles ne sont pas essentielles, et on croirait à les lire que je me moque ici des deux puissances surnaturelles à qui la grande majorité des hommes croit.

Et aujourd'hui 22 août 1889, comme je transcris péniblement cette historiette, on me montre à la quatrième page d'un journal de Lyon, naïvement prêtrophobe et prêtrophage, 7 réclames (je dis sept) d'autant de *cartomanciennes* ou *somnambules infaillibles*. Ce n'est pas de ces créatures ingénieuses, c'est de ce journal, c'est de notre glorieux temps, c'est de nous incorrigibles qu'il faut se moquer, hélas!

Tout ce détail est épisodique et n'avance pas le récit, je le sais bien. Il faut qu'on me le pardonne, si en lui-même il a de la curiosité et contribue à faire comprendre les suites. Ceci, faut-il l'ajouter, n'est ni un drame, ni un roman, mais une humble étude de mœurs.

Le docteur Seguin, médecin de la maison, se faisait peu rassurant. La Boulonne un matin dit à Suzanne : « Ton père, d'un jour à l'autre, peut nous manquer; songes-y. Et il faut un homme dans une maison comme celle-ci ».

Suzanne répondit avec un calme imperturbable : « Nous avons Jean ».

— Tu plaisantes, j'espère, s'écria la mère hors d'elle. Jean? il n'a rien. Voyons : le lieutenant Hurty est toujours là ; mais tu finiras par lasser sa patience.

— J'y fais mon possible.

— Enfin, qu'as-tu contre lui? Il est bel homme.

— Ci-devant bel homme. Il avoue 40 ans et en accuse 50. Il a le dos rond... Il teint ses moustaches. Il a deux fausses dents...

— Il est très conservé et sera capitaine au 25 juillet qui vient.

— Tant mieux! sa vieille maîtresse, Mme veuve Duluat,

est une personne trop considérable pour épouser un lieutenant, elle épousera un capitaine...

— Des méchancetés à présent ! Dis donc en deux mots que tu ne l'aimes pas.

— Je l'ai dit vingt fois, ce me semble, en deux mots et en cent.

— Sois donc raisonnable, Suzanne. Tu as une dot. Tu es bien élevée et belle. Tu peux choisir entre les fils de bourgeois, d'employés, de négociants, être une dame... Victor Nolot, le premier clerc de notre avoué, dont le père est notaire à la campagne et qui aura l'étude pour dot, te demande ; tu sais...

— Totor Nolot ! mais c'est un avorton. Qu'appelez-vous bourgeois d'ailleurs ? Ce notaire Nolot, Nolet, est fils d'un paysan. Et mon père aussi : et vous l'avez bien pris, demoiselle Christin...

— Je n'avais point de dot... Si tu continues, tu ne te marieras pas.

— Je me marierai avec celui que j'aime...

— C'est à savoir ?

— Jean !

— Jamais ! Je refuserai mon consentement.

— Une fille nubile est maîtresse de sa personne...

— Où t'enseigne-t-on ces belles choses ?

— En lieu où on est compétent et autorisé.

— Au confessionnal où tu vas bavarder tous les samedis, n'est-ce pas ? Est-ce que ce vieux rusé de Père Launette songerait à t'empaumer ?...

Suzanne eut ici un joli ricanement très rassurant au moins sur un point. La Boulonne que le malade appelait partit en grommelant : « Quelle fille, bon Dieu des cieux ! Quelle fille ! Que me voilà bien payée d'en avoir fait une

demoiselle ! Quand je pense que, pour lui ramasser une dot, j'ai longtemps marchandé à mon pauvre Boulon son morceau de *bouilli* à dîner et à souper son petit rôti, je me veux mal de mort »...

Le vieux tailleur de pierre, fier de sa Suzanne, disait d'elle : « C'est une fille *de tête* ! » C'était là le portrait en buste de l'aimable personne. Nous allons la voir en pied. Après cet altercas avec sa mère, elle se dit qu'il fallait en finir avant que son père faible pour elle, bien disposé pour son neveu, nullement entiché de l'uniforme, vînt à leur manquer. Le moyen dont elle usa est topique, il ferait honneur à sa judiciaire sinon à sa retenue et pudicité; mais il paraît bien avoir été emprunté à un roman pieux intitulé *Véronique et Bernadette, histoire de deux sœurs* : la cadette, à peine sevrée, est déjà une sainte; l'aînée mordait sa nourrice, devient une fille de mauvaise vie et finit mal. Ce fut l'aînée dont Suzanne plagia les débuts, résolue d'ailleurs, cela s'entend, à ne pas l'imiter jusqu'au bout.

Le ménage Boulon occupait le rez-de-chaussée de la maison à lui appartenant. Au premier étage étaient deux petits logements que la Boulonne louait *en garnis,* un bon prix.

Au regret de la bonne femme, Boulon avait donné le plus joli à Jean. Un jour de juin assez chaud, le jeune homme monta chez lui tôt, ouvrit sa fenêtre au vent du soir et à la lune levante, se déshabilla, se mit sur son lit, et baigné de la fraîche lueur, s'endormit. Un peu après il rêva qu'il revenait du domaine avec sa cousine à la nuit tombée. Suzanne se dit lasse. Ils s'assirent sur l'herbe, sous un chêne ; regardant la lune sortir en face d'eux de la montagne, puis se regardant l'un l'autre, se

trouvant plus beaux dans la douce lumière, et causant tendrement... Puis s'éveillant à demi, il s'aperçut qu'il n'était pas seul, que Suzanne était là, près de lui, demi-nue... il mit d'instinct ses lèvres altérées sur un bras d'une forme divine, continuant son rêve...

La Boulonne avait une poule bien-aimée appelée Margot de son plumage noir et blanc, laquelle tous les jours lui pondait un bel œuf, de ceux qu'on commençait à payer sur le marché six liards (7 centimes et demi). La veille ayant tardé à aller prendre cet œuf elle le trouva parti. Donc, ce matin-là, au premier chant de Margot elle courut au poulailler, comptant trouver l'œuf ou le voleur. Elle trouva l'œuf, donna à la poule les miettes du souper de la veille et rentra au logis. Du seuil, elle vit, en haut de l'escalier, Suzanne sortant de chez Jean dans le négligé que l'on sait. Les bras de la vieille dame tombèrent de surprise et de douleur. Elle accabla sa fille de force injures qui ne sont pas dans les bons auteurs (sauf Rabelais). On ne ramassa pas ces perles quand fut arrêtée cette esquisse sur le vif : cela eût été alors taxé de mauvais goût. Le mauvais goût est aujourd'hui le bon goût. Tous mes regrets aux amateurs.

Sous la bordée Suzanne resta tête basse, sans sonner mot. Quand ce fut fini et comme sa mère tournait le dos, elle eut un petit mouvement de tête et d'épaule assez gracieux que vous traduiriez bien par : « Autant en emporte le vent ! »

Les cloisons étaient minces en ce logis. En son lit le paralytique avait entendu et compris : quand Jean descendit, il l'appela. Le jeune homme entra fort pâle et arriva profondément ému au malade qui lui dit avec un mélange de sévérité et de tendresse : « Neveu, tu as mal

agi. Vous vous aimiez donc ? Pourquoi ne me l'as-tu pas demandée ? Est-ce que je te l'aurais refusée ?... — Jean rougit de joie et répondit : « Mon oncle, mon père, je n'osais pas... Rien jusqu'à ce jour ne m'avait autorisé à faire une démarche pareille... — Mais vous vous étiez parlé ? — Il n'y avait rien eu entre nous que deux ou trois mots tendres, si vous voulez... des serrements de main, des regards... que je devais mettre sur le compte du cousinage... »

Le malade, souriant, donna de sa main libre une tape amicale à son neveu et lui dit : « Grand enfant, va vite demander au notaire de passer ici demain matin ». Jean l'embrassa chaudement, puis, en partant, l'entendit se dire à lui-même, avec cette infinie complaisance que les pères ont pour leurs filles : « C'est, parguienne ! la coquine qui l'a voulu. Elle aurait pu choisir plus mal... Quand j'ai pris ce grand garçon chez moi, j'aurais dû prévoir ce qui arrive »...

Boulon laissa sa femme ruminer sa déconvenue toute la matinée ; après dîner il l'arraisonna. Après avoir suffisamment résisté pour constater son droit, la bonne femme, qui avait réfléchi, capitula en ces termes : « Que votre sainte volonté soit faite, Monsieur Boulon. La pauvre vieille que je suis ne compte plus pour rien ici »...

Le soir, la sœur du malade, la Jacqueline Brunet, vint voir son frère, il la retint à souper. On ne revint pas sur ce qui s'était passé : mais la Jacqueline le connut à la joie des deux jeunes figures et à la mine mal consolée de la Boulonne.

Le lendemain le notaire Duplat minuta un testament et un contrat de mariage que Boulon parvint à signer. Jean Brunet était exécuteur testamentaire et avait le chantier

et le fond de roulement déposé chez Duplat. Suzanne, légataire universelle, avait la maison, le jardin, le domaine du Brecard, moitié du mobilier, et une somme assez ronde placée à 7 du 100 dans deux maisons de commerce de Lyon. Huguette Christin avait, sa vie durant, la jouissance du domaine et en toute propriété la moitié du mobilier. Jacqueline Barnabas, femme Brunet, avait la jouissance d'un des deux logements du premier étage de la maison.

Boulon mourut un peu après le mariage, « heureux de laisser entre bonnes mains sa fille qui avait besoin d'être conduite », dit-il à son gendre, et recommandant à tous deux de vivre en bon accord avec leur mère.

Au bout de trois mois, la Boulonne déclara qu'elle voulait se retirer au Brecard, ne pouvant, dit-elle à Jean, « *se souffrir* plus longtemps dans une maison où, ayant été la maîtresse trente ans, elle se voyait de plus en plus réduite au métier de servante ». Jean qui avait toujours été honnête pour elle s'efforça inutilement de la retenir. Le partage du mobilier auquel on dut procéder amena entre les co-partageantes un chamaillis féroce, menaçant de s'éterniser. Jean intervint, fit deux parts aussi égales que possible et les leur fit tirer au sort.

Suzanne était grosse; les commencements de cette grossesse étaient pénibles : elle parla à son mari de prendre une servante. La fortune du ménage ne laissait pas de s'accroître. L'industrie du *bâtiment* prospérait; la Révolution de 1830 n'avait nullement arrêté les constructions d'églises dans les campagnes qui furent longtemps sa principale ressource : (le XIXe siècle en a bâti plus que son devancier n'en a démoli). Jean était assez riche pour faire cette dépense. En 1820, on trou-

vait encore une servante pour vingt écus (60 fr.) par an. Dix ans plus tard, grâce au bien-être croissant et à ses exigences, ces filles demandaient jusqu'à trente écus.

Jean hésita un peu, non par lésine, mais par modestie et prudence. Il sentait que, ce faisant, il se déclassait et en voyait les inconvénients, non les avantages. Il s'y résolut pourtant malgré sa répugnance. Cet état que les Anglais appellent intéressant faisait Mme Suzanne reine au logis. Elle en usa et en abusa, remplaça son bonnet *monté* par un chapeau et se mit en guerre réglée contre la *veste* de son mari. Les ouvriers de Jean ne l'appelaient plus la patronne, mais la Bourgeoise. Bourgeoise, elle voulait l'être, non comme la Boulonne par vénération pour cette classe, mais par rancune contre elle et envie de se venger des avanies des petites pecques du couvent.

Tout ce détail assurément est mince. Mais nous sommes chez des gens qu'en ce temps on nommait encore de *petites gens*, un nom tombé en désuétude depuis que nous sommes tous électeurs et que nos suffrages pèsent du même poids pour ces aristocrates d'aujourd'hui, les politiciens. Il montre, je crois, assez bien comme ces petites gens d'alors étaient en humeur et en train de changer de condition.

Peut-être, dans les suites, cette histoire fera entrevoir encore que cette bourgeoisie ouvrière naissante s'inocula vite les vices ou les travers de son aînée.

On l'a vu : Mlle Suzanne Boulon avait déjà pris de ses compagnes du couvent quelques-uns de ces travers. Cependant si avec sa mère elle était dédaigneuse et revêche, avec le père Boulon elle était presque bonne fille, avec Jean elle était toute charmante. Mais que ne trouve-t-on

pas dans une corbeille de noce ! Mme Jean Brunet se passait avec tout le monde, c'est sûr, tous ses défauts et quelques autres encore.... .

Allez-vous, sur cette remarque, me déclarer misogyne ? Mais je suis prêt à le reconnaître, sur dix fiancés, la veille du *conjungo* Clitandres respectueux, Valères pourvus de tous les charmes, Damis tendres et timides, il y en a bien neuf (ou un peu davantage) qui le soir, ou le lendemain, se métamorphosent en d'horribles sacripants.

La Boulonne fut la première, on l'a vu, à souffrir de l'humeur impérieuse et tracassière de Madame sa fille. Elle lutta trois mois et ne se sentant pas de force déguerpit. La servante, qui succéda, tint bon un peu plus longtemps. C'était une grande et grosse Comtoise, fille aînée d'un veuf chargé de quinze enfants dont neuf filles. (Il y avait encore de ces familles-là en 1836.) Elle avait appris la patience dans ce ménage difficile à conduire. Mais « Madame » avait décidément une grossesse pénible : le dur apprentissage de la souffrance la rendait féroce. Elle poussa cette patience à bout. La Comtoise, quand elle vit « Madame » approcher du terme, vint dire « à Monsieur qu'elle n'y pouvait plus tenir, et le priait de lui faire *son compte* ». C'était une vengeance, et la sournoise l'avait complotée à l'avance en débitant au four, à la fontaine, chez le boucher, l'épicier, etc., etc., que la maison n'était pas *tenable*. Jean chercha inutilement à la remplacer. Les douleurs arrivant plus tôt qu'on ne croyait, il envoya *un mot d'écrit* au Brecard par le *piéton*.

Il y avait au domaine un vieux char-à-banc et une vieille jument que Jean venait d'acheter quarante-cinq écus (135 fr.) l'un dans l'autre au maître d'école bossu de la commune ; il comptait s'en servir aux occasions ; en

attendant tout le hameau s'en servait, n'y ayant pas au Brecard en ce temps d'autre voiture et cheval. La Boulonne fit donc atteler *la Grise* et voulut conduire elle-même. Comme elle poussait la bête, celle-ci, peu accoutumée à ces façons, la versa, elle se cassa la jambe gauche. Un passant la releva et la ramena au Brecard.

Ce fut donc la Jacqueline qui assista sa bru en gésine et reçut l'enfant, un garçon bien fait, mais pas plus gros que rien. Naturellement elle fut la marraine ; mais le choix de son compère causa un premier différend entre Jean et sa femme. Jean dit à celle-ci : « J'ai demandé à Michel Moulinot, mon premier ouvrier, d'être parrain : cela fera plaisir à l'atelier que nous régalerons le jour du baptême »... Suzanne répondit avec un petit rire sec : « J'ai fait tout à l'heure la même proposition au docteur Séguin qui n'a pas refusé ». — « Oh ! bien, dit Jean, je vais remercier le docteur et lui exposer le cas ; il comprendra que je ne puis revenir sur ce que j'ai fait »...

Sa femme prit sa revanche tôt. Jean voulait faire allaiter l'enfant au Brecard, sous l'œil de la Boulonne. Suzanne se fit ordonner par le docteur Seguin de nourrir elle-même. Ce que cette nourriture coûta de déboires à son mari ne se peut dire. La mère ne sachant nullement se gouverner elle-même, se passant tous ses caprices, l'enfant en pâtit. Sevré trop tôt, il resta malingre et souffreteux. Les soins tardifs, les gâteries inintelligentes n'étaient pas pour y remédier ; à quatre, cinq ans, il en paraissait deux ou trois. La mère de Jean, faisant de temps à autre quelques remontrances, n'était pas écoutée. Suzanne ne l'aimait pas — parce qu'elle était sa bru ; — parce que la modestie de sa tenue, son petit béguin et

son tablier d'ouvrière l'humiliait: (elle refusait de sortir avec elle) parce que le petit Michel l'avait prise en affection, l'appelait « *sa maman Jacques* ». Elle se hérissa devant « un empiètement insolent sur ses droits ; elle entendait être la maîtresse chez elle, elle espérait que Monsieur Brunet lui épargnerait l'ennui de remettre à sa place cette bonne femme »..., etc.

Monsieur Brunet essayait inutilement de refréner, puis de contenir ce torrent de sottises et d'impertinences ; il ne manquait, certes ! ni de bon sens, ni de volonté ; mais il aimait cette belle femme qui, pendant sa nourriture, s'était reposée, avait pris du corps, était devenue plus belle... Hélas ! Elle gouvernait cet homme sensé avec un *oui*, devenu rare, marchandé, payé et malgré tout maussade souvent... avec un *non* de plus en plus fréquent, de plus en plus aigre. Elle lui garda rancune d'une seconde grossesse, et d'une fausse couche qui mit sa vie en danger... Puis elle fit cette découverte, après six ou sept ans de mariage, que Jean, dans ses préoccupations d'argent, d'affaires, oubliait parfois d'avoir soin de sa personne... qu'il avait des mains d'ouvrier, brunes, calleuses, dures ; des pieds de rustre, difformes, velus... que son linge dont la Jacqueline avait filé le fil était grossier comme de la toile à torchons et inusable... etc., etc. Elle avait assurément une taie sur les yeux quand elle l'avait choisi... Son confesseur, M. l'abbé Launette, était un saint et méprisait son corps ; cependant il avait des mains blanches, douces, parfumées, dont le contact n'avait rien de pénible quand il donnait la sainte communion... Le petit docteur Emile Seguin qui l'avait soignée en ses couches avait de bien beau linge fleurant la lavande, la jambe belle, le pied bien fait et coquettement

chaussé.... Ces comparaisons-là peuvent aller loin et sont périlleuses. Mais bien des honnêtes femmes se les permettent. Son directeur ne la tourmentait pas pour cela. On ne tarda pas à calomnier leurs rapports bien fréquents : les mondains n'admettent pas qu'un prêtre confesse une belle femme sans la convoiter.

Ce que convoitait l'abbé, c'était de diriger l'éducation de l'enfant. Il avait achevé de gagner la mère en la faisant admettre dans la *Société charitable des dames de la Passion*, aristocratique et exclusive. Elle était assidue aux réunions de quinzaine où elle affichait des toilettes simples, austères, riches pourtant. Elle y parlait assez joliment le jargon des romans mystiques d'alors. On la fit secrétaire de la Société. Elle prenait rang parmi les personnes de la haute dévotion, sinon tout-à-fait parmi celles de la bonne société : mais c'était un acheminement.

Les petites gens — je dirai, si vous voulez, les humbles — mais il n'y en a que dans le *Magnificat ;* — les humbles qui *parviennent* gardent leurs vices et contractent ceux de la classe en laquelle ils entrent.

En ce temps-là, dans ces querelles entre conjoints inventées par le premier couple régulier pour occuper les matinées oisives du Paradis terrestre, une femme d'ouvrier gardait vis-à-vis de son mari, au moins en apparence, quelque chose de la soumission par elle consentie au pied de l'autel. Mais quoi ? les dames de Montbeney, dévotes et autres, ne laissaient pas de lire un peu les premiers romans d'une Berrichonne, depuis célèbre, qui revendiquaient assez modestement encore l'égalité des deux sexes en toute chose. J'ai entendu de mes oreilles Mme Dubief de Bernière, présidente des Dames de la Pas-

sion, déclarer à M. son mari qui trouvait à redire aux « incartades » d'Indiana et de Valentine que « les hommes, passé quarante ans, n'avaient plus de cœur »... Si Suzanne lut Georges Sand, elle n'y trouva, je pense, contentement qu'à demi ; elle prétendait chez elle à mieux qu'à l'égalité. A l'attitude et au ton qu'elle prenait peu à peu avec Jean Brunet, il devenait évident qu'elle se croyait bien supérieure de par sa dévotion (connue et louée à l'évêché), la distinction de ses manières (copiées de la Présidente maigre), la culture de son esprit et le précieux de son langage (dus au docteur Seguin et à l'abbé Launette), à ce rustre auquel elle s'était donnée un soir de folie, qui resterait, quoi qu'elle ait fait, un rustre toute sa vie...

Jean était et restait, quoi qu'elle fit, le meilleur des hommes que j'ai connus, et le meilleur des maris. Il prenait son mal en patience, laissait cette femme user et abuser de cette patience et de sa bourse, en haussant les épaules ; ne protestant plus contre ses toilettes insensées qu'en redoublant de simplicité, et de ses grimaces qu'en riant silencieusement. Il y avait cependant un sujet sur lequel cet homme si doux était intraitable, à savoir l'éducation du petit Michel. Cet enfant avait toujours été malingre : les gâteries de sa mère ne contribuaient pas peu à aggraver cette disposition. Le père grondait, mais la mère et l'enfant d'accord contre lui ne tenaient compte de ses injonctions qu'en apparence. Et quand ils se cachaient pour faire un écart étaient trois fois heureux, de le faire d'abord, de le faire en cachette ensuite, et enfin et par-dessus tout de désobéir. Une pauvre gourmandise par exemple devient divine avec cet assaisonnement.

La zizanie entre époux arriva à l'état aigu quand il

s'agit de mettre Michel à l'école. Jean avait appris ce qu'il savait chez *le Père Jacob*, un manchot qui nous distribuait des férules à tort et à travers avec son moignon, et nous avait enseigné ce qu'il savait : peu de choses à vrai dire, mais nous l'avait bien appris en somme. Donc Jean voulait mettre Michel chez *le Père Caille*, de notre temps sous-maître de Jacob, présentement son successeur. Suzanne ne tarissait pas de méchantes plaisanteries sur Jacob et sa science, et attaquait les mœurs de Caille. Elle voulait son fils chez les Frères, dont la moralité indiscutable et la science modeste et sûre lui étaient garanties par l'abbé Launette.

Ce qui ressemble le plus au bonheur, c'est la vie à deux, quand la femme comprend, partage les idées, les soucis, les travaux du mari. Celui-ci n'est pas trop à plaindre encore si, quand il rentre chez lui après une journée d'application et contention pénible, il trouve auprès de la femme et de l'enfant auxquels il doit leur bien-être et le donne, ce repos, ce délassement, ce rafraîchissement dont il a besoin et auxquels en retour il a droit... Quand, au lieu de ces douces choses, Jean ne rencontra plus chez lui que maussaderie, aigreur, contradiction, provocation à la dispute incessante, après nombre de passes-d'armes exaspérantes, il se paya de cette raison que rien pour l'enfant n'était pire que ce spectacle de discorde ; il capitula à demi, de guerre lasse et accorda, navré, que Michel irait chez les Frères jusqu'à sa première communion, puis entrerait ensuite au Collège communal. Il croyait par ainsi acheter la paix.

Il se trompait en cela. On continua et on entretint délibérément les hostilités sans motif avoué et avouable. Ce qu'on voulait sans doute, c'était une de ces sépara-

tions de fait sous le même toit assez ordinaires chez les gens du monde, assez rares (alors) dans cette classe ouvrière dont Suzanne travaillait à sortir. Elle arriva à son but à force d'aigreur et de mauvais petits procédés. Jean prit du chagrin et s'en alla vivre dans un cabinet qu'il s'était construit à l'entrée de son chantier, abandonnant les rênes du ménage, consacrant désormais tout son temps à son commerce, auquel il avait adjoint un commerce de bois de charpente.

Les années de 1835 à 1845 furent dans nos campagnes des années de prospérité. Le gouvernement semblait stable et restait pacifique. La création de la vicinalité départementale et communale augmentait la valeur de la terre. Les paysans se disputaient les parcelles des grands domaines dépecés par *la Bande noire*. Ils transformaient leurs huttes de clayonnage et de terre couvertes de chaume en bonnes maisons de pierre couvertes de tuiles, blanchies à la chaux, propres et claires. De ces maisons-là Jean Brunet construisit plus d'une centaine. Ses gains n'étant rédimés ni par architecte, ni par entrepreneur, car il était l'un et l'autre, il y a ramassé une bonne part des capitaux qu'il plaçait prudemment.

Il usa avec sagesse de cette fortune. A la mort de sa mère, il reprit le premier étage de la maison Boulon pour être moins à l'étroit. Il laissa sa femme se donner au rez-de-chaussée un salon et une salle à manger luxueux, et partageant le premier avec elle garda pour lui une chambre et, à côté, pour Michel un cabinet, l'un et l'autre aérés et commodes. Puis, sur le conseil de M. Seguin, il acquit un grand pré en pente jouxtant le jardin de la maison, fit du haut un petit bois, du bas un verger, dans la pensée que Michel *profiterait* à vivre là au grand air et au

grand soleil. Mais sa mère avait peur pour cet enfant frêle et délicat du soleil qui est chaud et aussi de l'ombre qui est fraîche. Quand le garçonnet eut douze ans, son père lui donna un jardinet de 4 mètres carrés ; mais à l'encontre des messieurs de cet âge dont en pareil cas le démon de la propriété s'empare tout de suite et qui font acte de possession en labourant, plantant, arrosant, sarclant leur bien avec un sérieux réjouissant, le sieur Michel inventa de faire cultiver son domaine par un ouvrier de son père salarié pour ce ; Mme sa mère tenant à ce qu'il conservât ses mains blanches et fines, lui avait donné quelque argent en cachette à cette fin.

Quant à sa dépense personnelle, Jean Brunet devenu riche n'éprouva ni besoin, ni envie de l'augmenter d'un centime. En quoi, vous le prévoyez bien, Mme sa femme se garda de l'imiter. On ne va pas inventorier ici le mobilier pompeux dont elle s'entoura. Comme neuf enrichis sur dix elle trouvait beau tout ce qui était cher. Elle entreprit surtout d'éclipser par sa toilette les femmes les plus haut placées et les plus riches de la ville, un peu bien pour satisfaire sa vanité, davantage pour contenter sa haine. Aux cérémonies religieuses, aux concerts et représentations de charité, aux distributions de prix, etc., elle arrivait avec des dentelles chères ou des fourrures rares. Elle affichait, il est vrai, pour les fêtes mondaines où elle n'était pas invitée, un dédain comique, mélangé à dose variant selon le quart-d'heure, de piété affectée et de jacobinisme instinctif... On la vit une fois rendre le pain bénit, une fois quêter un jour *de grand solennel*, parée comme une châsse, hardiment décolletée et la tête couverte de fleurs...

Une bonne dame de la Bertelaie, de celles que le feu

curé de Montbeney, qui avait le mot pour rire, appelait « punaises de sacristie », vint dire à son successeur M. Bibet, « Que l'on n'avait point vu chose pareille, qu'il était choquant qu'elle ait été tolérée »... Le Président du conseil de fabrique, marquis de la Baude, qui était là, se mit à rire «... Eh! eh ! dit-il, cela se devait, et se faisait au bon temps, en soixante et quinze (1775) par exemple, année où mon petit frère le Comte et moi fûmes requis par notre belle cousine, la dame d'Huelle qui rendait le pain bénit, de présenter les deux brioches à l'autel. J'avais juste quinze ans et ne pouvais me tenir de lorgner cette superbe brune en grand habit de brocatelle bouton-d'or qui nous suivait. Elle était bien imposante, mais bien peu couverte. Et je ne me lassais pas d'admirer de belles choses que je n'avais vues jamais... Elle y prit garde et le soir après souper, elle me dit : Qu'aviez-vous donc, ce matin à la messe, à vous retourner incessamment, petit garçon? — Je lui répondis en prenant un pied de rouge : J'avais... Madame et cousine, que je faisais des découvertes, entre autres que je ne suis plus petit garçon du tout... » — Et comme Monsieur le curé lui faisait : « Chut! chut! Marquis ». — Oui, j'insiste un peu... Que voulez-vous, cher bon pasteur? Je prouvai mon dire... Et ce jour de pain bénit est un des jours bénis de ma vie... Oui, je m'écarte... Eh bien, revenons. En 1814, j'ai vu avec le même chagrin arriver d'Angleterre la Charte et les robes montantes. Hélas! Je tolère celles-ci chez les femmes qui n'ont rien de bien à montrer. Ce n'est pas le cas de Suzanne Boulon, femme Brunet. Convenez-en...

— Allons, allons! cher bon marquis, vous restez bien jeune pour un homme qui avait quinze ans en 1775. On

ne voit que ce qu'on regarde. J'ai vu Mme Brunet mettre dans le sac de velours où elle allait quêter deux beaux louis d'or; je n'ai vu rien autre...

Mme de la Bertelaie sortant au bras du marquis lui disait : « A vous en croire, mon bon ami, c'était pour le Bon Dieu qu'on se déshabillait ainsi ?

— Pour le Bon Dieu un peu, et un peu pour le prochain.

— Le prochain de cette Madame, qui est-ce ?

— Les mécréants veulent que ce soit l'abbé Launette...

— Vous mangez du prêtre, Marquis ?

— Jamais. Je n'aime pas les viandes noires. Les dévotes parlent du docteur Seguin; c'est le plus joli docteur de France et le plus poupin; il « chante la romance à Madame » assez gentiment, joue de la flûte comme le berger Tircis, et se soucie plus d'amuser ses malades que de les guérir. Il guérit tout de même ceux qui y mettent du leur »...

On glosa avant qu'il n'y eût grand mal de fait comme il arrive. Les jouissances de vanité suffirent longtemps à cette femme. Cela la remuait délicieusement de se sentir belle, parée, enviée; d'écraser de sa splendeur une marquise portant des chaussures rapiécetées, une *sous-préfète* obèse et louche, et la plus décharnée des présidentes; d'humilier avec ses modes de demain les toilettes de l'autre année d'une douzaine de petites bourgeoises qui, au couvent, se riaient des robes trop courtes et des gros bas bleus de la fille de l'ouvrier...

Ces joies mauvaises l'aidaient sans doute à s'abstenir d'autres plaisirs qu'en sa dévotion fantaisiste elle jugeait plus coupables — et qui l'eussent exposée, elle le croyait, à recommencer ce métier de poule pondeuse dont elle

avait horreur depuis que sa seconde couche avait mis sa vie en danger. Le docteur Seguin (qui l'avait sauvée) souvent mandé, la santé du petit Michel étant vacillante, s'efforçait bien de rectifier ses idées sur ce point... il n'y avait pas encore réussi... Rien dans ce qu'on a vu, ou dans ce qu'on verra n'autorise à penser qu'elle eût beaucoup de tempérament. Et Seguin ne devait pas tarder à savoir que, pour arriver à ses fins, c'était à la vanité de la Dame qu'il fallait s'adresser.

Parlons d'affaires. « Ce petit homme tant joli », le docteur Emile Seguin avec ses yeux étonnés, ses airs ingénus, son teint de rose et sa flûte, était un politique éminent. Politique est pris dans l'ancienne acception du mot, et ne veut pas dire qu'il eût la sottise de s'occuper des affaires de l'Etat. — Mais bien qu'il se ménageait habilement la reconnaissance ou la sympathie de ses malades de toute condition, guéris ou non. Quant à *ses* morts, leurs épouses inconsolables ne lui gardaient pas rancune de les avoir tués, ni leurs héritiers. C'est pourquoi le docteur Seguin, aux dernières élections communales du règne de Louis-Philippe, fut élu conseiller de ville à de belles majorités, en trois des circonscriptions électorales de Montbeney. Il y avait dix ans qu'il travaillait en silence à ce résultat.

Jean Brunet fut nommé, à l'unanimité, en deux de ces circonscriptions : il n'avait rien fait pour cela. Sa belle situation due à son honnêteté et habileté y contribuèrent. Mais il faut le dire : les bourgeois et marchands régnant alors, moins exclusifs que leurs successeurs, faisaient entrer au Conseil deux ouvriers de la ville et deux paysans de la banlieue et votèrent pour Jean.

Ce système électoral tenait compte de compétitions

fâcheuses, mais qui sont dans la nature des choses, et les régularisait. La préoccupation majeure d'un Conseil où tous les quartiers étaient représentés était nécessairement de rendre à chacun, au budget des dépenses, une part proportionnelle à ce qu'il apportait au budget des recettes. Depuis, l'unité de collège, qu'on n'a pas osé imposer aux grandes villes, a été infligée aux petites. Un quartier, un parti, une classe peut désormais appliquer le budget tout entier à ses besoins ou à ses caprices (et dans les communes rurales notamment ne s'en fait faute). L'institution, du fait, est dénaturée. La commune n'est plus ce qu'elle a été depuis 1800, le ménage de la Cité, ménage le plus équitable et le moins coûteux possible, réglé en famille, après examen, par les intéressés compétents. La politique l'envahit. Ce sera un Sénat abordant sans utilité démontrée les questions religieuses, philosophiques, sociales, à propos de voirie : la Société n'y a pas gagné grand'chose jusqu'à présent et la voirie en a plutôt souffert.

Du reste, à cette élection de la fin du règne, l'esprit politique commençait à prévaloir sur l'esprit communal. Est-ce que le petit séminaire avait poussé des amis sciemment ? Est-ce que sciemment la Loge avait poussé un groupe des siens ? Ou ce double phénomène s'était-il produit par la force des choses et sans préméditation des intéressés ? On en croira ce qu'on voudra. Entre sept ou huit dévots croyant à la Dame de la Salette et sept ou huit maçons croyant à l'Architecte de l'Univers (?), il s'était faufilé sept ou huit marchands croyant qu'il fallait *vendre*, ce qui les faisait traiter de *juste-milieux*, un crime de ce temps, par les deux sectes ennemies. Celles-ci mouraient d'envie d'en venir aux mains : la première

occasion venue allait leur être bonne pour une fin si louable. On insistera sur celle qui se présenta, car elle renseigne sur ce pays et sur ce temps.

Quand dans une petite ville sans industrie et sans commerce, vivant piteusement de douze foires mensuelles et bayant aux corneilles trois cent cinquante jours l'an, les cabaretiers, cafetiers, petits débitants demandent une chose, leurs clients qui sont pour la plupart leurs débiteurs leur servent d'échos. Si bien que, nul n'y contredisant (on ne se soucie pas d'avoir ces gens influents contre soi), ils peuvent dire et n'y manquent pas : *Toute la ville* demande l'élargissement de la rue centrale ; ou le déplacement du marché ; ou l'agrandissement de la halle ; ou l'établissement d'une caserne.

Sous la Restauration il y avait bien à Montbeney en garnison une compagnie de vétérans à l'effectif de soixante hommes environ, la plupart mariés. L'Etat les logeait dans une masure appelée la Maison du roi. Leur principale fonction était d'accompagner les *Autorités* à la messe du 21 janvier et à celle de la Saint-Louis, et de donner quelque gravité à cette théorie toujours grotesque dans un pays qui a le sens du ridicule et où les hommes sont généralement laids. On n'empêchait point ces grognards de grossir leur paie mince en fendant du bois, en servant les maréchaux ou les maçons : nonobstant, ils ne faisaient pas chère lie et ne menaient pas grand bruit. Leurs femmes, blanchisseuses, repasseuses, etc., les empêchaient bien d'aller au cabaret.

Les jours de passage de troupe la petite ville somnolente se réveillait. Deux ou trois commerces, les marchands de vin, les marchandes de tabac, les marchandes d'amour faisaient des affaires... De là, l'engouement de

toute la ville pour une caserne et la pétition comminatoire adressée au nouveau Conseil par les débitants qui vendaient le vin quatre sous le litre, les bouchers qui vendaient le bœuf sept sous la livre, la vache cinq, et ne s'enrichissaient pas comme ils font aujourd'hui. Ces bonnes gens voulaient une caserne pouvant loger un bataillon.

Or, les bourgeois ayant pignon sur rue étaient peu favorables à cette pétition pour maintes raisons bonnes ou mauvaises : 1° Une caserne pouvant loger un bataillon coûterait gros. Il faudrait augmenter l'octroi, ce qui ne plairait à personne, ou mettre de nouveau en désarroi les finances de la ville, qu'après les deux invasions et leurs charges une administration économe avait rétablies non sans peine. Les recettes et les dépenses se balançaient ; il fallait respecter cet équilibre heureux. 2° Une garnison ! Mais en aucun temps, ni sous l'ancien régime, ni sous le nouveau, Montbeney n'a subi ce fléau. Il s'est toujours gardé et toujours suffi. C'est la première fois que le commerce local réclame des consommateurs étrangers et cette réclamation est d'autant plus étonnante que la population s'est accrue dans les derniers vingt ans d'un septième, et que l'on a porté le nombre des foires de quatre à douze. 3° Appeler dans une ville de 8,000 habitants où les deux sexes sont en nombre égal un millier de jeunes mâles de vingt-cinq ans, c'est procurer délibérément la perte des mœurs ; et une perturbation immanquable dans les habitudes d'une cité paisible...

Ces derniers mots veulent être expliqués. En cette cité comme il y en avait encore en France cinq ou six il y a quarante ans, le petit bourgeois, le gros marchand, le maître ouvrier « se levait tard, se couchait tôt » ; faisait ses quatre repas « le dos au feu, le ventre à table » comme

disent les chansons d'alors ; se promenait le soir avec sa femme et ses enfants ; dormait douze heures d'horloge ; et mourait de gras fondu, laissant six, sept, huit marmots.

Hélas ! tout cela commençait à changer beaucoup.

Des fonctionnaires nomades, missionnaires de la civilisation et corruption parisienne, nous enseignaient à réduire de moitié ces grossières mangeries et à rabattre plus encore de cette fécondité patriarcale. Les mêmes éducateurs, au cercle où on jouait une demi-tasse au domino, où on suivait dans la *Feuille d'Annonces* le cours des marchés, les naissances, mariages et décès de la ville ; introduisaient les jeux d'argent, les journaux de bourse et des malpropretés comme le *Figaro*, la *Mode*, le *Charivari*, etc. Les femmes *de la Société* se plaignaient de ce que leurs maris et leurs fils passant leur vie dans ce tripot, les bals et soirées si fréquents sous l'Empire et la Restauration devenaient rares. Les vieilles le disaient tout haut ; les jeunes le chuchotaient : les jolis commerces de galanterie en usage dans *la Société* depuis deux ou trois siècles tombaient en désuétude... Une maison patentée, ouverte récemment, où les jeunes gens perdaient toute politesse et usage du monde et les hommes d'âge leur santé, y était pour quelque chose... A la Saint-Andoche, les petites gens dansaient leurs *rigaudons* et *branles* sous le soleil, dans la poussière : ces danses étaient d'une gravité amusante : ils dansent présentement des pas obscènes dans des taudis infects... Il y a trois cafés, les gens *comme il faut* n'y entraient guères et la police fait fermer la porte à 10 heures et demie du soir, mais il y a des portes *de derrière* ; et l'on y boit et joue jusqu'à 2 heures du matin... Il y a un théâtre ; on lève la toile à six heures ; on

éteint les chandelles à dix heures et demie. Tout récemment, on joua la *Tour de Nesle.* Succès *bœuf.* Seconde représentation affichée *à la demande générale du public.* Salle comble. Le directeur paraît. Le commissaire de police vient, dit-il, de l'avertir que la représentation précédente n'ayant fini qu'à onze heures et quart, cette infraction au règlement ne sera pas tolérée une seconde fois. Le chef-d'œuvre du théâtre contemporain est donc de fait interdit par M. le Maire, la troupe va, avec le congé du public, remplacer la *Tour de Nesle* par le *Mariage de Figaro*, le chef-d'œuvre de l'ancien répertoire... Bordée de sifflets... Tapage à faire crouler la salle... Mais une Suzanne aimée du public entre en scène, son petit chapeau de fleurs à la main... Elle a une façon de sourire à son Figaro si ingénieuse qu'au parterre, aux galeries, tout un chacun prend ce sourire pour soi... « Sa grâce est la plus forte », on écoute, on est séduit par ce français étincelant... Voici venir Dom Basile, on le salue d'un rire inextinguible, il s'est fait la tête de Monsieur le Maire, Abel-Léonor Porcelet !... Et la folle jeunesse de courir les rues, la moitié de la nuit, de lune, charbonnant aux murs blancs, celui de la Mairie compris, d'un trait sûr, le chapeau, la soutane, le profil béat et matois de Don Basile et au-dessous grossoyant les mots : A bas Bebelle ! qui était, au collège communal le sobriquet d'Abel-Léonor...

Tout respect était perdu, on le voit. Que si, après des excès si monstrueux, on donnait pour auxiliaires à cette jeunesse dévergondée trente ou quarante officiers tous amis de la gaudriole et du boucan ; tous ayant, en bons français qu'ils sont, le triple talent « d'Henri quatre » ; les gens sensés n'auraient plus qu'à abdiquer et quitter

la Maison de ville en secouant la poussière de leurs pieds....

Je répète ces doléances, je ne les endosse pas. Si on me demande ce que j'en pense, je réponds qu'elles sont mêlées de droit sens et de déraison, comme d'habitude. Quant à faire le triage, ce serait pour n'en pas finir. Lecteur, tu le feras, si cela t'amuse.

Vint la crise. Le maire Porcelet était d'une des quinze ou seize familles en possession de gouverner Montbeney depuis le Déluge — et apparenté à toutes. Il était écuyer et portait d'azur au cochon de lait d'argent. En 1832, il avait imprimé un essai intitulé *des Idées libérales et de l'art de gouverner les hommes*, où il mélangeait bizarrement les doctrines alors courantes et une forte dose de rêveries, rabrouait Aristote et confondait Machiavel. Dans cette rapsodie, ce qui pouvait être de lui était à peu près inintelligible, mais le faisait passer pour un esprit profond chez les esprits creux. D'ailleurs dans les salons où il fréquentait il défendait *ses* idées (?) mollement. On le croyait là médiocrement convaincu des « sornettes » qu'il débitait.

On ne se gaussait de lui que derrière son dos pourtant ; on avait pignon sur rue ; on était sujet *à reculement* ; et il était le Maire. Croyant dévotement à son mérite il trouvait les cajoleries dont on le régalait naturelles et dues. Il croyait aussi à sa popularité par la même raison et parce qu'un journal dont le rédacteur voulait une borne-fontaine à sa porte en avait parlé trois fois. Pour conserver cette popularité imaginaire, il eût peut-être abandonné sa Mairie. Mais pour garder l'une et l'autre il avait déjà une fois ou deux vacillé dans ses convictions quelque peu. Au Conseil quand on le poussait (et on ne

s'en faisait faute), il reculait, oh! de bonne grâce. Et on prétend que le mot *lâcheur* qui s'introduisait dans la langue courante fut inventé pour lui. Bien placé pour voir que le projet de caserne dont quelques-uns étaient engoués était abominé par bien d'autres, il songea d'abord à rester neutre et à laisser au Conseil de ville la responsabilité d'une acceptation ou d'un refus. Il s'en ouvrit au Sous-Préfet qui se moquait de lui ; l'appelait « Monsieur Peut-être », et lui dit malignement : « La neutralité », mais c'est le sûr moyen de vous aliéner les deux partis. Si vous ne parvenez pas à avoir une opinion et à lui faire la majorité, découvrez où la majorité est, et suivez-la ». — C'était l'Administration qui nommait les Maires en ce temps affreux ; elle était, elle est insolente par nature. — Abel-Léonor, avec l'aide du secrétaire de la Mairie, vieillard matois en pied à l'Hôtel-de-Ville depuis 1800, et plus Maire que lui, fit un pointage duquel on crut pouvoir inférer que la pétition serait repoussée. Il resta stupéfait de voir que l'assemblée lui faisait un accueil bienveillant, sans pour cela s'engager le moins du monde. Cette réserve assez marquée échappa à la perspicacité de notre homme, qui n'était pas grande : il avait la vue courte, et à l'encontre de Machiavel un petit restant d'innocence ; il croyait à ce qu'il voyait et même à ce qu'on disait, ce dont Machiavel n'avait garde. Regardant de tous ses yeux deux meneurs accusés de convoiter sa place, le docteur Seguin et l'avoué Roulet, les voyant et oyant témoigner aux pétitionnaires une sympathie de commande, il fut pris subitement d'une idée lumineuse, à savoir qu'il pouvait et devait distancer d'un mot ces deux intrigants. Mu comme par un ressort intérieur, il se leva tout debout de son fauteuil et d'un air

fou, mais d'une voix auguste, il déclara qu'il adoptait et faisait sienne la proposition de créer une caserne à Montbeney.

Cette révélation inattendue fut accueillie, non par le murmure d'approbation que son auteur espérait, mais par un silence glacial. Ce silence significatif fut suivi de chuchotements qui parurent moqueurs. Roulet disait à Seguin de façon à être entendu de la moitié de l'assemblée : « Regardez donc la figure ébaubie de Bebelle : je parie cinq francs contre cinq centimes que d'ici à demi-heure, il retire sa motion en tout ou en partie. — Vous pariez à coup sûr », fut-il répondu.

La commission chargée d'examiner la proposition fut composée de membres ayant fait partie de l'ancien Conseil et d'habitude peu déférents pour le Maire. L'infortuné Abel-Léonor, se sentant perdre pied, reprit la parole pour balbutier : « Oui, Messieurs, je propose de créer une caserne ici, mais par *créer* je n'entends nullement *construire*. La Ville est propriétaire d'un immeuble, vaste, tout à fait suffisant, qu'on peut approprier à cette destination à peu de frais : c'est le couvent de Sainte-Ursule »...

Ce couvent, non vendu, avait été cédé, sous l'Empire, à la Ville, à la condition qu'elle y établirait une fabrique de cotonnades. La fabrique fut ruinée en 1814 par l'invasion des cotons de Manchester qui accompagna l'invasion des régiments anglais. Le couvent fut alors loué en détail, à bas prix. (Le loyer le plus cher de Montbeney à cette date était de 600 francs.)

La Commission après une gestation de trois mois accoucha d'un rapport exposant compendieusement les avantages et les inconvénients de la mesure et s'en re-

mettant pour conclure à la sagesse du Conseil. Suivit une discussion de pure forme où les Habiles se préoccupèrent visiblement de cacher ce qu'ils voulaient faire. Roulet, le meneur des dévots, qui savait son Conseil par cœur, demanda que la proposition fût divisée. La création d'une caserne pouvant recevoir un bataillon fut adoptée par 16 voix contre 8 ; les 8 voix de la Loge. Mais 7 des votants firent inscrire au procès-verbal qu'ils entendaient que l'Etat contribuerait pour moitié à la dépense. Et les 4 autres qu'en aucun cas ils ne voteraient pour construction, appropriation ou réparation de la dite caserne à créer, de centimes additionnels, augmentation des droits d'octroi, quelconques. Le vote acquis, grâce à ces réserves, n'était plus qu'un vote de principe évidemment : il étonnait Abel-Léonor ; il n'étonnait que lui. « Mais, Messieurs et honorés collègues, disait-il d'une voix dolente, prenez garde. Vous m'accordez la création que je demande, et vous me refusez les moyens de l'effectuer... C'est peut-être illogique »... — « C'est illogique certainement, fit Seguin d'un air qui voulait être compatissant et restait narquois. Et dire que nous avons appris de la logique au collège communal... Il faudra renforcer le cours, Monsieur le Maire »...

Sur la transformation du ci-devant couvent de filles en caserne d'infanterie, on discuta deux heures sans se mettre d'accord, bruyamment, aigrement. Et les pensées de derrière la tête, si vous aimez mieux l'ambition mesquine de ceux-ci, l'intérêt personnel de ceux-là, l'esprit de parti chez les uns, l'esprit de secte chez les autres, la vanité aux aguets chez presque tous, mal dissimulés, perçaient, et se débattaient à grand renfort d'assertions contradictoires. Personne, bien entendu, ne

convertissait personne. Quand on fut las, Roulet, qui avait pris peu de part à la discussion, dit d'un grand sang-froid : « La commission nous dit la transformation désirable : soit. Elle ne dit pas qu'elle soit possible, ni qu'elle soit possible sans grands frais. Avant de rien voter, il y a lieu, je crois, de se fixer sur ces deux points ».

Ce propos fit l'effet d'une douche d'eau glacée. Roulet, se tourna vers Jean Brunet qui, stupéfait de voir ce que c'est qu'une délibération entre gens réputés sensés, ne remuait et ne parlait non plus que le buste de Louis-Philippe riant narquoisement sur la cheminée. « Voyons, lui dit l'avoué, vous qui faites des maisons, dites-nous, la main sur la conscience, si vous croyez que celle-là tiendra debout quand on logera douze cents hommes dedans. Tant religieuses que pensionnaires, elle n'a jamais logé que cent vingt filles et elle croule »...

— « Ce serait l'affaire d'un architecte de répondre, dit Jean Brunet. Et il ne pourra trop le faire sans examiner de près les bâtiments ; ils sont lézardés ; c'est sûr. Mais je n'y suis jamais entré ».

Sur quoi le Maire en sa jugeotte trouva *naturel* de saisir de la question Maygret, architecte de la ville. On chuchota, on rit sous cape, on ne s'opposa pas. Maygret était un beau garçon, plus heureux encore que « l'enfant chéri des dames » d'une chanson célèbre (alors), il était « bien avec les maris ». Surtout il disposait d'un journal qui faisait les élections... Ce garçon parlait de sa conscience beaucoup et de sa vertu à tout propos : il en avait beaucoup ; mais il aimait à bâtir, *naturellement*. On pouvait peut-être prévoir sa réponse ; il eût été héroïque, même *surnaturel* qu'elle fût bien différente.

Donc « il avait examiné les murs, constaté de graves déviations de la perpendiculaire, sondé des crevasses, lesquelles, au dire des locataires, bâillaient de plus en plus. Cette grande masure pouvait durer encore cependant, puisqu'elle durait... à condition qu'on n'augmenterait pas sa charge; et surtout qu'on placerait ici et là quelques clefs en fer; qu'on étayerait un peu partout : sinon la trépidation causée par le passage d'une voiture pesamment chargée pouvait bien la faire crouler à l'improviste un matin... D'une reconstruction, lui Maygret n'accepterait ni la tâche ni la responsabilité; car la ruine de bâtiments bien faits et n'ayant pas deux siècles provenait de ce que le terrain en partie rapporté avait fléchi; or il pouvait fléchir encore »...

Le Maire refusa d'abord de soumettre au Conseil ce factum meurtrier : on le menaça d'imprimer; il s'exécuta, non sans dénégations et insinuations contre Maygret.

Roulet dit : « Des dénégations, en pareille matière, ont du poids quand elles sont d'un homme de l'art, compétent. Les... conjectures qui les accompagnent prouvent uniquement que M. le Maire a changé d'opinion sur l'architecte de la Ville depuis le jour où il lui a confié la tâche qu'il a remplie. Après ce rapport, nous ne trouverons plus de locataires pour les sept logements que nous avons là : et les baux sont à terme...

— Il faut vendre, s'écria Pagnieu, marchand de vin en gros, partisan de la caserne à tout prix. Du produit, nous bâtirons dans notre communal du Champart.

— Bebelle, des larmes dans la voix : Mais on a toujours pu réparer un vieux bâtiment !

— Roulet aigu et glacial : Oui, et toujours reconnu que cela revient plus cher que de le reprendre par le pied.

— Pagnieu tonnant : Si le terrain bouge, il n'y a plus qu'à démolir, puis à vendre...

— Bebelle lamentable : Vendre ! Vous voulez dire donner pour un morceau de pain ! C'est bien pour en arriver là qu'on manœuvre, je le vois ». Pris d'une de ces hallucinations dont il était coutumier, il soupçonnait l'architecte, Pagnieu, Jean Brunet de s'entendre ; et dit à ce dernier à brûle-pourpoint, comptant qu'il se trahirait : « Qu'estimez-vous le tout, les bâtiments et le terrain » ?

— Jean très froid : Celui qui vous donnera 6,000 fr. des matériaux pourra bien y perdre ; on ne sait pas dans quel état sont les bois. Quant au sol, tracez-y deux belles rues en croix, et vendez-le en détail. Ou mieux, faites-en un jardin public. Dans trente ans, si vous voulez l'aliéner, vous en aurez un million...

Pagnieu cria : Si l'on veut bâtir au Champey ou ailleurs, il faut de l'argent de suite.

Comme un Dieu de théâtre sort de son nuage (*ex machinà*) Roulet sortit des demi-ténèbres dont il s'était enveloppé jusques-là, et avec la majesté que comportaient sa large personne et sa large figure, il dit d'une voix de basse profonde : « Je suis chargé par un client solvable d'offrir à la Ville, de la ci-devant maison des Ursulines, 70,000 francs dont 30,000 comptants, et 40,000 dans six mois »... De longs murmures, de ceux qu'on qualifie *murmures divers*, suivirent.

Les Ursulines, comme les Chartreux, à cette date, rachetaient celles de leurs anciennes maisons qui n'avaient pas été détruites. Leurs caveaux gardent nos mères et nos sœurs, disaient-elles pour expliquer ces rachats. Les vieux jacobins encore vivants prétendaient que ces *In-pace* gardaient d'autres trésors enfouis là avant leur fermeture.

Un chacun comprit quel était *le client solvable*. Quand le silence se rétablit, le docteur Seguin demanda le vote, la question étant élucidée dans la mesure où elle pouvait l'être.

La transformation du couvent en caserne fut repoussée par 18 voix, 8 de la Loge qui appelait la Révolution de Février et ne voulait pas de caserne, 8 des dévots qui voulaient la vente et 2 des deux conseillers qui voulaient être maires.

Roulet radieux demanda qu'on mit aux voix de suite l'aliénation du couvent au prix offert. Bebelle fit un dernier effort pour obtenir l'ajournement et parla vaguement de sa démission en prenant l'attitude tragique de la *Mater Dolorosa* de Saint-Andoche et un peu de l'expression sublime de sa figure. Cette vague menace de démissionner ne fit que stimuler ses deux féroces compétiteurs qui menaient l'assaut. L'aliénation fut votée par 16 voix, à savoir 7 voix du séminaire, 7 voix des marchands qui tenaient à la caserne et estimaient qu'il est toujours bon d'encaisser 70,000 francs quand on le peut et les 2 voix des maires en expectative.

Le lendemain Abel-Léonor battu à trois reprises donna sa démission. Depuis cinq siècles qu'il y a des maires à Montbeney, il n'y en eut jamais un convaincu de son propre mérite et de sa propre importance au même degré que ce cher homme. Sa triple défaite était à ses yeux l'œuvre d'une coalition et conspiration d'accord pour le chasser de la mairie, mais incapable de le remplacer. Sa démission était dictée par le juste ressentiment de son mérite méconnu et aussi la certitude que ne pouvant s'entendre ses adversaires ne tarderaient pas à venir le supplier de reprendre ses fonctions. Le cri public d'ailleurs

les y forcerait s'ils n'y venaient d'eux-mêmes. Non ; il n'eût pas été trop étonné et contrarié si Montbeney se fût ameuté pour garder le Maire parfait qu'il était...

Hélas ! On cria huit jours dans les cabarets. De crier donne soif. Le débit du vin s'en accrut. Cela apaisa les cabaretiers. On s'émut aussi au four et à la fontaine, lieux hantés par de jeunes personnes accusées d'une prédilection marquée pour les pantalons rouges. Les *mitrons*, garçons qui ne manquent pas de charmes, profitèrent de cette émotion et la calmèrent. Au cercle, dans les salons on rit de ce maire libéral qui voulant faire à sa ville cadeau d'une caserne allait la doter d'un couvent de filles... Mais d'émeute, non, il n'y en eut pas l'ombre.

Depuis cent ans, il y a eu à Montbeney quatre émeutes : celle qui en juillet 1789 envahit la Mairie et fit la Révolution ; celle qui la noya dans le sang des Terroristes en 1795 ; j'ai connu les gens qui les ont faites. Plus les deux de Février 1848, l'une saccagea un couvent, l'autre chassa un commissaire de la République ; j'ai vu celles-ci et les conterai une fois.

Abel-Léonor voyant que celle qu'il espérait ne venait pas, et apprenant qu'il était remplacé, alla se consoler de l'ingratitude et perversité humaine en sa maison des champs où il s'adonna à l'amélioration de la race galline. (On vient de le couronner pour une poule de sa création qu'il nomme Léonore.)

En ce temps déplorable l'Administration, *de jure*, nommait les Maires. Elle choisissait, *de facto*, le plus souvent des personnages agréables au corps municipal. Le Sous-Préfet de Montbeney avait mandé Roulet. « Vous êtes le vainqueur, lui dit-il. Vous plaît-il de succéder » ?

Roulet n'avait que huit voix au Conseil, la sienne

comptée. Il trouva bon de laisser « enterrer la caserne » par un autre ; et répondit : Notre-Seigneur ayant multiplié les pains pourrait, de même, bâtir une caserne pour un bataillon avec 70,000 francs. Moi non.

— Conseilleriez-vous à Jésus-Christ d'accepter la Mairie de Montbeney?

—Il n'aurait pas la majorité au Conseil. Adressez-vous au docteur Seguin ; il est capable de tout ».

Seguin, mandé à son tour, monta innocemment (?) chez Mme de Riès. « C'est M. le Sous-Préfet qui vous appelle, lui dit la belle dame. Il est en travail de Mairie, vous savez ; et dans les douleurs... Avez-vous apporté vos fers? Moi, j'ai un peu de coryza et de la fièvre, hein?

— Rien qu'un peu d'agitation, dit Seguin en prenant son bras. L'appétit?

— Nul.

— Un blanc de volaille ce soir et deux doigts de Bordeaux. Vous vous mettrez de bonne heure dans un lit modérément chaud et boirez par petites cuillerées un loch indiqué en votre état... Il est tonique, lénitif, digestif, lubréfiant, anesthésique...

— Une panacée enfin... Mais une horreur ?

— Une ambroisie, inventée par Corvisart pour Marie-Louise après sa couche...

— Je le partagerai donc avec M. de Riès.

Le Sous-Préfet qui entrait se moqua d'abord de sa femme et du docteur. Puis il dit à celui-ci : Voulez-vous être maire de Montbeney?

— Pourquoi n'essaierais-je pas? Mais vous m'aiderez, M. le Préfet, à traiter cette affaire de caserne...

— Par la méthode expectante?

— Nous apportons 70,000 francs, un terrain au Champart valant autant. Nous demanderons 140,000 francs à l'Etat.

— Demandez toujours. J'appuierai. Le député parlera si vous savez vous y prendre avec lui.

— Oh ! voilà les élections. Il fera l'impossible.

— Quelle sornette me contez-vous là? Vous savez, on passe tout au Purgon qui soigne les rhumes de cerveau de Madame. Mais le Maire du chef-lieu doit un culte au député de l'arrondissement.

— Eh mais! nous l'adorons tous... J'ai vingt de ses électeurs parmi mes clients, dont onze ruraux...

— Et vous les droguerez le jour du vote, si vous n'avez pas vos 140,000 francs... Allez-vous-en vite chercher des adjoints...

— Quel vaurien ce docteur, ma chère...

— Il m'amuse... et ses lochs me remontent...

— Je crois bien ; il y *fourre* du kirch. »

Les digressions ont des bornes. Patience, ô lecteur qui ne comprenez pas l'intérêt et la beauté des tracas municipaux ! Nous sommes au bout de celle-ci ou peu s'en faut. Seguin, le lendemain matin, rentrant après ses visites, trouva Mme Suzanne et Michel dans son cabinet. « Ce jeune homme, depuis trois nuits, empêche toute la maison de dormir et depuis trois jours refuse de manger. Voyez donc ses dents, cher docteur. Il y en a une à ôter. » — L'opération fut faite prestement et avec grâce. Tout ce que faisait Seguin était la grâce même. Michel ayant un peu de sang aux lèvres et au menton, descendit à l'office « à cette fin que sa bonne amie Judith lui lavât le bec et lui fit manger, pour essayer, une tartine de sa fameuse gelée de framboise...

Le docteur prit Mme Suzanne à la taille, lui mit sur la nuque un baiser qui la fit frissonner tout entière et lui dit : « Je suis Maire. Vous plaît-il d'être la femme d'un adjoint » ?

Le prétendu cabinet de consultation ressemblait fort à un boudoir. Un buisson de résédas et d'héliotrope logé sous le marbre de la cheminée le remplissait de son arôme pénétrant. Dans la glace je ne sais quel groupe libertin et ravissant de Clodion se mirait. Les rideaux de soie rose de la fenêtre tamisaient un rayon de soleil qui caressait l'ottomane où Suzanne était à demi renversée et colorait faiblement ses joues. Les yeux de la jeune femme devenaient phosphorescents. Ses fines lèvres rouges entr'ouvertes laissaient voir le bout de ses dents étincelantes. Des deux mains elle repoussait Seguin que ses yeux et ses lèvres appelaient, quand ils entendirent Michel remonter.

Suzanne se levant pour partir et défripant sa robe dit : « Maire ? Tous mes compliments. Quant à être femme d'un adjoint, ce sera, je suppose, du premier adjoint ?...

— Soit ! répondit Seguin stupéfait de voir que, même à ce moment, chez cette femme, la préoccupation vaniteuse subsistait. — Mais je ferai aussi ma condition ». Et il lui chuchota à l'oreille deux mots auxquels il ne fut pas répondu. — Michel enfant vicieux de quartorze ans les regardait d'un air soupçonneux...

Jean refusa l'écharpe municipale d'abord. Son commerce s'étendait de plus en plus et prenait tout son temps. Mais quelques premiers symptômes de la maladie dont son père était mort survinrent et donnèrent prise à Seguin. « Il faudra d'ici à peu renoncer à un métier fati-

gant et absorbant : vous ne pourrez pas vous résigner à une oisiveté complète ; la fonction qui vous est offerte vous occupera sans vous lasser »... Suzanne vint en aide au docteur. Par un savant mélange de bouderies, de colères, de caresses elle avait d'ordinaire raison des résistances de Jean. Cette fois il tint bon un mois, mais à ce régime il se sentit devenir plus malade et pour avoir la paix il capitula.

J'allai le voir et le trouvai pour la première fois de sa vie sur un fauteuil et s'y affaissant. Michel lui lisait un journal. Je lui dis : « Cet enfant, c'est toi à quinze ans »...

— Oui, physiquement; moins ce qu'à cet âge j'avais de vigueur, de volonté et déjà de virilité... N'a-t-il pas l'air d'une fille habillée en garçon ?... Et, ayant renvoyé l'enfant : « On est en train de m'en faire ce que vous appelez un gandin. J'ai dans l'idée qu'il rougit de moi... Et puis sa santé reste frêle... Pour tout dire je crains qu'il n'ait de mauvaises habitudes... De mes ennuis c'est le plus cuisant...

— Tu as des ennuis? Est-ce que tes affaires ne vont pas bien? dis-je pour en finir avec un sujet pénible.

— Mes affaires vont mieux que jamais... seulement je prends une maladie de cœur... On me tue à coups d'épingle »...

Il se remit à moitié; il fut premier adjoint. Seguin, occupé de sa clientèle et de ses plaisirs, laissa naturellement à ce « cher bon ami » un peu plus que sa part des corvées, désagréments, tracasseries de la fonction municipale.

Les plus beaux droits de la commune sous l'ancien régime sont abolis, mais la tradition en fait survivre quel-

que ombre. Le Municipe n'a plus de tribunal. Il lui reste une prison, dite *le Violon*, où il loge très bien sur la paille pour 24 heures certains délinquants, comme ivrognes, vagabonds et va-nus-pieds. Il en frappe d'autres de certaines amendes. Il sévit contre les fraudeurs, fait porter à l'Hôtel-Dieu les viandes introduites en contrebande, jeter les fruits verts à la rivière, expulse de la commune les filles malsaines, ferme les cabarets mal famés, fait clore les cafés à 10 heures, réprime les tapages nocturnes, etc., etc. C'est affaire à sa police sans doute. Mais s'il faut veiller aujourd'hui à ce que cette police fasse son métier quelque peu, il fallait veiller alors à ce qu'elle n'abusât pas de son autorité par trop. Les plaintes, les récriminations, les objurgations, les clameurs, les sollicitations et recours en grâces venaient en dernier ressort aboutir à Jean Brunet. Un charcutier dont le porc ladre avait été conduit à la voirie et *encrotté*, une vieille dame dont le roquet enragé avait été abattu l'attaquaient dans la rue. Il y avait, disait-on, un second adjoint, Bonnin, marchand drapier ; quand il n'était pas à voyager pour son commerce, il était à chasser pour son plaisir. Il fallait à Jean un grand esprit de justice, et personne ne lui contestait ce mérite assez rare. Il lui fallait encore une patience à toute épreuve, une endurance qui, depuis qu'il était malade, à certains jours lui manquait. Il se morfondait, s'aigrissait, altérait sa santé à cette tâche ingrate superlativement, sans compensation pour lui — à moins qu'il ne fit entrer en ligne de compte les triomphes de sa femme, mais il les prenait en pitié.

Le jour où pour la première fois Mme Jean Brunet fit visite à la Sous-Préfecture, couverte de velours et de

martre, la vieille La Berthelaie qui était là dans son antique petit fourreau de satin noir étriqué et fripé, ne put se tenir de dire à Mme de Riès qui la remenait jusqu'à la porte du salon : « Chère Madame, prévenez donc le petit docteur ; s'il ne la soigne, elle va crever de sa gloire »...

Ce brave Jean avait pris à cœur la construction de la caserne dont le sieur Emile Seguin riait sous cape. Il passait des heures avec l'architecte Maygret à comparer, discuter des plans, arrêter des devis. Nous vivions alors sous le régime du suffrage restreint si humiliant pour tant d'amours-propres, si dur pour un pays vaniteux. Nous avions un peu plus d'ordre, cher à M. Prudhomme commerçant retiré, insupportable à Gavroche et à Thomas Virelocque philosophes cyniques : mais ceux-ci n'étaient pas électeurs. Jean écrivait donc au Député : « Nous sommes fixés. Je puis vous garantir que la somme prévue ne sera pas dépassée. Pour la subvention indispensable nous comptons sur vous absolument. Nous savons tous combien vous êtes écouté à la Chambre et au Ministère. Si nous ne réussissons pas, vos adversaires ici diront que vous avez agi mollement. Nous affirmerons sûrement que votre zèle pour nos intérêts est le même. On ne manquera pas de riposter qu'alors c'est votre crédit qui baisse. Vous pourrez bien y perdre une vingtaine de voix ».... Il écrirait aujourd'hui deux milliers. Vingt voix alors en valaient deux mille d'aujourd'hui, et avec quelques zéros de moins formaient tout de même la majorité.

Le Député, comte de la Rothière, était bienvenu au Château pour ses façons de gentilhomme, aimé à la Chambre pour sa bonhomie (et deux qualités incontestables, il était le plus ancien de l'Assemblée et le plus laid).

Au ministère on le gâtait d'ordinaire. Mais à la demande de 140,000 francs, le Maréchal sursauta, prit la pose auguste et condescendante du *Napoléon à la tabatière* de David, et dit à la Rothière d'une voix narquoise : « Mon cher Député, votre concours nous est précieux et vaut assurément 140,000 francs pour nous, mais 1° Nous ne les avons pas. La caisse dite des *Fonds secrets* parce qu'il n'y a jamais de *fonds* et parce que *tout le monde* sait où ses fonds vont, est vide comme toujours. 2° 140,000 francs pour avoir 20 voix! C'est mille écus par voix. Or, nous les payons couramment 1,000 à 1,200 francs l'une... Je ne serais pas fâché d'avoir une caserne à Montbeney. Dites à vos gens de faire les deux tiers de la dépense, je tâcherai d'arracher le reste à mon collègue des finances... Si nous ne réussissons pas, vous ou moi, vous pourrez toujours dire à vos électeurs de bien voter, sinon leur caserne sera du fait renvoyée aux Calendes grecques »...

Je supprime ici dix lignes indignées contre ces marchandages cyniques regardés longtemps comme la conséquence naturelle du suffrage restreint. On nous corrige tous les jours de ces façons de voir naïves. En ce temps de suffrage universel, telle élection à laquelle la coterie gouvernante tenait a été payée très bien d'un chemin de fer de cinq millions. (Ajoutons ici ce document humain : le candidat d'opposition aux dernières élections de Montbeney achetait la voix de Gavroche cinq francs et une bouteille *de bleu*. Quant à Thomas Virelocque il a voté pour le candidat de la Préfecture qui lui a promis la place de garde champêtre de sa commune.)

Sur la réponse et de l'avis du député, Jean Brunet proposa au Conseil un emprunt de 200,000 francs rembour-

sable en trente ans par annuités, ces annuités et l'intérêt étant gagés suffisamment par la plus-value constante des recettes de l'octroi. La commission des finances composée des partisans de la caserne fut favorable, mais son rapport était un peu mou. Jean Brunet prit la parole pour la première fois : Le talent (?) devenu si commun de bavarder, une heure durant, à grand renfort de rabachage, de divagations, de phrases ronflantes et creuses, sur un sujet pouvant être épuisé en dix minutes, lui manquait. Il parla d'un air et d'un ton modestes, avec une simplicité et une précision lumineuses, moins d'un quart d'heure.

Les adversaires le trouvèrent froid, tranchant, d'une brièveté insolite et impertinente. Les amis avouèrent qu'il était un peu sec et insuffisant.

Roulet prit sa voix et sa mimique des grands jours pour montrer à un collègue bien intentionné mais inexpérimenté l'incertitude des plus-values; et au Conseil, derrière ce projet, l'abîme du déficit béant... Mirabeau fut égalé.

Sous le premier empire et les derniers Bourbons on réagit contre l'immense désordre financier de la Révolution, on eut recours à l'emprunt le moins possible et on n'y poussa point les communes. Les bourgeois pingres et les marchands liardeurs qui conduisaient celles-ci, imbus du même esprit, ne prêtaient guères sachant qu'on rend parfois en assignats ce qu'on a emprunté en or. Ils n'empruntaient pas sachant qu'il faut payer les intérêts à cinq, que les fermages ne rendent que trois et rentrent mal certaines années *terribles*. Ils s'étaient fait une petite aisance à force de ladreries, ils appliquaient la même méthode à la gestion des intérêts communaux.

Le souverain bien à leurs yeux était l'équilibre des recettes et des dépenses. Une anticipation sur les revenus futurs était l'abomination de la désolation. Le second empire changera tout cela et abolira le culte bourgeois de la *Sainte mousseline* et du saint équilibre. La seconde moitié du siècle reniera la première. Les *jeunes* ne savent plus ce que c'est qu'un assignat. Les communes doivent plus d'un milliard et l'Etat en doit plus de trente...

On vota. La proposition de Jean Brunet fut repoussée par dix-sept voix contre sept. Jean de chagrin retomba malade et envoya sa démission au Sous-Préfet qui la refusa. Laissons le brave homme se ronger et voyons comment sa femme portait sa gloire. Seguin n'étant pas marié, elle se tenait pour la première dame de la ville (la *sous-préfète* n'était pas de la Ville). Elle harcela le Maire jusqu'à ce qu'il eût appelé de Lyon une troupe de comédiens, non par goût pour l'art dramatique, mais par soif de la représentation et désir de prendre possession avec éclat de l'avant-scène municipale.

Le petit théâtre du XVIIIe siècle était depuis près de cent ans l'orgueil de Montbeney, sa principale, quasi sa seule récréation. Depuis 1830, l'aristocratie l'avait abandonné aux bourgeoises. Celles-ci, à partir de 1840, le désertèrent peu à peu, les unes par pruderie, le libertinage de l'opérette croissant ; d'autres par ambition, voulant s'ouvrir ici bas certains salons exclusifs et gagner le Paradis « à la fin de leurs jours ». Et la classe appelée depuis *quatrième couche* se poussait déjà timidement du parterre aux galeries. L'arrivée de Suzanne dans la loge municipale au bras du Maire fit événement : c'était de fait l'intronisation à Montbeney de cette *couche*...

M. de la Baude qui faisait sa cour à Mme de Riès dans

l'autre avant-scène s'écria : « Eh ! mais c'est la chaste Suzanne, avec ses deux vieillards !... Pour une débutante, elle se tient bien... Il n'y a rien de nouveau sous le soleil... En frimaire an II, j'ai vu là de mes yeux une autre citoyenne, blonde aussi, qui avait fait des modes avant de jouer la tragédie... Elle avait, celle-là, une robe rouge, une bandelette rouge renouait ses cheveux, et à son col pendait d'un ruban rouge une mignonne guillotine d'or... Elle n'avait pas de sang aux mains ce soir-là...

— Quel conte sinistre nous contez-vous là, Marquis ? répondit Mme de Riès. Cette dame a fort bon air, elle n'a jamais fait de modes que les siennes, et encore ?... Vous savez, la tragédie est *vieux jeu*. Ces cabotins vont nous jouer *L'Ours et le Pacha*, le chef-d'œuvre de Monsieur Scribe. Chut ! laissez-moi me recueillir... On lève le rideau »...

L'incorrigible marquis se pencha vers M. de Riès et lui dit de façon à être entendu d'une moitié du parterre : « Les vieillards du Saint Livre partageaient ; c'est concevable quand on a de l'âge. Mais ceux-ci qui, à eux deux, n'ont pas soixante et dix ans !... Votre monde se gâte bien »...

Mme Suzanne s'était assise au milieu de *sa* loge, ayant à sa droite Emile Seguin plus joli, plus poupin, plus pimpant que jamais, à la boutonnière un bouton de rose, à l'annulaire un gros brillant ; à sa gauche Jean dont la haute taille était courbée et les beaux traits bruns assombris. Elle leur distribuait avec une aménité toute charmante de grands sourires ivres de bonheur... Oh ! les bonnes dupes s'ils croyaient exister pour elle à ce moment ! D'un regard qui avait en une seconde fait le tour de la salle, elle s'était assurée qu'elle était la plus belle

et la mieux mise. D'obliques œillades aux glaces qui l'entouraient le lui garantissaient aussi. Tout au plus elle était reconnaissante aux habits noirs de ces Messieurs (comme à la tenture nacarat de la loge) de faire repoussoir à sa toilette claire. — Une toilette tout unie, longtemps étudiée, bien savante. Sa robe était d'une soierie mate, d'un vert très pâle : le corsage *à la Vierge*, assez bas, laissait voir en entier un col et des épaules magnifiques, et se fendant au moindre mouvement laissait apparaître à demi une poitrine plus admirable encore. Pas une fleur dans ses épais cheveux d'or rouge, déliés à moitié, ondulant sans cesse et resplendissant. Pas un bijou non plus : elle ne les aimait pas : elle s'en passait bien avec son beau rire félin aux petites dents étincelantes, avec ses longs yeux d'or aux noires pupilles, pervers, exultant de joie, semant des éclairs.

Et elle régnait... Elle le voyait dans les yeux lubriques des hommes et les haineux sourires des femmes... Et c'était assez doux. Elle était trop occupée et trop ivre d'elle-même pour s'occuper beaucoup des pièces qu'on jouait. Elle en vit défiler vingt et disait — « qu'il n'y en avait qu'une, assez bête, où le même bellâtre blondasse, la bouche en cœur et la moustache en croc, poursuivait de ses feux la même créature vêtue et peinte en ingénue au premier acte — au second en femme tentée — au troisième en femme coupable — déshabillée au quatrième et échevelée comme Madeleine pénitente — au dénouement la créature ayant, dans l'entr'acte, lavé de ses larmes sa robe blanche un peu tachée, et s'étant refait une virginité, tombe dans les bras du mari qui a tué le grand blond ou du grand blond qui a tué le mari ». Elle ne savait plus bien et ajoutait : « Il n'y a qu'un détail vrai dans ce tas

de sornettes, c'est que le mari est le plus coupable des trois ».

Or, à chaque sottise ou bêtise que faisait ce mari infortuné, tous les maris du parterre regardaient Jean Brunet en ricanant. Aux loges on regardait Suzanne en chuchotant sous l'éventail. Voyant qu'elle partageait l'attention publique avec MM. Scribe, Delavigne, Dumas ; que le vrai spectacle était dans sa loge ; que la première femme de la troupe de ses deux petits yeux féroces la *dévisageait*, Suzanne, impassible et l'air innocent, intérieurement exultait.

Pour Jean, souffrant, chagrin, il regardait sans voir, écoutait sans entendre. Si, une fois il soupçonna le sens des rires impertinents du parterre, des grimaces insolentes des loges, il se dit que sa femme était dévote : c'était pour lui une garantie absolue (en quoi simple et droit qu'il était, il présumait trop ; cette garantie-là n'est guères que relative) — qu'on attribuait libéralement à Seguin les cinq ou six plus jolies femmes de la ville, que c'était trop de cinq ; qu'il connaissait la sixième qui n'était pas Suzanne...

S'il se fût défié, il eût tout aussi bien soupçonné l'architecte municipal : Maygret était un grand et robuste garçon de trente-six ans taillé et musclé comme l'Hercule Farnèse. L'Hercule las de ses douze travaux se repose appuyé sur sa massue : Maygret, disait-on, ne se reposait jamais. A tout moment, il arrivait chez l'Adjoint, ayant à l'occuper d'une fontaine, d'un alignement, d'un lavoir ou de l'éternelle caserne. Mme Suzanne prit fantaisie de replanter son jardin à l'anglaise, elle y voulait une terrasse, un kiosque, une grotte ; elle venait chercher Maygret dans ce cabinet de son mari où on ne la voyait

guères, pour le consulter... Les ouvriers en riaient. L'architecte, ce soir-là, vint, sous un prétexte, s'installer dans la loge derrière Mme Suzanne ; il restait debout pour voir la scène, et aussi pour plonger, l'œil et la lèvre altérés, par-dessus les blanches épaules et à chaque ondulation du col neigeux, dans les perspectives que le corsage à la vierge lui ouvrait.

Il eût tout aussi bien soupçonné le Sous-Préfet connu pour ses galanteries, qui récemment, aux visites échangées lors de la nomination de l'Adjoint, avait été pour Mme Jean Brunet d'une amabilité inquiétante ; et qui vint un peu après Maygret gratter à la porte de la loge municipale. Avant de le faire entrer, nous allons crayonner son profil.

Elzéar de Riès, d'une bonne famille du Comtat, avait grand air, était bien de sa personne, très épris de cette personne, en ayant le culte et grâce à des soins minutieux, à des ménagements intelligents, il était parvenu, sans se priver de rien, à la conserver d'une façon qui tenait du prodige.

Il avait cinquante ans, s'en donnait quarante-deux, et sauf son valet de chambre, tout le monde trouvait ce dernier chiffre vraisemblable. Elevé par les Pères de Dôle, bien recommandé, il avait été Sous-Préfet avant trente ans et s'était marié richement. Il gouvernait un arrondissement facile avec la majesté due et une bonne grâce parfaite. Un peu bien paresseux, sans ambition, il était content d'être au monde et d'être Sous-Préfet. En ce temps fabuleux, il y avait encore quelques fonctionnaires exempts de la fièvre professionnelle qui fait aujourd'hui d'eux une tribu nomade promenant partout sa servilité ; M. de Riès en était. Il ne demandait pas d'avancement. Quand on lui

en parlait, croyant lui être agréable, il répondait : « Une Préfecture, c'est lourd. Des affaires je n'en dis rien : les Bureaux sont là. Mais cinq, six députés ministériels à découvrir, à faire nommer, à faire vivre sans s'entre-manger... cinq amours-propres, rivaux, ombrageux à ménager... Si l'on ne réussit pas à cette besogne ardue ; cinq ennemis à apaiser, à endormir, à tromper... Ou gare les dénonciations au Ministère, les crocs-en-jambes au Conseil général... Ce n'est pas une vie... J'ai de grands vins dans ma cave, un cordon bleu dans ma cuisine, dans mon salon une femme accorte et adroite. Nous traitons nos sujets humainement. Je les fais voter tous les cinq ans comme je veux. Le Député sait qu'il est mon député et que je ne suis pas son Sous-Préfet, il me porte dans son cœur et me fait avoir, cette année, mille écus de frais de représentation »... Il était trop bien appris pour ajouter que ses sujettes étaient toutes amoureuses de lui. Il usait de leur complaisance, il n'en abusait pas, il n'abusait de rien. Depuis qu'il régnait sur Montbeney, il en avait distingué six dans la ville et cinq dans les châteaux de l'arrondissement. Ce soir-là, il semblait tout à fait d'humeur à compléter la douzaine.

Après les salamalecs de rigueur, Seguin fit asseoir à sa place le magistrat qui dit de son air le plus aimable : « Le premier Adjoint et Mme Jean Brunet avaient dû recevoir une invitation pour sa fête du lundi gras ; mais il tenait à venir lui-même demander de vouloir bien ouvrir le bal avec lui à une dame qui en serait la reine incontestée ». — Comme cela était dû, Mme Suzanne répondit « qu'elle était honorée et heureuse de cette si gracieuse invitation », et accompagna sa réponse d'un sourire absolument ravi et reconnaissant qui n'était pas pour dé-

courager le galant magistrat. Celui-ci, après quelque causerie caressante pour une vanité qu'il venait de jauger ; content d'avoir produit son effet et ayant pour tactique de ne pas se prodiguer, prit congé en baisant une main dégantée une minute avant, un peu forte, mais d'une forme admirable ; fit une risette à Seguin et à Jean et partit, emmenant le bel architecte.

« Votre *Lady Mayoress*, dit-il à celui-ci, est vraiment un morceau de roi. Vous avez tout l'air de vouloir en tâter...

— Après vous, Monsieur le Préfet ! Mais, si vous m'en croyez, il n'y a rien à faire présentement...

— Pourquoi donc ?

— Elle est chatte : elle passe dix mois de l'année à charger sa conscience d'un million de petits crimes plus mignons et plus friands les uns que les autres. Mais elle est dévote et voici venir le carême où toutes œuvres de chair sont doublement damnables. On s'en sèvre donc. On veut faire ses Pâques. On les fait en tremblant de repentir, en pleurant d'amour. Puis le printemps vient, le rossignol chante. L'esprit qui est prompt et la chair qui est faible parlent. Les petites gourmandises détestables et délicieuses recommencent. Attendons notre heure et notre tour...

— Attendons. Mais avec quel convive bien-heureux fait-elle, cet hiver, ces jolis régals dont vous parlez si savamment et en vous pourléchant, grand mauvais sujet que vous êtes ? Faut-il croire ce qu'on dit d'un abbé Launette ?

— Jamais. C'est un saint.

— Eh mais, la dame est une sainte...

— C'est le plus mal lavé de tous les saints ; il fleure à

dix pas l'odeur spéciale que dans les livres pieux on appelle *odeur de Sainteté*...

— Ah ! Quel est enfin le garnement qui nous aide à nous damner ?

— Je ne veux nommer personne. Ce vieux de La Baude qui débite là-bas des fadeurs à Mme de Riès prétend que dans une bourgade comme celle-ci, où à vrai dire il n'y a plus de société, les maris qui n'ont pas à s'inquiéter du confesseur doivent se défier du médecin...

Jean, on l'a vu, était retombé malade heureusement pour lui. Pendant les jours qui suivirent, il s'affaissa visiblement. Sa femme n'y prit pas garde : elle était pour cela trop occupée de sa toilette du grand jour — du jour trois fois heureux qui allait voir son entrée triomphale dans ce monde bourgeois qu'elle jalousait et haïssait furieusement depuis qu'elle existait. Il fallait que sa beauté à demi voilée, devinée tout entière, affolât et abêtît ces bourgeois balourds ; que sa parure éclipsât celles de leurs femmes, humiliât ces bécasses et les enrageât. Elle alla à Lyon voir des étoffes, conférer avec une tailleuse en renom, traiter avec un bijoutier. Dans sa préoccupation d'ailleurs, elle n'oubliait rien d'essentiel et, au retour, on la vit assister pieusement et toute couverte de dentelles noires, à ces prières dites des Quarante heures que l'Eglise consacre à expier les péchés commis pendant les jours gras par les impies... (Les mœurs changent plus lentement que les idées ; il y a peut-être encore des Quarante heures, mais il n'y a plus de jours gras depuis que nous faisons gras tout le long de l'an.)

Et le lundi soir, au sortir de Saint-Andoche, Mme Suzanne se livra au coiffeur à la mode, Bruno Patouille en son nom, qui s'était rebaptisé Florïval. Ce petit garçon

avait du goût, il releva simplement et attacha les épais cheveux d'or aux reflets de cuivre rouge comme Praxitèle a relevé ceux de la Vénus de Cnide, et y fixa fièrement un croissant en brillants d'un grand prix (on s'était engagé à le payer en cinq ans). Puis vint Mlle Azélie, *première* chez Mme Chantelaube, apportant une splendide robe de soie rose pâle, aux plis d'argent, d'une fraîcheur et d'une légèreté indicibles, laissant apparaître entièrement nus des bras, des épaules, une gorge de marbre blanc... M. Florimont resté là pour voir, disait-il, comment se comporteraient deux ou trois boucles de cheveux par lui laissées libres de jouer au sommet de la tête de Madame, se penchant amoureusement vers l'Azélie, lui confia à demi-voix que « Madame ressemblait trait pour trait à Néère du Grand-Théâtre dans la féerie de cet hiver...

— Oui, répondit la première d'un ton précieux — en Diane cherchant le beau berger à la lueur des étoiles sur le Mont Cindre » (le mont Cynthe).

Et le Florival impudemment : « Mais vous savez, Mams'elle, ce qu'on montre au public là-bas est toujours bien arrangé, réparé, étayé et maquillé... Ici tout est nature »... Je traduis le français, très français, mais très cru du *Figaro*.

On fit semblant de n'avoir pas entendu : on sourit pourtant et on dit à l'impertinent d'un ton doux d'aller chercher Monsieur...

Et l'Azélie, empochant quatre billets bleus : « C'est pourtant vrai ce que dit ce polisson. J'ai apporté à Mme de Riès un fourreau de satin noir disposé pour lui faire la taille moins carrée. Je vais porter à la Présidente une robe en moire blanche ouatée pour l'*avantager* un peu.

Il n'y a qu'ici qu'on peut laisser les choses comme elles sont, sans retouches »...

Jean entra. Sa femme s'inquiétait de sa tournure et figure en gilet blanc et gants clairs : il s'en tirait à force de simplicité et dignité naturelles. En voyant cette femme demi-nue il se souvint d'autrefois, son œil atone se ralluma une seconde, il lui dit d'une voix bizarre : « Vous rajeunissez vraiment »...

Elle le regarda et se dit qu'il avait vieilli, lui, depuis trois mois qu'elle ne l'avait regardé ; revint à sa Psyché, examina un moment de près ses tempes, le tour de ses yeux et n'y trouvant rien de ce qu'elle avait tremblé d'y voir, respira longuement, se sourit, s'envoyantde sa noire pupille un éclair joyeux — puis prit le bras de son mari en pensant à M. de Riès.

Jean aussi, qui ne se mirait pas souvent, s'était vu dans la glace impitoyable, il s'était vu le dos courbé, le front ridé, les joues caves, les yeux hallucinés... L'idée qu'il n'élèverait pas son enfant lui traversa l'esprit et lui perça le cœur.

Au bal, la robe rose fit *sensation*. Sept ou huit danseuses avaient été accommodées par Florival, lequel avait réédité pour elles la comparaison dessus dite sept ou huit fois avec des variantes ingénieuses mais un peu lestes. Il en revint quelque chose à Mme Suzanne : elle ne fit qu'en rire. Que peut-il bien y avoir d'offensant à être comparée à la plus belle personne de Lyon ? Et elle se donna le plaisir de faire protester à ses danseurs qu'elle était bien mieux que la cabotine.

Mais l'événement de la soirée ce fut la conduite de M. de Riès. La première contredanse était due par la Sous-Préfecture à la Municipalité : c'était convenu : Mais

le Sous-Préfet dansa ou valsa avec Mme Suzanne la moitié de la nuit. Au souper où les femmes étaient seules assises, debout derrière elle il la servit lui débitant d'amoureuses fadeurs. Elle était radieuse et plus qu'à demi gagnée. Mme de Sévigné dansant avec Louis XIV le trouvait le plus grand roi du monde. Comblée par M. de Riès, Suzanne Boulon, femme Brunet, était bien pardonnable de penser qu'il était la perle des Sous-Préfets. Et des deux dames c'est la seconde qui était le plus dans la vérité.

En quittant la salle à manger, Suzanne entendit, à côté, dans la salle de jeu, Maygret dire à Seguin: Notre premier magistrat *s'emballe* ce soir comme un jeune homme ... — Oui, dit Seguin avec humeur. Et Sous-Préfets et autres, ces quinquagénaires, quand ils s'y mettent, sont plus dangereux que ces conscrits de l'année qui sont là mangeant des yeux ce qu'on leur montre si libéralement. Par où le mari a-t-il donc passé ? — Il s'est senti très incommodé, un peu après son arrivée, par la chaleur, le bruit, les lumières. Il est parti si visiblement souffrant que je lui ai offert mon bras, il m'a refusé avec un rire effrayant. — Il n'ira pas loin », dit Seguin.

Mme Suzanne changea de visage. En quelques secondes — à qui cela n'est-il pas arrivé ? et c'est la merveille des merveilles — en quelques secondes elle revécut seize années, sourit et rougit à la fois de son imbécile amour pour cet ouvrier, recommença de longues heures d'ennui, retraversa les humiliations dévorées, les convoitises à demi assouvies, restant d'autant plus âpres ; chercha autour d'elle, pour s'assurer qu'elle ne rêvait pas, ce cadavre auquel elle était liée ; comprit pourquoi il était parti,

et que Seguin disait vérité, et que sa délivrance était proche... Ellese vit libre demain, encore jeune, toujours belle... riche, recherchée... se demanda si elle se remarierait, décida qu'elle n'en ferait rien ; si le deuil lui irait bien, décida que pour le demi-deuil elle achèterait une parure de perles noires fort belle qu'ellé avait vue à Lyon...

Elle en était là, quand M. de Riès vint la prendre pour le cotillon ; elle ne laissa pas d'y figurer bien gracieusement encore qu'elle fût, et par moments, parût un peu distraite. Il allait falloir rentrer chez elle... Avait-elle peur d'y trouver son mari plus malade... ou de le trouver remis ?...

Quand elle voulut partir, M. de Riès qui se faisait de plus en plus tendre la conduisit au vestiaire. Là, en l'enveloppant de ses fourrures, il prit avec elle quelques privautés assez vives, non sans avoir constaté qu'ils étaient bien seuls. Mais on ne pense jamais à tout ; il ne songea pas que du vestibule dont un rideau les séparait on pouvait entendre. La Présidente maigre, partie un peu auparavant, s'était arrêtée là, attendant son mari rentré pour chercher un éventail oublié : elle ne vit rien assurément ; elle n'entendit rien non plus... Sinon qu'il était parlé à voix basse entre eux de la nouvelle maison de bains, des commodités et complaisances qu'on y trouvait...

Pendant cette nuit, il s'était passé chez Mme Suzanne des événements lugubres.

Ni Jean dans son abattement, ni sa femme dans sa fièvre de parure n'avaient pris garde à la conduite bizarre du jeune Michel tout le soir. Ce garçon allait avoir quinze ans : au duvet de sa lèvre, au son rauque de sa voix on

le devinait pubère avant l'heure. A ses traits émaciés, à son teint plombé et hâve, à ses yeux battus, à l'effronterie louche et inquiète de sa contenance et de son regard, on se demandait laquelle de ses deux éducations successives avait fait de lui ce qu'il était évidemment, un enfant tristement dépravé et dégradé... Pendant que sa mère s'habillait, il avait rôdé autour de sa chambre, y était entré avec son père, et sous le regard lubrique et hébété dont il couvrit et enveloppa la quasi nudité de cette femme qui était sa mère, celle-ci eût rougi de honte et d'horreur si elle l'eût rencontré ; mais elle se regardait une dernière fois dans sa glace et ne voyait qu'elle.

Un quart d'heure après son départ Michel rentra dans sa chambre avec une lampe, alla droit à une petite clé que sa mère portait toujours sur elle et qu'en changeant de robe elle avait laissé choir sur le tapis, la ramassa et vint l'essayer à la serrure d'un meuble à bijoux. Ce meuble était à secret. Il savait ce secret pour l'avoir surpris par un trou pratiqué avec une percerette dans la porte de la chambre. Il ouvrit le meuble sans difficulté, vit dans un tiroir qui bâillait, à côté d'un écrin ouvert, luire trois larges quadruples piémontaises, les prit sans hésiter ; d'un autre tiroir dont, ce semble, il connaissait le contenu, il tira un petit volume doré sur le dos, le plat et la tranche comme un livre d'église, s'assit à côté de la table ronde, sous la lampe et se mit à lire, avec une avidité sauvage, des notes manuscrites que ce volume contenait. Des exclamations, des rires étranges, des frémissements de tout son être coupaient cette lecture passionnée, il s'arrêtait, haletant, sur une page bizarre qu'il n'osait comprendre, quand son père entra.

Le malheureux homme vit à la fois les tiroirs ouverts,

l'or sur la table, à côté Michel qui se mit à trembler de tout son corps. Jean, s'appuyant d'une main à la table pour ne pas tomber, leva l'autre sur son enfant en lui disant d'une voix étranglée et rauque : « Misérable, tu voles ta mère ! Va-t-en, ou je te tue !.. Tais-toi ! Va-t-en ! Demain, je te chasserai de ma maison »... Et il s'affaissa sur un fauteuil, courbant la tête sous le coup, se demandant comment il y résistait, ce que serait désormais sa vie, et quand l'autre coup qu'il invoquait, le coup de grâce viendrait... Il allait venir.

Ses yeux rencontrèrent les trois pièces d'or ; il sursauta, les examina, les reconnut... Oui, c'était bien celles qu'honnête jeune ouvrier, il avait gagnées, sou par sou, au jour le jour, à la sueur de son front... Il les avait données la veille de ses noces, à sa fiancée ; le prêtre les avait bénites avec les deux anneaux ; Suzanne les avait conservées pieusement, exprès pour qu'il les retrouvât, ces monnaies deux fois sacrées, aux mains d'un voleur qui était leur enfant... Deux larmes jaillirent de ses yeux déshabitués à pleurer, combien dures ! Comme ses espoirs les meilleurs, les plus honnêtes étaient trompés ! Comme sa vie de labeur, de probité était récompensée ! Il resta submergé des heures, ou des minutes plus longues que des heures, dans ces amertumes, dans cette agonie... Puis il fit un effort pour réagir, il essaya de penser à ce qu'il ferait le lendemain du misérable enfant. L'attitude bizarre de Michel devant ce livre manuscrit qui était là ouvert lui revint à l'esprit. Il reconnut cette écriture régulière, droite, froide qui ne ressemblait à aucune autre.

Certains directeurs de conscience conseillent ou imposent à leurs pénitents de noter une fois la semaine leurs

manquements. Cette pratique rend la confession annuelle complète, les confessions générales possibles. Elle empêche le pécheur d'oublier ces chutes dont notre vie est faite ; elle leur enseigne par là l'humilité, des vertus la plus nécessaire et celle qui nous est la plus difficile.

Les notes que l'enfant venait de dévorer contenaient, en vingt pages, dans le misérable et immonde détail que la confession impose au pécheur et dont elle fait son premier châtiment, quinze années de la vie secrète d'une femme mal née, lentement, complètement pervertie... Que faut-il dire encore ? que cette femme avait été amenée par un libertin émérite à toutes les complaisances, sauf la dernière à laquelle elle se refusait dans la crainte assez dite plus haut et qui n'était pas la crainte de Dieu...

Les yeux du mari et du père tombèrent sur la page infâme où l'enfant s'était arrêté. Jean Brunet comprit à la fois ce qu'était sa femme, ce que valait son ami, et quel poison son misérable enfant venait de boire, et que tout pour lui était fini. Il se leva sentant quelque chose en lui se briser, poussa un grand cri et tomba sur la face pour ne pas se relever.

Mme Suzanne devant le spectacle qu'elle trouva en rentrant chez elle fit le ferme propos de s'amender. Elle le faisait tous les ans le mercredi des Cendres, non tout à fait sans résultat, car elle menait la vie la plus édifiante pendant les deux mois suivants. Seguin prévoyant qu'à cette fois l'accès de vertu pourrait bien durer autant que le grand deuil, en prit occasion pour se ranger : il épousa quelque temps après Mlle d'Ailly amèrement laide de figure, mais qui avait un beau corps, un peu de bien et lui donnait ses grandes et petites entrées dans cinq ou six familles aristocratiques dont elle était parente ou al-

liée. Le Père Launette qui fit ou crut faire ce mariage s'en promettait *monts et merveilles.* Il y a deux variétés d'hommes d'église, les ingénus et... les autres. Le Père était un ingénu. Je dirai plus tard, si Dieu me prête vie, comme Seguin fut puni par où il avait péché. Notons vite pour finir ce qu'il advint de la conversion de Mme Suzanne.

Le prêtre lui disait « qu'elle avait des crimes à expier — que son premier devoir était assurément de persévérer dans la voie de pénitence où elle était entrée, contrainte et forcée par le coup terrible dont Dieu voulant la sauver l'avait frappée — qu'elle avait une autre obligation aussi stricte ; c'était de ramener son fils qui déviait »... Déviait paraîtra faible : mais ni M. Launette ni sa pénitente ne soupçonnait la conduite de Michel pendant la nuit qui avait tué son père.

La mère avait été toujours inégale avec cet enfant : tout petit garçon elle l'habillait en page et étalait partout avec orgueil ses longs cheveux blonds. Du *potache* de douze ans déchiré, crotté, mal peigné, mal lavé, aux doigts tachés d'encre elle avait horreur, le déclarait *infect* et l'envoyait dîner à la cuisine. De l'éphèbe précoce, elle avait, au dire de Jean, fait un gandin et se parait volontiers de sa jolie figure fanée et de son élégance britannique. Son père mort, contre son habitude elle se mit à lui débiter des tendresses auxquelles il parut peu sensible, même à lui faire des caresses desquelles il osait, ayant de la mémoire, marquer un certain dégoût... Elle réussit à se faire conduire par lui aux églises dans le plus affiché et pompeux de tous les deuils.

Même un premier novembre elle le mena au cimetière et lui fit couvrir de fleurs une tombe neuve dont elle n'o-

sait s'approcher... Il la regarda, riant d'un mauvais rire. Il était bien gâté et de toutes façons : il pensait que « cette femme » jouait le mélodrame devant la tombe de son mari. La vérité c'est que tout ce qu'il y avait de superstitions emmagasinées dans cette tête de dévote s'était réveillé, que le remords, la peur de l'enfer la bourrelaient... Il eût dû avoir horreur et pitié... Il trouva le moment bon pour lui déclarer, en caressant la moustache maigre qui ombrait sa lèvre, que, « puisqu'il passait décidément chevalier d'honneur d'une régente, sa pension d'écolier ne lui suffisait plus »... Elle frémit, elle se dit que, si elle ne parvenait pas à se faire aimer de ce mauvais enfant, elle serait ramenée à chercher un autre intérêt dans sa vie... Elle tripla sa pension. Dans un transport de joie, il la paya d'un baiser qui n'avait rien de filial.

Epouvantée de sa situation, n'osant plus par un reste de pudeur, par pitié pour son misérable enfant, s'en ouvrir à son confesseur, ni à personne, elle alla s'enfermer dans un couvent de Fourvière dont la supérieure était parente de sa mère. Elle y passa un mois, suivant les exercices de la Communauté, couchant sur la dure, jeûnant au pain et à l'eau de deux jours l'un. Quand elle en sortit, le vieil aumônier sévère lui dit : « Ma fille, vous pouvez vous croire transformée de Madeleine pécheresse en Madeleine pénitente : ne vous y fiez pas outre mesure. Je vous engage, puisque vous pouvez le faire, à vous retirer à la campagne ; vous aurez là moins d'occasions de rechute ».

En descendant de la sainte colline à Lyon elle projetait donc de se faire construire un gentil ermitage au Brecard, auprès de la source, à l'entrée du petit bois...

Elle en faisait intérieurement le plan... ce ne serait rien de trop austère, ce serait d'une grande modestie... Elle en était à se demander si elle ne confierait pas la construction au beau Maygret quand, passant par hasard devant le bijoutier le plus achalandé, elle revit, dans la vitrine éblouissante, luire les fameuses perles noires : elle ne put se tenir de les regarder. Après un instant de cette contemplation périlleuse, elle entra et les acheta.

Quand la pécheresse de Magdala, après la plus merveilleuse des traversées, débarqua aux Saintes-Maries, et s'achemina vers la Sainte-Baume, elle traversa Marseille, elle vit là chez les marchands de Sidon et de Tyr des perles d'Ormuz et des perles de l'Inde : elle les regarda car elle était femme, mais elle ne les acheta pas.

Par où l'on voit que M[me] Suzanne n'était pas transformée. Hélas ! rentrant chez elle, la première chose qu'elle fit fut de regarder dans sa glace comment ces perles lui seyaient et si ce mois de vertu ne l'avait pas trop maigrie. Après s'être rassurée sur ce point, elle s'enquit de M. son fils. Elle apprit que pendant son absence le jeune homme avait à peu près quitté la maison, qu'on ne l'avait pas revu au collège — puis, qu'il avait loué en ville ce qu'on appelle aujourd'hui une *garçonnière* : qu'il y vivait avec des comédiens, scandalisant une cité pudique où on ne faisait la débauche qu'à huis clos et à petit bruit, *more majorum*, d'orgies révoltantes, quasi publiques ; car les bonnes gens, en affichant la plus grande indignation, venaient les contempler à l'étage supérieur de la maison d'en face, sans être vus, et au moyen d'une glace disposée à cette fin. Ces spectateurs vertueux se relayaient, puis allaient au cercle, dans les cafés, conter ce qu'ils

avaient vu, à demi-voix, en coupant leur récit de petits cris d'horreur et de luxure...

La mère désolée crut pouvoir faire quelques tendres remontrances à son fils, celui-ci l'écouta en silence, la toisant d'un regard qui était une insulte déjà, puis il osa lui dire avec un ricanement abominable « qu'elle parlait morale à ravir, mais qu'elle avait perdu le droit de faire à qui que ce soit, à lui en particulier, quelque reproche que ce soit ». Puis il lui montra du geste le meuble qu'il avait ouvert et partit.

Maygret survint. Mme Suzanne l'avait invité à venir causer avec elle de son projet d'ermitage. Il la trouva désespérée et tout de suite revêtit ses traits mâles d'une expression de sympathie profonde qui leur donnait bien du charme. Elle lui confia avec des larmes dans la voix le sujet de sa peine et qu'elle ne savait que faire... Maygret l'engagea à écrire à M. de Riès qui ferait partir les comédiens. — « Mais, dit Mme Suzanne, on assure qu'il a la jeune première? — Il l'a eue et s'en repent ... — Je ne voudrais pas d'une faveur inusitée ... — Oh! cela se fait »...

Cela se faisait en province en ce temps malheureux... Cela s'y fait peut-être encore à notre époque bénie. L'on ne donne plus brutalement aux cabotins ordre de partir. On leur ôte la salle de spectacle. Le vieil arbitraire subsiste dans les départements, sournois quand le maître digère bien, insolent quand il digère mal.

Mme Suzanne écrivit donc, puis elle brûla sa lettre dont le ton eût pu faire croire que le souvenir d'une nuit de fête lui restait présent et cher ; elle en écrivit une autre assez froide, puis la brûla aussi pensant que cette froi-

deur pourrait indisposer. Après quoi elle s'habilla pour aller à la Sous-Préfecture.

Elle s'habilla avec recherche — un peu inquiète de l'épreuve à laquelle sa vertu réparée à neuf allait être mise. Par fortune elle venait de quitter le grand deuil. Le lugubre cachemire noir fut donc remplacé par une lourde soie gris d'acier moulant ses beaux contours et pas trop *montante*; le crêpe sinistre par une guipure transparente, les perles noires dansaient à ses oreilles. Une solliciteuse se doit de ne pas faire peur. Elle eût fait peur à un saint, tant elle était belle.

M. de Riès n'était pas un saint. — Mais — *quantum mutatus ab illo* ! — depuis cette dernière galanterie, il avait la goutte, il digérait mal, et ce matin-là se sentait très vertueux et assez grognon. Il y avait dans l'escalier de la Sous-Préfecture une rose des vents, elle marquait la tempête. A l'apparition de Mme Suzanne, la girouette tourna au matin, un rayon de soleil éclaira *le cabinet*, en un clin d'œil M. de Riès redevint l'homme charmant qu'on sait; il dit à son secrétaire « d'avancer un fauteuil à la Déesse qui chassait les nuages... Vous savez, mon cher, le vers de Lucrèce : *Te, Dea, fugiunt venti, te nubila cœli; tibi rident æquora* »... Puis, se levant de sa chauffeuse péniblement, il répéta à la belle solliciteuse le propos si français qu'on disait aux reines : « Si ce que votre Majesté désire est possible, c'est fait. Si c'est impossible, on le fera » ...

Elle dit son affaire en versant par bienséance deux belles larmes, les assaisonnant, oh ! par habitude, et sans en avoir conscience de ce sourire que le Sous-Préfet trouvait diabolique; mais enfin le Sous-Préfet avait la goutte... Et elle partit en remerciant la Providence

de cette dispensation qui la protégea ce matin-là si visiblement.

Les comédiens partirent le jour suivant, non sans maugréer contre « ce Tartufe de Sous-Préfet ». Michel Brunet vit dans la même journée un banquier qui voulut bien lui compter dix mille francs en échange d'un billet de vingt mille payable à sa majorité, puis il rejoignit la troupe à Genève, à tire-d'ailes.

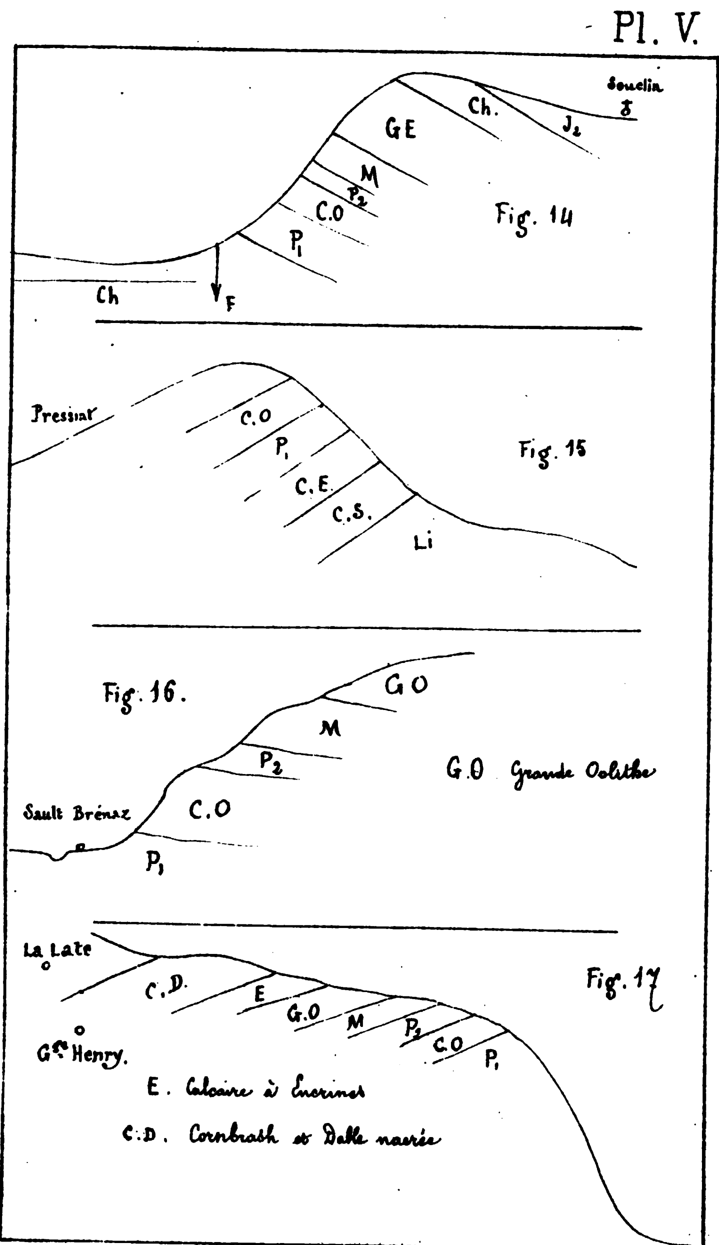
En la République et Canton, le pouvoir venait de passer des classes dirigeantes, calvinistes orthodoxes, à une démocratie gagnée aux idées et mœurs libres d'un peuple voisin. Les cabotins, bien accueillis par les nouveaux gouvernants, firent pour ceux-ci, pendant un peu plus d'un an, de la propagande à leur façon.

Michel Brunet débuta dans le rôle du jardinier ivre des *Noces de Figaro*. Il fut outrageusement sifflé pour l'avoir agrémenté de hoquets et de hauts-le-cœur que le parterre genevois trouva trop naturels. Il s'était mis à boire comme font pour la plupart les débauchés anémiques voulant retrouver des forces. Il fut vite alcoolique et moins d'un an après sa fugue mourut du *delirium tremens*.

Sa mère hérita, par suite, de la grosse fortune amassée par Jean Brunet. Plusieurs personnages demandèrent sa main, dont le plus notable fut le comte Florestan de La Baude neveu du Marquis ; ces La Baude sont très nobles, mais très pauvres. Au cercle de Montbeney on paria que la Dame toperait, tentée par la perspective d'une couronne tréflée. Seguin dit « qu'elle serait tentée et refuserait, il croyait bien savoir pourquoi »... On le somma de n'être pas indiscret à demi. Il ne voulut pas trahir le secret professionnel et répondit en riant « qu'elle trouverait le Florestan trop gringalet ».

Elle fut tentée et refusa prétextant, disent les mauvaises langues, qu'elle voulait rester fidèle à la mémoire de son mari. Elle s'est retirée au Brecard où, selon le désir exprimé par Jean Brunet pendant sa maladie, elle l'avait fait enterrer. Elle veut construire une chapelle sur sa tombe et construire aussi pour elle-même la Thébaïde où elle compte finir sa vie dans la pénitence. Elle s'est installée provisoirement dans le logement arrangé jadis pour sa mère et a pu y donner une chambre au beau Maygret qui va conduire les travaux. Les plans primitifs, bien modestes, se sont un peu agrandis. Nous ne sommes plus au temps béni où Sainte-Marie-Egyptienne vivait au Désert vêtue de ses seuls cheveux ; la pudeur grande du Parquet y mettrait ordre. Notre Thébaïde du Brecard s'accroîtra d'une aile droite où il y aura une serre avec un jet d'eau et au bout un cabinet de bain assez gentil — puis d'une aile gauche où habiteront deux pur-sang et où sera remisé un élégant panier. Dans la grande pièce d'eau du parc se mireront une laiterie rustique occupée par des vaches bretonnes lilliputiennes, et en face une jolie volière peuplée de dix tribus de palmipèdes... Au bout, à demi caché dans les grands arbres, un *buen-retiro* aux rustiques dehors, dedans tout garni de glaces, de tapis, de meubles luxueux. Les constructions de Maygret étaient interminables : il y ménageait l'ornement, mais le voulait exquis et exécuté dans la perfection. L'architecte ne sort donc plus du Brecard. On conte à Montbeney qu'il console Mme Suzanne de ses malheurs. Une femme de chambre congédiée dit qu'il la bat. Le vieux La Baude trouve « le tout infiniment vraisemblable ».

JARRIN.


Souclin
Ch.
J2
GE
M
P2
C.O
Fig. 14
P1
Ch
F
Pressiat
C.O
P1
C.E.
C.S.
Li
Fig. 15
Fig. 16.
G O
M
P2
G.O Grande Oolithe
Sault Brénaz
C.O
P1
La Late
C.D.
E
G.O
M
P2
C.O
P1
Fig. 17
Gde Henry.
E. Calcaire à Encrines
C.D. Cornbrash et Dalle nacrée

GÉOLOGIE PROPREMENT DITE

STRATIGRAPHIE

3e DIVISION

Calcaire à Polypiers.

Cette assise n'apparaît généralement que là où se montrent les divisions précédentes. Ceci explique comment les localités où nous allons l'indiquer sont celles qui ont déjà été signalées.

Soudon. — Pl. V, fig. 14. — Nous la trouvons en premier lieu près de Soudon.

Une assise de 17 mètres de puissance fait suite aux calcaires à Entroques. Elle est formée dans sa partie inférieure de calcaires compacts, de couleur blanchâtre, ou bleu pâle à l'intérieur et brun foncé ou gris bleuâtre à l'extérieur, avec nombreuses taches ferrugineuses. Parfois le calcaire est marneux, se désagrégeant en une marne sèche blanc jaunâtre. Les bancs alternent avec des couches de dix à quinze centimètres d'épaisseur, à nombreux rognons siliceux gris blanchâtre, ou rosés ou bruns. La partie supérieure se composé de calcaires de couleur bleu foncé, gris bleu et tachés de fer. Les bancs sont massifs, très compacts et très durs, faisant feu sous le marteau et

émoussant facilement les ciseaux les mieux trempés. On y trouve des concrétions siliceuses et de nombreuses géodes renfermant de beaux cristaux de quartz.

Tous ces bancs, mais surtout ceux de la partie supérieure, renferment des zoophytes en grande abondance. La roche en est parfois pétrie. Ce sont en général des Polypiers du genre Isastrœa ; ceux de la partie supérieure sont les mieux conservés. Ce sont eux qui ont fait donner à cette assise les noms d'assise à Polypiers ; et comme on la trouve partout, elle forme un bon horizon géologique.

Les Echinodernes y sont représentés par des pointes d'Oursins assez nombreuses ; les Céphalopodes par quelques Bélemnites ; les Gastéropodes par des Nérinées ordinairement en mauvais état ; les Brachiopodes, très nombreux, par des Térébratules de dimensions variables et par des Rhynchonelles dont quelques-unes de forte taille et bien conservées.

Quelques bancs, plus marneux, sont formés de coquilles cassées, enchevêtrées les unes dans les autres et le plus souvent indéterminables. Les Peignes y sont en grande majorité.

La plupart des fossiles sont silicifiés et très difficiles à extraire quand ils sont empâtés dans la roche, le moindre choc les mettant en morceaux. Mais très souvent à la surface des bancs on rencontre des Térébratules et des Rhynchonelles peu engagées dans le calcaire, ce qui permet d'en obtenir de bons échantillons.

Tel est l'aspect de ces couches dans toute la région qui environne le massif de Portes. Il y a pourtant quelques modifications de détail qui semblent plutôt atteindre leur composition pétrographique que leur puissance, qui reste à peu près la même.

Ainsi vers le château de Saint-Sorlin, les bancs inférieurs sont moins marneux et plus épais qu'à Soudon et surtout plus pénétrés de concrétions siliceuses.

De même avant de descendre à la Courrerie, on remarque que le calcaire à Polypiers, qui se trouve à droite sur le chemin vicinal venant de Lagnieu, est moins dur et a une couleur moins foncée ; il est gris blanchâtre avec de fines taches noires ; il y a peu de taches ferrugineuses et les concrétions siliceuses sont moins fréquentes. Il faudrait même une certaine attention pour reconnaître cette assise, mieux caractérisée ailleurs par sa pétrographie, si les fossiles ne venaient en aide à l'observateur.

C'est là que j'ai trouvé les plus beaux spécimens d'une grosse Rhynchonelle un peu différente de celles de Soudon.

Le calcaire à Polypiers a quelques affleurements vers St-Rambert. Mais il ne paraît pas sensiblement différent de ce qu'il est dans la région de Lagnieu.

Charabotte. — Vers le nord-est, nous retrouvons l'assise sur la route de Tenay à Hauteville ; elle se compose d'une quinzaine de mètres de calcaires bien limités à la base et au sommet et divisés en deux parties inégales. La partie inférieure est formée de calcaires compacts, bruns à l'extérieur, gris de fer, assez foncés à l'intérieur, et piqués de petites taches rouges ; parfois ces taches sont larges, de forme irrégulière et présentent une grande ressemblance avec celles que nous rencontrerons ailleurs dans la deuxième couche à Polypiers.

Les bancs renferment des Térébratules, petites en général, d'un noir foncé intense, des Peignes et des Rhynchonelles dont quelques-unes, assez grosses, bien conservées, les mêmes exactement, sauf pour la couleur, que celles qui se trouvent sur le chemin de Soudon à Portes.

La partie supérieure, dont la puissance est de trois mètres, comprend des calcaires durs, de couleur bleu noirâtre, séparés par de minces couches marneuses, très schisteuses ; à l'extérieur il y a quelques Polypiers, des coraux et des Térébratules ; quelques bancs sont littéralement criblés de ces derniers fossiles, qui sont de faible taille, gris ou noirâtres, et noyés dans une pâte fine dont il est difficile de les extraire. Les Polypiers paraissent assez rares ; mais cela peut-être tient seulement à ce que les bancs ne sont pas découverts sur une assez grande surface.

Les bancs de la partie inférieure sont remplis de chailles siliceuses blanchâtres, ce qui est en général la manière d'être de ces couches ; mais ces chailles ne se rencontrent pas dans les bancs du sommet.

Comme on le voit, la pétrographie a un peu changé ; et les larges taches rouges et même les Térébratules, pourraient faire ranger l'assise dans la deuxième couche à Polypiers. Mais à défaut de la stratigraphie, on aurait pour se guider les Rynchonelles et surtout les Peignes qui ne se rencontrent point dans cette deuxième couche, au moins dans cette région.

Jujurieux-Poncieu. — Vers le nord-ouest, la coupe la plus nette et la plus précise est celle de Jujurieux-Poncieu ; elle fait suite aux trois que cette localité a déjà fournies.

L'assise inférieure à Polypiers y comprend un ensemble de calcaires en bancs épais de 30 à 40 centimètres, de couleur grise ou gris noirâtre à l'extérieur. L'intérieur est gris de fer, bien foncé, avec belles et nombreuses taches rouges. Le calcaire est dur, la cassure est nette, lisse comme dans les calcaires lithographiques. Un grand

nombre de petites cavités bien visibles à la surface des bancs, criblent la roche. Ces cavités n'ont pas les dimensions de celles que nous retrouverons dans la deuxième couche à Polypiers également, à Simandre par exemple, où elles sont à peu près circulaires et ont en moyenne un centimètre de diamètre ; et le calcaire est plus compact, plus résistant et moins sujet à s'écailler et à se diviser en fragments polyédriques.

A l'extérieur, la roche offre une lumachelle de Peignes, de Rynchonelles, de Térébratules dans la plupart des bancs ; mais ces fossiles sont ordinairement brisés et usés, et d'ailleurs difficiles à obtenir à cause de la dureté du calcaire. Les Polypiers sont assez rares.

Les chailles siliceuses qui apparaissent en général à tous les niveaux dans ces couches ne sont pas ici en très grande quantité. Elles ne se montrent qu'à la base ; mais elles y sont très nombreuses, y forment des bancs entiers, complètement disloqués, de manière à constituer à peu près exclusivement une petite assise de 4 à 5 mètres d'épaisseur, très reconnaissable à la couleur blanchâtre des chailles, et qui peut être considérée comme l'assise de passage entre les calcaires à Entroques et les calcaires à Polypiers. La puissance de l'assise est de 22 mètres.

Montagne de L'Avocat. — Dans le massif de L'Avocat, près des granges des Chabauds, les couches se présentent avec la majeure partie des caractères qu'elles offrent vers Poncieu. Les Polypiers sont rares ; la surface extérieure montre une grande quantité de fossiles, de Crinoïdes surtout, ce qui semble particulier à cette localité et pourrait induire en erreur. Avec leur grande épaisseur, leur couleur rousse ou brun foncé et surtout les Crinoïdes, qui se rencontrent bien ailleurs, mais qui paraissent ici exa-

gérés, ces couches pourraient être confondues avec celles à Encrines qui sont au-dessus. Mais leur intérieur gris de fer bien prononcé, leurs nombreuses taches rouges, le grand nombre de petites cavités qu'on y trouve, lèvent tous les doutes. Ajoutons d'ailleurs qu'elles laissent apercevoir une assez grande quantité de petites Térébratules grises ou gris noirâtre fort analogues à celles de Charabotte, par exemple.

Du reste, leur position au-dessus des calcaires à Entroques suffit à les caractériser.

Les petites cavités dont nous venons de parler, ne semblent se montrer qu'à partir de Jujurieux : on aurait là leur limite septentrionale. Elles prennent une certaine extension vers l'Est ; peu nombreuses à Charabotte, elles reparaissent vers Brénod, et nous allons les retrouver bientôt dans les chaînes occidentales.

Plus haut, dans la chaîne des Berthiand, les calcaires à Polypiers affleurent en divers endroits ; mais le plus souvent ils ne sont visibles qu'en partie, soit que la végétation les ait masqués, soit que les érosions n'en aient laissé subsister que quelques lambeaux. Ils se trouvent au sud de Chapiat et près de ce hameau, où ils sont très reconnaissables à leur couleur extérieure, et où l'intérieur est blanchâtre, mais bien taché de rouge.

Bolozon. — Entre Bolozon et Napt le calcaire à Entroques supporte deux mètres de calcaire gris bleuâtre à l'intérieur, brun foncé à l'extérieur, avec une lumachelle, à la surface des bancs, de grosses Huîtres, de Cidaris et de Pentacrines. Au-dessus se placent deux mètres d'un calcaire dur, bleu foncé à l'intérieur, avec taches rouges rappelant celui de Soudon.

La couche suivante, de trois mètres d'épaisseur, con-

siste en un calcaire bleu pâle, ou gris blanchâtre, plus tendre, marneux, criblé d'un grand nombre de petites taches noires ou gris foncé bien apparentes. Elle est surmontée de un mètre de calcaire bleuâtre, presque dépourvu de fossiles : Au fond, c'est à peu près la pétrographie ordinaire. Les Polypiers semblent faire défaut ; mais les Pentacrines et surtout les grosses Rhynchonelles, identiques à celles de la région de Lagnieu, caractérisent suffisamment l'assise, sur la nature de laquelle d'ailleurs la position stratigraphique ne laisse aucun doute.

Sa puissance n'est que de 8 mètres : c'est la plus faible de toutes celles qu'il m'a été possible de mesurer.

A deux ou trois kilomètres plus au sud, au-dessous de Balvay, la composition pétrographique est absolument différente. Le calcaire est dur, cassant ; sa couleur est gris noir ou bleu foncé, fort approchante de celle de quelques bancs à Charabotte. La roche présente quelques cavités de faibles dimensions, et on y trouve un assez grand nombre de petites Térébratules d'un noir très intense.

Les caractères généraux de l'assise à Polypiers reparaissent encore dans le Revermont, à Sélignat, Salles et Journans, par exemple. Mais au nord-ouest, à Pressiat seulement, nous avons une coupe complète et d'observation facile, les autres localités ne fournissant que des lambeaux peu commodes à étudier. Ainsi, à Sélignat, au-dessous des calcaires à Encrines de la division suivante, on n'aperçoit que un mètre environ de la couche actuelle ; mais la partie visible est bien caractérisée par ses calcaires gris de fer, tachés de rouge et surtout ses nombreux Polypiers ; toutefois les bancs sont brisés et intercalés de petites couches marneuses, ce qui ne se rencontre guère ailleurs.

Pressiat. — Pl. V, fig. 15.) — A Pressiat, la base de l'assise est formée de calcaires gris ou noirâtres à l'extérieur, avec une grande profusion, à la surface des bancs, de débris fossilifères : Térébratules de faibles dimensions, de couleur blanchâtre ; Peignes, Limes, fragments d'Huîtres, de Rhynchonelles, Nérinées et surtout de beaux échantillons de Polypiers du genre Isastrœa. Ces Polypiers ressortent très bien sur le fond de la roche un peu plus pâle ; ils sont de couleur presque noire, leurs cloisons sont bien visibles, finement dentelées : on dirait volontiers des nids de guêpe. Il est évident qu'ils sont à la place où ils ont vécu. Le calcaire est dur, bien compact, gris de fer à l'intérieur, avec nombreuses taches rouges assez grosses. Sa dureté est due surtout à la présence des Polypiers qui donnent à la roche un aspect très finement saccharoïde et particulier à ces couches, et une couleur blanche ou blanc légèrement gris.

Un peu plus haut les bancs sont moins colorés, le calcaire, toujours compact, est gris blanchâtre, et les taches rouges sont plus fines : les Polypiers paraissent absents. Ils se montrent moins rarement dans les dix mètres terminant l'assise, et qui fournissent une vraie lumachelle des fossiles de la base. Le calcaire est aussi moins compact et lité un peu irrégulièrement ; il offre un grand nombre de perforations assez régulières, à peu près de forme cylindrique, de cinq à six centimètres de diamètre, et se rapproche ainsi de celui dont nous avons parlé précédemment. Seulement ici les cavités sont plus larges. Il est fortement tacheté de rouge, et les taches visibles à la surface des bancs lui donnent une certaine ressemblance avec celui des Combes qui appartient à une couche à Polypiers également, mais à un niveau plus élevé.

Ces bancs renferment un grand nombre de chailles siliceuses, blanchâtres ordinairement, et qui présentent dans la cassure une couleur noirâtre ou bleu noirâtre, avec fines raies ou petites taches circulaires blanchâtres d'un aspect assez agréable.

La puissance totale de l'assise est de 16 mètres.

Il est moins facile d'avoir une bonne coupe dans les chaînes de l'Est. Les roches du J[1] ne s'y rencontrant en effet qu'en lambeaux assez rares, il arrive que, quand une formation qui apparaît en un endroit y est masquée en partie par la végétation ou des éboulis, on ne peut compléter par l'affleurement voisin ce qui manque au précédent. C'est ce qui arrive pour la région de Nantua, le Val-Romey et le Jura méridional.

Nantua. — A Nantua, on ne voit que quelques bancs de l'assise actuelle dans la partie supérieure. On y trouve un calcaire très dur, très résistant, et difficile à entamer dans les parties où il y a des Polypiers, la couleur est gris de fer, foncée, avec maculatures rouges. Plus bas le calcaire paraît moins dur, mais plus foncé en couleur, d'un gris noir toujours avec taches de fer ; et la surface des bancs laisse voir un assez grand nombre de fossiles, surtout des Peignes et des Térébratules ; les Polypiers y semblent moins nombreux qu'à la partie supérieure. Il est probable que les chailles, qui se montrent à peu près partout, se rencontrent également ici ; car on les trouve près de Champfromier et au crêt de Chalam. Les couches à Polypiers ont donc dans cette région une composition qui n'est pas bien différente de celle du Revermont, mais dont il est difficile de faire connaître les détails et la puissance.

Culoz. — Au même niveau, dans la partie méridionale, nous trouvons, à Culoz, une masse calcaire de quarante mètres environ. Elle se compose de bancs gris bleuâtre à l'extérieur, grisâtres à l'intérieur ou gris blanchâtre, avec de petites taches ferrugineuses, vers la partie supérieure. Ils présentent un grand nombre de rognons siliceux, de couleur grise ou noirâtre. Ordinairement ils paraissent massifs parce qu'ils sont épais et qu'ils sont recouverts d'une espèce de patine qui empêche de voir la stratification ; mais quand ils ont été entamés, ils se montrent en bancs régulièrement lités de 25 à 30 centimètres d'épaisseur. Ils ne semblent pas à beaucoup près aussi abondants en Polypiers que ceux du Revermont, et ils ne contiennent pas, en aussi grande quantité, les Térébratules, et les débris de Crinoïdes, par exemple, que l'on rencontre ailleurs dans le Bas-Bugey.

4e DIVISION

Calcaires à Encrines et Ostrœa acuminata.

Les trois divisions précédentes constituent ce qu'on appelle ordinairement le Bajocien ; les divisions suivantes appartiennent au Bathonien.

Les calcaires de la division actuelle sont généralement ternes et miroitants.

Sault-Brénaz. — Pl. V, fig. 16. — Nous les prenons d'abord dans le Bas-Bugey, à Brénaz. A la base sont de minces couches de calcaires jaunâtres à Encrines qui manquent quelquefois, même à une faible distance. Au-dessus viennent des bancs peu épais de couleur jaunâtre à l'extérieur, gris ou gris foncé à l'intérieur, très compacts

et très durs. Ils sont recouverts par des bancs massifs, à l'extérieur gris ou roux, blanchâtres à l'intérieur, à pâte grossière, et qui sont littéralement pétris d'Encrines donnant à la roche un aspect miroitant ; ils sont intercalés de quelques bancs plus compacts et plus fins.

A la suite on trouve des calcaires roux ou brun jaunâtre extérieurement, gris ou blanchâtres intérieurement, renfermant encore des Encrines, mais en moins grande quantité, et contenant par contre, en assez grande abondance, une petite huître, l'Ostrœa acuminata, à peu près caractéristique de ces couches. Le calcaire est dur, mais grossier, les bancs épais et la stratification parfois irrégulière ; quelques bancs sont finement oolithiques. Dans la cassure les Huîtres s'aperçoivent facilement ; elles se détachent en relief, en petites saillies que la couleur blanchâtre de la nacre fait nettement ressortir sur un fond bien plus terne.

De larges taches bleues, en bandes verticales de 50 centimètres à un mètre de largeur, colorent les strates de distance en distance. Elles ne sont évidemment visibles, sous cet aspect, que dans les endroits où les roches ont été fortement entamées, comme c'est le cas ici.

Un banc gris blanchâtre, de 50 centimètres d'épaisseur, à Encrines, bien miroitant, puis des calcaires roux ou bruns recouvrent ces couches ; ils sont surmontés eux-mêmes de bancs minces, blanchâtres intérieurement, très miroitants, à texture grossière et d'une facile désagrégation. Ces bancs terminent l'assise. Notons que celle-ci, sur toute sa hauteur, mais çà et là seulement, laisse voir des chailles siliceuses grisâtres, qui sont la continuation de celles de l'assise précédente, mais dont le nombre est bien moins considérable.

Tous ces bancs sont exploités à Brénaz ; les carrières se trouvent sur le petit chemin partant de ce hameau et allant rejoindre, à peu de distance de Gratet, le chemin de Lagnieu à Soudon. Les calcaires à Encrines donnent une excellente pierre à bâtir, non gélive et très résistante : C'est la pierre appelée « petit granite » par les carriers. Les calcaires à Ostrœa fournissent également de bons matériaux. Mais les meilleurs bancs sont ceux qui avoisinent l'assise à Polypiers : ils présentent une remarquable finesse, une belle couleur gris cendré ou gris bleuâtre, se laissent travailler facilement, et on en tire d'excellents moëllons.

La puissance de l'assise est de 18 mètres.

Bénonces. — Les mêmes caractères, légèrement modifiés toutefois, s'observent aux environs de Bénonces, sur le chemin venant de Serrières-de-Briord. A la sortie du village, entre Bénonces et Jamvay, on trouve, au-dessus du calcaire à Polypiers, environ 25 mètres de calcaires dont les bancs affleurent sur le bord de la route. A la base ce sont des calcaires jaune brun à l'extérieur, avec lumachelle de Crinoïdes ; l'intérieur est gris ou blanchâtre, la cassure miroitante. Plus haut le calcaire est moins grossier, à peu près compact, et de couleur gris foncé ou jaune roussâtre. Ces bancs sont recouverts par 14 mètres de calcaires, en lits d'épaisseur variable, à texture grossière, dont les uns sont rendus miroitants par les Encrines, et dont les autres renferment un grand nombre d'Ostrœa acuminata. Comme ceux de Brénaz ces calcaires, surtout ceux à Encrines, sont propres à la maçonnerie.

Ils reparaissent sur la même route entre Serrières et Bénonces, plus près de Serrières, et près du point où l'on a élevé une croix. Mais leurs caractères sont assez différents,

au moins dans la partie supérieure seule visible, sur 14 ou 15 mètres, et dont la coupure faite par la route permet de bien voir les détails. On y rencontre des bancs épais d'un calcaire compact, roux ou gris bleuâtre, à Encrines, à Pentacrines, et à Ostrœa acuminata ; mais ils ne sont pas miroitants et les Huîtres y sont peu nombreuses. Ils sont recouverts par des calcaires compacts, en gros bancs, bruns ou gris foncé, à peu près sans Encrines ni Huîtres.

Virieu-le-Grand. — Entre Virieu-le-Grand et Pugieu, on voit affleurer la plus grande partie de l'assise. Elle présente à la base une lacune, mais de peu d'importance.

D'abord on a des calcaires jaunâtres à l'extérieur, gris sableux, à l'intérieur, à texture serrée, et dont quelques-uns sont miroitants. Ils sont surmontés d'une masse, de 24 mètres d'épaisseur, de calcaires en bancs épais, irrégulièrement stratifiés, à texture compacte, dont l'intérieur est gris, ou brun, un peu ferrugineux parfois et çà et là taché de bleu foncé. Quelques bancs plus grossiers, gris blanchâtre et très miroitants sont interposés dans la masse. Leur épaisseur et la résistance dont ils sont doués, les rendent propres à être exploités pour pierre à bâtir.

Ils supportent 8 mètres de calcaire en bancs plus minces, rougeâtres ou bruns à l'extérieur, gris bleuâtre à l'intérieur, hérissés de Crinoïdes et autres débris à la surface, et criblés d'Ostrœa acuminata. Les calcaires sont sujets à se déliter, et donnent une marne jaunâtre ou grisâtre, qui est toujours de peu d'épaisseur et s'interpose entre les bancs.

La puissance visible est de plus de 30 mètres.

Culoz. — Enfin, à Culoz, les bancs sont en majeure partie massifs et assez réguliers. Ils sont bruns à l'extérieur, gris blanchâtre à l'intérieur, et renferment une grande quantité de Crinoïdes qui font miroiter le calcaire et qui apparaissent, à la cassure, sous forme de petites taches rondes d'un blanc mat bien prononcé. Les Ostrœa acuminata ne sont pas en grand nombre, sauf dans les bancs supérieurs, où elles forment lumachelle en même temps qu'elles deviennent plus grosses. Ces derniers bancs ont une certaine ressemblance sous ce rapport avec ceux que nous trouverons à Ceyzériat ou à Nantua. Ils sont moins épais et moins compacts que les inférieurs et passent à des couches à texture grossière, tendres, un peu violacées, dont on n'aperçoit que quelques mètres. Ces couches forment probablement la limite supérieure de l'assise, qui aurait ainsi une puissance d'environ 25 mètres.

Vers le nord-est nous avons, sur la route de Tenay à Hauteville, à peu de distance de la maison de secours, un affleurement bien découvert et facile à étudier.

Route d'Hauteville. — L'assise se compose d'abord de calcaires schisteux, brun jaunâtre, à peu près sans fossiles, surmontés de 2 mètres de calcaires bruns, compacts, à nombreuses Encrines. Les Crinoïdes disparaissent ensuite sur 12 mètres environ d'épaisseur, et le calcaire, conservant la même couleur, prend une grande compacité. La texture devient plus grossière dans les bancs qui suivent et où les Encrines se montrent en immense quantité, en compagnie d'Ostrœa acuminata. Le calcaire est blanc à l'intérieur, taché de bleu, et a un aspect miroitant. Sa dureté est assez grande ; les faces de joint présentent de nombreuses aspérités. C'est l'analogue du « petit granite »

de Brénaz. Puis les bancs se colorent en bleu noirâtre, avec taches noires plus foncées et nombreuses Encrines ; enfin la compacité diminue à mesure qu'on s'élève, et l'assise finit par des bancs bleus, schisteux, contrastant nettement avec les bancs gris ou blanchâtres qui les surmontent. Sa puissance est de 35 mètres.

Oncieu. — Elle est moindre d'une quinzaine de mètres à Oncieu, où les couches ont du reste une composition un peu différente. Il y a bien là des calcaires en bancs épais, bruns, gris ou bleuâtres à l'intérieur ; mais les Encrines et les Ostrœa acuminata y font à peu près complètement défaut. On a ainsi une allure qui reproduit à peu près celle d'entre Bénonces et Serrières. Il en résulte que ces bancs seraient difficiles à classer, si on les trouvait isolés, et s'ils n'étaient pas surmontés, comme ils le sont ici, par les assises concordantes du Polypier supérieur.

Jujurieux. — La rareté des Huîtres et des Encrines n'est plus aussi grande vers Jujurieux. Là, nous avons à la base quelques bancs bien lités, épais, compacts, de couleur grise à l'extérieur, gris sale à l'intérieur, avec des taches bleues peu étendues ordinairement et qui se présentent, dans la cassure, sous forme d'ovales assez nettement dessinés. Les Encrines sont peu abondantes ; par contre elles sont assez grosses et ne peuvent guère se comparer qu'à celles que nous retrouverons, à Sélignat par exemple, dans une des divisions suivantes. Elles ressortent en blanc gris sur le fond de la roche, qui paraît ainsi criblée de taches blanches ; mais elles ne sont pas en quantité suffisante pour rendre le calcaire miroitant. Elles lui donnent un aspect particulier que je n'ai rencontré nulle part à ce niveau. Quelques bancs n'en renferment pas. Vers le haut elles sont accompagnées, mais

dans deux ou trois bancs seulement, d'Ostrœa acuminata, assez peu nombreuses, qui se montrent dans une roche grise ou brune : ces bancs forment la partie de l'assise qui reproduit le mieux l'allure générale de la division.

Toutes ces couches ont une puissance d'une quinzaine de mètres.

Dans le massif de L'Avocat les calcaires, épais à la base, ont une couleur brune à l'extérieur avec lumachelle de Crinoïdes. Vers le haut ils sont plus minces ; les bancs sont bien lités, jaune pâle extérieurement, blanchâtres à l'intérieur, et très miroitants ; les faces de joint sont très rugueuses et ont un reflet verdâtre. C'est à peu près la manière d'être de l'assise dans le Revermont.

Tréconnas. — A la base on trouve, à Tréconnas, des bancs assez bien lités de calcaires bruns à l'extérieur, gris ou gris bleuâtre, très fins, très durs et criblés de petites Encrines. Plus haut les calcaires sont en bancs épais, de couleur jaunâtre à l'extérieur, blanchâtres à l'intérieur ou teintés de rose ou maculés de larges taches bleues. D'innombrables petites Huitres, l'Ostrœa acuminata, pétrissent la roche qui est ainsi à texture grossière et qui renferme en outre, des Peignes, des Huitres de grande taille, mais très difficiles à obtenir. Ces couches alternent avec des bancs peu épais de couleur grisâtre, à texture fine et serrée, à peu près sans fossiles, si ce n'est quelques rares Ostrœa acuminata. Quelques bancs sont pétris d'Encrines et ont l'aspect miroitant. De minces lits schisteux, noirâtres, se montrent de distance en distance, et par intervalles on a un calcaire gris brunâtre, sableux, fortement taché de noir, assez fin, mais parfois presque entièrement schisteux.

L'assise se termine par des bancs grisâtres dont l'exté-

rieur est brun noir, ou brun jaunâtre et pétri littéralement de grosses Ostrœa acuminata, soit seules, soit en compagnie de myriades d'Encrines.

En général les bancs qui constituent cette division du Jurassique inférieur, donnent une bonne pierre à bâtir, surtout ceux à Encrines et ceux à Ostrœa, dont l'épaisseur est de 40 à 50 centimètres, et qui sont exploités en plusieurs endroits sur les dernières pentes jurassiques qui regardent la Bresse et s'étendent entre Tréconnas et Jasseron.

La puissance totale de ces couches est d'environ 20 à 25 mètres.

Sélignat. — C'est à quelques mètres près l'épaisseur qu'on retrouve à Sélignat; mais la composition présente quelques différences.

A la base le calcaire, brun extérieurement, bleuâtre, ou blanchâtre à l'intérieur, est criblé d'Encrines et très miroitant; les Ostrœa acuminata s'y rencontrent, mais pas en très grand nombre; les bancs sont épais et assez réguliers. Ils sont surmontés d'une masse de quinze mètres comprenant des calcaires miroitants, bleuâtres, et surtout des calcaires grisâtres, tachés de bleu, non miroitants, dont quelques-uns sont un peu oolithiques. La stratification est massive, ordinairement en coin; le calcaire est dur, à texture plutôt serrée que grossière. Une couche de un mètre de calcaire marneux, très schisteux, bleu noirâtre, recouvre ces bancs auxquels font suite quatre mètres d'un beau calcaire pétri de petits Crinoïdes, non miroitant, blanchâtre à l'intérieur et taché de points rouges. Les Ostrœa acuminata sont, comme on le voit, bien moins nombreuses qu'à Tréconnas; les calcaires plus ternes et souvent moins grossiers.

Pressiat. — Vers le nord-ouest, on a un affleurement à Pressiat.

L'assise débute non par des bancs minces, comme cela arrive quelquefois, mais par des bancs bien lités, épais, se continuant sur 4 ou 5 mètres de puissance. Leur couleur est brune à l'extérieur, la surface est très rugueuse par suite d'une prodigieuse quantité de petites Encrines en saillie sur la roche; l'intérieur est gris, légèrement jaunâtre, et les Encrines qui le tachent de blanc le rendent très miroitant. C'est à très peu près l'analogue du calcaire de Brénaz, qui a pourtant un peu plus de blancheur. Les surfaces de joint sont rugueuses et un peu verdâtres. Ces bancs sont exploités et donnent de bons moëllons de 30 à 40 centimètres d'épaisseur. Plus haut les bancs sont plus minces, miroitants toujours et assez fournis en Ostrœa acuminata.

La puissance de l'assise paraît peu différente de ce qu'elle est à Simandre ou à Tréconnas. J'en ai mesuré 15 mètres, il en doit manquer sept ou huit.

Dans les Berthiand les calcaires qui nous occupent affleurent en plusieurs points.

Bolozon. — A Bolozon on trouve un ensemble homogène de calcaires en bancs minces, quelques centimètres seulement d'épaisseur, véritables dalles de couleur brun rouge à l'extérieur, et dont l'intérieur est gris blanchâtre, et l'aspect miroitant, grâce aux myriades d'Encrines qui pénètrent les bancs et qui rendent leur surface extrêmement rugueuse. D'assez nombreuses Ostrœa acuminata accompagnent les Encrines. Ces petites huîtres se montrent en bien plus grand nombre dans les trois ou quatre mètres suivants. Elles forment presque la masse entière de la roche, qui est ainsi à texture très grossière. Leur

nombre diminue dans les bancs supérieurs ; mais les Encrines, par contre, s'y montrent en nombre prodigieux, et elles ressortent en belles taches blanches, d'autant plus vivement que la couleur est plus foncée et fortement colorée en rouge vineux. Peu à peu la teinte s'affaiblit, et on passe ainsi insensiblement à la couche suivante à Polypiers.

La puissance des couches à Encrines est ici de 23 mètres.

C'est la même puissance qu'à Simandre ou à Tréconnas, par exemple, mais les calcaires sont plus minces, plus grossiers et plus uniformément à Crinoïdes, tandis que dans le Revermont, les Encrines disparaissent absolument dans quelques bancs qui ont alors une texture assez serrée.

Les mêmes caractères s'observent à Heyriat. Ici l'assise est incomplète. Il en manque la partie inférieure. Ce qui est visible, et donne une masse d'une douzaine de mètres d'épaisseur, est constitué par une suite de bancs, qui deviennent de moins en moins épais, à mesure qu'on se rapproche de la division suivante. Ils sont gris blanchâtres à l'intérieur, bruns à l'extérieur, et caractérisés par la présence des Encrines et de nombreuses Ostrœa acuminata. Ces petites Huîtres diminuent en nombre dans les 6 ou 7 derniers mètres qui sont très minces, fissiles, de même couleur que les précédents ; par contre les Encrines y sont en immense quantité et rendent le calcaire bien miroitant.

Nantua. — Pl. V, fig. 17. — Plus à l'est, nous avons à Nantua une coupe fort semblable à celle de Bolozon.

L'assise des calcaires à Ostrœa et à Encrines y débute par une suite de bancs minces, à extérieur rougeâtre gé-

néralement avec une grande quantité de crinoïdes, souvent assez gros, hérissant la surface de la roche et lui donnant une très grande rugosité. L'intérieur est blanc grisâtre et a un aspect très miroitant. Par intervalles les bancs montrent une véritable profusion d'Ostrœa acuminata, et quelques-uns en sont presque entièrement formés. Mais les fossiles dominants sont, d'un bout à l'autre de l'assise, les Encrines qui ont du reste une grosseur variable. Les bancs supérieurs sont peu épais, de sorte que, sous ce rapport, l'assise présente une assez grande uniformité.

Les bancs sont susceptibles de se déliter facilement. Ils peuvent donner de grandes dalles minces, de 7 à 8 centimètres d'épaisseur, dont les faces sont très irrégulières, fort rugueuses, avec un très grand nombre de petites cavités ou de saillies un peu verdâtres. Les saillies sont dues à la présence des Ostrœa, les cavités aux saillies faites par ces huîtres sur les dalles superposées.

L'assise a en gros les mêmes caractères que ceux indiqués pour le Bas-Bugey. Il faut pourtant noter qu'elle a un aspect plus uniforme et que les bancs minces en forment, sinon la totalité, au moins la plus grande partie. Sa puissance est de 15 mètres.

Des affleurements de la même division se montrent plus au nord, vers Champfromier ou le crêt de Chalam. Leur composition, comparée à celle des couches étudiées à Nantua, ne présente que quelques changements sans grande importance.

5e DIVISION

Deuxième couche à Polypiers.

Ici se place une assise qui rappelle presque complètement la 3e.

Cette assise n'a point été traitée comme zone distincte par la plupart des observateurs qui se sont occupés du Jura ; plusieurs même l'ont confondue avec les couches inférieures à Polypiers, et la méprise est facile quand on ne trouve pas les deux niveaux dans une même coupe et qu'on n'a pour se guider que la couleur des calcaires ; d'autant plus d'ailleurs que les fossiles sont en grande partie communs.

J'ai pensé qu'il fallait en faire une division séparée, bien que souvent elle ait peu d'épaisseur, parce qu'elle se trouve à peu près partout et parce qu'elle tranche nettement par ses caractères pétrographiques et paléontologiques sur celles qui la recouvrent ou la supportent.

Sault-Brénaz. — Au Sault-Brénaz, où elle surmonte en concordance de stratification les couches de la 4e division, elle se compose de calcaires gris foncé, teintés de noir à l'extérieur, avec des chailles siliceuses grises ou blanchâtres, mais pas très nombreuses. L'intérieur est gris de fer, un peu pâle, taché rouge ; la texture est serrée, le calcaire un peu grenu ; la cassure lisse, à arètes tranchantes. La surface des bancs est semée de pointes de Cidaris, de quelques débris d'Huîtres, et d'un assez grand nombre de petites Térébratules, souvent peu engagées dans la roche, et identiques pour la forme et la couleur à celles que l'on trouve dans la 3e assise. Les Polypiers paraissent peu abondants. Je ne crois pas que les grosses Rynchonelles, Rynchonella quadriplicata ? du premier niveau soient représentées ici, du moins je n'en ai jamais rencontré.

On trouve aussi ces calcaires, et avec la même puissance, 7 mètres, sur le chemin de Lagnieu à Clézieu, un peu avant la ferme du Bessey. C'est la même composition

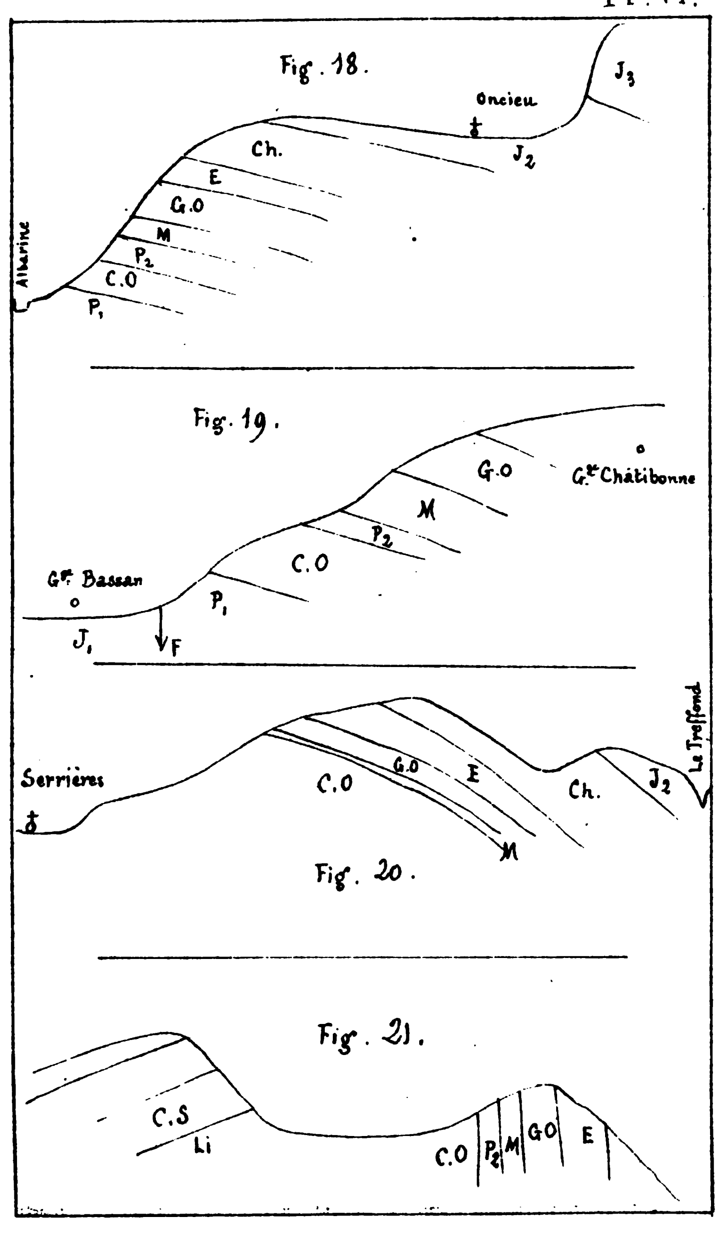
qu'à Brénaz, avec cette mince différence que la roche est plus foncée.

Soudon. — La couleur est au contraire plus pâle, un peu plus au nord, entre Soudon et Portes. Ici les calcaires ne renferment pas de chailles siliceuses; ils ont à l'intérieur une couleur gris blanchâtre, une texture un peu grenue, qui les feraient parfois confondre avec les calcaires blancs supérieurs ou calcaires lithographiques du J^3. La couleur blanche n'est pas uniforme dans tous les bancs, mais çà et là maculée de raies circulaires rougeâtres qui représentent des sections de Nérinées, fossiles assez rares dans ces couches et dont quelquefois on trouve d'assez bons exemplaires.

De gros et nombreux Polypiers du genre Isastrœa, des Stylina Bobeana ont pétri une grande partie de la roche qui est en ces endroits très compacte et très dure. La surface extérieure est aussi couverte de débris de Crinoïdes, de pointes d'Oursins, de Rynchonelles, etc. Sa couleur est tantôt grise ou brune, tantôt blanchâtre, ce qui la fait trancher très nettement sur les roches rouges qui l'avoisinent. On se croirait parfois en présence des roches du Jurassique supérieur, et il serait facile de s'y méprendre, si l'on n'avait les fossiles pour guide et surtout les couches à Ostrœa acuminata qui surmontent l'assise et sur lesquelles elle repose. Sa puissance est de 8 mètres.

Même composition vers Bénonces, où la coloration est pourtant plus foncée.

Vollien. — Dans la région de Virieu-le-Grand, on trouve ces couches à Vollien et entre Bons et Chavoley, où elles sont bien découvertes, ayant été entamées par le petit chemin de fer qui amène les calcaires hydrauliques aux usines de Bons.


Fig. 18.
Oncieu
J3
J2
Ch.
E
G.O
M
P2
C.O
P1
Albarine
Fig. 19.
G.O
Gde Châtibonne
M
P2
C.O
Gde Bassan
P1
J1
F
Serrières
Le Treffond
G.O
E
C.O
Ch.
J2
M
Fig. 20.
Fig. 21.
C.S
Li
C.O
P2
M
GO
E

Elles sont représentées par douze mètres de calcaires, durs, à cassure esquilleuse, bruns ou blanchâtres extérieurement, bleus à l'intérieur ou plutôt gris de fer, avec de nombreuses taches rouges ; leur couleur est plus foncée qu'elle ne l'est ordinairement dans ces couches. Les Polypiers sont abondants, ressortant en taches noires ou jaunâtres, et les chailles siliceuses extrêmement nombreuses Ce grand nombre de chailles contraste avec leur rareté ou leur peu d'abondance dans la région de Lagnieu. Notons aussi que les Polypiers sont plus fréquents et enfin que de l'ouest à l'est, sur une longueur de plus de 30 kilomètres, la puissance des couches n'a pas sensiblement varié. La variation est plus grande vers le nord.

Sur la route d'Hauteville, près de Chaley, l'assise a un peu moins de 10 mètres d'épaisseur. Le calcaire est blanchâtre à l'extérieur, gris de fer foncé à l'intérieur et les chailles siliceuses n'y existent pas. Autant qu'on en peut juger par une observation imparfaite des bancs, qu'il vaudrait mieux voir par les faces de joint que par la tranche, il y a peu de fossiles si ce n'est toutefois de petites Térébratules grises ou blanchâtres analogues à celles du Sault-Brénaz.

Oncieu. — Pl. VI, fig. 18. — La faune n'est guère plus riche, entre Oncieu et Saint-Rambert, où les couches affleurent sur le chemin conduisant à Oncieu, à peu de distance de la Mandorne. Elles sont en roches massives comme précédemment, de couleur grise à l'extérieur, blanchâtres à l'intérieur avec quelques taches de fer, mais elles renferment d'assez nombreuses chailles siliceuses blanchâtres ou bleuâtres, et à la partie supérieure, sur 2 ou 3 mètres, les bancs sont brisés, le calcaire est moins compact et parsemé de nombreuses petites taches noires.

La puissance est double de celle de Soudon, soit 15 mètres.

Nivollet. — Elle est supérieure vers Nivollet-Montgriffon, où d'ailleurs la composition pétrographique est un peu différente. Il y a là une trentaine de mètres de calcaires gris à l'extérieur, gris de fer à l'intérieur avec nombreuses taches rouges. Les chailles siliceuses s'y trouvent en grand nombre. Les bancs sont épais, séparés parfois par de minces assises marneuses où l'on trouve quelques Térébratules, d'une médiocre conservation. Dans la partie inférieure ils présentent à la surface une lumachelle d'Encrines qui les fait ressembler aux calcaires de la division précédente.

Jujurieux-Poncieu. — L'assise se présente vers Poncieux avec une partie des caractères précédents. Là, au-dessus des calcaires à Ostrœa acuminata se trouve une masse puissante de calcaires bien lités, de 15 à 20 centimètres d'épaisseur moyenne, et d'une assez grande uniformité. Ces calcaires sont de couleur gris blanchâtre à l'extérieur, gris à l'intérieur avec une légère teinte de bleuâtre. La cassure est nette, lisse, comme dans la 3e division, mais la roche est plus sujette à se briser, du moins dans la majeure partie des bancs. Une grande quantité de taches rouges apparaissent dans la pâte qui est d'ailleurs très fine. Des chailles d'un blanc laiteux se montrent çà et là sans être bien nombreuses. Peu de fossiles, si ce n'est quelques Polypiers assez bien conservés.

A la partie supérieure les bancs deviennent moins épais ; le calcaire est plus tendre, quelquefois un peu schisteux ; sa couleur est plus pâle, parfois blanchâtre, avec de

nombreuses petites taches noires ; son aspect se rapproche assez de celui qu'on trouve à Nantua, mais il en diffère par l'absence des Crinoïdes, en sorte que l'assise tranche davantage sur la suivante, au lieu d'y passer insensiblement. Ce qui est à noter ici, c'est que la puissance est de plus de 35 mètres, supérieure ainsi à celle de toutes les couches de ce niveau que j'ai pu observer ; elle est quadruple, quelquefois plus, de la plupart de celles du Bas-Bugey. Elle a ainsi augmenté du sud au nord, mais cette augmentation ne se maintient pas au-delà de Jujurieux ; toutefois elle reste encore assez grande pour les chaînes occidentales, mais elle est beaucoup moindre dans les chaînes orientales.

La montagne de L'Avocat. — Pl. VI, fig. 19. — Dans la montagne de L'Avocat nous avons une diminution très brusque d'épaisseur : la puissance n'est plus que de 8 mètres. La pétrographie n'est pas aussi changée. Les calcaires ont la même coloration extérieure qu'à Jujurieux, et se distinguent nettement de ceux qui les supportent. Ils montrent une grande quantité de taches de fer, longues et étroites, absolument semblables à celles que l'on trouve à Nivollet ou que nous retrouverons vers Jasseron. La roche est criblée de perforations remplies d'une matière pulvérulente rougeâtre ou jaunâtre. Les chailles siliceuses existent, mais en quantité peu considérable. Le calcaire se brise facilement et se casse en fragments conchoïdaux à surface lisse et à arêtes tranchantes. Les fossiles sont peu abondants, sauf les Polypiers qui sont en assez grand nombre et ressortent bien en larges taches irrégulières d'un noir assez intense. De même qu'à Jujurieux, il n'y a pas passage insensible à la division suivante, mais séparation très nette et très apparente.

Bolozon. — Dans les Berthiand l'assise se montre vers Etables, Bolozon et Heyriat.

Elle s'observe à Bolozon, sur le chemin de Napt, et fait suite à la division précédente. Elle est formée de 8 mètres de calcaires gris de fer à l'intérieur, tachés de rouge, en bancs épais, et pénétrés de chailles siliceuses. De nombreux Polypiers se montrent à la surface de la roche, en compagnie de Peignes, de Limes et de Térébratules.

Près de Balvay, le calcaire et un peu différent ; il est brisé, contient des cavités assez nombreuses et reproduit bien la physionomie de celui que nous allons trouver à Sélignat.

Heyriat. — A Heyriat on a une suite de calcaires épais en général, dont la partie inférieure, 4 mètres d'épaisseur, est formée de bancs plus compacts, gris blanchâtres et tachés de fer. Ils renferment des Polypiers, des Rhynchonelles et des Térébratules. La partie supérieure comprend des bancs à couleur moins foncée, presque sans taches rouges ; l'extérieur est gris blanchâtre et semé de petits Crinoïdes de couleur blanche, en saillie sur la roche, mais pas assez nombreux pour rendre le calcaire miroitant ; les fossiles sont à peu près les mêmes qu'à la partie inférieure. Tous ces bancs sont criblés de chailles siliceuses, de couleur laiteuse, avec petits points noirs à l'intérieur.

Leur puissance est de 12 mètres.

Nantua. — A Nantua, la puissance est de 15 mètres. L'assise comprend à la base, sur un ou deux mètres, des calcaires gris bleuâtre, avec taches de fer ; la couleur est plus pâle et les taches rouges moins foncées que dans la division 3e. Des Peignes, quelques Térébratules, de beaux

Polypiers, toujours du genre Isastrœa, se montrent en saillie à l'extérieur de la roche ; celle-ci, presque uniquement formée par ces derniers animaux, est très compacte et très dure. Plus haut les Polypiers disparaissent; tout en restant très compacte, la roche perd sa dureté ; sa couleur est plus blanche, et de larges taches rousses se montrent à l'intérieur ; l'extérieur, toujours bleuâtre, n'offre aucun fossile, si ce n'est de petits crinoïdes, du reste assez clair semés.

De nombreuses chailles grises ou blanchâtres criblent les bancs, qui sont peu solides et ont une grande tendance à se briser et à se fissurer perpendiculairement aux strates.

Vers la partie supérieure les bancs deviennent plus minces et le calcaire moins dur, la couleur est d'un blanc mat, avec quelques taches noirâtres et les crinoïdes sont plus nombreux ; en sorte que le passage à la division suivante se fait d'une manière moins brusque.

Sauf par sa partie inférieure, l'assise diffère beaucoup de celle de Brénaz, par exemple, dans le Bas-Bugey ; elle ne s'y rattache guère que par ses chailles et par sa position stratigraphique.

C'est encore la même allure vers Champfromier, où l'on a un calcaire bleuâtre, bien pénétré de chailles siliceuses, mais où les Polypiers font défaut. Nous allons enfin indiquer la composition des mêmes couches dans les chaînes de l'ouest.

Sélignat. — Dans la gorge de Sélignat, au-dessus des bancs à Crinoïdes de la division précédente, on trouve une assise qui est très différente de celles du même niveau, et dans laquelle on a peine à reconnaître l'analogue de celles du Bas-Bugey. Elle est formée de calcaires en

Bolozon. — Dans les Berthiand l'assise se montre vers Etables, Bolozon et Heyriat.

Elle s'observe à Bolozon, sur le chemin de Napt, et fait suite à la division précédente. Elle est formée de 8 mètres de calcaires gris de fer à l'intérieur, tachés de rouge, en bancs épais, et pénétrés de chailles siliceuses. De nombreux Polypiers se montrent à la surface de la roche, en compagnie de Peignes, de Limes et de Térébratules.

Près de Balvay, le calcaire et un peu différent ; il est brisé, contient des cavités assez nombreuses et reproduit bien la physionomie de celui que nous allons trouver à Sélignat.

Heyriat. — A Heyriat on a une suite de calcaires épais en général, dont la partie inférieure, 4 mètres d'épaisseur, est formée de bancs plus compacts, gris blanchâtres et tachés de fer. Ils renferment des Polypiers, des Rhynchonelles et des Térébratules. La partie supérieure comprend des bancs à couleur moins foncée, presque sans taches rouges ; l'extérieur est gris blanchâtre et semé de petits Crinoïdes de couleur blanche, en saillie sur la roche, mais pas assez nombreux pour rendre le calcaire miroitant ; les fossiles sont à peu près les mêmes qu'à la partie inférieure. Tous ces bancs sont criblés de chailles siliceuses, de couleur laiteuse, avec petits points noirs à l'intérieur.

Leur puissance est de 12 mètres.

Nantua. — A Nantua, la puissance est de 15 mètres. L'assise comprend à la base, sur un ou deux mètres, des calcaires gris bleuâtre, avec taches de fer ; la couleur est plus pâle et les taches rouges moins foncées que dans la division 3e. Des Peignes, quelques Térébratules, de beaux

Polypiers, toujours du genre Isastrœa, se montrent en saillie à l'extérieur de la roche ; celle-ci, presque uniquement formée par ces derniers animaux, est très compacte et très dure. Plus haut les Polypiers disparaissent; tout en restant très compacte, la roche perd sa dureté; sa couleur est plus blanche, et de larges taches rousses se montrent à l'intérieur; l'extérieur, toujours bleuâtre, n'offre aucun fossile, si ce n'est de petits crinoïdes, du reste assez clair semés.

De nombreuses chailles grises ou blanchâtres criblent les bancs, qui sont peu solides et ont une grande tendance à se briser et à se fissurer perpendiculairement aux strates.

Vers la partie supérieure les bancs deviennent plus minces et le calcaire moins dur, la couleur est d'un blanc mat, avec quelques taches noirâtres et les crinoïdes sont plus nombreux ; en sorte que le passage à la division suivante se fait d'une manière moins brusque.

Sauf par sa partie inférieure, l'assise diffère beaucoup de celle de Brénaz, par exemple, dans le Bas-Bugey ; elle ne s'y rattache guère que par ses chailles et par sa position stratigraphique.

C'est encore la même allure vers Champfromier, où l'on a un calcaire bleuâtre, bien pénétré de chailles siliceuses, mais où les Polypiers font défaut. Nous allons enfin indiquer la composition des mêmes couches dans les chaînes de l'ouest.

Sélignat. — Dans la gorge de Sélignat, au-dessus des bancs à Crinoïdes de la division précédente, on trouve une assise qui est très différente de celles du même niveau, et dans laquelle on a peine à reconnaître l'analogue de celles du Bas-Bugey. Elle est formée de calcaires en

bancs minces, de couleur grise ou jaunâtre à l'extérieur, très disloqués, brisés en fragments de volume peu considérable, et à texture qu'on dirait un peu schistoïde. L'intérieur est gris foncé, presque noir, taché de rouge, et criblé de petites cavités peu profondes. Les bancs sont séparés par de minces lits de marne schisteuse bleu foncé, dont le nombre contribue à donner à l'ensemble moins de solidité. Les Polypiers font défaut; des débris d'Ostrœa acuminata se montrent par intervalles et surtout dans les délits marneux ; enfin de nombreuses petites Térébratules apparaissent quand on brise la roche ; elles rappellent par leurs formes celles qu'on trouve à Brénaz, par exemple, mais leur couleur est presque noire, au lieu d'être grise ou gris blanchâtre.

La puissance est la plus faible que j'aie pu constater : elle n'est que de 6 mètres.

Tréconnas. — A Tréconnas, au-dessus des gros bancs terminant les couches à Encrines et Ostrœa acuminata, on trouve, sur un peu moins de deux mètres d'épaisseur, des bancs de 8 à 10 centimètres, de couleur gris de fer à l'intérieur et tachés de rouge. Ils sont intercalés de minces lits marneux. On y trouve de nombreuses Térébratules de faibles dimensions et des Rhynchonelles assez bien conservées, de nombreuses pointes de Cidaris et quelques Ostrœa acuminata.

Puis le calcaire est plus blanc, mais toujours très compact ; la texture est un peu grenue, rappelant parfois le choin ; l'épaisseur des bancs augmente, elle devient de 20 à 30 centimètres, les surfaces de joint sont rugueuses, hérissées de stylolithes ; le calcaire est assez fréquemment perforé et les cavités sont remplies d'une poussière rougeâtre ; de nombreuses taches rouges, longues de 3 à 4

centimètres, moins larges, se montrent à l'extérieur et à l'intérieur. La roche enfin est pénétrée de chailles siliceuses, blanchâtres ou grises, dont le nombre est assez considérable.

Les seuls fossiles sont les Polypiers qui sont très nombreux et passablement conservés.

Mesurée en plusieurs points, la puissance de l'assise n'est pas moindre de vingt-cinq mètres. C'est, avec celle de Jujurieux et de Nivollet, une des plus considérables.

6e DIVISION

Marnes à Ostrœa acuminata.

Je désigne sous cette dénomination un ensemble de couches superposées à la 5e division et dont les caractères paléontologiques se tirent de la présence des Encrines et surtout de l'Ostrœa acuminata. Ces couches, d'épaisseur variable, ne sont pas toujours marneuses. Elles sont le plus souvent intercalées de marnes ; ou, quand elles sont calcaires, elles sont en bancs minces, parfois fissiles. Elles sont assez difficiles à distinguer des couches de la 4e division, quand on n'a pas une coupe suffisamment étendue et qu'elles sont calcaires. La difficulté est moindre quand elles sont marneuses ou calcaréo marneuses.

Le Sault. — Au Sault-Brénaz, elles acquièrent un grand développement, et je ne crois pas qu'elles prennent ailleurs plus d'importance. Elles se composent, à la base, de calcaires assez bien lités, en bancs minces, parfois irréguliers, de 10 à 15 centimètres d'épaisseur ; ces bancs sont séparés par de petits lits de marne jaunâtre ; leur couleur extérieure est brun foncé, leur surface est très

rugueuse, hérissée de coquilles brisées, ce qui, sans les ostrœa, les ferait confondre avec les calcaires à Entroques de la 2e division ; l'intérieur est jaunâtre, la texture grossière, la cassure irrégulière, et de gros Crinoïdes, extrêmement nombreux, ressortent en brun rouge sur le fond jaune de la roche. Celle-ci est très marneuse et d'une désagrégation facile. Elle donne alors une marne jaune, sèche, un peu grumeleuse, dans laquelle on trouve, outre des Crinoïdes, une grande quantité d'Ostrœa acuminata et un assez grand nombre de Rhynchonelles, Rhynchonella Concinna, assez bien conservées.

-Cette partie de l'assise est difficile à étudier, car la végétation l'a envahie à peu près complètement.

Au-dessus viennent des bancs minces d'un calcaire toujours brun rouge à l'extérieur, mais bleuâtre à l'intérieur et d'aspect miroitant. On y trouve une prodigieuse quantité de Crinoïdes et des myriades d'Ostrœa acuminata, brisées en général et assez grosses, et dont il est difficile, au milieu de cet amoncellement de débris, d'obtenir des échantillons à peu près intacts. La roche s'enlève facilement en petites dalles de 2 à 3 centimètres d'épaisseur ; la partie inférieure est rugueuse et légèrement verdâtre ; la partie supérieure, plus lisse, mais bossuée, est jaunâtre ou rougeâtre et semée de saillies rouges ou blanc jaune. Les unes, petites et ovalaires, sont dues à de minces crinoïdes ; les autres qui sont dues à de gros pentacrines, sont plus larges et forment des étoiles, des pentagones réguliers ou à angles émoussés, avec fines découpures très apparentes, ou bien sont rectangulaires avec des stries nombreuses, selon que les pentacrines sont droits ou renversés. Enfin, et terminant l'assise, on rencontre des bancs minces de calcaires bleuâtres, mais moins fos-

siliféres que les précédents et tendant généralement à se déliter en feuillets et à donner une espèce de marne sableuse et jaune verdâtre. La puissance totale de ces couches est de 20 mètres.

Elle éprouve des variations importantes même à des distances peu considérables. Ainsi dans la gorge de Vachine, à un kilomètre de Brénaz, elle n'est plus que de 8 à 10 mètres, et la pétrographie est un peu différente, les parties marneuses étant moins épaisses.

Soudon. — Le changement de puissance est encore plus grand sur le chemin de Soudon à Portes ; en même temps la composition est tout autre. L'assise, qui n'a plus que quatre mètres à peine d'épaisseur, se compose de bancs grisâtres, assez peu consistants, alternant avec de minces lits de marne bleuâtre ou grisâtre, sèche et reposant visiblement sur les couches 5°. Les bancs et les marnes, surtout celles-ci, sont pétris de débris d'Ostrœa : on n'en trouve ordinairement qu'une valve, assez bien conservée, malgré son peu d'épaisseur. Quelques bancs sont de plus recouverts à la surface de débris de pentacrines. Les Ostrœa sont différentes, au moins la plupart, de l'Ostrœa acuminata. Il y a là un tel changement dans la pétrographie et jusqu'à un certain point dans la faune, qu'il serait impossible d'identifier ces couches avec les précédentes si l'on n'avait pour guide leur position stratigraphique.

La limite supérieure n'est pas aussi nettement accusée que la limite inférieure. Le même fait se reproduit à peu près partout. Je place cette limite au point où disparaissent les Ostrœa acuminata avec les Encrines et où le calcaire change d'allure. Ceci revient à considérer cette Ostrœa comme caractéristique de cette assise. Elle se

retrouve bien parfois à un niveau plus élevé : ainsi à Jasseron elle passe dans la division suivante ; à Soudon elle va même jusque dans les calcaires de la 8e division : mais elle n'y est jamais en grande quantité et disparait en général un instant. D'ailleurs les localités où le passage a lieu sont l'exception ; en sorte que, en tenant compte de la pétrographie, qui change en général d'une manière complète, en comparant entre elles les coupes prises en des points peu éloignés, il n'y a pas d'inconvénient à procéder comme je l'indique.

Bénonces. — Les Ostrœa acuminata, peu abondantes à Soudon, sont en bien plus grand nombre près de Bénonces. Elles forment lumachelle dans des bancs qui affleurent sur le chemin conduisant à Ordonnaz. Ces bancs sont minces, à surface ruguéuse, de couleur rousse, l'intérieur est gris blanchâtre, la texture très grossière ; là l'épaisseur de l'assise n'est pas de plus de 2 mètres ; elle est, on le voit, bien moindre que celle de Brénaz ; elle diminue encore un peu plus au sud ; et entre Serrières et Bénonces, mais plus près de Serrières, elle se réduit à une couche schisteuse, donnant une espèce de marne grise ou bleuâtre, foncée et à peu près semblable à celle qui couronne l'assise à Soudon : cette couche n'a pas plus de 50 centimètres d'épaisseur.

Vollien. — La puissance de cette division redevient plus grande vers le Sud-Est. Nous retrouvons les couches à Vollien et au Nord-Est de Bons.

Elles sont formées d'abord de calcaires épais, pétris d'encrines rendant la roche nettement miroitante, et identiques à ceux du niveau inférieur : on en pourrait tirer de bons moëllons. Ils sont surmontés à Vollien de calcaires en bancs minces, gris ou gris blanchâtre, contenant une

grande quantité de grosses encrines qui forment lumachelle et apparaissent en belles taches jaunes sur un fond d'un blanc mat. La texture est absolument grossière, le calcaire sans consistance et d'une facile désagrégation. Quelques bancs seulement renferment des Ostrœa acuminata, en compagnie d'encrines ; mais elles y sont très abondantes. Plus haut le calcaire devient plus blanc, plus fin, les encrines et les ostrœa disparaissent peu à peu, et on arrive à des calcaires gris blanchâtre plus compacts qui font partie de l'assise suivante.

La puissance à Vollien n'est pas inférieure à 30 mètres.

Charabotte. — Près de Charabotte la base de l'assise se compose de bancs épais de 30 à 50 centimètres d'un calcaire grossier, mais très dur, pétri de crinoïdes et bien miroitant ; la roche est grise à l'intérieur ou gris blanchâtre, avec de larges taches bleues ; quelques bancs sont bruns, un peu oolithiques et renferment des ostrœa acuminata, mais en quantité peu considérable. Ces petites huîtres se montrent beaucoup plus nombreuses dans les bancs suivants, qui sont épais et bien lités. Ces bancs sont entremêlés de petites couches, de 60 centimètres d'épaisseur, d'un calcaire très schisteux, bleu foncé ou noirâtre ; ils renferment, outre les ostrœa, de grosses entroques, très nombreuses, dont les formes étoilées apparaissent nettement en jaune ou en blanc mat, surtout à travers les taches bleuâtres de la roche.

A la partie supérieure, entroques et ostrœa diminuent progressivement et finissent par disparaître tout à fait.

Dans cette assise, où les roches dures sont plus puissantes que les parties schisteuses, les faces de joint des bancs sont un peu verdâtres et recouvertes d'aspérités. Les calcaires ont une dureté qui est comparable à celle

des couches de la 4e division, et ils peuvent fournir d'excellents matériaux. La puissance totale est de 19 mètres.

La pétrographie et la puissance sont différentes à l'ouest, à Oncieu, par exemple.

Oncieu. — Ici l'assise n'a plus que 7 à 8 mètres ; elle se compose d'abord de quelques couches minces où l'on trouve une lumachelle de petites Encrines ressortant en bleu dans une marne oolithique violacée ; puis viennent des calcaires très schisteux, grisâtres, se délitant facilement en une espèce de marne sèche, grise ou bleuâtre ; elle renferme des ostrœa acuminata et une énorme quantité de débris d'autres petites huîtres, dont on ne rencontre généralement qu'une seule valve, très mince, de couleur bleuâtre ; et assez bien conservée ; on y trouve également quelques petites rhynchonelles bleues ou noirâtres, en assez bon état, à peu près semblables à celles de Sault-Brénaz, mais de moindre taille.

A ces couches sont superposés quelques mètres de calcaires plus compacts, gris jaunâtre à l'extérieur, bleuâtres à l'intérieur, légèrement ferrugineux et renfermant un assez grand nombre de débris de fossiles. Le tout se termine par de minces dalles pétries de crinoïdes et d'ostrœa acuminata.

Nivollet. — Un peu au nord-ouest, près de Nivollet-Montgriffon, les mêmes couches reparaissent, mais si elles ont à peu près la même épaisseur, elles ont une composition un peu différente. L'assise se trouve près de la croix qui est à l'intersection du chemin allant de St-Rambert à Nivollet, et de celui allant de l'Abergement-de-Varey à St-Rambert. Elle est d'observation plus facile qu'à Oncieu : à la base se trouvent trois mètres de bancs bleuâtres ou

gris de fer, peu épais, disloqués, alternant avec des marnes sèches, schisteuses et noirâtres, au milieu desquelles on rencontre de nombreuses ostrœa acuminata. Ces bancs sont recouverts par deux mètres de marne schisteuse noirâtre, renfermant des ostrœa comme les marnes précédentes, et de plus une immense quantité de valves minces d'une petite huître, différente de l'O. acuminata, et analogue à celle indiquée à Soudon et à Oncieu. Les fossiles se continuent dans les deux mètres de calcaires qui suivent et qui terminent l'assise. Ces calcaires sont bleuâtres, tachés de rouge, très durs et pétris littéralement d'ostrœa acuminata, dont on peut avoir des échantillons à peu près complets. La puissance de l'assise est de 7 mètres.

Il est à remarquer que ces calcaires sont gris de fer, tachés de rouge, continuant la pétrographie des couches inférieures à polypiers, pétrographie qui se rencontre dans les calcaires à Encrines, la 2e assise à Polypiers, la division qui nous occupe actuellement, et finit avec elle. Notons enfin que la limite inférieure, le plus ordinairement très nette et bien accusée, est ici un peu indécise, tandis que la supérieure est très précise, la pétrographie éprouvant un changement radical après la disparition des ostrœa acuminata.

Jujurieux-Poncieux.— A quelques kilomètres au nord-ouest l'allure est différente, au moins dans ce qu'on peut apercevoir, car l'assise est en partie cachée et elle n'est visible que sur quatre ou cinq mètres, à la base. On constate qu'elle débute par des calcaires en bancs épais, analogues à ceux qu'on trouve généralement entre les deux couches à polypiers. Ils présentent une compacité et une résistance qu'on ne rencontre guère dans les roches de ce

niveau ; aussi peuvent-ils fournir une excellente pierre pour la bâtisse. Ils sont de couleur grise, terne et criblés de crinoïdes qui leur donnent un aspect très miroitant ; ils renferment très peu d'ostrœa acuminata. Ils sont surmontés de calcaires un peu moins épais contenant un grand nombre de ces huitres et d'innombrables encrines. Les faces de joint sont rugueuses et ont une teinte légèrement verdâtre. Le reste de l'assise est invisible ; mais il est probable qu'elle se continue par des calcaires lités en bancs minces, ce qui explique que la végétation les ait envahis et empêche de les étudier.

L'Avocat. — Ici l'assise est nettement circonscrite, sa limite inférieure et sa limite supérieure étant également très bien indiquées ; sa mensuration est des plus commodes et indique un relèvement de puissance considérable. L'épaisseur n'est pas en effet moindre de 25 mètres, supérieure notablement à celle d'Onciou ou de Nivollet, ou à celle que nous allons trouver un peu plus haut dans les Berthiand.

Cette puissante assise débute par deux mètres de calcaires gris brun, minces et à peu près sans fossiles. Elle se continue par des bancs peu épais également, s'enlevant en minces dalles de couleur jaunâtre ou brune à l'extérieur, grise à l'intérieur ; une grande quantité d'encrines font saillie sur la roche qu'elles rendent très miroitante. Plus nombreuses encore sont les ostrœa acuminata qui forment presque lumachelle d'un bout à l'autre et qui apparaissent en gris taché de blanc, dans une pâte grossière, grise et parfois légèrement oolithique.

Bolozon. — C'est à peu près avec ces caractères que l'assise se montre à Bolozon, sur le chemin de Napt. Elle

est entièrement calcaire ; elle est constituée par des bancs peu épais de couleur jaunâtre à l'extérieur avec lumachelle d'encrines et de grosses ostrœa acuminata formant presque toute la pâte de la roche, tant elles sont nombreuses. L'intérieur est gris jaunâtre. C'est une des stations où les débris d'huîtres et de crinoïdes sont le plus abondants. La puissance de l'assise est de 13 mètres.

Une partie seulement de ces couches se montre près d'Heyriat; à en juger par ce qu'on en voit, l'assise se rapproche beaucoup de celle de Bolozon.

Nantua. — Ici l'assise à polypiers est surmontée de quelques mètres seulement de bancs épais de couleur rougeâtre à l'extérieur, avec nombreux débris de l'ostrœa acuminata et de gros crinoïdes. Les ostrœa sont en plus grande abondance. L'intérieur est grisâtre, l'aspect parfois miroitant. La cassure est raboteuse, très inégale, ce qui est dû surtout à la présence des débris d'huîtres. Les derniers bancs vers le haut sont formés par une énorme agglomération de ces débris : les ostrœa y sont souvent presque entières et plus grosses que dans les bancs de l'assise actuelle ou ceux de la 4e division. Ces bancs sont identiques à ceux qu'on trouve, à un niveau un peu plus bas, près de la carrière de Tréconnas. La puissance de ces bancs calcaires est de cinq mètres environ.

Ils sont recouverts par 5 mètres de calcaires marneux, très schisteux, avec parties bien plus dures intercalées, qui se délitent en une marne grisâtre ou colorée en violet, à texture oolithique ou finement grenue et pouvant retenir l'eau facilement. Cette coloration et cette texture apparaissent surtout dans les parties les plus humides, ou après une pluie de quelques instants. Ces couches mar-

neuses renferment une grande quantité de pholadomyes et quelques hemithyris et térébratules.

Près de Montréal on trouve seulement la partie marneuse de l'assise. Elle se présente avec les mêmes caractères qu'à Nantua ; on y trouve, mais en plus grand nombre, les mêmes fossiles, et de plus, de grosses ammonites qui paraissent plus rares à Nantua.

Dans le Revermont les couches affleurent en plusieurs endroits ; mais il est assez difficile de trouver une coupe satisfaisante.

Jasseron. — A Jasseron la 2e couche à polypiers passe sans transition, comme on peut le constater sur le chemin neuf allant au hameau des Combes, à des calcaires bruns, foncés, à l'extérieur, avec lumachelle de Crinoïdes. L'intérieur est gris blanchâtre miroitant, avec fines taches rouges. Au-dessus sont de minces couches grises, ou bleuâtres, marneuses, très schisteuses, alternant deux ou trois fois avec des calcaires gris, compacts ; les parties marneuses renferment un grand nombre de débris de petites huîtres et reproduisent exactement le facies de Soudon.

Elles sont surmontées de bancs plus compacts, gris, légèrement ferrugineux, qui sont complètement disloqués et qui contiennent de nombreuses huitres, des térébratules, et surtout l'ostrœa acuminata, dont quelques rares échantillons sont à peu près complets. Le reste de l'assise ne s'aperçoit pas, étant masqué par la végétation. La puissance est d'environ 12 mètres.

Sélignat. — La coupe est plus nette dans la gorge de Sélignat, sur la nouvelle route, à la hauteur de la Chartreuse. On trouve d'abord, à la base, des calcaires durs à

Crinoïdes, à peu près comme à Jasseron ; puis la dureté va en diminuant, et on arrive à des calcaires s'enlevant en dalles minces et couvertes d'Echinodermes. Viennent ensuite de gros bancs à Entroques dont le blanc mat tranche fortement dans la cassure sur le bleu gris de la roche. Les ostrœa acuminata sont peu serrées, sauf dans les derniers bancs, un peu sableux, qui terminent l'assise et annoncent un changement complet dans la pétrographie.

La puissance de la division est de 17 mètres.

7e DIVISION

Grande Oolithe.

Au-dessus des marnes à ostrœa acuminata se trouve une assise plus ou moins puissante, ordinairement calcaire. Souvent ses limites sont assez nettes ; en bas elle commence où finissent les ostrœa ; en haut, elle se termine là où les encrines, qui ont généralement disparu pendant son dépôt, reparaissent de nouveau. D'autres fois les limites sont plus indécises, la supérieure surtout, parce que les encrines n'ont pas tout à fait disparu, et qu'il est difficile alors d'indiquer le point de départ de l'assise suivante, à Encrines également, les deux assises se fondant l'une dans l'autre.

J'ai conservé le nom de grande oolithe donné quelquefois à cette assise, à cause de sa structure, souvent en bancs massifs et parfois oolithique.

Nous la prenons d'abord dans le Bas-Bugey, au Sault-Brénaz, où ses caractères généraux sont le mieux accusés et où ses limites sont bien précises.

Sault-Brénaz. — A la base on trouve, sur un mètre environ d'épaisseur, de minces bancs marneux, très fissiles, donnant par la désagrégation une marne sableuse, de couleur gris verdâtre, ou bleu verdâtre, sans fossiles. C'est une exagération de facies marneux des derniers bancs des marnes de la 6e division. Plus haut les bancs deviennent plus épais en changeant de nature. Ce sont des calcaires de couleur brune à l'extérieur, rousse ou brunâtre à l'intérieur et quelquefois noirâtre ; ou des calcaires jaunâtres ou bleu noirâtre intérieurement, tantôt à fines oolithes, tantôt non oolithiques, mais toujours compacts et résistants. Leur cassure est raboteuse ; leur structure est en bancs massifs, souvent irréguliers. La stratification est un peu ondulée ; les faces de joint sont rugueuses, avec de très minces couches de marne ou de vase noirâtre qui apparaît en lignes noires dans la cassure.

L'épaisseur des bancs diminue ensuite à mesure qu'on s'élève, ils deviennent en même temps moins compacts, et la partie supérieure est formée de bancs très minces, à texture oolithique et très grossière.

C'est dans la partie moyenne que sont les bancs les plus compacts ; ce sont eux qui donnent la pierre appelée ordinairement « pierre bleue de Brénaz », et qui est très recherchée, parce qu'elle se laisse facilement travailler et qu'elle fournit pour les constructions des moëllons très solides et d'un assez bel effet. Les bancs plus minces donnent des dalles de faible étendue.

La composition de la grande oolithe varie beaucoup, même sur des points très rapprochés. Dans la gorge de Vachine, à moins de 2 kilomètres des carrières de Brénaz, les calcaires sont ternes gris, et non jaunâtres et bleuâtres ; à la partie supérieure ils sont gris noirâtre et finement

oolithiques. Un peu plus loin, dans la gorge de St-Sorlin, près du château du Cuchet, sur le petit chemin allant du village à Vachine, les calcaires sont plus blancs et un peu moins compacts, plus oolithiques et à oolithes plus grosses.

Soudon. — Non loin de Soudon, sur le chemin de Portes, la grande oolithe est formée, à la base, de bancs jaunâtres à l'extérieur, gris à l'intérieur, entremêlés de grosses chailles calcaires, les unes énormes, les autres cylindriques ou coniques et plus petites. C'est évidemment une formation qui s'est faite dans une mer agitée ; viennent ensuite des bancs plus réguliers de calcaires grisâtres, sableux par intervalles, avec des raies larges, roses ou rouges, sur les faces de joint : puis des calcaires gris ou blanchâtres avec fines oolithes blanches ou noires. Dans quelques bancs on trouve des crinoïdes et des ostrœa acuminata dont le nombre va en diminuant à mesure qu'on s'élève. Tous ces calcaires sont en bancs minces et séparés par de petites couches marneuses grises ou blanchâtres. L'assise a ici 30 mètres de puissance ; elle n'en a que la moitié au Sault-Brénaz. Elle en a une vingtaine près de Souclin ; mais les bancs sont beaucoup plus épais, tout en ayant la même couleur grise ou jaunâtre à l'intérieur, avec des taches bleuâtres assez nombreuses ; leur texture oolithique est très prononcée.

Les fossiles sont toujours en nombre peu considérable et paraissent d'ailleurs répartis inégalement.

A Brénaz l'assise en semble à peu près dépourvue. Près de Soudon, on ne rencontre guère que quelques rares Bélemnites, médiocrement conservées. Vers Souclin, au contraire, ils sont plus nombreux : ce sont de grosses pholadomyes, d'une bonne conservation, et des rhynchonelles sans test et un peu déformées.

Bénonces. — (Pl. VI, fig. 20.) — A la base on trouve environ 6 mètres de calcaires jaunâtres à l'extérieur, gris sableux à l'intérieur, disloqués, et intercalés de minces lits marneux noirs ou gris, les bancs supérieurs sont schisteux. Ils sont surmontés de calcaires roux extérieurement, tachés de bleu à l'intérieur ; dans la masse on rencontre des espèces de chailles, formées de blocs calcaires arrondis, à enveloppes concentriques, et dont quelques-unes ont une grande dureté. Quelques bancs ont une texture finement oolithique et une couleur gris noirâtre assez caractéristique ; parfois les faces de joint sont tachées de raies roses qui leur donnent une apparence rubannée. On trouve ensuite deux mètres de calcaires minces, schisteux, de couleur rougeâtre, pénétrés de nombreux crinoïdes, et recouverts par quelques bancs à travers lesquels s'intercalent des chailles calcaires plus ou moins volumineuses.

Ces bancs supportent un demi-mètre de marne sableuse grise très feuilletée que recouvrent quelques mètres d'un calcaire compact, roux, taché de bleu à l'intérieur et à la surface extérieure duquel se trouvent de nombreux crinoïdes. L'assise se termine par trois mètres de calcaires compacts, à texture finement oolithique, gris noirâtre, et analogues à certains de ceux signalés précédemment. La puissance totale est de 25 mètres ; elle est moindre entre Bénonces et Serrières.

Bons. — Dans la région de Belley la grande oolithe se montre à Vollien et entre Bons et Chavoley ; mais elle y est d'observation difficile, la végétation masquant les couches. La base est visible à Vollien et consiste en calcaires un peu marneux, bleu pâle, sans encrines, mais contenant quelques pholadomyes. Le reste, à en juger par

ce qu'on voit sur la route de Ceyzérieu à Bons, est formé de calcaires marneux bleus ou bleu violacé, sans grande résistance, et intercalés de minces couches marneuses grisâtres : c'est là probablement l'allure générale de l'assise dans cette région du Bas-Bugey.

Quelques affleurements montrent qu'on doit trouver une composition à peu près semblable dans la région de Culoz.

Charabotte. — Si nous remontons vers le Nord, nous voyons la grande oolithe affleurer dans la cassure de Tenay à Hauteville, au voisinage du hameau de Charabotte. Sa puissance est peu considérable, et ne dépasse pas 8 mètres. L'assise se compose de quelques mètres de calcaire bleu pâle, à texture serrée, sans encrines, surmontés de calcaires, plus résistants, en bancs plus épais ; l'intérieur est blanchâtre, finement oolithique, rayé de lignes noires irrégulières ; ou noirâtre, taché de bleu, avec de nombreuses oolithes très fines et très serrées. Quelques bancs sont à encrines.

Oncieu. — Vers Oncieu la puissance est de beaucoup plus grande et atteint 25 mètres ; la composition est en même temps un peu différente. L'assise est formée de bancs minces en général, n'ayant guère plus de 10 centimètres d'épaisseur, gris rougeâtre, à l'extérieur lisses, sans encrines ni ostrœa, et entremêlés de bancs un peu plus épais. L'intérieur est bleu violacé, avec de grandes taches bleues, et présente çà et là de très fines oolithes, de 1/2 millimètre environ de diamètre. Certains bancs sont schisteux, sableux, avec des raies roses ou rouges, mais moins nombreuses qu'à Soudon.

Vers le haut, sur 3 ou 4 mètres de puissance, les

bancs prennent plus d'épaisseur ; ils sont en stratification massive et assez régulière, Ils renferment des pholadomyes, des térébratules, de nombreuses ostrœa acuminata et quelques entroques dont le blanc mat apparaît nettement au milieu des taches bleues qui maculent la roche. Celle-ci a une couleur grise ou brunâtre, un peu plus claire que dans les bancs inférieurs, et son aspect, comme celui de certains calcaires du même niveau à Charabotte, rappelle assez bien la physionomie de quelques bancs du niveau des couches à ostrœa acuminata.

Aranc. — Un peu au nord, à Aranc, la puissance n'est plus que d'une quinzaine de mètres ; la pétrographie a également changé. Ces quinze mètres sont formés de calcaires épais, fins, doués d'une grande résistance, et susceptibles d'être exploités : ils peuvent donner d'excellents moëllons. La roche est brune à l'extérieur ; l'intérieur est bleu, compact, sans encrines, et la texture finement oolithique. Les bancs supérieurs sont gris bleuâtres avec oolithes noires d'un très faible diamètre. Cette structure en bancs durs et épais ne se maintient pas à l'ouest vers Nivollet, où on trouve, en effet, une assise, à peu près uniforme, de calcaires en bancs minces, bruns à l'extérieur, gris sableux à l'intérieur, à peu près sans fossiles, et peu ou point oolithiques.

Montagne de L'Avocat. — La même composition, en bancs minces, sans oolithes, se retrouve plus au nord, dans le massif de L'Avocat. Mais la puissance y est bien supérieure.

La grande oolithe y présente une masse à peu près homogène de 30 mètres d'épaisseur, se composant de

bancs généralement peu épais, à couleur grise ou bleuâtre, peu durs et assez marneux. Par intervalles on rencontre des ostrœa acuminata, mais en nombre peu considérable. Vers les deux tiers de l'assise, à partir de la base, il y a deux mètres de calcaires gris bleuâtre, très schisteux, très fissiles, et tranchant nettement sur les calcaires au milieu desquels ils sont intercalés.

Une disposition à peu près analogue se rencontre près de Montréal. Les calcaires sont marneux, presque schisteux, comme à L'Avocat ; mais leur teinte est grisâtre avec reflet violacé, et leur texture très serrée parait être finement oolithique. Les ostrœay font défaut.

Heyriat. — Au nord-ouest à Heyriat ; les caractères sont les mêmes à peu de chose près ; les couches sont en effet constituées par un ensemble de calcaires bleu grisâtre, tachés parfois fortement de bleu, et de calcaires gris sableux, avec reflet violacé, à texture paraissant finement oolithique, et rayés de petites bandes grises ou jaunâtres : ce sont ces derniers calcaires qui dominent.

Tous les bancs sont tendres, peu épais et se délitent facilement ; quelques-uns même ont un aspect schistoïde. Leur puissance est de 20 à 25 mètres. La verticalité des couches, qui fait qu'on ne peut les observer que par la tranche, ne permet guère de dire s'ils sont fossilifères. Du moins les fossiles n'y paraissent-ils pas plus nombreux qu'à Montréal.

On voit ainsi la différence de compositions qui existe entre la grande oolithe d'Heyriat et celle des environs de St-Rambert ; le changement pétrographique semble s'accentuer surtout vers le massif de L'Avocat ; et ce changement est tel qu'on serait fort souvent embarrassé pour classer l'assise, si on ne l'avait suivie pour ainsi dire pas

à pas, depuis le Bas-Bugey où elle a son type le mieux caractérisé, et surtout si, comme à Heyriat, elle ne se trouvait nettement enclavée entre les marnes à ostrœa acuminata et les calcaires à Encrines de la division suivante.

Nantua. — Cette allure de la grande oolithe se modifie sensiblement vers l'Est.

A Nantua, les marnes oolithiques à teinte violette, superposées aux calcaires supérieurs à ostrœa acuminata, supportent une masse de 20 à 25 mètres de bancs à structure massive et à stratification souvent irrégulière. Le calcaire est gris noirâtre à l'extérieur ; à l'intérieur, il est gris cendré, avec de larges taches bleues, mais sans points noirs ; parfois il est presque complètement bleuâtre. La texture est en général serrée, rarement grossière ; la cassure est raboteuse ; la roche, un peu marneuse, est d'une assez grande dureté. Quelques bancs sont finement oolithiques. De très minces lits marneux de couleur bien noire sont interposés entre les bancs, dont les faces sont rugueuses, et dans la cassure se profilent sur la roche en une ligne très ondulée se détachant en noir foncé sur un fond gris pâle ou bleuâtre.

Ruty. — L'allure est différente à Ruty (Champfromier). L'ensemble est moins massif et a moins de consistance qu'à Nantua : c'est la disposition d'Heyriat qui reparaît. L'assise se compose en effet de calcaires marneux, blanchâtres ou gris bleuâtre, légèrement teintés de violet, à texture serrée et quelquefois finement oolithique. Ils sont entremêlés de calcaires plus marneux, gris blanchâtre, qui se délitent facilement. La partie inférieure de l'assise n'est pas visible ; mais la lacune est de peu d'importance,

les couchess étant découvertes à peu près sur 18 mètres de puissance. Par comparaison avec Nantua, elle serait de 6 à 7 mètres.

Il nous reste maintenant à examiner ce qu'est la grande oolithe dans le Revermont. Elle s'y montre en plusieurs endroits ; mais elle est d'observation difficile parce qu'elle a été presque partout masquée en totalité ou en partie par la végétation.

Jasseron. — Ici elle présente une suite assez uniforme de 20 mètres de calcaires en bancs minces, de couleur gris jaunâtre à l'extérieur, et dont l'intérieur, d'aspect sableux, est gris ou gris bleuâtre. La structure est lamellaire, et les bancs s'enlèvent facilement par plaques de quelques centimètres d'épaisseur. Des chailles siliceuses de couleur blanchâtre ou jaunâtre, mais dont le nombre n'est pas considérable, pénètrent les calcaires. Ceux-ci alternent avec des calcaires également en bancs peu épais, mais de couleur bleu clair, tachés de rouge, d'une plus grande compacité, et rappelant les calcaires à Polypiers. Des.ostrœa acuminata et des crinoïdes se montrent dans toute l'épaisseur de l'assise, mais principalement dans les bancs compacts ferrugineux : les autres ne paraissent renfermer aucun fossile.

Sélignat. — L'allure des couches est un peu différente à Sélignat. A la base on a une suite de calcaires gris ou roux, schistoïdes et s'enlevant en plaques minces ; la texture est plutôt fine que grossière et l'aspect est nettement sableux. L'ostrœa acuminata se montre plus nombreuse qu'aux Combes, et même forme lumachelle dans quelques bancs. Ceux qui suivent sont également sableux et schistoïdes, mais ne renferment pas d'ostrœa. Ils sont

surmontés à leur tour par des calcaires marneux, tendres, grisâtres ou légèrement blanchâtres, d'une désagrégation facile, et dont la puissance n'est que 2 à 3 mètres. Ces calcaires terminent la grande oolithe, ceux qui viennent ensuite étant à oolithes rousses ou bleues et se rattachant mieux par leur pétrographie à l'assise suivante. La grande oolithe mesure à Sélignat environ 15 m. d'épaisseur.

Sa composition dans le Revermont est donc bien différente de celle de Nantua ou de Heyriat. Elle se relie à cette dernière par celles de Bolozon ou de Balvay. Elle a une certaine ressemblance avec celle de Nivollet, mais diffère entièrement de celle de Sault-Brénaz, qui reste la seule localité du département où la roche ait assez d'épaiseur, de finesse et de dureté, pour permettre une exploitation avantageuse.

On voit ainsi que cette assise a une allure fort inconstante ; la suivante présente plus d'uniformité.

8e DIVISION

Calcaires à Oolithes et à Encrines.

Les caractères généraux de cette division consistent dans l'abondance des Encrines et la texture plus ou moins grossière, et le plus souvent oolithique de la roche. Celle-ci est constituée par des calcaires en général durs, en bancs épais, et faisant saillie dans les escarpements.

Nous étudierons d'abord l'assise dans le Bas-Bugey, où elle présente une grande netteté et où ses limites sont très précises.

Sault-Brénaz. — Elle débute à Brénaz, au-dessus de la grande oolithe, par trois mètres de bancs minces, roux à l'extérieur, jaunâtre, ou blanchâtres ou légèrement

bleuâtres à l'intérieur ; la surface extérieure laisse voir une grande quantité de polypiers et de Bryozoaires ; les Encrines surtout sont abondantes ; elles pétrissent littéralement le calcaire qui prend, par suite, une texture très grossière et un aspect miroitant.

Ces bancs sont surmontés de calcaires plus épais de couleur blanchâtre ou rousse, avec ou sans grandes taches bleues ; la texture est toujours grossière ; la cassure, raboteuse; de nombreuses oolithes fines, de moins de I mill. de diamètre, de couleur blanche, criblent la roche et se détachent, d'une façon très nette, sur un fond gris, ou brun, ou quelquefois blanchâtre. Quelques bancs, d'une assez grande épaisseur, sont remplis d'Encrines et d'autres débris qui se montrent en saillie à l'extérieur, et sont empâtés à l'intérieur, dans une roche de couleur blanchâtre, avec taches très brunes et très nombreuses, donnant au calcaire un aspect caractéristique. Ces bancs sont d'une grande dureté et peuvent donner une excellente pierre à bâtir. Ils sont fossilifères. On y trouve une assez grande quantité d'huîtres, entre autres l'ostrœa Marshii, des Rhynchonelles et des Térébratules, de couleur rouge brique et parsemées de points blancs, ce qui les rend faciles à reconnaître : c'est d'ailleurs à peu près uniquement dans cette assise qu'elles se trouvent.

Ces bancs supportent une couche de 60 à 80 cent. d'épaisseur, formée d'une marne grisâtre, ou bleuâtre, avec rognons assez nombreux de calcaire bleu foncé, maculé de taches rouges, très marneux et d'une désagrégation facile. Cette petite couche est un véritable charnier d'animaux fossiles. On ne peut guère trouver, sur une aussi faible épaisseur une pareille accumulation de débris organiques. Les Rhynchonelles, Rhynchonella decorata,

sont extrêmement nombreuses et remarquablement conservées, malgré la délicatesse de leur organisation : cette station est unique sous ce rapport. Les Térébratules, bien fréquentes, sont assez belles. Les huîtres, surtout l'Ostrœa Marshii, sont communes, il en est de même des Trigonies, mais on ne peut en obtenir que des moules plus ou moins imparfaits. Les Ammonites sont en mauvais état, les Mytiles assez communs, et les Gastéropodes, pas très rares, mais le plus souvent assez déformés.

La couche paraît avoir été déposée dans des eaux agitées, car beaucoup des fossiles, les Rhynchonelles exceptées, sont brisés, usés et enchevêtrés les uns dans les autres, et quelques rognons calcaires sont arrondis.

Elle se trouve en plusieurs endroits aux environs des carrières de Brénaz, mais surtout sur le chemin partant de cette localité et allant rejoindre celui de Lagnieu à Souclin.

Elle est recouverte de deux ou trois mètres de calcaires en bancs épais et lumachelliques à l'intérieur ; la pâte est brune, tachée de bleu ; plus haut les bancs sont plus minces ; la couleur devient plus uniformément bleuâtre, avec maculatures ferrugineuses ; de nombreux petits points noirs sont semés dans les taches bleues ; en même temps, une multitude de petites cavités, de 1/2 millimètre de diamètre environ, criblent la roche, lui donnant un aspect qu'on retrouvera plus haut dans le Néocomien. On rencontre dans ces calcaires les mêmes fossiles que ceux trouvés déjà dans les bancs inférieurs : Térébratules rouges pointées de blanc, Rhynchonelles, Huîtres, quelques Ammonites et des Echinides assez bien conservés.

Cet ensemble de couches est terminé par un mètre de marne jaunâtre renfermant, avec de beaux Echinides

assez nombreux, des Térébratules, entre autres la bicanaliculata et la perovalis ? très bien conservées.

Toutes ces couches à Oolithes et à Encrines ont une puissance qui est d'environ 25 mètres ; la couche à Rhynchonelles est à 16 mètres de la base.

On retrouve l'assise à peu de distance vers Vachine ; la composition est peu différente. Pourtant les calcaires paraissent un peu plus marneux et les Térébratules y sont moins nombreuses. De plus les bancs inférieurs aux marnes à Rhynchonelles ont moins de taches bleues ; ils sont plus blanchâtres, avec une légère nuance de jaune ou de violacé ; ceux qui sont au-dessus sont plus épais, plus roux, toujours lumachelliques, et ont une grande analogie avec quelques-uns des calcaires à ostrœa acuminata.

Enfin la couche à Rhynchonelles n'a pas la même richesse qu'à Brénaz ; les Rhynchonelles surtout y sont moins nombreuses et moins bien conservées ; il y a par contre quelques dents de Sauriens qui manquent probablement à Brénaz.

La couche marneuse terminant la division est bien visible près du Moulin Taroz et vers la Croix de Souclin. Elle semble plus riche en Térébratules, en Homomyes et en Echinides que celle de Brénaz.

Bénonces.— (Pl. VI, fig. 20.)— Les travaux de la route qui conduit de Serrières à Ordonnaz ont entamé le J^1 supérieur sur une grande étendue. On peut relever deux bonnes coupes de ce terrain, soit au sortir de Serrières, soit un peu un nord de Bénonces. C'est de celle-ci que nous nous occupons d'abord.

Comme à Brénaz, l'assise commence par 3 mètres de calcaires minces, de couleur brune, avec taches bleues, miroitants, et dont la surface extérieure est hérissée de

petits crinoïdes et de Bryozoaires. Au-dessus, sur une même épaisseur, le calcaire est bleuâtre, un peu marneux, et criblé de petites taches rondes, ou plutôt de petites oolithes rousses : nous les retrouverons dans le Revermont. Il supporte 6 mètres de calcaires oolithiques, épais, bien lités, de couleur brune, avec larges taches bleues, et pétris de Crinoïdes. Les neuf mètres suivants, très oolithiques, mais moins épais que les précédents, sont presque entièrement composés de bancs de couleur blanche ou blanchâtre. Ils sont recouverts par une petite assise de un mètre d'épaisseur, représentant la couche à Rhynchonelles de Brénaz. Mais elle est beaucoup moins marneuse ; elle est formée presque entièrement de bancs de calcaires marneux, oolithiques, de couleur bleuâtre, semés de points rouges, enclavés dans une marne bleuâtre. Elle renferme des Huîtres, des Mytiles, des Rhynchonelles, des Térébratules, des dents de Sauriens, en moindre quantité et en assez mauvais état.

Au-dessus se trouvent 15 mètres de calcaires oolithiques, miroitants, avec grandes taches bleues sur un fond brun et quelques-uns avec petites cavités comme ceux de même niveau entre Vachine et Brénaz ; les derniers mètres sont plus minces ; le calcaire bleuit et se parsème de taches rousses de 1 à 2 millimètres de diamètre, ou de taches noires un peu plus larges. Enfin nous avons, pour couronnement de l'assise, une couche marneuse de 50 centimètres d'épaisseur, de couleur bleu noirâtre et non jaune comme à Vachine, avec Homomya Gibbosa, Echinides, Terebratula Bicanaliculata, et une Rhynchonelle très bien conservée dont nous retrouvons l'analogue à Poncieux et à Ceyzériat.

La composition de ces couches, entre Serrières et Bé-

nonces, est peu différente. Pourtant il faut noter la couche marneuse à Rhynchonelles, qui est plus jaune, où le charriage est plus accusé, et où l'on trouve surtout des Huîtres et des Térébratulés, mais en fort mauvais état. On remarquera encore que les couches qui surmontent ces marnes ont ici 8 à 9 mètres de puissance seulement, tandis qu'elles en ont quinze au sortir de Bénonces.

Dans ces deux coupes, les calcaires semblent avoir plus de dureté qu'à Brénaz ou à Vachine, mais ils sont moins fossilifères. Les bancs qui avoisinent la couche à Rhynchonelles sont exploités et fournissent une excellente pierre à bâtir. Au polissage ils donneraient un marbre grossier sans doute ; mais les taches brunes sur fond blanchâtre, et les débris organiques qui criblent la roche, seraient d'un assez bel effet.

C'est cette assise qui est désignée souvent sous le nom de « Forest-marble ».

Sa puissance est de 37 mètres à la sortie de Bénonces, et un peu moins de 30 entre ce village et Serrières.

Blanaz. — Vers Blanaz on retrouve les mêmes caractères généraux. Il faut pourtant remarquer que sauf les 4 ou 5 mètres de la base qui sont bruns, la couleur est moins foncée, blanchâtre généralement, avec légère teinte de jaunâtre ; quelques bancs sont même franchement de couleur blanche, sans taches bleues. L'ensemble est nettement plus oolithique. Les derniers mètres à la partie supérieure, sont schisteux, ferrugineux, ou bleu gris avec taches noires ; ou grisâtres avec oolithes rousses. Ce dernier aspect, déjà signalé à Bénonces, va se retrouver à Poncieux, Tacon, etc... Enfin, signalons l'absence des marnes à Rynchonelles, et vers le haut celle des marnes

à Homomyes et Echinides. On trouve ici peu de fossiles : quelques Ammonites seulement dans les bancs supérieurs.

Oncieu. — La coupe d'Oncieu diffère notablement de celle de Blanaz ou de celle du Sault-Brénaz. A Oncieu, en effet, l'assise débute par des bancs épais, bien lités, peu riches en Encrines et en Oolithes, tandis qu'à Brénaz, les Encrines sont immédiatement très nombreuses et se continuent d'un bout à l'autre de l'assise. De plus les Oolithes ne se montrent, à Oncieu, en grande quantité, que dans quelques bancs. Ces bancs à Oolithes blanches n'ont pas plus de trois mètres de puissance ; ils sont bien lités et ont une épaisseur d'une vingtaine de centimètres ; l'extérieur est jaune, l'intérieur gris blanchâtre ; la surface des joints est rugueuse, un peu verdâtre, et présente un grand nombre de fossiles, mais le plus souvent très brisés : Encrines, Peignes et Ostrœa acuminata.

Ils sont surmontés de calcaires assez minces, à nombreuses Encrines, bleus à l'intérieur, ferrugineux, ou grisâtres avec larges taches bleues, et dont quelques-uns, à environ 20 mètres de la base, renferment des Hemithyris en très bon état et de belles Rynchonelles, analogues à celles que nous retrouverons au même niveau, aux environs de Jujurieux. Puis le calcaire devient très serré, très compact, à couleur légèrement violacée et sans Encrines. Celles-ci reparaissent bientôt quand le calcaire redevient ferrugineux, en même temps que schisteux et rempli de petites cavités comme en présentent ceux du même niveau, de Sault-Brénaz ou de Nantua. Ces calcaires renferment des Echinides en grande quantité, des Térébratules, Terebratula digona, impressa, bien conservées, des Ammonites et un petit lit de grosses Lyonsina,

avec des Hemithyris et des Mytiles. Enfin on trouve, à la suite, une petite couche marneuse, rougeâtre, oolithique, (les oolithes sont rousses), surmontée de calcaires bleus ferrugineux, un peu schistoïdes, où les Oursins sont, sinon le seul fossile, du moins le fossile dominant.

Toutes ces couches ont une puissance de 45 mètres.

Nivollet. — C'est avec quelques modifications que l'assise se présente plus au nord vers Nivollet-Montgriffon. La base est formée de calcaires et bancs minces à Encrines, que surmontent des bancs épais, à oolithes blanches, d'une grande dureté et susceptibles d'être exploités. A leur partie supérieure, dans des couches plus minces, se trouvent les Hemithyris et les Rynchonelles analogues à celles d'Oncieu, et à peu près à la même distance de la base.

Une quinzaine de mètres séparent ces bancs de l'assise suivante. On a ainsi une puissance totale de 38 mètres, inférieure légèrement à la précédente.

Aranc. — L'assise ne se modifie pas sensiblement vers Aranc. On a là une coupe peu différente de celle d'Oncieu. Il faut noter seulement que les bancs supérieurs à la couche à Hemithyris et à Rhynchonelles du milieu de l'assise sont plus épais, mais toujours très marneux, et paraissent renfermer une plus grande quantité d'Ammonites, dont quelques-unes de grande taille.

Charabotte. — Une modification plus profonde a lieu vers Charabotte. La diminution de puissance signalée dans la grande Oolithe, se poursuit dans la base de la division actuelle. Les 20 mètres, qui à Oncieu se trouvent entre la Grande Oolithe et les couches à Hemithyris et à Rynchonelles, se réduisent ici à 4 mètres

de marnes schisteuses gris bleuâtre. Ces marnes supportent une vingtaine de mètres de bancs minces assez bien lités, bruns à l'extérieur, et violacés à l'intérieur. Ceux de la base sont grenus, ou oolithiques, rougeâtres, et renferment en grande quantité des Térébratules, des Hemithyris, des Rhynchonelles, des Pholadomyes, entre autres la Murçhisoni, etc. Tous ces fossiles sont en bon état.

La partie supérieure comprend des bancs bleuâtres ou violacés, avec taches noires ou rousses, et dans lesquels on trouve d'assez nombreux petits fossiles noirs, d'une détermination ordinairement difficile. Deux mètres de bancs minces, brisés, à reflet violacé, terminent l'assise.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que la distance entre les couches à Hemithyris et celles à taches noires ou rousses, et à fossiles noirs, est, à 2 ou 3 mètres près, la même qu'à Oncieu, entre les couches analogues.

Hauteville. — Entre Mazières et le col de la Rochette on retrouve une partie de la division actuelle seulement, celle comprise entre les bancs à Hemithyris et Pholadomyes, etc., et ceux à petits fossiles noirs, parmi lesquels se trouve la Rynchonella Varians. Mais, tandis qu'à Charabotte la distance entre les deux couches fossilifères n'est que de 20 à 22 mètres, elle est ici d'une quarantaine. L'augmentation porte uniquement sur la partie qui sépare la couche à fossiles noirs des bancs marneux à oolithes rousses, ces bancs étant distants des couches à Hemithyris d'un peu moins de 20 mètres, distance qui est à très peu près celle d'Oncieu ou de Charabotte. Toutefois, cette augmentation paraît s'être faite aux dépens de l'assise suivante qui n'a que la moitié de celle que nous trouverons dans ces deux dernières localités.

Culoz. — Nous avons vu que l'assise était à peu près entièrement calcaire à Bénonces ; et qu'à Oncieu la moitié supérieure était presque complètement marneuse. L'ensemble est plutôt marno-schisteux à Culoz. La division est formée de calcaires grisâtres assez analogues à ceux de Charabotte ; ils sont pénétrés de chailles siliceuses assez nombreuses et entremêlées de bancs plus durs à Encrines. Vers le haut la texture est plus schisteuse ; les couches sont formées de marnes feuilletées grises ou bleuâtres, que surmontent deux ou trois mètres de calcaires plus compacts de couleur gris sale. Ces bancs sont recouverts par une mince couche de calcaire schisteux, taché de rouge ou de roux, et dans laquelle se trouvent un grand nombre de fossiles, Hemithyris, Térébratules, etc. Je place cette couche au niveau de celle d'Oncieu qui termine la division actuelle. La puissance de toute l'assise est difficile à indiquer ; mais elle est certainement supérieure à 40 mètres.

Bons. — Cette texture marno-schisteuse qui domine à Culoz se montre aussi aux environs de Bons. On trouve ici, à quelque distance au-dessus de la base, une couche à Hemithyris et Pholadomyes, Pholadomya Murchisoni, etc. formée d'un calcaire tendre, gris avec taches rouges ou rousses, qui me paraît l'équivalente de celle de Charabotte. Elle est surmontée d'une vingtaine de mètres de calcaires, tendres, gris ou légèrement violacés, à la partie supérieure desquels on trouve de petites taches noires maculant la roche à l'intérieur. La puissance totale ne dépasse pas 40 mètres.

Poncieux. — Plus au nord, entre Jujurieux et Cerdon, l'assise a une allure un peu différente. Les bancs à

Encrines de la base reparaissent, mais moins épais qu'à Oncieu. Ils sont surmontés de bancs à texture schistoïde, jaunâtres ou bruns à l'extérieur, gris bleuâtre à l'intérieur, tachés de bleu foncé avec taches noires, ou gris blanchâtre avec taches rousses ; ils sont intercalés de marne oolithique rougeâtre. On y rencontre un grand nombre de fossiles, entre autres des Hemithyris, des Oursins, des Térébratules, des Pholadomyes et surtout de grosses Rhynchonelles, d'une admirable conservation.

Au-dessus se trouvent quinze mètres environ de bancs minces, brisés, dont la surface est criblée de petits crinoïdes ; l'intérieur est gris avec reflet légèrement violacé, et quelquefois oolithique.

L'assise est donc ici, comme à Oncieu, divisée en deux parties presque d'égale puissance, par la couche à Hemithyris.

A quelque distance, vers le signal de L'Avocat, elle reprend une texture schistoïde à la base, qui n'est formée ainsi que de calcaires minces, tendres, à couleur grise ou bleuâtre, avec reflets violacés et où les Encrines ne sont pas nombreuses. C'est du reste l'allure de presque la totalité des couches de cette division aux environs de Maillat et de Montréal.

Heyriat. — PL. VI, fig. 21. — Les bancs sableux de la grande Oolithe passent ici insensiblement à des bancs plus épais, plus durs, plus blancs, et plus compacts. Mais il faut noter surtout que les Encrines, qui avaient disparu un instant, reparaissent de nouveau, en moindre quantité cependant. Elles sont très petites, se montrent en saillie à la surface de la roche, mais ne sont pas en assez grande abondance pour donner au calcaire un aspect miroitant, du moins dans la plus grande partie de l'assise.

Pl. VII.

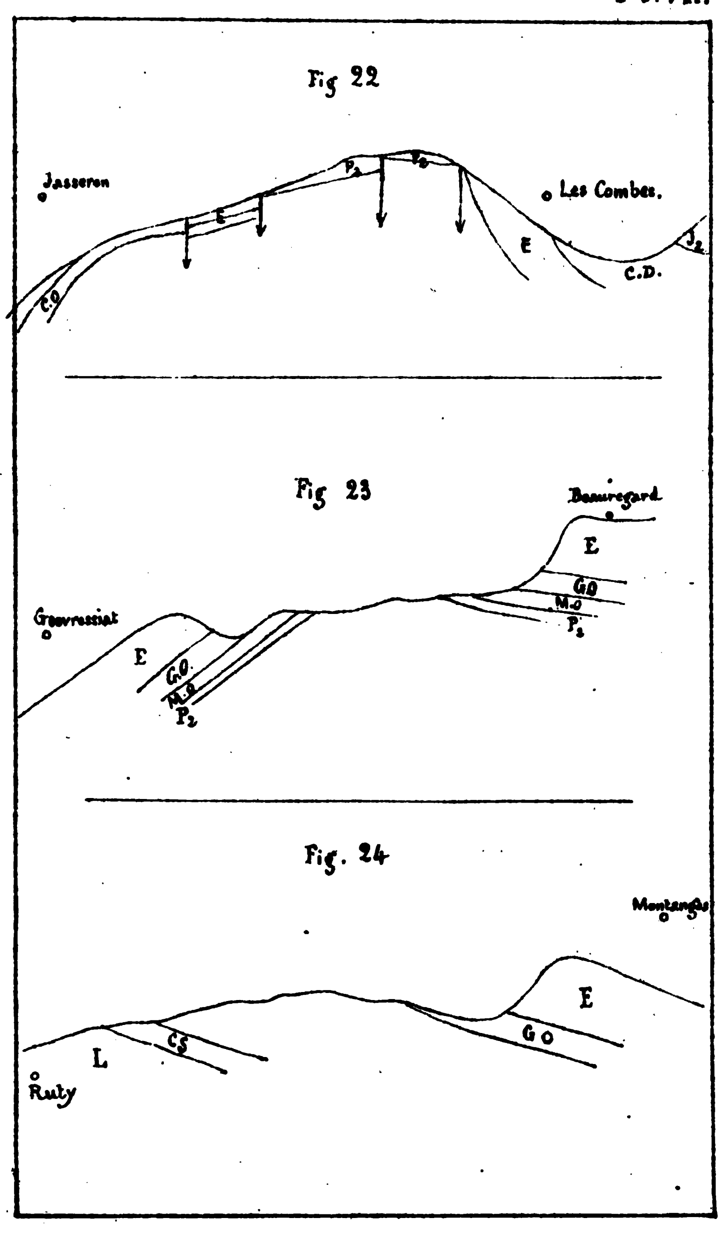
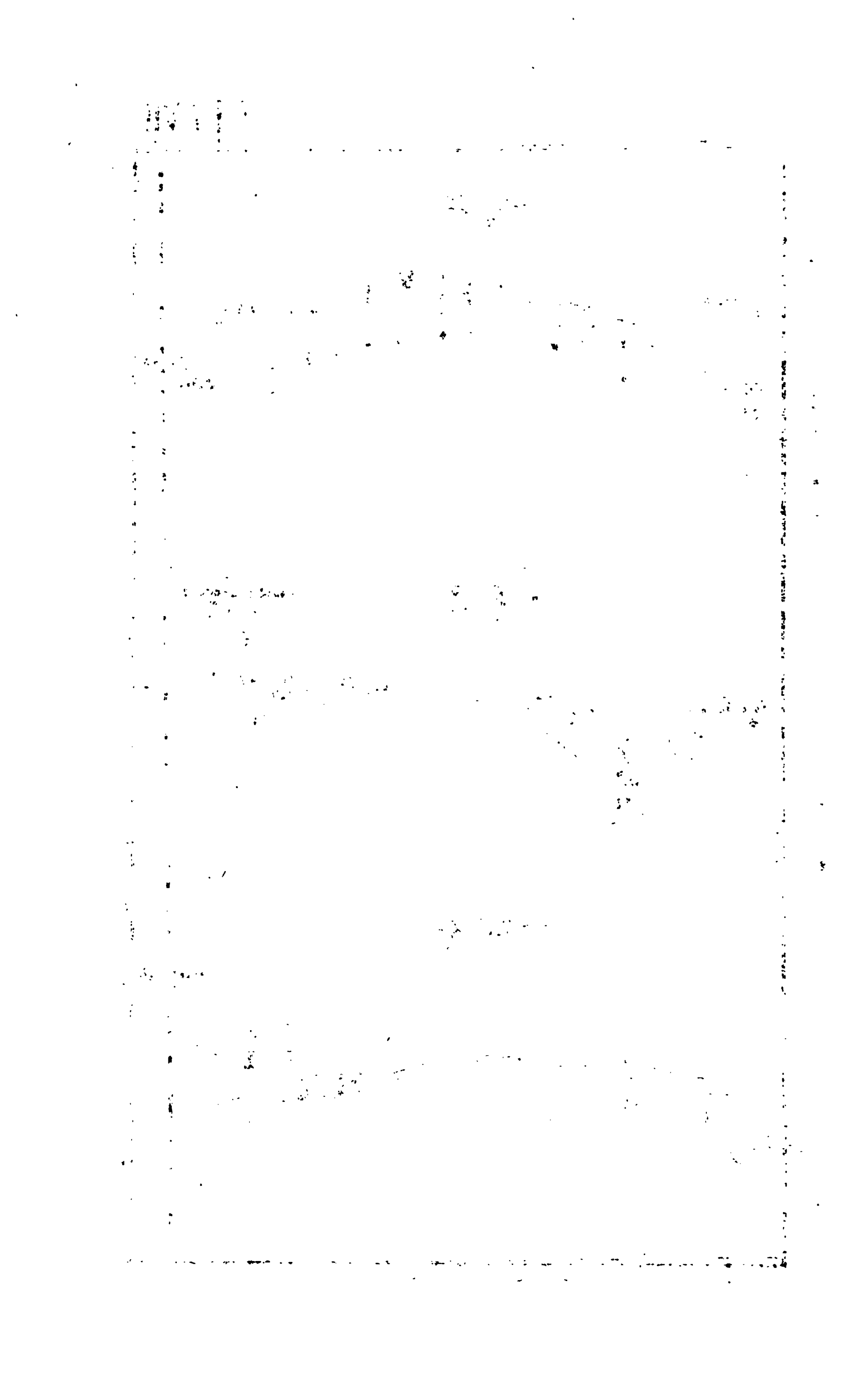


Fig 22
Jasseron
Les Combes.
E
P2
E
C.O
C.D.
J2
Fig 23
Beauregard
E
G.O
M.O
P2
E
G.O.
M.O
P2
Fig. 24
Montanges
E
G O
C S
L
Ruty



Les premiers bancs ont une texture un peu grenue et à l'intérieur quelques petites taches rondes et brillantes qui se détachent en brun. Généralement la pâte est fine, avec petites oolithes, et la couleur blanchâtre ou légèrement brune.

Dès la base on aperçoit un assez grand nombre de fossiles, et principalement des Hemithyris, et des Térébratules de même forme que celles de Brénaz, à couleur rouge et criblées de ces petites taches blanches qui donnent à ces fossiles un aspect caractéristique et qui me paraît particulier à ces couches.

La partie supérieure, soit 8 mètres environ, est formée de calcaires bien lités, de 10 à 15 centimètres d'épaisseur, à teinte rougeâtre à l'extérieur, à nombreuses Encrines ferrugineuses qui ressortent en brun foncé sur une pâte plus claire, de sorte que ces calcaires ont une très grande ressemblance avec ceux de la base des couches à Entroques, du moulin Taroz, par exemple, et qui sont situés à un niveau bien différent.

La puissance des couches à Encrines, à Heyriat, est de 30 mètres.

Nous ne retrouvons ni la même épaisseur, ni la même pétrographie, au-dessus de Nantua.

Nantua. — Les 8 premiers mètres ont une texture oolithique, et les oolithes ont le même aspect que dans les couches similaires du Bas-Bugey, ou dans celles du Revermont, que nous allons bientôt examiner. De larges taches bleues maculent l'intérieur grisâtre du calcaire, et elles sont criblées de points noirs, ou de petites taches noirâtres à peu près de la forme et de la grosseur d'un grain de blé.

Plus haut, les bancs sont brisés, à texture un peu

schisteuse, et leur intérieur est légèrement violacé. Ils supportent des bancs épais, compacts, grisâtres, généralement tachés de bleu, parsemés de points noirs, jaunâtres souvent à l'extérieur, et à la surface desquels se montrent une grande quantité de petites Encrines. On trouve ensuite jusqu'au sommet de l'assise une série de bancs jaunâtres ou rougeâtres extérieurement, avec de nombreux petits crinoïdes, grisâtres à l'intérieur, tachés de rouge, criblés de points noirs dans les parties maculées de bleu, et présentant de très nombreuses cavités, de faible diamètre, semblables à celles déjà indiquées, en différents endroits, dans cette division.

Ces calcaires, en général épais et résistants, alternent avec des calcaires un peu marneux, schistoïdes, ordinairement grenus et rougeâtres et tachés de noir ou de bleu. Ce dernier caractère s'observe fréquemment dans le Bas-Bugey ; il en est de même des taches bleues pointées de noir qui se rencontrent ici d'un bout à l'autre de l'assise. De plus les térébratules qui s'y montrent à divers niveaux sont rougeâtres extérieurement et pointillées de blanc. Ces taches blanches, dues à des oolithes, se rencontrent à peu près uniquement dans cette division, comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois.

Signalons enfin, vers la partie supérieure, la présence de Lyonsina assez nombreuses, et celle d'Huîtres et de Pholadomyes, Phol. Murchisoni, à tous les niveaux de l'assise. C'est à peu près la même allure, vers Montréal, PL. VII, fig. 23.

L'épaisseur totale de l'assise est de 40 mètres. Elle va ainsi en augmentant vers l'Est, et nous allons la trouver plus grande encore, près du hameau de Ruty, à peu de distance de Champfromier.

Ruty.— PL. VII, fig. 24. — Aux calcaires marneux de la grande oolithe succèdent des calcaires gris blanchâtres, fortement tachés de bleu, très fins, finement oolithiques. Ils renferment des chailles siliceuses de forme ovalaire ou cylindrique, de 7 à 8 centimètres de diamètre ; leur couleur à l'extérieur est brune ; elles ressemblent sous ce rapport à celles qu'on trouve à Jasseron au même niveau ; l'intérieur est bleu ou bleu noirâtre.

Des calcaires identiques se montrent près du hameau de Trébillet et des Gallanchons. Près de ce dernier, il se trouvent associés à des calcaires à Encrines et à Oolithes blanchâtres, ce qui en fixe la position.

Ils sont surmontés d'une masse de calcaires plus délitables, parfois schisteux, à couleur grise ou blanchâtre, et dont quelques-uns sont grenus et rougeâtres. Des bancs plus compacts, à Encrines, alternent avec eux. L'assise se termine par des calcaires bleuâtres, pétris de Crinoïdes miroitants et ferrugineux.

Sa puissance totale n'est pas inférieure à 55 mètres.

Les trente derniers mètres contiennent de nombreux fossiles, Pholadomyes, surtout Phol. Murchisoni, Rhynchonelles, Térébratules pointées de blanc, semblables à celles de Nantua, Hemithyris, etc.

Des lambeaux du même terrain se montrent sur la route de St-Germain à Châtillon, un peu avant Tacon. On y rencontre, par exemple, des calcaires bleuâtres, ferrugineux, à nombreuses petites cavités, qui appartiennent certainement à la moitié supérieure de l'assise. Plus loin se trouvent quelques bancs marneux, à texture schisteuse, de couleur gris noirâtre, avec taches rousses, au milieu desquels est intercalée une petite couche marneuse rougeâtre.

Cette couche dont l'épaisseur visible est de 3 mètres, renferme une très grande quantité de fossiles, passablement conservés : Pholadomyes, Hemithyris, Térébratules noirâtres du genre canaliculata, Rhynchonella varians, Térébratula globosa, Mytiles, etc.

La composition pétrographique de la couche et les fossiles qu'elle contient me la font mettre au niveau des couches à oolithes rousses qui terminent à Oncieu et à Charabotte la division actuelle.

Nous arrivons maintenant à l'examen de l'assise dans le Revermont.

Jasseron. — PL. VII, fig. 22. — Elle débute près de Jasseron par des bancs peu épais, assez bien lités et montrant dans leur masse de nombreuses chailles siliceuses, de couleur rousse ou rougeâtre. A l'extérieur ils sont jaunâtres ; à l'intérieur, gris, et deviennent insensiblement oolithiques. Un peu plus haut, ils sont plus épais et plus compacts, l'extérieur présente un grand nombre de petits crinoïdes en saillie sur la surface. De distance en distance, on trouve dans le calcaire de grandes taches bleues, criblées de points noirs, ce qui est, en général, comme on a pu le remarquer, un caractère particulier à la partie inférieure des bancs à Encrines.

On a ensuite des bancs plus ou moins bien lités, plus ou moins épais de calcaires grisâtres, marneux, avec de nombreuses taches ou oolithes rousses, de un à deux millimètres de diamètre ; ces bancs, souvent schistoïdes, sont entremêlés de couches argileuses, de couleur bleuâtre de deux à trois décimètres d'épaisseur. Ils alternent avec des calcaires plus durs, plus compacts, de couleur grisâtre ou blanchâtre, à oolithes, de 10 à 15 centimètres

d'épaisseur au plus. Les plus résistants sont ceux dont la couleur est d'un gris ferrugineux tournant au bleuâtre.

C'est dans les bancs marneux à taches rousses qu'on trouve le plus de débris organiques ; les débris consistent surtout en térébratules et rhynchonelles d'une assez bonne conservation ; les hemithyris sont en assez grand nombre : il y a quelques bélemnites. Les fossiles sans contredit les plus communs sont les pholadomyes, entre autres Pholad. Murchisoni, et les oursins ; mais ils sont ordinairement brisés, usés, sans test et d'une détermination malaisée, sinon impossible : presque tous sont de couleur rougeâtre. En général, les térébratules et quelques autres présentent de petites taches rondes à la surface, se détachant en blanc sur un fond sombre, et qui sont simplement de fines oolithes, semblables à celles qu'on trouve dans certains bancs. Il y a sous ce rapport analogie complète avec les couches du même niveau du Bas-Bugey. Puissance environ 30 mètres.

C'est à la partie inférieure qu'appartiennent les bancs exploités près de la gare de Ceyzériat. Ces bancs, très oolithiques, sont en général colorés en brun, avec taches bleuâtres parsemées de points noirs : leur intérieur est lumachellique, mais incomparablement moindre que les bancs similaires de Brénaz : ils donnent des moellons de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, très résistants et constituant une excellente pierre à bâtir. Ils ont une puissance qui est d'une quinzaine de mètres. Au-dessus sont des calcaires marneux grisâtres, à nombreuses oolithes rousses, sans grande consistance et où l'on trouve avec de nombreux oursins, les térébratules, les hemithyris et les rhynchonelles des couches de Poncieux.

C'est vers leur base que se trouvent les belles rhyncho-

nelles si communes à Poncieux et dont la distance aux bancs à silex est d'environ 15 mètres. Cette distance étant à peu près celle qu'il y a à Jasseron entre ces fossiles et les bancs à oolithes blanches, je considère les bancs à oolithes rousses comme terminant à Jasseron la division actuelle.

Sélignat. — A Sélignat on a une coupe peu différente. A la base se trouvent des calcaires à oolithes rousses que surmontent des bancs schistoïdes bleuâtres ; puis le calcaire devient plus dur, plus épais, en même temps qu'il se crible de points noirs ou prend une texture oolithique. Plus haut il devient marneux, les oolithes rousses reparaissent et au sommet on a quelques mètres d'un calcaire grenu, rougeâtre et à nombreux petits crinoïdes ; c'est l'équivalent de ce que l'on trouve à Oncieu ou à Nantua, à la partie terminale de l'assise.

Vers Bolozon les bancs inférieurs ne sont pas oolithiques, mais présentent de nombreux points noirs, ils sont plus marneux et moins solides qu'à Ceyzériat : les autres sont schistoïdes, grenus, et intercalés de marnes rougeâtres.

9e DIVISION

Le Choin.

Les calcaires de cette assise n'étant, à mon avis, qu'une manière d'être des précédents, il aurait fallu des deux divisions n'en faire qu'une seule ; j'ai préféré, ce qui ne nuit en rien à l'exposition stratigraphique que j'ai en vue, les réunir sous une dénomination particulière, tant à cause de leur importance dans le Bas-Bugey, que parce qu'ils y ont une allure spéciale.

Leurs limites inclusives sont très précises : en haut

une couche ferrugineuse oolithique ou une couche à Hemithyris ; en bas les bancs à chailles siliceuses.

Les limites exclusives sont : les calcaires schisteux bleuâtres ou violacés, à la partie supérieure ; et à la partie inférieure. Les bancs minces à oolithes rousses.

Nous commençons par examiner ces calcaires à Bénonces, où ils sont bien découverts et d'une observation facile.

Bénonces.— Entre Bénonces et Coux, mais plus près de Bénonces, les calcaires à Encrines et à oolithes sont surmontés d'une masse honogène de 10 mètres d'épaisseur formée de calcaires gris bleuâtre, tacheté de petits points rouges, les bancs, d'abord épais de 50 ou 25 centimètres, deviennent ensuite plus minces. Leur caractère principal réside dans le grand nombre de chailles siliceuses qu'ils présentent, et qui parfois forment des bancs entiers. Ces chailles sont en un silex opaque, rarement translucide, et de couleur grise ou bleuâtre. Elles se lient mal au calcaire et s'en séparent facilement ; il en résulte que les bancs offrent des dislocations nombreuses et paraissent complètement brisés.

A la partie supérieure le calcaire pâlit, devient plus marneux, sur un ou deux mètres d'épaisseur, et présente une assez grande quantité d'oursins et de Bélemnites assez bien conservés.

A la suite se trouvent 4 mètres d'un beau calcaire gris d'acier, moucheté de fer, dont les bancs ont de 50 centimètres à 1 mètre d'épaisseur .C'est le choin. Cette masse calcaire est séparée en deux par un banc de marne de 20 centimètres. Elle supporte 4 mètres de bancs minces, brisés, lardés de chailles siliceuses, et surmontés de 1 mètre 50 de calcaire gris bleuâtre ferrugineux en bancs de 50 centimètres.

Au-dessus, sur une dizaine de mètres, les bancs sont minces, alternant avec de fréquentes couches marneuses noirâtres et peu fossilifères. Le tout est surmonté de 4 mètres environ de calcaires bleuâtres, très ferrugineux, bien compacts, dont la partie supérieure contient en très grande quantité des oursins, des térébratules, des pholadomyes, et surtout dc très nombreux et très beaux échantillons de la Rhynchonella spinosa. Cette couche fossilifère se trouve très fréquemment et peut dès lors fournir un excelleut point de repère.

Tous ces bancs se retrouvent en avant de Bénonces, avec les mêmes caractères. Cependant les bancs inférieurs à la couche à Rhynchonella spinosa sont beaucoup moins marneux et sont criblés de perforations à peu prés circulaires, dues probablement à l'action des Lithophages.

Les calcaires de la base de l'assise présentant, comme nous l'avons dit, ces nombreux accidents appelés par les carriers des pierres à fusil, sont impropres à la maçonnerie. Ceux de la partie supérieurc, de même aspect que les bancs épais du choin, ne sont pas utilisés pour les constructions : mais on en peut tirer de magnifiques dalles pour les clôtures. C'est particulièrement dans ces couches que le dessous des bancs laisse apercevoir une grande quantité de fossiles assez bien conservés, mais difficiles à entrevoir à cause de la dureté de la roche. Ce sont surtout des Térébratules, des Hemithyris, des Bélemnites, et de petites Huîtres si nombreuses qu'elles donnent à cette face des bancs un aspect nacré.

Des fossiles se montrent également dans la partie moyenne, mais en moindre quantité : ce sont surtout des Bélemnites et des Ammonites.

C'est à ce niveau moyen que l'on rencontre des bancs

sains et épais donnant une excellence pierre de taille. La puissance de toutes ces couches est d'environ 25 mètres.

Villebois.— On les rencontre dans toute la région, près de Portes, vers Soudon, mais le plus souvent en lambeanx plus ou moins incomplets. Plus bas, sur les bords du Rhône, elles se montrent aux environs de Brénaz et de Villebois. Sur le chemin de Lagnieu à Clézieu, on les trouve bien découvertes tout près de Vachine. On voit distinctinctement les bancs de la division précédente passer graduellement aux calcaires à chailles, et se pénétrer de plus en plus de ces rognons siliceux, puis ceux-ci devenir plus rares et faire presque défaut, quand le Chom apparaît. On constate facilement que les bancs épais sont enclavés entre des bancs plus minces, et qni au premier aspect semblent presque schisteux.

Les bancs épais se montrent surtout snr le plateau de Gratet, où il sout à peu près à fleur de terre, c'est-à-dire dans les conditions très favorables pour l'exploitation Les chailles sont peu nombreuses et se trouvent surtout dans les bancs un peu plus minces ou entre ces bancs. On a donc, sur quelques mètres d'épaisseur une pierre très saine et très dure. La couleur est gris bleuâtre, ou gris blanchâtre avec fines taches de fer. Chaque banc est formé par la superposition de plusieurs couches, de 10 à 12 centimêtres d'épaisseur, reposant l'une sur l'autre par des surfaces ondulées bleu verdâtre, très rugueuses, dont les aspérités, de 2 à 3 centimètres de longueur, s'enchevêtrent et se pressent fortement ; on dirait que les couches ont été chevillées l'une à l'autre.

C'est suivant ces lits de stratification, et, selon les besoins, qu'on refend les bancs épais. Mais il arrive

parfois qoe l'adhérence est telle que la pierre se brise. ou cède suivant des surfaces qni ne sont pas celles des lits de joint.

La continuité des conches ct leur horizontalité, par suite de laquelle elles n'ont éprouvé ni flexion ni rupture, comme cela arrive souvent quand elles sont inclinées, font qu'on peut en tirer des blocs de toutes dimensions. Ce sont elles qui ont fourni le monolithe de Villebois, récemment érigé en souvenir de 1789. Ce monolithe, qui a la forme d'un tronc de pyramide à bases carrées, n'a pas moins de 9 mètres de longueur, la grande base a 1 m. 70 de côté.

Ces qualités du choin de Villebois, jointes à la grande résistance qu'il présente à l'écrasement, le font chercher comme pierre de taille et justifient son emploi dans les constructions importantes. Il fournit certainement les plus beaux matériaux que les constructeurs puissent mettre en œuvre. Son seul défaut, qui ne nuit à rien à sa solidité, est de se noircir assez rapidement, et de présenter, sur ses faces taillées, des lignes noires ondulées qui sont les sections des lits de stratification par les plans de taille.

Blanaz. PL. VIII, fig. 26. — A Blanaz l'assise actuelle se retrouve sur toute son épaisseur. Les chailles siliceuses y sont très nombreuses ; mais tandis qu'à Bénonces ou à Brénaz les couches n'ont qu'une douzaine de mètres de puissance, elles en ont ici plus de vingt.

Elles suppprtent deux ou trois bancs de 50 centimètres, recouverts par trois mètres de calcaires que les chailles, la faible épaisseur et la dislocation des assises rendent absolument impropres à l'exploitation. A la suite on trouve, sur 3 mètres de puissance verticale, des bancs

épais. compactes, résistants, assez analogues à ceux de Villebois et donnant une bonne pierre de taille. Ils sont surmontés par 3 mètres de calcaires brisés, remplis de concrétions siliceuses. et partant sans utilité. Les deux mètres qui suivent renferment des calcaires plus sains, en bancs épais, exploités comme les précédents, mais pourtant d'une moindre épaisseur.

Le tout se termine par 1 mètre 50 de bancs minces, brisés, présentant toujours la même couleur que le choin, mais criblés de taches de fer plus grosses, offrant une moindre compacité, et devenant même marneux et un peu fissiles à la partie supérieure; une mince couche marneuse les divise en deux parties à peu près égales.

Cette couche et ce qui la recouvre fournissent de nombreux fossiles, d'un gris bleuâtre foncé et assez bien conservés. Ce sont des oursins des coraux, des huîtres, de rares Ammonites, des térébratules, genre Bicanaliculata, et surtout des Rhynchonella spinosa dont on trouve de bons spécimens, Ces fossiles, les mêmes qu'à Bénonces, appartiennent au même niveau. Il en résulte, comme ils se trouvent à peu de distance des bancs exploités, qu'à Blanaz, il y a absence de presque toutes les parties marneuses et délitables qui recouvrent le choin à Benonces, ce qui représente à peu près une dizaine de mètres. Mais comme les bancs à chailles y ont une puissance double, on a en somme la même épaisseur de couches, soit 35 mètres.

Col de Saint-Cristin. — L'assise présente à peu près la même allure, de St-Rambert à Indrieu ; pourtant les bancs à chailles paraissent moins résistants; ils sont souvent intercalés de calcaires marneux ou à texture schistoïde, surtout vers la base ; la dureté reparaît dans les bancs qui

avoisinent le choin proprement dit. Celui-ci a la même texture et la même couleur que celui de Villebois, mais la puissance des bancs est moindre et il paraît bien plus pénétré de rognons siliceux.

Il se termine par une couche marneuse de 5 centimètres d'épaisseur seulement, brun jaunâtre et très oolithique ; les oolites sont nettement ferrugineuses, et ont de un à deux millimètres de diamètre. Le calcaire qu'elles recouvrent présente des trous circulaires peu profonds, et sa surface est très rugueuse, ce qui semble indiquer que la couche oolithique est une formation effectuée dans une mer peu profonde.

Elle contient de nombreux fossiles, identiques d'ailleurs à ceux qui ont été indiqués à Blanaz. On y tronve pourtant quelques gastéropodes qui paraissent manquer dans cette dernière localité, ainsi que des Bélemnites, des Pholadomyes et des Mytiles.

Ces fossiles, sauf les Hemithyris qui sont en bon état, sont médiocrement conservés; quelques-uns ont même subi un charriage assez prononcé.

Dans la gorge de la Brivaz, la partie supérieure de l'assise se montre au moulin de Lompnaz, avec des caractères qui rappellent exactement ceux du choin de Bénonces.

Culoz. — L'assise change complètement d'aspect dans la région de Culoz. On peut l'observer entre Culoz et Landaise, près de la Croix qui est à l'entrée de ce hameau.

Elle surmonte en stratification concordante la couche fossilifère à taches rouges ou rousses, dont il a été parlé à propos de la 8e division. Elle est formée d'une masse calcaire d'environ 30 mètres d'épaisseur; les bancs sont

épais en général, sans grande intercalation schisteuse. Le calcaire est d'un gris noir sale uniforme ou légèrement taché de rouge ; il renferme quelques rognons silieeux, mais en nombre incomparablement moindre que dans les localités précédentes ; des Térébratules, type de la Bicanaliculata, des Pholadomyes, Pholad. Murchisoni, en assez grande quaniité, et assez bien conservées, se montrent entre les bancs, au moins dans ceux de la base. Leur forme et leur couleur rappellent absolument celles des bancs contemporains d'Oncieu, par exemple.

La limite supérieure de l'assise n'est pas facile à tracer. Il semble pourtant que les derniers bancs, dont la couleur est fort approchante de celle du choin, sont taraudés. On serait alors au niveau de la couche oolithique d'Indrieu ; la végétation qui, à partir de là, a envahi les couches ne permet pas d'être plus précis ; tout au plus indique-t-elle que les suivantes sont marneuses, ou du moins peu consistantes. Effectivement, on rencontre au pied du Grand Colombier, à la hauteur de Virieu-le-Petit, des couches analogues à celles que nous considérons, et elles sont surmontées de couches schistoïdes s'étendant jusqu'au J^2.

Charabotte. Pl. VIII, fig. 25. — Plus à l'ouest, à Charabotte, l'assise a des carrctères différents, et sa puissance est moindre. Les couches se composent tout d'abord de bancs épais et bien lités de calcaires compacts et à reflets violacés ; les chailles siliceuses apparaissent bientôt en grand nombre, en même temps que de petites couches marneuses alternant avec les calcaires. Puis les bancs sont moins épais, prennent une texture schistoïde, et de grandes taches bleues maculeut la roche qui reste en partie violacée.

Ces bancs sont recouverts par d'autres plus épais, et, sur 7 ou 8 mètres de puissance, on a un calcaire un peu saccharoïde, gris bleuâtre, légèrement piqué de rouge, et bien lité.

Les lits de joint sont très rugueux et irréguliers. Ce calcaire, qui n'est autre que le choin, peut s'exploiter mais il a l'inconvénient de présenter trop de rognons siliceux. Il est recouvert pas des baucs schistoïdes, de couleur grise, à texture grenue et assez ferrugineux, que termine une couche, de un mètre d'épaisseur, d'une marne jeunâtre ou brun foncé et très oolithique. Cette marne a beaucoup de ressemblance avec celle que l'on trouve un peu plus haut à la base de l'Oxfondieu, mais les oolites sont moins grosses, quoique aussi ferrugineuses, et les fossiles très différents. Ici on ne trouve qu'Hemithyris, Pholadomyes, et quelques Térébratules. C'ést à peu près la faune d'Indrieu, mais les fossiles sont moins nombreux. L'assise a une puissance totale de 28 mètres.

Il est peut être utile d'ajouter ici que j'ai trouvé un exemplaire de Rhynchonella varians dans la couche oolithique ; mais comme je ne l'ai point dégagé de la roche, il se pourrait qu'il ne fût pas en place. Dans la gorge de la Brivaz, près du moulin de Crept, commune de Virizieu, j'ai retrouvé le même fossile, dans des conditions identiques. Il est donc probable que quelques Rhynchonella de cette espéce existaient à ce niveau. Cette conclusion est d'autant plus vraisemblable que j'ai rencontré à Fay le même fossile engagé dans un fragment de roche qui ne pouvait provenir que des bancs immédiatement supérieurs au choin. Cette espèce descendrait ainsi assez bas dans le Bathonien. Je l'ai d'ailleurs

trouvée à peu près à ce niveau dans les couches schisteuses d'Heyriat.

Oncieu. — Au nord de St-Rambert, l'assise entière se montre dans de bonnes conditions pour l'observation, près du village d'Oncieu.

Les couches qui recouvrent les calcaires à Encrines, et qui succèdent à celles contenant des Hemithyris et des Lyonsina, renferment toujours des concrétions siliceuses et sont les équivalentes de celles de Bénonces ou de Blanaz. Pourtant ces concrétions sont moins nombreuses ; les silex sont gris ou d'un beau noir, et les calcaires au lieu d'être à grain fin, compacts et durs, sont plus marneux, alternent avec de petits lits de calcaires feuilletés et ont une tendance à devenir fissiles.

La couleur a changé également ; l'intérieur est gris bleuâtre sale, même noirâtre, ou bien roux avec larges taches bleu noirâtre. De plus, si les couches similaires de Bénonces, par exemple, sont à peu près privées de fossiles, ici au contraire on trouve, même en assez grand nombre, des Oursins, des Pholadomyes, des Ammonites, dont la conservation toutefois laisse fort à désirer.

Les couches suivantes sont formées de bancs épais, sans trop de chailles ; c'est le choin, avec son aspect ordinaire. Elles sont surmontées de bancs plus foncés en couleur, mais plus marneux, et plus compacts cependant qu'à Bénonces ; de sorte que ces couches, qui manquaient à Blanaz, se retrouvent ici et à peu près avec la même épaisseur que dans la gorge du Treffond. Les derniers bancs sont gris d'acier, tachetés de rouge, et renferment de nombreux fossiles ; Pholadomyes, Oursins, Térébratules très bien conservées, Hemithyris, etc. J'y

ai trouvé une Ammonite ferrugineuse, analogue à l'Amm. Plicatilis de la base de l'oxfordien.

Enfin les bancs deviennent de plus en plus marneux et fissiles, et passent à une couche marneuse, schisteuse, rougeâtre avec oolithes de fer, de 15 centimètres d'épaisseur, et présentant une certaine ressemblance avec les couches ferrugineuses oolithiques du Lias. Elle est recouverte par 30 centimètres de marne jaunâtre, tachée de bleu, très oolithique, peu chargée de fer, et assez semblable à quelques couches de la base de l'oxfordien. Cette marne renferme de très nombreux mytiles, des myes en abondance. Je n'y ai trouvé aucune Ammonite, ce qui tient peut-être à ce qu'elle n'est visible que sur quelques mètres de longueur, le reste étant masqué par la végétation.

La puissance de la couche oolithique n'est que de 45 centimètres, pas même la moitié de celle indiquée à Charabotte ; celle de la division entière est de 36 mètres.

Près de Nivollet, les bancs à chailles siliceuses de la base de l'assise ont un peu moins de puissance, une quinzaine de mètres ; elles sont recouvertes par le choin, en gros bancs exploités sur 5 mètres d'épaisseur ; les 7 mètres qui suivent sont moins épais, brisés, à stratification régulière comme le choin, mais criblés de rognons siliceux.

Poncieux. — Plus au nord-ouest les couches, entre Poncieux et Cornelle, comprennent, à la base, sur une vingtaine de mètres de puissance, une masse de bancs brisés, disloqués entièrement et de couleur jaunâtre plutôt que grise à l'extérieur. L'intérieur est blanc ou blanchâtre, même très finement oolithique dans quelques bancs, surtout vers la base ; ou bien gris, aux reflets

violacés, dans d'autres qui sont plus marneux et alternent avec les précédents. Tous ces bancs présentent donc avec ceux étudiés jusqu'ici une grande différence au point de vue pétrographique. Ils n'ont de ressemblance avec eux que les nombreuses chailles qui les pénètrent. Ces chailles sont d'un blanc laiteux très accusé, ou plus souvent d'un gris foncé noirâtre ; l'extérieur est jaunâtre, elles sont en assez grande quantité pour former presque des bancs entiers.

Ces bancs contiennent quelques fossiles, Oursins et Pholadomyes.

Au-dessus se trouvent 5 mètres d'un calcaire très dur, régulièrement lité, en bancs épais de 60 à 80 centimètres, le supérieur ayant même 1 mètre d'épaisseur. C'est l'assise du choin, et sa couleur et les stylolithes des faces de joint le rendent fort semblable à celui de Villebois; toutefois sa couleur est plus foncée, et quelques bancs contiennent même des taches bleuâtres sssez larges, et des parties rougeâtres, très compactes, avec texture un peu oolithique; des chailles siliceuses blanchâtres y forment de petits bancs de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, mais elles se trouvent seulement intercalées entre les bancs calcaires, et ne leur nuisent par conséquent en rien ; aussi de ces bancs de choin on peut tirer une excellente pierre ; elle sert à faire de la taille, des pressoirs, etc.

La partie tout-à-fait supérieure, devient plus marneuse, prend une texture schistoïde, et passe insensiblement à la division suivante. Elle renferme, sur une épaisseur de 20 à 30 centimètres, une énorme quantité de débris fossilifères : Panopées, Pholadomyes, surtout Pholad. Murchisoni, Oursins, Mytiles, Huîtres, Térébratules, type de la Bicanaliculata, Hemithyris, Ammonites, etc. Si

quelques-uns sont roulés et encroûtés, d'autres, surtout les Térébratules et les Hemithyris, sont d'une très bonne conservation.

La puissance est d'un peu moins de 30 mètres.

Préau. — Tout près de la fabrique qui se trouve à l'intersection des routes de Préau et de Cerdon, se trouve un affleurement rocheux dont la puissance est malheureusement peu importante. La partie inférieure, avec Oursins et Pholadomyes, comprend une suite de calcaires renfermant en très grande quantité des chailles siliceuses de toutes formes et de toutes dimensions, et se plaçant au même niveau que les calcaires à chailles de Poncieux. Au-dessus on rencontre 3 à 4 mètres de calcaires grisâtres, à texture fine et serrée et avec stylolithes.

Le calcaire est gris de fer, avec taches bleues et larges taches ferrugineuses légèrement oolithiques : c'est évidemment l'analogue du choin.

Mais, outre ces taches ferrugineuses, ce qui me paraît rendre ces couches intéressantes, c'est que ce choin est intercalé de calcaires bien bleus, schisteux, à texture grossière et qui sont parsemés d'une assez grande quantité de taches noires très foncées. Ces calcaires bleus sont complètement identiques à ceux qu'on trouve dans le Haut-Bugey à la partie supérieure des Calcaires à Encrines, et dès lors ils fournissent des données précieuses pour le classement du Choin.

On trouve donc que ce dernier perd de plus en plus ses caractères principaux, quand on s'éloigne vers le nord, et on prévoit qu'il tend à disparaître. Effectivement on ne le rencontre plus au nord de Cerdon, ni dans le massif de l'Avocat ; et c'est probablement à cette latitude qu'il se transforme complètement.

Nous passons maintenant à la composition de l'assise dans le Revermont.

Les Combes. — Les bancs à oolithes rousses de la division précédente sont surmontés, aux Combes, de calcaires bien lités, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, et d'environ 30 mètres de puissance. La couleur est jaunâtre à l'extérieur, avec nombreux et fins Crinoïdes ; l'intérieur est blanc ou blanchâtre, et en général très nettement oolithique ; les oolithes sont fines, serrées, à sphères concentriques bien visibles ; quelques bancs sont blanchâtres, et plutôt finement grenus qu'oolithiques. Le calcaire est peu dur parfois, se brise facilement, et est plutôt susceptible de s'effriter à l'air que de se durcir.

Je place, comme on le voit, ces bancs au niveau de ceux à chailles de Poncieux, par exemple. En voici la raison : Ces bancs à rognons siliceux, si nets vers Blanaz et Indrieu, ont subi une légère transformation près d'Oncieu, en devenant plus minces et plus blanchâtres ; la transformation s'est continuée en s'accentuant encore près de Nivollet, et à Poncieu, le calcaire est devenu tout à fait blanc et parfois oolithique. Je considère donc que les calcaires blancs des Combes proviennent d'une transformation plus grande encore, et dans le même sens, la blancheur ayant persisté et la texture oolithique, indécise en général à Poncieu, ayant pris plus de netteté. Cette manière de voir va d'ailleurs être confirmée.

Les calcaires blancs sont recouverts par des bancs grisâtres marneux, sans consistance, auxquels succèdent des bancs plus durs, bien oolithiques, ferrugineux, grisâtres, avec une légère teinte de bleu, et à très nombreuses Encrines. Les 7 ou 8 derniers mètres renferment des calcaires très compacts, perforés, taraudés, de couleur grise,

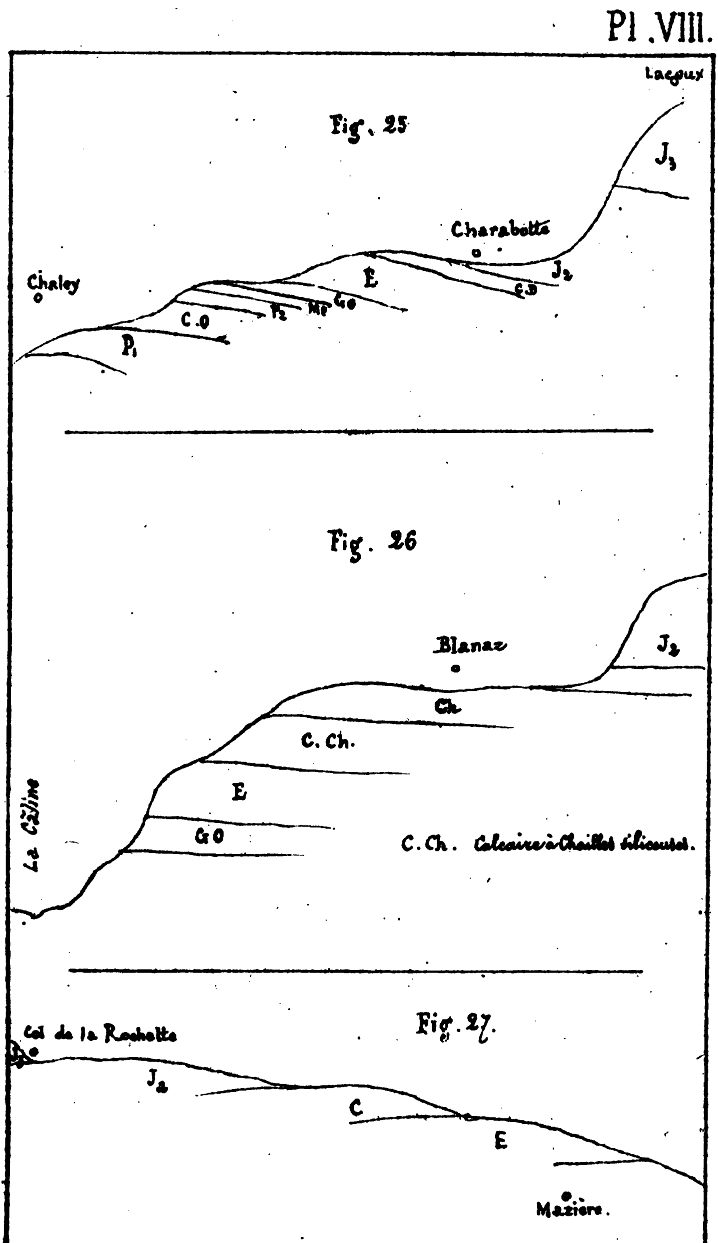
et tachés fortement de fer. J'y ai trouvé des Pentacrines, des Hemithyris et des Térébratules, genre Bicanaliculata. Ces calcaires sont identiques, pour la couleur, la texture, la rugosité des faces de joint, à quelques-uns de Poncieu, dans le Choin, ou à ceux de Préau. Je les place donc au même niveau. Ils sont d'ailleurs semblables à ceux d'entre Rignat et Journans qui terminent les calcaires à oolithes et à Encrines, et qui sont surmontés immédiatement de couches schisteuses où se trouvent des Ammonites, genre plicatilis, absolument analogues à celles trouvées à Oncieu, à la partie supérieure du Choin.

Je n'ai pas rencontré de calcaires de texture et de couleur semblables, aux environs de la chartreuse de Sélignat, où on voit cependant les derniers bancs des couches oolithiques. Ces bancs, comme à Heyriat, sont ferrugineux, mais ont plus de rapport avec les calcaires à Entroques.

Nantua. — A Nantua, au-dessus des bancs grenus et ferrugineux de la division précédente, il y a quelques mètres de calcaires schisteux, bleu noirâtre, entremêlés de marne de même couleur et de rognons calcaires, bleus, tachés de rouge, et surmontés par une mince couche ferrugineuse, très oolithique. On y rencontre des Mytiles, des Ammonites et des Hemithyris, assez bien conservés. Cette couche me paraît devoir se placer au niveau de celle d'Oncieu ou d'Indrieu.

De cette façon les couches à chailles siliceuses et celles du Choin feraient complètement défaut, ou ne seraient représentées que par ces 3 ou 4 mètres de calcaires bleus et très schisteux.

Il en est probablement de même dans tout le Haut-Bugey.


Fig. 25
Lacoux
J3
Charabotte
J2
C.D
E
Go
Mf
P2
C.O
Chaley
P1
Fig. 26
Blanaz
J2
Ch
C. Ch.
E
G O
La Cilline
C. Ch. Calcaire à Chailles siliceuses.
Fig. 27.
Col de la Rochette
J2
C
E
Mazière.



10e Division

Cornbrash et Dalle Nacrée.

Cette dernière division du Jurassique inférieur se compose généralement de couches tendres et plus ou moins schisteuses ; du reste son allure est très inconstante, et ce n'est que dans le Revermont et dans le Haut-Bugey, du moins en partie, qu'elle offre le type bien caractérisé de la Dalle nacrée.

Nous l'étudions d'abord à Blanaz, où elle est bien découverte.

Blanaz. — Pl. VIII, fig. 26. — Au-dessus des couches à Hemithyris on trouve 7 à 8 mètres de calcaires marneux très schisteux, dont l'extérieur est de couleur jaunâtre, tandis que l'intérieur est bleu, ou même bleu très foncé. Ils supportent une quinzaine de mètres de bancs gris jaunâtre dont l'intérieur est gris bleuâtre et piqué de rouge. Ces bancs alternent avec des couches plus ou moins épaisses de marnes grises, feuilletées, dont la supérieure n'a pas moins de 7 mètres de puissance. L'épaisseur totale de l'assise est d'environ 30 mètres.

Col de Saint-Cristin. — Elle a moins d'importance au col de Saint-Cristin. Ici la mince couche oolithique superposée au choin est recouverte par 8 mètres de bancs bien lités, de 15 centimètres environ d'épaisseur, mais entièrement disloqués. Ils sont gris jaunâtre à l'extérieur ; l'intérieur est gris bleuâtre. Ils alternent avec de petits lits de marnes feuilletées, dont l'interposition nuit à la solidité des bancs ; l'aspect est celui d'un mur décrépit : Telle sera, comme nous le verrons bientôt, l'allure des calcaires du Jurassique moyen.

Ces bancs renferment peu de fossiles ; je n'y ai rencontré que quelques Thracia et des Pholad. Murchisoni, mais peu nombreuses.

Ils se terminent par un banc de 25 centimètres de même composition pétrographique, mais entièrement formé de Rynchonella varians d'une conservation excellente, dont la couleur nacrée tranche fortement sur le bleu de la roche.

Aux environs de Souclin la composition est différente. L'assise est formée vers Gratet de bancs marneux, peu épais, gris blanchâtre, ou très légèrement violacés, alternant avec des calcaires très feuilletés de même couleur. A Fay elle est presque entièrement composée de calcaires schistoïdes, dont la couleur est plus foncée et rappelle exactement celle du choin ; la partie supérieure comprend quelques bancs bien lités, analogues à ceux de Blanaz ; dans quelques-uns on trouve un grand nombre de débris d'huîtres, d'assez forte taille ; ils seraient peut-être à considérer comme les équivalents de ceux de la Dalle nacrée. La puissance est inconnue.

Bénonces. — Elle peut, au contraire, être évaluée à quelques mètres près entre Janvay et Bénonces ; elle est de 20 à 25 mètres. Les couches affleurent le long de la route allant à Ordonnaz, et bien que la végétation soit parfois gênante, on voit qu'elles sont formées d'alternances de marnes grisâtres, en lits d'épaisseur variable, et de bancs gris jaunâtre ou roux, analogues à ceux de Blanaz.

Au moulin de Lompnas, un peu plus loin, la puissance n'est plus que de 7 à 8 mètres, et l'assise est composée de marne durcie, dont l'extérieur est jaunâtre, et dont l'intérieur est gris bleuâtre, très foncé. Au sommet, il y a

une couche de 30 à 40 centimètres de marne noire plus tendre et feuilletée, dans laquelle on rencontre quelques fossiles noirâtres, entre autres, des Térébratules. C'est la couche adjacente à l'oolite de la base du Jurassique moyen.

Grand-Colombier. — L'assise est d'observation difficile dans la région de Bons et de Culoz, ce qui tient à sa texture schisteuse, sans doute. On la retrouve sur le versant ouest du Grand-Colombier, aux environs des granges de ce nom.

Elle se compose d'une cinquantaine de mètres de calcaires tendres, en bancs minces, schistoïdes, de couleur brune à l'extérieur, et dont l'intérieur est gris blanchâtre, légèrement teinté de violet, ou gris jaunâtre. Vers le haut on trouve des Hemithyris et, en plus grand nombre, des Pholadomyes, d'une conservation laissant fort à désirer. Ces bancs à Hemithyris supportent 50 centimètres d'un calcaire dur, bleu taché de fer, non oolithique, et analogue à celui qu'on trouve au même niveau, à Montagnieu, ou en haut de Mont-July.

L'assise se termine par 4 mètres de calcaire gris jaunâtre, taché de rouge, mais beaucoup moins que le précédent, et passant insensiblement à l'oolithe ferrugineuse qu'il supporte. Je n'ai rencontré nulle part, à ce niveau, un calcaire aussi pâle.

Oncieu. — Dans la région de Saint-Rambert, où nous allons retourner pour suivre vers le nord les couches étudiées à Blanaz et à Indrieu, nous trouvons l'assise actuelle près du village d'Oncieu.

Au-dessus des couches oolithiques ferrugineuses de la partie supérieure du choin, se placent d'abord 2 ou 3 mètres

de bancs minces, de couleur grisâtre à l'intérieur, blanc jaunâtre à l'extérieur, et séparés les uns des autres par de petits bancs de marne sèche. Ensuite viennent des calcaires brunâtres dont l'intérieur est gris, avec de petites taches rouges, et qui rappellent assez bien le choin. Ils sont tendres, un peu marneux et sujets à se déliter. Ils se terminent par des bancs minces grisâtres, fortement tachés de bleu, très divisés par des fissures perpendiculaires aux strates. C'est déjà l'aspect des calcaires de la division suivante. La partie supérieure reprend un peu la couleur gris bleuâtre, avec taches rouges, des calcaires inférieurs; mais on ne peut avoir la couche de passage à l'oolithe de la base du J^2, car tous ces bancs sont en grande partie masqués par la végétation. Il y a peu de fossiles. Puissance : 30 mètres.

Un peu plus haut, on rencontre la couche au hameau de Moment; elle est formée par des calcaires gris bleu clair, assez ferrugineux, identiques à ceux que nous allons trouver au sommet de l'assise à Poncieux.

Nivollet. — Vers Nivollet les bancs du Choin sont surmontés d'une masse, de 30 mètres également, consistant pour la majeure partie en alternances de couches schisteuses grises ou légèrement bleuâtres et de bancs tendres gris blanchâtre, et un peu violacés. La partie supérieure, une dizaine de mètres, est formée de bancs plus compacts, gris d'acier intérieurement, assez bien lités, rappelant un peu le choin, et se terminant par des calcaires jaunâtres à l'extérieur, taraudés entièrement et passant graduellement à la couche oolithique superposée.

L'assise, assez bien découverte pourtant, paraît peu fossilifère. Son allure diffère à Résinand.

La base est formée de gros bancs, gris bleuâtre, enca-

drés de roux, marneux et sans grande résistance. La partie restante se compose entièrement de marnes feuilletées, grises ou bleu noirâtre, sèches, et qui semblent établir le passage entre les couches du Bas-Bugey, et celles du Haut-Bugey.

Chaley. — Il en est ainsi près de Chaley. Là l'oolithe ferrugineuse du choin est surmontée d'un ensemble assez homogène de couches tendres, souvent schisteuses, beaucoup moins cependant qu'à Résinand, de couleur bleu noirâtre, et très analogues à celles du même niveau de la chartreuse de Sélignat. Vers le haut, les bancs deviennent un peu plus durs, plus compacts, à couleur plus claire, grise ou légèrement jaunâtre, avec des taches bleues. Cette assise est visible sur 22 mètres, le long de la route de Tenay à Hauteville, tout près de la maison de secours ; il en manque la partie supérieure qui est masquée par la végétation ou des éboulis ; mais la lacune ne doit être que de 5 ou 6 mètres, car on aperçoit des fragments de bancs appartenant à la base du J^2.

Les fossiles sont peu nombreux ; ils consistent en Pholadomyes et Oursins, assez mal conservés d'ailleurs.

Ces couches ont une puissance plus que triple de celles d'Indrieu, situées à quelques kilomètres plus au sud. Elles en continuent du reste le facies marneux, en l'exagérant même notablement. Cette exagération se poursuit vers le nord, et, près de la chartreuse de Meyriat, l'allure est à peu de chose près celle que nous trouverons à Nantua.

Cette composition ne se retrouve pas au nord-est d'Hauteville, au col de la Rochette (Pl. VIII, fig. 27), où les couches ont une pétrographie qui semble intermédiaire entre celle de Chaley et celle du Grand-Colombier.

Poncieux. — Près de Poncieux, l'allure de l'assise reproduit à peu près celle de Résinand. Elle comprend une vingtaine de mètres de couches schistoïdes, marneuses, de couleur grise ou noirâtre à l'intérieur, avec quelques teintes de jaunâtre à l'extérieur. Des bancs un peu plus résistants se montrent par intervalles. Cet aspect en marnes feuilletées n'existe que là où la roche a subi quelque temps l'action de l'air. A quelque profondeur elle est formée de bancs épais, de couleur bleu noirâtre, tendres, à texture grossière, avec tendance à devenir schisteux. Ce sont ces bancs qui fournissent le calcaire à ciment exploité à Jujurieux. Ils sont recouverts par 4 mètres de bancs épais, plus compacts et plus durs, dont les deux premiers sont grisâtres à l'intérieur, jaunes d'or à l'extérieur et dont les deux autres sont gris de fer, comme le Choin. Ils passent insensiblement à un calcaire rougeâtre, un peu marneux, avec quelques oolithes de fer, lumachellique, et supportant la couche marneuse de fer qui appartient à la base du J^2. La puissance totale est de 25 mètres.

Toute l'assise paraît assez fossilifère. On y trouve surtout des Oursins et des Térébratules, bien conservés. Ils sont bleuâtres, presque noirs, reproduisant ainsi la teinte des couches au milieu desquelles ils sont disséminés.

L'assise existe dans le Revermont ; mais en général, à cause de sa nature, elle est d'observation difficile.

Les Combes et Treconnas. — Dans les environs de Jasseron et de Ceyzériat elle présente la composition suivante : A la base une masse de calcaires gris sale ou jaunâtre, quelquefois presque noirâtres, grossiers, marneux et fissiles ; ils renferment des fossiles en assez mauvais état : Echinides, Pholadomyes, et principalement Pholad. Murchisoni.

Ils sont surmontés de 4 mètres de marnes grisâtres, qui supportent 2 mètres de bancs épais, schisteux, gris blanchâtre, avec des Mytiles et quelques Ammonites. Au-dessus se trouve une couche de 2 mètres de marnes grises, un peu tachées de jaune, formant la base d'une assise de 6 mètres d'épaisseur de calcaires schisteux, de couleur bleue, foncée, ou gris blanchâtre avec petites taches rousses peu nombreuses, et contenant de nombreux fossiles, Pholadomyes et Mytiles. Ces couches se voient près du hameau de France. La suite de l'assise est invisible.

On la retrouve sur le petit chemin conduisant de Mont-July aux Combes, plus près de ce dernier hameau ; quand le chemin a été récemment réparé, les bancs sont assez bien découverts, et on y reconnaît une alternance de marnes noirâtres ou grisâtres, et de calcaires gris sale ou jaunâtres, marneux, généralement minces et souvent fissiles. Elle se termine par une couche schisteuse, de 3 mètres d'épaisseur, au milieu de laquelle se trouve un banc de 20 centimètres de calcaire dur bleuâtre, et maculé de petites taches de fer, et qui contient quelques fossiles, surtout la Pholad. Murchisoni et l'Homomya Gibbosa.

A ces quarante mètres de couches marneuses, succède une masse de calcaires dont la base est formée de deux mètres de bancs jaunâtres, un peu tachés de fer à l'intérieur. Ils supportent des bancs durs et compacts, bien lités, tachés de blanc et qu'on dirait oolithiques. A l'extérieur on voit une grande quantité de petits Crinoïdes ou de Bryozoaires qui hérissent la surface de la roche et la rendent rugueuse. Les bancs qui suivent sont plus grossiers, plus marneux, et de grandes taches bleues se montrent à l'intérieur ; puis ils passent à un calcaire roux,

ou gris jaunâtre; et le dessous du banc est plaqué de grandes Huîtres, très nombreuses, brisées, qui donnent à la roche un aspect nacré. Ce banc n'a pas plus de 60 centimètres d'épaisseur.

Au-dessus, le calcaire, toujours marneux, devient fissile, avec interposition de marnes sèches ; il est jaunâtre, très chargé de taches de fer, criblé de débris de Crinoïdes qui le rendent miroitant. On y trouve des Ammonites mal conservées, et des Térébratules. Enfin, le tout est recouvert par un calcaire bien bleuâtre, à Crinoïdes, en bancs minces, qui passe graduellement à l'oolithe ferrugineuse. Le banc adjacent à l'oolithe, et qui lui-même est en partie un peu oolithique, mais non miroitant, contient un assez grand nombre de fossiles : Eugéniacrines et Pholadomyes. La puissance totale de l'assise est d'environ 60 mètres.

Entre Pont-d'Ain et Saint-Martin-du-Mont, l'assise est seulement visible à sa partie supérieure, où elle comprend des bancs schistoïdes gris ou noirâtres et des marnes feuilletées noires, comme vers Ceyzériat. Elle se termine par quelques mètres de calcaires en bancs minces, ferrugineux et à Crinoïdes, formant ce qu'on appelle la Dalle nacrée. Elle est un peu différente dans la gorge de Sélignat.

Sélignat. — Elle est formée d'abord de quarante mètres de bancs épais, très marneux, sans grande résistance, s'enlevant par plaques minces, de couleur bleu noirâtre, ou quelquefois grisâtre et alternant avec des couches de marnes noires très feuilletées, dont l'épaisseur est variable et atteint jusqu'à 6 mètres vers la partie supérieure. Ces calcaires schisteux renferment surtout des Pholadomyes et entre autres la Pholad. Murchisoni. J'y ai

trouvé aussi, près de la croix qui est à la jonction des chemins d'Arnans et de Corveissiat, des Térébratules, type de la Bicanaliculata, d'une conservation parfaite.

Au-dessus on trouve 3 mètres de calcaires épais, durs et compacts, à couleur grise, présentant de larges taches bleues et légèrement maculés de fer. Ils renferment quelques fossiles mal conservés, Huîtres et Rhynchonelles. Ils sont surmontés de 7 mètres d'une masse comprenant des calcaires, en bancs de 15 centimètres environ, durs, bien lités, rougeâtres, bleuâtres, miroitants par places, et des marnes grisâtres, noirâtres ou rougeâtres, schisteuses et parfois un peu oolithiques, et dont l'épaisseur est supérieure à celle des calcaires. Le tout se termine par un banc dur, très compact, non miroitant bleuâtre, ferrugineux, ayant la plus grande analogie avec celui du même niveau de Poncieux et, et supportant comme celui-ci l'oolithe ferrugineuse de la base du Jurassique moyen.

Ces 7 derniers mètres sont peu fossilifères. On n'y rencontre que quelques Thracia d'une mauvaise conservation. La puissance totale de l'assise est de 52 mètres.

Les Berthiand. — De l'autre côté de la rivière d'Ain, l'assise actuelle est formée d'une suite de bancs schisteux, grenus, grisâtres, sans résistance, paraissant moins intercalés de marnes que dans le Revermont et couronnés, tantôt par des bancs très ferrugineux, bruns ou jaunâtres à l'extérieur, la plupart sans Crinoïdes, comme à Balvay, près de Bolozon ; tantôt, extrêmement ferrugineux et miroitants, comme près des granges Berthiaud.

Dans les environs d'Heyriat la plus grande partie de l'assise est au contraire formée de marnes noirâtres, très tendres et très feuilletées. J'y ai rencontré la Pholad.

Murchisoni, et une Rynchonelle, bien conservée, la Rhynchonella varians.

Nantua. — A Nantua, sa composition est peu différente. Au-dessus de la couche oolithique ferrugineuse terminant la division qui précède, on trouve une quinzaine de mètres de bancs épais en général, à texture peu compacte, tendres, bleus, encadrés de roux, ou plus minces et schisteux, et alternant avec des marnes grises, un peu teintées de violet. Aucun d'eux ne renferme ces nombreuses taches noires si fréquentes dans les calcaires de la 8e division. Ils sont recouverts par un peu moins de 15 mètres de marnes schisteuses durcies, gris sale plutôt que bleuâtres, et dans lesquelles on rencontre de nombreux fossiles, de même couleur, Oursins, Térébratules et Pholad. Murchisoni, tous médiocrement conservés. Cette couche est bien visible un peu au-dessus de Nantua, au point où un petit chemin à pente raide quitte la route allant à Apremont.

Elle supporte 15 mètres de bancs plus durs d'un calcaire grisâtre, roux, sableux, épais en majeure partie, plus minces et tachés de bleu à la partie supérieure, auxquels en succèdent d'autres, moins colorés, blanchâtres, légèrement tachés de rouge et finement oolithiques. Ces bancs ont été entamés par la route au-dessus de la grange Henry. A leur sommet, vers le ruisseau qui est plus bas, ils renferment des Thracia, en fort mauvais état.

Ils sont surmontés de 7 à 8 mètres de bancs minces, jaunâtres extérieurement, fortement tachés de rouge à l'intérieur, et pétris de débris de Crinoïdes. C'est l'allure de la Dalle nacrée dans cette région du département. Ce qui vient au-dessus est l'oolithe ferrugineuse du Jurassique moyen : La superposition est des plus nettes.

L'assise a une puissance totale de 60 mètres.

Plus à l'est, la composition est la même dans son ensemble. Ainsi les couches marneuses grises sont à Ruty, et vers Tacon, on trouve les couches plus dures et plus calcaires qui surmontent les marnes à Nantua. Il est probable que dans cette région il y a aussi les calcaires de la Dalle nacrée, car ils se retrouvent vers Chevry.

Par ce qui précède on voit que les divisions qui forment le Bajocien sont celles qui présentent le moins de variations ; les différences y sont peu importantes, à part celles qui portent sur la puissance des couches. Celles-ci ont partout la même coloration, renferment les mêmes fossiles, en majeure partie des Echinodermes, surtout dans la 2e division. Les différences consistent principalement en ce que certaines parties, ici plus marneuses, sont là plus calcaires, plus siliceuses. C'est ainsi, par exemple, qu'à Jujurieux, Culoz ou Lagnieu, la partie inférieure de la première division est plus marneuse qu'à Bouis, près de Villebois, ou à Heyriat.

La couche à Polypiers a partout à peu près le même aspect pétrographique. Les Polypiers sont plus ou moins nombreux suivant les localités ; en général, plus la couche a de puissance, plus grand est leur nombre. Ils disparaissent quand la nature des assises varie, par exemple, quand de calcaire elle devient marneuse. Tantôt, on ne les trouve que par places, comme entre les faces de joint ; tantôt, la presque totalité de la roche est pétrie de leurs débris, dans les environs de Souclin, par exemple.

Ordinairement, ils sont accompagnés de Rynchonelles, Térébratules, pointes d'Oursins, en assez grand nombre ; et si la nature des couches change un instant, ce qui entraîne leur disparition, la roche se montre formée

d'une certaine quantité de Limes, de Peignes, brisés et roulés. Ajoutons que toujours les bancs sont bien stratifiés et qu'il n'y a pas sous ce rapport de différence entre cette couche et les suivantes. Quant à la puissance, elle est fort variable : son minimum semble être atteint vers Montréal.

Les deux premières divisions sont des couches de mers profondes ; celle-ci, au contraire, en majeure partie du moins, est formée de couches qui ont été déposées dans une mer de peu de profondeur, aux eaux limpides, tranquilles et à température assez élevée.

Les divisions du Bathonien paraissent plus variables ; et souvent sur des points peu éloignés, elles montrent des variations considérables dans l'épaisseur, la pétrographie ou la faune.

Ainsi les calcaires à Ostrœa acuminata sont en bancs épais à Sault-Brénaz et à Culoz, où ils fournissent de bons matériaux, et les Encrines, surtout à Culoz, y sont très nombreuses. A Oncieu, au contraire, les fossiles sont rares et la pétrographie est différente. A Simandre, ils sont miroitants et quelques-uns oolithiques ; à Nantua, leur épaisseur est faible, mais les Ostrœa et les Encrines y sont extrêmement abondantes.

La deuxième couche à Polypiers paraît exister sur toute l'étendue du département. Ses variations de puissance sont plus considérables et plus subites que celles des couches du premier niveau. Les Polypiers sont inégalement répartis, soit dans les diverses localités, soit dans les parties de la même assise.

Ainsi, à Soudon la roche en est pétrie ; à Nantua, au contraire, ils ne se montrent que sur une faible épaisseur de la division, à la base, mais en grande quantité.

La stratification est régulière là où ils font défaut. Ailleurs elle est plus massive et plus confuse, comme dans le Revermont, où l'assise semble avoir le plus de puissance, et où en même temps le fàcies coralligène est le plus développé. Toutefois, pas plus ici qu'au premier niveau les couches ne présentent un aspect analogue à celui des îlots madréporiques de Charix ou d'Echallon, dans le Ptérocérien.

Notons enfin que les couches à Polypiers, en certains endroïts et en certains points de leur masse, pénètrent plus ou moins profondément dans les assises superposées. C'est ainsi que, près de Jasseron, on peut voir la partie supérieure des assises du 2e niveau s'intercaler dans les bancs minces à Encrines de la division suivante des marnes à Ostrœa acuminata.

Cette dernière division est tout aussi changeante.

Très riche en Ostrœa et en Entroques, et très épaisse, une vingtaine de mètres, à Sault-Brénaz, où elle se montre en bancs marneux se délitant en une marne jaune foncé, elle n'a plus que 4 mètres à Soudon, où elle est formée d'une marne grise ou bleue, et ne présente plus que des débris d'ostrœa. Elle a 8 mètres à Oncieu, 18 à Chaley, 25 à L'Avocat, 4 ou 5 à Jasseron, et vers Nantua, elle paraît en majeure partie formée d'une marne violacée ou bleuâtre, à Hemithyris et Pholadomyes.

L'assise de la grande Oolithe est plus constante d'épaisseur ; mais ses roches sont sujettes à d'assez grandes variations. C'est à Brénaz que les calcaires sont le plus fins et le plus résistants ; mais à un kilomètre de là, près de Vachine, sa pétrographie est déjà fort changée. En général l'assise est constituée par des calcaires épais et

de couleur bleuâtre, sauf dans le Revermont, où ils sont grisâtres et parfois schisteux.

L'assise suivante des calcaires à Encrines présente en général des caractères pétrographiques plus constants. Il faut en excepter pourtant la partie supérieure, dont j'ai fait une division, et qui présente, dans le Revermont, le Haut-Bugey et le Bas-Bugey, des variations d'allure très grandes.

Ces variations se retrouvent dans l'assise suivante qui est en majenre partie marneuse ou marno-calcaire. Sa partie supérieure est calcaire à Culoz, calcaréo-marneuse à Oncieu ; plus haut, à Poncieux, elle est calcaire également, mais sans Encrines ; tandis que dans le Revermont ou le Haut-Bugey, elle est formée par des calcaires en bancs minces, à Crinoïdes très nombreux, dont la puissance atteint au maximum 7 mètres. Il semble ainsi évident que les calcaires de Poncieux augmentent d'épaisseur vers le Nord, en même temps qu'ils se remplissent d'Encrines; en sorte qu'ils représentent, dans cette partie du département, les couches de la Dalle Nacrée ; celle-ci n'existe pas dans le Bas-Bugey ou n'y est représentée que par des couches sans importance.

Comme on a pu le remarquer, les Encrines sont le fossile dominant, puisqu'on le trouve d'un bout à l'autre du J [1]. Ce terrain a été ainsi, en majeure partie du moins, déposé dans une mer d'une certaine profondeur; mais cette profondeur a varié à certains moments par suite d'oscillations du sol, qui ont amené un exhaussement notable à l'époque du Polypier inférieur et du Polypier supérieur, et cet exhaussement a duré ou a subi peu de variations en sens contraire pendant l'époque des marnes à Ostrœa acuminata.

Nous trouvons plus tard un exhaussement, probablement même plus considérable, à la fin du dépôt du choin, où nous rencontrons en plusieurs endroits des roches taraudées, avec des fossiles roulés, des Huîtres, des Hemithyris, etc. Puis un mouvement en sens contraire se produit, et enfin au sommet du J^1 nous constatons un nouvel exhaussement, indiqué par les calcaires taraudés de Salles, de Lupieu, etc., ou par les roches brèches de Jasseron, etc., qui coïncide avec un changement radical et durable dans la pétrographie et la faune, et qui met fin, selon nous, au Jurassique inférieur.

La composition du J^1 est résumée dans le tableau suivant :

(*Voir à la fin du cahier.*)

JACQUEMIN.

(*A suivre.*)

PIANTO

— Vers funèbres —

Ah ! je viens de briser mon très vieux porte-plume !
Enfer ! quel maladroit je suis !... Tout un volume
In-octavo pourrait à peine contenir
Les imprécations dont je voudrais honnir ;
Et mon étourderie et le destin contraire !...
Car je l'aimais beaucoup, et presque comme un frère.
Non pourtant que ce fût une riche œuvre d'art,
Qui suscitât l'envie ou flattât le regard ;
Non pas qu'il me fût cher pour sa rare dorure,
Ou qu'un artiste adroit, ciselant sa parure,
L'ait savamment tiré d'un métal précieux :
Sur lui jamais burin aux traits capricieux
Ne grava de dessins nés de sa fantaisie.
Sa forme n'était pas délicate et choisie ;
On ne lui voyait point d'ornements incrustés,
En élégants lacis se tordre à ses côtés.
L'or, l'argent, nous étant choses trop peu connues,
La matière en était des premières venues :
Il était simplement fait de fer et de bois,
Et ne m'avait coûté qu'un ou deux sous, je crois !
Même il avait perdu la couleur rouge et vive
Dont se parait jadis sa splendeur primitive,
Le vernis s'en était à jamais détaché.
Il était d'encre noire horriblement taché ;

Ces plaques lui faisaient de navrantes blessures.
La lèpre de la rouille aux cruelles morsures
Ternissait le métal si brillant autrefois.
Je l'avais tout usé, dans de nombreux endroits,
Par le tenaillement de mes dents saccadées,
Lorsque sculptant la strophe ou creusant les idées,
Malgré mon long effort, je cherchais vainement
Le vers sonore et pur, l'heureux arrangement,
La rime la meilleure et le mot préférable.

Tel il était, offrant un aspect misérable.
Je l'aimais fort pourtant. C'était mon compagnon
Depuis longtemps, toujours dispos, jamais grognon,
Et plus sûr que beaucoup de mes amis peut-être.
Ma main, accoutumée à son stylet de hêtre,
Avec agilité lui faisait parcourir
La feuille de papier que je voulais couvrir,
Ou bien, ployant le nombre aux mesures égales,
Accoupler avec art les rimes musicales.

Il portait fièrement, du ton le plus exquis,
Sa plume au bec de fer. On eût dit un marquis
Pauvre, mais relevant en verrouil son épée,
Et, très fringant malgré sa noblesse rapée,
D'un bel air conquérant s'en allant à la cour,
Ou gagnant, vers le soir, un rendez-vous d'amour !...

Hélas ! pendant longtemps—peut-être en va-t-on rire —
Frêle morceau de bois, il fut toute ma lyre,
N'en déplaise aux chanteurs qui marchent d'un pied sûr
Dans des cieux rayonnants, et se drapent d'azur,
Et qui, le front serein et la foudre en écharpe,
Pincent, très convaincus, les cordes d'une harpe !
Il avait ce bonheur d'être moins encombrant ;
Mais il était aussi fécond, aussi vibrant,

Et, - car depuis douze ans je l'avais, il me semble, —
Quel grand œuvre déjà nous avions fait ensemble !
Thèmes très embrouillés, pensums d'encre noircis,
Et problèmes par moi puissamment obscurcis,
Lettres à des amis, lettres à des maîtresses,
Sonnets tout frémissants d'indicibles tendresses.
— O suppliques d'amour ! Discours toujours rempli
D'éloquence, et laissé trop souvent dans l'oubli ! —
Alexandrins pompeux, notes de blanchisseuses ;
Odes au large essor et légères berceuses ;
Contes sombres ou fous, articles de journaux,
Et, riant intermède aux sérieux travaux,
Nous avons enchassé quelquefois, d'aventure,
En un grave feuillet, une caricature,
Au profil grimaçant et très grotesque à voir ;
Et même pour finir (entre nous), certain soir,
Nous avons fait, en vers, ce crime : une charade !...

A présent, c'est fini, mon pauvre camarade ;
Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés !

Tout à l'heure, j'avais les esprits occupés
J'ignore à quelle chose horriblement fatale ;
Et je n'avais pas vu qu'une chute brutale
L'avait jeté par terre, et j'ai marché dessus !....
Hélas ! ses trois morceaux, quand je les aperçus,
Epars, dans un état funèbre et lamentable,
Gisaient, affreusement écrasés, sous ma table...

J'en ai presque subi des larmes dans mes yeux !
Je les ai ramassés avec un soin pieux,
Et ne pouvant souffrir qu'une main étrangère
Vînt profaner encor sa dépouille légère,
Afin d'honorer mieux les services rendus,
Son ardeur et son zèle aux labeurs assidus,

Je voulus lui mener de belles funérailles....
Recueillant tristement les débris, les écailles,
Ses restes, en mon feu je lui fis de mes mains,
Comme on en construisait jadis aux grands Romains,
Un bûcher délicat d'où sa terrestre essence
Pût enfin s'envoler vers la magnificence,
— Lui qui, vivant, rhythmait des vers mélodieux, —
De vos cieux pleins de gloire, ô Poètes, ô Dieux!....

Et maintenant voilà sa cendre consumée :
Toute cette existence est partie en fumée! ....
— Eh bien, quoique d'abord cela puisse choquer,
Bien qu'on trouve plaisant de rire et de moquer
En tournant en pitié ces intimes détresses,
Je peux dire ceci : J'ai perdu des maîtresses,
(Oh! les serments d'amour que nous avions commis!)
J'ai perdu de l'argent, j'ai perdu des amis,
J'ai perdu de bons chiens et plus d'une gageure;
Mais sans en éprouver seulement, je le jure,
La moitié du chagrin que je sentis au cœur
Quand je perdis cet humble et loyal serviteur!

Antoine BARBIER.

M. ET Mme DE GRANDLIEU.

De femme plus sèche que Josephte Loiselet, par mariage Mme Monnery, il n'y en eut jamais. La civilisation croissant, l'espèce s'appauvrit : mais de femme plus sèche jamais il n'y en aura. Elle était grande, mince, maigre, faite comme un | du caractère appelé *antique* par les typographes. Ses pieds étaient minces et longs, ses mains longues et minces. Son visage d'un ovale allongé était ce qu'elle avait de mieux. Deux longs rouleaux de cheveux noirs plaqués des deux côtés le rétrécissaient encore. Son teint était brun, ses yeux étaient noir-charbon, son nez busqué, sa bouche jolie et bien meublée, sa voix basse, son propos bref. Enfin, elle avait l'allure décidée et le geste coupant. Et sèche ! il faut le redire... Et cassante ! — Méchante, non. Mais elle se comportait souvent avec les gens comme si elle l'était... Y a-t-il beaucoup de méchantes femmes ?

Sa famille était de bonne bourgeoisie et avait quelque petit bien à côté de Montbar ; elle fréquentait au château où son père, légiste consommé, était fort consulté. Même à l'entendre, Mme de Buffon, la bru du grand naturaliste, la traitait en compagne. Ce fut à cette dame (la dernière maîtresse d'Egalité), qu'elle dut ses morales, qui n'étaient pas austères. Avant son mariage elle ne lisait point : Après elle lut le roman de Laclos et celui de Louvet —

ce dernier dans un bel exemplaire qui avait fait partie de la bibliothèque de la Reine — elle disait qu'elle n'y avait guères rien appris.

On la maria à vingt ans à Monnery, veuf et ayant plus de deux fois son âge, mais Juge-Mage à Sémur. Quand elle était en humeur de s'avantager, après avoir pour la millième fois conté comme chez les Buffon, elle était de tout, elle ne tarissait pas sur cette Juge-Magerie de Sémur, « d'autant plus belle qu'elle avait son siège, ses prisons, ses suppôts de justice, et prononçait en premier et dernier ressort ?... Grand chasseur Monnery le Juge-Mage ; pas grand clerc, aimant le cotillon assez, le piot davantage, bon homme au demeurant. — Et bon juge, ayant de la droiture et du sens. Il fut par ses ressortissants élu juge de paix du canton. Puis au rétablissement de l'inamovibilité, il échangea cette place contre celle de Président du tribunal civil de Montbeney.

Il y fut mal accueilli : ni sous l'Ancien Régime, ni pendant la Révolution, nous n'avions vu les fonctions publiques occupées par des étrangers au pays. Mais comme il savait un peu de droit, ses collègues dont l'un était un Pierquin ci-devant compagnon de Jésus, l'autre un Charayre ci-devant hébertiste (tous deux idolâtres du Premier Consul présentement) lui laissèrent rédiger leurs jugements. Cela vite su fit dix ans durant une grosse situation à ces Monnery. Le bonhomme de Président, comme tous ceux qui veulent être jeunes trop longtemps, vieillit brusquement. Enrayé par l'ataxie locomotrice, on le charriait à l'audience dans une chaise roulante. Au sortir son domestique, muni d'un fusil de chasse, escorté de sa chienne Myladi, l'emmenait en plein vignoble où ce Nemrod tuait quelque bec-figue. Le soir avec Mme Mon-

nery et ses deux collègues, il faisait un boston, puis se couchait avec les *Contes* de Lafontaine (édition des Receveurs généraux) qu'il recommençait quand il les avait finis.

Sa femme gouvernait la maison et la fortune et les gouvernait bien. Et plus d'une fois, il la consulta avant de sentencier... On a accusé cette dame d'avoir des amants. C'est une calomnie : elle n'en a eu qu'un ; et son mari n'en sut ou n'en soupçonna jamais rien. Le digne homme quitta ce monde à soixante-trois ans ; résigné, car les deux choses qui l'attachaient à la vie étaient venues à lui manquer. Le passage des becs-figues diminuait tous les ans, en 1810 il fut nul et on crut l'espèce détruite. Et en 1811, le vignoble de Sémur ayant été grêlé, il n'avait pas su rentrer à temps en cave une suffisante provision de vin de la Comète... *Proh Dolor* !

Et il n'y voyait plus du tout, ce pauvre bon Monnery. En son testament on trouva qu'il avait choisi, pour tuteur de sa fille unique Héléna, son collègue et ami Pierquin, celui-là même que sa femme qui avait, elle, les meilleurs yeux du monde, avait choisi pour amant. Léonard Pierquin était un petit blond grassouillet, aux traits, au teint, aux hanches de femme ; il n'avait jamais eu apparence de barbe. Les plaisants de Montbeney révoquaient en doute sa virilité. Quand Mme Monnery vit ses cheveux grisonner, sa fille grandir, en femme sensée qu'elle était, elle manda de Sémur une nièce de son mari, brunette appétissante, et la fit épouser à Léonard qui eut, en un peu moins de cinq ans, de cette brunette quatre garçons et une fille bien à lui.

Devenu le beau neveu de la veuve et lui gardant une affection bien méritée, Léonard l'aida à chercher un mari

pour sa fille. Celle-ci allait être majeure et mise en possession du bien au soleil de son père, un beau domaine dans la montagne acheté en 1812 du produit de la vente de Sémur. Le défunt avait bien laissé une certaine cassette contenant, disait-on, trente mille francs en or. En ce temps, on ne prêtait pas ses économies à l'État qui trouvait moyen de conquérir la moitié de l'Europe sans faire d'emprunt, ni aux particuliers parce qu'on n'avait pas oublié les remboursements en assignats. Et il y avait de ces cassettes-là dans bien des familles. La veuve, considérant que c'était elle qui avait conduit la maison et amassé ce magot, s'en était adjugé la propriété. Mais le domaine payé quatre-vingt-dix mille livres et en rendant cinq mille était une dot fort attrayante.

Une première démarche fut faite pour Élie Domergue d'une vieille famille du pays. Elie faisait son droit à Dijon quand la Révolution vint. Il s'engagea à dix-sept ans. A dix ans de là, il était aide-de-camp de Moreau. Il se distingua à Hohenlinden : mais apprenant par expérience que son attachement pour son général lui ôtait toute chance d'avancement, il quitta le service, revint au pays, et demanda la place de Charayre nommé Président à la mort de Monnery. Le Grand-Juge Régnier refusait disant que « c'était assez de deux ânes dans un tribunal »... Mais Bonaparte déclara qu'il « aimait mieux le jacobin Domergue dans un tribunal que dans un régiment ».

M. Charayre présenta ce successeur à la veuve qui lui fit bon accueil : elle savait Domergue bien apparenté, ayant quelque fortune et bien élevé. La Dame, en outre, tenait à ne pas laisser le tribunal perdre l'habitude de délibérer le soir chez elle entre les petites misères et les appels-cœur.

Nouveau venu, Domergue avait gardé un an durant dans ce salon une attitude plutôt réservée ; cela ne l'avait pas empêché de s'éprendre de la douce figure de Mlle Hélena qui en était la grâce et non plus que lui n'y faisait guère de bruit. Mais prudent de nature et se défiant de sa fortune et de son mérite, il désirait en tout état de cause et avant tout conserver de bons et agréables rapports établis d'ores et déjà. Et Charayre eut mission de dire à Mme Monnery :

« Domergue veut se marier. J'ai songé pour lui à Mlle Hélena. Avant d'engager mon ami à vous parler, j'ai cru bien agir, l'accueil aimable qui nous est fait chez vous étant donné, de vous pressentir. Il n'y a pas de démarche faite. Si pour quelque raison dont je préfère n'être pas informé, ne voulant pas m'en faire juge ; une demande pouvait vous désobliger, j'en resterai là. Vous me pardonnerez ma présomption et nos rapports n'en seront pas altérés ».

Mme Monnery avait en tout temps et en toutes choses fort gouverné, un peu comprimé et morigéné sa fille. Mais elle était trop du XVIIIe siècle pour ne pas vouloir, en telle matière, laisser Hélena à peu près libre ; pour ne pas vouloir surtout paraître la laisser libre tout-à-fait. Elle réfléchit un moment et répondit :

« Je vous sais gré de m'avoir avertie. J'ai le même désir que vous, croyez-le bien, qui est d'éviter telle chose qu'un désagrément à vous et à nous. En ce qui me concerne je ne vois pas de raison qui puisse m'empêcher d'entendre et d'examiner une demande venant d'un homme honnête, bien élevé et bien situé. Mais Hélena dispose d'elle-même. Elle est plus indépendante qu'on ne croit, peu communicative. Les filles de vingt ans d'ailleurs ne

touchent pas ce sujet les premières, avec leur mère surtout. Ma façon de voir en ceci peut n'être pas la sienne. Et si je lui parlais, elle pourrait bien me répondre qu'elle ne saurait avoir convenablement d'avis sur une proposition qui n'est pas ferme et ne serait, à vrai dire, que le projet d'un ami commun... »

« Peut-être, dit le vieux Charayre en souriant, est-ce unp eu davantage après la réponse que vous avez bien voulu me faire? Une demande ne nous fermerait pas votre porte : vous l'examineriez avec quelque bienveillance. Notre procès est donc à demi gagné. Si vous voulez bien parler à Mlle Héléna, dites-lui donc que nous ne pouvons et n'osons espérer d'elle qu'une chose, à savoir de ne pas nous condamner avant de nous avoir entendus : Nous plaiderons modestement ; nous ne présumons pas beaucoup de nous-même, ce n'est pas notre défaut précisément... »

Mme Monnery dit à sa fille le lendemain : « M. Charayre voudrait te marier avec son successeur. J'ai soupçonné tôt qu'il est le porte-paroles de ce dernier ; et il me l'a à peu près avoué. Mais comme ils tiennent avant tout à rester en bons termes avec nous, il ne sera fait de demande formelle que s'il nous paraît possible de la prendre en considération... Qu'en penses-tu ? »

Il faut ici essayer un croquis de la jeune fille ainsi mise en demeure à l'improviste de trancher une question dont dépendait son avenir. Elle était personne à en comprendre la gravité ; disons-le tout de suite. Dans le salon de sa mère elle paraissait douce, réservée, un peu passive. La maîtresse du pensionnat où elle avait été élevée, femme de mérite qu'elle aimait et continuait à voir, la disait ferme, froide, assez pénétrante. De figure

elle ressemblait à sa mère en mieux. Elle était moins grande, et tout le monde assurait qu'elle était mieux faite. Ses beaux traits presque réguliers avaient une expression de douceur que sa mère n'eut jamais. Elle avait le teint moins brun, une fraîche pâleur, de la tendresse dans un sourire rare d'ailleurs, de l'aménité et bien de la grâce dans le propos d'ailleurs un peu froid et discret. Ce qu'elle avait d'agréments n'attirait pas d'abord. Je ne connais aucun homme qui l'ait trouvée jolie ; mais elle inspira une passion vraie, on le verra. Entre la mère et la fille il y avait une autre différence encore, celle qu'en France, il y a toujours entre une génération et celle qui la suit. La mère instruite dans un ménage bourgeois avait gardé de sa petite ville de Bourgogne l'accent gracieux, et des locutions pleines de saveur ; elle savait le ménage, les affaires ; elle avait le ton et les manières de l'ancien monde. Elle manquait de talents d'agrément, de lecture, elle était joueuse comme les cartes. Le pensionnat par où la fille avait passé était un peu mondain. L'instruction qu'on y donnait était superficielle. Mais enfin l'horizon ouvert là à de jeunes esprits avides de connaître était moins limité. On lisait là le gros livre de M. de Châteaubriand et le petit roman de Bernardin. On parlait la langue abandonnée et gracieuse de Mme de Souza ; on l'écrivait. On savait les noms et quelques airs de Grétry, de Boïeldieu, de Méhul. Le premier livre que Mlle Héléna chercha dans la bibliothèque de son père fut sans doute celui de Mme de Sévigné. Elle y chercha aussi Corinne et ne l'y trouva pas, mais elle y trouva Delphine, et je crois la Julie, toutes personnes chez qui Mme Monnery n'avait pas fréquenté, qu'elle eût trouvées pédantes,

peu supportables, et qui avaient laissé à Mlle Hélena une impression assez différente...

Les jeunes filles à qui on parle mariage pour la première fois en sont toujours un peu émues, dit-on. Celle-ci, un moment silencieuse, répondit avec un calme parfait à sa mère dont elle devinait peut-être l'arrière-pensée :

« Voilà, une proposition bien inattendue, si c'est une proposition... Elle me semble détournée et bizarre. Il est vrai que je n'ai pas l'expérience de ces choses. Si vous m'en faites part sans objections ni réflexions, c'est peut-être, ma mère, que vous inclineriez à l'accepter ?

— C'est que je suspends mon jugement pour vous laisser toute liberté, Mademoiselle. Et ce ne sera pas pour vous influencer, mais pour vous renseigner sur deux faits d'importance que j'ajouterai ceci : la fortune de M. Domergue vaut à peu près celle que vous aurez un jour. De plus quand M. Charayre prendra sa retraite, M. Domergue a toute chance de lui succéder à la Présidence... Après cela, si sa personne vous repousse, qu'il n'en soit plus parlé ».

Elie Domergue était de grande taille ; de carrure robuste, inélégante ; de figure plutôt rude, de physionomie grave, de propos sobre, de caractère sérieux : on aurait dit qu'il avait été juge toute sa vie. Il n'avait pas tout-à-fait trente ans, on lui en donnait couramment six ou sept de plus. Assurément, il ne ressemblait en rien ni aux muscadins dont le règne allait finir, ni aux triomphants officiers d'état-major dont le règne allait commencer...

Mlle Hélena répondit cette fois à sa mère estomaquée avec quelque vivacité :

« Je ne me sens ni repoussée, ni attirée ; pour surprise, je le serais si cette ouverture venait réellement de M. Domergue. Voilà plus d'un an qu'on le voit chez vous presque tous les soirs. Il n'a jamais paru se douter que j'existe. Assurément, je ne pouvais que lui rendre la pareille. Et cela ne m'a pas été difficile. Aujourd'hui qu'on m'occupe de lui, une chose me frappe : c'est que véritablement il n'a pas du tout la figure d'un homme à marier ».

— Voilà qui est entendu. Mais pour ma gouverne à l'avenir, ne voulez-vous pas me dire quelle figure vous supposez aux hommes à marier...

— Oui, ma mère. Une figure plus jeune, moins grave.

— M. Domergue a au plus trente ans. Et c'est son état d'être grave.

— C'est qu'il a toujours un peu l'air de « Minos jugeant aux enfers tous les pâles humains »...

— Vous avez, ma fille, de la littérature..

— Enfin, j'imagine qu'un prétendant est soucieux de plaire.

— Faudra-t-il pas qu'il chante : « Femme sensible » ?

Mme Monnery était de ces bonnes gens qui ont besoin de quelque contradiction pour bien vouloir ce qu'ils veulent. Après cette conversation aigre-douce, elle décida en son par-dedans que sa fille serait présidente bon gré malgré. Elle dit donc à M. Charayre : « Si votre ami veut avoir ma fille, il faut qu'il patiente un ou deux mois et change de marche. Hélena a lu les méchants romans qu'on fait de ce temps-ci et qui donnent dans les beaux sentiments. Elle veut être un peu adorée, c'est un travers qui lui passera tôt, car elle est sensée. Elle sera piquée, j'imagine, de ce que M. Domergue n'a pas parlé à

elle d'abord, comme cela se fait peut-être chez ces pecques, Mmes de Genlis et Cotin. Tout cela peut s'arranger si vous y tenez, mon cher monsieur Charayre. Je suis disposée à y aider, vous le voyez bien. »

Domergue avait eu quelques aventures de jeunesse, insignifiantes. Il avait le cœur neuf. En voyant tous les soirs la belle jeune fille aller et venir souriante, quasi silencieuse, et comme indifférente autour de ces vieilles gens courbés sur leurs cartes, occupée toutefois de leur bien-être, il se disait qu'elle ressemblait à une fille de l'Olympe, Hébé ou Aglaë, exilée au milieu de fantoches qui n'avaient rien d'Olympien. Il s'éprit d'elle lentement et sans s'en douter. Il ne savait pas combien profondément il était atteint et fut à la fois navré et stupéfait quand Charayre lui fit part de la première réponse de Mme Monnery. Quand il sut la seconde il fut pris d'un tremblement.

Il fit pourtant ce qui lui était suggéré, sans affectation, avec une timidité qu'il n'essaya pas de dissimuler. On l'écouta avec quelque surprise, sans marquer de mécontentement. Peut-être même devint-on peu à peu plus accueillante avec lui.

Entre temps d'autres propositions de mariage furent faites et déclinées. Charayre dit à son ami : « Finalement, vous êtes le seul à qui on n'ait pas répondu non en trois lettres. Les comparaisons qu'on aura pu faire ne vous ont pas nui puisqu'on est plus avenant pour vous. Qu'attendez-vous pour parler ?

— Un mot sympathique... ou un regard disant qu'on a désarmé... »

Un soir Mme Monnery ayant la migraine quitta la table de jeu pour le coin de la cheminée. Laissant ses col-

lègues faire un piquet à écrire, Domergue vint s'asseoir à côté d'elle. La dame n'avait pas lu Othello ; elle amena pourtant le ci-devant soldat à parler de ses campagnes. Il en parla bien et fut bien écouté. Mlle Héléna même laissa voir qu'elle y trouvait de l'intérêt. Et après que le narrateur fut parti, elle dit à Mme Pierquin, de façon à être entendue de Mme Monnery « que la figure de M. Domergue était assez noble et que son propos en sa simplicité, ne manquait pas d'éloquence »... Mais la pendule sonnait onze heures : les joueurs se levèrent bruyamment pour partir. Cela empêcha Mme Monnery d'entendre sa fille et changea l'avenir de celle-ci.

Mme Pierquin, petite bourguignonne très éveillée, voyait ce qu'on pensait et savait ce qu'on cachait : en rentrant elle avertit son mari.

Qu'y avait-il entre Pierquin et Domergue ? Un reste du levain des Blancs contre les Bleus ? mais vers cette date, au dire de témoins encore connus de moi, sous la pression d'un gouvernement qui savait vouloir et voulait la paix au-dedans, ce levain était assoupi. Il y avait ceci : depuis que Mme Monnery vieillissait, Pierquin devenait peu à peu l'homme d'affaires de la maison. Voyant ce qui se préparait il se dit que si sa jeune cousine se mariait à Montbeney, sa situation dans la maison serait diminuée, le gendre devenant vite le fils, lui n'étant plus que le neveu — Et ceci encore : Domergue savait du droit ; Charayre lui avait vite confié la rédaction des arrêts du tribunal, soit la présidence effective. Pierquin jalousait donc son collègue. Il lui chercha tout de suite un compétiteur et à quelque temps de là, trouva ce compétiteur à sa porte.

A savoir Amblard Gérin de Grandlieu, un ancien

camarade à lui, lequel habitait son manoir de Grandlieu, dans la Montagne. « C'est toi, petit ? lui dit le Juge son aîné de quelque dix ans. Je te croyais devenu loup comme Mœris dans Virgile. Qu'est-ce qui te fait sortir de tes bois ?

— Un procès.

— Une coupe indue dans un taillis indivis ? Une pièce d'eau contestée ? Un mur mitoyen ?

— Dix sillons ne rapportant pas cinq sous, que les fermiers se disputent. Il y a eu des coups de poing échangés, un jour ou l'autre il y aura des coups de fourche. Ma partie est une dame Monnery avec qui, me dit-on ici, tu es du dernier bien. Tu vas nous arranger.

— Je suis le beau-neveu de cette dame tant seulement — Et je lui cherche un gendre. Qu'est-ce que rapporte ta terre de Grandlieu ?

— Quatre mille livres bon an mal an.

— Les deux domaines du Grand et du Petit Potet sont affermés dix louis de plus : ils te jouxtent.

— De partout. Ils étaient à nous : mon trisaïeul, huguenot, fait prisonnier par les Ligueurs fut obligé de les vendre aux Chartreux pour payer sa rançon.

— Tu dois à tes aïeux et à ta postérité de les récupérer. Fais-toi beau ce soir, je te présente à ma belle-tante et à ma belle-cousine. Celle-ci qui est dame du Potet ne va pas refuser de signer un traité de paix avec un joli garçon comme toi. Elle n'est pas désagréable à voir et ses petits fermages sont agréables à palper. Tu ne saurais manquer de tomber amoureux d'elle et de faire sa conquête. Je t'accorde quinze jours pour le tout. Entre temps trouve moyen de dire à la maman que tu es cousin germain du marquis de la Baude : c'est essentiel.

Dans quinze jours le susdit traité de paix sera suivi d'un contrat de mariage bien cimenté... Vois-tu à tout ceci la moindre objection ?

— Pour le moment il ne saurait y en avoir, dit Amblard.

Pendant que ce nouveau venu se fait accommoder chez le baigneur et le coiffeur, voyons un peu plus amplement qui il est.

Les Gérin, encore qu'ils ne fussent pas titrés, avaient place aux Etats de la province depuis trois siècles et vivaient noblement en leur petit fief de Grandlieu : le Gérin du XVIe siècle commença la ruine de la maison. Celui du XVIIe vint habiter Montbeney, y mena grand train, et acheva cette ruine en donnant dans le *Système*. A la Révolution Mme veuve Gérin de Grandlieu à qui il restait quelque mille écus de rente attendait que son fils unique eût l'âge requis pour entrer à l'Ecole militaire : quand Amblard eut l'âge, l'Ecole n'existait plus. En 1794 Albitte fit incarcérer tous les ci-devant nobles du Haut-Rhône et séquestra leurs biens. La citoyenne Gérin alla au Représentant : celui-ci avait du monde et reçut humainement cette femme encore assez belle, qui fit valoir que personnellement elle était de roture, fille et sœur de patriotes connus. Pour son fils, elle supposait qu'au lieu de condamner à l'oisiveté dangereuse d'une prison un garçon de seize ans, le Représentant le laisserait s'engager ou entrer en apprentissage chez un ouvrier patriote. Ce fut à elle qu'Albitte répondit le mot digne de mémoire : « Tu es libre, belle citoyenne. Mais si tu m'en crois, ne fais pas de ton fils un soldat. L'armée est une pépinière d'aristocrates. Quand pourrons-nous nous passer d'elle ! Fais-le plutôt menuisier, serrurier, cloutier : de ceux-là nous aurons toujours besoin. »

Amblard entra en apprentissage chez Brutus Legras, horloger qui au début de la Révolution avait marqué par son ardeur. Depuis ce citoyen n'avait pas laissé que de se refroidir : il n'y paraissait pas au club où il allait tous les soirs et se faisait violent de parti pris, ne voulant point perdre les avantages de sa situation et surtout s'exposer à l'accusation de *négociantisme* prodiguée contre les boutiquiers par des gens qui voulaient piller les boutiques. En présence de témoins Brutus Legras rudoyait le jeune aristocrate : en tête-à-tête il le traitait paternellement. Il aimait son métier et avait été surpris et charmé de voir son élève s'y intéresser de suite, puis y montrer des dispositions particulières.

Toute l'existence de l'animal est déterminée par son organisation : le rossignol chante, l'hirondelle maçonne, l'araignée tisse nécessairement. Il a été donné à l'homme d'avoir mille aptitudes diverses d'où naissent vite autant de besoins (nullement factices). De l'équilibre de ces aptitudes, œuvre de notre raison, résulte notre liberté. Mais chez quelques-uns il y a une aptitude dominante, ne détruisant pas les autres, les subalternisant plus ou moins. Les conquérants sont chasseurs d'hommes ; les Don Juan chasseurs de femmes, les Faust cherchent la science ; les révélateurs cherchaient Dieu ; Collomb cherchait ce qu'il y a à l'Ouest du vieux monde, et l'a trouvé ; d'autres cherchent ce qu'il y a au Pôle et ne le trouvent pas. On naît poète ; on naît musicien ; on naît peintre. Les hommes ainsi prédestinés sont moins libres que nous autres : ils sont parfois moins heureux, car l'aptitude n'est pas une garantie de succès.

A cinq ans Amblard mettait sur le ruisseau de la rue un petit moulin de sa façon ayant « une roue à godets »,

dit mon autorité : il paraît que c'est là un perfectionnement peu ou point connu alors. Et dès lors son père prévoyait « qu'il passerait sa vie à chercher le bateau insubmersible, ou le ballon dirigeable ». Chez son horloger, l'apprenti inventa assez vite je ne sais quel instrument simple facilitant et abrégeant tel travail quotidien lent et laborieux. Son patron fut émerveillé. Hélas ! ils apprirent bientôt que l'invention était faite depuis quelque dix ans à la Chaux-de-Fond.

L'aventure n'en était pas moins belle : elle décida de l'avenir de ce jeune homme. Il s'éprit décidément de mécanique, ce qui était fort naturel. Il s'éprit de son propre mérite tout autant sinon davantage et en vint à croire que sans autres études préalables, par intuition, et en partant de cette idée devenue peu à peu une idée fixe, tout mécanisme compliqué pouvait et dès lors devait être simplifié. Il ne fut plus jamais occupé d'autre chose qu'à demi et accidentellement, on le verra.

Cependant la vie a des exigences et des caprices qu'il faut subir. Et notre pays a des convulsions qui maîtrisent toutes choses. Thermidor arriva. Brutus Legras redevenu Legras Boniface se montra réacteur frénétique. Son élève plus raisonnable que lui, il avait seize ans, fit comme lui. Pierquin fut un des meneurs de la contre-Révolution. Tous trois se tachèrent les doigts de sang en ces jours lugubres qui furent la revanche de la Terreur. Le délégué du Prétendant à Lyon promit à Pierquin un régiment de cavalerie « à la rentrée du Roi ». Pierquin promit à son petit ami Amblard de lui confier *la cornette* (le drapeau) de ce régiment. Mais Fructidor ajourna « la rentrée du Roi ». Amblard poursuivi s'enfuit avec Pierquin dans les montagnes du Jura et de

là aurait passé dans le pays de Neufchâtel où il vécut de son métier d'horloger. Mais selon les Jacobins de Montbeney, les deux amis ne laissèrent pas, sur la route, de travailler d'un autre métier à la mode alors, à savoir d'arrêter et de dévaliser courriers et diligences, et ne passèrent en Suisse que traqués par les gardes-nationales.

Quoi qu'il en soit, Amblard rentra après Brumaire. Le Député qui dans le Haut-Rhône conduisait la réaction présenta ce garçon qui en était l'enfant-perdu au « *citoyen Préfet de la République* ». Celui-ci, un de nos quatre ou cinq bons préfets (le département en a eu, en 80 ans, quarante ou cinquante en tout), celui-ci jaugea le jeune homme et ne le trouva pas suffisant pour en faire son secrétaire (ou peut-être ne voulut pas d'un secrétaire choisi par le Député).

Ne pouvant mieux Amblard alla vivre à Grandlieu avec sa mère. Celle-ci, fille d'un fabricant de Lyon, avait apporté à son mari une assez belle dot qu'il avait dissipée. En dédommagement ce mari lui légua la moitié de ce qu'il avait ; la jouissance du reste lui était acquise jusqu'à la majorité de son fils. Le fils et la mère pouvaient vivre et vécurent modestement des fermages de Grandlieu et des loyers de la maison de Montbeney pendant quatre ans. Puis la mère mourut. Amblard immédiatement se mit à bouleverser les cultures, à transformer l'outillage ; il comptait doubler son revenu ; en deux ou trois années il diminua les produits de moitié. Le paysan ne comprend pas qu'on puisse savoir son métier mieux que lui et sa méchante humeur fut pour quelque chose dans ce piteux résultat. Rebuté par l'insuccès, découragé par la malveillance sournoise des métayers, Amblard pensait à vendre ou à hypothéquer

son bien et à se jeter dans l'industrie qui ouvrait un si vaste champ à ses facultés inventives et qui, depuis le passage de Chaptal au ministère, était singulièrement protégée par le gouvernement d'alors. Le matin même du jour où nous l'avons rencontré à la porte de Pierquin, il avait vu des gens d'affaires ; d'après ceux-ci une vente, un emprunt restaient difficiles : les spéculateurs qui avaient payé les biens nationaux en assignats les revendaient en détail à des prix peu élevés ; ce trafic absorbait les capitaux disponibles.

Conduit par son ami, notre jeune homme arriva donc le soir de bonne heure chez Mme Monnery. De sa personne il n'était ni bien ni mal, plutôt bien que mal. Bien aussi de ton et de manières. Sa tenue qui était celle des merveilleux d'alors seyait assez à sa figure efféminée. Il entra facilement dans un courant d'idées et un train de conversation dont on ne sortait guère en cette maison. Pierquin d'ailleurs l'avait stylé en venant. Il avait aussi parlé à sa femme : et celle-ci arrivée tôt avait dit à sa cousine : « Mon mari t'amène ce soir un gentilhomme qui croit bienséant de te voir et de te prévenir avant de te faire un procès. Entre nous soit dit, je crois bien que le procès est un prétexte. » — Puis à Mme Monnery « M. de Grandlieu, un ci-devant, s'il en fut... Pierquin et lui ont été ici les premiers à chanter le *Réveil du Peuple*... Même on dit que, par après, ils ont un peu chouanné ensemble... »

Et, grâce à l'infatuation de la maîtresse du logis pour l'ancien bon vieux temps et tout ce qui y tenait — à l'aménité habituelle de son aimable fille, (à un peu de curiosité de celle-ci encore ?) — au savoir-vivre du nouveau venu ; à la rondeur de Pierquin, à l'entrain de sa

femme — de glace à rompre il n'y en eut pas. Les deux jeunes gens, tout de suite très occupés l'un de l'autre, avaient pris, bien entendu, l'un vis-à-vis de l'autre, l'attitude de deux figures de cire, comme il seyait dans un salon de province. Mais Pierquin manœuvra de façon qu'au bout d'une demi-heure ils étaient au clavecin, Mlle Héléna accompagnant M. de Grandlieu qui, arrangeant l'air de Mozart pour sa voix de ténor un peu voilée et insuffisante, chantait « : Mon cœur soupire — La nuit, le jour — Je ne puis dire » etc.

Charayre et Domergue entrant comme il finissait, virent, comprirent d'instinct, restèrent stupéfaits, et durent par bienséance applaudir.

Je sais des lieux où ceci sera trouvé invraisemblable. Mais quoi ! ces hommes, dont les uns avaient détruit l'ancien régime, dont les autres l'avaient défendu, étaient du même monde, (Albitte était gentilhomme). Cela rendait les rapports entre eux possibles et explique la pacification que le premier empire put leur imposer un moment.

Toutefois la belle figure mâle de Domergue laissant voir quelque chagrin et le sourire du vieux Charayre devenant ironique, Pierquin trouva qu'il était temps de parler du procès. On en causa donc près de cinq minutes. A l'envi les deux parties s'en remettaient au président Charayre. Celui-ci demanda s'il y avait des titres. Il y en avait, du XVIe siècle, illisibles, de plus entamés et compissés par les rats. Charayre, en riant, proposa « une vue de lieux ». — Oui bien, dit le demandeur, Une descente de Justice. Cela répandra la terreur : et d'un mois, dans la commune, il n'y aura batterie ni volerie. Sur quoi il invita de bonne grâce « ses belles

ennemies et Messieurs à venir le lendemain dîner à la fortune du pot dans sa pauvre maison en ruine. On partagera ou on adjugera les dix sillons en litige entre la poire et le fromage... »

Ces six personnes aimables passèrent donc une chaude journée de la fin du printemps dans un frais paysage de montagne. La table fut dressée sous un tilleul du temps d'Henri IV, entre des rosiers chargés de fleurs et des cerisiers rouges de fruits, près d'un ruisseau où rafraîchissait le vin du cru. Les appétits citadins ravivés par le grand souffle salubre des hauteurs firent honneur à la poule au pot, au faisan rôti, à un jambon présenté frauduleusement comme indigène ; puis arrivèrent les pâtisseries primitives et exquises, œuvre d'une vieille fermière, et des fromages à la crème délicieux dont le secret est perdu ; puis des salades d'oranges et de framboises se prélassant dans des faïences à fleurs, méprisées alors, qui vaudraient leur poids d'or aujourd'hui. Ensuite on vit en détail la maison-forte ; on monta sur la *Tour du Nord* qui commande trois lieues de pays alentour, on visita je ne sais combien de prés sous bois ravissants, rafraîchis par de clairs courants d'eau. Comme on passait en revenant au bout des dix sillons en litige, Pierquin proposa de les mensurer pour, par après, être fait un rapport sur leur produit possible et asseoir un jugement sur le dit ; on rit et en rentrant, Charayre avisant au bout du salon une table de trictrac, émit l'idée de « sentencier le proucez au sors des dez » comme au temps jadis faisait le juge Bridoie. On topa gaiement et Mlle Héléna gagna.

A en croire les apparences, ces six personnes polies, gracieuses, empressées à plaire, n'avaient d'autre pensée

que de passer ensemble agréablement quelques bonnes heures ensoleillées. Les Sept Sages de la Grèce eussent approuvé cette ambition permise. Messieurs de Port-Royal rendus par l'usage de la confession plus pénétrants, eussent discerné, à travers les masques souriants les pensées de derrière la tête, quelques-unes assez âpres, se cachant de leur mieux, se décelant quand même par éclairs aux esprits attentifs ou aux cœurs intéressés. Ni les dames, ni Charayre, ni Domergue ne doutaient que cette partie de campagne n'eût été arrangée par Pierquin et Grandlieu pour préparer une demande en mariage.

En revenant le soir, au castel, Domergue navré disait à son ami : « De la journée, je n'ai su, je n'ai pu trouver un mot qui aille au cœur de cette belle enfant. De la journée, elle ne m'a pas, une seule minute, donné à penser que j'existais pour elle. Je n'ai plus qu'à me résigner. » — « C'est ce que vous savez le mieux faire, mon bon ami, lui fut-il répondu. La résignation est une vertu qui sert bien dans la vie : mais en cette affaire-ci, elle ne peut que nous nuire. »

Et Pierquin à Grandlieu : « Que dis-tu de ma belle cousine ? — Qu'elle ressemble à la Galatée mythologique ; le Pygmalion qui l'animera ne sera pas trop malheureux. — Mais elle a été bien pour toi. — Elle a du monde ; elle devait être polie, elle a été, si tu veux, gracieuse pour son hôte : mais c'est tout. Et je ne suis pas bien avancé. — Tu ne t'es pas aidé, sais-tu ? Les fleurettes que tu tirais de ta mémoire manquaient un peu de naturel et de fraîcheur. Tu n'as retrouvé les yeux amoureux qu'on t'a connus jadis que pour la prairie du Rigolet. — Elle vaut quinze cents napoléons, dit Grandlieu qui rêvait. Et en son par-dedans, continuant son rêve, il se disait :

Nos jolis, jolis domaines du Potet, si je les tenais, ce n'est plus 50,000 francs, c'est 100,000, c'est 110,000 que m'offriraient ces brigandeaux de la bande noire et je pourrais *hic et nunc* exécuter en son entier mon grand projet...»

Le malheureux avait toujours un grand projet... une machine quelconque admirable, dessinée, calculée sur le papier, et marchant admirablement dans son imagination. Il n'en parlait pas ayant peur des contrefaçons.

Mme Monnery avait agréé la recherche d'Elie Domergue, le dimanche. Le lundi elle se coiffa d'Amblard Gérin de Grandlieu. Elle ne faisait pas de façon pour se déjuger. Les femmes sont en ce point bien supérieures à nous. D'expliquer aux gens, ou de s'expliquer à elles-mêmes pourquoi elles changent d'avis, c'est ce dont elles ne voient pas la nécessité. Elles changent parce qu'elles sont changeantes. Nous le sommes autant qu'elles; pour nous le dissimuler et au prochain, nous nous emberlificotons dans des raisonnements sans fin qui n'en imposent qu'à nous. La conversion de Mme Monnery eut, je pense, deux motifs. Le profil aristocratique et un peu mouton d'Amblard, son ton obséquieux, sa politesse caressante la séduisirent : et elle crut voir que cet homme serait son serviteur. La bonne dame avait eu plus de flair, vingt ans en çà, en épousant son juge-mage.

Le soir, Amblard fit entrer la petite caravane qu'il conduisait dans sa futaie du Pelouset : on s'assit là pour se reposer, le dos tourné au soleil couchant, en face d'un chêne qui passait pour le plus beau de la contrée. Héléna et sa cousine mesurèrent sa circonférence qui se trouva de seize pieds de roi. Amblard cependant disait à Domergue, qu'il savait chasseur : «C'est ici qu'il y a deux ans nous avons tué le dernier ours descendu du

Jura dans le bas pays. La bête s'accula à cet arbre, faisant tête aux chiens furieux : nous l'avons tirée presque à bout portant, mon oncle le marquis de la Baude et moi..» Mme Monnery, qui écoutait, eut un éblouissement; à demi hallucinée, elle vit dans les rayons d'or du soleil inondant le bois, passer un cortège nuptial. En tête le marquis de la Baude conduisait Gérin de Grandlieu le fils de sa sœur; puis venait Héléna toute blanche sous sa couronne de fleurs d'oranger; puis elle-même en sa robe de velours ponceau, son point d'Angleterre sur la tête, son châle de l'Inde sur le bras, marchait d'un pas processionnel... Elle se vit, au repas de noce, assise à la place d'honneur, ayant à sa droite le marquis de la Baude, Comte du Saint-Empire... La tête lui tourna. Elle se dit qu'à tout prix elle ferait de cette vision une réalité.

Mais Héléna, qu'est-ce qu'elle pensait au retour de cette partie de campagne? Je ne sais. Voici ce qu'elle en disait, vingt ans après : «Ce petit château gothique dont l'intérieur avait été restauré sous Louis XIV, me charma. Le châtelain était agréable à voir, sa figure était si immuablement rose et blanche, qu'on se demandait si ce rose et ce blanc étaient naturels. Il chanta au dessert, cela se faisait encore : *Fleuve du Tage* et *Un jour de cet automne*, avec des grâces étudiées, soignant sa voix, son sourire, sa pose comme un acteur. Il mettait peu dans la conversation, s'écoutant mieux qu'il n'écoutait les autres; bien occupé de lui pour aimer personne autre que lui. On crut qu'il m'avait plu parce qu'il m'amusait... »

Ce portrait est assez mordant; il semble d'une femme de quarante ans, non d'une jeune fille de vingt. On instruit les jeunes filles à cacher ce qu'elles pensent; elles ne le laissent jamais voir entièrement.

Et cette belle personne d'une vive intelligence, d'une raison précoce, dont le cœur ne devait parler qu'à bon escient, dont les sens sommeillaient encore, épousa, sans l'aimer, un homme épris surtout de sa dot. Si vous demandez pourquoi, c'est que vous n'aurez pas bien compris ce qui précède ; ce sera ma faute, tâchons de la réparer.

Héléna Monnery épousa Amblard Gérin parce que sa mère infatuée de ce Monsieur, l'obséda. « Tu as refusé six partis de condition et de fortune honnêtes, de manières et de figure supportables. Qu'attends-tu ? Le Prince Charmant... On vous cache, Dieu sait pourquoi... Et le Diable aussi ! tout ce qu'il y a d'odieux et de répugnant dans ce bas monde ; cependant tu n'es plus une enfant et tu dois commencer à voir que l'existence ne ressemble pas à un conte de fée... Etc., etc. »

Cette mercuriale plus verte et plus crue que je ne la fais, avait été précédée de bien d'autres. Diminuerai-je l'aimable fille aux yeux du lecteur si j'avoue qu'elle en était lasse, trouvait depuis un ou deux ans le gouvernement de sa mère assez lourd, et du charme à l'idée d'avoir à elle un intérieur à son goût ?

Enfin elle épousa Amblard, le dirai-je ? parce que des six concurrents, c'était lui qui effrayait le moins sa froideur et sa pudeur de vierge.

J'entends ici, le lecteur à qui j'ai reconnu le droit de censure dire à part lui : « Voilà une singulière pécore ! — Telle qu'elle est, je voudrais la conserver dans votre esprit, ô censeur vénéré ! Voyons : je vous suppose un instant changé en fille à marier. (Vous me pardonnez l'incongruité de la supposition ?) Vous sortez de la messe de midi à Saint-Andoche. Tous les bons garçons présen-

tables de la ville sont sur la Place, sous les armes. Cherchez parmi ces chasseurs de dots les six moins laids et moins ridicules, et les regardez bien... Franchement en est-il un seul avec qui vous... échangeriez volontiers l'anneau qui ferait de vous et de lui les deux moitiés d'une seule chair en cette vie et en l'autre ?

— « Hum ! La plaisanterie est d'un goût médiocre. On ne change de sexe que dans la Mythologie. Ma répugnance et la vôtre ne prouvent rien. Toute femme qui sera une femme, en voyant vos six épouseurs, en élira en son par dedans un, ou deux peut-être, selon son tempérament...

— Soit ! Mais vous en convenez, ce qui déterminera le choix, ce ne sera pas l'attrait charmant du beau, car ces bons garçons, comme ils sont faits, ne peuvent poser ni les uns ni les autres, en Adonis ou en Endymion : ce ne sera pas davantage la claire vision de leur valeur intellectuelle ou morale ; car ils sont tous, on le devine à leur tenue et à leur mine, de grands vauriens et qui seraient fâchés d'être pris pour des sages. »

Non, ce sera « Cet amour qui n'est pas l'amour », Eschyle le disait déjà dans les Coëphores ; — ce que vous appelez le tempérament. — Or, Héléna n'en avait point, ou n'en avait guère, ou n'en avait pas encore. Au dire des physiologistes le cas n'est rare que dans les romans.

Si ces histoires avaient été publiées dans l'ordre chronologique, celle-ci eût paru l'une des premières. J'ai longtemps hésité à l'écrire : elle n'a guère aucun des agréments qu'on cherche dans les récits de ce genre ; et enfin l'incident qui en est le nœud est déplaisant et difficile à dire.

Beaucoup d'écrivains en ce temps cherchent le détail scabreux et l'expression brutale. Quelques-uns par dégoût

et naturelle réaction affectent une pudicité toute britannique. Je demande à dire nettement et sans grimace que ni le passage brusque de l'autel où l'on maria Héléna vers minuit selon l'usage d'alors, à la chambre nuptiale où on la jeta ensuite — ni ce qui suivit — ne lui sembla à aucun degré concevable et acceptable — et que les jours, les mois qui vinrent ensuite ne changèrent rien à sa première impression d'effroi et de dégoût. Avec du temps elle revint en partie sur cette idée qu'elle avait été plus maltraitée que bien d'autres, et comprit que son sort était presque le sort commun. Quant à son opinion sur M. Gérin de Grandlieu, elle s'y confirma tous les jours davantage et ne pardonna jamais à cet homme.

Ayant l'âme fière elle ne se plaignait pas. Son mari vaniteux, sot et vite indifférent, ne s'aperçut ni de sa douleur, ni de sa colère, ni de son mépris. Comme les autres relations de la jeune femme il attribuait à sa froideur, à sa réserve, à son caractère peu expansif son attitude singulière.

Mme Monnery gardait toutes les bienséances : elle entendait donc une messe basse de loin en loin, et aux Grands Solennels la messe de paroisse. Sa fille élevée dans un pensionnat mondain, mais correct, était plus régulière. Elle voyait une fois l'an l'abbé Bonnin, qui lui avait fait faire sa première communion et qu'elle prisait pour sa droiture et sa simplicité. A une question sur le devoir de l'épouse, le confesseur comprit la situation de sa pénitente. A sa réponse il ajouta : « Défiez-vous, ma chère fille, des romans et des poètes que vous lisez. Ce sont des corrupteurs pour la plupart ; ce sont tous des menteurs. La nature n'est pas bonne ; elle n'est

pas belle; la chair sent mauvais; la volupté est sale; l'état de mariage est humiliant; cette vie est triste. Il faut voir cela, s'y soumettre, se dire que Dieu le veut ainsi pour que nous ne nous attachions pas à ce monde qui n'est pas le vrai. »

Il y a dans ces rudes leçons une grande part de vérité: et elles devaient laisser une impression durable surtout dans l'esprit de cette jeune femme attristée et désabusée. Et sans se soucier de la contradiction le prêtre ajoutait : « Dieu mesure le vent à la brebis tondue. Je vois qu'il vous reste un espoir. Vous allez avoir un enfant ; il vous rapprochera de son père ».

La grossesse fut laborieuse. M. de Grandlieu eut et afficha pour sa femme de grands soins : dans les salons où il l'avait présentée, chez sa belle-mère, on disait que Mme de Grandlieu était adorée et n'y correspondait pas, que ce n'était pas une femme, mais un glaçon. Les dernières semaines, le docteur Pélerin faisait tout craindre. La délivrance fut plus heureuse qu'on ne croyait. M. de Grandlieu, encore bien qu'on ne lui eût donné qu'une fille, eut le bonheur démonstratif. Mme Pierquin, venant féliciter sa cousine, lui dit : « Ma petite, ton mari est au moins aussi délivré que toi, et il le paraît davantage. Moi qui le contrarie toujours, il m'a embrassée deux fois en m'annonçant que la mère et l'enfant se portaient bien. Il t'aime bien, sais-tu? » L'accouchée répondit d'une voix blanche, à peine intelligible : « Je sais, chère. M. de Grandlieu pouvait, en un jour, perdre sa femme et son enfant, qu'il aime... tant qu'il peut — et les domaines du Potet qu'il aime un peu davantage. Si j'étais morte, en accouchant d'un enfant

mort, tu héritais de moi. Il t'a embrassée une fois par convenance et une fois pour te consoler... »

Bienveillante, cette appréciation ne l'est pas : perspicace, il faudra voir. On la conçoit mieux d'un vieux procureur que d'une femme de vingt-deux ans, même fille d'un Juge-Mage. Mais cette femme, chez son mari comme chez sa mère déjà, passait la moitié de sa vie à écouter, l'autre à réfléchir. Et son mari était le moins caché de tous les hommes, étant de tous le plus content de lui. Il avait, on le sait bien, une pensée de derrière la tête et la voulait céler. Mais comme il en était possédé vraiment, dans des accès de somnambulisme auxquels il était sujet, elle s'étalait avec une sorte de transport. Et de ses projets, de ses craintes, de ses espérances, rien n'était secret pour Mme Héléna.

L'année suivante, pendant que celle-ci s'occupait exclusivement de la nourriture de sa fille, Grandlieu amena à bien deux entreprises : 1° Il parvint à emprunter à Lyon, à un taux ruineux, une grosse somme hypothéquée dûment sur sa terre, ses domaines du Potet compris. Cet argent était par lui destiné à la fondation d'une manufacture de cotonnades, laquelle grâce à des perfectionnements de son invention devait rivaliser vite avec celle de Jouy... en attendant mieux. 2° Il voulait obtenir du gouvernement impérial, dans le paroxysme de sa lutte contre l'Angleterre, une subvention due évidemment à une tentative dirigée contre la grande industrie anglaise — et une protection déclarée qui serait pour lui une force. Or, ses antécédents n'étaient pas des titres à faire valoir à Paris. Cherchant quelqu'un qui pût l'aider là-bas, il avait songé à Domergue. Il l'avait connu au Collège du chef-lieu, où Domergue qui était un ***grand***

l'avait défendu lui, Grandlieu qui était un *petit*, contre des agresseurs plus forts que lui. Quand ils s'étaient revus chez Mme Monnery, quoique sortant de camps opposés, ils s'étaient fait bonne mine et raconté leurs fortunes. Grandlieu sut ainsi que son condisciple avait à Paris *une bonne corde*. Disons tout de suite ce que c'est qu'*une bonne corde*. En 93, à l'armée des Alpes, Domergue avait eu pour camarade de lit un Corse nommé Bocca, brave et indiscipliné soldat, s'il en fut. Six ans plus tard, il l'avait retrouvé en Allemagne répondant devant un Conseil de guerre d'un acte grave d'insubordination, l'avait en sa qualité de juge assesseur condamné à être fusillé, puis l'avait fait gracier par le général en chef. Cet homme, un peu plus tard, était entré aux Tuileries où il avait des fonctions mal définies, non sans importance : il restait en rapport avec Domergue qui par lui savait beaucoup et pouvait quelque chose. On comprend pourquoi Grandlieu se fit caressant pour Domergue et aussitôt après son mariage l'attira chez lui.

Le jeune ménage, après un moment d'hésitation, s'était installé dans la Maison-Gérin, moins belle, mais plus commode que le Manoir de Grandlieu.

Mme Héléna accueillit d'abord Domergue assez froidement ; puis ne voyant rien dans l'attitude et les façons de ce visiteur dont elle pût prendre ombrage et voyant bien que c'était son mari qui l'amenait, mue peut-être aussi par quelque curiosité très féminine, elle se fit peu à peu plus accorte avec lui. Domergue n'avait que trente ans ; il était sorti mûr des armées ; on y mûrit vite quand on a l'esprit sérieux ; et une des vertus qu'on y apprend est la résignation. Il avait aimé Mlle Monnery ; on l'avait

dissuadé de s'en ouvrir, découragé... il n'avait plus songé qu'à s'en déprendre. Il s'était mis à écrire ce qu'il avait vu et su ces dernières années et avait réussi au moins à se distraire de cet amour. Il croyait s'en être guéri. Quand Grandlieu l'appela, il vint sans arrière-pensée. Une fois entré dans cet intérieur, il aperçut vite qu'au foyer d'un si jeune ménage et que l'on croyait uni, entre un mari distrait, déjà indifférent, et une femme outragée le premier jour, négligée le lendemain, il y avait une place à prendre. — Oh ! pour un ami ! Pour lui !... Quel danger ? Avait-il le droit de supposer Mme Hélena capable d'oublier son devoir ? Lui-même n'était-il pas sûr de sa guérison ? Son attachement pour la jeune femme, la jeune mère attristée, n'avait-il pas pris en la revoyant quelque chose de paternel ? Ne lui donnait-il pas le droit de s'intéresser à tout ce qui la concernait ? Est-ce qu'un chagrin à elle n'était pas une souffrance pour lui ? Est-ce que ses petites joies dans la nourriture de son enfant (qui avait déjà ce mérite de ne pas ressembler à son père) ne le rendaient pas heureux comme elle ?

Pourtant cette entrée du prétendant évincé dans l'intimité de Mme Hélena ne fut possible que parce qu'elle fut infiniment ménagée et discrète. Ce qui se passait en lui, on l'a déjà deviné : l'amour mal éteint se réveillait. Mais il y a des feux qui ne font pas de flamme, dont la lueur égale, calme, trompe sur leur intensité. On n'est pas forcé de les voir. Ce qui avait chez Domergue partout et toujours tout comprimé sans rien étouffer, c'est qu'il était de la race des Timides. Ceux-là savent aimer, mais ne savent pas ou n'osent pas le dire. La confiance en eux-mêmes leur manque et aussi le don charmant de

l'espérance. Il était encore de la race des Prudents qui possesseurs d'un petit avoir se gardent bien de le jouer pour en acquérir un plus grand. Sa défiance de lui-même n'avait donc pas de bornes. Elle avait empêché de réussir tout à fait, aux armées, ce soldat brave et sachant son métier. Elle avait fait repousser sa demande en mariage par une jeune fille à qui l'amour d'un homme entrevu pour la première fois faisait peur. Elle allait du moins lui valoir une compensation assez réelle, mais qui, je le crains, ne paraîtra pas telle aux lecteurs de vingt ans.

Mme Héléna, à connaître mieux celui qu'elle avait refusé, avait pu mesurer l'étendue de sa méprise. Pour penser un instant à s'en dédommager elle était trop foncièrement honnête. De plus elle se sentait forte de cette froideur qu'on lui reprochait, et à laquelle elle avait fini par croire; forte du souvenir le plus cuisant et le plus humiliant. Et elle se rappelait la leçon du prêtre. Elle était sûre d'elle-même; sûre de Domergue en qui elle lisait, comme en elle-même; deux fois certaine d'être respectée. Où donc la jeune femme, sitôt désabusée, sitôt esseulée dans la vie et qui avait tant besoin d'un cœur sûr où s'appuyer, eût-elle pris le courage d'éconduire cet homme en qui elle trouvait cet appui et, dans sa détresse, comme un réconfort inespéré ? Il sentait et voyait toutes choses comme elle; il adorait le beau et le bien sans plus chercher inutilement le vrai comme elle; quoi d'étonnant s'il l'aimait ? Et il l'aimait silencieusement sans rien demander. Et il savait sa pensée avant qu'elle eût parlé. Et il avait fait la veille avant de s'endormir ce qu'elle désirait le lendemain en s'éveillant. Est-ce qu'on refuse un dévoûment si prouvé, si tendre, si

modeste, qui se fait deviner en toutes choses sans s'étaler jamais, en se cachant souvent ? Est-ce qu'il n'est pas fait pour consoler à demi des amertumes qu'il a fallu, qu'il faut encore dévorer ? Et une âme honnète ne saurait accepter ce dévoûment absolu sans le payer de quelque reconnaissance et réciprocité. Elle se croyait bien incapable d'aimer un homme d'amour : ceci augmentait sa sécurité. Le mot même d'amitié avec lequel on se trompe en pareil cas n'était pas prononcé entre eux. Mais enfin le lien qui se forma sans qu'ils en eussent d'abord conscience et auquel il ne voulait pas donner de nom — les noms ne font rien aux choses — devint peu à peu pour tous deux d'une même douceur, d'une douceur infinie.

Quand Grandlieu partit pour Paris, Pierquin lui dit : « Tu laisses chez toi un suppléant en pied... » Il répondit en riant : « Cette suppléance-là serait une sinécure ; j'en sais quelque chose. D'ailleurs, si l'on fait du feu avec un caillou, on n'a jamais vu du contact de deux glaçons sortir une étincelle ».

Pierquin lui conta la démarche faite deux ans en çà par Charayre. « Si j'avais sujet de m'inquiéter, répliqua le mari, cette démarche ambiguë et circonspecte, qui ne témoignait ni d'une grande confiance ni d'une grande ardeur ; l'accueil aussi qui lui a été fait, seraient pour me rassurer... Au reste, ajouta-t-il d'un air fat, Mlle Monnery a pu choisir et elle a choisi..... Puis je reviendrai tôt... »

Il resta à Paris sept mois. Je supprime quasi tout ce qui était conté ici de ce séjour, pour ne pas me faire dire une fois de plus par les lecteurs grincheux que je sors de mon cadre qui est *La Province* vue à Montbeney et de

Montbeney. En quoi on dirait bien. On m'eût accusé aussi de copier un chapitre de Gil-Blas. En quoi on se fût trompé. Ce n'est pas moi qui plagiais Le Sage. C'est un des ministres de Napoléon qui a imité le duc de Lerme. Les grands ministres s'imitent les uns les autres naturellement. En exhumant l'histoire d'une petite province ignorée, n'ai-je pas pris Colbert en flagrant délit? Oh ! rien... presque rien... un chétif pot-de-vin annuel... Ce qu'il faut imiter de Gil-Blas, c'est son calme railleur devant ces petites irrégularités si humaines.

Dans la domesticité du Château, on disait le Corse Bocca cousin du Maître, il avait été seulement le camarade favori de sa petite enfance. Au passage, madame Mère lui souriait; son auguste fils tirait sa moustache rousse et échangeait avec lui quatre mots de dialecte. Il logeait à cent trente-cinq marches au-dessus du pavé, dans les combles du pavillon de Flore. On ne savait pas au juste les fonctions qu'il avait : elles lui valaient tous les premiers du mois une audience de vingt minutes de sa Majesté. Même, une ou deux fois l'an, il avait pu entrer dans le cabinet sans être mandé. Il était traité en enfant gâté dans tous les ministères — surtout dans celui de Fouché où on croyait avoir sujet de se défier de lui — A l'Intérieur et au Commerce où il conduisit et patronna chaudement M. de Grandlieu, on leur promit tout ce qu'ils demandèrent. Seulement les mois passèrent sans qu'on tînt peu ou prou ce qu'on avait promis.

Le Corse finit par dire un jour à son protégé: « Ces canailles se moquent de moi. Ce qui les rend si hardis, c'est que l'Empereur est bien loin. Tous ces gratte-papiers vont chuchotant que Napoléon a eu du pire, que l'armée

se fond dans la boue et dans la neige, qu'elle est perdue et lui aussi... Et les porcs s'en réjouissent...

— Si vous écriviez à sa Majesté ?

— C'est que... je n'écris pas bien lisiblement...

— Mon affaire est donc manquée...

— Il reste un moyen. Avez-vous six billets de mille francs à sacrifier ? » Et sur la réponse affirmative Bocca apprit à son client ébahi en quel ministère, chez quel chef de cabinet, il pouvait avec garantie de succès déposer au bout de la cheminée ses six billets bleus... « Ce Monsieur doit s'enrichir vite », dit Grandlieu.

— Oh ! dit le Corse en riant bruyamment : il compte avec son Excellence qui réclame « la moitié de ses profits pour soutenir la dignité de son poste ». (Je traduis le baragouin du Corse et emprunte pour ces derniers mots la prose de Gil-Blas qui les rend littéralement.) Grandlieu obtint la concession temporaire d'un ci-devant couvent non vendu, à la condition qu'il y établirait à bref délai une manufacture de cotonnades — de plus une subvention annuelle de 3.000 francs pendant cinq ans dont moitié payée par l'Etat, moitié imposée à la ville de Montbeney. Il se voyait en situation de pouvoir utiliser sur une grande échelle ses connaissances en mécanique, il simplifierait les procédés, transformerait l'outillage, diminuerait les frais.... Qu'est-ce qui pourrait donc, cela fait, l'empêcher d'abaisser les prix de vente ? Il les abaisse à un taux restant pour lui rémunérateur, mais auquel ses concurrents fidèles aux vieilles routines ne peuvent descendre... les commandes abondent... surabondent... il atteint en moins de dix ans son premier million....

Des deux personnes qui virent les premières le sire de

Grandlieu rentré à Montbeney, l'une le compara à ce grand seigneur qui, chez Saint-Simon, « marche sur les nuées », se croyant passé Dieu. « M'est avis, dit l'autre, qu'il ressemble davantage à la Perrette du *Pot au lait.* » La première de ces personnes est Mme sa femme, la seconde Mme Monnery. Domergue ne dit mot, mais pensa que les deux dames voyaient bien.

Ne calomnions pas un gentilhomme qui se fait manufacturier résolument et exclusivement. Il vivait dans son atelier, mais il se souvenait, des moments, de l'existence de Mme de Grandlieu, et d'une petite fille à elle que sa mère ne finissait pas d'allaiter; il leur donnait même des quarts d'heure dérobés à ses occupations. Et comme on lui rappela que Mme Monnery avait, le soir, chez elle. des personnages à ménager, il monta de temps en temps, peu ou point habillé, ne s'asseyant guère, posant, le dos à la cheminée, en grand homme non apprécié à sa valeur par de petits esprits, plaçant un mot avec condescendance, puis disparaissant à *l'anglaise* (sans prendre congé, chose non usitée encore à Montbeney). Il passait sa vie à surveiller et tracasser quatre mécaniciens appelés de Lyon, mettant lui-même la main à l'œuvre. Ces ouvriers sachant leur métier exécutaient ses ordres en haussant les épaules souvent, ou en riant sous cape. Je ne sais point de mécanique: on s'en doute bien à ma façon d'en parler. Si j'étais *moderniste* et *dans le train*, je mettrais ici deux pages où, à grand renfort de termes techniques ramassés dans le *Manuel Roret*, j'expliquerais les inventions fermentant dans la cervelle de Grandlieu, puis je montrerais par où et comment elles devaient avorter. Je n'en ferai rien, je ne suis pas *dans le train*. Et, eussé-je la science compétente, mes deux pages

fussent-elles exactes et claires, vous les sauteriez à pieds joints, en riant de mon pédantisme, ô lecteur sensé! Disons sans plus : ce qu'il y eut là, grâce à sa présomption, à son ignorance, de temps et de travail dépensé en pure perte ; à quel prix énorme revinrent ces machines *perfectionnées*, faites, défaites, refaites est extravagant. Un procès qu'il eut avec ses ouvriers ne le laissa ignorer à personne. Enfin après deux ans perdus l'usine marcha. La figure du manufacturier assombrie longtemps rayonna de nouveau comme celle des Apollons, soleils dont on décorait alors les pendules. Mais il ne parlait plus de ses découvertes en mécanique aux visiteurs nombreux, sa manufacture étant la première établie dans le département. En revanche il leur montrait ses produits avec une vanité ingénue et amusante.

L'Angleterre inondait alors le continent de mouchoirs de coton représentant en rouge sur blanc la biographie de l'*Ogre de Corse*. J'en ai longtemps conservé un qui a été volé par un collectionneur de documents historiques. Deux scènes restent gravées en ma mémoire. En l'une, Joséphine échevelée refusant de partir des Tuileries, son mari en rage prenait une chaise par les pieds et se mettait en devoir de l'assommer. En l'autre, Napoléon, pour décider Pie VII à signer le concordat de Fontainebleau, donnait à Sa Sainteté des coups de pincettes dans les jambes.

Au Ministère on avait dit à Grandlieu : « Une fabrique de cotonnades subventionnée par le gouvernement de S. M. doit être doublement une machine de guerre contre l'Angleterre ; elle doit remplacer les cotons anglais sur tous les marchés ; elle doit encore combattre nos

adversaires par les moyens dont ils usent. Que vos *impressions* travaillent à la gloire de l'Empereur... »

Quand le Préfet du Haut-Rhône vint visiter la manufacture de Montbeney, Grandlieu étala triomphalement sous les yeux du Magistrat deux pièces pour tentures dont l'une, rose sur blanc, représentait les scènes principales de la guerre d'Egypte : dans les intervalles des Apis et des Hathor cornus, des sphinx au sein gonflé, de maigres ibis, des bouquets de palmiers, des chameaux, quelques crocodiles distribués avec esprit égayaient le sujet. L'autre pièce, couleur bronze, soit d'un gris verdâtre et d'un aspect sévère ; sur un semis symétrique d'aigles, de casques, de cuirasses, de boucliers, de glaives de forme antique ; représentait les glorieux épisodes de la campagne d'Austerlitz...

. Le Préfet était un Italien bonapartiste autant qu'un Bonaparte (ou davantage) d'ailleurs avisé infiniment. Il combla le manufacturier, promit de faire un rapport au Ministre sur les deux chefs-d'œuvre qu'il venait de voir. Puis comme, pour remonter dans sa calèche, il s'appuyait sur l'épaule de son secrétaire intime, un jeune Grec de Zante, il lui dit : « *Ben mio*, tout cela est mesquin et manque de style ; c'est bien français. Ce bric-à-brac aurait fait la fortune du bon homme Grandlieu, il y a cinq ou six ans ; il n'est plus de mode... » Dans ces derniers mots il y avait une mélancolie infinie. Le Levantin comprit et blémit. Cette visite est de l'un des derniers jours de décembre 1813. Le 9 janvier 1814, les Autrichiens occupèrent le Haut-Rhône abandonné par son Préfet avec empressement.

Toutes transactions furent suspendues. Grandlieu avait entrepris un troisième chef-d'œuvre, une toile bleue repré-

sentant les pompes du Sacre. Son premier mouvement (héroïque) fut de l'achever. Mais le jour de la *paie* venu, il trouva sa caisse quasi-vide, et fit ce qu'en pareil cas, il avait fait trop souvent déjà ; il courut chez le banquier où il avait mis en compte courant la somme qu'il avait empruntée si peu d'années en ça. Sur la dite somme il restait dix-sept francs quatre-vingt-cinq centimes !

Consterné, il s'achemina, non sans perplexité, vers le logis de Mme sa belle-mère. Sur la route il prépara dans sa tête une oraison en laquelle il exposait très pathétiquement sa situation ; puis démontrait à la dame qu'elle ne pouvait humainement refuser de retirer ses capitaux (placés en bonnes mains, sur première hypothèque) pour les confier à son gendre ruiné non par sa faute, mais par la ruine de la France, et par là sauver iceluy d'une catastrophe où l'honneur même allait sombrer...

Mme Monnery l'écouta impassible en apparence. Elle avait pris avec l'âge le profil d'un rapace. Pendant qu'il la haranguait, elle couvrit l'orateur mal à l'aise d'un regard froid, acéré, qui était une réponse déjà. Quand il eut fini, elle lui dit d'une voix qu'il qualifia, contant la chose à Pierquin, de « voix de hyène ».

« Monsieur, vous abusez de toutes les façons. Vous mettez une heure à m'exposer 1° que vous avez ruiné ma fille ; — 2° que cela vous constitue un titre, non, un droit à ruiner sa mère ; — 3° que c'est pour celle-ci un devoir de se sacrifier. Je ne partage aucunement ces étonnantes façons de voir. Et je garderai mes pauvres économies pour donner du pain à votre femme et à votre enfant qui n'en auront plus dans six mois... »

Grandlieu à bout de voie annonça dans le journal du Haut-Rhône que pour ne pas fermer sa maison et par

là mettre à la misère vingt-quatre ouvriers, il vendrait ses produits en détail, à moitié prix. Il vendit de petites *broches*, des pièces de calicot, d'indiennes grossières à grandes fleurs rouges dont nos paysans font des rideaux de lit, de toiles bleues dont ils font leurs blouses. La manufacture vivota ainsi, au jour le jour, quatorze mois. Pendant ces mois néfastes il fallut cacher dans un grenier les deux chefs-d'œuvre séditieux : le portrait de Bonaparte figurant deux ou trois fois sur chaque mètre carré d'étoffe ; et un arrêté du Préfet de Louis XVIII (existant aux archives du Département, je l'ai vu) ordonnant la destruction de toutes images de l'usurpateur, en tous lieux où on les rencontrerait.

Les cent jours vinrent. Grandlieu porta vite ses deux toiles à Lyon, la ville qui, un an en ça avait proclamé Napoléon II, les exposa *Allée des Images*, et les vendit argent comptant, un beau prix. Ainsi nanti, il courut à Paris se pendre aux basques du député au Champ-de-Mai, se fit présenter par lui à la reine Hortense, se donna là pour une victime de son dévouement à l'empire, et tant fit qu'un décret impérial lui allouant une indemnité de 20.000 fr. fut libellé en date du 18 juin : Waterloo qui est du même jour empêcha qu'il fut signé.

A Montbeney on apprit à la fois la bataille et la seconde abdication. Quelques drapeaux blancs reparurent tout de suite à certaines fenêtres. Les ouvriers sortant à la nuit de la manufacture saluèrent ces fenêtres audacieuses des cris : Vive l'Empereur ! A bas les Chouans ! Sur la place des groupes se formèrent autour d'eux. On y discutait, on y révoquait en doute l'authenticité de la nouvelle. L'autorité d'alors a présenté ce qui suivit comme une émeute et laissé croire qu'elle l'avait réprimée. D'après des

témoins oculaires tout se borna à des scènes tumultueuses entre les zélateurs des deux partis, à force clameurs et à quelques gourmades. Le maire, ancien officier, vint dire au Sous-Préfet : « Autorisez-moi à prendre le commandement des vétérans : en cinq minutes je balaie tout cela. » Le Sous-Préfet voulait rester Sous-Préfet ; il refusa et le fit savoir. Un émigré fit un drapeau blanc avec son mouchoir de poche et proposa aux Royalistes d'occuper la mairie ; mais l'horloge de Saint-Andoche sonna huit heures et ils allèrent souper. Les Bonapartistes restaient sur la place, chantant la Marseillaise. Jupiter pluvieux leur envoya une averse qui les dispersa.

Le lendemain au jour, les vétérans, seule garnison de la ville, partirent. Deux heures après les Autrichiens arrivaient. La municipalité de 1814 réoccupa l'hôtel-de-ville. Elle s'entendit de suite avec le parquet, lequel avec une désinvolture sans pareille changea de cocarde pour la troisième fois en un an. Et dans l'intérêt de l'ordre public, on fit fermer la fabrique. Le soir quatre ouvriers ayant tenu des propos séditieux furent arrêtés. Le lendemain, le parti royaliste le demandant tout d'une voix, une perquisition fut faite chez le sieur Amblard Gérin de Grandlieu, quelques papiers furent saisis, et une poursuite fut commencée.

La fermeture de la fabrique souleva tout de suite contre le fabricant ruiné un *tolle* général. M[me] Mounery vint dire à sa fille : « Ta dot est mangée. Si je mourais ce soir, demain ce monsieur armé du contrat de mariage que j'ai eu l'imbécillité de signer, se mettrait à dévorer ce que j'ai. Hâtons-nous de demander au tribunal une séparation de biens... »

Puis les créanciers arrivèrent à la queue-leu-leu,

demandant *leur dû.* A leur tête venait le gros Monsieur qui avait prêté 90.000 francs sur la terre de Grandlieu. Ce chef de la bande noire dans le Département avait un pied partout et savait tout. Par exemple il savait que les premières années d'intérêts payées à l'échéance, avaient été prises sur le capital emprunté, que l'année courante qui allait échoir ne serait payée ni de cette façon, ni en aucune façon ; qu'il en serait évidemment de même des annuités restantes. Ce monsieur demandait donc un concordat immédiat, faute duquel il allait faire saisir tous biens et facultés des sieur et dame de Grandlieu. Et les mémoires présentés par les fournisseurs montaient réunis à plus de 16.000 francs.

Domergue voyait Mme de Grandlieu chez sa mère le soir. Il entrait chez elle un instant le matin. Le lendemain du jour où le Parquet avait fait une perquisition chez son mari, il la trouva contre l'ordinaire en déshabillé, ses cheveux bruns sur les épaules et les bras, sa petite fille sur son giron, sa main droite tremblant sur des papiers timbrés couvrant sa table. Elle pleurait. Il fut comme jamais il n'avait été, foudroyé de sa beauté, tomba frémissant sur une chaise basse à côté d'elle. Elle vit son émotion et, se méprenant sur sa cause, lui tendit cette belle main qui tremblait en lui disant : « Je pense que personne jamais ne m'avait vue pleurer... Ce n'est pas sur ma fortune perdue que je pleure. C'est sur les indignités subies et qu'il me reste à subir ... Ami, je n'ai au monde de secours qu'en vous. Voyez donc ces hideux grimoires et me dites ce qui me reste à faire... »

Cette main longue et blanche qu'on lui avait tendue, il l'avait serrée tendrement, elle avait répondu à cette

pression avec une simplicité et une franchise quasi-viriles. Il la regarda ; dans ses beaux yeux lumineux il ne trouva qu'une honnête et absolue confiance, rougit d'avoir cherché mieux, prit les papiers maudits et partit en disant qu'il les rapporterait tôt. Il revint donc et dicta à Mme Héléna une lettre à son mari dont voici le sens :

De l'information commencée contre lui il n'y avait pas à se préoccuper autrement. Mais il ne fallait pas reparaître à Montbeney de quelques années. Mme Céard sœur de M. Domergue avait à St-Germain-en-Laie un pensionnat peuplé de filles riches de la Chaussée-d'Antin : son agent d'affaires à Paris venait de mourir. Si cette place, qui garantissait le vivre et le couvert strictement, convenait à M. de Grandlieu, M. Domergue se chargeait de la lui faire obtenir. Suivait un exposé de la situation de fortune. Elle était à bien peu près perdue. Un fondé de pouvoirs qu'il fallait se hâter de nommer et nantir d'une procuration sauverait peut-être l'honneur. Enfin Mme de Grandlieu, devant accepter l'hospitalité de sa mère, ne pouvait refuser à celle-ci de demander une séparation de biens par elle exigée.

L'épitre était d'ailleurs outrageusement sèche. Le grand homme méconnu se répéta pour la centième fois qu'il était bien puni de s'être allié à des bourgeoises sans cœur. Mais il fallait vivre. Il expédia la procuration à Domergue et vit Mme Céard avec laquelle il s'arrangea. On lui donnait cent francs d'appointement par mois, et un logement composé de deux pièces à l'entresol sur la cour, rue Vivienne ; l'une était meublée d'un bureau, d'un poêle et de quatre chaises ; dans l'autre était un lit et la caisse. Il devait verser le contenu de cette caisse le 1er et

le 15 du mois à St-Germain. Les jours de versement il dinerait avec Mme Céard, faveur refusée à son devancier : ceci consolait un peu sa vanité en souffrance et diminuait ses frais de voyage... Le malheureux pour les réduire davantage prit l'habitude de revenir à Paris à pied.

A Montbeney Domergue enraya les poursuites du Parquet par moyens à lui connus. On désintéressa l'homme de la bande noire en lui abandonnant Grandlieu. L'outillage de l'usine, la provision de coton, ce qui restait de coton ouvré, vendus que bien que mal, couvrit environ le tiers des autres dettes. Il fallut donc mettre en vente la maison Gérin qu'occupait Mme de Grandlieu depuis son mariage.

Nous venions d'avoir les deux invasions, la peste bovine et la disette. L'argent se cachait peu confiant dans un lendemain meilleur(les mécontents tous les trois mois faisaient courir le bruit de l'évasion et du débarquement du prisonnier de Sainte-Hélène). Il se présenta peu d'acquéreurs : les uns offraient la moitié, les autres le tiers de la valeur de l'immeuble, comptant cyniquement sur la détresse du vendeur pour le faire capituler.

Domergue acheta sous un prête-nom. Il eut cru manquer de probité en donnant moins de24.000 francs d'une maison dont les trois loyers pouvaient rapporter 1.200 francs. Les créanciers furent donc payés intégralement. Avec ce qui resta liquide Domergue acheta de la rente 5 0[0 cotée à ce moment 75 ; et vint remettre à Mme Héléna un titre nominatif de 1.225 francs de rente. « M. de Grandlieu, dit-il, est informé du tout et en reste d'accord. Il espère hériter d'un oncle paternel grand-vicaire de M. de Quimper et octogénaire. Quand il sera en mesure

de vous rendre votre dot, il y aura lieu de porter ceci en compte et défalcation du montant. Mme votre mère vous offre l'hospitalité, je ne vais pas dire à contre-cœur, mais enfin sans enthousiasme ; non : elle se rassérénera en vous sachant moins dénuée qu'elle ne le croyait... »

La maison Monnery est à l'entrée du faubourg de Bresse. D'un côté elle ouvre sur la rue, de l'autre sur un jardin long, étroit, clos de murs assez bas, entièrement tapissés de vignes, de pêchers, de cerisiers tardifs, de framboisiers rouges et blancs, et se cachant dans cette verdure pleine de fruits en toute saison. Au-dessus de la cloison souriante apparaissent nos monts bleus d'un côté, des deux autres de beaux groupes de noyers, de hêtres et de peupliers se berçant au vent dans les prés d'alentour. Le fond de ce nid de verdure, le jardin lui-même, est un tapis de gazon avec trois ou quatre massifs de rosiers, de lilas blancs, d'hortensias. Au bout, à droite, il y a un colombier rustique, au milieu une tonnelle couverte de vigne vierge et de clématite, à gauche une fontaine alimentée par la Beuvronne qui court non loin dans la prairie. Deux pièces du rez-de-chaussée de la maison largement ouvertes sur ce jardin furent cédées à Mme Héléna par sa mère.

Tous les matins Domergue vint passer dans le petit jardin l'heure la plus douce de la journée. Il trouvait Mme Héléna assise sous la tonnelle, occupée de quelque ouvrage de mains, parfois de quelque lecture plutôt sérieuse ; mais surveillant d'un œil sa petite fille qui jouait dans l'herbe avec les pigeons. On ne se souciait point là des caquets de Montbeney. Montbeney n'existait point pour eux. Et il fallait de bien gros évènements pour qu'ils eussent cure de la chose publique.

Elle lui parlait du livre qu'elle lisait. Il lui lisait une page des *Mémoires d'un Soldat* où il racontait ce qu'il avait vu et disait ce qu'il en pensait. Elle lui reprochait de trop goûter Vauvenargues et d'oublier trop le livre des *Maximes* . Mais lui rappelait de cette sentence à la petite Angèle dite Lili qu'il adorait, cette enfant avait tout de sa mère, les beaux traits calmes, le sourire rare, le caractère réfléchi et une ingénuité que sa mère n'avait pas perdue encore entièrement. Domergue jouait avec elle comme un enfant. Il aimait les enfants, avec eux il perdait cette timidité déguisée en raideur qu'il avait avec les hommes. Il redevenait jeune, il se retrouvait aimant, caressant, rieur. En le voyant folâtrer avec Mlle Lili, Mme Héléna s'étonnait du mouvement de cœur qui la remuait délicieusement ; elle s'étonnait de se sentir heureuse, oubliait un instant sa vie manquée. Lui, voyant passer sur la joue de la belle statue une faible rougeur, venait baiser une main qui ne lui était pas refusée. Mais cette main de marbre sous ses lèvres chaudes restait muette. Ce qu'il craignait le plus au monde, c'était d'avoir un tort aux yeux de cette honnête femme ; et s'il attendait, s'il espérait quelque chose, il se gardait de le laisser voir. D'ailleurs, en passant, lui aussi se disait qu'il venait de dérober à la destinée lâche et impie une heure enchanteresse.

Est-ce qu'il faut l'ajouter ? L'homme en lui frémissait parfois et se cabrait... Elle fut cependant toujours respectée parce qu'elle voulait l'être, parce qu'à la voir, à l'entendre, à respirer ce parfum d'honnêteté émané d'elle, on sentait bien qu'à lui manquer, on perdrait infailliblement son commerce infiniment doux et délicat, et ce qu'elle voulait appeler sa tendre affection, et qui

était assurément de l'amour dans la mesure où il était donné à l'aimable femme de le connaître.

Il n'y avait sûrement personne à Montbeney qui crut à l'innocence de leur liaison, mais on le répète, Montbeney était pour eux comme une ville de la lune dont il est oiseux de s'occuper. Un homme de quarante ans qui a des relations n'est par à l'abri de plaisanteries bonnes ou mauvaises sur ses *amourettes* ; s'il est grave, il est exposé davantage. Mais Domergue était vice-président du tribunal. Or, à Montbeney les pères prudents enseignaient à leurs enfants cette variante d'un proverbe un peu cru : si tu ne crains pas d'offenser Dieu, crains d'offenser MM. du tribunal.

Quant à Mme Héléna, on ne la rencontrait que dans le salon de sa mère, le soir ; depuis son mariage, ce salon s'était recruté de cinq à six personnes du meilleur monde. On y médisait donc un peu plus qu'auparavant. Mais Mme de Grandlieu était bonne, pleine d'aménité ; elle animait un peu ce salon resté bien compassé. Et pour gloser sur sa conduite intelligiblement les habitués du ileu avaient trop le culte des saintes convenances — Il vaut mieux avoir ce culte-là que de n'en point avoir du tout.

Mme Monnery, elle, n'idolâtrait personne, mais elle faisait quasiment une exception pour l'homme qui l'avait débarassée de son gendre, et de lui ne voulait rien croire d'incorrect.

Mais l'homme de la rue Vivienne ? Eh bien si quelque indigène du Haut-Rhône, faisant à Paris ce voyage unique et faisant date en sa vie que tout provincial se payait alors, rencontrait ce « cher compatriote » au Palais-Royal « centre de la capitale » en ce temps fabuleux, le prenait

par le bouton de son habit et lui donnait d'un air narquois « des nouvelles de Montbeney » qu'il ne demandait pas, il répondait en haussant les épaules, en affectant de sourire, et en conseillant au malappris d'aller voir Mlle Déjazet dans *Frétillon* avant de repartir.

L'homme de la rue Vivienne avait deux préoccupations majeures savoir — 1° L'héritage du Grand-Vicaire , il en révait les nuits, il se relevait parfois pour constater qu'une lettre de ce vénérable, où il avait lu ou cru lire que cet héritage lui serait dévolu, existait bien réellement — 2° L'exiguité de ses ressources et le moyen d'y remédier, y songeant du matin au soir, il en trouva deux prouvant bien tous deux son génie.

Son repas du matin dans le plus humble restaurant lui coûtait trop cher. Il imagina de le préparer lui-même. Il inventa, ce sera son principal titre à l'admiration de la postérité, un petit appareil de peu de prix, au moyen du quel, avec un centime d'alcool, il faisait cuire sur son bureau, à côté de lui, une côtelette et deux pommes de terre. Celles-ci valaient cinq centimes, la côtelette de veau quarante. Total, 46 centimes, Le déjeuner de la gargotte en coûtait 90, le sou du garçon compris : bénéfice net, 44 centimes par jour, 13 fr. 20 centimes par mois.

Il se créa une autre ressource plus importante. La gravure en couleur chère alors, et ses produits froids étaient peu goutés. Les marchands d'estampes faisaient donc enluminer des lithographies par des rapins à tant le décimètre carré. Sur un spécimen de ce qu'il pouvait faire en ce genre, Grandlieu obtint d'une grosse maison de la rue du Coq autant de travail qu'il voulut. Il disposait de ses soirées, il prit une heure et demie chaque soir pour gâter un peu les Raffet et les Vernet spirituels

d'alors et, ses couleurs payées, il se faisait deux francs par soir.

Les deux gains réunis lui servirent à nourrir deux petits vices dont il avait dû se sevrer d'abord. Le premier était un goût immodéré pour le Macouba et le Moka premier choix. Le second était un peu de paillardise. Ce mot pittoresque est aujourd'hui de bien mauvais ton : qu'on me le permettre pour une fois. Ne sommes-nous pas au temps où Pigault-Lebrun régnait et où Béranger chantait Mme Grégoire ? Grandlieu mettait d'ailleurs de l'ordre dans ce désordre : il ne se dérangait qu'une fois par mois savoir le 1er du mois.

Il faisait aussi un Boston le dimanche chez des cousines à lui, MMlles de Kerhoët, vierges sexagénaires qui vivaient à Issy dans une misère décente, comme lui attendant tout ou partie de l'hoirie du Grand-Vicaire (frère de leur mère) mais là on jouait un centime la fiche et d'ailleurs ses pertes et ses gains se balançaient.

En 1825 le Grand-Vicaire alla de vie à trépas. Il laissa ses biens à l'Eglise et légua à ses nièces un reliquaire n'ayant de précieux que son contenu — et à son neveu et filleul Amblard Gérin de Grandlieu une *Décollation de Saint-Jean-Baptiste* attribuée au Dominiquin par les connaisseurs (de Quimper). Son neveu et filleul la vendit à un brocanteur trente francs à cause du cadre. Le port lui en avait coûté trente-deux. Papoul Kerhoët, neveu des deux vieilles filles, était du boston hebdomadaire. C'était lui, le piqueur de M. le comte d'Artois qui, le 11 janvier 1815, à la première chasse à la grande bête essayée dans les tirés de Marly par son altesse royale, après sa rentrée en France, se jeta entre le prince et un vieux ragot arrivant sur lui tête basse et d'un vigoureux coup de cou-

teau à bout portant renversa la bête. A l'avènement de son maître à la couronne, il crut bien être nommé Grand-veneur, mais il était trop petit gentilhomme. Il eut la croix de Saint-Louis, un bureau de tabac de 20.000 francs sur le boulevard de Gand et fit nommer ses deux parentes receveuses des postes l'une à St-Malo, l'autre à Quimper. Ces bonnes personnes lui recommandèrent Grandlieu. Les deux hommes s'étaient liés d'ailleurs, ils se rencontraient dans cette maison où Grandlieu fréquentait les premiers du mois et y soupaient ensemble. A un de ces soupers très égayés Papoul paria qu'il ferait nommer Grandlieu à une place qui vaquait, savoir celle de juge de paix à Montbeney. Si je disais comme il s'y prit, on m'accuserait de me délecter dans le scandale.

— Holà ! conteur, vous abusez. Vous avez tout à l'heure, à l'aide de votre Grandlieu, fait descendre un *mouchard* corse des greniers des Tuileries : voilà que vous faites monter un valet de chiens des écuries à son secours. Vous vous répétez, bonhomme.

Eh oui ! Je me répète. C'est la faute des mœurs parisiennes. Elles n'ont garde de changer parce que Paris change de gouvernement sept ou huit fois en moins d'un siècle. Ce sont les mœurs qu'il faudrait réformer — non vos soi-disant constitutions ainsi dénommées de ce qu'elles ne constituent rien ; chacune réussissant tout juste à détruire ce que son aînée a fait.

Je disais récemment comme on obtenait une caserne en 1842. Si j'écris une *Élection en 1869*, il faudra bien conter comme, pour empêcher une candidature d'opposition inquiétante, le député régnant fit agir une grande coquette du Théâtre Français qu'il protégeait et un président de

tribunal qui devait sa place au dentiste de S. M. l'Impératrice. Enfin si on imprime *Denis Bonnivet* (qui est écrit), vous y verrez, si toutefois vous ne le savez pas, comme vers 1880, on se faisait nommer préfet.

Je reviens. Depuis 1815 les rapports entre Grandlieu et Mme Héléna avaient été rares, froids et polis. De rupture, il n'y en avait pas eu. En annonçant sa nomination à sa femme, Grandlieu ajouta : « Est-il besoin de vous dire que la situation où nous voilà nous fait une loi de la vie commune ? Vous avez trop de raison et de connaissance du monde pour ne pas le comprendre. Pour ma part j'accepte cette obligation avec joie et je ferai mon possible pour qu'elle ne vous soit pas trop pesante. »

Mme Héléna en référa à sa mère qui lui dit : « La présence de ce Monsieur chez moi, à ma table, me sera un supplice et un remords perpétuel. Mais après ce qui s'est passé, ici il ne sera que notre obligé et notre serviteur, chez lui tu serais, quoique tu fasses, dans sa dépendance. »

Mme Héléna répondit donc à son mari « Je suis autorisée à vous dire que le second étage de la maison de ma mère, qu'elle loue d'ordinaire, est vacant et à votre disposition, et que votre couvert sera mis à sa table à dix et à cinq heures tous les jours.

« P. S. — Ma mère est trop valétudinaire pour que je puisse la quitter. »

Cet arrangement fut accepté comme il était offert, à contre-cœur. Mais en premier lieu le mari infortuné comprit ce que le post-scriptum signifiait. En second lieu il arrivait de Paris avec quatre écus de cinq francs dans sa poche, son installation chez Mme Monnery le sauvait de certains embarras et lui permettait d'affecter la majeure

part de son mince traitement à l'achat d'un mobilier et à l'outillage d'un atelier où il comptait occuper ses loisirs.

Il descendit donc chez sa marâtre. Il y retrouva les deux femmes qu'il avait quittées dix ans en çà si peu changées qu'il crut les avoir quittées la veille — oh ! sachant trop vivre pour lui parler du passé. Mais on voyait dans leurs yeux noirs et tristes qu'elles y pensaient toujours et restaient implacables.

Il monta *chez lui* ; il y trouva le lit et le bureau de feu Monnery descendus du grenier, et l'attendant. Ceci était gracieux ; ce qui l'était peu, c'est qu'une fenêtre donnant sur le jardin avait été fraîchement murée.

A diner, comme il s'étonnait de ne pas voir « sa petite Angèle » on lui dit qu'elle était à un bal d'enfants à la Sous-Préfecture. Au salon, le soir, il retrouva des figures connues, le vieux Charayre froidement et doucement moqueur — Pierquin bienveillant et n'osant le laisser voir — Domergue venant le dernier et qu'avec une amertume mal dissimulée il remercia des services rendus. Le voyant s'embarrasser dans des phrases peu sincères incohérentes, Domergue apitoyé lui demanda des nouvelles de Mme Céard et de la maison de Saint-Germain. Puis Charayre et Pierquin firent un piquet à écrire. Au coin de la cheminée Mme Monnery écoutait le marquis de la Baude la régalant d'anecdoctes fort vives, âgées de quelque soixante ans et n'en valant pas moins. Mme Héléna et Mme Pierquin se faisaient raconter le roman de M. Salvandy *Alonzo* dans sa nouveauté par un jeune substitut, Domergue allait d'un narrateur à l'autre, souriant sans rien dire. M. de Grandlieu alla se coucher.

Le lendemain il descendit vers dix heures chez sa femme. Il trouva à la porte un serrurier occupé à faire

marcher une serrure qui en avait perdu l'habitude et à poser un verrou. C'était plus significatif encore que la fenêtre murée.

Mme Héléna était au fond du jardin sous la tonnelle avec sa fillette. Elle brodait. Mlle Lili lisait à haute voix, de sa mine la plus sérieuse, un chapitre de Télémaque. Grandlieu regarda le jardin quelques secondes d'un air sentimental et dit à sa femme : « Rien n'a changé ici depuis le jour où je vous fus présenté sous ce berceau de clématites. Rien, que votre cœur, ma chère Héléna, vous êtes aussi belle qu'il y a onze ans.

— Monsieur, lui fut-il répondu d'une voix froide, prenez garde ! il y a cette enfant de plus. Pour elle, sinon pour moi, vous ferez bien d'en rester là de vos souvenirs.

— Soyez du moins, Madame, assez bonne pour me présenter à Mademoiselle votre fille, lui dire ce que je lui suis et me permettre de l'embrasser. »

Il s'assit sans y être invité, prit dans ses bras Angèle effarouchée, mais qui sur un signe de sa mère ne résista pas, l'assit sur ses genoux et entreprit de mettre un baiser sur son beau front sérieux. Il parait qu'il larmoyait ce père infortuné. Deux ou trois parcelles de tabac roulèrent avec ces larmes et tombèrent dans les yeux de l'enfant qui poussa un cri, repoussa d'une main son père, de l'autre frotta désespérément ses yeux qui brûlaient. Sa mère l'emmena à la fontaine et lui fit baigner la figure dans le petit bassin. Grandlieu restait sur le banc dans une attitude tragique. Puis voyant revenir la mère et l'enfant hostiles comme devant, il se leva, salua profondément et partit ulcéré de ce début dans la vie commune.

Et les jours se suivirent et se ressemblèrent. C'est assez d'en avoir raconté un. Grandlieu regrettait d'avoir quitté Paris et sa vie de pauvre employé exempt du moins de déboires quotidiens.

L'importance réelle ou imaginaire de ses fonctions le consolait un peu. Mené par son greffier, car il ne savait pas de droit et avide d'accroître son importance, il paraît qu'il se laissa aller à des empiétements d'attributions et à des conflits avec le tribunal civil qui le prit de haut et malmena notre homme. Je sais mal ce détail et n'y insiste pas.

Ce que je sais, c'est que l'heureuse facilité des avocats à oublier les coups de boutoir journellement échangés par eux avec leurs confrères manque plutôt à la magistrature obligée de nous faire croire à son infaillibilité. Les jeunes juges croient à la leur — quelques vieux aussi, dont Perrin Dantin. Ceux qui n'y croient pas font semblant d'y croire. Les plaideurs qui ont gain de cause n'ont garde d'y contredire. Conseillons en passant à ceux qui perdent leur procès de n'user que modestement du droit à eux reconnu de maudire Messieurs vingt-quatre heures durant. Le plus prudent serait de les maudire *in petto*.

M. Homais, qui vint à Monbeney en 1829 voir sa sœur Andromaque Homais mariée à Michel Dutilleul, ce professeur au collège communal qui mangeait des lézards crus pour se guérir de la goutte — M. Homais mis au courant du litige entre le tribunal et la justice de paix, qui partagea la ville, se prononça pour Messieurs. Même plus tard, ce plus sensé des hommes informé que Charayre avait dénoncé au Garde des sceaux les usurpations du juge de paix et les caprices de sa jurisprudence,

estima que Charayre n'avait fait que son devoir. Mais rentré à Yonville-l'abbaïe, absorbé par ses devoirs professionels et de plus conduisant la politique locale devenue orageuse, M. Homais ne suivait pas le *Journal du Haut-Rhône* bien que sa sœur Andromaque le lui envoyât. Cette feuille ayant inséré les considérants d'un jugement du tribunal infirmant une sentence du juge de paix celui-ci releva dans cette prose un crime contre la grammaire, deux mots d'un français douteux et une phrase imitée de Beaumarchais à laquelle la conjonction *ou* donnait deux sens divers « selon qu'elle était alternative ou copulative ». Il écrivit au *Journal* de surveiller ses compositeurs « ne voulant pas admettre que de pareils lapsus puissent avoir échappé au magistrat éminent, auteur des considérants. » Ce fut cette polissonnerie qui poussa Charayre à bout. Il rédigea une note où les empiétements et les bévues de Grandlieu étaient stigmatisés cruellement, la fit signer à ses collègues et l'adressa au garde des sceaux lequel était Dupont-de-l'Eure, un vieux camarade à lui. (J'ai vraiment oublié ce détail : pendant que Montbeney s'amusait du début malheureux de Grandlieu dans le journalisme, Paris s'était diverti à faire la Révolution de Juillet.)

Domergue avait signé la note, elle était rigoureusement exacte. Mais il écrivit le même jour au Conservateur des forêts de la famille d'Orléans à qui il venait de faire gagner un important procès. Celui-ci réussit à empêcher une révocation ; Grandlieu fut invité expresssément à donner sa démission. On lui octroya en retour la perception de Saint-Oyant-le-Reconduit qui peut valoir onze cents francs.

Le malheureux avait dû s'exécuter. Il ne sut pas le

faire avec dignité. Il alla chez Domergue lui dire : « Vous m'avez pris ma femme, vous m'ôtez mon pain. »

Domergue haussa les épaules, tira de son secrétaire et lui mit dans les mains un reçu de 24.000 francs de son notaire, les lettres qu'il avait de Mme de Grandlieu, celles de Mme Céard, celles du Conservateur des forêts.

Mal édifié sur un point, Grandlieu alla chez sa femme. Elle sortait vêtue d'une robe simple et d'un très beau châle de dentelle noire. Il s'assit et lui dit brutalement : « Voilà, Madame, un très beau châle: combien vous a-t-il coûté ? Et combien votre amant vous a-t-il-donné sur les 24.000 francs que lui coûte ma maison ?

Elle redressa sous l'insulte sa belle tête pâle et répondit : « Ce châle m'a coûté deux ans de travail. Voulez-vous voir mon métier à dentelle ? Il est là. Monsieur Domergue m'a donné 12.000 francs, je crois, c'est le quart de ce que vous me deviez. Vous ferai-je un reçu à valoir ? Il nous a tirées, ma fille et moi, du gouffre où vos sottises nous avaient précipitées. Il vous a donné du pain. Il m'aime, il ne me l'a jamais dit. Ma reconnaissance compense un peu votre ingratitude. Mais je ne suis ni ne serai sa maîtresse. Il est tard, Monsieur, pour me jeter cette insulte au visage. Si vous vous pensez en droit de me l'infliger, c'est donc que vous vous êtes résigné à être depuis douze ans un mari complaisant. Ne le faites pas dire à trop de gens. Le titre n'est pas pour ajouter rien à votre gloire. »

Un peu plus de pâleur sur ce visage de statue, un ou deux beaux éclairs d'indignation dans ces grands yeux si froids décelaient l'émotion intérieure. Mais la voix ferme, altière, acérée par moment avait une telle puissance d'affirmation que Grandlieu à demi convaincu et

furieux de l'être, car il détestait cette femme à présent et Domergue davantage, la laissa sortir, n'ayant rien trouvé à lui répondre.

Avant de partir lui-même il regarda curieusement le métier à dentelle et ne laissa pas que de penser qu'on pourrait le simplifier.

Le soir chez sa mère Mme Héléna ne fit que passer, dire qu'elle était souffrante et disparaître. Le lendemain Domergue soupçonnant ce qui était arrivé vint s'informer d'elle tendrement. — « Ah ! lui dit-elle en levant vers lui avec angoisse de beaux yeux qui avaient pleuré, cet homme est venu, pour adieu il a bien osé me jeter, nous jeter, parlant à moi, une insulte odieuse. Voilà comme il vous paie de son honneur sauvé, du pain que deux fois il vous aura dû. Et, de ce qui vaut davantage, de votre dévouement pour moi et pour mon enfant, de votre désintéressement, de votre résignation. Voilà comme je suis payée, moi, de m'être faite aveugle pour ne pas voir vos yeux souffrants, sourde pour ne pas entendre votre supplication discrète, de n'avoir pas écouté ce que mon cœur m'a dit tant de fois : de vous avoir toujours refusé cet aveu que je vous dois bien, que je vous fais, ami. Oui, je vous aime ! Oh ! ne m'en punissez pas. Je veux garder, je garderai tout entier mon droit de mépriser cet homme et de regarder sans rougir dans les yeux purs de mon enfant. Et je veux garder aussi l'estime des honnêtes gens. Vous avez payé la maison Gérin deux fois ce qu'on en offrait. Reprenez ces titres de vente ils sont à vous. Je n'ai pour me défendre que mon honnêteté ; il ne faut pas qu'elle soit soupçonnée. »

Lui n'avait entendu qu'un mot, il en avait l'âme pleine, et comme elle lui tendait un porte-feuille et insistait pour

qu'il le prit, il dut faire un effort de volonté et de mémoire pour la comprendre... « Ces titres ? A moi ! parce que j'ai payé la maison Gérin 24.000 francs ! Mais elle m'en rend 1.200. Tout spéculateur honnête eut fait comme moi. Mais si je l'eusse laissé vendre le tiers de sa valeur, j'aurais manqué à mon mandat, j'aurais été complice d'un vol fait à vous, à votre enfant, et aussi, songez-y, aux créanciers ! Et ces honnêtes gens qui m'accusent de vous avoir achetée m'accuseraient d'avoir consommé votre ruine pour vous avoir à ma merci ! Laissons, croyez-moi, ces bêtes venimeuses baver et croasser dans leur fange. Leur bave ne nous salira pas. Vivons l'un pour l'autre et l'un à l'autre sans plus nous marchander notre bonhenr. La vie passe ... Demain il sera trop tard. »

Elle cacha son visage, qui se colorait doucement, dans ses mains pour qu'il ne vit pas son émotion, mais il vit bien que ces mains tremblaient. Elle lui dit : « Oui, la vie passe, et encore qu'il y ait des heures pénibles, ami, n'y changeons rien. A tous les moments d'une jeunesse dépourvue de joie, j'ai senti le besoin d'être aimée. On m'a instruite à cacher ce sentiment, ce qui l'a rendu plus intense, plus vivant dans mon cœur. Quand je vous ai connu, ce qu'il avait de pénible s'est changé peu à peu en une allégresse vive et tranquille à la fois d'une incomparable douceur. Quand j'ai compris et vu que mon ravissement était partagé, j'ai été un moment inquiète : je savais, hélas ! ce que les hommes appellent amour, j'en ai gardé le dur souvenir. Puis je crus voir ce même sentiment délicieux d'amour vrai, d'honnêteté, de paix dont j'avais l'âme pleine gagner la vôtre. Je ne me suis pas trompée. Nous avons vécu de longues années dans cette douce quiétude

en regardant grandir cette enfant. La voilà qui descend de chez grand'mère en chantant la complainte de Geneviève de Brabant que vous lui avez apprise... Je lui garderai ces titres puisque vous le voulez. Plus qu'un mot. L'homme que vous êtes, que je connais mieux qu'il ne se connaît lui-même ne va pas abuser de l'aveu qui m'est échappé pour troubler ce bonheur paisible. Vous aussi vous me savez par cœur, vous devez être convaincu que je ne mettrai pas une faute, pas un remords, une désillusion plus cruelle que les autres dans ma vie. Oublions vite tout ceci. »

Angèle entra en chantant, elle vint embrasser sa mère, puis donna son front à baiser à celui qu'elle appelait « bon ami ».

Et d'ordinaire elle était là quand cet ami arrivait.

Un écrivain qui s'est arrogé le droit de tout dire et ne manque pas absolument de lecteurs malgré cela (ou à cause de cela), Denis Diderot raconte les répugnances d'une femme mariée, les explique crûment et ajoute : « Plusieurs femmes mourront sans avoir connu l'extrême volupté. » Quand on m'a dit cette histoire-ci, je me suis rappelé ce passage et la Maxime de La Rochefoucauld : « La vanité, la honte et surtout le tempérament font souvent.... la vertu des femmes.... » Au lieu de la vanité, nous mettrons ici un honnête orgueil.

Angèle dans son enfance ressemblait à Mme Héléna. Cette ressemblance alla diminuant à mesure qu'elle se forma. A dix-huit ans elle était plus grande que sa mère, plus frêle, moins belle peut être, charmante encore. Sa mère avait eu, de tous les pédagogues, le plus roide, le plus formaliste, le moins souriant et le moins sympathique, à savoir Mme Monnery. Et elle avait

gardé quelque chose de cette éducation première. Le principal, sinon le seul professeur d'Angèle fut Domergue : avec cette enfant qu'il adorait, il redevenait jeune, expansif, enjoué, même rieur, son élève lui ressemblait en cela. Elle avait toujours eu pour lui une affection vive et la lui témoignait en toute occasion. Or cette affection ouverte, si charmante chez la belle enfant de douze à treize ans, se fit plus réservée chez la jeune fille de seize à dix-sept ans. Ce n'était pas de quoi s'étonner ni s'inquiéter. Domergue, grâce à sa vie régulière, restait singulièrement jeune. Et Angèle n'était plus une enfant. Mais l'humeur de la jeune fille, sa façon d'être avec ce « bon ami » devinrent peu à peu d'une bizarrerie inexpliquée : et sa santé s'altéra. Sa mère pour la première fois comprit que ce qui se passait dans l'âme de son enfant lui était caché, elle craignait de le deviner. Un soir, chez Mme Monnery, la conversation vint sur Mlle du Rouage qui entrait en religion sans vocation que l'on sut ; Angèle, silencieuse depuis deux heures, dit tout à coup avec une décision froide. « Que peut-elle de mieux ? Elle n'a pas de figure et pas de dot. »

Mme Héléna vint dire à Domergue : « Voyez vous-même le Dr Pélerin, je vous prie, faites qu'il nous vienne demain. Il montera chez ma mère, lui dira que c'est moi qui l'appelle pour Angèle, et lui ordonnera quelque chose pour ses étourdissements qui recommencent. Puis il descendra et examinera un peu cette enfant en disant qu'il est venu pour sa grand'mère. »

Domergue eut une conversation assez longue avec le docteur et, pendant que celui-ci faisait sa visite, il écrivit à son neveu Daniel Céard, avocat à Paris, de venir, toute affaire cessante, ouvrir la chasse avec lui.

Ce neveu était un assez beau garçon de vingt-cinq ans, riche et plus connu dans les coulisses des petits théâtres qu'au Palais, héritier présomptif de Domergue, il s'empressa de se rendre à son invitation, ayant pris le temps toutefois de se faire faire dans la maison qui avait la spécialité, un costume de chasse, chef-d'œuvre de correction et d'élégance. Il amenait avec lui son chien Charlot, une bête qui lui avait coûté 1.200 francs, mais les avait déjà regagnés soit par ses *performances* cynégétiques, soit par les prix qu'il remportait à toutes les expositions de la race canine.

Un scrupule me vient ici. Ces expositions ont été inventées à une date plus récente... Qu'est-ce à dire? ce conteur commet-il donc un anachronisme sciemment ? Est-ce plutôt qu'il a changé les dates, comme il change les noms et les lieux parfois, par égard pour les survivants ? On choisira.

Et qu'on n'aille pas penser que l'ouverture de la chasse fut un pur prétexte. Cet oncle et ce neveu étaient chasseurs enragés. Ce pays était encore peuplé en ce malheureux temps de toutes les bêtes du Bon Dieu. On restitue dans nos musées la Faune pré-historique ; ses débris s'étant conservés sous la terre. La Faune contemporaine n'aura pas même chance. L'industrie fait du noir de fumée avec ses os — et avec les nôtres. La race qui ne peut tarder à succéder à la race humaine, car la terre est lasse de nous porter, et la puissance créatrice s'est reposée assez longtemps, cette race moins méchante prédite par un prophète moqueur, ne saura comment nous étions faits que par les magots de bronze dont nous enlaidissons nos places publiques. Quant à nos loups (j'en ai vu), à nos sangliers et à nos chevreuils (j'en ai mangé), on

prouvera en l'an 2.000 que c'étaient des bêtes mythologiques.

Toute la journée donc, l'oncle et le neveu, en compagnie de tout ce qui avait à Montbeney un fusil de chasse, et cinq francs pour payer le port-d'armes, remplissaient de carnage ce qui restait encore dans le pays de la forêt primitive. Le soir ils montaient chez Mme Monnery. Là les dames avaient trouvé tout d'abord qu'ils se ressemblaient et auraient pu se donner pour frères. « Même à les voir arriver, après six ou huit heures de courses furieuses aussi vivants, aussi vaillants, aussi aimables l'un que l'autre, on ne savait plus lequel était l'aîné », disaient-elles, émerveillées de voir Domergue moins taciturne que d'habitude et se mettant en frais visiblement pour faire valoir son neveu. Le jeune homme d'ailleurs se faisait valoir lui-même de son mieux et après deux mois de séjour ne parlait pas de repartir. « Jamais, disait le vieux La Baude, on n'a vu parisien si bon prince pour des pecques provinciales. Sont-ce les yeux bleus d'Angèle de Grandlieu ou les yeux bruns d'Elise Pierquin qui l'humanisent à ce point ? Par le vertugadin de ma mère-grand (un juron de famille) le coquin peut choisir. Toutes les femmes de la maison sont férues de lui et de sa petite moustache teinte... » (Vers 1832 les jeunes commençaient à montrer leurs moustaches toutes invariablement noires.)

Un jour Domergue et Daniel Céard sortant de chez Mme Monnery vers minuit se promenèrent un moment bras dessus bras dessous, dans les rues silencieuses, silencieux eux-mêmes et admirant le ciel noir-bleu de la fin d'octobre resplendissant d'étoiles. Daniel s'arrêta soudain et dit : « Je suis las de Paris et de la vie de garçon. Ce pays

me plaît. J'ai bien envie de me faire inscrire au barreau d'ici et de demander la main de Mlle Angèle. Elle est pauvre, mais j'ai quelque fortune, et je crois que je suis amoureux d'elle. Vous m'êtes un second père et aussi un frère aimé, que pensez-vous de mon projet ?

Mlle Angèle en est-elle informée ?

— Oui. Et s'il faut tout vous dire, un peu complice...

— Et moi, que suis-je ? Quand je t'ai appelé ici, grand enfant, est-ce que je ne rêvais pas ce dénouement à peu près. Je dis à peu près, car je te voyais, d'ici à quelques années, juge au tribunal civil en remplacement de M. Domergue démissionnaire... »

Sur quoi le frère cadet, profondément ému, sauta au cou du frère aîné qui l'embrassa chaudement deux fois.

Le lendemain tous deux en grande tenue se faisaient annoncer chez Mme de Grandlieu. — « Vous faites vos visites d'adieu, M. Daniel, dit celle-ci.

— Non, chère Madame, répondit Domergue. Nous venons vous demander si vous voudriez bien accepter mon neveu pour gendre. »

Mme Héléna, émue à l'idée de se séparer de sa fille, objecta qu'Angèle était bien jeune. « Aussi, dit Domergue, nous ne l'ôterons pas à sa mère. Je crois que d'ici à peu d'années, Daniel sera juge à Montbeney. Mais, beau neveu, tu n'es encore qu'avocat. Plaide ta cause.

— Elle est gagnée, dit la mère, si peu que ma fille soit de mon avis. »

Et comme elle tendait gracieusement la main au jeune homme qui y mit ses lèvres, Angèle parut à la porte du jardin avec une gerbe de roses tardives, regarda ces trois personnes, comprit à leur sourire ce qu'elles venaient

d'arranger, cacha dans ses roses de Bengale son visage qui prenait leur douce couleur et s'enfuit dans le jardin. Mme Héléna elle aussi comprit et dit à Domergue : « Vous verrez que ces méchants enfants se seront entendus d'abord. — Ils ne pouvaient mieux employer le temps, fut-il répondu. Les *Misères des quatre as* les intéressent peu... — Je vois que l'oncle est du complot... Eh bien, Monsieur le séducteur, ramenez-nous donc votre complice qu'on vous fasse la morale à tous les deux... »

Angèle entendit qu'on la suivait et reconnut le pas de Daniel. Il parait bien qu'elle rallentit le sien. Ils firent seulement deux fois le tour du petit jardin lentement, s'arrêtant même derrière certains massifs qui les cachaient tout entiers. On n'a rien su de ce qu'ils s'y dirent. En rentrant chez sa mère Angèle alla l'embrasser. Mme Héléna lui dit de remercier M. Domergue. Comme elle allait à lui toute confuse, il la prévint, la baisa au front en l'appelant : « Chère, chère enfant »; mit sa main mignonne dans celle de Daniel et leur dit : « La vraie façon de me remercier, c'est d'être heureux le plus que vous pourrez. Vous pourrez l'être beaucoup, car vous êtes d'honnêtes cœurs. »

Et ils montèrent chez Mme Monnery. Elle avait tout de suite prisé Daniel : depuis qu'elle montrait ses cheveux blancs elle avouait son faible pour les beaux garçons. Elle gâtait outrageusement Angèle dont elle avait toujours morigéné et tarabusté la mère. Ce mariage lui plut fort. Ce fut elle qui rappela l'existence du Percepteur de Saint-Oyant et la nécessité d'avoir son consentement. « Je crains ajouta-t-elle, que d'une façon ou de l'autre il ne nous le fasse payer. — Je l'ai connu employé de ma mère, dit Daniel. Je le sais par cœur et me charge de l'affaire... »

Il loua une voiture *de côté* qui le mit à St-Oyant en trois jours seulement, à 6 lieues (24 kilomètres) par jour, les chemins étant bons. Il trouva Grandlieu accoutré en cyclope, forgeant avec acharnement, dans une manière d'atelier pauvrement meublé et outillé ; l'aborda d'un air de vénération, et se fit reconnaître pour ce petit Daniel que M. de Grandlieu, à St-Germain, faisait sauter sur ses genoux et auquel il donnait, un pantin de cinq sous aidant, de premières notions de mécanique. Il feignit de s'intéresser aux travaux de l'inventeur méconnu, se les fit expliquer, en reconnut l'importance. Puis il parla des amis qu'il conservait à Paris dans les deux camps ; au *Journal des Débats* et au *National* (il n'était pas, on le voit, parisien à demi) ; de la facilité qu'il aurait d'y faire insérer des articles de fond et toutes les réclames qu'on voudrait. Voyant l'effet produit par cet exorde, et sans plus ample discours, il aborda le sujet de sa visite, et obtint sans objection le consentement écrit et légalisé qu'il sollicitait. « Je ne puis, à mon regret, lui dit son futur beau-père, assister à votre mariage pour plusieurs raisons... Entr'autres je viens de donner mon habit à la tailleuse du village, pour qu'elle m'en fasse une veste. L'hiver vient ; je m'enrhume à travailler les bras nus... »

P. S. — Les anciens conteurs s'arrêtaient à *l'Io! hymenœ!* au soir des noces. Au théâtre les habiles faisaient tomber la toile sur la signature du contrat. Les hommes estiment que, de la vie, les deux premiers actes valent seuls la peine d'être vécus et incessamment recommencés. Donc conteurs et dramaturges si vous voulez réussir, racontez leur encore, racontez leur toujours comment Dorante épousa Sylvia.

Des trois actes qui dans la réalité suivent infailliblement et font voir, le troisième les torts mutuels des deux conjoints – le quatrième, leur punition ordinaire par le fait de leurs enfants — le cinquième les tristesses et amertumes qui hâtent le dénouement unique : ils n'ont pas grande envie qu'on les leur montre... Ils les ont joués ou les joueront eux-mêmes en rentrant chez eux, en famille.

Mais réussir est mon moindre souci. Et j'ajoute ceci qui n'est pas consolant :

Mme Monnery n'avait jamais été malade. L'âge arrivant, elle s'affaiblit et ne sut pas s'y résigner. Elle n'avait jamais été douce ; elle devint atrabilaire et employa ses dernières années à rendre l'existence insupportable à sa fille. En 1840 elle mourut comme elle avait toujours souhaité mourir, subitement.

Grandlieu un peu auparavant fut trouvé asphyxié dans son atelier. D'une lettre à son gendre restée inachevée il appert : 1° qu'il cherchait le mouvement perpétuel et croyait l'avoir trouvé ; 2° que, pour subvenir aux frais de cette découverte, il avait emprunté « quelques centaines de francs » à sa caisse. On y constata en effet un déficit de 1548 francs dont sa femme et sa fille versèrent chacune moitié.

En 1848, Domergue qui n'a pas fait d'autre faute dans sa vie se laissa nommer Représentant du peuple. Au Coup-d'État il était en mission dans un département de l'Est. Quand les nouvelles de Paris arrivèrent, un rassemblement se forma sur la place de l'Hôtel-de-ville. Domergue et deux de ses collègues descendirent et appelèrent « les citoyens à l'insurrection légale ». Les citoyens les arrêtèrent. On les déporta à Lambessa non sans quel-

ques mauvais traitements. Domergue mourut presque en arrivant.

Mme Angèle Céard eut en dix ans quatre petits garçons; ils naissaient un peu frêles, bien conformés et à peu près au même âge, vers cinq ou six ans, mouraient d'une méningite. Le Dr Pélerin qui les soignait, allait répétant : « Les filles de la bourgeoisie, élevées dans du coton, sont mariées trop jeunes en premier lieu. Secondement, les maris qu'on leur donne sortent de nos écoles dépravés et énervés ; la vie de Paris les achève. Il faut s'étonner qu'ils fassent des enfants, davantage si ces enfants vivent. » — Mme Angèle prit du chagrin, devint folle, et vécut peu dans la maison de santé où on dut l'enfermer.

Mme de Grandlieu depuis cette mort a gardé le deuil et cessé de sortir. Comme toutes les fortunes qu'on n'augmente pas, sa fortune a diminué peu à peu par l'effet de l'accroissement incessant de l'impôt, des droits de succession ; par les conversions de rente ; les voleries des gens d'affaires et des fermiers auxquelles les femmes seules sont exposées ; enfin par l'enchérissement continu des choses nécessaires à la vie. Elle s'est vue peu à peu réduite à ce qu'on nomme une misère décente : cela consiste à réduire sa dépense de table pour avoir une robe propre. Une vieille fille nommée Tontine, amenée autrefois de Bourgogne, et qui l'a vue petite, la sert sans plus vouloir de gages. Parfois elles changent de rôle, la dame sert *sa bonne* malade, qui sent « qu'elle s'en va » et en s'en allant, « n'a qu'une peine » à savoir de laisser sa maîtresse seule, dans le dénuement, au seuil de la vieillesse. Et le cœur de cette maîtresse qu'on a accusée de n'avoir point de cœur, saigne à la pensée qu'après

tant d'autres affections si peu oubliées, cette dernière, si humble, et si prouvée affection va lui manquer...

Les politiciens professent un grand respect pour l'inamovibilité des juges. Mais enfin il faut *se caser*. Ils font donc au principe, de temps à autre, un petit accroc sournois. Céard perdit sa place sous le second empire. Sous le principat de M. Thiers il obtint comme indemnité une sous-préfecture de 3e classe. Depuis, à chaque *mouvement*, on lui promit solennellement Gap ou Mende qu'il attendit dix ans, au bout desquels las d'être leurré, il démissionna. Le député de la petite ville la plus célèbre du midi (dont les Céard sont originaires) étant mort, il brigua la succession. Il eut *l'attache* de l'Administration. Son concurrent M. de Tartarin, porté par les opposants réunis, avait pour lui le maire du chef-lieu, et l'emportait de trois voix. Mais il y eut lieu de défalquer les bulletins lavés et surchargés. Il y en avait des deux côtés — Le maire était pharmacien de 1re classe ; et le Préfet avait été professeur de chimie à la faculté de..... — De cette opération conduite avec... prudence, il ressortit pour le concurrent de Tartarin une majorité de sept voix.

A la Chambre, Céard n'a garde de parler. Il n'interrompt que rarement, ne hurle ou ne beugle jamais, crie *Aux voix !* à propos; fait au besoin devant les banquettes un rapport concis sur *une question d'intérêt local* ; vote habituellement pour le ministère régnant ; pour ses prédécesseurs jamais ; de temps en temps pour ses successeurs ; gratifie de loin en loin quelqu'une de *ses* communes d'un lot de bouquins ou de cartes arriérées, traînant depuis trente ans dans les greniers des ministères ; aux approches de la réélection, *décroche* pour les électeurs influents quelques bureaux de tabac, ou palmes

d'officier d'académie ; se fait promettre et annonce la concession d'un ou deux *embranchements*, etc. Il a été réélu une fois déjà et le sera jusqu'au jugement dernier (si mieux vous aimez, jusqu'à la prochaine révolution).

JARRIN.

BIBLIOGRAPHIE

GABRIEL VICAIRE. *L'Heure enchantée*, un volume in-12. Paris. Lemerre. 1890.

M. G. Vicaire, dans son aversion légitime pour les poètes *déliquescents* et *fin de siècle*, remonte à cette fois d'un coup d'aile aux sources de la poésie française, au Cycle d'Artus, aux chansons de la Table ronde. En soi cela se comprend. Deux choses sont pour nous étonner : — C'est d'abord que ce soit lui, le chantre à demi-rustique et tout-à-fait amusé de nos petites fermières accortes, de nos blanches poulardes et de nos vins roses, pas méchants, qui ait eu cette inspiration ; — c'est ensuite qu'il ait retrouvé sans effort la mélancolie vraie, la grâce inquiète, la fraîcheur ingénue de cette poésie oubliée. Cela atteste chez lui une étendue et une souplesse de talent qui tient du prodige. Son *Merlin*, ses *Sauvageons*, sont des chefs-d'œuvre. La joie de citer m'est refusée ; on m'en croira sur parole si l'on veut bien. Trois poèmes à la fin du volume dans le ton des *Mystères* du Moyen-Age finissant, sont pour les gens pieux un peu profanes, pour les autres trop dévots. Mais *Tristesse de la Vierge* a bien du charme et de l'imprévu.

JARRIN.



UN POÈTE BRESSAN SOUS LOUIS XIII

LO GUEMEN D'ON POVRO LABORY DE BREISSY SU LA PAU QUE L'A DE LA GARRA

PAR

BERNARDIN UCHARD, SIEUR DE MONSPAY

INTRODUCTION

L'auteur du *Guemen d'on povro labory* appartenait à l'une des meilleures familles de la bourgeoisie de Pont-de-Veyle. Dès la première moitié du XVIe siècle, les Uchard s'étaient enrichis dans le commerce et l'un d'eux, Pierre Uchard, acheta, le 29 novembre 1543, la terre de Monspey dont notre poète devait hériter un jour (1).

La famille Uchard embrassa de bonne heure la doctrine de Calvin : sa grande fortune, l'estime dont elle jouissait et par-dessus tout son zèle ardent pour la réforme ne durent pas médiocrement contribuer à faire de Pont-de-Veyle la métropole du calvinisme bressan.

(1) Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey,* 1re partie, p. 75 et IIe partie, p. 265.

Placée sous la domination de la Maison de Savoie qui était trop occupée au-delà des Monts pour songer à intervenir en faveur de la Ligue, la Bresse dut à cette circonstance d'échapper aux horreurs des guerres de religion, dont le remous sanglant venait de temps à autre expirer à ses frontières. Catholiques et huguenots vivaient ici en assez bonne intelligence, chacun louant Dieu à sa mode, au prêche ou à l'église. Le spirituel abbé de la Chassagne faisait commerce d'amitié avec le calviniste Bernardin Uchard, le doyen de Pont-de-Vaux lui adressait des vers louangeurs, et lorsqu'en 1614, le gouvernement de Marie de Médicis convoqua les Etats-Généraux, papistes et huguenots tombèrent d'accord pour confier au poète bressan la mission de porter « aux pieds du trône », les vœux et doléances du Tiers-Etat de Bresse.

C'est à cette occasion que furent composées les *Lamentations d'un pauvre laboureur bressan*, touchant appel en faveur de la paix, cette éternelle revendication des habitants du plat pays, au « bon vieux temps ».

Après nous avoir fait une lugubre, mais, hélas ! trop fidèle peinture des misères de la guerre, le poète s'étend avec complaisance sur les bienfaits de la paix, mettant dans ses descriptions de la vie rustique, un naturel et une simplicité qui contrastent agréablement avec les insipides bergerades de Ronsard ou de Desportes.

Bien que les lettres antiques lui fussent familières, à en juger du moins par certain passage de la *Piedmontoise* où il nous décrit, à la façon de l'Enéide, le sombre royaume des morts, Bernardin Uchard se garde bien de prêter au « laboureur de Bresse » les sentiments et le langage des bergers de Théocrite ou de Virgile. Homme de sens et de goût, c'est à l'observation directe de la nature,

c'est à ses souvenirs de tous les jours qu'il va demander ses inspirations, se souciant peu de transporter sur les rives de la Veyle, l'appareil mythologique de la Grèce ou de Rome. Aussi bien, c'est là précisément ce qui fait la valeur de son œuvre. Le *Guemen* est plus qu'une fantaisie de poète, c'est la vie rurale prise sur le fait, avec son rude labeur, ses longues privations et ses joies éphémères ; on dirait une échappée lumineuse sur les campagnes de la Bresse, à l'aurore du règne de Louis XIII. Sans doute tout n'est point parfait dans l'œuvre du poète bressan ; la forme en est souvent banale et l'auteur ne se défend point assez de la monotonie inhérente au sujet qu'il traite. Tout compte fait cependant le *Guemen* n'en est pas moins une des plus curieuses productions de la muse patoise au XVII[e] siècle.

Au reste, les contemporains ne s'y sont pas trompés : l'abbé de la Chassagne compare Uchard à du Bartas qui passait pour le plus grand poète de son temps. Quarante ans plus tard, en 1650, Gabriel Naudé citait encore le *Guemen* avec éloge, à côté de la Pastorale de Janin et de la *Gente-Poitevinerie* (1).

Le *Guemen* a été imprimé en 1615, sans indication de lieu. Ce livret est aujourd'hui presque introuvable ;

---

(1) *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le 6[e] janvier jusques à la déclaration du 1[er] avril 1649* (in-4° 1650) *s. l. n. d.* C'est une apologie du Cardinal sous forme de dialogue entre « Sainct Ange, libraire, et Mascurat, imprimeur » : son auteur est Gabriel Naudé, célèbre érudit qui fut bibliothécaire de Mazarin. Voici le passage consacré au *Guemen* ; il se trouve à la page 219 : « Mascurat..... J'ay veu encore *le Guemen d'on poure Labory de Breissy su la pau che la de la garra*, en rime bressande, par Bernardin Uchard, avec l'explication françoise des mots bressans, ce qui fait que ledit livret n'est pas moins nécessaire que plaisant ».

pour ma part, je l'ai vainement recherché à la Bibliothèque nationale. C'est, au dire de Deschamps, un in-4° de 27 pages et V folios.

Burgaud Desmarets en possédait un exemplaire qui a été payé 29 francs, à sa vente (1).

Les 112 premiers vers du *Guemen* ont été réédités par G. Brunet dans son *Recueil d'opuscules et de fragmens en vers patois* (1839), pp. 24-31, d'après une copie manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale. C'est cette même copie que j'imprime ici. Elle est insérée dans un Recueil manuscrit et factice qui faisait partie de la collection de livres léguée à la Bibliothèque du roi par le bibliophile lyonnais Camille Falconet, mort à Paris en 1762. Ce recueil se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds français, nouvelles acquisitions, 1561 (2) : il est couvert en parchemin et mesure 179 millimètres sur 131.

A en juger par son contenu, le manuscrit 1561 a dû être composé pour un lettré calviniste ; peut-être pour le grand-père de Camille, André Falconet, l'ami de Spon et de Guy Patin.

Le *Guemen* est précédé de cinq sonnets : des deux premiers qui sont l'œuvre de Bernardin Uchard, l'un est adressé à M. de Grillet, abbé de Chassagne, l'autre au baron de Creyssia ; ils sont l'un et l'autre en français. Les trois sonnets qui suivent sont adressés à l'auteur du *Guemen* par l'abbé de la Chassagne, le sieur de Meapillat

(1) P. Deschamps et G. Brunet, *Manuel du Libraire*, Supplément, Paris, 1880, t. II, v° *Uchard* (*Bernardin*).

(2) A l'époque où Brunet en eut connaissance, ce manuscrit portait le n° 11732 du Fonds Falconet ; un classement plus ancien lui donne le numéro Y. 6193.

et Prosper Larme, doyen de N.-D. du Pont-de-Vaux : le dernier est en patois bressan. Ce recueil de Strophes louangeuses se termine par deux petites pièces en vers latins signées P. Lupus, Sebusianus. Le poème bressan occupe les f°s 6 à 19. Il est suivi du *Cartel de défy de six bergères bressandes*, petite pièce patoise que j'incline à attribuer à notre poète.

Au r° du f° 21' commence *Le Divorce céleste causé par les dissolutions de l'espouse romaine et dédié à la simplicité des chrestiens scrupuleux, fidèlement traduit d'italien en françois.* A Villefranche, par Gean Gibaut, M. D. C. XLIV.

Ce livret calviniste remplit 92 pages d'une fine écriture cursive. Il est suivi du *Dialogue entre deux gentilshommes volontaires des ducs de Modaine et de Parme sur la guerre présente d'Italie contre le pape...* Ce dialogue, nous apprend le titre, se fit « à Pondin en présence de Blaise Pugniape, notaire du lieu, qui l'escrivit fidellement comme il l'avoit ouï. »

L'écriture de ces deux derniers livrets date le recueil de la seconde moitié du XVIIe siècle. Dès cette époque, les exemplaires imprimés du *Guemen* étaient donc devenus rares, puisqu'on en prenait des copies manuscrites, avec un soin qui témoigne du prix qu'on attachait à l'œuvre d'Uchard.

E. PHILIPON.

LO GVEMEN
DON POVRO LABORY
DE BREISSY SU LA PAV QUE
LA DE LA GARRA

Avoy la Reponsa et Confor. de son Compare.

LE TOUT MIS EN RIME BRESSANDE
PAR BERNARDIN VCHARD SIEUR DE MONSPAY,
L'UN DES SCYNDICS & DEPUTES
DU TIERS ESTAT DE BRESSE.

Avec la Table et explication Françoise des mots Bressans plus difficiles.



M. DC. XV

A Monsieur de Grillet, abbé de Chassagne, en Bresse.

Sonnet.

D'anticque extraction et très noble dans Bresse,
Vous estes descendu, ne dégénérant pas,
De vos braves ayeulx suivant tousjours les pas
Par où la vertu donne à l'honneur une addresse.

Le los que vous acquiert des vostres la noblesse
Et d'avoir eu pour père un comte dont le bras
Triompha marcial souvant dans les combas,
Faisant aux ennemis redouter sa prouesse,

S'accroist d'un autre los, qu'on vous donne à bon droit,
Pour avoir l'esprit beau, prudent, sçavant, adroict,
Qui vous feit rechercher par ceux de la patrie

Pour, au nom du clergé, dire ce qu'il falloit
Aux Estas. Quel nectar, quelle douce industrie
Ornoit lors vos discours, Mercure en vous parloit.

Par l'Autheur.

Au sieur Bernardin Uchard, sur son poème Bressand.

Sonnet.

La France s'estonna comme on veit autrefois,
Que le grand du Bartas, au bord de la Garonne,
Avoit fait entonner à sa nymphe gasconne
Des beaux airs à l'honneur d'un Henry de Valois.

Mais qui n'admirera de te voir au tournois
Des plus rares esprits que la France nous donne,
Partageant avec eux l'honneur et la couronne
Des lauriers que le ciel réservoit aux François.

Imitant les accents d'une voix languissante
Qu'un laboureur Bressan souspiroit à l'attente
De nos Estas, Uchard, tu fais voir que les Dieux

Parlent en toute langue et que l'honneur extrême
Qu'acquier un bel esprit se moyssonne en tous lieux.
Mais pour tout esgaller, sois esgal à toy mesme.

Par le sieur abbé de Chassaigne.

A Monsieur Uchard,
Sur son Guemen.

Bon Di que de pa ren a fe l'egue et la tarra,
Ecutta siau qu'escry lo bejuy de la garra.
E ne son pa de niorme qu'i bute en son papi,
Ka lo saudar en fan oncore cen fey pi.

I dit la verita, la garra noz afforclie (1),
Lo povro labory y per et bue et joclie.
De revange la tarra que s'en meclyera-t-o ?
Ka lo paysan de pau s'épeclyeran terto.

Bon Di, je te requiero et de tot mon povey
De no garda la pé et Loy notron Rey.
Que per éga la tarra et la mettre en sellion,

U lua de tan de pique, no veyan de-z-aulion (2),
Et que ta gran bonta tojor en pé gardet
L'Elize, la Noblesse et sé du Tier Etet.

PROSPER LARME,
Doyen de N.-D. du Pont-de-Vaux.

---

(1) Ms.: *no zafforclie.*

(2) Ms.: *de zaulion.* Littéralement : [Qu'] au lieu de tant de piques, nous voyions des aiguillons. C'est l'idée que Racan devait exprimer un jour dans ces beaux vers :

Nous ne reverrons plus nos campagnes désertes,
Au lieu d'épis couvertes
De tant de bataillons, l'un à l'autre opposés.

Chanson d'un berger à la louange de la reine-mère.

Lo Guemen d'on povro labory de Breissy su la pau que l'a de la garra.

Gran Di que pote abria et lo fua et la faudra,
Que lo pote alluma san supre ne san paudra,
Que joclia la tempeta et la fete choma,
Qu'elle ne tartavalle et pusse dezéma
Votroz éfan (1). Bon Di, oncor que bin facha
Vos seey taveyze per notro gran pecha,
Attezura v'on po et vulliay secory,
En sa nessesita, lo povro labory,
La ! que n'e pas encor demy recuppelia
Du bin que per la garra on l'a decuffilia.
Et sutot, s'é vo ple, Bon Di, vo garderay
De tertui soz oyau (2), Loy notron bon Rey.

Lo povro labory egiure-t-o (3) de pau
D'üy sona le trompete et bruire lo tabau !
Et cude deja bin que l'ara na secossa
Qu'enfin ly baillera una maveze trossa ;
Ka se la garra vin, lo saudar affamá
Ne firon jamai tan qu'i no faran de má.
Adi notre polaille, adi lo polatton,
Adi le grasse feye et lo pelliard mauton.
Adi notro boyon et le junie tan brave
De pey bizo et fromin c'u pai on trovave.
Ell' epaderan to, nion ne vaudra retà,
Devan se gendarmiau, chaquion vaudra bretà.

---

(1) Ms. : *votro zéfan*.
(2) Ms. : *so zoyau*. Je reproduis ici, à titre de curiosité, la singulière étymologie qui se trouve, en manchette, en face de ce mot : « Zoylus prinsipaliter, zoyus sincopaliter, unde zoyau pro invido. »
(3) Ms.: *egiure to*.

Me helá ! s'e vo ple, Bon Di, vo garderay
Lo povro labory et Loi notron Rey.
Lo povro labory est poyrau de la garra,
Et la tayme encor miau qu'atro ma su la tarra ;
Ka tot biau dray qu'i vey qu'on forri vin loge
Ve chès say de saudar, è se fâ delòge
Et san parran chulie, tot dray é fa moda
Chorche vivre ét bon vin per liau-z-acòmoda
Dinà et marendon ou seye per soppà ;
É fa totta la nê lo ponson détoppa.
I manjon tot son bin ét ne li en laisson fretta,
Tot s'en va en bully, en ruti, en moiretta.
Me hela, s'e vo ple (1), Bon Di, vo garderay
Lo povro labory et Loi notron Rey.

I fan bin encor py tuy se mechan saudar,
Ka can ell'an manja lo bacon et lo lar,
Qu'i ne san ple que fere et n'an ne sey ne fan,
I se faran encor àrria de mattafan ;
Tandy lo paisan, helâ ! panteyze et soffle
De vey qu'e faille (2) tan fere de mirémoffle,
Et dotte que devan que lo jua s'en departe
E liau fadra d'argen per joye a le carte,
Et que san se gruza é fadra tatonà (3)
De bon matin sa borsa ou estre batona.
Me hela s'e vo plé, Bon Di, vo garderay
Lo povro labori et Loi notron Rey.

Et puy can on a faict hela tot sen qu'on po
Per cudie de choma avoy au en repo,
E n'y a ren de faict, ka sé demantema
N'*en* gin d'atro pleyzy que de faire de ma.

---

(1) Ms.: ***se vo ple.***
(2) Ms.: ***que faille.***
(3) Ms.: ***tatonà.***

I chulion le mottete bin goyvie et gorrire,
Et vuillon bolliassie et avoy-z-olle (1) rire.
Et s'y veyon na fena que seye engonella (2)
D'on tojor de brunetta, vullion l'acochella.
Se lo mary s'en fache, i ly coron de juffa
Et tot drey su lo gron, y ly baillon na buffa.
Lo povro homo écamy, bin facha den sun'arma (3),
N'a gin d'atro rebré que de cria alarma
Per emoda caquion de veny a l'ayuva (4).
Me helà s'on vezet den sa maison lo fua
Nion ne s'éseyteret de veny a l'effrey ;
L'ion garde son cumaclio, l'atro son lechefrey.
La ! tot etavany i s'en va guementan
Se plaindre et se doley deve lo capetan
Que ly dit tot biau drey que l'a fa attrapa,
Et puis, per desso man, i lo fa echappa.
Viquia, viquia comen lo saudar per la garra
Ablajon to lo bin que creychon su la tarra,
Ruynon lo labory et san gin de rayson,
Du tot, baudrille baudra, y viron sa maison.
I ne se frenion ren ; ell' a biau gemellie,
Tan qu'i ly sinton on so, é lo fa sempellie,
Et jamai ne choma qu'i ne seye du guet ;
Puy se socion de sey atan que de verguet.
Enfin la garra est la mor du labory,
Totte le gen de bin la deyvon avorry
Et p[r]ie de bon cor lo Bon Di, Rey de Rey,
Qu'i no gardey la pé et Loy nottron Rey.

---

(1) Ms. : *avoy zolle*.

(2) Engonella a verbo *gonellon* quod est vestimentum cunni, qui olim vocabatur *gonet;* unde latu est proverbium in Bressia quando aliqua mulier fecit flus *qu'ell' a bien mena gonet*. (Note du Ms.)

(3) Ms. : *su n'arma*.

(4) Ms. : *ayuua*.

Sire, no vo priam, coman fiau d'on bon pare,
De creire lo conser de vostra sagi mare
Qu'a tan bin guverna depuy que, a gran tor,
Notron Rey, votron pare, hela fu mey a mor
Per siau tretre, mechan, maloyrau Ravaillat
Que noz a tuy gata, que noz a tuy maillat.
O qu'hoyrau no seran s'i se fusse avorta
Lo ventro de la mare c'u mondo l'a porta ;
Lo sire Henry vivret et fare ore trembla
Tuy se que contre vo se vullion assembla.
Ey ette (1) on polet que levave la creta
Et tuy loz atro (2) Rey ly baissavan la teta.
I se faset ama et tema tot enssin ;
Mon Di, lo bravo Rey qu'amave bin lo sin !
I noz ave ota entiriman la garra
Et l'allave chassie en un' etrangi tarra.
I se fasse obai, bon gra ribon ribaina,
Et per no minteny, y ne pleigne sa pinna.
I juyze bin de tuy et lo ple dechinna
N'oseran, s'i vivet, notron Rey attinna.
Son cor repose en tarra ; é no fa prie Di
Qu'i buteyze sun' arma didan son paradi.
Puy que lo pare est prey, qu'i no laissay lo fiau,
Qu'i lo fazey frogie et bin deveny viau,
Per avey de motet qu'on ne puisse amorta,
Et lo nion de Borbon puisse tojor réta ;
Que de Fransi et Navarra y seyan tojor rey,
Que du mondo lo bot liau serve de parey.
I son de bravo rey cu' an bin amery,
Que ne son pa poirau can é vin a fiery.

---

(1) Ms. : *E yette.*
(2) Ms. : *lo zatro.*

Sire, no vo prian tuy, la ma ù chape,
Tandi que vo vivray que noz ayen (1) la pe,
Et no prieran Di voz avey (2) en sa garda.
Et notron Guverniau, Monsu de Balagarda, (3)
Voz ete l'ion (4) de quattro de la raci de Rey
Que l'a lealaman servy, san desarrey.
Et puy son frare Terme (5) qu'et on vray éveilla,
Que can é fa fiery n'e pa encopeillia.
S'e fa (6) cory la baga, i gollette si drey
Que l'aquinte en fuyan lo pertuy tot biau drey.
A tot sen qu'on lo vau i prete lo collet,
S'ey et avoy le dame, ét on maistre pollet.
Bemy, tota liau raci a tojor fet la figa
A tuy se qu'en volu contre vo faire liga.
Ell' an lò cor francey é jamai poin d'ataqua
Ne liau-z-a fet virie contre liau Rey casaqua ;

---

(1) Ms.: *noz'ayen.*

(2) Ms.: *vo zavey,*

(3) Roger de Saint Lary et de Termes, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, sut se maintenir en faveur à la Cour sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il obtint en 1595 le gouvernement de Bourgogne qui devait s'augmenter, quelques années plus tard, des provinces de Bresse et Bugey conquises sur les Savoyards. C'était un courtisan achevé, mais un assez pauvre homme de guerre et au demeurant un fort petit esprit. Il passait pour avoir devancé Henri IV dans les faveurs de la belle Gabrielle d'Estrées. (Historiettes de Tallemant des Réaux, édition Monmerqué, t. I, pp. 80 et 108. — Moréri, édition 1759, v° *Bellegarde.*)

(4) Ms. : *Vo zete lion.*

(5) César-Auguste de Saint Lary, baron de Termes, second fils de Jean de Saint Lary et frère du duc de Bellegarde. C'était au dire de Tallemant, un fort bel homme de cheval qui savait bien mieux la guerre que son frère : « Il était de fort amoureuse manière » et eut de piquantes aventures. Il mourut d'une blessure reçue au siège de Clerac, le 22 juillet 1621. (Tallemant des Réaux, I, 118 et Moréri.)

(6) Ms. : *se fù.*

Per or ne per argen, i n'an jama fali
De rendre liau devey a le trei flor de li.
Per être bin fea u Rey et a la Reinna,
On a étot conniau se de la Madelinna ;
Lo Rey loz a tria et loz a abani,
Et lo pare et lo fiau, se Messu de Rany (1),
Per so do lieutenan en Breissi et en Bugey ;
Di vuille que jamai liau raci n'en baugey !
Je creyo qu'i son na desso na buna etaila,
Et tertui lo borgei du bravo Pondeveilla
Lo deivon bin ama et preye Di per au,
Ka l'an au per Contessa una de liau serau.
Voz ei bin presuma et n'ay pa ren fali,
Sire, quen vo noz ei accorda per Bali
Monsu de la Batia (2), siau seignau renomma.
Que Di beneiche l'aura que vo no l'ay nomma !

---

(1) Les Ragny, père et fils, furent envoyés en Bresse et en Bugey, au lendemain de la conquête. Le père étant mort en 1616, son fils, le marquis de Ragny, lui succéda avec le titre de lieutenant général pour le roi en la Haute et Basse Bresse, Bugey, Valromey, Gex et pays de Charolais. Son successeur, M. de Thianges, entra en charge le 24 août 1631. (J. Baux. *Nobiliaire du département de l'Ain, XVIIe et XVIIIe siècles, Bresse et Dombes*, p. 334, et J. Brossard, *Mémoires historiques de la ville de Bourg*, t. IV, pp. 51 à 175, *passim*).

(2) Jacques de Champier, fils de Claude de Champier, lequel était seigneur de la Batie du chef de sa femme, Marguerite de Limosin. Jacques succéda à son père dans les fonctions de gouverneur, lieutenant général de la principauté de Dombes. Le 18 juillet 1610, il fut pourvu de l'office de bailli de Bresse, devenu vacant par suite de la résignation qu'en avait faite Antoine de Champier, son frère. Jacques de Champier se démit de cette charge le 3 mars 1622 et fut remplacé par Claude-François de Joly, baron de Langes. C'est en sa faveur que la terre de la Batie fut érigée en baronnie. Il fit partie de l'armée que le maréchal de Lesdiguières conduisit en Piémont, au secours du Duc de Savoie, alors en lutte contre les Espagnols : c'est lui qui commandait les archers, au siège de Saint-Damian, en février 1617. Il mourut le 13 octobre 1625. Gacon nous a conservé son épitaphe

La raci de Borbon l'a tojor bin ama
Ka jamai contre au ne se volu arma.
Ell' a éta lea, on ô à bin conniau
Quan son Prinço (1) lo fit de Dombe Guverniau ;
Notron Rey, votron pare, en fasse bin d'etet,
Ka i lo coneisset et sçave que l'etet.

Sire se vo buta la pe den lo paï,
Nion sinon lo mechan n'en seran ébaï.
Se vo dite aro, chaquion se chomera
Et pa nion contre vo ne dejavetera ;
Ca per on maletru qu'en ara deplezi,
Cen mille gen de bin en aran (2) du plezi.
Vo serai en repo diden votra maison
Et rendray a chaquion lo drey et la raison.
Lo povro et lo richo prendrau de vo la lay
Et chaquion selon sey suivre votron volay.
Lo pretre chanteran la messa de matin,
Apre dina le vépre, en langago latin ;
Et tote le dimanche, on le verret prona,
De Di et de sa mare en chire sermona,
Et per lo trepassa de Kyrielyson
Lo pretre chanteran et meneran ruyson.
Chaquion en sa perochi are lo pan benay
De blan et de roset, bin po souvan de nay.

---

qu'on voyait autrefois dans l'église des Minimes de Montmerle (Valentin Smith, *Bibliotheca Dumbensis*, I, 541 ; J. Baux, *Nobiliaire du département de l'Ain, Bresse et Dombes*, pp. 332 et 332 ; Guichenon, *Dombes*, I, 32 ; Aubret, *Mémoires*, t. I ; Guigue, *Topographie historique de l'Ain*, v° Batie (la) ; L. Videl, *Histoire du connestable de Lesdiguières*, Grenoble, 1650, p. 570).

(1) Il s'agit vraisemblablement ici de François de Bourbon-Montpensier, prince de Dombes, qui succéda à son père Louis en 1582 et mourut le 4 juin 1592, laissant la souveraineté de Dombes à son fils Henri, l'aïeul de la Grande Mademoiselle.

(2) Ms. : *en naran*. De même au vers précédent : *quen nara*.

Eveque, archeveque et rojo cardina
Prieran Di per vo, tuy devan que dina,
Ka l'aran per la pé prau de garbe de dimo
Et ran qu'a servi Di, i ne prandran liau timo.
Lo Prinço, lo Segniau du san Rea de France
Vo vindran tui liman faire la reverance.
Lo Marqui et lo Conto en faran tot paret,
Et touta la noblesse pré de vo s'affaret,
La pluma u chape, l'ecotton grivolla,
De fin passeman d'or et d'argen bardolla,
L'epea dora d'or pandua a le branlire,
Lo solar de velu, le roge marronire.
I se faran tui bravo et lo ple-z-affeytia,
Sire Rey, son conten quen vo loz ei gaitia.
Le dame de la Cor et le ple squinfiauze
Seran en tan de pé miau qu'e [n] la garra oirauze;
Et sé que le vaudran avei en mariajo,
E fadra, s'i son fau, contrefere lo sajo.
Devan que le-z-avey, é le fa jogella,
Le chinche, le baizie é le-z-acochella,
Le mena promena, per desso le-z-aisale (1),
Resevei caque fey de pelie bessevalle,
Ka se vo liau fally on cau en votra via,
Ellie gonfon, ellie muzon et pui vo dion via.
On porteret enau a le gen de justice
Que mintinion lo bon, ablajon la malice;
Chaquion, per son procé, liau portere se piece,
Et siau qu'are bon drei paieret le-z-epiece (2).

---

(1) Ms. : *le zaisale*. De même aux vers précédents : *le zavey*, *le zacochella ;* et plus bas : *le zepiece*.

(2) La partie qui avait gagné son procès allait, par reconnaissance, offrir des *épices* à ses juges. D'abord perçues en nature, les épices ne tardèrent pas à être remplacées par des dons en argent.

Poro bin taveize caque jujo à la franda
Condane lo batu la ! de paye l'amanda ;
Lo Rey bin aviza en porviau sageman
Ka per dessu se jujo, ell'an liau parleman
Que jujon d'equita et que, ne vo depleze,
I ce mocquon de cé que liau conton fadaize.
Lo borgei, lo marchan et tui lò manovri,
Que per on té de garra seran tui apovri,
Tacheran per la pe, s'i la povan revey,
De liau perte passé hela ! de se ravey.
Lo povro paisan qu'ere tan marcora
S'i vei veni la pé chomera de plora.
Comen lò beau printem bute to en echique,
Ance lo labouri de gran joye frenique
Can i vei per la pé la garra amorta.
Oncor que tot son bin seié casi gatta,
I se rebute encor et san se trop efria,
Tache de reculli son mondo tot depia.
I reballie à se fene la chargi du minnago,
L'una pren la buerrire, l'atra fa lo fromago ;
L'ion bute lo puer, enze to lo develossay (1),
L'autra cua la pollali to drei que le clussey,
L'autra de bon matin va epilli se feye
Et en le-s-acullian de chanta le s'éseye,
Fuyan per le charrire ou bin en quque treyvo :
« Vò vò volei voli, vò vò volei volei vò ».
Et tandi lo bovi senzei à sa socha
Comence a rezéga sen qu'etet delocha ;
Il entre den sa buge per so do bue joclia
Et s'i son delaza, il lo sa demeclia ;
Ell' antandon so mot, et l'aro et l'ari,
Et assito qu'i suble, y chomon de cori.

(1) Puer, animal a quo oriontur budini et salssisoni et facit bonum potagion. (*Note du ms.*)

I toche lo fromin, y toche lo colon,
Tot per faire veni de crotta et de mollon.
I ne pren autro timo per se leva matin
Qu'hui chanta son pollet et jappa sòn matin ;
En fasan lo signablo, y dit su-n-oraison (1),
Se recommande a Di et tota sa maison.
Et puy per essara sen qu'ete chai en viarro
I repren son tràfey et son menu-z-abiarro,
Se butte apre toche et san ple bétanta,
Son cautro den lo viarro y commence a planta,
I sumarde, y betorne, y sellionne sa tarra,
Sy drey que vo dira qu'on i a passa la sarra,
I l'arce, i la senne, i refend lò sellion,
Ressene lo pollet, rezégue lo pellion.
Tandi qu'on de so-z-omo s'empin à labora,
L'atro fa de regolle per so pra abera.
L'ion rapey su na tronche per la bin émota,
Et pui avoy de riòte (2) son bo va fagotta ;
L'autro diden sa vigne s'*en* va leva le rey,
La sarpa, la bina, affin qu'i vendengey.
Et pui n'i a ren de fei, k'he fa bin songe
De quay nury lo bue he liau baille a mange.
He fa prendre son dar, l'ansappla, l'amola,
Et puy ala seye l'arba deden (3) lo pra,
Fena he ratela, la metre en cuchon,
La charge su lo char, l'amena a la maison,
L'etouye dan la grangi, l'araizie bin adray,
Per affarra le bete l'hivar, quan he fa fray.
He ne ce fa ren fraindre, fa tougor travaille,
Et de ner et de gor lo boter turtillie,
Et chaquion en su-n-ovra (4) s'eseye d'afana
En treyan bin gran paina son beyre et son dina.

(1) Ms : *su noraison*
(2) Ms.: *riôte.*
(3) Ms. : *deday*
(4) Ms. : *su novra.*

Mai lo paisan tot sau fa la laboraison
Et chaquion vau parti avoy sey per meysson.
Lo bon bla qu'i recù, hela ! n'e pa per sey ;
Lo bon vin de sa vigne n'etanche pa sa sey ;
E fa qu'i vande tot per paye so manssero,
Qu'i rogeyze son pan bin essui et bin éro,
Ka lo meliau morcé qu'i mengeize en sa via
Son gatter de millet et groffo d'enterquia,
De mattafan de pau et de rave a barbot,
Kaque po de baccon que turtillie en son pot,
Que de trò que de brò, y passe la saison,
Et de bin pò de chosa, y nurrai sa maison.
Per se dezennoye, el ecute lo son
De cent pitié-z-oyze (1) que dion de chansson.
Lo gey et la jaquetta ve sey van marmotta
Et lo rossignollet sa chansson gringotta.
L'oleueta creta, mia du labory,
Per ly faire coneytre qu'a Di fa recory,
Se live devan sey, comence a voletta
Dray contre lo selau et menu jargotta ;
Le revyre et travire, ly vau dire et li di :
« Ty, ty, tira, tira, ty, ty, tira, tira a Di. »
Et tuy lo jol ovray (2) y travaille sen reta ;
Me to biau dray que vin kaque bon jor de féta,
Lo jono bachelar, avoy liau gallozette,
S'attrincon de fauda et chemise rossette ;
Y sont tot emodà et fieron en ébau
Quen l'oyon la muzetta, lo fifro, lo tabau,
Et son en battecor tan qu'i seyan venu
U lua que per dancie a eta retenu.
Assito arriva, y chulion liau motteta,
Ly livon lo chapé et ly fan la gambetta,

---

(1) Ms. : *pitié zoyze.*
(2) Ms. : *jolouray.*

L'anzeysson per la man et en prenian liau vanlo,
Crion ù menetri qu'i liau tochy bon branllo.
I fan trei pa avan et arry se reculon,
On dire que l'abochon ou que l'aberteculon,
Tanto de clochepia, tanto de croppeton;
Y regueyton le bollie drey contre lo tetton.
Et pui quan y son la, per prendre liau repò,
So caque abro follia, y dormon a gogo.
On vei don que la pé ammeinne tote joye,
U contrero la garra engendre tote noye.

La Breysse a tria per envia éz-Etet (1)
L'Elize, la Noblesse et se du Tier Etet.
L'Elize a prey per sei l'Abe de la Chassagne, (2)
A tot sen qu'on lo vaù, i ne fa ren la cagne.
Lo Noblo en prey per au on genti bin prizia,
Lo Seniau, lo Baron du chater de Creyssia. (3)

---

(1) Il s'agit ici des Etats-Généraux qui s'ouvrirent à Paris, le 14 octobre 1614. La Bresse y envoya trois députés : l'abbé de la Chassagne, choisi par le clergé, M. de Cressy qui représentait la noblesse et Bernardin Uchard qui y parut au nom du Tiers-Etat. Ni les uns ni les autres ne paraissent s'y être fait remarquer. (*Procès-verbal de l'Assemblée de la Noblesse tenue à Paris les années 1614 et 1615*, copie du XVII[e] siècle conservée à la Bibliothèque de la Chambre des députés, f° 6 r° et *passim*; Rapine, *Recueil très exact et curieux de tout ce qui s'est fait et passé de singulier et mémorable en l'assemblée générale des Estats tenue à Paris en 1614*, Paris 1651.

(2) La Chassagne, commune de Crans, canton de Chalamont, abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux fondée en 1163 par Aynard, abbé de Saint-Sulpice en Bugey (Guigue, *Topogr. histor.*, et Guichenon, *preuves*, p. 94). L'abbé envoyé aux Etats-Généraux de 1614 s'appelait de Grillet; il appartenait à l'ancienne noblesse de Bresse.

(3) C'est le seigneur que le procès-verbal de la noblesse appelle M. de Cressy, nous fournissant ainsi un nouvel exemple de l'habitude que l'on avait autrefois de donner aux noms de lieux la desinence en usage dans le pays où on les prononçait.

Et puy per sè d'aplan, afin qu'on ne menquet,
Uchard notron borgey et Chambard l'avoquet (1).
Di lo convye tuy et que chaquion s'eseye
De dire a notron Rey que benetrù li seye,
Lo prie ù nion de Di d'avey de no pitia,
Qu'i no gardey tojor en sa bun'amitia,
De ravalla la sa et d'amindry le taille, (2)
Chassie de son pay tan de fausse canaille
Que ne rechorchon ren que toute maletruyze ;
S'i ne vullion moda, sa bonta lo detruyze ;
Qu'i mantinie de jujo sçavan et gen de bin,
Et que soz offici aman tuy notron bin.
Puyque se de sa race en tojor eta bon,
Que lo mondo fallieyze avoy sé de Borbon.
Lo Rey povon bin prau meytia Di sù la tarra,
Mai pertan que vaudra que no choman san garra,
A Di devan c'u Rey noz o fa démanda,
Lo prie, lo servy et tuy noz emenda ;
San sey no ne seran ren que se bin faire,
I fa to de paran et y po tot defaire.
Bon Di, puyque voz ete tan manifico ouvri,
A notron grand Guémen votre-z-oreille uvri,
Et faitte, s'e vo ple, qu'appre tan de bejuy,
En votron parady noz aberjan tertuy.
D'ansi sayt-o.

---

(1) Chambard l'avocat était vraisemblablement le suppléant de Bernardin Uchard : l'idée du doublement du tiers ne devait naître que beaucoup plus tard. Ce Chambard avait été syndic de la ville de Bourg pendant l'année 1612-1613 (J. Brossard, *Mémoires historiques de la ville de Bourg*, t. IV, p. 30.)

(2) Le cahier général du Tiers-Etat présenté au roi le 23 février 1615 demandait en effet, entre autres réformes, l'adoucissement de la gabelle et la réduction des tailles aux chiffres de l'année 1576. (Rapine, *loc cit. Cahier gén. du Tiers-Etat*, p. 134-138.)

Responsa u labory su son guemen per son Compare

Copare, mon amy, que vò vo guémenta !
Et n'et qu'na fuly de se tan tormenta ;
E se fa ralliegra, tan de malancury
Ne no fan per meysson mai de bla reculy.
Preni on po carajo, notron Rey s'en va grand,
S'e plé a Di, on jor y no rendra tuy fran ;
Ell'a de bon paren et que son gens de bin,
E né po pa faly que ne n'en vinye bin ;
Oncor qu'i sey orfeno, Di lo garde en sa man,
I n'a pa fata d'émo, creyte-z-ò (1) fermaman,
I guvernera bin, ka ell'e fiau de pare,
Vo m'o sçarey a dire, se no vyvan, Compare.
Quant e plera à Di, no sortran for de niaugy
Et sé que no fan ma, fierran a la petaugy ;
I retullieran bin sen qu'i manjon san fata,
Mon séreman, on jor y n'aran pan ne pata,
No lo verrein brama tuy de la mala fan,
Adon y se pintran de tan de ma qu'i fan.
Notron Seniau aminne bin chaquion a sa fin,
Siau qu'a pau de ma fere, ma fey est lo ple fin ;
Ka per quey, ka per san, a l'aura de la mor,
Chaquion se trouvera en on gran (2) battecor,
Et sé qu'aran ma fet vaudran que fusse à faire,
Can y verran Jesu, lo fiau de Di lo Pare,
Su na chire bin hata, soz appotro avoy sey,
L'Ango que sonera et dira : « Venissey,

---

(1) Ms.: *creyte-z-ò*.
(2) Ms. : *en non gran*.

Que chaquion apportay lo conto de sa vya ».
Adon d'ala premy qu'en prendra-t-o l'envya ?
Serant-o (1) ran lo Papa, gran vicairo de Di,
Au bin lo Cardina que seran ple-z-ardi (2),
C'an cety mondo en peu lo pecha perdonna,
Du povey qu'a san Piro Di avet ordonna ?
Si ne n'an bin vecu, can y randran liau conto,
Devan tot lo troppe y recevran gran onto.
Lo Rey qu'en cety mondo en prey to liau plésy,
De premy rendre conto arant-y lo desy ?
La ! tan ple son i gran, miau deyvont-i panssa
Que selon qu'i faran, seran recompenssa ;
Ka ey e bin to vey que Di a retenu
Que siau qu'ara mai pray, y sera me tenu.
Et voz atro genti, bravo et gendarmiau,
Que conto rendra-vo, se vo ne faite miau ?
Vo devra tuy per Di contre lo Tur combatre,
Non pa per on pa ran l'ion et l'attro vo batre
Et per on pia de mouchi vo vulliay assama ;
Di la vo garde balla, se vo ne vo choma.
Méssu de la Justicy, voz epenta-vo ren
De sen que se gran Jugo en siau jour vo diran ?
Vo deyte presuma, ka vo n'ay fata d'emo,
Qu'ance que vo farey, Di vo fara de memo ;
Et quan vo rechanie on povro labory
Que vo requier justicy, cudie-vo de mury ?
Ha ! se vo jugie ma, vo seray bin jugia,
Et n'y a ren de ple vey, Di noz o a pregia.
Tui loz an la polleta vo paye bin u Rey, (3)
Panssan que vostre charge tojor vo garderay ;

(1) Ms. : *seran to.*
(2) Ms. : *plezardi.*
(3) On désignait sous le nom de paulette, — du nom du financier Paulet qui en fut le premier fermier, — le *droit annuel* établi, en 1604, par Sully sur les offices de judicature. En compensation, la

Me per sarva vostr'arma et gagne paradi,
E vo fa polleta u trezor du bon Di.
Vo pote don coneitre qu'ey e bin vay, Compare,
Que lo ple gran aran adon de granz affare. (1)
Per noz-atro d'aplan que ne fan que d'ara,
Oncor de rendre conto é no fa prepara,
Ka Di lo bon Iesu y vaudra sçavey tot
Et que chaquion contey selon sey, per ecot.
On sa bin qu'i ne pren jamai lo ma en galle,
Lo mechan ostina y juge a balle malle.
Compare, mon amy, viquia, viquia per quey
Lo fé de cety mondo ne son qu'ne say quey
D'ora qu'emportera lo pitie et lo gran ;
Se qu'aran bin vescu, é seran lo ple fran.
Prian lo Fiau de Di, jo vo prio Compare,
Que l'ay pitia de no, per amau de son Pare,
Et qu'appré ceta via, i no tyre avey sey.
Et su sen, je vo dio adi et don bon ses.

Amen.

---

royauté abandonna aux magistrats, la propriété de leurs charges : c'est l'origine de la vénalité des offices qui dès le principe souleva les critiques les plus vives.

(1) Ms. : *gran zaffare.*

Lo retour du Compare sur la polieta.

Compare je retourno et vo vi fere ente[n]dre
De mau bune novalle que je vinio d'apprendre.
En i a de bin facha, me l'aran beau tarpy,
Ka la pollietta (1) est morta de la mala pepy.
Iamai per lo pay ne fu meliau afare,
Di benyche lo Rey et lye gardey sa mare
C'an chassia sel uyze (2) que fasset tan de ma
E qu'ave de l'ecolla tan de gen dèzema.
Saula lye coquetave et cuave san fally,
E tan d'atro bonz ue (3) ne povan epelly. (4)
Siau qu'avet prau d'argen ave prau de savey,
San se rontre la téta de tan de livro vey ;
Et siau qu'avet prau d'emo et n'ave gin d'argan
Ne pove pa avey l'offiço d'on sergan.
Ore notro minnia tacheran miau d'apprendre,
Veyan que loz-étet ne seran ple a vendre.
Vyquia ce que j'avey de vo conta l'envya ;
Je preyo Di, Compare, qu'i vo don buna via.

---

(1) La paulette : l'auteur joue sur la ressemblance des mots *paulette* et *poulette*. L'article premier du cahier de la noblesse demandait la « révocation du droit annuel appelé *paulette* et de la vénalité des offices ». C'était viser directement les intérêts du Tiers qui possédait presque à lui seul tous les offices de judicature. Toutefois, pour montrer son désintéressement, le Tiers s'associa au vœu de la noblesse et demanda en même temps la gratuité de la justice; mais il prit sa revanche en votant la surséance des pensions payées à la noblesse sur le Trésor public (Rapine, *loc. cit. Cahier du Tiers*, p. 61. — Pierre Clapisson, *Recueil journalier... des Estats tenus à Paris es années 1614 et 1615*, ms. conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, f° 187; — G. Picot, *Histoire des Etats Généraux*, t. III, p. 339). Au demeurant, les vœux des Etats ne tiraient pas à conséquence : il en fut de ceux dont nous venons de parler comme des autres et la paulette continua à être perçue jusqu'à la révolution.

(2) Ms. : *se l'uyze.*

(3) Ms. : *bon zue.*

(4) *Zue* œuf, entendu ycy pour hommes. (*Note du Ms.*)

Cartel de defy de six bergeres bressandes à six cav[a]liers sur la course de la bague (1)

Aro tot plan, minnia, atezura v'on po
De ple tan devisa et jaza de le bollie,
Dire qu'elle ne san fila que liau conollie
Et mena champeye le feye per lo bo.

Ka per vo démontrà (2), mynnia avantury,
Que ne fa conchie l'onau de le motette,
En vyssia veny six c'u son de le trompette
Vullion bin contro vo a la lancy cory.

Me devan qu'esseytie la forcy de liau cor,
Do mot de testamen, si vos en ay envia,
Assuyria qu'en perdan et l'onau et la via
Ellie vo conduyran u chemin de la mor.

Que se voz ey deja lo corajo trancy,
De pau qu' el' ebollian votro*n* cor d'una lance,
Veny voz an, Braissan, faire la reverance,
Liau demanda perdon et liau cria mercy.

---

(1) Cette petite pièce se trouve au f° 20, r° du ms. de la Bibliothèque nationale : la place qu'elle occupe dans ce ms. et l'insertion au glossaire d'Uchard de quelques-uns des mots qu'elle emploie, permettent de l'attribuer avec une suffisante vraisemblance à l'auteur du *Guemen*.

(2) Ms.: *démontrà*.

Table des mots connus au Guémen, avec la signification d'iceux.

A

Abria, envoyer ou jetter furieusement.
Arria, accomoder, apprester.
Arma, âme.
Ablajon, accablent ou ruynent.
Avorry, avoir en horreur, haïr.
Atinna, attaquer.
Amery, meritter.
Aquinte, rencontre ou treuve.
Abany, assigné, elleu.
Aro, ola, arrestes.
Affetia, brave et mieux équipe.
Accochella, mignarder, caresser.
Ayssalle, sous les bras.
Ance, ainsi.
Accullion, chassent avec un fouet.
Arry, reculer.
Abiarro, attelage.
Affana, gagner ou mériter.
Abochon, tu[m]ber sur le nez.
Aberteculon, tumber sur le dos.
A l'eiuva, à l'ayde et secours.
A l'effray, au tumulte.
Affama, affamés.

B

Breta, detorner.
Baccon, pourceau sallé.
Bolliassie, faire ce que les hommes font aux femmes.
Buffa, un coup de point sur le nez.
Bemy, mes amis.
Buttà, mettre.
Bardolà, barrollé.
Bessevale, affron, supercherie.
Buge, estable.
Betanta, attendre, sursoyer.
Bachellar, cortizan, amoureux.
Battecer, peyne et souscy.
Benétru, salut et joye.
Bejuy, facherie, ennuy.
Bollie, filles.
Boyon, veau de laict.
Brama, hurler.

C

Choma, arester ou chomer.
Chulie, regarder ardemment.
Cudie, cuyder ou penser.
Chinche, chastollier.
Cautro, util de fer propre à laborer.
Clochepia, sur un pied.
Cropeton, les genoux pliés.
Conchie, salir, onyr.
Coquettave, chantoit à sa mode.
Cuave, couët ou pondoit.
Cor, cœur.

D

Dézema, faire peur.
Décufilla, defaict, degarny.

Dèmentema, hors de sens, malade d'esprit.
Delocha, démis, esbranlé.
Délaza, transporté d'un costé qu'il n'a accoustumé.
Démeclia, demeller.
D'aplan, du plat pays.

E

Emo, esprit et bon jugement.
Egyure, fremit.
Epaderan, efaugeront.
Escamy, esbay.
Etauany, estonné, ravy.
Emcoppellia, empeché.
Hennau, honneur.
Echicque, en amour gayette.
Effrya, effrayer.
Epilly, éclore.
Essara, esserter, dezermir.
Esseytie, essayer.
Enturquia, blé de Turquie.
Emodà, esbranler.
Ebau, grande joye.
Ebollie, crever, percer.
Emotta, coper, trencher.

F

Fua, feu.
Feye, brebis.
Fena, femme.
Fretta, pas un brin.
Frenion, cessent.
Froge, prospérer.
Frenique, trassaillit.
Fauda, devantier ou tablier.

G

Guèmen, plainte, dolence.
Gollette, vize ou mire le tro.
Goyvie, belle ou joullie.
Gorrire, jolie ou bien vestue.
Gemellie, plaindre, soupirer.
Gey, oyseau babillard.
Gryvolla, parsemé.
Gonfon, grogne et font la mine.
Gallosette, maistresses en amour.
Gambętta, révérence villagoize.

I

Junie, june vache.
Joclia, tenir lié ou reserrér
Juffa, de plain sault.
Juyse, jouissoit.
Jacquetta, oyseau appelé pie.
Iochat, assis en lieu eslevé.

L

Lymen, librement.
L'ecoutton, la juppe, saye.
L'alluetta, l'allouette.
Loz an, les années.

M

Mattafan, paste fritte.
Marandon, gousté.
Miremoffles, cérémonies, superfluités.
Mottete, jeunes filles.
Malliat, gastés, rompus.
Mottet, jeune garson.
Marronires, haut de cha[u]sses.
Marcora, marry, faché.
Manssero, journallier.
Mécliera, meslera.

N

Niaugy, misère, calamité.
Nion, nom.
Nyorme, fables.

O

Ora, vent.
Orfeno, orphelin.

P

Pelliard, gras.
Poyrau, craintif.
Panteze, souspire.
Parey, but ou limite.
Presuma, adviser, considérer.
Poro, put estre.
Pau, peur.
Petaugi, nécessité.
Puer, porceau.
Pey, poil.
Pintran, repentiront.
Pipy, maladie au poulles dengereuse.
Pollietta, poulette.

R

Recupellia, raquitté.
Reta, arrester.
Rebré, recours.
Rebutte, remet, reprent.
Rezega, racommoder.
Rapey, monte, grimpe.
Rιòte, lieure de bois.
Regueyton, regardent.
Rechanie, rebrouer.
Retullieran, regorgeront.

S

S'eseytie, s'essayer.
S'affaret, se façonneroit.
Squifiauze, bien coyffées.
Signablo, signe de la croix.
Senne, seme.
Sanzy, saisit.
Sochat, charrue.
S'attraincon, se parent et accomodent.

T

Tartavalle, faire bruit et tintamare comme tonnerre.
Taveyze, quelques fois.
Tojor de bruneta, vestement de noir.
Treyvo, lieu ou aboutissent trois chemins.
Timo, but ou signal.
Treyan, tirant, souffrant.
Turtylle, tournoye.

V

Vezet, voyoit.
Vyquia, voyla.
Vyssia, voicy.
Viarro, hermiture.
Vanlo, candence, esbranlement.

Z

Zoyau, envyeux, hayneux.
Zomé, hommes.
Zafforclie, accablé.
Zue, œufs.
Zaulion, egullion à piquer les bœufs.

FIN

SUPPLÉMENT AU GLOSSAIRE

DE BERNARDIN UCHARD (1).

A

Abera 244, mettre l'eau dans les prés. R. *bibere.*

Abiarro 236, attelage. R. *apicire* (Isidore de Séville), *apere* (Festus), lier ?

Ablage 72, 194, abîmer, saccager. R. *ablatum.*

Abria 1, donner abri ; prov. *abriar.* R. *apricus.*

Acochella 58, 188, caresser ; lyon. *coquer*, embrasser. R. * *coccum*, coq.

Acullie 220, aiguillonner. D. *aulion*, aiguillon. R. * *acucula.*

Adon 350, alors. R. *ad-tunc.*

Afana 259, accomplir un labeur manuel et rude ; gagner sa vie ; prov. *afanar.*

Affara 256, nourrir le bétail. R. *far*, blé, la nourriture par excellence ; bress. mod. *afôuró.*

Affare (*s'*) 176, se presser. R. *facere.*

Affeytia 181, paré avec affectation. R. * *ad-factare.*

Afforclie S, accabler.

Amery 111, mériter ; v. fr. *merir.*

Aminna 351, amener. R. * *minare.*

Amola 251, aiguiser. R. *mola*, meule.

Amorta 211, éteinte : *per la pé la garra amorta.* R. *mortem.*

Ansapla 251, amincir le tranchant de la faux à coups de marteau, aiguiser la faux. R. *capulare*, tailler.

Anzeysson 293, prennent : l'*anzeysson per la man.*

Aplan 309, plat pays. R. *planum.*

Aquintie 122, rencontrer ; v. fr. *acointier.*

Ara 393, labourer. R. *arare.*

Araizie 255, arranger, disposer ; prov. *arrezar.*

Arma 61, 389, âme. R. *animam.*

Arria 42, préparer, v. fr. *arreer*, *arrayer.* R. b. lat. *arriare.*

Assama 377, assommer. R. *sagma.*

Attezura (*s'*) 7, C, se calmer, s'arrêter.

Attinna 102, provoquer ; v. fr. *attiner* ; DUC. Gl. *atia.*

Attrinca (*s'*) 286, se parer.

Au 362, ou. R. *aut.*

Aura 144, heure.

Avoquet 310, avocat.

Avorry 80, détester. R. * *ab horrire.*

Avoy 56, 246, avec. R. *ab-hoc.*

Ayuva 63, aide, secours ; v. fr. *ajuwe.* R. *adjuvare* ou *adjutare.*

B

Bachelar 285, jeune homme non marié. R celt. *bach* petit, jeune (Scheler).

Bacon, *baccon* 40, 269, chair de porc salée, lard, jambon. R. vha. *bacho*, dos ; cf. cependant

---

(1) Les chiffres renvoient aux vers du *Guemen ;* la lettre S renvoie au sonnet du Doyen de Pont-de-Vaux, et la lettre C au *Cartel de défi.*

l'allem. mod. *bacher*, jeune sanglier.

Baga 121, bague, anneau ; *cory la baga*, courir la bague.

Bardolla 178, galonné, soutaché. R. *barda*, barde de lard.

Battecor 289, 354, émotion, battement de cœur.

Bejuy 331, S, tourment, souffrance, misère, v. fr. *besil*.

Bemy, v. fr. *bemi*, nigaud (La Curne.)

Benetrù 312, bienheureux ; prov. *benastruc*. R. *bene-astrum*.

Bétanta 237, hésiter, tarder, contester ; cf. le prov. *bistensa*, hésitation.

Betorna 239, v. a. retourner la terre, passer la charrue une seconde fois. R. *bis-*tornare*.

Bina 248, biner, faire un second labour. R. *binare*.

Bizo 22, de couleur brune, bis. R. orig. inconnue.

Bo 246, bois. R. * *buscum*.

Bollie 298, jeunes filles ; bressan, mod. *bolia*, jeune fille ; lyon. *bolyi* petite fille. D. *bolliassie* 56, se livrer au jeu d'amour. R. orig. inc.

Boter 258, hotte ; v. fr. *bout*, hotte. R. * *botellum*.

Boyon 21, jeune veau. R. *bovem*.

Brama 349, crier, se lamenter. R. ital. *brammare*.

Branlire 179, ceinture placée au-dessus des braies ; cf. le v. fr. *braïel*, *braier* même sens. R. *braca*.

Branllo 294, branle, sorte de danse.

Bravo, *brava* 181, 21, beau, bien mis, joli.

Bretà 24, détourner ; lyon. *bretto*, suisse romande *britta*. R. v. fr. *brast*, détour, tournant d'une rue.

Brunetta 58, sorte de drap de couleur brune : *tojor de brunetta*.

Buerrire 216, baratte. R. *butyrum*.

Buffa 60, soufflet ; v. fr. *buffe*.

Buge 225, écurie. R. b. lat. *bugia*.

Buta 104, 151, 209, mettre ; prov. *butar* ; v. fr. *bouter*. R. mha. *bôzen*.

C

Cagne 306, paresse, R. ital. *cagna*, chienne.

Cau 191, coup, fois : *on cau*, une fois.

Cautro 238, coutre, tranchant de la charrue. R. *culter*.

Chai 235, tombé : *chai* se prononçait en une seule syllabe. R. *casum*.

Charrire 221, rue de village. R. *carrus*, char.

Chater 308, château.

Chinche 188, chiffonner, caresser de près une femme ; v. fr. *chinche*, guenille, chiffon ; cf. Leroux, *Diction. comique*, v° *chiffonner*.

Chire 164, 357, chaire. R. *cathedram*.

Choma 3, 52, 77, 208, v. n. chomer, cesser de ; *se choma* 153, s'arrêter. R. * *cauma*.

Chulie, 55, 291, regarder en oli-

gnant les paupières, regarder de près; v. fr. *ciller*, *chiller*; — 31, sourciller.

Clusse 218, glousser; v. fr. *closser*. R. * *glociare*.

Collet 123 : prêter le collet signifie, au figuré, se mesurer avec quelqu'un. Cf. au mot *collet* les *Curiosités d'Oudin* et le *Diction. com.* de Leroux.

Colon 229, nom donné à certains bœufs. Quand les deux bœufs d'un attelage ont la même robe, on donne à l'un un nom tiré de la couleur de cette robe et à l'autre le nom de *colon*; bress. mod. *coulon*. Dans cette acception, *coulon* ne semble avoir aucun rapport avec le mot *coulon*, employé au sens de pigeon ramier.

Conser 84, conseil. R. *consilium*.

Croppeton (*de*) 297, accroupi. R. gaël. *crup*. rétrécir, contracter.

Cua 218, faire couver les poules. R. *cubare*.

Cuchon 253, tas de foin, de paille, etc.

Cumaclio 66, crémaillière; v. fr. *cumascle*.

D

Dar 251, faux; v. fr. *dail*; prov. *dalh*. R. island. *deila*.

Dechinna 101, déchaînés, emportés. R. *catena*.

Décuffilia 10, dépouillé.

Dejavete 154, se débattre, résister. Cf. dans la *Piedmontoize* (édition Aubry, p. 14) : *I dejavitit prau devan que de mury*, il se débattit beaucoup avant de mourir.

Delaza 26, déplacés. R. *latus*.

Delocha 227, disloqué. R. *dis-locatus*.

Demantema 53, fous. Cf. le v. fr. *dementer*, ôter l'esprit.

Demeclia 226, démêler, dégager. R. *miscul re*.

Depia 214, séparé, dispersé; v. fr. *depier*, rompre, diviser, séparer. R. *peciam*.

Desarrey 118, désordre, interruption. *R*. suéd. *reda*, mettre en ordre.

Detoppa 34, mettre en perce; v. fr. *destouper*, déboucher, ouvrir. R. * *stupare*.

Dezéma 4, faire perdre l'esprit; — 414, détourner, dégoûter. R. *dis-aestimare*.

Doley (*se*) 68, se plaindre. R. *dolere*.

E

Ébau 287, ébaudissement, allégresse. R. vha. *bald*, gai, content.

Ecotton 177, hoqueton, casaque. R. arabe, *al-coton*.

Effrey 65, bruit : *veny a l'effrey*, aller au secours. R. *exfridare* (cf. Romania, VII, 121).

Ega la tara S. travailler la terre, enlever les broussailles. R. *æquare*.

Egiura, 13, frémir. Cf. *La Piedmontoize*, éd. Aubry, p. 16.

Egue S, eau. R. *acquam*.

Émo 342, 419, esprit, jugement; v. fr. *esme*. R. *aestimare*.

Emoda 63, engager ; — 287, ébranler, émouvoir. R. *ex-*movitare.*

Émota 245, émonder, ébrancher.

Engonella 57, habiller. R. Cambr. *gwn*, toge.

Enterquia 268, blé de Turquie, maïs.

Enssin 95, ensemble. R. *in-simul.*

Epady 23, disperser, mettre en fuite ; v. fr. *espandir*, *espandre.* R. *expandere.*

Epeclya (*s'*) S, s'éparpiller. R. *expilare.*

Epelly 416, éclore ; v. fr. *espellir.* R. *expellere.*

Epenta 379, épouvanter ; v. fr. *epanter.* R. *expaventem.*

Epilli 219, chasser devant soi ; v. fr. *expeller.* R. * *expellire.*

Ero 266, aigre. R *acrum.*

Essara 235, essarter, défricher. R. *ex-sarire*, sarcler.

Essui 266, sec ; v. fr. *essuer*, sécher. R. * *ex-sucare.*

Etavany 67, pâmé ; v. fr. *estabani*, pâmé, évanoui.

Etot 132, aussi.

Etouye 255, serrer, rentrer ; v. fr. *estoier.* R. mha. *stûche*, étui.

F

Fata 342 ; faute, manque. R. * *fallitare* fréquentatif de *fallere.*

Fauda 286, tablier ; bugeys *feudar* ; Suisse romande, *fauda*, tablier de femme. Cf. le v. fr. *faude* ; prov. *fauda*, giron, la partie du vêtement qui s'étend de la ceinture aux genoux. R. vha. *falt*, pli.

Fena 57, femme. R. *feminam.*

Fena 252, faner. R. *fœnum.*

Feye 20, 219, brebis. R. *fœdus*, bouc, archaïque pour *hœdus* (Festus).

Fiery 112, frapper, combattre. R. *ferire.*

Figa 125 : *fere la figa*, se moquer.

Fraindre 257, briser, rompre. D.

Franda 197, querelle, batture ; v. fr. *frainte.* R. *frangere.*

Frenie (*se*) 75, se modérer, se gêner ; v. fr. *frener.* R. *frenum.*

Freniqua 210, être transporté de colère, devenir frénétique. R. *Phrenesis* (grec).

Fretta 35, bribe. R. *fractam.*

Frogie 106, grandir, prospérer ; v. fr. *frogier*, *frouchier* ; prov. *fruchar.* R. *fructificare.*

Fromin 229, nom donné aux bœufs dont le poil est couleur de froment.

Fuyre 122, 221, courir. R. *fugere.*

G

Gaitie 182, regarder. R. vha. *wahtan*, guetter.

Galle 397, plaisanterie, réjouissance. v. fr. *gale.* Sur l'étymologie de ce mot voyez *Romania*, X, 537, note 4.

Gallozetta 285, maîtresse ; v. fr. *galloise*, femme complaisante, affable.

Gambetta 292 ; *fare la gambetta*, saluer à la façon des paysans, en lançant la jambe en arrière

le haut du corps en avant (?) R. *gamba*.

Gatter 268, gâteau. R. vha. *wastel*.

Gemellie 75, plaindre, gémir. R. *gemere*.

Genti 307, gentilhomme, noble.

Gin 62, 419, point. R. *genus*.

Goletta 121, terme du jeu de bague, entrer le poignard dans le trou, le « gollet » de l'anneau. R. *gula*.

Gonfa 192, faire la mine, être maussade.

Gorri, - *ire* 55, recherché dans sa toilette; v. fr. *gorrier*.

Gringotta 275, fredonner; v. fr. *gringoter*, *gringuenoter*.

Grivolla 177, grivelé, de différentes couleurs. R. *grive*.

Groffo 268, gaufre, sorte de pâtisserie cuite entre deux fers. R. allem. *waffel*.

Gron 60, groin, laid visage. R. *grunnire*.

Gruza (*se*) 47, se plaindre, murmurer ; v. fr. *grouser*. R. * *groussare*.

Guemen, plainte, lamentation.

Guementa (*se*) 67, 333, se plaindre, se lamenter ; v. fr. *se guermenter*, *guementer*, *quementer*. Cf. DUC. Gl. *querimoniare*.

J

Jargotta 280, jargonner ; v. fr. *jargauder*. R. scand. *gassi*, oie (Littré).

Joclia 3, 225, atteler les bœufs. R. *jugulare*.

Joclie S, subst. fém. plur. jougs. R. * *jugulas*.

Jogella 185, divertir, amuser. R. *jocum*.

Junie 21, génisses; prov. *junega*. R. * *junicam*.

Juyr 101, jouir de quelqu'un, le mâter. R. *gaudere*.

L

Labory, laboureur ; v. fr. labourier, R. * *laborarius*.

Lechefrey 66, lèchefrite.

Liman 174, librement (?)

M

Mai 336, davantage. R. *magis*.

Maille 88, rouer de coups ; v. fr. *mailler*, frapper d'un maillet. R. *malleus*.

Malancury 335, mélancolie. R. *melancholia*.

Maletru 155, vaurien. — D. *maletruyse* 317, mauvaise action. R. *male instructus*.

Manssero 265, journalier ; v. fr. *manssar*, domestique. R. *mansionarius*.

Marcora 207, découragé. R. *male* et *cor*.

Marendon 33, repas du soir ; Jura, *marendâ*, souper.

Marronire 180, hauts de chausse ; v. fr. *marronne*, pantalon.

Mattafan, 42, 269, crêpe.

Minnia, 421, jeune homme, garçon ; bressan mod. *magna*. R. * *mansionatum*.

Mirémoffle 44, cérémonies, embarras.

Moda 31, 318, partir. R. * *moritare*.

Moiretta 36, poissons accommo-

dés au vin et aux épices; murette de poisson (ò grave); lyon. *murette*, matelote. R. *muria*, saumure.

Motteta 291, 55, jeune fille; lyon. *mottet*, petit enfant; bressan mod. *motteta*, petite fille. Le radical de *motteta* se retrouve dans le tyrolien *mut* enfant, cité par Ampère, et peut être aussi dans le franç. *moutard*. R. *mustum*, nouveau (?) qui a donné le franç. *moût*, vin nouveau; cf. Forcellini, v° *mustens*.

Muza 192, faire la moue; wallon *mûzer*, être triste; patois suisses, *musen*, même sens.

N

Na 15, 57, 60, une.

Né 34, *ner* 258, nuit. R. *noctem*.

Niaugy 345, misère, calamité. R. *Noxia*.

Nion 65, 152. personne; *pa nion* 154, absolument personne. R. *nec unum*.

Niorme S, subst. fém. plur. récits mensongers, histoires, contes inventés à plaisir. Cf. le v. fr. *nierelle*, bagatelle. R. ?

Noye 302, querelles, noises. R. *noxia*.

O

O 342, 344, pron. pers. neut. le y. R. *hoc*.

Oleueta 277, alouette; bugeys. *ó-luetta*. R. *alauda*.

Ora, vent. R. *aura*.

Ore 91, 421, maintenant. R. *horam*.

Ovra 259, s. f. ouvrage, tâche. R. *operam*.

Oyau 12, haineux, ennemi. R. *odium-osus*.

Oyze 274, *uyze* 413, oiseaux. R. *avicelles*.

P

Panteiza 43, respirer avec peine; v. fr. *pantoiser*. R. Kymr. *pant*, pression (Littré).

Parran 31, pas rien, rien du tout.

Pau 352, peur. D. *poyrau* 27, peureux

Pau 269, pâte; v. fr. *poue*. R. *puls*, bouillie.

Pelliard 20, *lo pelliard mauton*, les moutons couverts d'une riche toison. Cf. DUC. Gl. *pellarda*, houppelande.

Per 263, 305, 411, pour; — 70, par.

Perochi 167, paroisse; v. fr. *paroiche*.

Pia 377, pied.

Pitié 274, petits.

Ponson, 34, tonneau, poinçon.

Prau 171, 417, beaucoup. R. *prodest*.

Pregie 3?6, prêcher. R. *prædicare*.

R

Ralliegra (*se*) 335, réjouir.

Rapi 245, grimper; cf. le v. fr. *ramper*, monter, grimper. R. *rapere*, saisir, et par extension s'accrocher à une branche, grimper.

Ravalla 315, v. a. ravaler, au sens de faire baisser de prix.

Ravey (se) 206, se rattraper.
Rea 173, royaume.
Rebré 62, rubrique, ressource ; v. fr. *rebrique*. R. *rubrica*.
Rebuta (se) 213, se remettre, recommencer. R. mha. *bózen*, frapper.
Rechanie 383, v. a. rebuter, rejeter avec dureté, rebuffer.
Recuppelia 9, remis en possession. R. *recuperare*.
Ressena 242, semer à nouveau.
Retà 23, rester. D. *reta* 283, repos.
Rey 247. raie, sillon. R. * *riga*, sillon. *Le va, le rey*, c'est relever la terre à droite et à gauche pour former un sillon.
Rezéga 224, 242. redresser. R. *acquare*.
Ribon, ribaina 99, bon gré, malgré.
Ribta 246, lien en bois. R. * *retorta*.
Roge 280, ronger. R. *rumigare*.
Rontre 418, rompre. R. *rumpere*.
Ruyson 166, rogations, prières ; v. fr. *rouvisons* : *mena ruyson*, dire des prières. R. *rogationes*.

S

Sa 315, s. f. sel. R. *sal*.
Sarpa 248, tailler la vigne à l'aide d'une serpe. R. *Sarpere*, émonder, a donné le subst. verb. *sarpa*, serpe ; sur lequel on a formé le verbe *sarpa*
Sarra 240, scie ; v. fr. *serre*. R. *securem*.
Selau 280, soleil. R. * *soliculum*.
Sempellie 76, gaspiller.
Serau 140, sœurs. R. *sorores*.
Sey 41, 264, soif. R. *sitim*.
Seye 252, faucher. R. *secare*.
Socha 223, charrue. R. gael. *soc*.
Solar 180, soulier. R. *solarium*.
Subla 228, siffler. R. *sibilare*.
Supre 2, soufre. R. * *sulphurem*.
Sumarda 239, v. a., donner à la terre une première façon, soit avec la charrue soit avec la houe ; bress. mod. *semardó*.

T

Tabau 14, 228, tambour.
Tarpy 409, gémir (?)
Tartavalla 4, faire grand bruit ; v. fr. *tartaveller*, faire du bruit avec une *tartavelle* ou crécelle.
Taveize 6, 197, quelques fois. R. * *talesvices*.
Té 204, temps. R. *tempus*.
Tema 94, *tayma* 28, craindre. R. *timor*.
Tertui 12, *terto* 8, tous. R. *trans-toti*.
Trafey 226, trafic. R. ital. *traffico* (?)
Treyvo 221, carrefour. R. *trivium*.
Trò : *que de tro que de bro* 271.

V

Verguet 78 (?)
Vey 386, *vay* 391, vrai. R. *verum*.
Viarro 235, 238, friche ; *vavra* ou *vaura* dans le *Terrier de Maillisola*, f° 17 ; *La Vavrette*, canton de Pont-d'Ain.
Virie 128 tourner. D. *revyrie et travirie*, tourner et retourner, 281. R. *vizia*.
Zue 416, œufs. R. *ovos*.

OBSERVATIONS GRAMMATICALES

PHONÉTIQUE

Voyelles

VOYELLES ACCENTUÉES. — **1.** — L'A latin persiste : *sa* (salem) 315, *ama* (amare) 95, *ama* (amatum) 145, *pra* (pratos) 252, *dora* (*deauratam*) 179, *pare* (patrem) 83.

2. — Devant N ou M finale en roman, il se nasalise : *man* (manum) 70, *fan* (famem) 41.

3. — Dans quelques finales en ATAM, l'A accentué s'affaiblit en *e* au contact de l'A posttonique et rejette son accent sur ce dernier : *epea* (spattam) 179. — Dans les finales en ATAS, l'A étymologique a fait place à un *e* fermé : *passé* (passatas) 206.

4. — Précédé d'un son palatal, l'A originaire a persisté là où il se trouvait à la finale en roman, ce qui lui est arrivé notamment dans les finales en *atum*, *atem* : *pregia* (praedicatum) 386, *manja* (manducatum), *pitia* (pietatem) 313.

Devant une consonne persistante en roman, il s'est adouci en *e* : *ches* (casa) 30, *mange* (*manger* de la phrase antérieure), *virie* (* viriare).

5. — Suivi d'un *yod* d'origine latine ou romane, l'*a* se combine avec la palatale en un son unique noté quelquefois *ai*, mais le plus souvent *e* : *mai* (magis) 372, *jamai* 136, *polaille* (pullaleas) 19; — *me* 372, *ero* (acrum) 266, *egue* (acquam) S, *fere* (facere) 41.

6. — Cet *e* (*è*) tend à s'élargir en *a*, revenant ainsi à son point de départ : *fa* (facit) 216, *sa* (franç. *sait*) 226, *jama* (franç. *jamais*) 129, *pollali* 218, *dar* (v. fr. *dail*) 251.

7. — Les finales en ARIUM, ARIAM sont représentées d'ordinaire par des finales en *i*, *y* ; *ire* : *bovi* (*bovarius) 223, *manovri* (*manoperarii) 203, *labory* (*laborarium) 8 ; — *buerrire* (butyrariam) 216, *charrire* (*carrarias) 221.

ARIUM a passé a *ero* dans : *contrero* (contrarium) 302, *manssero* (mansionarii) 265.

8. — *Faits anormaux : oleuetta* (alouette) 277, *oncor* (*encore*, hanc horam) 5, 212; — *orfeno* (orphanum) 341, *etet* (statum) 149.

E et I. — 9. — E long et I bref passent l'un et l'autre à un son rendu indifféremment par *ey*, *ei*, *ay* ou *ai* : *avey* (habere) 107, *vey* (verum) 371, *deyvon* et *deivon* (debent) 80, 139, *trei* (tres) 130, *vay* (verum) 391, *etaila* (stelam) 137; — *sey* (sitim) 41, *beyre* (bibere) 260, *nay* (nigrum) 168.

10. — E bref s'est diphtongué en *ie*, de même qu'en français : *piece* (petias) 195, *epiece* (species) 196. Cet *ie* s'est d'ordinaire réduit à *i* : *Piro* (Petrum), *live* (levat) 279, *Di* (= *Die* = Deum), *bin* (bene) 5, *vin* (venit) 29. (1)

Dans *pia* (pedem) 377, il y a eu, au contraire, élargissement de la dipthongue primitive.

11. — Mis en contact, en roman, avec un *a* posttonique, l'*i* long a rejeté son accent et s'est consonnantisé : *via*, *vya* (vitam) 405, 359, *envya* (invidiam) 363, *junie* (*junicas, *génisses*) 21.

12. — I long est devenu *e*, *é* et *ey* dans : *que* (qui) 324, *anse* (in sic, franç. *ainsi*) 382, *rebré* (rubricum) 62, *trafey* (franç. trafic) 236.

13. — E et I entravés passent tantôt à *é*, tantôt à *ey* (*è*) : *émo* (æstimaum) 342, bress. mod. *émo*, *cé* (ecce illos) 202; *mey* (missus) 86, *Pondeveilla* (villam) 138.

14. — Devant *r* suivie d'une autre consonne, *e* provenant de E ou de I latin entravé, s'élargit en *a* : *tarra* (terram) 28, *hivar* 256, *arba* (herbam) 252, *arce* (de hirpex) 241. De même devant *l* géminée : *novalle* (novellas) 408, *balagarda* 116; *aisalle* (axillas, franç. *aisselles*) 189.

15. — Les groupes *ect* et *ict* aboutissent l'un et l'autre à *ey*, *ay* : *drey*, *dray* (directum) 69, 31, *benay* (benedictum) 167.

16. — *Finales en* ELLUM, ILLUM *ou* ILIUM. — 1° Il y a eu apocope de la dernière syllabe et l'*e* s'est maintenu avec le son d'*e* fermé (*é*) : *chapé* (capellum) 177, *morcé* (morcellum) 267, *oyse* (avicellum) 274; *ce*, *se* (ecce illos) 202, 92.

2° L'L devenue finale en roman a fait place à la liquide correspondante : *chater* (castellum) 208, *gatter* (vha. wastel) 268, *boter* (*botellum) 258, *conser* (consilium).

(1) La réduction de *ie* a *i* remonte au XIVe siècle : *Pirro* et *tint* à côté de *tient* dans le *Terrier de Bâgé* (1328-1329). Cf. *Revue des Patois* I, 16.

3° L'*l* finale en roman s'est vocalisée en *au* de même et avec plus de régularité encore qu'en français, puis l'*e* se trouvant en contact avec une voyelle, a rejeté son accent et s'est consonnantisé en *yod* : *biau* (bellum) 29, 69, *miau* (melius) 369, *gendarmiau* 373 ; *fiau* (filium) 83, *siau* (ecce illum) 352, 372. — Cf. *viau* (vetulum, *vieux*) 106, *selau* (soliculum), mais *paret* (pariculum) 175 et *au* (illos, *eux*) 52, 139.

17. — Faits anormaux. — *olle* (illas) 55, *rechorchon* (re-circant) 317, *suble* (sibilat) 228 ; — *pitié* (petits) 274, 401.

O, AU et U. — **18.** — O long et AU sont d'ordinaire représentés par *au* qui suivant toute vraisemblance n'était qu'une fausse diphtongue : *liau* (illorum, franç. *leur*) 110, *enau* (honorem) 193, *aura* (horam franç. *heure*) 144, *amau* (*amorem*) 404, *au* (aut. franç. *ou*) 362.

19. — Le continuateur de O long est assez souvent noté *o* : *ore* (horam franç. *maintenant*) 91, *tot* (totum) 29, *no, vo* (franc. *nous, vous*) 83, *ora* (aura, vieux franç. aure, *vent*) 401, *povro* (pauperum) 8, *flor* (flores) 130. — De même le continuateur de *u* bref : *roge* (rubeas) 180, *do* (duos) 135.

20. — O long est devenu *u* dans : *velu* (villosum, franç. *velours*) 180, *monsu* (monsieur) 116, *bute* (franç. boute) 209.

21. O bref se diphtongue en *ue* : *bue* (= *bues* = boves) 225, 250, *puer* (porcos) 217 et *ue* (= *ues* = ovos) 416, où l'O long a été traité comme bref, de même que dans l'ensemble du domaine roman. — A la finale en roman *ue* s'est élargi en *ua* : *jua* (jocum) 45, *lua* (locum) 290, *fua* (focum) 1.

22. — O bref est représenté par *o* dans : *po* (potest) 51, *cor* (cor fr. *cœur*) 127, *ovra* (opera, fr. *œuvre*) 259.

23. — O et U entravés sont représentés par *o* : *retor* (fr. *retour*, 407, *bo* (boscum) 246, *cor* (corpus) 103 ; *jor* (diurnum) 338, *crotta* (crusta, fr. *croûte*), *borsa* (fr. *bourse*) 48, *secossa* (fr. *secousse*) 15.

24. Suivis de N finale en roman O et U se nasalisent en *on* : *bon* (bonum) 83, *on* (unum), *votron* (vestrum) 160. — A la pénultième O bref est devenu *u* : *buna* (bonam) 137, 424.

25.— OL et UL suivis d'une consonne : 1° *cau* (*colpum, fr. *coup*), *pau* (pultem, fr. *bouillie*) 269, *paudra* (pulverem) 2, *coutro* (cultrum,

fr. *coutre*) 238, *vau* (vult, fr. *veut*) 261. — 2° *supre* (*sulphurem, fr. *soufre*) 2, *ecute* (auscultat, fr. *écoute*) 273, *buge* (bulga, fr. *bouge*) 225.

26. — La fausse diphtonge *au* d'origine romane tend à s'ouvrir en *a* : *fata* (faute) 342, *hata* (haute) 357, *autra* et *atra* (autre) 216, 218, *atro* (autre) 28, *è fa* (il faut) 30. De même avant la tonique : *ara* (franç. *aura*) 15, *maveze* (mauvaise) 16, *fadra* (il faudra) 46.

27. — *Faits anormaux.* — U long est devenu *e* dans *ple* (plus) 101. — Les finales participiales en *utus* sont représentées par *au* : *conniau* (connu) 132 147, *porviau* (pourvu) 199. — Noctem a donné *né* (fr. *nuit*).

Voyelles protoniques. — **28.** — L'A s'est affaibli en *e* devant *r* : *perochi* (parochiam) 167, *perdon* (fr. pardon), C mais *charrire* (*carrarias) 221.

29. — L'E s'est ouvert en *a* dans *obai* (obedire) 99, et aminci en *i* dans *diden* (dedans) 157.

30. — L'I fait place d'ordinaire à *e* : *tema* (de *timor*), *abera* (*adbiberare) 244, *regolle* (fr. *rigolle*) 244, *sellion* (fr. *sillon*) 241. Il a passé anormalement à *o* dans *chorche* (circare) 32.

31. — Qu'il soit long ou bref en latin, l'O persiste le plus souvent sous sa forme latine : *plora* (plorare) 208, *labory* (*laborarius) 38, 79, *onau* (honorem) C ; — *solars* 180, *amola* 251, *bovi* 223, *volay* (*volere) 160, *manovri* 203, *moda* (*movitare) 31. *Ouvri* paraît être dû à l'influence du français.

32. L'U entravé est traité de même : *pollet* 232, *detoppa* 34, *soppa* 38, *cory* (*currire) 121, *borgei* 138, *frogie* (fructificare) 106.

33. — Il y a eu attraction de la palatale dans *hoyrau* 89, *maloyrau* 87, *poyrau* 27, 112 et *moiretta* (muria) 36.

34. L'O s'est atténué en *e* dans *selau* (*soliculum) 280, *serau* (sorores) 140, *enau* (honorem) 193, *maletru* 155.

35. — Il a passé à *u* dans *mury* (*morire) 384, *cudie* (cogitatis) 384, *uy* (audire) 14, *malancury* (melancholia) 335, *ruti* (fr. *rôti*) 36. De même : *guverniau* (gubernatorem) 116, *nury* (nutrire) 250.

36. — OL et UL sont représentés par *au* : *vaudran* (fr. *voudront*), *mauton* (celt. *mult*, fr. *mouton*).

38. — Notons les anomalies suivantes : *carajo* (fr. *courage*) 337, *oleueta* (fr. *alouette*) 277.

VOYELLES POSTTONIQUES. — **39.** — L'A latin persiste au singulier et s'adoucit en *e* au pluriel : *fena* 57, *arma* (animam) 61, *borsa* 48, *tempeta* 3, *contessa* 140 ; — *carte* (cartas) 46, *fene* 215, *Dombe* 148.

40. Sous l'influence d'une palatale, l'A s'est aminci en *i* ou en *e*, au singulier : *Breissi* 135, *perochi* 167, *grangi* 255, *Fransi* 109, *raci* 117, *sagi* 84, *etrangi* 98, *pollali* 218 ; — *tronche* 245, *vigne* 247, *buerire* 216. Au pluriel, l'A latin est toujours représenté par *e* : *charrire* 221, *polaille* 19, *branlire* 179.

41. L'E s'est maintenu dans *pare* (patrem) 83, *mare* 84, 90, *tretre* 85, mais *ventro* 90, *abro* 300 sous l'influence analogique des substantifs en *o*.

42. — L'O et l'U sont représentés par *o* ; *homo* 61, *creyo* (credo) 137 ; *mondo* 90, *treyvo* 221, *mariajo* 185.

VOYELLES NASALES. — **43.** — Contrairement à l'usage du français, la nasalisation intervient alors même que l'*n* est suivie immédiatement d'une autre voyelle : *pinna* (pœnam) 100, *reinna* (reginam) 131, *Madelinna* 132, *aminne* (fr. *amène*) 351 ; *dechinna* (fr. *déchaînés*) 101, *aminna* (amener) 351, *minnago* (ménage) 215.

L'O et vraisemblablement l'U ne se nasalisent pas dans ces conditions : *buna* (bonam) 137, 424.

44. La nasale *en* se distingue encore de la nasale *an*, à l'opposé de ce qui s'est produit en français, où dès le XIIe siècle, ces deux nasales se sont confondues dans la prononciation : *bin* (bene) 5, *gin* (genus) 73, *diden* (fr. *dedans*) 157, *ren* (rem, fr. *rien*) 75, *fromin* (froment) 22, 229 *sinton* (sentiunt) 70. La tendance à l'assimilation est déjà très marquée : *argan* 419, *sergan* 420, *sageman* 199, *souvan* 167, *anse* (ainsi), *lealaman* 118.

Consonnes.

45. — Les consonnes finales en roman et notamment l'*l* et l'*r* tombent dans la prononciation plus fréquemment qu'en français : *ma* (mal) 28, 54, *lea* (loyal) 147, *cardina* (cardinales) 169, *chapé* (capellum) 177 ; — *su* (sur), *ka* (car) 29, *ve* (vers) 30, *pleyzy* (plaisir) 54, *veny* (venir) 63, *avey* (avoir) 107. — De même : *ma* (manum) 113, *té* (tempus).

46. — L'*r* est plus mobile encore qu'en français : *groffo* (gaufres) 268.

47. — *S* dure du français est remplacée par la chuintante sourde *ch* : *beneiche* (bénisse) 144, *benyche* 412, *perochi* 167.

48. — Dans un groupe de consonnes commençant et finissant par un *r*, le premier *r* tombe : *abro* (arborem) 300.

49. — Le groupe *cl* engendre une palatale qui reste sans influence sur l'*a* : *demeclia* (démêler) 226, *joclia* 225 ; *cumaclio* 66.

50. — Il y a eu production spontanée d'une palatale dans *nion* (nomen) 108, 313, *liau* (fr. *leur*) 110.

51. — Le groupe *mn* se réduit à *n* et non à *m* comme en français : *fèna* (feminam) 57, 215, *senne* (seminat) 241.

TABLEAU SOMMAIRE DES FLEXIONS

ARTICLE DÉFINI.

		Masculin.	*Féminin.*
Sing.	Nom.	*lo*, 13, 59 ; — *l'* 177.	*la* 17, 113 ; — *l'* 179.
	Gén.	*du* 10, 172.	*de la* 27, 90.
	Dat.	*u* 22, 90 ; — *a l'* 65.	*a la* 131 ; — *a l'* 63.
	Acc.	*lo* 8, 81.	*la* 2, 10 ; — *l'* 144.
Plur.	Nom.	*lo* 17 ; — *lo-z* 94.	*le* 20, 80.
	Gén.	*de* 81, 165.	*de le* C.
	Dat.	*é-z* 303.	*a le* 46, 130.
	Acc.	*lo* 34, 72.	*le* 14 ; — *le-z* 189.

ARTICLE INDÉFINI

Masc. *on* 29, 58, 119.	Fém. *una* 16 ; — *na* 15, 57, 137 ; — *un'* 98.

ARTICLE PARTITIF

Sing. Masc. *de* (franç. *du*) 54 ; — *d'* 46.	
Plur. Masc. *de* (franç. *des*) 30, 107 ; — *de-z* 8.	Fém. *de* 44.

ADJECTIF POSSESSIF

		Masculin.	*Féminin.*
Sing.	Sing.	*mon* 333 ; — *son* 66 ; *su-n* 233.	*ta* 8 ; *sa* 8 ; *sun'* 104.
	Plur.	*so* (fr. *ses*) 135 ; *so-z* 12, 243.	*se* 195.
Plur.	Sing.	*notron* (franç. *notre*) 12, 86 ; — *votron* (fr. *votre*) 86 ; *liau* (fr. *leur*) 128.	*vostra* 84, *votra* 157 ; *vostr'* 389 ; *liau* (franç. *leur*) 125, 291.
	Plur.	*notro* (fr. *nos*) 6, 21 ; *votro-z* (fr. *vos*) 4 ; *liau* (fr. *leurs*) 200.	*notre* (fr. *nos*) 19 ; — *votre-z* (fr. *vos*) 330 ; — *liau* (franç. *leurs*) 140.

PRONOM POSSESSIF : *lo sin* (franç. *les siens*) 96.

ADJECTIF DÉMONSTRATIF.

Masc. Sing. *cety* (ecce-iste) 363 ; *siau* (ecce-ille) 87, (franç. *ce*) — *se-l* (franç. *cet*) 413.	Fémi. Sing. *ceta* (franç. *cette*) 405.
Plur. *sé* (franç. *ces*) 53.	

PRONOM DÉMONSTRATIF

Masc. Sing. *siau* (franç. *celui*) 196, 352.	Plur. *sé* (franç. *ceux*) 185 ; *cé* 202.
Neutre : *sen* (franç. *ce, cela*) 51, 224.	

PRONOM PERSONNEL

		Singulier.	*Pluriel.*
1re Pers. M. et F.		1. *Jo* 403 ; *je* 137, 406 ; *j'* 423.	1. *no* (franç. *nous*) 83 ; *noz* 114.
		3. *m'* (fr. *m'*) 344	3. *no* 18 ; *noz* 88.
2e Pers. M. et F.			1. *vo* (franç. *vous*) 6 ; *voz* 117.
		3. *te* (fr. *te*) S.	3. *vo* 25 ; *voz* 115 ; *v'* 7, C.
TROISIÈME PERSONNE	Masc.	1. *i* 29, 67 ; *y* 100 ; *ell'*, 75, 147 ; *el'* 273 ; *l'* 15, 122, (franç. *il*).	1. *i* 18 ; *y* 57 ; *ell'* 40 ; *l'* 140, 288, (franç. *ils*).
		3. *lo* (fr. *le*) 70, 106 ; *l'* 10, 90.	3. *lo* 139 ; — *loz* 133, (franc. *les*).
	Fém.	1. *elle* 4 ; *le* 218, 281 ; *lye* 415, (fr. *elle*).	1. *ellie* 192 ; *elle* C ; *ell'* 23 ; *el'* C, (franç. *elles*).
		3. *la* 2, 80 ; *l'* 58, (franç. *la*).	3. *le* 185 ; *le-z* 187, (franç. *les*)
	Neutre.	1. *é* 11, 30 ; *he* 249, 257 ; — après le verbe *o* 13, 361, *S* ; — *ey* 93, 391 (franç. *il*).	
		3. *o* (franç. *le*, *y*) 147, 325.	
	Masc. et Fém.	2. *ly* 16, 59 ; *lye* 412 ; *li* 35 ; (franç. *lui*).	2. *liau* (franç. *leur*) 46, 110 ; — *liau-z* 32.
	Réfléchi des 3 genres.	3. *se* 89 ; *s'* 36 (franç. *se*).	3. *se* 75 ; *ce* 202 ; — *s'* S, (franç. *se*).

PRONOM PERSONNEL ABSOLU

Sing. Masc. *sey* (franc. *lui*) 30, 78, 262.
Plur. Masc. *au* (franç. *eux*) 52, 139, 307. Fém. *olle* (fr. *elles*) 56.

PRONOM CONJONCTIF

Sing. Masc. et Fém. *que* (franç. *qui*) 9, 93, 57 ; *qu'* 96, 85 ;
Plur. Masc. *que* (franç. *qui*) 72, 92 ; — *cu'* 111.
Neutre : *quay* (franç. *quoi*) 250, 353.

ADJECTIF INTERROGATIF

Sing. Masc. *que* (franç. *quel*) 374.

VERBE

Première conjugaison.

I. — VERBES EN a (lat. *are*). Indicatif prés. **1**. *retourno* 407. — **3**. *betorne* 239. — **5**. *buta* 151, 333, 3. — **6** *livon* 292, 228.

Prés. du subjonct. — **3**. *gardey* 82, 396 ; *apportay* 359 ; *gardet* S. — **4**. *choman* 324. — **6**. *aman* 320.

Imparf. de l'Indic. — **3**. *amave* 96, *levave* 93.

Imparf. du subj. pris au sens du présent. — **3**. *buteyse* 104.

Impératif. — **5**. *ecutta* S, 7.

Futur. — **3**. *chomera* 153, 354. — **5**. *garderay* 11, 37. — **6**. *chanteran* 161, 166.

Conditionnel. — **3**. *porteret* 193, 65 ; *portere* 195. — **6**. *oseran* 102.

Infinitif présent. — *ama* 95, 220, 62 ; *demeclia* 226, 225.

Participe présent. — *guementan* 67, 388.

Participe passé. — Sing. Masc. et Neutre : *ama* 145, 48, 90.
Fém. *engonella* 57, 211, 179.
Plur. Masc. *arriva* 291, 17, 88.
Fém. *passé* 206.

VERBE IRRÉGULIER. — **Ala** (aller) 360. — Indic. présent. **3**. *va* 36. **6**. *van* 275. — Imparf. **3**. *allave* 98.

II. — VERBES EN e, ie (lat. *palatale*+*are*). — Indic. prés. **1**. *preyo* 424, *prio* 403. — **3**. *comence* 224, 229. — **4**. *prian* 113, 83. — **5**. *jugie* 385, 387. — **6**. *manjon* 35, 74, 291.

Présent du subjonctif. — **3**. *baugey* 136 ; *laissay* 105 ; *tyre* 405 ; *tochy* 294. — **4**. *aberjan* 333. — **6**. *ebollian* C.

Imparf. de l'Indic. — **6**. *baissavan* 94.

Imparf. du subj. — **3**. *mengeize* 267, 266.

Impératif. — **4**. *prian* 403.

Futur. — **3**. *baillera* 16. — **4**. *prieran* 115. — **6**. *prieran* 170, 205, 421.

.Conditionnel. — **3**. *paieret* 196.

Infinitif. — *toche* 237, 32 ; *mange* 250, 29 ; *frogie* 106 ; *travaille* 257 ; *preye* 139.

Participe présent. — *acullian* 220.

Participe passé. Sing. Masc. et Neutre : *facha* 61 ; *pregia* 386, 40.
Plur. Masc. *jugia* 385, *facha* 409.

Deuxième conjugaison.

Verbes en ey, ei, ay (lat. *ere*). **Resevei** (*recipere*, franç. *recevoir*) 190. — Fut. **6**. *recevran* 366.

Verbes irréguliers. — **Devey** (*debere*, fr. *devoir*) — Ind. prés. **5**. *deyte* 381. — **6**. *deyvon* 80, *deivon* 139.

Doley (se) (*dolere*, v. fr. *doloir* gémir).

* **Faley** (**fallere*, fr. *falloir*). — Ind. prés. **3**. *fa* 34, 76. — Subj. prés. **3**. *faille* 41. — Impf. du subj. au sens du présent : *fallieyze* 322. — Fut. **3**. *fadra* 46.

Povey 364 (franç. *pouvoir*).— Ind. prés. **3**. *po* 51. — **5**. *pote* 2. — **6**. *povon* 323. — Imparf. **3**. *pove* 420. — **6**. *povan* 205. — Subj. **3**. *pusse* 4, *puysse* 107.— Partic. pas. *peu* 363.

Savey 417 (*sapere*, fr. *savoir*). — Ind. prés. **1**. *Say* 400. — **3**. *Sa* 226. — **6**. *san* 41. — Imparf. **3**. *sçave* 150. — Fut. **5**. *Sçarey* 344.

Vey 44 (*videre*, fr. *voir*). — Ind. prés. **3**. *vey* 29, *vei* 208. — **6**. *Veyon* 57. — Imparf. **3** *Vezet* 64. Subj. **4**. *veyan* S. — Fut. **4**. *verrein* 349. — **6**. *verran* 356. — Condit. **3**. *verret* 163. — Part. pas. *porviau* 199.

Volay 160, **Vulliay** 377 (**volere*, fr. *vouloir*). — Ind. prés. **1** *vi* 407. — **3**. *vau* 123. — **6**. *vullion* 58, *vuillon*, *56* — Subj. prés. **3**. *vuille* 136. — Prétérit. **3**. *volu* 146. — Impérat. **5**. *vulliay* 7. — Fut. **3**. *vaudra* 23. — **6**. *Voudran* 185. — Partic. pas. *volu* 126.

Troisième conjugaison

VERBES EN re (lat. *ere*). — Indic. prés. **3**. *refend* 241, *per* (fr. *perd*) S. — **6**. *Antandon* 227. — Subjonct. prés — **3**. *vande* 265. — Fut. **4**. *sortran* 345 (1). — **5**. *rendray* 158. — **6**. *randran* 365, 360. — Infin. *rendre* 130, 407, 422, *rontre* 418. — Partic. prés. *perdan* C. — Partic. pas. *pandua* (pendue) 179.

VERBES IRRÉGULIERS. — **Creire** (credere) 84. — Ind. prés. **1**. *creyo*. — Impérat. **5**. *creyte* 342.

Coneytre 278. — Imparf. **3**. *coneisset* 150. — Partic. pas. *conniau* (connu) 147.

Dire 282. — Indic. prés. **1**. *dio* 46. — **3**. *dit* 69, *di* 282. — **5**. *dite* 153. — **6**. *dion* 192. — Fut. **3**. *dira* 358. — **6**. *diran* 380. — Condit. **5**. *dira* 241.

Faire 53, 174, **fere** 41 (facere). — Ind. prés. **3**. *fa* 70. — **4**. *fan* 393. — **5**. *faite* 374. — **6**. *fan* 39, 295. — Imparf. **3**. *faset* 95, *fasse* 99. — Imparf. du subj. *fazey* 106. — Prétérit. **3**. *fit* 147 — **6**. *firon* 18. — Impérat. **5**. *faitte* 331. — Fut. **3**. *fara* 382. — **5**. *farey* 382. — **6**. *faran* 18, 175. — Condit. **3**. *fare* 91, *s'affaret* 176. — Partic. prés. *fasan* 233. — Partic. pas. Masc. *faict* 51, *fet* 125, *fei* 249, *fe* S, *fa* 69.

* **Creitre** (crescere). — Ind. prés. **6**. *creychon* 72.

Mettre S, **metre** 253. — Partic. pas. Masculin, *mey* 85.

Prendre 251. Indic. prés. — **3**. *pren* 216. — Impérat. **5**. *preni* 337. — Fut. **3**. *prendra* 360. — **6**. *prendran* 159 — Partic. prés. *prenian* 293. — Partic. pas. Masc. *preg* 105, *pray* 372.

* **Vivre**. — Ind. prés. **4**. *vyvan* 344. — Imparf. **3**. *vivet* 102. — Fut. **5**. *vivray* 114. — Condit. **3**. *vivret* 91. — Partic. pas. *vecu* 365.

Quatrième conjugaison.

VERBES EN y, i (lat. *ire*). — Ind. prés. **3**. *nurrai* 272. — Imparf. **3**. *jugze* 101. — Subj. prés. **3**. *beneiche* 144, 412, *detruyze* 318. — Infin. *amindry* 315, 416, *obai* 99. — Partic. pas. Masc. Plur. *abani* 133.

---

(1) La forme *sortran* suppose l'infinitif *sortre*; cf. le lyonnais *sôtre* sortir.

VERBES IRRÉGULIERS. — **Cory** 121. — Ind. Prés. **6.** *corron* 59.

* **Dormy.** — Ind. prés **6.** *dormon* 300.

Fiery (v. franç. *férir* frapper) 112. — Ind. prés. **6.** *fieron* 287. — Fut. **6.** *fierran* 346.

Minteny 100. — Ind. prés. **6.** *mintinion* 194. — Subj. prés. **3.** *mantinie* 319. — Partic. pas. Masc. *tenu* 372.

* **Rapy** (grimper). — Ind. prés. **3**. *rapey* 245.

Recuilli 211, **reculy** 336 (recueillir). — Ind. prés. **3.** *recu* 263.

* **Requiery**. — Indic. prés. **1.** *requiero* S. — **3.** *requier* 384.

* **Sinty** (sentir). Ind. prés. **6**. *sinton* 76.

* **Traire.** — Partic. prés. *treyan* 260.

* **Uvry** (ouvrir). — Impérat. **5.** *uvri* 330.

Uy 14, **hui** 232 (ouïr). — Ind. prés. **6.** *oyon* 288.

Veni 208, **veny** 63 (venir). — Ind. prés. **1.** *vinio* 408. — **3**. *vin* 17. — Subj. prés. **3**. *vinye* 340. — Impérat. **5.** *veni* 358, *veny* C. — Partic. pass. Masc. Plur. *venu* 289.

Verbes auxiliaires.

Avey 107, **avei** 185 (*habere*, franç. *avoir*). — Ind. prés. **3**. *a* 10. — **5.** *ay* 141, 381 ; *ei* 141. — **6.** *an* 40, 127 ; *en* 54, 126. — Subj. prés. **3**. *ay* 404. — 4. *ayen* 114. — Imparf. **1.** *avey* 423. — **3.** *avet* 364 ; *ave* 97.— Fut. **3.** *ara* 15.— **6.** *aran* 156.— Condit. **3.** *are* 196, 167, — **6.** *aran* 171. — Partic. pas. Masc. *au* 140.

Estre 48, **étre** 131 (**essere*, franç. *être*). Ind. prés. **3.** *est* 28 ; *ét* 124 ; *et* 119 ; *e* 9. — **5.** *ete* 117.— **6.** *son* 111 .— Subj. prés. **3.** *seye* 312, *sey* 341.— **5.** *seey* 6 ; *seié* 212 ; *seye* 33. — **6.** *seyan* 109.— Imparf. **3**. *ere* 207 ; — *etet* 150 ; *ette* 93.— Imparf. du subj. **3.** *fusse* 355. — Prétérit. **3.** *fu* 86. — Fut. **5.** *serai* 157 ; *seray* 385. — **6**. *seran* 152. 370. — Condit. **4**. *seran* 89. — Partic. pas. *éta* 147.

E. PHILIPON.

GÉOLOGIE PROPREMENT DITE

STRATIGRAPHIE

III

Terrain jurassique moyen

Nous venons de voir que le Jurassique inférieur ou J^1 est surtout composé de roches dures et plus ou moins massives ; les marnes ou les parties marneuses n'y entrent que pour une partie relativement faible.

Le Jurassique moyen ou J^2 n'est au contraire formé que de roches tendres, marnes, ou roches marneuses grises, peu dures, se délitant facilement. Par la nature de ses assises, cet étage se distingue nettement du Jurassique inférieur et du Jurassique supérieur, entre lesquels il est intercalé; et l'appellation de Jura gris qu'on lui donne quelquefois me paraît être heureusement choisie et traduire fidèlement ses allures pétrographiques.

Si le Jurassique inférieur se montre en saillie dans les escarpements, il n'en est pas de même du Jurassique moyen. Les terrains qui le composent offrent presque toujours des formes mamelonnées, des pentes douces; rarement il se montre en talus escarpés, car la nature des roches, leur tendance à se désagréger facilement, interviennent pour adoucir les rampes. Aussi peut-on le distinguer à distance ; tout au plus pourrait-on le confondre, et dans certaines régions seulement, avec le

Néocomien moyen qui présente, sur une moindre échelle, des allures analogues. Il est aussi bien caractérisé par ses fossiles qui, par leur couleur et leur nature, diffèrent de ceux du J[1] ou du J[3].

Je fixerais la limite inférieure inclusive aux marnes oolithiques ferrugineuses, avec fossiles spéciaux, que l'on trouve partout ; et sa limite supérieure exclusive aux couches ferrugineuses, mais non oolithiques, à W. Mœschi et Terebratula subcanaliculata. Ces deux couches sont en effet le point de départ d'un changement radical dans la pétrographie, et c'est pour cela qu'elles me semblent chacune un bon horizon géologique. Ces limites, surtout l'inférieure, sont discutées. J'indiquerai en examinant ces couches les raisons qui me les ont fait choisir comme lignes de démarcation.

Je ferai dans le Jurassique moyen les divisions suivantes :

1° Callovien, calcaires ferrugineux ;

2° Marnes bleuâtres, avec fossiles pyriteux : 1er niveau ;

3° Calcaires marneux à spongiaires ;

4° Marnes pyriteuses : 2e niveau ;

5° Rognons, marno-calcaires ;

6° Calcaires oxfordiens.

1re DIVISION

Callovien

Les Combes. — Cette partie du J[2] est visible sur quelques mètres de longueur seulement dans la combe marneuse qui s'étend entre Mont-July et le hameau des Combes, presque à l'intersection du chemin venant de Mont-July et d'un petit chemin conduisant à la chapelle

des Conches. Elle est formée d'un calcaire très marneux, rougeâtre, contenant une grande quantité d'oolithes ferrugineuses de la grosseur d'une tête d'épingle. L'épaisseur de cette couche ne dépasse pas 10 à 15 centimètres. Elle repose sur un banc bleu foncé, dur, compact, avec petits points rouges, miroitant en partie, et passant à sa partie supérieure à la couche oolithique. Celle-ci renferme un nombre assez restreint de fossiles, et par là se différencie très sensiblement des couches précédentes de la Dalle nacrée qui sont très peu fossilifères. Ces fossiles consistent en Térébratules, Rhynchonelles, W. Mœschi, etc. Peut-être sont-ils plus nombreux, et leur rareté tient-elle seulement à ce que la couche n'est découverte que sur une trop faible étendue.

Plus près de Mont-July, sur le même chemin, on trouve dans les murs qui soutiennent les vignes des débris arrachés à la roche oolithique, et dans ces débris on rencontre, outre les fossiles cités, de nombreux Eugéniacrines.

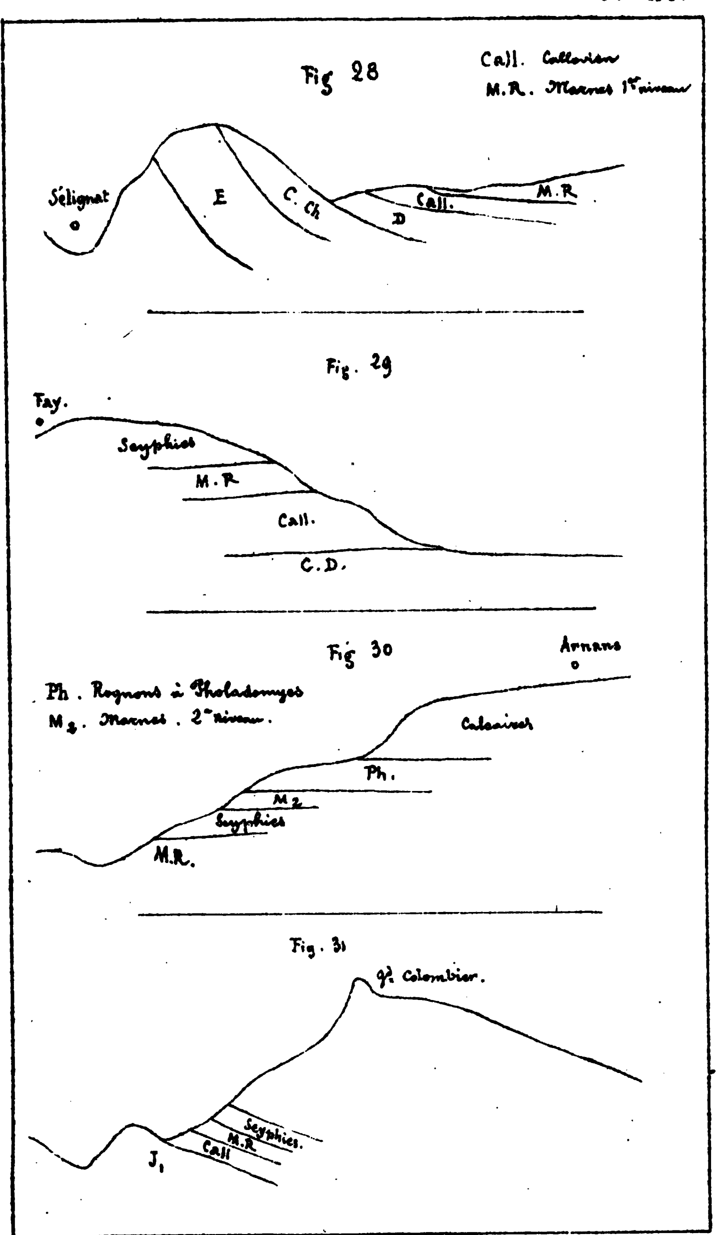
En somme, soit par les fossiles, soit par la pétrographie, il y a passage graduel de la Dalle nacrée à la couche actuelle.

Tout près de là, la couche change un peu d'aspect. Elle débute bien par une oolithe rouge comprise dans une marne jaune foncé ; mais elle passe ensuite à une marne bleue, très foncée, très dure, avec oolithes ferrugineuses presque noires. Cette marne ou ce calcaire marneux laisse voir dans son intérieur une espèce de brèche, de faible épaisseur, un centimètre environ, formée de débris minces de calcaire gris, fin et compact, assez semblable à celle qu'on trouve à Banchin dans le Purbeck ; de nombreuses raies en relief, de forme cylindrique, peut-être dues à des déjections de vers, tapissent cette marne bleuâtre. On a certainement là une formation de rivage.

Au-dessus de cette mince couche marneuse, se trouve une assise plus épaisse de calcaire marneux jaunâtre à l'extérieur, bleuâtre ou gris jaunâtre, à l'intérieur, avec nombreux petits points rouges. C'est évidemment toujours un facies ferrugineux, mais très atténué, et formant la continuation des couches ferrugineuses de la Dalle nacrée; cette assise est formée de 4 ou 5 bancs d'une épaisseur totale de un mètre, intercalés de minces couches schisteuses et renfermant une assez riche faune composée de Bélemnites, d'Ammonites et de Térébratules. Ces fossiles, tous marneux, sauf les Bélemnites, sont dans un état médiocre de conservation.

Confranchette. — Au sud du Mont-July, sur la chaîne limite à l'ouest, entre Salles et Saint-Martin-du-Mont, se trouve aussi un affleurement des dernières couches du Bathonien. Ces couches sont à crinoïdes, et un peu plus ferrugineuses que celles des Combes, du même niveau. Elles présentent une particularité non remarquée dans cette dernière station, et que nous rencontrerons souvent, sinon généralement dans le Bas-Bugey. Elle consiste en ce que les derniers bancs du J^1 sont taraudés plus ou moins fortement. Ici les cavités sont, tantôt de faible diamètre, 4 à 5 mil., tantôt un centimètre ; ordinairement le diamètre est moindre qu'à Lupieu ou à Bénonces, par exemple.

Ces bancs taraudés sont recouverts par une mince couche oolithique ferrugineuse; les oolithes commencent dans les calcaires ferrugineux du Bathonien, qui sont formés de petits lits de 2 à 3 mil. d'épaisseur, très adhérents les uns aux autres, et qui sont intercalés de calcaire grisâtre très compact, à aspect Bathonien et non lithographique comme aux Combes. En tout cas nous avons là, comme près de Mont-July, un calcaire brèche


Fig 28
Call. Callovien
M.R. Marnes 1r niveau
Sélignat
E
C. Ch
D
Call.
M.R
Fig. 29
Fay.
Scyphies
M.R
Call.
C.D.
Fig 30
Arnans
Ph. Rognons à Pholadomyes
M2. Marnes. 2e niveau.
Calcaires
Ph.
M2
Scyphies
M.R.
Fig. 31
Gd Colombier.
Scyphies.
M.R
Call
J1

qui indique une surélévation du fond de la mer et une couche de passage à un ordre nouveau de faits.

La couche oolithique est plutôt grisâtre que jaunâtre, très marneuse, et les oolithes à aspect métallique, sont, les unes rondes et de la grosseur d'une tête d'épingle, les autres plus irrégulières et de la grosseur d'un pois. Des Bélemnites, des Ammonites, sont renfermées dans le calcaire. Cette couche est accompagnée d'une assise calcaréo-marneuse, un peu moins foncée en couleur, mais plus jaune qu'aux Combes, où elle est grise à l'intérieur, jaune pâle à l'extérieur, tandis qu'ici elle est d'un beau jaune d'or tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Elle est peut-être aussi plus fossilifère ; je n'ai pu, il est vrai, l'observer que sur une faible étendue ; mais on peut juger que c'est une vraie Lumachelle de Bélemnites, de Térébratules et surtout d'Ammonites médiocrement conservées. On ne peut guère que constater sa présence ; son épaisseur est inconnue. Toutefois je ne pense pas qu'elle ait plus de puissance qu'aux Combes, car entre le calcaire à Scyphies et les derniers bancs bathoniens, il n'y a qu'une douzaine de mètres, faisant l'épaisseur des marnes à Ammonites Renggeri : ce sont les marnes dont les glissements ont masqué les couches calloviennes.

Sélignat. — Pl. IX, Fig. 28. — Pour retrouver le Callovien, il nous faut abandonner maintenant les premières chaînes occidentales et nous éloigner vers l'Est. Nous en avons quelques affleurements dans la cassure de Sélignat : un dans la gorge allant à Petit-Corent en partant du pont de Sélignat, un deuxième un peu au-delà de ce pont en allant vers Corveissiat, et le troisième sur la vieille route d'Arnans. Les deux derniers sont seuls à considérer, le premier ne laissant voir que un ou deux bancs, au milieu de surfaces recouvertes par la végétation.

[illegible] Callovien [illegible] que celle-ci ne [illegible] puisque c'est la distance [illegible] couches possibles [illegible]

L'affleurement qui se trouve au-delà du pont est le plus important. On y voit nettement le Callovien, c'est-à-dire les couches marneuses à oolithes de fer, reposer sur un banc de 15 à 20 cent. d'épaisseur, à surface irrégulière, mais non taraudée, et formé d'un calcaire très dur, bien ferrugineux, maculé de bleu, et à peu près sans fossiles. Les bancs sont assez bien lités, se brisent facilement, et sont intercalés de petites couches schisteuses ou marneuses. La couleur, tout d'abord d'un jaune brun pâle à l'extérieur, est plus foncée à l'intérieur, soit brune, soit bleu noirâtre, comme à Ceyzériat.

De nombreuses oolithes brunes, de 1 à 2 millimètres de diamètre, criblent la roche et lui donnent un aspect caractéristique. A mesure qu'on s'élève, les oolithes deviennent moins nombreuses, en même temps que la couleur du calcaire pâlit et devient grise, tachée de noir à l'extérieur, grise à l'intérieur, se rapprochant extrêmement de celle des calcaires oxfordiens en général, et en parti-

culier de celle des bancs superposés aux marnes oxfordiennes du premier niveau. Si la pétrographie est différente de celle des derniers calcaires du Bathonien, il n'y a pas moins de différence au point de vue de la faune. Il y a là un changement complet. Autant les fossiles sont rares auparavant, autant ils deviennent nombreux dans les couches actuelles. C'est une véritable profusion de Bélemnites, et surtout d'Ammonites qui se trouvent dans les parties marneuses ou prises dans la masse du calcaire. Leurs formes et leurs dimensions sont variables. Les unes n'ont pas plus de 5 à 6 centimètres de diamètre, les autres en ont de 30 à 40. Elles sont en général assez bien conservées et ne paraissent pas avoir subi de charriage. Quelques-unes sont comprimées, un peu déformées, mais c'est l'exception. Beaucoup sont complètes. Mais on ne peut guère obtenir d'échantillons de grande taille, parce que le calcaire est trop tendre et se brise trop facilement. Elles appartiennent aux espèces suivantes : Am. Anceps, Amm. Coronatus, — Cordatus, — Lunula, etc.

Les Bélemnites et les Ammonites sont les fossiles dominants. Ils sont accompagnés de Térébratules (la Sœmanni n'y existe pas ou est très rare), ordinairement mal conservées, d'Huîtres, informes le plus souvent, dont quelques-unes de fortes dimensions et même en assez bon état, et de Pleurotomaria Cytherea, Conoïdea, etc.,

On n'y trouve pas le Rynch. Varians si fréquent dans la plupart des stations du Bas-Bugey.

La puissance ne peut s'évaluer aisément parce que les bancs se trouvaient en affleurement dans une vigne et que les travaux les ont fait disparaître, les recouvrant de végétation ou de débris de toutes provenances. On peut les suivre sur 5 mètres d'épaisseur ; et il est à présumer

qu'ils ne se continuent guère au-delà, parce que les derniers sont encore à peine oolithiques et fossilifères et ont la pétrographie des couches calcaires plus élevées : L'âge callovien touche évidemment à sa fin.

L'aspect oolithique est ici plus prononcé et se maintient plus longtemps qu'aux Combes, où le Callovien à Ammonites est dépourvu d'oolithes. Au reste, je ne connais pas de localité où ce calcaire atteigne autant de puissance. Dans le Bas-Bugey, il est vrai, le Callovien a plus d'épaisseur, mais les couches oolithiques ne sont pas aussi développées.

Nantua. — L'allure de l'assise se modifie vers l'Est, où l'on ne retrouve ni la même pétrographie, ni la même puissance.

A Nantua, le Callovien est représenté par une couche qui n'a pas plus de cinquante centimètres d'épaisseur. Elle surmonte d'une manière évidente les calcaires de la Dalle nacrée qui sont en stratification concordante. Elle est donc à un niveau supérieur et non parallèle. Elle est formée d'une marne durcie et de couleur jaune, un peu brune, assez susceptible de se désagréger, et s'enlevant par plaques, comme si la texture était schistoïde. Elle renferme un très grand nombre d'oolithes ferrugineuses, noires ou brunes, à reflet métallique et dont le diamètre peut être de 2 millimètres.

Par la couleur et la pétrographie elle a une grande ressemblance avec celle de Lupieu que nous verrons tout à l'heure ; mais les fossiles sont en majeure partie différents et dans tous les cas moins nombreux. Ils consistent surtout en Ammonites d'espèces diverses, parmi lesquelles M. Choffat cite l'Amm. Punctatus, Coronatus, Sulciferus, Tortisulcatus, Lamberti ; en Térébratules, Terebratula

dorsoplicata ; le Rynchonella Varians, la Terebratula Sœmanni paraissent manquer complètement.

Plus au nord, vers Champfromier, le Callovien se rencontre encore à peu près avec les mêmes caractères. « C'est un calcaire jaunâtre, pétri d'oolithes ferrugineuses, contenant un grand nombre d'Ammonites : Amm. Coronatus, Amm. Lunula, Amm. Anceps, etc. (1) ».

La puissance est de 2 à 3 mètres, très supérieure aussi à celle de Nantua.

A la Fontaine Napoléon, près Gex, la puissance du Callovien, au contraire, n'est plus que de 50 centimètres, comme à Nantua. Mais le calcaire est différent. « C'est un calcaire dur, compact, avec petits grains de glauconie. A la partie supérieure, ces grains deviennent plus fréquents ; ils sont mélangés de grains de limonite qui forme aussi quelques nids ».

« La même assise existe près du fort l'Ecluse, et le Callovien paraît y être représenté par un calcaire compact, dur, contenant de nombreuses oolithes dont la couche extérieure est ferrugineuse et le noyau calcaire (2) ».

Fay. — Pl. IX, fig. 29. — Nous allons maintenant étudier la composition du Callovien dans le Bas-Bugey. Nous le considérons d'abord à Fay (Souclin). La partie inférieure est masquée par la végétation. On peut cependant s'en faire une idée suffisamment exacte. En effet, au-dessus des derniers bancs du Bathonien, on trouve une grande quantité de fossiles, Terebratula Sœmanni, Amm. Cordatus, Tereb. dorsoplicata, Rynch. Varians, Echinides, Pleurotomaires, Bélemnites, etc., tous d'une bonne con-

(1) L'abbé Tournier, notice géologique.

(2) Choffat, esquisse du Callovien.

servation, et dont la plupart sont emballés dans une enveloppe marneuse, grise ou noirâtre, renfermant beaucoup d'oolithes ferrugineuses, à teinte jaune, mais plus petites que dans le Revermont ou à Nantua.

Il y a donc une couche marneuse à oolithes de fer; mais elle doit être peu importante, et d'un autre côté le passage entre le Bathonien et le Callovien doit se faire graduellement, car un grand nombre des fossiles, surtout le Rynch.Varians, ne sont pas empâtes de marne oolithique, et quand on les brise, on voit que le calcaire à l'intérieur est gris bleuâtre, avec fines taches rouges, et en tout semblable à celui qui forme les derniers bancs du Bathonien.

On trouve ensuite une série de bancs, alternant, sur 7 ou 8 mètres d'épaisseur, avec des couches marneuses. Les marnes sont grises, légèrement bleuâtres, blanchâtres après quelque temps d'exposition à l'air; les calcaires sont très marneux, gris jaunâtre à l'extérieur, bleu pâle à l'intérieur, maculés de fines taches de fer; les bancs ont 20 à 30 centimètres d'épaisseur, et sont toujours fissurés, brisés, formant des espèces de murs disjoints. L'intérieur renferme surtout des Ammonites calcaires, et vers le haut des Térébratules à extérieur luisant et jaunâtre et toutes bien conservées. Au-dessus, les alternances reparaissent, mais les marnes ont peu d'épaisseur, et on a alors 7 à 8 mètres de calcaires marneux, brisés et disloqués comme les précédents, et renfermant des Térébratules à extérieur blanchâtre, et surtout une très grande quantité d'Ammonites, de grandeur et de forme variables, et dont quelques-unes atteignent une taille énorme. Ces dernières ne se trouvent qu'en fragments plus ou moins considérables ; j'en ai trouvé quelques débris,

de la dernière ou de l'avant-dernière spire, qui mesuraient trente centimètres de largeur et presque autant d'épaisseur. Ces quinze ou seize mètres de roches surmontant les dernières couches du Bathonien renferment également un grand nombre de plaquettes brunes d'oxyde de fer, provenant toutes des assises calcaires.

Le Callovien se présente avec la même puissance et à peu près avec les mêmes caractères dans la région avoisinante et particulièrement, à Soudon, Souclin, Clézieu, etc.

Indrieu. — Entre Tenay et St-Rambert, le Callovien moyen et supérieur se trouve sur la route qui va de Saint-Rambert à Arandaz, aux environs de la Pavaz; mais c'est au col de Saint-Cristin, près d'Indrieu, que se trouve la coupe la plus nette et par conséquent la plus utile. Cette partie inférieure de l'Oxfordien moyen se rencontre sur le flanc Est d'un petit mamelon, au-dessous du point 793 de l'Etat-major. Des dégradations causées par les eaux l'ont mise à découvert sur une étendue suffisante. Il y a là certainement la meilleure coupe du département, soit pour le Bathonien supérieur, soit pour le Callovien et les divisions suivantes.

Le banc à Rynchonella Varians est recouvert par un mètre environ d'une marne grise, jaunâtre à l'extérieur et renfermant un grand nombre d'oolithes de fer. Ces oolithes sont plus fines que celles qui se trouvent au-dessus du Choin, à 10 mètres plus bas, et la couche est plus marneuse qu'un peu plus haut, à Oncieu, ou plus au nord, dans le Revermont, par exemple. Elle est surmontée de cinquante centimètres d'une marne très noire et également ferrugineuse. Les fossiles, qui sont très nombreux, consistent principalement en Huîtres, Téreb. Sœmanni, Térébr. dorsoplicata, Ammonites, Bélemnites, Echinides,

et quelques Rynchonella Varians qui paraissent seulement se trouver dans les premières couches oolithiques. Tous ces fossiles sont bien conservés et sont de couleur jaune à l'extérieur, et non bruns comme ceux de Fay.

A la couche ferrugineuse sont superposés 7 mètres de marnes schisteuses bleues alternant avec des calcaires marneux, jaunes extérieurement, gris bleuâtre à l'intérieur, avec petites taches de fer ; les bancs sont complètement disloqués et leur puissance est moindre que celle des parties marneuses. Cette couche est peu riche en fossiles.

Au-dessus viennent neuf mètres de calcaires brisés, en bancs réguliers et bien lités de 25 centimètres d'épaisseur, de couleur brune ou jaunâtre à l'extérieur, et à l'intérieur un peu moins gris et plus jaunâtres que les précédents. C'est une véritable assise rocheuse, une espèce de mur aux pierres disjointes et éboulées comme on en trouve à la partie supérieure de l'Oxfordien moyen. La faune est surtout composée d'Ammonites calcaires, dont le nombre n'est pas très considérable.

Vers le haut les calcaires sont plus pâles à l'intérieur ; et l'extérieur est d'une belle couleur jaune très caractéristique ; la surface est rugueuse, on dirait presque taraudée, et présente quelque analogie sous ce rapport, et celui de la couleur, avec ceux de Lupieu qui sont à oolithes ferrugineuses et situées à un niveau un peu inférieur. Ils supportent les marnes à Ammonites Renggeri dont la couleur et la composition font un contraste frappant.

C'est peut-être le seul exemple, à ce niveau, d'une disposition calcaire aussi prononcée.

Si on se rappelle la composition de la partie du Bathonien supérieure au Choin, on voit que, au point de vue

pétrographique, cette couche et presque tout le Callovien sont identiques. On peut donc dire que, dans cette partie du Bas-Bugey, le laps de temps écoulé entre le dépôt du Choin supérieur et celui des couches les plus élevées du Callovien n'a été marqué ni par un mouvement brusque du sol pouvant amener un arrêt dans la sédimentation, ni par un changement important et définitif dans la nature des apports. Ce fut une période de calme plus absolu peut-être que dans les autres régions du département.

Lupieu. — Nous retrouvons le Callovien entre Saint-Rambert et Nivollet, près du hameau de Lupieu. Mais il est assez difficile de se rendre compte ici de sa composition, parce que la végétation le masque en partie. Pourtant, grâce à de petits ravinements qui ont entamé les couches, on peut s'en faire une idée exacte.

La base est formée de un mètre de marne jaune, assez dure, à texture schistoïde, présentant de nombreuses oolithes de fer, brunes et à reflet métallique, de 1 à 2 millimètres de diamètre, et au milieu de laquelle se trouvent un grand nombre de fossiles : Bélemnites, Terebr., Sœmanni, Dorsoplicata, Ammonites, etc. Un fait intéressant à signaler ici, c'est que le Rhynchonella varians qui n'apparaît pas en grand nombre à Indrieu, dans la couche ferrugineuse, mais au-dessous, est ici assez commun. Ceci prouve qu'il est difficile de fixer la ligne de passage entre le Bathonien et le Jurassique moyen, au moins dans cette région, parce qu'il y a passage insensible de l'un à l'autre.

La couche de fer repose sur des calcaires à peu près sans fossiles, gris bleuâtre à l'intérieur, jaunâtres à l'extérieur, et présentant de nombreuses perforations

circulaires, mais peu profondes. On retrouve là les surfaces taraudées qu'on rencontre un peu plus loin, à Bénonces, par exemple, dans les dalles surmontant le Choin. L'existence de ces perforations montre que les couches qui les portent étaient situées à une faible profondeur ; le sol avait ainsi une tendance à l'exhaussement ; et la pétrographie ayant ensuite subi des changements radicaux, il semble naturel de fixer la ligne de démarcation entre le J^1 et le J^2 à la couche de fer.

L'oolithe est recouverte par quatre ou cinq mètres de marnes grises, sèches, à peu près sans fossiles, à ce qu'il paraît du moins, car il est assez difficile de bien les observer, soit parce que la route les traverse, soit parce que la culture s'en est emparée. Ces marnes supportent une assise composée de marnes et de calcaires alternants. Les marnes sont schisteuses, fortement bleuâtres, devenant grises par l'action de l'air; les calcaires sont très marneux, en bancs de 20 à 25 centimètres d'épaisseur environ, gris bleuâtre ou légèrement jaunâtres. Ils sont d'une moindre résistance que ceux de Fay, et les marnes qui les comprennent sont plus grossières. De nombreux fossiles calcaires pénètrent la masse. Ce sont surtout, et même à peu près exclusivement, des Ammonites de toutes les dimensions, comme à Fay ; les Térébratules ou les Bélemnites sont absentes ou très rares.

La puissance du Callovien, à Lupieu, est d'environ 15 mètres, à peu près la même que celle d'Indrieu. Sa composition est aussi fort approchante ; il faut pourtant noter une faune plus riche dans la partie moyenne, et l'absence des couches à peu près exclusivement calcaires, qui terminent le Callovien d'Indrieu.

Oncieu. — A Oncieu, l'assise est presque entièrement

couverte par la végétation, c'est, au reste, ce qui arrive la plupart du temps, à cause de la nature friable de ses roches. Ce n'est guère que dans des cas exceptionnels qu'elle est complètement visible. Ici elle se trouve à la partie supérieure du plateau à l'extrémité nord duquel est le village d'Oncieu. On aperçoit bien çà et là des débris de la couche ferrugineuse ; on entrevoit sa position, sa distance à la couche oolithique inférieure,mais on ne peut l'observer dans son ensemble. Elle est semblable à celle de Lupieu ; mais la marne est peut-être un peu plus jaune ; en tout cas les oolithes sont plus grosses que dans la région de Fay.

Cette couche est surmontée d'alternances de marnes et de calcaires ; ceux-ci, dont on trouve des débris dans les vignes, sont gris rougeâtre à l'extérieur,. gris à l'intérieur et légèrement piqués de rouge, rappelant absolument ceux de Clézieu et d'Arandas. Ils renferment un grand nombre de fossiles , presque exclusivement des Ammonites calcaires, d'espèces différentes et de grandeur fort variable. La plupart sont bien conservés.

La puissance du Callovien est ici d'environ vingt mètres.

Poncieux. — Plus haut, à Poncieux, il a une allure un peu différente. La partie inférieure est difficile à apercevoir, j'ai pu l'observer par hasard en 1887, dans une excavation qui a été comblée depuis. Elle se compose d'une couche de marne grise de 40 centimètres d'épaisseur, au milieu de laquelle est intercalée une petite assise de 15 centimètres, consistant en une marne jaune peu solide, renfermant de nombreuses oolithes de fer, d'une couleur et d'une grosseur analogues à celles de Lupieu, et la plupart des fossiles ordinaires, Terebr., Sœmanni,

Rhynch. Varians et des Terebr. impressa fort bien conservées.

Cette mince couche est recouverte par une dizaine de mètres d'alternances de marnes et de calcaires marneux. Les marnes sont grises et en couche de un mètre environ d'épaisseur ; les calcaires présentent quelques bancs de 25 centimètres chacun, gris à l'extérieur et bleuâtres à l'intérieur ; ils sont plus ferrugineux qu'à Fay ou à Indrieu. Marnes et calcaires paraissent peu riches en fossiles. La puissance totale du Callovien est moindre que dans les localités précédentes ; elle n'a pas plus de 13 à 14 mètres. Il faut remarquer surtout la faible épaisseur de l'oolithe qui n'est pas la sixième partie de celle de Lupieu.

Montagnieu. — Dans le Jura méridional, nous trouvons une partie du Callovien au-dessus du village de Montagnieu. La couche oolithique est invisible. Dans sa partie moyenne et supérieure l'assise présente l'allure de celle de Fay : ce sont les mêmes alternances de marnes et de calcaires, et à peu près la même épaisseur ; toutefois ces derniers sont plus foncés en couleur : l'intérieur est gris bleuâtre, taché de noir à l'extérieur, brun noirâtre, au lieu d'être gris jaunâtre.

Moulin de Lompnas. — Le Callovien oolithique est bien découvert un peu plus loin, près du Moulin de Lompnas, dans le ravin où coule le ruisseau venant de Cerin. Les diverses parties de l'assise ont été entamées par les eaux, et elles peuvent s'observer d'une façon très nette.

A la base, nous trouvons une couche de cinquante centimètres d'épaisseur, plutôt marneuse que marno-calcaire, comme à Lupieu par exemple. La marne est noire

et remplie d'oolithes ferrugineuses. Les oolithes sont très fines, couleur de rouille. Par sa couleur et le faible diamètre des oolithes, cette marne a beaucoup d'analogie avec celle de la partie supérieure de l'oolithe ferrugineuse de Saint-Cristin : encore ici les oolithes sont-elles plus serrées et la couche a-t-elle un aspect ferrugineux plus prononcé; c'est en tout cas, la seule couche à qui puisse être comparée celle de Lompnas. Cette oolithe de Lompnas renferme des Ammonites et des Térébratules, en assez grand nombre, mais médiocrement consérvées.

Elle est recouverte par une suite de marnes et de calcaires alternants, dont la puissance peut atteindre douze mètres. Les calcaires sont marneux, comme à l'ordinaire, jaunâtres à l'extérieur et non bruns comme à Montagnieu, gris bleuâtre à l'intérieur avec nombreuses piqûres de fer : les bancs ont une épaisseur d'une vingtaine de centimètres ; ils sont ou isolés ou groupés par deux ou trois, reproduisant ainsi l'allure de Fay. Les marnes sont schisteuses, bleues ou noirâtres, assez plastiques, retenant l'eau facilement ; leur épaisseur est supérieure à celle des calcaires, en sorte que dans son ensemble l'assise est plutôt marneuse que calcaire.

Grand-Colombier. — (Pl. IX, fig. 31.) — Cette partie inférieure de l'Oxfordien est rarement visible dans le massif du Grand-Colombier; elle existe un peu au nord de Culoz, mais en lambeaux épars qui sont insuffisants pour en donner une idée. Elle se trouve bien à découvert, sur le chemin étroit venant de Munet, passant à la Fivole et conduisant dans les prés qui s'étendent au-dessous du point culminant de la chaîne ; on peut la suivre sur quelques mètres de longueur, à l'endroit précis où le chemin, quittant la forêt, pénètre dans la prairie. Là, le

Callovien se compose de 1 mètre 50 de calcaire marneux, gris jaunâtre à l'extérieur, gris brun à l'intérieur et peu résistant. Il renferme des oolithes ferrugineuses brunes, d'assez faibles dimensions et dont le nombre est bien moins considérable qu'il ne l'est ordinairement. Les fossiles y paraissent peu nombreux : c'est, pour la composition, l'analogue du Callovien de presque toutes les localités indiquées, sauf cependant celle de Lompnas.

Il est surmonté de quelques bancs disloqués d'un calcaire gris noirâtre à l'intérieur, gris jaunâtre à l'extérieur, peu épais, où l'on rencontre des Bélemnites et des Ammonites dont quelques-unes sont de grandes dimensions. Ces bancs sont certainement l'équivalent de ceux de même niveau, de Fay ou de Poncieux ; mais leur puissance est beaucoup plus faible ; elle ne dépasse pas deux mètres : c'est à coup sûr dans cette région que le Callovien a le moins d'épaisseur. Il en sera de même pour les deux divisions suivantes.

De tout ce qui précède, il résulte qu'il y a, sur toute la surface du département, au-dessus de la Dalle nacrée, ou, à son défaut, au-dessus des dernières couches à Pholadomya Murchisoni, une assise d'épaisseur variable, mais généralement faible, reposant soit sur des bancs à surface unie, soit sur des bancs à surfaces taraudées ; elle est toujours le point où des changements considérables, et qui subsisteront, vont être apportés dans la faune ou la pétrographie.

C'est pour cela que je l'ai donnée comme limite exclusive du Jurassique inférieur, et à la base du Jurassique moyen.

2e Division

Marnes à fossiles pyriteux, 1er niveau

Au-dessus du Callovien, on rencontre généralement une assise, d'épaisseur variable et plus ou moins fossilifère. Très friable à cause de la nature marneuse de ses roches, elle est presque partout d'une étude difficile, parce qu'elle est recouverte par la végétation. Comme il est rare pourtant que des glissements ou des ravinements ne l'aient pas mise à nu sur quelques points, on peut encore arriver à en avoir une connaissance assez exacte.

Les observations faites en différentes localités ayant montré que sa composition est la même, ou très à peu près, sur toute l'étendue du département, il est inutile d'en faire une série de monographies : ce serait s'exposer à des répétitions ennuyeuses. Nous donnons donc seulement la composition de cette couche à Sélignat, entre la Chartreuse et le village d'Arnans, sur le bord de la vieille route. Fig. 30, pl. 9.

Elle s'aperçoit facilement. Elle se présente comme une masse de 10 à 12 mètres d'épaisseur, complètement marneuse, gris blanchâtre, tachée de bleu et sans intercalations calcaires. Des ravinements profonds l'ont entamée parallèlement à la route, en même temps que d'autres ravinements moins importants l'ont creusée en différents endroits, sur une direction perpendiculaire à la première.

Extérieurement, la marne est en plaquettes très minces, produites par la dessication et rendant la surface rugueuse. Elle est très plastique quand elle est humide et retient l'eau facilement. La couleur blanche n'existe que là où la roche a subi un certain temps l'action de l'air, mais dans

les endroits récemment découverts, elle est bleue ou noirâtre. A quelques décimètres de profondeur, la marne est en bancs schisteux, s'enlevant par plaques peu larges, ayant au plus 1/2 centimètre d'épaisseur et dont la couleur est noirâtre ou brun gris à aspect terreux ; cette coloration devient de moins en moins foncée à mesure qu'on s'élève vers le sommet de l'assise : celle-ci a une dizaine de mètres de puissance.

Elle renferme de nombreux fossiles, répandus surtout vers sa base. On en trouve une immense quantité dans le fossé de la route, principalement après les pluies ; ce sont des Bélemnites, de diverses espèces et de toutes dimensions, très bien conservées ; des Térébratules le plus souvent pyriteuses : Téréb. Sœmanni, Tereb. impressa, d'une conservation parfaite ; des Ammonites, toutes de faible taille, pyriteuses également, les unes de couleur brune, les autres de couleur jaune ou noire et aux reflets irisés : Amm. plicatilis, Amm. Arduennensis, Amm. Henrici, etc. On y trouve aussi une certaine quantité d'Ammonites au dos crénelé, Amm. crenatus ou Renggeri, caractéristique, qui a donné son nom à l'assise ; des Pholadomyes, des Pentacrines, etc.

Ces diverses espèces de fossiles se retrouvent à peu près partout, surtout les Ammonites ; mais leur nombre varie ordinairement avec les localités.

Il en est de même de la puissance, elle n'a point partout la même valeur. Sa variation, assez irrégulière d'ailleurs, semble s'accentuer vers le sud-est ; et dans le massif du Grand-Colombier, au-dessus du Callovien indiqué à la montée de Munet, l'assise n'a pas plus de 2 à 3 mètres d'épaisseur. Elle disparaît même complètement, un peu plus loin, de l'autre côté du Rhône, en Savoie, vers le

village de Chanaz, où son absence a été signalée depuis longtemps par le savant Thiollière.

3e Division.

Marno-Calcaires à Spongiaires

Au-dessus des marnes précédentes à fossiles pyriteux, on trouve ordinairement quelques mètres de calcaires marneux dont le peu d'importance ne permet pas de faire une assise à part, et que je rattache au calcaire à Scyphies, bien qu'ils n'en contiennent pas. On pourrait tout aussi bien les rattacher aux marnes qui les supportent; mais à cause de leur nature plutôt calcaire que marneuse, et parce qu'ils passent insensiblement aux calcaires à Scyphies, il me semble préférable d'en faire la base de ces derniers. Ils sont surmontés par des calcaires plus ou moins marneux, contenant tantôt des Scyphies, des Oursins, et, tantôt seulement des Oursins.

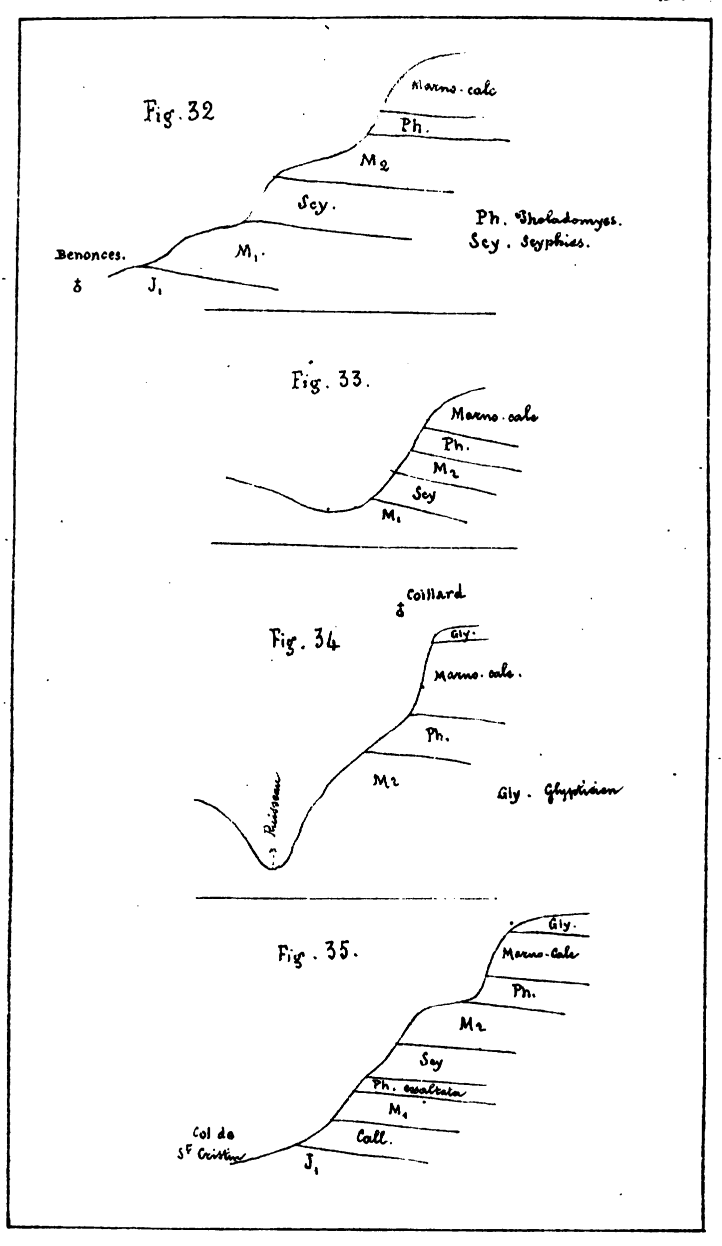
Voici la composition de ces couches sur les différents points du département. Nous commençons par le Bas-Bugey.

Fay. — Aux marnes bleuâtres de la division précédente succèdent deux ou trois mètres de calcaires marneux, durs, gris, légèrement jaunâtres à l'extérieur et à l'intérieur ; ils sont en bancs de 15 à 20 centimètres, complètement disloqués et fort analogues à ceux qui forment le Callovien supérieur. Ils sont divisés en fragments de volume différent, mais généralement de un à deux décimètres cubes; leur forme est ordinairement celle d'une boule un peu grossière. Ils renferment un assez grand nombre de fossiles, bien conservés pour la plupart. Ce sont des Térébratules, Tereb. Gallienei, des W. Mœschi, des Bélemnites, des Ammonites, etc.

A la suite, se trouvent quinze mètres environ de calcaires alternant avec de minces couches marneuses. A la base, les calcaires sont marneux, blanchâtres ou grisâtres, criblés de petites taches rondes gris foncé et très ressortantes ; la texture est assez fine, mais la dureté peu considérable. Plus haut le calcaire est plus compact et les bancs plus épais ; la couleur est blanchâtre à l'extérieur, grise à l'intérieur, avec taches grises plus foncées et assez nombreuses maculatures de fer. La texture est peu homogène, parfois presque lithographique ; la cassure nette et à bords tranchants. Les marnes intercalées sont grises ou bleuâtres, schisteuses, et les bancs qui les comprennent, peu épais, assez marneux et sujets à se désagréger. Vers la partie supérieure, le calcaire perd sa compacité ; il devient plus marneux, plus tendre, gris bleuâtre, rugueux, se couvre à l'intérieur de taches blanches plus ou moins grosses, et prend alors le facies des bancs que nous trouverons à ce niveau, plus au nord, dans le Revermont par exemple.

Les marnes et les calcaires marneux renferment des Ammonites, quelques-unes pyriteuses et de petite taille ; d'autres plus grosses, calcaires ou marneuses, des Bélemnites, des Térébratules ; les faces de joint des bancs présentent de nombreuses Rhynchonelles, entre autres la Rhynchonella Arolica, très bien conservées ; des baguettes d'Oursins, très nombreuses et dont quelques-unes atteignent une longueur de 10 centimètres. Les Scyphies y sont en assez grand nombre, mais de faible taille. Les fossiles sont répartis surtout vers la base et le milieu de l'assise où l'on rencontre aussi des Hexactinellides. Certains bancs renferment des rognons bruns d'oxyde de fer, et des cristaux cubiques de fer bisulfuré, blancs ou jaunes et à reflets multicolores.

Pl. X


Fig. 32
Marno-calc
Ph.
M2
Scy.
Ph. Pholadomyes.
Scy. Scyphies.
Benonces.
M1.
J1
Fig. 33.
Marno-calc
Ph.
M2
Scy
M1
Coillard
Fig. 34
Gly.
Marno-calc.
Ph.
M2
Gly. Glyphicien
Ruisseau
Fig. 35.
Gly.
Marno-Calc
Ph.
M2
Scy
Ph. exaltata
M1
Call.
Col de St Cristine
J1

L'assise forme ordinairement de petits abruptes calcaires au milieu des marnes qui l'avoisinent ; elle constitue les mamelons qui se trouvent en avant de Fay, à droite du chemin vicinal venant de Lagnieu ; elle est généralement couverte de taillis et peu souvent livrée à la culture. Même disposition à Clézieu, Soudon, Portes, etc.

Jamvay. — Fig. 32, Pl. 10. — On la trouve également à quelque distance, au sud-est, sur le chemin de Serrières-de-Briord à Ordonnaz. Elle forme là un talus couvert de taillis et bien visible au pied d'une combe creusée dans les marnes du 2e niveau.

La base est formée de bancs calcaréo-marneux à sphérites, analogues à ceux de Fay, et peu fossilifères ; leur puissance est supérieure, elle est environ de 6 mètres. Ils supportent 18 mètres de calcaires bien lités, en bancs de 20 à 25 centimètres, séparés les uns des autres par des parties complètement marneuses, et de couleur grise ou légèrement bleuâtre, ou par des bancs de calcaire très marneux, schisteux et à fines taches grises dans l'intérieur. L'aspect du calcaire est celui de Fay : compact, gris avec des taches grises plus foncées et des maculatures de fer. A la partie supérieure, les bancs sont moins épais, moins fins, mais moins marneux qu'à Fay, et par contre les couches marneuses sont plus épaisses. Des cristaux de fer bisulfuré, gris ou jaune d'or, avec reflets verts ou violets, se montrent assez fréquemment ; vulgairement on les prend pour des cristaux de cuivre. Les fossiles sont ceux indiqués précédemment, les pointes de Cidaris sont peut-être plus nombreuses.

Il faut ajouter que les parties calcaréo-marneuses montrent également, et en assez grande quantité, des Hexac-

tinellides rougeâtres ou violacées et un grand nombre de scyphies, mais de faible taille généralement. Cette teinte violacée est celle de la plupart des fossiles, au moins dans les bancs tachés de fer.

Les calcaires à scyphies se montrent également au Moulin de Valouze et sur le flanc oriental du bois de la Raffe, au-dessus de Montagnieu. Ils paraissent plus compacts et en bancs plus épais ; on voit très bien leur passage à la couche suivante, près du pont qui est à la jonction de la Gotarelle et du Treffond. Ce passage se fait d'une manière presque insensible, et les dernières couches renferment d'assez nombreux fossiles calcaires, bien conservés, Ammonites et quelques Pholadomya Cor. qui n'existent pas à Jamvay, ou peut-être qu'on n'y rencontre pas parce que les couches y sont trop peu découvertes.

Blanaz. — A Blanaz, un peu plus haut, l'assise débute comme précédemment par des alternances de marnes et de calcaires dont la puissance atteint environ 5 à 6 mètres. Les marnes sont blanchâtres à l'air, bleuâtres à l'intérieur ; les calcaires sont bruns, jaunâtres, finement tachés de fer ou gris bleuâtre comme à Fay. Ils sont divisés en fragments peu considérables, espèces de sphérites très dures ; je ne crois pas qu'ils renferment de Pholadomya Exaltata.

Les calcaires à Scyphies qui viennent ensuite forment un abrupt élevé de 8 à 9 mètres, et légèrement boisé. Ils semblent plus massifs que ceux de Jamvay et se présentent en gros bancs gris blanchâtre à l'extérieur, gris ou blanchâtres à l'intérieur, tachetés de gris foncé ou de rouge ; ils sont assez marneux et alternent avec de petites couches marneuses grises ou bleuâtres. D'une compacité

qui n'est pas en général très grande, ils contiennent les fossiles cités précédemment, encroûtés d'Hexactinellides, et de plus de nombreuses Scyphies, dont quelques-unes d'une taille énorme.

Saint-Cristin. — Au col de Saint-Cristin les calcaires à Scyphies ont une puissance d'une quinzaine de mètres. Ils surmontent environ 6 mètres de bancs marno-calcaires, jaunâtres à l'extérieur, gris ou gris bleuâtre à l'intérieur; ces bancs sont entièrement disloqués en un nombre considérable de fragments un peu arrondis pour la plupart et donnant des espèces de boules de la grosseur de la tête en moyenne. Ces boules calcaires sont très dures; elles renferment des Térébratules grosses, à extérieur brun, bien conservées, la Gallienei, entre autres, et de nombreuses Ammonites. Je n'y connais pas la Pholadomya Exaltata.

Vers le haut le calcaire est plus pâle et passe graduellement à un calcaire blanchâtre taché de gris, légèrement maculé de fer et qui est la base du calcaire à Scyphies. On y rencontre effectivement quelques-uns de ces spongiaires, mais toujours en petite quantité : leur taille est parfois considérable. L'ensemble de l'assise est formé de bancs assez réguliers, les uns plus épais, les autres plus minces, et qui paraissent surtout se distinguer de leurs similaires en ce que les caractères généraux, compacité de la roche, maculatures grises et ferrugineuses, sont moins accusés. Le calcaire en effet est gris rugueux, taché de petits points roux, et il serait parfois un peu difficile, à l'aspect seul, d'indiquer sa provenance. Les bancs où le calcaire est gris fin, taché de fer, sont peu nombreux. Ces bancs peuvent facilement se désagréger; ils sont intercalés de petites couches marneuses blanchâtres, tachées

de violet, où l'on trouve des Térébratules et des Scyphies en petit nombre. Les Hexactinellides sont assez rares. Vers le haut, les calcaires deviennent plus marneux ; leur teinte est celle des bancs calcaires du Callovien, et ils passent graduellement, en prenant une texture plus schisteuse, aux marnes de la division suivante. Entre Tenay et Chalex, les calcaires à Scyphies paraissent avoir une coloration un peu plus intense.

Oncieu. — L'allure est différente aux environs d'Oncieu. L'assise débute toujours par des bancs marno-calcaires à sphérites, dont l'épaisseur est difficile à assigner. Au-dessus sont des calcaires mal stratifiés, gris blanchâtre à l'extérieur, compacts à l'intérieur, tachés de gris foncé et de fer, et à texture peu homogène. De petites couches marneuses s'intercalent entre eux et renferment des Ammonites, des Bélemnites, des Scyphies de faible taille et des Hexactinellides. Ils sont recouverts par des bancs mieux lités, à surface lisse plutôt que rugueuse, à intérieur gris blanchâtre, tachés de points gris et quelquefois roux et peu fossilifères. Quelques bancs d'aspect analogue à ceux de la base les surmontent. Ces bancs supportent des calcaires en bancs assez réguliers, plus ou moins intercalés de petites couches schisteuses, auxquels succèdent des bancs épais à Scyphies et Hexactinellides un peu violacées. Ils sont couronnés par quelques mètres de gros bancs marneux gris, mélangés de parties schisteuses, sans fossiles, qui annoncent une formation différente.

Tous ces calcaires se trouvent plus au nord, vers Résinand et Aranc,et avec les mêmes caractères. Près de Résinand on trouve des Ammonites analogues à celles qu'on

rencontre dans les bancs supérieurs au Moulin de Valouze. Puissance de l'assise : 18 mètres.

Lupieu. — A Lupieu les bancs sont peut-être, quelques-uns du moins, un peu plus épais ; le calcaire est plus dur, les intercalations marneuses moins nombreuses. La couleur est plus foncé ; les taches grises plus apparentes et les maculatures ferrugineuses plus fréquentes.

Les faces des joints sont très rugueuses et colorées en jaune verdâtre ; la cassure est esquilleuse et la texture serrée, mais peu homogène. Les bancs et principalement les parties marneuses renferment des Ammonites de faible taille en général, des Rynchonelles, la Rynch. Arolica, des Térébratules et surtout des baguettes d'Oursins, et enfin de nombreuses Hexactinellides, le tout taché de violet. Les caractères pétrographiques sont ici très accusés, et il est impossible de confondre cette couche, sous ce rapport, soit avec une des suivantes qui renferme des fossiles à peu près analogues, soit avec la couche supérieure qui forme ce que je nomme le Glypticien. Et cette distinction entre les calcaires à Scyphies et les autres parties contenant des fossiles violacées, Scyphies ou Hexactinellides, est tout aussi frappante dans les autres localités. Je ne crois pas, pour ma part, qu'à première vue ou au moins avec un peu d'attention, une confusion soit possible, bien que plusieurs observateurs émettent une opinion tout à fait opposée.

Moulin de Lompnas. — Si nous revenons en arrière, nous trouvons un affleurement des mêmes couches, plus au Sud-Est, au moulin de Lompnas, où ils forment un à pic sur la rive gauche du petit ruisseau venant de Cerin. Les calcaires sont à peu près ceux de Jamvay : même pétrographie, mêmes fossiles ; toutefois les bancs sont plus

épais, peut-être plus compacts; quelques-uns n'ont pas moins de 50 à 60 centimètres d'épaisseur; on pourrait les comparer sous ce rapport à ceux de Montagnieu. Les intercalations marneuses existent sans être en très grand nombre. Ce sont elles qui facilitent la désagrégation de ces couches; mais quand les strates ont une position qui assure mieux leur équilibre, elles résistent davantage à cause de leur dureté et se laissent difficilement entamer. C'est ainsi que la Brivaz rencontrant plus haut ces roches qui forment une barrière solide, les franchit par un saut de quelques mètres.

Les calcaires à Scyphies se rencontrent entre les hameaux de Millieu et de Cerin, plus près du premier; ils ne forment point un à pic comme précédemment, mais s'étendent à peu près horizontalement, à fleur de terre. C'est pour en débarrasser le sol et le rendre plus propre à la culture qu'on y a ouvert une espèce de carrière qui a mis à nu les bancs. On peut reconnaître alors qu'ils présentent une grande dureté; par leur couleur intérieure ils ont une grande analogie avec ceux de Lupieu, et comme pour ces derniers, les faces des joints sont rugueuses, mamelonnées et colorées en jaune verdâtre. Les Ammonites, Térébratules et Coraux y sont en grand nombre; les Scyphies n'y sont pas rares, mais elles ont de médiocres dimensions.

Virieu-le-Grand. — Examinons maintenant ces couches vers le Nord-Est. Elles affleurent à Virieu-le-Grand sur le chemin allant à Saint-Martin-de-Bavel, tout près des fours à chaux. Vers le bas l'assise est incomplète, mais la lacune paraît insignifiante; il en est de même à la partie supérieure. L'épaisseur mesurée est de 20 mètres.

A la partie inférieure on observe des calcaires mal lités, rugueux à l'extérieur ; à texture fine, non homogène à l'intérieur, gris, tachés de rouge ou de gris plus foncé, reproduisant l'allure ordinaire de l'assise. Ils sont surmontés ou entremêlés de calcaires marneux, un peu verdâtres, brisés, où se trouvent des Ammonites en assez grand nombre, des Scyphies de faible taille, mais très nombreuses, et quelques Hexactinellides. Ces calcaires marneux sont recouverts par 6 à 7 mètres de calcaires plus durs, blanchâtres, épais, gris plus ou moins foncés à l'intérieur, piqués de rouge, et renfermant des Scyphies, des Bélemnites, des Ammonites de divers genres et de médiocres dimensions, et surtout et en grande abondance la Rynchonella Arolica, dont quelques échantillons en très bon état. Les Ammonites, principalement celles qui sont un peu plus grosses, sont brisées complètement. Deux mètres de calcaires rugueux, gris, maculés de taches rousses fines et circulaires, viennent ensuite ; c'est l'équivalent du calcaire de Saint-Cristin. Ces calcaires renferment les mêmes fossiles que les précédents.

L'assise se termine par 6 mètres de calcaires en bancs épais de 30 à 40 centimètres, bien lités, gris jaunâtre à l'intérieur, un peu plus pâles à l'intérieur, avec des taches grises, assez souvent des taches ferrugineuses ; ils alternent avec des couches schisteuses, gris bleuâtre, assez épaisses, mais qui vers le haut se réduisent à quelques centimètres. Ces bancs sont peu fossilifères.

Ces calcaires rappellent absolument, par la couleur et l'épaisseur, ceux de Saint-Cristin ; c'est par comparaison avec ceux-ci que j'estime peu importante la lacune qu'ils offrent à la partie supérieure.

Grand-Colombier. — L'allure de ces couches est absolument différente dans la chaîne du Grand-Colombier, à la montée de Munet. Ici on trouve une assise dont la puissance est peu considérable et contraste avec son épaisseur ordinaire ; en même temps sa pétrographie est tout autre. On a d'abord à la base deux ou trois bancs seulement d'un calcaire gris jaunâtre, disloqués, formant l'équivalent du calcaire à Sphérites ; ils sont intercalés de lits marneux, avec Ammonites et Bélemnites, mais autant qu'on en peut juger, sans Pholadomya Exaltata.

Ils sont surmontés de deux mètres de calcaire dur, en gros bancs, lisse à l'extérieur plutôt que rugueux, très dur, et dont la partie supérieure est un peu marneuse.

Quelques coraux seulement et de rares Bélemnites se voient à l'extérieur. L'intérieur est gris noirâtre taché de roux, ne présentant pas les caractères ordinaires si accusés dant le Haut et le Bas-Bugey. De minces assises moins dures séparent les bancs ; elles sont formées d'un calcaire blanchâtre, très brisé, un peu rugueux, sans Hexactinellides ni Scyphies ; du moins n'en ai-je pas trouvé dans les quelques mètres qu'il m'a été possible d'examiner. L'assise diffère donc considérablement de ce qu'elle est en général, et sans sa position très nette au-dessus et au-dessous des marnes à fossiles pyriteux du 1er et du 2e niveau, on serait embarrassé pour la classer : on serait tenté de la rapporter à l'une des divisions du Jurassique supérieur.

Les Combes. — Les caractères généraux avec lesquels l'assise se présente dans le Bas-Bugey font défaut ou sont considérablement modifiés dans le Revermont. Voici sa composition près de Jasseron. Les couches peuvent s'observer près du hameau des Combes où elles ont été entamées presque en entier par un petit chemin. Elles sont

visibles sur 17 mètres environ ; et probablement c'est là toute leur puissance, parce que, à quelques mètres plus haut, on se trouve dans les marnes bleues du 2e niveau.

Elles présentent à la base, immédiatement au-dessus des marnes à Amm. Renggeri, quelques bancs calcaréo-marneux alternant avec des marnes bleuâtres, grises par altération à l'air ; les bancs n'ont que 10 à 15 cent. d'épaisseur et les marnes 50 cent. On n'y rencontre pas les sphérites calcaires du Bas-Bugey. Elles sont surmontées de 4 mètres et demi de marnes bleu noirâtre, avec Bélemnites et Ammonites calcaires ; elles renferment également un grand nombre de Dysaster, dont la longueur, de 3 à 4 centimètres, est double de la largeur.

Elles sont recouvertes, par un peu moins de trois mètres d'alternances, où les marnes ont de 0,50 à 1 mètre d'épaisseur, tandis que deux bancs calcaires ont seulement à très peu près cinq centimètres, les trois autres ayant 15, 20 et 30 centimètres. Ce dernier présente de petites plaquettes de fer oxydé. On arrive ainsi à une couche de trois mètres de marnes grises à l'extérieur, bleuâtres à l'intérieur, et dans laquelle on trouve des Térébratules, des Rhynchonelles et quelques pointes d'Oursins. Elle est couronnée par une suite de marnes subordonnées à des bancs calcaires plus nombreux et plus épais que les précédents.

Tous ces calcaires présentent, de la base au sommet, à très peu près les mêmes caractères. Ils sont peu résistants, très marneux, gris blanchâtre à l'extérieur, gris bleuâtre à l'intérieur et criblés de belles tâchés blanchâtres très apparentes. De nombreuses fissures perpendiculaires aux strates les ont divisés en fragments plus ou moins considérables.

Arnans. — C'est avec la même allure que ces couches se rencontrent aux environs de la Chartreuse de Sélignat. Elles sont découvertes à la base, sur quelques mètres de longueur seulement, mais sur une assez grande hauteur. Elles s'y montrent formées de bancs calcaréo-marneux gris à l'extérieur, un peu bleuâtres à l'intérieur, avec une épaisseur supérieure à celle qu'on trouve aux Combes. Les sphérites n'y font pas défaut comme dans cette localité, mais y sont très nombreuses au contraire ; et de plus on y rencontre, ce que je n'ai pu observer ailleurs, des Pholadomya Exaltata en assez grand nombre, calcaréo-marneuses comme les bancs où elles sont renfermées, et fort bien conservées.

Des glissements et surtout la végétation cachent en général le reste de l'assise ; on peut pourtant mesurer son épaisseur, grâce à quelques ravinements ; la mesure est facile aussi sur le chemin conduisant à Arnans, où les bancs alternant avec des marnes se montrent à peu près d'une façon continue. Il y a dans les calcaires les mêmes taches blanchâtres qu'aux Combes. Des bancs plus épais, 50 centimètres au moins, terminent l'assise. Elle est peu fossilifère ; en revanche elle renferme une assez grande quantité de petites concrétions ferrugineuses.

Une partie de ces couches s'observe plus aisément sur la route de Sélignat à Corveissiat. On y voit les bancs s'étendre horizontalement sur une assez grande longueur, présenter chacun une régularité parfaite, et alterner avec des marnes grises ou gris bleuâtre, grumeleuses à la surface, mais schisteuses à l'intérieur. Les bancs sont cassés verticalement, et çà et là des fragments assez volumineux, s'en détachent préparant ainsi la chute des fragments voisins. L'épaisseur de quelques-uns de ces bancs est de

30 à 40 centimètres. Le calcaire est plus dur, plus compact qu'à Jasseron; il ne présente pas de taches blanchâtres en aussi grand nombre, et offre une certaine ressemblance, par sa finesse et sa texture serrée, avec celui de la partie supérieure du J^2. La puissance est d'environ 25 mètres.

Je n'ai point retrouvé une aussi grande quantité d'Oursins qu'à Jasseron, peut-être cela tient-il uniquement à ce que la partie inférieure de l'assise est moins bien découverte.

Confranchette. — Pl. 10, Fig. 33. — L'allure est un peu différente vers Confranchette; elle reprend une partie des caractères qu'elle avait dans le Bas-Bugey.

Au-dessus des marnes à Ammonites Renggeri, on trouve environ 6 mètres de calcaires mal lités et en bancs irréguliers ; la texture est grossière dans les bancs inférieurs et supérieurs, le calcaire très marneux, la couleur blanchâtre ; les bancs moyens sont plus épais et plus compacts ; ils ont de 30 à 40 centimètres d'épaisseur ; l'extérieur est gris brun ou gris blanchâtre ; l'intérieur est gris blanc avec taches grises tirant sur le noir ; des raies ferrugineuses, fines pour l'ordinaire, très rouges, se croisent dans tous les sens : c'est l'aspect bien net des calcaires à Scyphies. Les bancs renferment un grand nombre de fossiles, presque tous des Térébratules, d'espèces différentes, mais de grandes dimensions en général ; quelques-unes n'ont pas moins de 8 centimètres de long sur 4 de large. Les Hexactinellides semblent faire défaut, ou du moins ne se montrent que sur quelques centimètres d'épaisseur.

Au-dessus de ces bancs s'en placent d'autres de couleur plus blanche, semés de petites taches rondes, grises ou blanchâtres, analogues en cela à ceux de Fay ou d'Indrieu, à texture peu serrée, plus marneux que les précédents,

et passant d'une manière insensible à des calcaires de couleur grise bien foncée et fortement tachés de blanc. Ces derniers, identiques à ceux de Ceyzériat ou d'Arnans, ne paraissent pas en avoir la puissance. Je ne crois pas qu'on leur puisse attribuer plus de 10 mètres d'épaisseur; les 7 ou 8 derniers mètres ne sont que des alternances de quelques bancs marno-calcaires grisâtres, un peu jaunâtres à l'extérieur, et de marnes schisteuses grises intercalées par masses de 80 centimètres à un mètre, entre des calcaires réduits le plus souvent à un banc dont l'épaisseur ne dépasse pas 20 centimètres.

Faut-il rapporter aux calcaires à Scyphies les bancs de la base seulement qui offrent les mêmes caractères que ceux du Bas-Bugey, ou y rapporter également les marnes et calcaires marneux qui leur sont superposés? L'assimilation de ces derniers ne me paraît pas douteuse.

En effet, on se rappelle que, à Fay, les calcaires à Scyphies sont, quelques bancs du moins, criblés de petites taches blanchâtres, et qu'à la partie supérieure ils deviennent de plus en plus marneux, et passent graduellement à des calcaires grossiers, très marneux, gris bleuâtre, criblés de taches blanches. Il y a là analogie complète entre Fay et Confranchette. Les calcaires marneux de Confranchette me paraissent donc n'être qu'une exagération des calcaires similaires de Fay, exagération qui se fait aux dépens des vrais calcaires à Scyphies, de manière à les réduire à des épaisseurs souvent très faibles, et parfois même nulles; c'est ainsi qu'en ajoutant aux calcaires à Scyphies de Confranchette l'épaisseur des calcaires marneux superposés, on a la même puissance qu'à Arnans où ne se rencontrent pas les calcaires à Scyphies proprement dits. Remarquons encore en plus que les bancs

terminant les calcaires à Scyphies à Oncieu sont analogues à ceux d'Arnans ou de Confranchette, adjacents aux marnes pyriteuses du 2ᵉ niveau.

Enfin le grand nombre d'Oursins et les pointes de Cidaris que nous trouvons aux Combes, et qui se trouvent partout dans les calcaires à Scyphies du Haut et du Bas-Bugey, sauf pourtant à la partie tout à fait supérieure, vient d'une autre façon confirmer cette manière de voir, et montrer qu'il faut rapporter aux calcaires à Scyphies, les bancs des Combes, au moins ceux de la partie inférieure.

Au reste, bien que les fossiles n'apparaissent que vers la base, on ne peut rattacher raisonnablement le reste de l'assise à une autre division, car toute cette assise est d'une grande homogénéité : d'ailleurs, dans le Bas-Bugey même, l'assise en question n'est pas partout fossilifère également.

Je pense donc qu'il faut regarder comme contemporaines des couches à Scyphies toutes celles qui sont à caractères mixtes comme celles de Confranchette, ou à caractères plus uniformes comme celles des Combes, et cela malgré l'absence des Oursins, etc., soit dans telle ou telle de leurs parties, soit dans leur totalité; car il est incontestable que, en même temps que la nature des couches change, la faune subit des modifications plus ou moins importantes, modifications dues vraisemblablement à une élévation du fond de l'Océan ; en sorte que les espèces animales qui vivaient peu après le dépôt des marnes à Ammonites Renggeri, là où se formaient les calcaires compacts et ferrugineux à Scyphies, ont disparu à peu près complètement pendant le dépôt des couches marneuses ou n'y sont plus représentées que par quelques rares individus.

De cette façon les calcaires à Scyphies, les calcaires

plus marneux des Combes, d'Arnans, etc., ne seraient que deux manières d'être de couches déposées à la même époque : Les premières seraient un dépôt de mers profondes, les autres un dépôt de mers d'une moindre profondeur.

Salles. — Entre Salles et Gravelles, on retrouve une disposition à peu près semblable à celle de Confranchette. Les calcaires à Scyphies et Hexactinellides existent, mais paraissent avoir moins de puissance : du moins on n'en aperçoit que deux ou trois gros bancs, gris, ferrugineux, criblés de taches grises, larges et foncées. Les fossiles dominants sont de grosses Térébratules comme précédemment. Des bancs plus marneux, tachés de bleu ou de gris, se montrent ensuite, en alternance avec des marnes, et plus haut on voit une masse considérable de marnes grises ou bleuâtres, mais qui appartiennent à la division suivante.

Cuisiat. — La puissance des calcaires à Scyphies, moindre ici qu'à Confranchette, semble donc aller en s'atténuant vers le Nord. Et de fait, à partir de Rignat jusqu'au delà de Treffort, ces calcaires n'existent plus, du moins sous la forme de calcaires compacts et ferrugineux. Mais après cette légère interruption, ils reparaissent de nouveau au-delà de Treffort, tout près du village de Cuisiat. Leur puissance n'est que de quelques mètres. Les bancs paraissent plus épais qu'à Confranchette ; leur couleur extérieure est plus brune ; on y voit quelques rayures de fer ; de même l'intérieur est plus gris, plus ferrugineux et même plus uniformément compact.

On y rencontre les fossiles ordinaires, Térébratules, Rhynchonelles et des Spongiaires encroûtés d'Hexacti-

nellides violacées qui semblent être d'autant plus nombreuses que les bancs sont plus durs et plus compacts.

Les calcaires à Scyphies, absents en général dans le Revermont, reparaissent dans la chaîne des Berthiand, mais avec une faible épaisseur. Leur puissance augmente vers Etables et Challes-Cisod. Dans le massif de l'Avocat, ils sont formés de bancs épais, blanchâtres extérieurement, les uns plus résistants, les autres plus marneux et moins durs, alternant avec des couches de marnes gris bleuâtre, où apparaissent des Ammonites et des Coraux en assez grand nombre et encroûtés d'Hexactinellides.

Leur puissance est notable vers Cornelle, où ils ont la même composition que dans le massif de l'Avocat. Par ces deux localités ils se lient à ceux du Bas-Bugey.

Nantua. — Ils existent près de Nantua. Leur couleur est blanchâtre généralement; les bancs sont d'épaisseur variable; quelques-uns vers le haut sont assez épais; ils sont séparés par de petites couches marneuses grises ou blanchâtres, souvent grumeleuses, rudes au toucher et renfermant de nombreuses Hexactinellides, accompagnant des Cidaris, des Térébratules, etc. Les bancs sont disloqués, et les couches marneuses aidant, fort sujets aux éboulements. Ils forment un abrupt peu important, mais très visible entre la Late et Nantua. La partie supérieure est cachée par la végétation.

Coillard. — Ils se retrouvent plus à l'est, vers les Neyrolles, un peu avant d'arriver à Coillard, au lacet qui coupe le ruisseau descendant de la source que l'on trouve près de la première maison. L'ensemble a un aspect différent de celui de Nantua, aspect que lui donnent sa couleur plus foncée et ses intercalations marneuses, plus

importantes et plus colorées. Ces caractères joints à l'épaisseur des bancs suffiraient à eux seuls pour différencier cette couche des autres parties du Jurassique moyen avec lesquelles elle n'a nulle ressemblance.

A la base on a les couches à Pholadomya Exaltata, ou plutôt leur équivalent, car je n'y ai trouvé aucun de ces fossiles. Les couches se composent, sur quelques mètres d'épaisseur, de bancs gris jaunâtre à l'extérieur, gris bleuâtre à l'intérieur, divisés en un grand nombre de rognons ou sphérites calcaires très dures. Les bancs, qui ont environ 25 centimètres d'épaisseur, sont intercalés de marnes grisâtres schisteuses. Ils sont recouverts par un mètre de calcaires durs, gris sale extérieurement, mais dont l'intérieur est gris foncé, avec de nombreuses taches rouges. C'est le calcaire à Scyphies proprement dit. Un grand nombre de rugosités d'aspect violacé se montrent à la surface, encroûtant quelques Ammonites et Scyphies de faible taille et quelques Cidaris. Au-dessus viennent 4 ou 5 mètres de calcaires différents, les uns plus durs, gris, blanchâtres, bleuâtres, intérieurement, avec un grand nombre de fines taches noires ou gris foncé comme à Jamvay; les autres plus marneux et plus tendres, avec de larges taches grises. Entre ces bancs sont interposées de minces couches schisteuses grises ou noirâtres qui leur donnent l'aspect des calcaires surmontant dans le Revermont les calcaires à Scyphies. Ils sont surmontés par des bancs épais, mal stratifiés, de calcaires violacés à l'extérieur, très rugueux, et où se montrent une grande quantité d'Hexactinellides, des Ammonites assez grosses, des Térébratules et des Scyphies, dont quelques-unes ont des dimensions rappelant à peu près celles de Blanaz. La couleur intérieure est gris

oncé, maculée de taches ferrugineuses, il y a de nombreuses plaques d'oxyde de fer, et çà et là des cristaux de bisulfure. Les derniers bancs passent insensiblement, en devenant de plus en plus marneux, à la division suivante.

Le fait le plus intéressant à noter est la séparation en deux des calcaires à Scyphies proprement dits, et l'intercalation, entre ces deux parties, de calcaires pâles rappelant ceux du Revermont. Ceci, je crois, permet de penser que les calcaires de Ceyzériat et de Sélignat sont les analogues des calcaires actuels et doivent être placés au même niveau. La puissance de ces couches à Coillard est de 15 mètres.

Les calcaires à Scyphies affleurent également vers le col de la Rochette, mais ils sont peu découverts : Les bancs sont épais, le calcaire dur, la coloration intermédiaire entre celle de Nantua et celle de Coillard. On les trouve également vers Brénod avec les mêmes caractères et une puissance qui est d'une quinzaine de mètres.

Champfromier. — A Champfromier, la partie inférieure, soit 4 mètres, se présente avec l'allure ordinaire ; la partie supérieure, 10 mètres, consiste en calcaires siliceux bleuâtres qui sont probablement l'équivalent de ceux qui surmontent les calcaires à Scyphies proprement dits, à Confranchette par exemple.

« Près du Fort-l'Ecluse, on a des couches d'une grande « puissance, 40 mètres environ, très marneuses et gris « plus foncé que de coutume. Elles reposent sur les « calcaires calloviens. Elles sont riches en Spongiaires, « mais pauvres en autres restes organiques.

« Plus au nord, à la Fontaine-Napoléon, elles ont à « peu près les mêmes caractères pétrographiques ; mais

« leur épaisseur n'est que de 2 mètres 5; et leur faune, « beaucoup plus riche en Céphalopodes, l'est moins en « Spongiaires.

« Même composition et même épaisseur au Crêt de « Chalam. » (1)

4e DIVISION

Marnes pyriteuses, 2e niveau

Des marnes d'une assez grande puissance surmontent les calcaires à Scyphies. Leur étude le plus souvent est difficile. Presque partout, en effet, elles sont masquées par la végétation, bois, buissons ou gazon. De plus, il n'y a pas, comme dans les alternances marno-calcaires, des bancs plus résistants, pour faire saillie à la surface du sol, retenir les marnes et les empêcher de glisser sur les parties inférieures. Il en résulte alors que, dans les endroits où la végétation ne l'a pas masquée entièrement, l'assise présente en général une masse confuse, sans stratification, qu'on ne peut guère étudier dans ses différentes parties, mais seulement embrasser dans son ensemble. Il y a pourtant quelques stations privilégiées, là où des éboulements ou des ravinements ont mis les couches à nu, qui permettent une observation passable.

Les quelques coupes qui vont être données, et qui ont été prises en différents points du département, montrent que cette division offre à peu près partout les mêmes caractères. Les différences qui peuvent exister ne portent que sur des modifications pétrographiques peu importantes. Il en résulte qu'il n'y a nul intérêt, quand même

---

(1) Choffat, esquisse du Callavien et de l'Oxfordien,

cela serait possible, à multiplier les coupes ; et je pense que celles que nous allons examiner seront suffisantes pour donner une idée exacte de la puissance et de la composition de cette partie du Jurassique moyen.

La limite inférieure est assez nette. Il n'en est pas de même de la limite supérieure : je la place là où apparaissent des bancs marno-calcaires plus durs que ceux formant les marnes de la présente division.

Ceyzériat. — Nous examinons d'abord l'assise dans le Revermont.

Elle se trouve en plusieurs endroits aux environs de Ceyzériat ; c'est elle qui forme un petit monticule, facile à reconnaître, un peu en avant du tunnel. Ce monticule a été entamé lors de la rectification récente de la route, et les couches ont été bien découvertes sur environ 5 mètres de hauteur, à la partie moyenne. Elles sont formées d'une masse de calcaire schisteux, en bancs très minces, en stratification confuse ; la couleur est noire, terreuse, bleuâtre ou blanc grisâtre quand les marnes ont subi un certain temps l'action de l'air. Elles sont alors en minces plaquettes, paraissent grumeleuses et sont très plastiques après les pluies. Elles sont peu fossilifères. On y trouve cependant un certain nombre de petites Ammonites ferrugineuses de couleur jaune foncée, éparses dans la masse, mais plus nombreuses dans les endroits où il s'est formé quelques ravinements. De petits rognons ferrugineux, de couleur ocreuse, les accompagnent, ainsi que quelques coraux de couleur bleue foncée. Les Eugéniacrines, les Pentacrines semblent manquer.

Vers le haut, les marnes sont couvertes de gazon, et on ne voit pas leur passage aux couches suivantes. Vers le bas, elles reposent sur des bancs calcaréo-marneux

qui appartiennent à la division précédente. Leur puissance est environ de 15 mètres.

Entre Salles et Gravelles, mêmes caractères qu'à Ceyzériat.

Sélignat. — Plus à l'est, vers Arnans, elles se présentent en une masse assez homogène, de couleur blanchâtre à l'extérieur, après exposition un peu prolongée à l'air ; l'intérieur est gris bleuâtre, ou bleu noirâtre ; à la surface du sol elles sont grumeleuses, divisées en petites plaquettes qui en rendent l'extérieur rugueux ; elles tiennent l'eau facilement et ont, quand elles sont humides, une grande plasticité. Elles sont plus sèches à la partie supérieure ; à une petite profondeur elles sont schisteuses, en lits très minces et de couleur noirâtre un peu sale, tachée de blanc. Vers le haut, ces lits schisteux sont plus gris, plus sales et plus terreux.

Ces marnes contiennent une grande quantité de petits rognons ferrugineux en plaques irrégulières de quelques millimètres d'épaisseur ordinairement. Les fossiles n'y sont pas très nombreux. Ce sont d'abord des Eugéniacrines de faible taille, et de petites Ammonites pyriteuses, semblables à celles du niveau inférieur, mais moins nombreuses comme genres ou comme espèces ; leur couleur est jaunâtre en général, ce qui est bien la couleur de quelques-unes des marnes à Ammonites Renggeri ; mais on n'y rencontre pas comme ici ces échantillons noirâtres ou brun foncé, à reflets irisés qui plaisent tant à l'œil. Je n'y ai pas rencontré d'Ammonites de grande taille. Ces fossiles pyriteux se trouvent surtout dans des espèces de couloirs creusés par les eaux qui les y ont rassemblés, parfois en assez grand nombre.

Les Bélemnites y sont très rares ; il en est de même des Térébratules.

La partie inférieure de ces marnes pourrait facilement, en l'absence des fossiles, être confondue avec celles du premier niveau ; avec les fossiles la confusion n'est guère possible, ces dernières étant beaucoup plus fossilifères et les genres y étant souvent différents ; l'Ammonite Crenatus du premier niveau fait défaut ici.

Pour la partie supérieure, l'hésitation n'est guère permise, car les marnes n'ont pas la même couleur intérieure ni la même plasticité que les inférieures.

Grâce à des ravinements assez nombreux, les limites extrêmes de l'assise peuvent être fixées, et sa puissance évaluée à une quinzaine de mètres.

Cette assise affleure en plusieurs points dans les Berthiand ; mais elle est d'observation peu facile ; sa puissance paraît supérieure à celle indiquée dans le Revermont.

Nantua. — Vers Nantua, ces marnes se montrent à la Late ; mais elles ne sont convenablement découvertes qu'à leur partie supérieure.

Elles affleurent sur un petit chemin qui les a entamées sur une certaine profondeur, de sorte qu'on peut les suivre, grâce à l'inclinaison des couches, sur une puissance de 17 mètres. On reconnaît ainsi qu'elles sont formées par de minces lits schisteux, de couleur d'un noir sale, un peu terreux ; elles sont très plastiques et deviennent à l'air moins blanches que celles de Sélignat par exemple. A l'extérieur, elles se présentent sous la forme de plaquettes assez semblables à celles du premier niveau.

Elles renferment des Pentacrines et une quantité consi-

dérable d'Eugéniacrines de faible taille qui s'aperçoivent très bien sur les parties plus sèches et plus blanchâtres, et où leur couleur noire les fait ressortir d'autant plus facilement qu'elles sont plus nombreuses. Les Ammonites sont absentes et ne se montrent probablement que dans les couches inférieures.

La puissance, qui est considérable, peut s'évaluer approximativement à 70 mètres.

Coillard. — Pl. X, Fig. 34. — Près de Coillard, les couches sont mieux découvertes. L'assise est incomplète à la base; mais la lacune, vu la proximité des calcaires à Scyphies, n'est pas de grande importance.

C'est une masse à peu près uniforme d'au moins 60 mètres d'épaisseur, composée entièrement de marnes schisteuses, en petits bancs; la couleur est noire quand elles sont humides; quand elles sont plus sèches, elles sont gris foncé ou brun terreux. Les bancs se délitent facilement et donnent une marne toute en petites plaques feuilletées, et non grumeleuse comme celle de Sélignat ou d'Evosges par exemple. Par intervalles, les bancs sont un peu plus durs, résistent plus facilement, et la masse est ainsi formée d'alternances de marnes et de marno-calcaires, ceux-ci étant plus nombreux vers le bas et plus résistants. Vers le haut on voit apparaître des bancs plus épais et plus durs qui annoncent le passage à une division différente, soit pour la pétrographie, soit pour la faune.

L'ensemble ne paraît pas très fossilifère. On y trouve cependant un certain nombre de très petites Ammonites pyriteuses, rouge foncé ou brunes, au milieu de nombreuses plaques minces d'oxyde de fer.

La puissance paraît diminuer sensiblement vers le sud,

tout en restant bien supérieure à celle indiquée dans le Revermont. A Brénod elle n'est plus que de 45 mètres.

Aranc. — A Aranc elle n'a pas plus d'une trentaine de mètres; l'assise change d'ailleurs de composition; elle diffère de celle de Coillard en ce que les marnes sont infiniment moins terreuses, plus blanches après l'exposition à l'air, plus grumeleuses et certainement plus plastiques. La faune reste aussi peu riche et ne consiste qu'en quelques très petites Ammonites ferrugineuses et Eugéniacrines vers la partie inférieure. Même allure près d'Oncieu.

Evosges. — A Evosges, ces marnes forment une masse homogène et à peu près de 30 mètres d'épaisseur. Les couches sont sensiblement horizontales ; par suite de glissements ou de ravinements, elles se montrent d'une façon assez nette sur toute leur épaisseur. Leur couleur est blanc grisâtre à l'extérieur; de larges taches bleu noirâtre apparaissent par places, là où les couches ont subi des dégradations plus profondes. L'intérieur de la masse est en effet bleu noirâtre et formé de couches schisteuses très tendres. A l'extérieur, par l'effet du retrait subi par la marne desséchée, celle-ci se présente sous la forme de petites plaques très peu épaisses. La roche retient l'eau facilement, est très plastique et a absolument l'aspect des marnes du premier niveau.

Les fossiles pyriteux n'y sont pas abondants. Les Pentacrines, les Eugéniacrines sont très communs ; vers la partie supérieure, on trouve d'assez nombreuses Rhynchonelles et des Térébratules noires de diverses grosseurs et d'espèces différentes, assez bien conservées. Ces Térébratules sont identiques à celles qu'on trouve à Nantua à

la base de la division suivante. Ici les bancs marno-calcaires plus solides se montrent seulement quelques mètres au-dessus de ces fossiles.

Saint-Cristin. — La succession des diverses parties formant la division actuelle, se voit bien plus nettement au col de Saint-Cristin. — Pl. X, Fig. 35.

A la base, il y a des alternances de parties plus dures, espèces de bancs marno-calcaires gris jaunâtre, continuation de la division précédente, avec des parties plus tendres formées de calcaire très schisteux, gris noir à l'intérieur, taché de blanc, bleuâtre ou blanchâtre par exposition à l'air. Les marnes à l'extérieur sont divisées en plaquettes de faibles dimensions à travers lesquelles se rencontrent une grande quantité de plaques de fer noir, ou brun foncé, et de nombreuses Ammonites. Ces Ammonites sont en grande majorité de faible taille, ferrugineuses, noires ou jaunâtres, fort analogues à celles du premier niveau. Quelques-unes sont de dimensions plus considérables ; l'intérieur est marneux bleu noirâtre ; l'extérieur est ferrugineux brun foncé, mais elles sont difficiles à avoir en entier, et on ne peut guère en obtenir que des fragments plus ou moins volumineux. Elles apparaissent par places, en taches brunes ou jaunâtres, se détachant nettement sur le fond bleu ou noir des marnes.

Elles sont accompagnées de Térébratules de couleur noire en général, grise parfois, et de Bélemnites d'une belle couleur noire, à aspect velouté, et présentant sous ce rapport une grande analogie avec celles des marnes ou des calcaires à Bélemnites du Lias. Les Eugéniacrines et les Pentacrines sont en assez grand nombre.

A mesure qu'on s'élève, les alternances diminuent et les marnes deviennent dominantes. En même temps les fos-

siles deviennent plus rares ; les Ammonites disparaissent les premières, et vers le haut, il ne reste plus que quelques Eugéniacrines d'une bonne conservation, et des morceaux en général irréguliers d'oxyde de fer, mais dont quelques-uns, qui ont plus de régularité, sont à peu près cylindriques et présentent la forme d'une partie de Bélemnite. La puissance est d'environ 40 mètres.

Jamvay. — Entre Bénonces et Jamvay, l'assise est formée à la base de marnes bleu noirâtre, très plastiques et très schisteuses. Les intercalations marno-calcaires de Saint-Cristin font défaut. Près du pont de Valouze, les marnes ont subi des dégradations qui les ont mises à découvert sur 6 mètres environ d'épaisseur. Elles renferment un grand nombre de petits fossiles pyriteux : Ammonites plicatilis, Amm. complanatus, analogues à celles du premier niveau. Vers le haut les marnes sont plus argileuses, terreuses, et se montrent en bancs schisteux, assez bien lités, dont la désagrégation produit une marne plus grise et moins plastique que la précédente : ces couches paraissent absolument dépourvues de fossiles. Entre Seillonnaz et Montagnieu, la partie supérieure est plutôt grumeleuse que fissile, et plus bleuâtre que terreuse. Il en est de même aux environs de Lhuis et d'Ambléon. La puissance varie de 30 à 40 mètres.

Grand-Colombier. — La même épaisseur se retrouve dans la chaîne du Grand-Colombier. L'assise se voit assez bien sur le flanc est du ravin profond où naît le ruisseau de Malaragiaz, vers 1.400 mètres d'altitude. Des ravinements l'ont découverte en deux endroits : l'un dans les prés, à peu de distance des granges du Grand-Colombier ; l'autre dans le bois qui commence un peu plus bas : c'est dans ce dernier que l'assise est le plus visible et le plus

facile à étudier. Elle se compose à la base d'alternances marno-calcaires assez nombreuses rappelant celles de Saint-Cristin, pour l'épaisseur et la dureté des bancs. Au-dessus les marno-calcaires sont absents ou moins durs, et on a une vingtaine de mètres de marnes schisteuses en petits bancs, noires à l'intérieur, blanchâtres ou bleuâtres à la surface; les marnes, dans les endroits secs, sont en petites plaques dures, bien visibles sur un fond plus pâle, et donnant à l'extérieur de la roche un aspect rugueux et caractéristique.

L'ensemble est peu fossilifère. On y trouve cependant quelques petites Ammonites pyriteuses, noires ou brunes; des Ammonites plus grosses, ferrugineuses, identiques à celles de Saint-Cristin; des Ammonites calcaires, des Bélemnites; des rognons de fer oxydé s'y rencontrent en assez grande quantité.

5e DIVISION

Rognons marno-calcaires à Pholadomyes.

Sur toute l'étendue du département, les marnes du 2e niveau sont recouvertes par des alternances de marnes et de marno-calcaires plus nombreuses que précédemment. D'un autre côté les marno-calcaires sont plus durs et se groupent généralement par masses de cinq ou six bancs, bien lités, mais toujours très disloqués.

Ordinairement ces couches sont les plus riches en Pholadomyes; mais, soit sous ce rapport, soit au point de vue pétrographique, elles éprouvent des modifications locales, parfois importantes, comme nous le verrons du reste dans les monographies suivantes.

Leurs limites sont assez difficiles à fixer, parce qu'elles

passent d'une manière graduelle à l'assise suivante et que les marnes de 2e niveau passent de même à l'assise actuelle. La limite inférieure, comme il a été déjà dit, est placée là où les marnes commencent à être associées aux calcaires, ou à des marno-calcaires plus durs, et la supérieure, là où les Pholadomyes disparaissent.

Notons enfin que ces couches ne sont pas toujours d'une observation commode, soit que la végétation les ait envahies, soit que des éboulements en aient masqué l'ensemble ou au moins la majeure partie.

Nous les examinerons d'abord dans le Revermont.

Sélignat. — L'allure de l'assise a quelque analogie avec celle de la 3e division ; seulement les calcaires sont un peu plus colorés, au moins à l'extérieur. Cette assise se compose d'une série de couches marneuses alternant avec des bancs marno-calcaires. Les marnes sont grises à l'intérieur, blanchâtres à l'extérieur sous l'action un peu prolongée de l'air. Elles sont plus argileuses, plus sèches que les précédentes et moins plastiques quand elles sont humides. Les marno-calcaires sont gris blanchâtre, très souvent gris jaunâtre à l'extérieur et gris à l'intérieur ; les bancs ont de 20 à 30 centimètres d'épaisseur ; tantôt ils sont isolés, tantôt ils sont associés de façon à former une petite assise calcaire ; ils sont ordinairement fissurés, perpendiculairement aux strates, brisés, et il s'en détache des fragments nombreux ou rognons d'un volume peu considérable. Vers le haut le calcaire devient plus marneux et plus grossier ; sa couleur est plus foncée, souvent d'un gris presque noir, en même temps que sa texture tend à devenir nettement schistoïde.

Les couches renferment un grand nombre de fossiles. A la base ce sont de grosses Pholadomyes, des Trigo-

nies, des Térébratules, des Rhynchonelles, etc. Vers le milieu la faune est surtout formée par une prodigieuse quantité de Térébratules de toutes grosseurs, d'aspect violacé en général et dont on trouve de très bons échantillons. On y rencontre entre autres une Térébratule bien globuleuse, qui semble particulière à ces couches et peut-être à cette localité, la seule où jusqu'ici je l'aie rencontrée. J'en ai donné la description dans les Annales de la Société d'Emulation. M. Douvillé, à qui j'en ai communiqué quelques exemplaires par l'entremise de M. Bertrand, ingénieur des mines, la croit nouvelle. Elle reparaît vers le haut en compagnie de nombreux Dysaster Ellipticus, Peignes, de fragments d'Huîtres et de Pholadomyes bien conservées et d'espèces différentes, Pholadomya Cor principalement. Des Bélemnites et des Ammonites sont répandues un peu dans toute l'épaisseur de l'assise.

On y trouve aussi un assez grand nombre de plaquettes de fer, de couleur jaune, ou brun foncé, de forme irrégulière, quelquefois rectangulaire, aux bords arrondis ou dentelés comme si le fer avait subi un commencement de fusion.

Sauf quelques Térébratules qui sont légèrement ferrugineuses, tous les fossiles sont calcaires ; ils se trouvent surtout dans les bancs dont ils se détachent facilement et ordinairement en bon état après les gelées. La puissance totale de l'assise est de 18 mètres.

Ceyzériat. — Les mêmes couches se trouvent, mais moins bien découvertes, entre Ceyzériat et le tunnel de Sénissiat. Il y a à peu près les mêmes fossiles qu'à Sélignat, mais ils sont en bien moins grande quantité. Les Térébratules surtout y sont moins nombreuses. J'y ai trouvé quelques Cidaris coronata qui, je crois, ne se

trouvent pas à Sélignat. Il me semble de plus que les fossiles sont répartis d'une manière un peu différente, et qu'il sont plus nombreux à la partie moyenne de l'assise qu'au sommet.

La puissance ne paraît pas dépasser 12 mètres.

Confranchette. — Vers Confranchette c'est la même allure au point de vue pétrographique : ce sont les mêmes alternances et les mêmes accidents ferrugineux. Il en est autrement au point de vue de la faune. Les débris organiques y sont certainement moins nombreux, et ils paraissent surtout rassemblés vers le milieu de l'assise dans un ou deux bancs qui renferment à peu près exclusivement des Térébratules de diverses espèces et bien conservées. Quant aux Pholadomyes je n'en ai trouvé que quelques débris, bien que j'aie pu, dans une vigne, suivre les bancs sur une certaine longueur et sur assez d'épaisseur.

Vers Treffort on rencontre une épaisseur et une disposition analogues à celles de Ceyzériat.

Dans les Berthiand l'assise se montre en plusieurs endroits, mais elle est trop masquée pour qu'une observation précise soit possible.

Nantua. — Pour l'étudier utilement il faut aller plus à l'Est, à la Late, au nord de Nantua.

Les couches présentent sur 19 mètres d'épaisseur un ensemble un peu irrégulier de bancs calcaires, séparés les uns des autres par des couches marneuses d'épaisseur un peu variable, mais de 1 mètre en moyenne. Ces bancs épais de 20 à 30 centimètres, sont isolés, c'est-à-dire qu'à un banc succède une couche de marnes. Celles-ci sont bleuâtres, schisteuses, les unes plus sèches, les autres douées d'une plus grande plasticité. Les calcaires sont

gris blanchâtre, gris bleuâtre, marneux, peu résistants, fissurés et se détachent en parallélipipèdes de volumes différents, mais peu considérables.

La vie paraît avoir été moins développée qu'à Sélignat. Aux Eugéniacrines des marnes du 2e niveau succèdent, dans les premiers bancs marno-calcaires, des Térébratules en assez grande quantité, en général grosses, de couleur noire et la plupart bien conservées. Ces bancs sont recouverts par des marnes qui renferment des Pentacrines dont plusieurs en fer, et des plaquettes de fer oxydé.

Les Trigonies, les Pholadomyes et particulièrement la Pholadomya Cor, la Pholadomya paucicostata, ne se trouvent qu'à la partie tout-à-fait supérieure, tandis que dans le Revermont elles sont répandues un peu partout dans l'assise, mais surtout à la base et au sommet.

Les mêmes couches existent bien développées, plus au nord, à Apremont. La pétrographie est un peu différente ; les marno-calcaires sont plus fréquents. Les fossiles sont à peu près les mêmes ; il faut pourtant noter la présence des W. Mœschi que l'on trouve bien conservées, d'une belle couleur noire, en compagnie de Térébratules de même couleur ; et celle de Dysaster qui sont très nombreux et qui paraissent manquer à la Late ou qui, tout au moins, y sont fort rares.

Coïllard. — Quelques kilomètres plus à l'Est, à Coillard, la disposition n'est pas la même. La base est composée de marnes schisteuses, noires, assez dures, elles supportent des bancs marno-calcaires jaunâtres à l'extérieur et dont l'intérieur est gris foncé, tirant sur le noir ; ils sont mal lités et séparés les uns des autres par de minces couches schisteuses. Leur texture est peu compacte, presque schistoïde. Au lieu d'être isolés comme à Nantua, ils sont

rassemblés, groupés, de manière à donner à l'ensemble l'aspect d'une couche plus calcaire que marneuse.

Ils renferment un assez grand nombre de fossiles, des Pholadomya Cor surtout. Les autres, Pholadomya paucicostata, Pholad. Cingulata, mytiles, sont moins fréquents.

La puissance de l'assise ne dépasse pas 12 mètres.

La même allure se retrouve plus à l'Est vers Tacon.

Vers le Sud, l'assise éprouve d'assez grandes modifications. Elle prend plus d'épaisseur, les marno-calcaires sont plus nombreux et recèlent une faune plus riche et plus variée.

Brénod. — Les couches sont particulièrement fossilifères à Brénod. On les trouve soit un peu à l'Est du village, où je les ai étudiées ; soit au Molard de l'Orge ou vers la grange Ballet où elles ont été observées par Mr Boyer qui en a donné une coupe dans un des *Bulletins* de la Société géologique de France.

Elles se composent d'une série d'alternances de marnes et de calcaires. A la base elles présentent une assise, de 10 à 12 mètres de puissance, de marnes schisteuses, sèches, bleuâtres et entremêlées de quelques bancs marno-calcaires. Au-dessus et les surmontant, on trouve quatre mètres de calcaires marneux gris ou gris bleuâtre, peu résistants, séparés les uns des autres par de minces couches schisteuses, de sorte qu'ici, ce sont les parties calcaires qui dominent. Ces bancs supportent une dizaine de mètres de marnes schisteuses intercalées de bancs calcaires très marneux et fort sujets à se désagréger. Le tout est surmonté de 3 à 4 mètres de marnes sèches, grises, très schisteuses, contenant un ou deux bancs calcaires, dont un, à la partie supérieure, est bleu ou gris de fer,

maculé de taches rouges et identique à celui que j'ai trouvé à Ceyzériat, au même niveau.

Un grand nombre de fossiles sont répandus, irrégulièrement toutefois, dans toute l'assise. A la base ce sont des Térébratula bissuffarcinata, Pholadomya Cor, Trigonia monilifera, et des W. Mœschi. Après une disparition presque complète dans les bancs suivants, ils reparaissent en partie à une douzaine de mètres plus haut, en compagnie de Collyrites et de Dysaster, et de Rhynchonelles, Rhynch. senticosa. Ils disparaissent de nouveau sur quelques mètres d'épaisseur, pour se retrouver à la partie supérieure. Mais la faune est un peu différente. Les Pholadomya Cor, les Trigonies se montrent toujours avec les Collyrites et les Dysaster ; les W. Mœschi se trouvent dans le banc gris de fer ; mais on rencontre de plus des Ammonites et des Bélemnites, des Pholad. paucicostata et des Terebratula Gallienei qui ne se trouvaient pas dans les bancs précédents, ou dont le degré de fréquence était différent. Ceux qui se rencontrent le plus souvent sont les Pholad. Cor, les Collyrites et les Dysaster. La puissance de l'assise est de 30 mètres.

Elle ne se maintient pas à cette valeur vers le Sud-Ouest où l'assise se montre d'une étude facile près du village d'Aranc.

Aranc. —(Pl. XI, fig. 36.) — La composition est également un peu changée. L'assise consiste bien en alternances de calcaires et de marnes ; mais les calcaires sont très marneux, mal lités, schistoïdes et alors sans grande résistance, si ce n'est toutefois à la partie tout à fait supérieure ; la puissance de chacun des bancs est environ de 50 centimètres, le dernier est de près de 1 mètre. Les marnes sont schisteuses, sèches, grises ou blanchâtres

sous l'action de l'air. D'assez nombreuses Térébratules, analogues pour la forme et la couleur à celles de Sélignat, se montrent à la base ; la partie moyenne est moins riche ; des Pholadomyes, Pholad. paucicostata, Pholad. Cor, des Trigonies sont assez nombreuses, mais seulement à la partie supérieure du dernier banc marno-calcaire. Tous ces fossiles sont en assez bon état.

La puissance des couches est environ de 15 mètres, la moitié seulement de celle de Brénod.

Evosges. - Elle reste à peu près la même, un peu plus au Sud, près du village d'Evosges, qui offre une des meilleures stations à étudier dans le Bas-Bugey.

A la base je place un banc de 80 centimètres de marne schisteuse, dure, jaunâtre à l'extérieur et presque noire à l'intérieur. Il est surmonté d'une marne noire ou brune, très schisteuse, peu dure, entremêlée de bancs plus compacts. Ces bancs, au nombre de trois, ont dix centimètres d'épaisseur chacun et sont constitués par une marne analogue à celle des parties schisteuses, mais plus dure et plus serrée. Au-dessus on trouve, sur un mètre 50 d'épaisseur, sept bancs de calcaires marneux, bien lités, à peu près réguliers, mais beaucoup plus compacts que les précédents. Leur extérieur est de couleur jaune ; à l'intérieur la couleur est grise, légèrement bleuâtre, avec de nombreuses taches blanches bien apparentes rappelant assez bien celles qu'on trouve dans les calcaires du niveau des Scyphies, à Jasseron ou à Sélignat. On a ensuite 1 mètre 50 de marne schisteuse noirâtre, puis un banc de calcaire gris de 30 centimètres d'épaisseur, surmonté de 2 mètres environ de marnes schisteuses grises, très foncées ; le tout est couronné par un mètre de calcaire marneux, en plusieurs bancs, bien jaune à l'exté-

rieur, gris à l'intérieur et criblé de taches blanches comme les précédents.

Ces bancs sont les seuls qui soient fossilifères. Encore le nombre des fossiles qu'on y trouve est-il très restreint. Ce sont des Pholadomyes à peu près exclusivement et quelques Trigonies. Les marnes schisteuses de la base ne renferment guère que des Eugéniacrines et de rares Pentacrines.

Longecombe. — A Longecombe, à peu près à la même hauteur, la coupe paraît différente, au moins en partie. Elle n'est visible que sur les 5 ou 6 derniers mètres de la partie supérieure. Elle y est formée par 3 mètres de bancs marno-calcaires grisâtres plus ou moins foncés à l'intérieur, et gris jaunâtre à l'extérieur. Au-dessous on aperçoit quelques mètres de marnes schisteuses intercalées probablement entre des marno-calcaires.

Dans ces bancs on rencontre des Pholadomyes, qui seraient peut-être en plus grand nombre, s'ils étaient mieux découverts. Je n'y ai pas rencontré la Pholadomya Cor, déjà absente à Evosges, et qui est si commune à Sélignat, à Nantua et à Brénod.

Saint-Cristin. — A Saint-Cristin l'assise est mieux découverte ; mais les couches sont coupées presque verticalement et sont d'un accès très difficile. Elles sont formées de marno-calcaires mal lités, rappelant ceux d'Aranc, grisâtres intérieurement, brisés et complètement disloqués ; leur texture est assez fine ; leur extérieur est gris légèrement jaunâtre ; ils sont moins résistants que ceux d'Evosges ; ils se trouvent par masses de 1 mètre environ d'épaisseur en moyenne. Ils comprennent entre eux des marnes schisteuses sèches, bleuâtres ou noirâtres inté-

rieurement, plus pâles à l'extérieur sous l'action de l'air, dont la puissance est de 2 ou 3 mètres.

Les fossiles paraissent assez rares. Je n'ai point rencontré de Pholadomyes.

La puissance de l'assise est celle d'Evosges, une quinzaine de mètres.

Jamvay. — Les couches ne présentent plus la même allure dans le massif de Portes. Elles se montrent près de Jamvay. La base est formée de quelques mètres de marno-calcaires en bancs épais de 50 à 60 centimètres, gris foncé, avec taches bleues à l'intérieur et peu résistants. C'est une espèce de marne argileuse durcie, bien agglutinée, et les bancs ont une grande tendance à se diviser en minces feuillets. Ils supportent près de 10 mètres de marnes schisteuses noirâtres, dures, mal stratifiées, s'enlevant par morceaux et parsemées de taches blanches très apparentes.

Au-dessus se trouvent 8 à 10 mètres de calcaires marneux gris jaunâtre à l'extérieur, gris blanchâtre ou bleuâtres à l'extérieur, mais moins schisteux et plus solides que les précédents, surtout vers la partie supérieure. Ils sont recouverts par 2 mètres environ de bancs bien réguliers, bien lités, mais disloqués, à surface extérieure jaune, bleuâtres à l'intérieur, avec petites taches ferrugineuses. Ces bancs renferment des Pholadomyes de diverses espèces, analogues à quelques-unes de Sélignat, mais pas la Pholadomya Cor, qui ne se trouve pas non plus à Evosges.

Montagnieu. — L'assise est moins facile à observer sur la route de Montagnieu à Seillonnaz. Il est à présumer, vu la distance, qu'elle diffère peu de la précédente.

Pourtant comme on ne voit pas les bancs à Pholadomyes, il se pourrait que sa composition fût plus marneuse. Ceci expliquerait que depuis les couches plus élevées à W. Mœschi, jusqu'au banc de la base qui se trouve au niveau de la route, on ne rencontre qu'une masse de marnes grises ou blanchâtres.

Le même fait se produit déjà à l'entrée de Bénonces.

Cette composition plus marneuse est en tout cas réelle pour les couches inférieures. En effet, au-dessus du banc marneux de la base, banc qu'on retrouve à Jamvay, on trouve une suite de marnes terreuses, brunes, en petits bancs de 2 à 3 centimètres se distinguant facilement et bien moins résistants qu'à Jamvay : on peut les suivre sur une assez grande épaisseur.

Ces marnes, et c'est probablement le seul fait intéressant à signaler, contiennent un très grand nombre d'Ammonites pyriteuses, analogues à celles qu'on trouve au moulin de Valouze à la base des marnes du 2e niveau. J'en ai rencontré presque jusqu'à la couche à W. Mœschi. Ces Ammonites ne sont donc pas particulières aux marnes de la 2e et de la 4e divisions ; et suivant les localités, elles pénétraient plus ou moins haut, selon qu'elles trouvaient des conditions plus ou moins favorables à leur développement.

Virieu-le-Grand. — Plus à l'Est, à Virieu-le-Grand, l'ensemble ou plutôt la majeure partie de l'assise est formée de marno-calcaires en bancs épais, mal lités, même confusément stratifiés et dont la puissance dépasse 25 mètres. A la base on trouve des bancs gris à l'extérieur, gris bleuâtre à l'intérieur, épais de 40 centimètres environ et intercalés de minces couches schisteuses de même couleur. Elles sont surmontées d'une vingtaine de mètres

de calcaires marneux, jaunâtres extérieurement, gris blanchâtre intérieurement, avec de larges taches bleues assez nombreuses. Ces marno-calcaires ont une certaine dureté ; on les exploite près de Virieu et au-dessus de Bons, comme calcaires hydrauliques.

Par leur aspect ils sont analogues à ceux de Jamvay. Ils sont peu ou point fossilifères. Mais il est probable que comme à Jamvay les fossiles sont répartis dans les couches supérieures seulement; et je suis persuadé que si ces couches pouvaient s'observer, on y trouverait les Pholadomyes qui se rencontrent dans cette dernière localité.

Grand-Colombier. — La disposition est différente au Grand-Colombier et l'assise n'a guère qu'une quinzaine de mètres de puissance. Elle est formée d'alternances de marnes et de calcaires. Ceux-ci sont gris foncé, tachés de jaune, mal lités, complètement disloqués et groupés par masses de 50 centimètres à 1 mètre d'épaisseur. Leur dureté est plus grande qu'à Virieu. Les marnes sont schisteuses, grises ou bleuâtres, et leurs assises supérieures en puissance à celles des calcaires. L'allure est à peu près celle de Saint-Cristin.

Les fossiles n'y sont pas nombreux : je ferai toutefois les réserves indiquées pour cette dernière localité.

JACQUEMIN.

PASCAL BRICE ET RÉTU BONAVENTURE

I

Le jardin du financier.

Quand notre vieille voisine, la bonne demoiselle Van Hove mourut, elle laissa à sa femme de chambre, Marianne Ricard, une orpheline qu'elle avait élevée, « six mille livres argent, ses hardes, ses meubles, ses livres, six couverts d'argent, son crucifix, son reliquaire, à condition expresse qu'elle prendrait soin, leur vie durant, de ses chats et de son perroquet ».

N'espérant pas retrouver une *condition* pareille ; experte à tous les genres de couture, Marianne se fit tailleuse pour femmes et enfants, au besoin lingère. En cette double qualité, elle demanda la pratique de ma mère : et pendant trois ou quatre ans il ne se passa guères de semaine où elle ne vînt chez nous faire une ou deux journées. Ma mère avait vu Marianne grandir et la traitait en enfant de la maison. Un jour elle la vit arriver en larmes, elle la questionna. « Je suis, dit la belle fille, exposée à des poursuites indignes et je ne sais comment m'en défendre.

— Il faut menacer le Monsieur de le dénoncer au Procureur du Roi.

— C'est que ce Monsieur est précisément le Procureur du Roi...

— Est-ce possible !... Eh bien, tu sais écrire ; écris au Président du Tribunal »...

L'expédient si osé réussit. « Tu as quelque argent, dit alors ma mère. Tu es sage, laborieuse. Tu dois avoir été demandée plusieurs fois. Il faut te marier.

— J'ai refusé Focet, le maître serrurier ; il boit et il bat ses apprentis. Poitevin le plâtrier aussi : il enjole toutes les filles de sa rue et ne travaille que quand il n'a plus le sou. Hier, la mère Brice est venue me parler pour son fils.

— Eh bien ! Ceux-là sont de bonnes gens et ils ont du bien.

— La figure de Pierre ne me revient pas.

— N'est-ce pas un grand pâlot ? Il n'est ni bien ni mal et a l'air vigoureux. On *se fait* vite à la figure d'un homme quand il est gentil, tu verras... »

Marianne épousa Pierre, et *se fit* vite à sa figure, car c'était un homme excellent. Ils eurent un petit garçon qui trouva moyen d'avoir la complexion de son père et les jolis traits, la douceur et l'intelligence de sa mère. De sept à douze ans ce petit Pascal alla à l'école chez le père Jacob et eut tous les prix, notamment ceux de grammaire et de dessin. Pierre et Marianne, les soirs, parlaient de le mettre en apprentissage. A tout ce que Pierre proposait *la* Marianne trouvait des inconvénients. Elle finit par dire à son mari : « Nous n'aurons pas d'autre enfant : de ce que nous avons et de ton état de jardinier qui *gagne* de plus en plus, il pourra vivre à l'aise. Gardons-le avec nous. »

Pierre répondit avec un bon rire : « Tu perds l'appétit et le sommeil à l'idée de ne l'avoir plus là sous tes jupes, n'est-ce pas maman ?

— Mais toi, père, qu'est-ce que tu feras de tes soirées quand tu ne l'auras plus là ? » Le soir, elle lui faisait répéter ses leçons. Pierre écoutait, apprenait et admirait la mère et l'enfant.

— « C'est convenu. Tu lui enseigneras à tailler tes pêchers et à greffer tes rosiers le jour. Le soir je le ferai dessiner et, si je puis, étudier encore un peu ».

Ce projet assez chanceux réussit, grâce au naturel charmant de l'enfant, à son attachement passionné pour cette mère dont il sentait l'absolu dévouement, la distinction simple, la supériorité réelle sur tout ce qui les entourait ; grâce aussi aux livres de Mlle Van Hove, aux habitudes rangées de Pierre Brice, à la grande douceur de cet intérieur. Il en alla ainsi pendant cinq ou six ans.

Au bout de ce temps, Pascal devenu un homme remplaçait au besoin son père, même avec avantage quand il s'agissait de dessiner et de planter un jardin, ayant le goût plus cultivé et aussi quelque instinct du beau. Ils furent appelés, l'hiver 182..., par le Receveur particulier, M. Guesdon, à transformer son grand jardin à la française du faubourg de Suisse en jardin-paysage ; Pierre Brice pris de douleurs rhumatismales aiguës, forcé de garder la chambre, transmit la tâche à Pascal. Donc le jeune homme de dix-huit ans, entouré de huit ou dix manœuvres robustes, passa tout l'hiver à conduire et à surveiller ce travail si intéressant pour lui.

M. Guesdon lui donnait carte blanche. Pascal commença par éventrer une lourde terrasse qui fermait l'enclos au soleil levant et au vent du matin, lui donnant ainsi vue sur les champs et tout un pan d'horizon bleu et de ciel. Il conserva pour le contraste une moitié de la

pesante architecture, le grand escalier solennel et convertit l'autre moitié en colline aux lignes gracieuses. Et comme en remuant le sol il trouvait de l'eau, il la capta, eut un ruisseau clair, un lac grand comme les deux mains, mais assez profond pour mirer le ciel. A droite et à gauche, pour égayer la sombre verdure de deux massifs de tilleuls centenaires, il transplanta, en ménageant leurs racines, quelques marronniers roses, tulipiers et magnolias déjà grands. Et mai venu, ces intrus charmants ayant prouvé en se couvrant de fleurs que leur déplacement ne leur déplaisait pas, le jardinier paysagiste vint présenter son mémoire au financier. M. Guesdon était assis devant sa cheminée et, par une glace sans tain au cadre somptueux, regardait son jardin métamorphosé, dont la percée sur la campagne doublait l'étendue. Il jeta les yeux sur le mémoire, alla au total, et se dit entre haut et bas : « Pour le prix j'aurais un Dupré ou un Corot : c'est vrai... Les lignes seraient moins simples, moins heureuses peut-être ; et sûrement il y aurait moins d'air, de lumière, de couleur... Puis je ne pourrais pas, matin et soir, boire cet air et ce soleil »... Il avait bon goût, mais il était financier et vérifia l'addition. Puis il dit à Pascal : « Asseyez-vous, mon garçon, et me faites un reçu » ; et tira du coffre de sûreté les billets bleus, les compta, regardant encore le mémoire, le reçu, le jardinier... Puis il dit à celui-ci : « Vous vivriez cent ans, mon jeune ami, que vous ne trouveriez pas ici l'occasion de recommencer...

— C'est vrai, Monsieur, je passerai ma vie à tailler des poiriers à trois francs par jour.

— Vos additions sont justes, vous avez une belle plume. Il y a dans mes bureaux une place vacante ; la vou-

lez-vous? Vous aurez soixante francs par mois pour débuter. C'est assez pour argent de poche à votre âge. Je n'en avais pas davantage à dix-huit ans. Si vous êtes exact, j'y ajouterai quelque chose chaque année. Et plus tard, on vous fera avoir une jolie perception »...

Le jeune garçon, qui de complexion et de visage était blanc comme une femme, rougit à cette proposition jusqu'à la racine des cheveux. Pourquoi ?

Il répondit du ton le plus ému, qu'il était flatté et reconnaissant de l'offre si gracieuse, mais ne croyait pas pouvoir l'accepter sans consulter ses parents... « C'est juste, dit M. Guesdon en souriant, je vous donne huit jours pour persuader votre mère ».

Il ne fallut pas moins de temps pour ce résultat et que Pascal y mît une volonté qu'on ne lui connaissait pas. Il fallut encore qu'il fît ce qu'il n'avait jamais fait, à savoir un mensonge à sa mère. Il lui dit qu'il n'était pas assez robuste pour son métier : que son père plus fort que lui y avait perdu la santé encore jeune. Puisqu'il trouvait une occasion inespérée pour changer de condition, il voulait en changer. A l'idée de manquer cette occasion il devenait fou...

Le pauvre enfant était fou, il est vrai, mais c'était des yeux noirs de Mlle Irène Guesdon.

Cette jeune fille avait perdu sa mère à douze ans, et s'était à bien peu près élevée elle-même. A dix-huit ans elle avait l'esprit fort libre, ignorait peu de choses, ne se plaisait guère dans la société de Montbeney, y plaisait moins encore : on trouvait là qu'elle avait l'esprit altier, la beauté dédaigneuse, le million insolent. Elle gouvernait son père qui l'adorait, n'avait pas le courage de se priver d'elle, ajournait l'heure de la marier plus qu'il

n'eût fallu et cherchait à la distraire, en attendant; par tous les moyens. C'est elle qui avait désiré la transformation du vieux parc solennel et sombre où « elle s'étiolait ». Naturellement elle s'intéressait à la métamorphose, et l'hiver étant cette année assez beau et ensoleillé, elle descendait un moment au chaud du jour pour prendre le soleil, voir où l'œuvre en était et regarder travailler les ouvriers. Quand Pascal était là, elle restait un peu plus longtemps. Avait-elle vu que le jeune garçon élancé et svelte, aux traits gracieux à peine virils, au teint de femme, au vêtement simple mais bien coupé, au milieu de ses manœuvres, semblait être d'une autre race qu'eux? Oui; je pense. Quel mal y avait-il à regarder un instant cette aimable figure? On en voit tant qui sont odieuses.

Un jour, il y eut à choisir la place d'un pont à jeter sur le ruisseau qui coupait le parc en deux dans sa longueur. Pascal fit prévenir M. Guesdon. Celui-ci occupé s'en remit à sa fille. En voyant celle-ci venir à lui, Pascal rougit, pâlit et chercha, sans le retrouver, ce qu'il fallait lui dire et qu'il avait bien vu d'abord. Il s'inclinait un peu tremblant.

Mlle Irène comprit, sourit, et d'une voix assez douce : « Eh! bien, Monsieur, il s'agit d'un pont. Où le mettriez-vous?

— A mi-chemin du bout du parc, si vous le trouvez bon, Mademoiselle.

— Un peu plus près de la maison, pour rentrer plus vite en cas d'ondée. Et quel pont allez-vous nous faire? Sera-t-il chinois? Pourquoi dans tous les jardins tous les ponts sont-ils chinois?

— Si on préférait quelque chose de moins banal et de plus rustique, avec les débris du tilleul foudroyé qui

végétait plus et qui est remplacé là-bas par un magnolia, on pourrait arranger un pont primitif. Le tablier serait couvert à demi de plantes grimpantes, le garde-fou en serait enguirlandé. Au-dessous, à côté, nous aurions plusieurs variétés de roseaux, des prêles, des nymphéas. Au-dessus, un saule, un frêne, un bouleau pleureur se mêleraient et feraient dais. A peu près ceci : mais la nature fera mieux »...

En décrivant, il avait esquissé sur un album de poche un crayon d'une sûreté et d'une légèreté singulière. Mlle Guesdon peignait un peu : elle regarda le croquis, puis le dessinateur avec un étonnement qui n'était pas pour peiner celui-ci.

« Votre pont sera charmant, Monsieur. Le dessin est joli. Le montrerai-je à M. Guesdon? » Elle pensait emporter l'album, mais Pascal le lui redemanda pour détacher le dessin et le lui offrir. « Il y manque le nom de l'auteur au bas. Voulez-vous l'ajouter ? » Cela ne se fit pas sans que Mlle Irène ait entrevu sur la feuille suivante de l'album un profil de jeune fille altier et charmant. Elle crut bien le reconnaître. Toutefois, en rentrant chez elle, elle s'assit devant sa Psyché et s'aidant d'un miroir à main, changea son doute en certitude.

Elle resta quelques jours sans descendre au jardin. Le temps d'ailleurs s'était fait mauvais. Quand elle revint, il lui arriva de passer à côté des ouvriers sans s'arrêter, sans les regarder même à ce qu'ils crurent. Les jeunes filles ne voient rien si bien que ce qu'elles ne regardent pas. Pascal ne savait pas cela. Et son air triste quand elle passait ainsi faisait quelque peine à Mlle Irène. Elle s'arrêta donc une fois ; ce fut, il est vrai, pour lui recommander de ne pas laisser toucher à un vieux banc délabré par

l'âge et les pluies, abrité par le seul arbre vert qu'il y eût dans le parc. « Ma mère aimait s'y asseoir au chaud du jour, et c'est là qu'elle m'apprenait à lire. Il y avait à côté de belles touffes d'hortensias ; l'été passé qui a duré six mois les a brûlées ». Il faut croire que ce souvenir émut la jeune fille et qu'il y parut à ses yeux et à sa voix. Pascal trouva ses yeux plus beaux et sa voix plus enchanteresse : il en fut comme transporté. Tout ce qu'il put répondre, tant il craignait de trahir ce transport, c'est que le banc serait respecté. Et le lendemain, Mlle Guesdon, venant revoir ce vieux banc branlant, trouva sa caducité étayée de deux grosses pierres toutes moussues, provenant de la terrasse éventrée ; à la place des hortensias détruits, il y en avait de jeunes : elle se promit de les faire arroser l'été. Et à partir de ce moment elle ne passa plus à côté du jeune homme sans lui faire un petit signe de tête presque imperceptible, qui le faisait tressaillir tout entier et le rendait heureux tout un jour.

Certaines idylles où depuis nous avons appris que les rives de l'Indre sont charmantes, quelquefois dangereuses ; et aussi que, d'une fille riche et bien élevée à un garçon pauvre et bien tourné la distance n'est pas infranchissable ; n'existaient pas encore en ce temps-là. De plus Mlle Guesdon n'était pas romanesque du tout. Ce signe de tête léger voulait dire évidemment : « Je sais que vous existez, que vous êtes quelqu'un : ne pas vous le marquer en passant serait impoli, même cruel. Si pour cela vous aviez l'idée que je puisse manquer à ce que je me dois, ce serait beaucoup présomptueux et assez insolent à vous ; et au besoin on vous le ferait savoir ».

Pourquoi donc, lecteur, voudriez-vous qu'une jeune

fille qui fait des imprudences ne se les justifie pas à elle-même ?

Mais lui Pascal avait-il lu des romans ? Il y en avait un pour sûr dans la bibliothèque de M[lle] Virginie Van Hove, à savoir *Daphnis et Chloé* : comment la vénérable fille l'avait-elle gardé ? Par respect pour la mémoire d'une bisaïeule à elle à qui Monsieur le Régent qui avait fait et illustré cette célèbre édition petit in-4° avait donné cet exemplaire richement vêtu de maroquin vert et timbré sur le plat de ses armes. Pascal l'avait lu et y avait appris telles choses que les pères et mères n'enseignent pas à leurs enfants, qu'à son âge ceux-ci savent de façon ou d'autre.

Mais de l'égalité des conditions devant l'amour il n'est aucunement parlé dans le dernier chef-d'œuvre de l'Hellénisme mourant. Rien non plus dans l'existence de la petite ville de province ne pouvait trop lui suggérer cette doctrine qui a couru depuis les théâtres et n'en est pas devenue plus pratique. A quoi pensait-il donc en laissant grandir cette passion folle dans son cœur, et qu'en attendait-il ? Il pensait faire là un pur rêve, le plus charmant et innocent qui soit ; voulait le faire durer le plus longtemps possible, s'attendant bien au réveil inévitable, à peu près comme on s'attend à la mort à son âge, en n'y pensant pas beaucoup.

Il avait donc quitté sa vie au grand air, au soleil, ses pépinières, les plus belles du département, tout ce bonheur tranquille plus haut montré, pour faire des chiffres huit heures par jour dans un bureau sombre — et pour rencontrer quelquefois encore ce beau regard altier, ce demi-sourire moqueur et clément ; pour entendre quelquefois encore cette voix de contralte qui caressait et mor-

dait à la fois si doucement, pour cueillir au passage de loin en loin ce signe de tête imperceptible, parfois un peu boudeur, parfois comme attendri, toujours divin qui le remuait tout entier et le rendait fou d'amour.

Il vécut huit mois de la pitance sobre et délicieuse, comme les amants du vieux temps ; sa situation auprès de M. Guesdon changeant d'ailleurs assez vite. Le financier ayant pu constater que le jeune homme honnête, discret et intelligent, écrivait de façon précise et correcte, en avait fait peu à peu son secrétaire. Pascal essentiellement éducable, sentant ce qu'il gagnait à cette situation, à cette confiance, s'était appliqué à mériter de plus en plus l'une et l'autre et s'étonnait parfois de l'importance des lettres qu'il écrivait. Son appointement avait grossi comme sa fonction. Et — ce qu'il appréciait davantage, on le comprend — M. Guesdon, pour gagner du temps, ne pas interrompre une conversation d'affaires ; se plaisant d'ailleurs à former un esprit doux, fin, très avide de connaître et très alerte ; l'amenait parfois déjeuner ou dîner avec lui. Mlle Irène, étonnée et qui ne savait pas les humbles commencements de son père, crut prudent d'abord de s'armer contre « M. le Secrétaire intime » (contre elle-même peut-être ?) d'une condescendance assez froide et malicieuse. Puis rassurée par la réserve absolue du jeune homme, amusée de sa timidité, touchée quelque peu sans doute de ce qu'elle devinait derrière ces dehors, elle s'avisa de se faire avec lui *bon garçon.*

Elle avait un an de plus que lui, elle le lui dit croyant par là justifier ce changement et se donner une sécurité de plus. Et elle lui enseigna le savoir-vivre et le morigéna ; et les soirs où il y avait du monde, et où il fut invité à venir, finit par l'établir sur le pied de cavalier servant...

Servage charmant et décevant ; dont il fut heureux et malheureux ; dont elle ne soupçonnait pas le danger pour elle.

Un matin Pascal travaillait avec M. Guesdon. Mlle Irène entra et lui dit : « Vous savez, M. Brice, nous dansons ici dans huit jours, je compte sur vous pour mon bouquet et je vous inscris pour la deuxième contredanse.

— Merci mille fois, Mademoiselle, mais...

— Il y a un mais...

— Je n'ai jamais dansé »...

Elle rit d'un bon rire : « Oh ! bien, mon père veut que vous ayez su les finances en huit jours. Vous en avez juste autant pour savoir la contredanse. La contredanse, je l'avoue, est plus difficile. Il y faut de l'assurance. Vous commencez à en avoir. De la grâce, vous n'en manquez pas absolument. Assez de tact pour trouver et placer les trois mots que vous devez à votre danseuse ; vous avez une semaine pour y songer. Et ils vous serviront toute la nuit. C'est entendu. D'ailleurs, au besoin, on vous aidera ».

Donc à huit jours de là, il arriva, inquiet non de son costume, il était d'une correction élégante, sa mère y avait veillé — mais de la façon dont il le portait, craignant un regard railleur qui l'eût rendu gauche et malheureux toute la nuit. Mais il apportait la plus splendide gerbe de roses qui soit sortie de sa serre. On était à la fin de novembre et les fleurs de Nice n'arrivaient pas comme aujourd'hui. On ne vit que ses roses. On courut à une glace poser dans des cheveux noirs un bouton s'ouvrant à demi, en sa fraîcheur et sa grâce divine. Cela fait, il eut un merci presque tendre accompagné du plus radieux

sourire qui leva de son cœur un poids affreux et le remplit d'une joie insensée.

Pourtant, quand il vint réclamer la contredanse promise, sa voix tremblait. Elle lui dit : — « Vous avez peur?

— J'avais peur d'être oublié.

— Oh ! ce serait d'une ingratitude noire »...

Et en lui tendant gentiment une petite main délicieuse :

— « Je mets *une robe légère d'une entière blancheur*, tout unie, et pour parure un ruban dans mes cheveux voulant chez moi être la plus simple. Et voilà que vous m'apportez vos roses qui éclipsent tout...

— Sont-ce mes roses? dit-il en couvrant d'un regard expressif un bras et un col de marbre vivant.

— Eh bien ! répondit-elle en riant, la soirée ne fait que commencer, j'ai déjà cueilli quatre ou cinq madrigaux dont un ou deux assez gais. Je vous pardonne le vôtre, il est le mieux venu et n'a pas l'air prémédité. Mais si vous recommencez je vous gronderai. Je serai tout à l'heure une personne grave. » Elle dit ce dernier mot d'un ton singulier, non sans rougir faiblement. Lui pâlit.

Elle s'était senti regardée, écoutée. En dansant elle prit des airs maternels, lui recommanda assez haut « de ne pas jouer »...

Il n'avait garde. Il dansa tout le soir, afin de ne pas la quitter des yeux, de voir comment elle était avec ses danseurs empressés de plaire ; surtout avec M. de Nancey qui avait ouvert le bal avec elle... Et il la surprit plusieurs fois cachant un sourire moqueur dans ces roses où, en les cueillant, il avait mis tant de baisers.

Hélas ! il entendit bientôt chuchoter autour de lui que le mariage de Mlle Guesdon avec M. de Nancey était arrangé.

Le jeune comte Hector de Nancey était un élève des Pères de Dôle, qui avaient fait de lui un gentilhomme accompli. Depuis qu'il était sorti de ces mains pieuses, il était resté confiné au château de ses aïeux où la comtesse douairière avait pris à tâche de le conserver pur. Elle y avait réussi, non sans quelque peine. Mais la majorité du « cher enfant » arrivait et la mère tremblait qu'il ne fût capable « d'abuser d'une fiction légale insensée » selon elle, pour lui ôter la gouverne de sa fortune et celle de ses vie et mœurs. Elle résolut de le marier au plus tôt, se disant qu'avec l'assistance d'une bru douce, docile et pieuse, elle aurait plus de chance de contenir, atteler définitivement et conduire le bouillant jeune étalon.

La mère et le fils vinrent donc passer l'hiver à Montbeney. Hector de Nancey trouva là, dans les fêtes moins rares alors qu'aujourd'hui, cinq ou six de ses camarades de Dôle qui s'employèrent à qui mieux mieux à le déranger et quatre ou cinq héritières assez disposées à s'arranger de lui. Mlle Guesdon n'était pas précisément la bru douce, docile, pieuse rêvée par la digne comtesse. Mais cette dame, 1° se convainquit, en jaugeant les quatre ou cinq héritières, que la bru idéale n'existait pas ; 2° en son par-dedans elle décida qu'une dot de deux cent mille francs comptant, plus un million au bas mot en expectative, pouvaient bien compenser quelques petits défauts de caractère ou d'éducation.

Quant au bel Hector, à sa première rencontre avec Mlle Irène, il avait pris feu, cela va de soi. On chargea la vieille Mme de la Berthelaie (elle était Nancey) de faire des ouvertures qui ne furent pas mal accueillies. Les jeunes gens se revirent dans les petites fêtes plus haut

dites ; et il y avait des chances pour que ce soir une décision fût prise.

M. de Nancey s'occupait ostensiblement beaucoup de Mlle Guesdon : il semblait affolé de sa triomphante beauté, dépensait à se faire agréer ce qu'il avait de flamme, il en avait beaucoup — et aussi ce qu'il avait d'esprit et de grâce, on ne pouvait pas dire qu'il en fût dépourvu. Elle le regardait, elle l'écoutait attentive et calme, un peu réfléchie ou rêveuse, et répondait peu.

Est-ce qu'à certains mouvements de son cœur elle avait commencé à comprendre le péril de ce jeu qu'elle jouait avec Pascal ? Est-ce qu'elle entrevoyait ce soir un autre danger à certains regards de femme qui n'étaient pas très bienveillants, à certains sourires masculins qui n'étaient pas beaucoup respectueux ? — Il se peut. Elle se disait, ce soir, qu'à vingt ans il faut se marier.

Ce soupirant tout de feu, Hector de Nancey ne lui déplaisait pas trop. Il était bien de figure et de manières — un peu fat, mais avec cette figure, son nom, sa fortune, c'était bien excusable. — Un peu nul ; mais on avait souvent dit à Mlle Irène qu'elle avait de l'intelligence et de la volonté pour deux. Elle conduisait la maison de son père, conduire la sienne ne l'effrayait pas du tout.

Deux choses l'inquiétaient : la figure de Mme de Nancey. C'était une grosse petite dame, à l'œil inquiet ; au nez exorbitant, pointu, sensiblement tordu à gauche ; à la bouche sans lèvres ; au menton carré, rasé (mal rasé) ; ayant l'air d'un homme d'affaires de soixante ans matois ; vêtue comme une servante ; par-dessus tout cela, mielleuse comme un vieux chat. Est-ce qu'on pouvait vivre avec sécurité à côté d'une personne ainsi faite ? — Un propos de la vieille La Berthelaie, qui était là, chaperon-

nant une nièce à elle, acheva de mettre Mlle Irène en défiance.

Autre point noir : Nancey en arrivant, on l'a dit, s'était vu entouré de cinq ou six camarades de Dôle. Ces *fils de famille* tenaient trop de place dans la Société de Montbeney pour n'y être pas l'objet d'une attention un peu jalouse et beaucoup maligne. De ces malices-là M. Guesdon et sa fille ne tenaient compte. Aux petites soirées qui avaient recommencé avec novembre; à ce bal surtout, les « jeunes seigneurs » s'étaient montrés fort empressés tous pour Mlle Guesdon, ayant tous plus ou moins la même arrière-pensée, à savoir de plaire, si possible, puis d'épouser. La jeune fille voulut savoir ce qu'ils pensaient de leur camarade : ils grillaient de le lui dire. En garçons bien appris d'ailleurs ils n'égorgèrent Nancey que de la façon la plus courtoise. En pareil cas, hélas ! les amis de collège valent « les bons amis de cour ».

Ce sont des compétiteurs qui parlent, se dit la jeune fille ; mais enfin ils sont d'accord, sans s'être entendus, sur deux points : M. de Nancey est moquable et moqué — de plus il a toujours été, il est, il sera toujours le petit serviteur et féal sujet de son effrayante mère...

Vers le milieu de la nuit la jeune maîtresse du logis voulant savoir si les ordres donnés pour le souper s'exécutaient, prit le premier bras venu, traversa le premier salon fort encombré, dut s'arrêter un instant à la porte du second obstruée, et de là entendre, de l'autre côté de cette porte, les camarades de M. de Nancey, animés par quelques verres de punch et de vin chaud, causant plus haut qu'il n'eût fallu d'une partie de plaisir récente dont « le séraphin échappé à la surveillance maternelle »

avait été le héros. Au milieu d'eux, le séraphin, avec un beau reste de candeur, complétait le récit de ses prouesses, s'abreuvant de leurs louanges scélérates, nullement averti par les ricanements sournois d'alentour... On se tut quand on vit passer M[lle] Guesdon — un peu tard. Elle avait changé de visage.

Quand par un autre chemin elle rentra dans le bal, on valsait. Les jeunes filles alors ne valsaient pas. Souffrant sans doute de la chaleur, elle vint au balcon qui régnait sur la façade du côté du jardin. Elle aperçut Pascal à trois pas d'elle. « Sous l'obscure clarté qui tombe des étoiles « elle crut voir que sa figure était singulièrement altérée. Et il y avait des larmes dans sa voix quand pensant devoir lui parler le premier il lui dit : « Voilà une belle fête, mademoiselle, et aussi une belle nuit. Je ne pourrai jamais les oublier, quand même je vivrais dix vies ».

Elle comprit qu'il avait ouï parler du mariage et le croyait fait. Elle le regarda encore, eut pour la première fois l'aperception entière de cet amour sans égoïsme, de cette résignation dans la souffrance, de l'héroïsme avec lequel il les avait longtemps célés et les célait, de son désespoir. Elle se sentit prise d'un attendrissement profond, dans un irrésistible élan de cœur fit deux pas vers lui, puis s'arrêta et après un moment, baissant les yeux, revoyant son bouquet fixé par elle à sa ceinture et qui les enveloppait de son parfum enivrant, elle répondit :

— « Vos roses demain seront fanées, M. Pascal. Voulez-vous dans cette corbeille que vous avez placée là, sous ma fenêtre, faire mettre les mêmes variétés dans la même disposition gracieuse? L'automne n'est pas fini encore. Nous pourrons, j'espère, les voir fleurir là en mai pro-

[illegible] assez clair,
nant une nièce à elle, acheva de [illegible] les accompa-
défiance.

Autre point noir : Nancey [illegible] Pas-
tait vu entouré de cinq ou [illegible] belles, resta encore
fils de famille tenaient [illegible] que le sou-
Montbenet pour n'y [illegible] on lui annonça que le sou-
peu jalouse et bea[illegible] M. de Nancey qui du bout
Guesdon et sa fil[illegible] Devinant dans quelle intention,
qui avaient r[illegible] qui causait dans un
les « jeune[illegible] son bras. Au sou-
tous p[illegible] dames, M. de
mêm[illegible] cavaliers debout servaient les deux ou trois
pr[illegible] on lui fit dévorer
[illegible] couleuvres.

[illegible] en s'asseyant pour déjeuner, M. Guesdon,
[illegible] d'habitude, ouvrit sa correspondance, regarda
[illegible] *ab Jove principium*, et dit à Irène : « La rente
[illegible]. Tout serait pour le mieux dans le meilleur des
mondes possibles, n'était que les petites filles ont des
caprices. Mauvaise ! comme à souper vous avez battu
froid à ce pauvre M. Hector ! Il est pourtant parfait...

— « Oui mon père, c'est un ange : tout le monde en reste d'accord... Un ange aux ailes bien courtes... Peut-être un ange tombé, si j'en crois une conversation à laquelle il se mêlait et qu'on n'eût pas dû tenir chez vous... Il se peut que j'aie mal entendu ou mal compris, peu importe. Ce dont je suis sûre, c'est que ses amis, à lui parlant, le bafouent et qu'en sa fatuité candide il ne s'en doute seulement pas. Il y a un proverbe ou une chanson qui dit : Il faut des époux assortis. Entre nous, mon père, je ne me sens rien de si angélique. La grosse comtesse veut bien m'appeler son joli démon. Et elle

ˀtte nuit à une autre mère de l'Eglise que son fils rtira... On s'est empressé de me régaler du ˀ'est moi, je pense, qui le pervertirais, ce n'est fait...

ˀerthelaie a une nièce à pourvoir », dit. ıe financier était contrarié; le mariage qu'on appelle un mariage superbe; le père ˌait en se disant qu'il garderait sa fille un peu ˌemps encore.

Il plut ce jour-là ; mais, le suivant, comme Mˡˡᵉ Irène relevait et renouait son opulente chevelure noire devant sa table à toilette, elle entendit quelque bruit sous sa fenêtre. Elle ouvrit et vit Pascal redevenu jardinier; sa plantation achevée, il se reposait appuyé sur sa bêche, dans le gai soleil d'un midi d'automne qui couvrait de rayons d'or sa tête blonde et de lueurs nacrées son col et ses bras nus. Au bruit de la fenêtre il avait levé les yeux et aperçu la jeune fille : une joie de l'âme soudain le remplit, colora son visage faiblement et flamba dans ses yeux clairs. Irène, confuse, se cacha dans les rideaux de soie...

A l'émotion profonde de leur conversation sur le balcon l'avant-dernière nuit, à son trouble ce matin, « elle voyait clair dans son cœur ». Elle l'aimait. Peut-être le savait-il, mais il n'espérait pas, ne demandait rien. Et l'hiver passa doucement pour eux et sans leur apporter de surprise.

M. de Nancey épousa Louise de la Berthelaie le lendemain de Noël. La veille de Pâques Louise débarqua chez sa tante déclarant que de la vie elle ne rentrerait chez son mari. Les uns disent que la douairière au nez pointu lui chicanait le sucre, le café, etc. D'autres assurent que

M. Hector avait imité Abraham et que Sara partait parce que ce patriarche encore imberbe ne voulait pas congédier Agar.

Ces cinq mois durant, Pascal vit Mlle Guesdon à peu près tous les jours. Neuf aux affaires de cœur, il ne comprenait guères la façon d'être de la jeune fille avec lui. Elle l'aimait ; après se l'être dissimulé longtemps, elle se l'avouait maintenant avec une sorte d'effroi, car elle était honnête et sensée. Et cet amour auquel tout espoir, légitime ou coupable, était interdit, cet amour sans lendemain possible ne pouvait que les rendre malheureux l'un et l'autre ; elle le voyait bien.

Mais elle ne se gouvernait plus guères. Il y avait des jours où elle ne se sentait plus assez protégée contre elle-même par la probité et la timidité du jeune ami. Ces jours-là elle s'armait d'une froideur apparente et semblait ne plus le connaître. Le lendemain, lui voyant une figure désolée, elle se sentait navrée, se disait qu'elle devait au moins à l'aimable garçon, qu'elle se devait à elle-même de ne pas le rendre plus malheureux qu'il n'était... Et d'un mot, d'un sourire, la capricieuse fille le consolait.

Seulement ce mot fut toujours mesuré, ce sourire ne promit jamais que ce qu'elle pouvait et voulait accorder. Troublée, elle l'était pourtant, plus que lui peut-être. Mais elle n'était pas fille à succomber sans l'avoir voulu. Et lui moins fort, souffrant, mais lisant sa pensée dans son regard, dans le pli de son beau front, dans le frémissement de sa lèvre altière, dans le signe imperceptible pour tous de sa tête charmante, lui savait trop qu'elle ne le voulait pas, — et qu'un instant d'oubli le perdrait.

M. Guesdon était loin de soupçonner ce qui se passait

si près de lui dans ces deux âmes. Et ce fut une lettre dictée par lui à Pascal qui apprit à celui-ci l'existence d'un nouveau projet de mariage plus inquiétant que le précédent. Le prétendant cette fois était le fils du Receveur-général du Haut-Rhône, déjà Receveur particulier à Vienne et successeur désigné de son père. Ce père avait gagné deux millions et ce fils, nourri dans la finance et en connaissant les détours, était fait pour en gagner davantage. Alceste Newmann, fils de Reuben, fils de Lévi, n'avait assurément ni lapureté céleste, ni les dehors efféminés des anges. C'était un colosse à la figure peu sympathique, cachant sous les apparences d'une correction rigoureuse des appétits grossiers; quelque dureté sous des airs de bonhomie; se donnant trente ans et en accusant cinq ou six de plus.

Qu'Alceste, fils de Reuben, plût fort médiocrement à Mlle Irène, on le comprend de reste. Comment après une belle résistance, on amena l'altière fille à capituler, vous ne le comprenez pas, ni moi non plus. Mais enfin vers le milieu d'avril mil huit cent trente..., tout fut convenu et les articles furent signés. Alceste, ayant fait sa cour à Mlle Irène très correctement pendant huit jours, repartit. *Times is money.* Son temps n'avait pas de prix. Il allait à Londres terminer une grosse affaire d'argent où son père, M. Guesdon, et lui-même étaient intéressés. En passant à Paris il achèterait la corbeille. M. Reuben, qui avait accompagné son fils, retourna au chef-lieu s'occuper de l'acquisition d'un petit hôtel et d'un somptueux mobilier pour le jeune ménage; lui-même prenant sa retraite, et son fils lui succédant.

Le lendemain de leur départ, Pascal, en arrivant, trouva Mlle Irène devant la glace sans tain que l'on sait.

Elle était pâle et avait pleuré. « Je regarde votre œuvre, M. Pascal, lui dit-elle douloureusement. L'an passé, vous m'en fîtes une aquarelle pour une loterie de bienfaisance. Voulez-vous en faire une autre ; pour moi, celle-ci. Je vais quitter cette ville. Je ne cache à personne la peine que cela me cause. Je ne vais pas vous dire que ce souvenir de votre affection pour nous me sera cher, vous le voyez, je pense. Et ceci, ajouta-t elle d'une voix plus émue, en détachant de sa robe un camée, sera mon cadeau de noce : c'est une tête de Diane rapportée d'Ephèse, il y a cinq ans, par mon oncle le marin. On dit qu'elle ressemble à quelqu'un... que vous connaissez »...

Et comme il voulait parler, « chut! dit-elle en lui donnant sa main à baiser, ce que vous voulez me dire, je le sais ; je l'ai su avant vous peut-être. Il vaut mieux pour tous deux, il vaut mieux pour vous que ce mot qui brûle vos lèvres n'en sorte jamais... Mon père descend. Adieu, soyez homme. Moi, pauvre fille, est-ce que je ne sais pas *me taire, sans murmurer* »... Elle partit en essayant de sourire sans y bien réussir.

A la même heure, dans le café principal de Montbeney, un voyageur de commerce de Vienne racontait qu'Alceste Newmann, surnommé le premier baron chrétien, de ce que son père Reuben et son aïeul Lévi étaient Israélites, avait une vieille maîtresse appelée la Sara, ramassée par lui dans les boues de la Guillotière, décrassée, faisant la Madame ; et avait d'elle une fille d'environ sept ans, élevée dans un couvent de Fourvières.

« Mais il va lui donner congé, disait-on au commis-voyageur.

« C'est à savoir, était-il répondu. Elle le domine. Il l'emmène à Paris, il va lui faire choisir les robes de sa

fiancée. Elle dit qu'elle étrennera au moins les diamants »...

Cette histoire, dite au café Balan à dix heures, faisait la joie du Cercle à midi. On la sut dans les salons vers cinq heures. Et deux bonnes amies de M[lle] Guesdon, MM[es] de la Berthelaie et de Nancey lui firent visite le soir pour la lui servir fraîche avec un condiment sans prix. Ces dames « avaient à dîner le chanoine Berthier, il est de Vienne, il y a encore sa mère et en arrive. On demanda à ce vénérable ce qu'il fallait croire de l'horrible histoire. Il répondit : Personnellement je ne sais. A Vienne, dans le monde, on y ajoute foi. De Vienne à Lyon, j'ai fait route dans le coupé avec une personne d'âge moyen, encore belle, ayant un élégant costume de voyage. Son mouchoir tomba, en le ramassant, je vis au coin les initiales S. B. Est-ce Sara Brühl ? Elle m'offrit des pastilles de chocolat ambré. Nous échangeâmes quelques mots, elle me dit qu'elle allait à Paris. Comme je quittais la voiture à Lyon, je vis arriver M. le Receveur ; il ne parut pas me reconnaître et prit la place que je quittais »...

Sous le coup, Irène Guesdon si forte ploya.

De mère, pour la défendre, elle n'en avait plus. Son père l'adorait, mais pendant ce qu'elle appelait « la semaine de marchandage » elle avait compris que la fortune de M. Guesdon était entre les griffes des deux oiseaux de proie...

Que lui restait-il à faire ? à demander à son père de lui sacrifier cette fortune, fruit de cinquante ans de labeurs ? Ce sacrifice le tuerait.

Il fallait s'immoler elle-même à ce misérable.

Tout à l'heure elle se résignait à un mariage comme il y en a tant, avec la volonté d'être une épouse honnête...

Si elle se condamne à un mariage comme il n'y en eût jamais, oui elle s'en dédommagera... oui, elle en punira cet homme infâme deux fois, qui ose l'acheter et la tromper, qui la paiera cher...

Des révolutions d'âme, il y en a d'insensibles, qui ressemblent à de lentes ruines. Il y en a de pareilles à de brusques écroulements. Les tourmentes sociales mettent en un instant le bien et le mal à la place l'un de l'autre. Dans les orages intérieurs le *Fais ce que dois* est de même subitement tué par le *Fais ce que voudras*.

Ceci est long et froid, mais passa comme un éclair de feu dans cette âme indignée et y laissa une idée fixe, une idée folle.

Pascal avait employé la soirée à son aquarelle. En allant le lendemain à la Recette, il fut arrêté par de sottes gens s'empressant de lui conter *la Nouvelle* et lui demandant si le mariage n'était pas rompu. Il resta consterné sachant bien cette rupture impossible.

En entrant dans le cabinet, il crut voir disparaître par une autre porte le bout d'une robe blanche. Une douce odeur de réséda y flottait encore. Dans le tiroir de sa table il trouva une clef mignonne avec cette étiquette : Porte du bout du parc. A côté de la clef était une romance que Mlle Irène chantait l'hiver précédent : « Minuit sonnait à la grande pendule. Et la grand'mère avait les yeux fermés »...

Il fut tout le jour enfiévré d'attente. Le soir vint enfin. A onze heures, il couvrit ses vêtements d'une longue blouse bleue qui dans la nuit paraissait noire, cacha sa tête sous un feutre à larges bords, s'arma d'un gourdin de paysan, et prit par les champs pour ne pas traverser la ville : les nuits de printemps elle ne dort pas tout en-

tière. L'ayant contournée, il arriva sans encombre à la porte, l'ouvrit assez difficilement. Derrière, il entendait gronder Mansour, le grand lévrier de Perse noir au ventre fauve, qu'on lâchait la nuit dans le parc. Il l'appela doucement par son nom. La bête féroce vint lui lécher la main, puis marchant devant lui dans le bois, le conduisit droit à un petit bâtiment sans dehors, caché sous les arbres ; où il n'était jamais entré. La porte entrebaillée laissait sortir une raie de lumière ; invité par une voix qui le fit tressaillir, il la poussa. Au fond d'un boudoir ovale, faiblement éclairé, embaumé par une gerbe de roses tombée sur le tapis, Irène vêtue d'un peignoir blanc, était demi-couchée sur une ottomane et le regardait les yeux très ouverts, un peu égarés. Pensant qu'elle ne le reconnaissait pas, il se débarrassa d'un geste de son accoutrement et vint se mettre à deux genoux devant elle, le cœur sautant dans la poitrine, tout pâle de bonheur, gauche et charmant.

Ils étaient aussi neufs l'un que l'autre. Et la jeune fille si résolue tout à l'heure se mit à trembler. Elle lui prit les mains pour le faire lever. Au frais contact il frémit de la tête aux pieds ; le frisson délicieux la gagna ; ils restèrent un moment ivres l'un de l'autre, muets, hallucinés. Puis elle, comme dans un rêve : « Oui, voilà un an que vous m'aimez, que je le sais, que je me défends contre mon cœur, et souffre de votre souffrance, et suis prise de votre fièvre peu à peu. Vous m'êtes témoin que je suis restée honnête ; que me voyant livrée à un homme d'argent, je me résignais disant : c'est le devoir. Mais on m'enseigne quel cas on fait de ces mots de devoir, de vertu, avec lesquels, pauvres filles ! on nous vole notre part de bonheur ! Je suis trompée, je suis outragée

comme nulle femme ne l'a été jamais, savez-vous cela, M. Pascal, vous qui êtes honnête comme je le suis — comme je l'étais hier. Dites-moi, qu'est-ce que je dois à cet homme odieux en paiement de la leçon qu'il me donne, en punition du vol qu'il me fait? Si je le paie en suivant sa leçon, si je le punis en le trompant à mon tour, en écoutant mon cœur, qui est-ce qui me jettera la première pierre? »

Elle parlait à voix basse, lente, mordante; s'étonnant des choses qu'elle disait comme si c'eût été une autre qui dît ces choses. Lui l'écoutait avidement, l'entendant à demi (le rossignol commençait sa chanson et coupait ou couvrait sa voix). Lui mettait des yeux altérés d'amour dans des yeux où alternaient divinement une pudeur craintive, une ingénue curiosité, une tendresse infinie: Lui mettait ses lèvres ardentes sur de frêles et délicieuses mains qui essayaient encore de le repousser, qui ne le voulaient plus guères, qui ne le pouvaient plus........

Mai, cette année, n'eût que trente et un jours, comme les autres années; mais ils furent beaux tous et les nuits furent plus belles. Les rosiers de Pascal, si leurs fleurs vivaient peu, en donnaient tous les matins une nouvelle moisson. Et le boudoir caché dans le bois en reçut tous les soirs une gerbe nouvelle, effeuillée par ces amants pressés de vivre. Et toutes les nuits le rossignol recommença pour eux sa chanson la plus tendre et la plus mélodieuse.

Un mois de bonheur, c'est peu dans une vie. Beaucoup me sont connus qui n'ont pas eu ce mois de mai pour les consoler de leurs étés arides et accablants, de leurs automnes aux fruits fiévreux, de leurs hivers durs, glacés, désespérés...

Comment leur secret fut connu ? Voici : au matin du parc qui l'abritait, est une ruelle étroite aux marges vertes, cachée dans l'ombre de la muraille et des arbres qui la dépassent ; bordée de l'autre côté d'un haut buisson plein de nids, comme il en restait chez nous alors. On l'appelait le chemin *des amoureux* pour cause. Un couple qui s'attardait sous la pleine lune de mai, vit la petite porte s'ouvrir et, de l'ombre du buisson où il se réfugia, put reconnaître Pascal. Selon un proverbe du vieux temps, la ville la plus médisante de France, après Mont-de-Marsan, c'est Montbeney. Pourtant ceci ne fut conté que dix années plus tard. Ce couple avait lui aussi son secret à garder.

Le mariage devait se faire le premier juin. M. Alceste revint de Londres quelques jours plus tôt et vint les passer à Montbeney. Il trouva à sa fiancée un air de bonheur qui l'embellissait encore. M. Alceste était né millionnaire, il était fils unique ; il avait été heureux dans ses spéculations : pour ces trois raisons il avait toujours été adulé, et s'en faisait accroire — plus que de raison. Son esprit très ordinaire, à ce régime malsain, tournait à la sottise. Il imagina que ce retour devancé de quelques jours, et qu'un rajeunissement apparent dû au tailleur de Londres, au dentiste, au coiffeur, au baigneur, au masseur parisiens et mettant en valeur ses attraits naturels, étaient responsables de cette métamorphose de Mlle Irène assez visible en effet, mais où tout cela n'était pour rien en vérité. Il s'éprit lui-même de sa fiancée plus qu'il n'avait fait jusques-là et ne manqua pas de le lui laisser voir.

Mlle Guesdon s'en effraya d'abord, puis en rit, puis sa perversité augmentant à vue d'œil, c'est elle qui le disait,

on devine bien à qui ; elle imagina de mettre cette passion de juif mal baptisé à la plus rude des épreuves. Elle déclara que le bijoutier de la rue de la Paix « avait abusé de l'innocence de M. Alceste (en ces matières) pour se débarrasser d'une parure de *cocote* qu'assurément elle ne porterait pas ». Elle eut la joie de voir M. Alceste rougir comme un malfaiteur pris en flagrant délit et balbutier, pour revoir un sourire dont il ne pouvait plus se passer, « qu'il allait renvoyer ce clinquant, demander autre chose, ce qu'on voudrait »... On voulait « quelque chose de simple, où la monture ne fut de rien ». Il comprit que cette *simplicité* allait lui coûter la jolie somme qu'il venait de gagner à Londres pour le moins ; puis il se dit que le prix des diamants ne changeait guères ; qu'il allait faire là un placement sans intérêts, c'est vrai ; mais de toute sécurité. Et il s'exécuta galamment. En trouvant l'écrin sur sa table à toilette le 31 au matin, en l'ouvrant, Irène poussa un cri de triomphe. Ce n'était pas les feux croisés de la rivière *tout unie*, des brillants et des roses montés *simplement* en boutons d'oreilles, en bagues et en épingles qui le lui arrachèrent, ce fut bien cette victoire.

Elle lui en garantissait d'autres et lui donna la force de traverser les cérémonies du lendemain avec une sérénité ironique. Pendant la bénédiction nuptiale, au moment de l'échange des anneaux, signe du sacrement que les époux se confèrent l'un à l'autre, deux jeunes invités célibataires suspendent sur eux un bandeau ou voile symbolique. D'ordinaire ce sont des parents qui remplissent cette fonction. M. Alceste y employa un cousin circoncis. M[lle] Guesdon n'ayant de parent qu'un oncle marié, la conféra au jeune secrétaire de son père. C'était

un complément de vengeance assez raffiné qu'elle se donnait là. Il est douteux que ce fût autre chose qu'une épreuve pour Pascal Brice : il sentait autrement; étant de condition plus humble; élevé modestement et par nature plus doux sous l'insulte de la destinée.

Huit mois et huit jours après cette solennelle comédie, Mme Alceste Newmann, dans un état de grossesse avancé, montant un escalier de dégagement assez sombre manqua une marche ; elle se retint à la rampe et ne tomba pas. Mais la commotion ou l'appréhension suffirent pour amener une couche un peu prématurée. Elle mit au monde un beau petit garçon parfaitement viable, blond — Oh ! comme M. Guesdon — qui au baptême le nomma René.

A un an et demi de là, Pascal Brice faisait faire ses premiers pas à ce petit garçon autour de la corbeille de roses qu'il avait plantée et qui refleurissait pour la troisième fois. Quand le bébé las ou peureux refusait d'avancer il l'enlevait dans ses bras et baisait fiévreusement ses cheveux de lin.

A quelques pas d'eux la jeune mère promenait à son bras l'aïeul affaissé. M. Guesdon, devenu un peu sourd, disait assez haut à sa fille : « Enfin, es-tu contente ? »

Mme Irène resta un instant sans répondre : son regard se noya dans les profondeurs du parc, revint sur l'enfant que Pascal embrassait et répondit en étouffant un soupir : « Je règne et gouverne en ma maison : c'est quelque chose...

— C'est beaucoup ! reprit M. Guesdon. A-t-il congédié cette Sara Brühl ?

— Ce sera fait quand je le voudrai... Elle me débar-

rasse de lui... Il va la voir quand il trouve ma porte fermée...

En 183., Pascal perdit son père. Un testament dicté par lui au malade avait légué à Marianne Brice tout ce que son mari pouvait légalement lui donner.

Après quoi, voyant M. Guesdon arriver à l'âge de la retraite, et songeant qu'il fallait vivre, Pascal demanda la perception de Saint-Oyant qui venait de vaquer. Une personne toute-puissante à la Recette générale s'intéressait à cette demande et « voulut savoir ce que Saint-Oyant pouvait rendre. — Un peu moins de 1,200 francs, fut-il répondu. — Mais on peut joindre à Saint-Oyant quelque commune voisine. Cela se fait tous les jours. — Cela se fait quelquefois et se fera si on le désire — Assurément on le désirait ». — Un rapport à qui de droit établit donc que la réunion de Saint-Oyant et de Brivas s'imposait, étant évidemment conforme aux intérêts des deux communes, à ceux du Trésor, à ceux de l'Etat, et au bien du service. Il était même affirmé, si on me renseigne bien, qu'elle avait été sollicitée, à diverses dates (qu'on ne précisait pas pour raison), par les communes intéressées. Cette réunion fut décrétée et la nomination de Pascal Brice suivit.

Nous allons accompagner Pascal dans un monde assez nouveau pour lui, pour bien d'autres encore, à savoir dans une commune rurale de moins de mille habitants telle qu'elle était faite, il y a cinquante ans. Ce sera pour nous une occasion de décrire cette *Terra incognita*. Ne dites pas, lecteur de la fin du siècle, que ses naturels mal lavés vous intéressent peu. En France, sur un total de 36,097 communes, il y en a 27,703 ayant

comme celle-ci moins d'un millier d'âmes : sans doute elles ressemblent bien peu aux glorieuses communes de Paris et de Montbeney; mais songez-y, lecteur dédaigneux, si notre présente Constitution, qui a déjà vivoté plus longtemps que chacune de ses dix ou douze aînées, résiste encore quelque temps aux caprices de notre chère capitale ; ces 27,703 communes pourraient bien se syndiquer un jour d'élections, comme ont fait, cette année 1890, les Etats ou Comtés agricoles de la grande République américaine. Elles feraient la loi au Congrès constituant. Nous pourrions avoir un Président bas-breton, mais nous aurions peut-être des législateurs avares de nos deniers, qui renonceraient à la douce habitude de grossir d'un milliard tous les deux ou trois ans notre dette de trente milliards — en nous prenant d'ailleurs annuellement le dixième de notre revenu, pauvres fourmis que nous sommes.

Occupons-nous donc de Saint-Oyant.

(A suivre.)

JARRIN.

FLEURS D'AVRIL

comédie en un acte, en vers, par MM. G. VICAIRE et J. TRUFFIER

Paris. Tresse et Stock, Palais-Royal, 1890.

Une églogue, ou si vous aimez mieux, une bergerade. Voici la chose : le chevalier d'Oisy, un cousin des chevaliers de Florian et de Parny, rencontre Alison dans le petit bois, portant son pot au lait. C'était le mois d'avril, ils avaient seize ans. Vous voyez ce qui arriva. Puis le Chevalier alla servir le Roi. Alison à neuf mois de là trouva une petite fille sous un chou. Trente ans passent. D'Oisy revient. Il est très vert encore, « diablement jeune ». Alison le reconnaît tout de suite. Il n'y a pas au théâtre de reconnaissance comme celle-là.

ALISON

Votre image en mon cœur est à jamais gravée
Je vous ai reconnu du premier coup.

D'OISY

Morbleu !
Tournez-vous donc vers moi que je vous voie un peu.

ALISON

Ah ! Je ne saurais plus faire votre conquête
Mon chevalier... Il a neigé sur notre tête...

D'OISY

Vous vous rappelez donc... Chère femme, pardon !

ALISON

Moi je vous dis merci. C'est par vous que j'existe.
J'ai vécu seulement de vous avoir aimé...

Et la bonne femme de présenter à d'Oisy leur petite fille, « un vrai bouton de pâquerette », Yvette en son nom. Yvette aime Pierre qui le lui rend avec usure. Mais un père cruel s'oppose à leur bonheur sous prétexte qu'Yvette n'a rien que son innocence, ses jolis yeux et ses quinze ans. D'Oisy est ruiné, toutefois ses notaires prétendent qu'il lui reste trois ou quatre terres, même un château quelque part. Il dote cette petite.

« A dimanche la noce ! » Pierre trouve que c'est bien loin, dimanche. Pour attendre je crois que tout le monde se grise un peu. Le rideau tombe sur un chœur qui chante :

C'est le joli mois
Qui verdit les bois...

Et cela a réussi dans cette ville étonnante qui, l'an d'avant, pour mieux fêter 89, avait donné 230,000 voix à Soliman, le cheval noir que vous savez ; et introduit chez nous les combats de taureaux et la danse du ventre !

Oui bien. Il paraît qu'il y a encore là-bas, à côté des 230,000 adorateurs du cheval noir, 2 ou 3,000 arriérés qui

Aiment encor les vers, cette langue immortelle
Dont les sots d'aucun temps ne savent faire cas.

Or dans cet acte, si lestement conduit et si gentiment troussé, il y a tel couplet, tel bout de dialogue qui passe gaiment par-dessus les strophes marmoréennes et les sonnets ciselés et constellés des Parnassiens ; par-dessus

les rodomontades, pleurnicheries et arlequinades des Romantiques — et s'en vont rejoindre, pour leur grâce tendre, leur fraîcheur, leur accent de volupté décente et aussi pour des coupes heureuses ; ces délicieuses vieilleries toujours jeunes, *Philémon et Baucis*, *la Courtisane amoureuse*, *les Deux Pigeons* d'un poète qu'on lit trop tôt.

JARRIN.

P. S. — Dans un livre intitulé : *Dix-septième siècle, Etudes Littéraires* dont je tiens la 6e édition, Lafontaine est dit « un de nos plus grands poètes, et notre premier maître ouvrier en vers ». C'est bien dit. L'auteur est M. Emile Faguet, un de nos critiques les plus en vue. Son père Victor Faguet, professeur au collège de Bourg, membre de la Société d'Emulation, a laissé un *Tibère*, tragédie ; et une traduction en vers de Sophocle. V. Faguet est né ici, dans la même rue que Faret l'académicien, presque en face de l'Hôtel des Chouin, nos gouverneurs durant cent ans, d'où cette rue prend nom *Rue du Gouvernement* ; l'Hôtel existe encore. Son beau salon Louis XIV, vers 1820, était occupé par une *Ecole mutuelle* où ma génération apprenait à lire. Il fait, je crois, aujourd'hui partie de l'hospice de la Maternité.

BIBLIOGRAPHIE

Martyrologe et biographie de Commerson, médecin-botaniste et naturaliste du Roi, médecin de Toulon-sur-Arroux, au XVIIIe siècle. — Sous ce titre, M. le Dr F.-B. de Montessus, président de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, vient de publier dans les bulletins de cette Société une notice biographique fort complète.

Ce travail intéresse particulièrement notre pays. Commerson était Bressan.

« Commerson naquit à Châtillon-lès-Dombes le 18 novembre 1727. Son père Georges-Marie Commerson était notaire, conseiller du prince de Dombes et châtelain de la Seigneurie de Romans. Ce dernier titre valut au naturaliste la particule que quelques personnes plaçaient devant son nom. Le capitaine de Bougainville, que Commerson accompagna dans son grand voyage autour du monde, ne l'appela jamais dans ses récits que M. de Commerson.

Philibert Commerson était l'aîné de sept frères, il apprit les premiers principes de la grammaire chez M. Blondelat, curé de Romans, près Châtillon. A l'âge de treize ans il entra au collège de Bourg, où le père cordelier Garnier lui donna des leçons de botanique; il y fit sa troisième en 1740 et deux années de rhétorique, dans le but de satisfaire les désirs de son père qui le destinait au barreau.

Il entra ensuite pour faire sa philosophie au collège de l'abbaye de Cluny.....

Commerson pour plaire à son père avait tout d'abord accepté de suivre la carrière du barreau, mais ses aptitudes et son goût prirent bientôt une autre direction et l'appelèrent vers la médecine. »

M. de Montessus nous montre Commerson faisant ses études de médecine à Montpellier, puis de nombreuses herborisations, puis il ajoute : « Il avait rapporté de ces régions de la France une foule de plantes, elles avaient notablement augmenté son herbier, et de plus il avait fait une ample réserve qu'il avait érigée en jardin botanique à Châtillon en 1758.

Là, il avait rassemblé une quantité de plantes exotiques, en même temps il coopérait à la création de jardins analogues que formaient à Bourg, Bernard, conseiller, son ami intime ; à Lyon, de la Tourette et l'abbé Rozier ; à Dijon, de Béost. Celui de Lyon comptait déjà environ trois mille plantes étrangères.

Commerson avait fait et donné à Bernard un catalogue des arbres et des arbustes qu'il avait observés dans la Bresse, soit dans la plaine, soit dans les montagnes, ou dans les jardins : « il en comptait cent sept ». Ce catalogue, un peu augmenté, nous a été conservé dans l'histoire de Bresse de Gacon, manuscrit de la bibliothèque de Bourg, et a été reproduit à la fin du travail de M. de Montessus.

Nous avons montré tout l'intérêt qu'offre pour notre région le travail de M. de Montessus sur notre savant botaniste, qui appartient aussi au département de Saône-et-Loire, parce qu'en 1760 il s'est marié et est allé se fixer à Toulon-sur-Arroux. Il ne nous reste qu'à renvoyer au travail lui-même, la place nous manquant pour l'analyser et pour faire voir ici la haute valeur scientifique de Commerson, dont les voyages de circumnavigation si fructueux resteront dans les annales de la science.

Y.

ARCHIVES CURIEUSES DE L'AIN

Chevignat, hameau de Courmangoux, est un des plus jolis coins du vignoble du Revermont. Les Dominicains de Bourg y étaient propriétaires. En 1576, ils firent renouveler le terrier de leurs rentes au dit lieu par le notaire Villamer, qui écrivit les vers suivants en tête de son registre (Arch. de l'Ain. H. 566) :

INVOCATION DE L'AIDE DE DIEU

Dieu éternel qui au bas monde
Composas la machine ronde,
Ayant ja faict pour tout certain
Le ciel qui en est si lointain,
Qui m'a créé à son ymage,
Guide, je te prie mon ouvrage,
Guide-le, dis-je, en telle sorte
Qu'à ton honneur, bon Dieu, j'en sorte ;
Rendant à tous ceulx à qu'il touche
Droits, si qu'il n'en vienne reprouche.
Sans toy ne fauldroit commencer,
Moins faut-il peut-être avancer
Besoigne quelconque soit elle,
S'elle n'a l'ombre de ton aile.
Mais quiconque ait la faveur tienne
Faut que tout asseuré se tienne
Qu'il vient à chef de son dessaing
Pourveu qu'il soit et sainct et sain.
Je voys donc fleurir mon labeur
Je me voys, dis-je, en ce grant heur
Qu'à cest ouvrage fascheux assez
Est ensuivy ung bon succès
Dont je te loue, Tout-Puilssant,
Qui de ce me fais jouissant,
Te suppliant, o Eternel,
Qui de ton trône supernel
Vois au plus obscur de la nuict
Comme de jour ce qui nous duict,
Qu'à ces bons seigneurs que je sers,
Et à moy moindre de tes serfs,
Te plaise dispenser les dons
Qu'humblement nous te demandons
Suyvant le dire précieux :
« Nostre Père qui es ez cieux ».

RÉSUMÉ DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

1889-1890

La Société, en arrêtant les comptes de 1888-89 et en votant son budget pour 1889-90, a décidé d'accorder une nouvelle subvention de 25 francs pour le cours de topographie militaire que notre compatriote, M. le lieutenant Maissiat, professe avec succès aux jeunes gens de la Société « l'*Alouette des Gaules* », à Bourg.

La compagnie, après avoir entendu la lecture d'un travail sur le château de Jasseron, décide qu'il serait inséré dans le premier numéro des *Annales* de 1890, ainsi que les planches qui représentent l'état actuel des ruines du château, et une vue cavalière du même château restituée au moyen de ses propres ruines et de ce que l'on connaît de l'architecture des châteaux de cette époque. — A ce propos, M. Tardy présente un essai d'une carte qui donne l'emplacement des anciens châteaux-forts, des anciennes maisons-fortes, des poypes et enceintes des environs de Bourg dans un rayon de 5 à 6 lieues. Il serait fort à désirer que cette carte, curieuse et instructive à plus d'un titre, fût continuée et appliquée à la Bresse entière d'abord, puis plus tard, à la Dombes et au Bugey.

M. Tardy a aussi lu une note sur un de nos anciens collègues, le botaniste Luc, qui travaillait ici à la fin du siècle dernier et sur sa liste des plantes des environs de Bourg, très complète et bien étudiée. Il serait souhaitable, qu'après avoir été classée selon le système de de Jussieu, cette nomenclature soit imprimée pour servir de guide aux élèves du Lycée et de l'Ecole normale dans leurs herborisations autour de Bourg.

M. Grossin a communiqué un travail, avec figures à l'appui, sur le doigtier à sagaie des Canaques : il le compare à l'*amentum* à javelot des Anciens. Il conclut à ce que l'*amentum* avait, chez les Romains, à peu près le même usage que le doigtier chez les Canaques. L'*amentum*, comme le doigtier, était une lanière destinée à produire la rotation de l'arme de jet, absolument comme la rayure de nos fusils.

M. le Dr Nodet a entretenu la Société du questionnaire envoyé par le Ministère de l'Intérieur aux médecins, relativement aux épidémies d'influenza et de rougeole. Diverses discussions s'engagent à ce sujet et conduisent naturellement la question sur les conditions hygiéniques de la ville de Bourg, sur ses eaux, ses canaux, ses égouts, etc. — A ce sujet, M. Tardy soumet à la Société un échantillon d'eau d'une limpidité parfaite, quoique puisée, il y a six mois, au drain des Grésillons, à Gennevilliers, près Paris.

Il explique que ce drain égoute la partie de la plaine de Gennevilliers arrosée depuis le plus longtemps avec l'eau des égouts de Paris, rappelle quelle valeur cet arrosage a donné à cette plaine et communique l'analyse des eaux des drains de Gennevilliers faite à l'Observatoire de Montsouris. Cette communication est intéressante puisque l'on s'occupe actuellement du système à employer pour la réfection des égouts de Bourg.

M. Grossin communique un sceau en fer aux armes de la vieille et puissante famille des La Baume-Montrevel et dit quelques mots des fouilles qu'il compte faire dans les tertres des Beyvières, dans la plaine de la Reyssouze, à Malafretaz. M. Tardy rappelle, à ce sujet, qu'un de ces tertres déjà nivelés a été plusieurs fois visité par MM. Vingtrinier et Ch. Tardy, qui y ont trouvé des tuiles antiques et une garniture de coffre en bronze. M. Grossin présente encore des éperons de bronze trouvés à la butte de Thol près Pont-d'Ain, butte dont M. Fournier lèvera le plan, pour servir de comparaison avec d'autres buttes du voisinage.

La Société a entendu des vers de MM. Barbier et Marion.

M. Brossard a donné lecture d'un inventaire fait, en 1689, des instruments de torture alors en usage dans la geôle royale de Bourg, inventaire dressé par MM. du Présidial, lors d'une visite par eux faite aux prisons.

M. Brossard a lu aussi une Note qui fut insérée dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, sur certains manuscrits faux, fabriqués très probablement à Lausanne, il y a une trentaine d'années. Il expose que, dernièrement, en Italie, lors de la vente d'une bibliothèque réputée, en suite du décès du propriétaire, on mit aux enchères plusieurs manuscrits en renom, l'un surtout contenant une chronique inédite des « Tards-Venus » en Lyonnais, Forez et Dombes. A cette nouvelle, les conservateurs de notre Bibliothèque nationale demandèrent des photographies de quelques feuillets des manuscrits : elles démontrèrent leur parfaite fausseté. Après la vente, où les Allemands poussèrent ces manuscrits à plus de vingt mille francs, les conservateurs de la Bibliothèque nationale publièrent les raisons probantes pour lesquelles ils s'étaient abstenus aux enchères. Nos voisins d'Outre-Rhin ne sonnèrent mot. Muni de ces renseignements, M. Brossard se souvint d'avoir vu ici certains manuscrits qui devaient être de même origine.

Il les demanda à leur propriétaire et put facilement constater de nombreux points de similitude avec les manuscrits faux passés d'Italie en Allemagne.

M. Brossard a entretenu la Société d'un poète bressan du XVIe siècle peu connu, nommé Claude Bigothier, auteur d'un poème latin intitulé *Rapina*, qui est la louange de la Rave comme nourriture, comme médicament, et la louange des Bressans célèbres de jadis, grands mangeurs de raves. Ce petit poème, intéressant, patriotique, de vive allure, était réputé perdu depuis deux siècles. M. Brossard l'a retrouvé, annoté, édité, critiqué ; il l'a fait précéder d'une introduction littéraire et historique : le tout paraîtra, dans nos *Annales*, en temps opportun.

M. Brossard à lu encore le commencement d'un travail bio-

bibliographique sur notre historien Samuel Guichenon, dont la biographie est à refaire, grâce à des documents inédits trouvés dans les papiers de l'ancien greffe du Bailliage-présidial de Bresse. L'auteur a divisé son étude en sept parties dont voici les titres : Guichenon, sa biographie; Guichenon syndic de Bourg ; Guichenon et les archives de Bourg ; Guichenon et les Jésuites ; Guichenon et ses œuvres historiques ; Guichenon et sa succession ; Guichenon et sa Bibliothèque.

A la suite du coup de foudre du 9 juin 1889 qui a abattu la partie supérieure du fronton de la façade principale de l'église de Brou dont on venait d'achever la restauration, on a réparé les paratonnerres de l'église et du séminaire ; — sur le séminaire, la partie supérieure d'un des paratonnerres est depuis longtemps tordue et inclinée du côté du couchant, comme vient de l'être, lors de la trombe du 19 août dernier, le paratonnerre de la cathédrale de Saint-Claude.

Pour assurer la bonne communication des chaînes de ces paratonnerres avec le sol, on a fait des fouilles dans le passage qui sépare l'église du séminaire, et M. Brossard a été appelé à s'en occuper à la suite de la découverte de très belles cuves tombales en grès. M. Brossard, d'accord avec l'administration préfectorale, en a fait retirer trois, qui ont été placées dans ce passage, tout contre l'église, où on peut les voir.

M. Brossard rappelle à ce sujet qu'à Brou il y a un grand nombre de cimetières de tous les âges superposés.

C'est dans la gravière, derrière Brou, que l'on a trouvé le beau bracelet d'or massif qui est au musée, ainsi que les boucles d'oreille ornées de grenats cabochon.

M. Piquetty, archéologue distingué de Paris, de passage dans notre ville, a visité ces cuves : il fait remonter à l'époque bizantine (fin de Constantin), le dessin qui est à la tête de l'une d'elles.

La petite ville de Pérouges, fière à bon droit de son héroïque défense en 1468 contre l'invasion des Dauphinois, fière de son église fortifiée, de ses portes, de ses tours, de son mur

d'enceinte, a demandé le classement, comme monument historique, de tous ces glorieux débris du passé qui donnent à cette commune toute la physionomie d'une cité remparée du xv[e] siècle. Le Préfet de l'Ain a chargé M. Brossard de lui faire un rapport à ce sujet. Ce rapport, descriptif et analytique, conclut au classement pour conserver ces témoins des vieux âges qui se font de plus en plus rares et pour marquer mieux le souvenir du courage et du patiotisme des ancêtres bressans.

Il nous entretient, à ce sujet, du siège glorieux de Pérouges, de la guerre de 1468 et de l'invasion de la Bresse par les Dauphinois. Après avoir montré les causes et l'origine de cette guerre, il donne lecture des « Ordonnances faites, le 4 septembre 1468, par MM. de la Cueille et de Montrevel sur le fait de la garde, fortification, guet, ordre, police, sûreté et défense de la ville de Bourg ». Ces ordonnances, jusque-là inconnues, sont tirées d'un registre inédit des Archives de la ville de Bourg. La Société exprime le vœu que M. Brossard publie cette étude dans les *Annales*.

M. Tardy entretient la Société de l'emploi avantageux des scories phosphatées dans des terres et des prés des environs de Bourg.

M. Truchelut continue la lecture commencée l'an dernier de son travail sur les *Usages ruraux en Bresse*. Il nous a entretenus cette année des étangs, de leurs usages, de leur culture; des baux à ferme; des visites et des états des lieux à l'entrée et à la sortie des fermiers.

Les usages locaux ont une importance considérable puisque, bien souvent, le code lui-même s'incline devant eux; ils restent bien souvent la loi des parties, aussi comptons-nous publier le travail de M. Truchelut, avec les allocations du Conseil général, sitôt que les travaux en cours de publication dans nos *Annales* seront terminés.

Nous pensons, en cela, rendre service à nos concitoyens, répandre des notions utiles qui couperont court à bien des difficultés. Pour ce faire nous userons donc de la subvention

départementale et nous répandrons le tirage à part dans le public, les bibliothèques et les écoles.

La Géologie occupe en ce moment une large place dans nos travaux. Nous avons reçu de M. Attale Riche une note fort intéressante sur les assises du Bajocien, du Bathonien et du Callovien dans la partie méridionale du Jura, par conséquent dans notre département.

M. Jacquemin a continué dans nos *Annales* la publication de son importante étude géologique sur le département de l'Ain.

Le travail de notre collègue Jacquemin offre un réel intérêt et une évidente utilité pour notre pays. Aussi en faisons-nous un tirage à part au moyen des fonds que le Conseil général veut bien nous allouer, et nous distribuerons l'œuvre une fois terminée aux bibliothèques publiques, cantonales, pédagogiques, de notre région, afin de répandre la connaissance de notre sol et d'en faciliter l'exploitation.

Notre infatigable doyen M. Jarrin a continué à donner de nombreux travaux pour les *Annales* de la Société.

Enfin M. Philipon, qui publiait, il y a quelques années, dans les *Annales* un fort intéressant travail sur les patois du Bugey, vient de nous envoyer une curieuse production de la muse bressane patoise. C'est le *Guemen* (la plainte) d'un pauvre laboureur bressan sur la peur qu'il a de la guerre ; — œuvre de Bernardin Uchard qui écrivait au commencement du XVIIe siècle. Ce petit poème, tiré de l'oubli, paraîtra dans les *Annales* précédé d'une introduction historique et littéraire et suivi d'un glossaire et de notes sur l'ancien dialecte Bressan.

Le Conseil général, qui veut bien considérer que la Société d'Emulation, dans son humble sphère, contribue, selon ses faibles moyens, au bien public, nous a continué l'allocation annuelle dont il nous honore depuis un certain temps : nous devons l'en remercier ici et justifier d'autant plus la confiance qu'il veut bien nous accorder.